François Decret / Mhamed Fantar

L'AFRIQUE DU NORD DANS L'ANTIQUITÉ

Des origines au V^e siècle



Payot

DES MÊMES AUTEURS

F. DECRET :

Aspects du manichéisme dans l'Afrique romaine. Les controverses de Fortunatus, Faustus et Felix avec saint Augustin, Paris (Etudes Augustiniennes), 1970.

Mani et la tradition manichéenne, Paris (Ed. du Seuil, coll. « Maîtres spirituels », 40), 1974.

Carthage ou l'Empire de la mer, Paris (Ed. du Seuil, coll. « Points Histoire », 30), 1977.

L'Afrique manichéenne (IVe-Ve siècles). Etude historique et doctrinale, 2 vol. (t. I, Texte; t. II, Notes), Paris (Etudes Augustiniennes), 1978.

Les conséquences sur le christianisme en Perse de l'affrontement des empires romain et sassanide. De Shâpûr Ier à Yazdgard Ier, Paris (Recherches augustiniennes, vol. XIV, 1979).

M. FANTAR :

Carthage. La prestigieuse cité d'Elissa, Tunis (Maison Tunisienne de l'Edition), 1970.

Eschatologie phénicienne punique, Tunis (I.N.A.A., coll. « Notes et documents »), 1970.

Le dieu de la mer chez les Phéniciens et les Puniques, Rome (Consiglio Nazionale delle Ricerche), 1977.

ILLUSTRATION DE LA COUVERTURE :

Médaillon de terre cuite représentant un cavalier (dieu?) armé et accompagné d'un chien; dans le champ, le croissant lunaire surmonté du disque solaire (Carthage, nécropole punique de Douïmès — vers le IVe siècle av. J.-C.).

L'AFRIQUE DU NORD DANS L'ANTIQUITÉ

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

François DECRET

Mhamed FANTAR

L'AFRIQUE DU NORD DANS L'ANTIQUITÉ

Histoire et Civilisation

(des origines au V^e siècle)

Cartes dessinées par André Leroux

PAYOT, PARIS
106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1981

François DECRET
Diplômé de l'École Nationale des Langues Orientales, docteur en histoire, docteur d'État ès lettres; après avoir été longtemps professeur au Maroc, puis en Algérie, enseigne à l'université de Lyon III.

Mhamed FANTAR
Ancien élève du Collège Sadiki, diplômé de l'École Normale Supérieure (Tunis); professeur à l'université de Tunis, directeur du département d'études puniques et libyques à l'Institut National d'Archéologie et d'Arts.

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Dans cette entreprise commune, les auteurs se sont réparti la tâche et ont écrit respectivement :
— Mh. Fantar, les chapitres I, II, III, IV et VII;
— F. Decret, les chapitres V, VI, VIII, IX et X.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.
Copyright © Payot, Paris, 1981.

AVANT-PROPOS

Les ouvrages généraux consacrés à l'histoire de l'Afrique du Nord dans l'Antiquité ne sont pas rares. Certains même, parmi les mieux connus — et qu'il suffise de citer le livre de Ch.-A. Julien (t. I, 2e édition revue et mise à jour par Ch. Courtois, 1951) — ont été publiés dans cette collection. Cependant, en destinant ce travail aux étudiants et à des lecteurs toujours plus nombreux, non seulement chez les Maghrebins, à s'intéresser à l'histoire ancienne de cette Afrique qui occupa une place de premier plan dans les grandes mutations dont la Méditerranée a été le creuset, notre projet n'était pas de leur proposer un nouveau « livre de référence ». Ce projet était en effet plus ambitieux, et plus précise aussi notre démarche.

Certes, tous les spécialistes qui, s'aventurant hors du cadre privilégié de leurs recherches et des publications érudites destinées au monde scientifique, se sont essayés à écrire des ouvrages de synthèse savent combien l'entreprise se révèle délicate et ardue : plus ici de ces notes, si précieuses (et commodes), qui, à chaque page et parfois à chaque phrase, viennent apporter quelques nuances ou quelques précisions, établir l'apparat critique des sources, fournir les références bibliographiques. D'autre part, bien entendu, aucun auteur (et même si, comme c'est le cas ici, deux auteurs s'étaient appliqués à la tâche) ne saurait prétendre dominer les multiples aspects, politiques, économiques, sociaux et religieux, d'une histoire qui s'étend sur un millénaire. Nous sommes parfaitement conscients de ces insuffisances, qui s'expliquent aussi en partie du fait que les dimensions mêmes de ce livre, dans la collection où il prend place, nous interdisaient certains développements.

Toutefois, malgré ces difficultés, qui sont en quelque sorte le lot commun du genre pour de tels ouvrages, les deux objectifs que nous nous sommes proposés n'en sont pas moins demeurés précis :

— d'abord, tenant compte au mieux des résultats acquis par la recherche, présenter une image aussi exacte que possible de l'état présent de la science sur le domaine qui fait l'objet de notre travail;

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

— en second lieu, tenter de percevoir *de l'intérieur* une civilisation originale et souligner combien, dès les premiers temps de l'histoire de la « Libye », comme à l'époque de Carthage et tout au long des siècles où la « romanité » s'est affirmée dans les provinces, l'*africitas* n'a cessé elle-même de marquer de son empreinte les diverses manifestations sociales et culturelles qui se sont épanouies sur cette terre, pour aboutir à l'harmonieuse symbiose caractéristique de toutes les riches civilisations.

Cette perspective qui a été la nôtre à travers ces chapitres nous a amenés aussi à mieux sentir et à mieux relever le rôle prépondérant et décisif que, dans des sociétés souvent hétérogènes, aux articulations complexes et soumises à leurs propres tensions, les Africains ont joué comme sujets et artisans de leur histoire. Si cet essai de lecture sociale resterait certes à être poursuivi, notre but a été du moins de proposer quelques éléments de réflexion et d'analyse. C'est Pierre Vilar qui écrit, dans la préface de son œuvre magistrale sur la Catalogne : « Le témoignage fût-il négatif, la tentative avortée, qu'il resterait encore utile de pouvoir confronter le résultat obtenu au résultat espéré, cherché. Il n'est de tout à fait infructueux que l'enquête sans but, l'effort sans méthode. »

Cet effort méthodologique pour une meilleure approche historique a paru d'autant plus nécessaire que ce travail nous tenait à cœur. On pourra d'ailleurs remarquer que nous n'avons pas dissimulé notre « sympathie » profonde pour une terre et des hommes envers lesquels l'histoire « classique », donc vue de Rome, n'avait pas toujours fait preuve d'objectivité — sans même compter, sur ce sujet, de multiples thèses dans l'historiographie contemporaine qui réflètent bien souvent les conditions politiques et le climat des années qui les ont vues s'échafauder. Mais cette *epokhè*, vertu nécessaire de l'historien, n'empêche nullement la recherche lucide. C'est même tout le contraire qui apparaît, et qu'il suffise à ce propos de rappeler la formule de l'Africain saint Augustin : « On ne peut connaître personne sinon par l'amitié » (*et nemo nisi per amicitiam cognoscitur*, De div. quaest., 71,5).

CHAPITRE PREMIER

AUX ORIGINES DE LA BERBÉRIE : LE PAYS ET LES HOMMES; LE PROBLÈME DES LIBYQUES

I. LE PAYS

L'Afrique du Nord se présente comme un quadrilatère irrégulier, limité au Nord par des montagnes à sommets crénelés pouvant atteindre des altitudes supérieures à 2000 m. C'est ce que les géographes d'aujourd'hui appellent l'Atlas tellien, formé par deux chaînes : l'une côtière et continue sauf au centre, entre le Rif et la Grande Kabylie, où la montagne cède la place à des plateaux échancrés de baies; l'autre intérieure, dont le Jebel Tessala, le massif de l'Ouarsenis et les Bibans forment les principaux maillons. Entre ces deux chaînes grossièrement parallèles s'installent des plaines qui se suivent comme les grains d'un chapelet : les unes sublittorales — on peut citer les plaines du Chélif et de la Mitidja en Algérie —, les autres s'enfonçant à l'intérieur, ainsi les plaines de Mascara et de Sidi-Bel-Abbès.

Le Haut Atlas et l'Atlas saharien constituent la limite méridionale du quadrilatère nord-africain. Si, par ses altitudes parfois supérieures à 4000 m, le Haut Atlas fait barrière quasi étanche, l'Atlas saharien se caractérise par la modestie de ses plis et de ses altitudes ainsi que par ses contacts, au nord, avec la Méditerranée et, au sud, avec le Sahara, sans être une cloison infranchissable. Grâce à ses ouvertures, il y a osmose climatique, humaine et partant culturelle de part et d'autre du désert.

A l'ouest, il y a la chaîne du Moyen Atlas qui fait le joint entre le Haut Atlas, au sud-ouest, et l'Atlas tellien, dont elle rompt la continuité structurale pour atteindre les eaux de la Méditerranée à l'embouchure de la Moulouya.

Pour boucler le quadrilatère, les plis de la Dorsale tunisienne qui relèvent de l'Atlas Saharien prennent la Tunisie en écharpe

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

du sud-ouest au nord-est pour parvenir à l'extrémité du Cap Bon.

Mais cet ensemble de hautes terres limité au nord et à l'est par la Méditerranée, à l'ouest par l'Océan Atlantique et par le Sahara au sud, n'exclut pas la présence de plaines le long du littoral, comme par exemple la basse vallée de la Medjerda et le Sahel tunisien ou bien la plaine qui, de Rabat à Mogador, s'étale à une altitude inférieure à 300 m. Il y a lieu d'autre part de citer les Hautes Plaines algéro-marocaines qui se présentent comme une série de bassins fermés, se distinguant par leurs altitudes impressionnantes, leur monotonie ainsi que par leur isolement et leur accès difficile.

Malgré le nombre et la diversité de ses plaines, ce sont les hauteurs qui dominent en Afrique du Nord, l'altitude moyenne étant de 900 m en Algérie et de 800 m au Maroc. C'est au Maroc toutefois qu'on relève les sommets les plus élevés, pouvant se situer entre 2 500 m et 4 000 m. Pour la Tunisie, le relief est bien plus modeste, l'altitude moyenne n'étant que de 300 m. Le Chambi, dans la région de Kasserine, culmine à 1 554 m.

Ce relief nord-africain aux contrastes frappants, où la montagne et la plaine s'opposent et s'interpénètrent dans un rapport tantôt de coopération, mais le plus souvent de méfiance et d'hostilité, est le fruit des mouvements orogéniques qui ont exondé, plissé et soulevé plus d'une fois les dépôts marins formés sur la pénéplaine posthercynienne. C'est aussi l'œuvre de l'érosion : les eaux courantes et les autres agents de destruction et de transports entaillent, creusent, aplanissent, déplacent, remblaient, contribuant ainsi à faire la morphologie de l'Afrique du Nord qui, située entre le 37e et 29e parallèles de latitude Nord, se trouve soumise aux influences de la Méditerranée, de l'Océan Atlantique et du Sahara.

La conjugaison de ces différents facteurs et l'impact du relief déterminent le climat nord-africain ou plutôt les divers secteurs climatiques de cette contrée : le climat qui affecte le Sahel tunisien n'a rien de semblable avec le climat du Rif marocain ou des hautes plaines algéro-marocaines. A la diversité du relief et à ses contrastes, s'ajoutent les différences climatiques d'une région à une autre, selon la situation par rapport à la mer, au Sahara et conformément à l'altitude. Mais, dans l'ensemble, le climat nord-africain demeure surtout marqué par la Méditerranée, sans exclure les nuances introduites par la présence de l'Océan Atlantique à l'Ouest du Maroc, par le relief et par le Sahara sur toute la frange méridionale du pays.

Le contraste est frappant entre l'été et l'hiver, qui ont d'ailleurs tendance à absorber les deux autres saisons. Il arrive souvent que

l'été succède à la saison froide sans la moindre transition printanière ou, dans le meilleur des cas, par des transitions brèves et discontinues.

Les contrastes de température et de pluviométrie sont bien accusés entre les côtes et l'intérieur des terres. Sur le littoral, les moyennes des températures se situent entre 25° au mois d'août et 11° en janvier, alors qu'à l'intérieur des températures de 40 à 45° en été peuvent succéder aux neiges hivernales; la rigueur de la continentalité s'oppose à la douceur marine, qui n'affecte cependant qu'une frange côtière très étroite par rapport à l'ensemble du pays.

Quant à la pluviométrie, ses deux principales caractéristiques sont l'irrégularité et une très mauvaise répartition tant saisonnière que régionale. Dans l'ensemble, l'eau ne manque pas en Afrique du Nord; mais il y en a trop ou trop peu. A la chaleur de l'été correspond une sécheresse presque absolue; c'est dire qu'au moment où les plantes sont altérées, l'eau vient à leur manquer. Le déclenchement des premières pluies se situe à la fin de l'automne ou vers le début de l'hiver; mais il pleut surtout en hiver et au printemps. Les quantités varient d'une région à une autre; toutefois, dans l'ensemble, les terres nord-africaines souffrent d'un manque d'eau. Si le Maroc est favorisé par les bienfaits de l'Océan Atlantique, en Algérie et en Tunisie, il n'y a qu'une étroite bande côtière qui échappe en général à la sécheresse. Parallèle au littoral, cette frange ne dépasse guère une profondeur de 100 à 200 km. Au-delà règne la steppe, avec des moyennes pluviométriques annuelles parfois inférieures à 100 millimètres cubes.

L'irrégularité et la mauvaise répartition des pluies se répercutent sur la nature, le débit et le régime des cours d'eau. Certaines rivières sont pérennes comme le Sebou, l'Oum er-Rebia, la Moulouya, le Chélif, la Medjerda, etc. Recevant une quantité d'eau suffisante, ces rivières, dont les violentes crues d'hiver et du printemps s'opposent à des maigres excessifs au cours de la saison chaude, parviennent à atteindre la mer où elles se soulagent de leurs eaux et de leurs alluvions : le débit de la Moulouya se situe entre 5 000 m^3 et 5 m^3 par seconde. La Medjerda connaît une période de hautes eaux qui va du mois de novembre au mois d'avril. Son débit peut alors atteindre une moyenne de 1 800 m^3 par seconde. L'été assiste à la baisse des eaux de la Medjerda, dont l'étiage ne dépasse guère 3 à 4 m^3 par seconde à Mejaz el-Bab. Pour dire que les intrus finiront par être boutés dehors, les Tunisiens utilisent souvent le proverbe suivant : « Au fond de l'oued, il ne reste que les pierres. » Ce proverbe traduit bien le

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

comportement de la plupart des oueds tunisiens et nord-africains d'une façon générale. Ils peuvent couler « à sec » pendant des mois, bien qu'à la suite de fortes pluies ils risquent de se transformer en torrents dangereux, semant la ruine sur tout leur passage; c'est le désastre pour les bêtes et les gens, pour les cultures et les terres arables. Torrents dangereux, les oueds Zeroud et Marguellil, en Tunisie, s'épuisent parfois avant d'atteindre la mer, se jetant dans la Sebkhat el-Kalbia. Mais il arrive aussi que des oueds perdent leurs eaux sous leurs propres dépôts sans qu'il y ait écoulement véritable.

La pluviométrie, l'écoulement des eaux et les sols, voilà les principaux responsables du paysage végétal qui, en Afrique du Nord, présente une très grande diversité, allant de la forêt dense et quasi impénétrable, notamment sur les hauteurs des Atlas, jusqu'à la steppe nue où ne pousse qu'une médiocre végétation herbacée qui fait la nourriture frugale des ovins et des caprins ainsi que des camelins dans les zones arides. Dans la Haute-Steppe, l'alpha prend l'allure d'une plante industrielle.

En ce qui concerne les essences forestières, elles participent au domaine botanique de la Méditerranée occidentale, avec le chêne-liège, le genévrier, le thuya, le jujubier et la bruyère. Mais on note aussi la présence de certaines espèces relictes, héritage des climats révolus : le cèdre, refoulé en altitude, subsiste sur les sommets du Moyen Atlas, de l'Ouarsenis, de l'Aurès. Le sapin de Numidie couvre les cimes calcaires de la Petite Kabylie. C'est l'arganier qui, toutefois, se présente comme l'espèce relicte la plus originale, peuplant le Sud-Ouest marocain.

A côté de ces plantes autochtones, il y a celles empruntées aux domaines botaniques voisins comme les acacias, qui appartiennent à la zone tropicale sèche, le tremble et le buis, sans doute originaires des régions septentrionales. Leur introduction en Afrique du Nord semble remonter au temps où le continent africain était encore rattaché à l'Europe. Le paysage végétal n'a pas en fait cessé de s'enrichir par de nouvelles acquisitions : ainsi le cactus et l'agave, originaires d'Amérique, introduits sans doute par les Arabo-musulmans chassés d'Espagne aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Le cactus, ou figuier de Barbarie ou encore « hindi », prospère dans la steppe tunisienne et contribue à la nourriture des hommes par ses fruits et à l'alimentation des animaux par ses « raquettes ». On a constaté que, dans certains cas, le cactus offre une meilleure rentabilité que les céréales, plus exigeantes et plus sensibles aux aléas climatiques. Il y a lieu enfin de citer l'eucalyptus, introduit d'Australie vers 1860.

La diversité du paysage végétal que nous venons de souligner

est à la fois l'œuvre de facteurs naturels et de l'action de l'homme. La présence humaine a profondément modifié le tissu végétal d'Afrique du Nord. La forêt dut reculer devant les cultures céréalières, arbustives et maraîchères. Il faut d'autre part remarquer le danger du pacage; le gros et le petit bétail s'attaquent aux jeunes pousses, si nécessaires au renouvellement continu d'une forêt. Les caprins sont particulièrement redoutables. Outre les exigences de l'agriculture et de l'élevage, l'homme s'est servi de la forêt pour couvrir ses besoins en matériaux de construction et en combustibles. Dès la très haute Antiquité phénicienne et punique, et sans doute bien avant l'histoire, les forêts nord-africaines devaient fournir du bois pour les chantiers navals, pour les ateliers de menuiserie et pour les besoins de l'architecture; on avait notamment besoin de solives pour la toiture. Au temps des Romains, les cités nord-africaines étaient fières de pouvoir se doter d'un ou de plusieurs établissements thermaux comme les thermes d'Antonin à Carthage, les thermes de *Thuburbo Majus*, de Dougga, de Cherchel, de Timgad, de Volubilis, etc. Pour y entretenir la chaleur nécessaire et chauffer l'eau, on devait disposer de combustibles en quantités considérables soustraites aux forêts. A tout cela s'ajoute l'effet de certaines invasions et conquêtes qui semblent avoir fait durement saigner le paysage végétal : l'agression vandale, la conquête arabe et l'invasion hilalienne du milieu du XI^e^ siècle de l'ère chrétienne. L'historiographie contemporaine essaie de réduire au minimum les incidences de ces graves événements sur l'évolution du tapis végétal d'Afrique du Nord. Il ne s'agit pas ici de prendre parti; nous avons voulu tout simplement attirer l'attention sur le rôle de l'histoire dans le modelage et la vie d'une forêt ou d'un paysage. Ne restons pas tout de même sur cette note triste et négative; nous avons vu que l'homme a très largement contribué à l'enrichissement des forêts nord-africaines par l'entretien, l'introduction de nouvelles essences, la reconstitution et l'extension : depuis son indépendance la Tunisie célèbre chaque année la fête de l'arbre inaugurée par le Président de la République.

Au terme de cette rapide présentation, l'Afrique du Nord, ou le Maghreb, pour utiliser un nom qui, aujourd'hui, traduit une attitude vis-à-vis du passé et un programme politique pour l'organisation de l'avenir, apparaît comme un ensemble disparate : la géographie semble exclure l'unité. Il s'agit de régions bien différentes par leur relief, leur climat, leur tapis végétal, isolées par des barrières montagneuses souvent très difficiles à franchir. Les voies naturelles sont particulièrement rares. Les cours d'eau eux-mêmes ne favorisent pas toujours l'installation de voies de

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

communication surtout quand les oueds s'enfoncent dans des gorges profondes en dépit de l'orientation des obstacles qu'ils déchirent.

Aux difficultés imposées par le relief, s'ajoutent l'hostilité du désert et l'inhospitalité des côtes. D'immenses étendues désertiques semblent avoir été faites pour arracher l'Afrique du Nord au reste du continent. En réalité, la géographie n'a pas résisté à l'agression de l'histoire. Des témoignages qui remontent à la très haute Antiquité prouvent que l'implacabilité du désert, sa cruauté, sa perfidie n'ont pas réussi la confection d'une fermeture hermétique. De part et d'autre du Sahara, on a toujours pu maintenir le contact, mais au prix d'efforts et de sacrifices surhumains.

Les côtes nord-africaines ne s'ouvrent pas non plus volontiers aux navires qui sillonnent la Méditerranée. Les abris sont relativement rares sur la façade nord ainsi que sur la façade ouest. Pour remédier à l'hostilité de ces côtes exposées à des vents violents, l'intervention de l'homme a été nécessaire. Pour la Tunisie, la côte semble bien plus accueillante; de Bizerte à la Tripolitaine, elle semble avoir été faite pour permettre le contact étroit entre la mer et la terre et faciliter leur dialogue.

II. LES HOMMES

Parlant de la population du Nord de la Libye, c'est-à-dire la contrée que nous appelons aujourd'hui Afrique du Nord, Hérodote écrit : « Car en Libye, les bords de la mer qui la limite vers le Nord à partir de l'Egypte jusqu'au Cap Soloeis, qui marque la fin du continent libyen, sont habités d'un bout à l'autre par des hommes de race libyenne divisés en nombreuses peuplades, sauf les parties occupées par des Grecs et des Phéniciens » (*Histoires*, II, 32). Voilà un texte d'une très grande valeur documentaire : il atteste l'unité ethnique des anciens habitants de l'Afrique du Nord, c'est-à-dire des Libyens. Hérodote parle d'une race libyenne groupant de nombreuses peuplades. A cette unité raciale s'opposait un compartimentage tribal et partant politique. La population du Nord de la Libye serait divisée en tribus ou plutôt en fédérations de tribus et en clans qui avaient chacun leur nom, leur territoire, leur passé et leur destin. Selon l'historien d'Halicarnasse, les Auses, les Nasamons, les Garamantes, les Maxyes, les Zauèces, les Gyzantes, les Lotophages, etc., appartiendraient tous à la même race libyenne, groupements constitués vraisemblablement sous le poids des besoins de la vie sociale, de la défense, de l'attaque ainsi que par d'autres impératifs dictés par la nécessité de vivre dans l'épaisseur d'une communauté solidaire.

A côté des autochtones, Hérodote distingue les immigrés, ceux qui étaient venus d'ailleurs : les Grecs en Cyrénaïque, les Phéniciens dans les autres régions côtières. Il est à signaler que l'ethnique utilisé par l'historien grec pour désigner les autochtones et le nom géographique du continent ou de la contrée appartiennent à la même racine : la Libye désigne parfois tout le continent africain et les Libyens sont ceux qui habitent le long de ses côtes septentrionales. Bien avant Hérodote, Homère parle de « cette Libye où les agneaux ont des cornes dès leur naissance, où du prince au berger, tout homme a son content de fromage, de viande et de laitage; les bêtes, tous les jours, accourent à la traite, car trois fois dans l'année les brebis mettent bas » (*Odyssée*, IV, 85-90). Pour cette Libye que chante Homère, il y a tout lieu de croire qu'il s'agit de l'Afrique blanche, celle que les marins phéniciens ne cessaient de fréquenter depuis le II^e^ millénaire avant J.-C. Pour l'aède grec et ses contemporains, la population de cette Libye se composait de pasteurs dont l'élevage des ovins constitue la principale ressource. Ils vivaient tous de leurs troupeaux quel que fût leur rang social, « du prince au berger ».

Les termes « Libye » et « Libyens » se rencontrent très souvent dans la littérature gréco-latine jusqu'à la fin de l'Antiquité. Dans l'Enéide, Virgile parle des villes de la Libye, de l'ourse de Libye. Evoquant les Libyens, le poète d'Auguste précise qu'il s'agit d'une race indomptable à la guerre. Pour Salluste, les Libyens comptent parmi les premiers habitants de l'Afrique. Pline l'Ancien utilise le terme « Libyens » pour désigner la population nord-africaine et qualifie de « libyques » certains produits animaux et végétaux originaires de cette contrée. Plus tard, l'historiographe de Justinien utilise le terme de « Libye » à propos de l'immigration phénicienne en Méditerranée occidentale; il s'agit évidemment de l'Afrique septentrionale. Il serait fastidieux de dresser la liste de tous les auteurs anciens qui ont connu et utilisé les noms de « Libye », « Libyens » ainsi que l'adjectif « libyque ».

Nous les retrouvons d'ailleurs dans les sources puniques et néopuniques : il s'agit surtout d'une documentation épigraphique. Le tophet de Salammbo a livré une série de stèles où nous lisons les noms LBT et LBY; dans certains cas, au B de LBY se substitue la lettre M, phénomène très fréquent dans la phonétique en général et dans les langues sémitiques en particulier.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Les fouilles du sanctuaire d'el-Hofra en Algérie ont permis de recueillir de nombreuses stèles à épigraphes puniques. L'une d'elles mentionne le nom LBY utilisé comme anthroponyme; c'est une dédicace faite au nom d'Arish, fils de LBY. Il n'est pas rare de rencontrer un ethnique utilisé comme anthroponyme ou plutôt un anthroponyme formé à partir de l'ethnique comme Arbi et Arbiya au Maghreb, deux anthroponymes faits à partir de l'ethnique « arabe ».

Dans une inscription libyco-punique de Maktar, en Tunisie, J. G. Février a déchiffré l'expression BŠD LBYM qu'il traduisit par : « Dans les territoires des Libyens ». Sur une inscription néopunique découverte en Tripolitaine, Ch. Clermont-Ganneau a déchiffré l'expression « RB MHNT BŠD LWBYM ». Ce qui signifie « chef des armées dans les territoires des Libyens »; il s'agit du proconsul Lucius Aelius Lamia. Le terme « Libyens », écrit en caractères grecs, est gravé sur des monnaies datant du IIe siècle avant J.-C. Bien qu'il soit difficile d'en déterminer l'atelier de frappe, il y a tout lieu de penser à un pays africain ouvert à la fois aux influences helléniques et à celles de la civilisation punique : à côté du terme « Libyens », écrit en caractères grecs et au génitif pluriel, ces monnaies portent souvent des lettres isolées de l'alphabet phénicien. Nous savons d'ailleurs que les royaumes numides, au cours du IIe siècle avant J.-C. et même plus tard, s'ouvraient aux deux grandes cultures de l'époque : la culture punique et la culture grecque. Ces monnaies devaient appartenir donc à l'un des royaumes de Numidie ou de Maurétanie.

Le nom « Libyens » est attesté dans certains versets de la Bible; on pense que les « Lebahim » de *Gen.* X, 13 désigne en fait les Libyens. Le second livre des *Chroniques* mentionne les Libyens (*II Chroniques,* XII, 3 et XVI, 8); il s'agit des Libyens qui combattaient dans l'armée du Pharaon contre le roi Robaam.

L'Egypte pharaonique semble avoir connu très tôt le peuple libyen ou la population dite de Libye. Des textes hiéroglyphiques du second millénaire utilisaient le terme « Libou » ou « rebou » (r' b w) pour désigner des peuples dont les territoires se situaient à l'ouest du Nil (O. Bates, *The Eastern Libyans,* p. 46-48).

Les Mashaouasha, qui formaient d'importantes colonies militaires au service du souverain égyptien ou de seigneurs féodaux, venaient de l'ouest du Nil et appartenaient de ce fait aux peuples Libou. On n'a pas manqué de les rapprocher des Maxyes dont parle Hérodote, qui les place « au couchant du Lac Triton ». Sous le règne de Méneptah, fils de Ramsès II (1230-1227), des tribus libyennes envahirent l'Egypte. D'autres tribus libyennes semblent

avoir participé à la grande invasion des Peuples de la mer. C'était au temps de Ramsès III, qui eut le mérite de leur barrer la route de l'Egypte et de les disperser en remportant la victoire du Delta en 1191-1190.

Quoi qu'il en soit, l'ethnique « Libou » ou « rebou » remonte à la haute antiquité égyptienne. Dans l'état actuel de la documentation, c'est dans les textes hiéroglyphiques d'Egypte que l'on a les plus anciens témoignages relatifs à cet ethnique. Les Grecs et l'Ancien Testament semblent l'avoir emprunté aux Egyptiens. En ce qui concerne la Bible, le contexte semble pouvoir servir d'appui à cette hypothèse : les Lebahim de *Gen.* X, 13 sont considérés comme les fils de Misraïm. Dans les *Chroniques,* les Libyens combattaient dans les armées des Pharaons. Dans l'Odyssée, la mention de Libyens ou de Libye est dans les deux cas associée à l'Egypte.

Il convient de remarquer d'autre part la séquence « Libyens — Ethiopiens » que l'on rencontre par exemple dans l'*Odyssée,* chez Hérodote et dans le chapitre XVI du second livre des *Chroniques.* Parlant de la population de l'Afrique, Hérodote (IV, 197) mentionne les Libyens et les Ethiopiens comme étant les deux races autochtones. Dans l'Ancien Testament, nous lisons ce qui suit : « Est-ce que les Ethiopiens et les Libyens ne formaient pas une armée nombreuse avec des chars et des cavaliers en très grand nombre? » (*II Chroniques,* XVI, 8).

La séquence « Libyens — Ethiopiens » attestée dans les textes de l'Ancien Testament et dans l'historiographie classique laisserait supposer une source commune à laquelle les Juifs et les Grecs auraient puisé. Il ne paraît pas téméraire de penser à l'Egypte, fréquentée depuis la plus haute antiquité par les Juifs et les Grecs. Les traditions hébraïques peuvent remonter jusqu'à l'époque d'Abraham. Pour les Grecs, il faut rappeler que les Ioniens devaient avoir des contacts avec l'Egypte dès la fin du désordre créé par l'invasion des Peuples de la mer, sans exclure les rapports de l'Egypte avec le monde préhellénique. Mais si l'ethnique Libou paraît avoir été utilisé d'abord par l'Egypte pharaonique, c'est aux auteurs grecs qu'il semble devoir sa large diffusion dans la littérature classique.

Faut-il conclure de ce fait que l'origine de l'ethnique « Libou » est égyptienne? Peut-on dire que c'est à l'Egypte des Pharaons qu'il doit son existence? Dans l'état actuel de l'information, une telle hypothèse serait imprudente. Il convient d'ailleurs de mentionner une autre hypothèse non moins séduisante, car fondée sur une exégèse philologique : l'ethnique Libou serait à attribuer aux navigateurs égéo-crétois, qui auraient utilisé les termes

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

« Libuses » pour désigner les populations des côtes méridionales de la Méditerranée, et « Liguses » pour désigner celles qui habitaient le long des côtes septentrionales. L. Deroy, auteur de cette hypothèse, a rattaché le terme « Libuses » à une racine « libus » qui véhiculerait la notion de sombre, noir tandis qu'il fait dériver « Liguses » de l'adjectif grec « ligus » signifiant clair — agréable.

A suivre cette hypothèse, les Egyptiens auraient emprunté le terme « Libou » ou « rebu » à la langue des navigateurs égéo-crétois. Mais il faut reconnaître le caractère insidieux de la philologie, surtout quand il s'agit d'étudier un terme non attesté dans la langue qui sert de référence. Que doit-on penser de certains philologues, ou plutôt certains utilisateurs de la philologie, qui prétendent pouvoir proposer une origine sémitique pour des toponymes nord-africains alors qu'on ignore tout de leur squelette consonantique dans la langue d'origine? C'est vraiment la porte ouverte à des étymologies fantaisistes.

Pour revenir à l'hypothèse de L. Deroy relative à l'origine de l'ethnique « Libyen », G. Camps n'a pas hésité à en souligner la fragilité, invoquant la présence objective de cet ethnique dans les textes égyptiens, alors que, pour la langue des navigateurs égéo-crétois, son existence est le fruit d'une induction séduisante mais non moins hypothétique pour ne pas dire fantaisiste. Il a invoqué d'autre part le témoignage de l'anthropologie, en soulignant qu'à cette époque très lointaine où l'on vivait au grand air de part et d'autre de la Méditerranée, les populations nord-africaines ne devaient pas se distinguer des populations catalanes, languedociennes ou provençales par la couleur de leur carnation. Au terme de cette discussion, G. Camps retient tout de même le fait que, d'après l'épigraphie égyptienne, le terme « Libyen » semble désigner à l'origine un peuple de l'Afrique blanche. Les problèmes de l'origine de cet ethnique, de son étymologie demeurent entiers. Que les témoignages les plus anciens relatifs au terme « Libyen » soient, dans l'état actuel de la documentation, d'appartenance égyptienne, soit. Mais cela n'autorise pas pour autant à attribuer aux Egyptiens le mérite de son invention, ni de le faire dériver d'une racine égyptienne.

Nous avons vu que, pour l'Ancien Testament, il n'y a rien qui s'oppose à l'hypothèse d'un emprunt à l'Egypte. Il en est de même pour les cités phéniciennes d'Orient — nous n'avons pas, en fait, mention de l'ethnique « Libyen » dans un quelconque texte phénicien d'Orient. Mais, pour les textes puniques ou néopuniques gravés sur les stèles de Carthage, de Constantine, de Maktar, de Tripolitaine, la situation paraît quelque peu différente. Il s'agit là très souvent d'autochtones. Certains historiens ont pensé à un emprunt fait aux Grecs par les Carthaginois, qui ne manquèrent pas à leur tour de le diffuser, si bien que, dans certains cas, les autochtones finirent par l'adopter en lui accordant une valeur administrative. Les maillons de la chaîne seraient alors : les Egyptiens, les Grecs, les Phéniciens ou les Carthaginois et enfin les autochtones.

Les Phéniciens, comme d'ailleurs les Hébreux de l'Ancien Testament, pouvaient éventuellement se passer de l'intermédiaire grec et le prendre directement aux sources du Nil. Bien qu'il s'agisse apparemment d'une simple nuance, le rôle de diffuseur de cet ethnique attribué aux Grecs par l'historiographie contemporaine se trouve dès lors contesté. Rien n'empêche d'ailleurs de penser à un intermédiaire phénicien entre l'Odyssée et l'Egypte pharaonique, de sorte que la disposition des maillons de la chaîne serait sensiblement différente. On aurait ainsi : les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs. Sans être exclusive, cette hypothèse me paraît digne de considération.

Mais il reste à remarquer le fait que, dans les inscriptions puniques, les anthroponymes LBY et LBT, que l'on peut traduire par le Libyen — la Libyenne, sont relativement fréquents. Cela étant, il paraît difficile d'y voir des anthroponymes extraits d'un terme étranger introduit par les Grecs ou même par les Phéniciens. Pour que cet anthroponyme soit adopté et surtout apprécié, il faudrait que ceux qui l'attribuent à leurs enfants comme ceux qui le portent s'y retrouvent pleinement et y saisissent la matérialité des liens qui les unissent à leur peuple, à leur ethnie. Porter le nom de LBY ou de LBT traduirait la fierté d'appartenir à la communauté, et traduirait d'autre part un certain orgueil ethnique. Ce serait l'exaltation de la race. Pour exprimer ces sentiments, je ne crois pas qu'un ethnique étranger puisse être adopté; on cherche de préférence le nom authentique qui serait à la mesure de l'authenticité de la race, c'est-à-dire de la communauté. Le phénomène est bien connu : pour rester en Afrique du Nord, où la grande majorité de la population, sous l'effet de la langue et de la religion, finit par se sentir arabe d'origine, de race, descendant de tribus arabes immigrées, on constate la fréquence des anthroponymes « Arbi et Arbiya », comme s'il était nécessaire de l'affirmer et d'exalter la noblesse de sa race. Dans le monde berbère, l'ethnique Mazices ou Maces semble avoir donner « Mazigh » comme ethnique et comme anthroponyme. Le patronyme « Mazigh » est attesté en Tunisie. Voilà pourquoi j'incline personnellement à attribuer l'ethnique « Libyen » à une racine autochtone et à lui reconnaître

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

une origine autochtone ou profondément adoptée et assumée.

Pour désigner les populations de l'Ouest du Nil, les Egyptiens avaient donc utilisé l'ethnique dont elles se servaient elles-mêmes pour se présenter et s'identifier. Ces populations devaient se reconnaître « LBM », c'est-à-dire « libyennes ». Je crois donc que l'on peut revoir les maillons de la chaîne dont il a été déjà question et ajouter le nom des « Libyens » tout à fait au début de la séquence; quelle que soit la chaîne et quelle que soit la disposition de ses maillons, le nom de « Libyen » doit occuper, à notre avis, la première place de la séquence. Il appartient aux spécialistes de la langue libyque de déterminer l'étymologie de cet ethnique et de reconnaître la valeur sémantique de la racine mère à laquelle nous devons le toponyme « Libye », si fréquent dans la littérature classique.

Devant le silence de la documentation libyque et punique, on ne peut dire si le toponyme « Libye » a été forgé par les Grecs à partir de l'ethnique « Libyen », ou s'ils l'avaient emprunté aux Phéniciens ou aux Egyptiens. Il est préférable de laisser le dossier ouvert.

Mais il est certain que, pour l'ethnique comme pour le toponyme, le champ d'application diffère d'une époque à une autre ou d'un auteur à un autre; parfois le même auteur utilise l'ethnique « Libyen » ou le toponyme « Libye » dans différentes acceptions : si, pour Hérodote, les Libyens correspondaient à toutes les tribus qui habitaient les côtes septentrionales de l'Afrique, depuis l'Egypte jusqu'au Cap Soloeis, c'est-à-dire de la Grande Syrte à la Maurétanie, dans les écrits de Polybe, les Libyens étaient les autochtones soumis à l'administration de Carthage; dans l'armée des Mercenaires, Matho est présenté comme un chef libyen tandis que Narhavas est un prince numide. Polybe semble donc considérer les Libyens comme une fraction de la population africaine, une tribu ou une fédération de tribus dont les territoires se situaient à l'ouest de Carthage. L'expansion territoriale de la capitale punique se fit, dit-on, au dépens des terres appartenant aux tribus libyennes. L'historiographe de Scipion Emilien nous apprend que « Matho » tout en formant ses plans... envoyait demander des renforts aux Numides et aux Libyens et leur dire de ne pas laisser échapper l'occasion pour être libre (Polybe I, 77).

Au milieu du Ier siècle avant J.-C., Salluste distinguait dans les populations africaines un fond libyque et un fond gétule. « Les premiers habitants de l'Afrique furent les Gétules et les Libyens, gens grossiers et barbares qui se nourrissaient de la chair des bêtes sauvages ou de l'herbe des prés à la façon des troupeaux. Ils

n'étaient gouvernés ni par la coutume ni par la loi ni par un maître. Errant à l'aventure dispersés, ils s'arrêtaient seulement où les surprenait la nuit » (*La guerre de Jugurtha*, XVII, 1-2).

Ce texte laisse entendre une diversité ethnique à laquelle correspondait une culture commune; il s'agissait aux yeux de Salluste de deux races différentes dont la culture, le genre de vie, les mœurs, les habitudes étaient identiques; ceux des populations barbares. Bien que, derrière ce double fond ethnique, le texte de Salluste n'autorise pas à saisir des différences de genre de vie ou de localisation, certains ont été bien tentés de penser à la dichotomie nomades — sédentaires, ou tribus vivant près de l'Océan et tribus vivant à l'Est du pays. Ce faisant, ils ont accepté de soumettre le texte à une exégèse illégitime. Quant à nous, il nous paraît suffisant de retenir la distinction entre les Gétules et les Libyens pour prendre acte de l'acception restreinte, chez Salluste, de l'ethnique « Libyen ».

Il en est de même pour le toponyme « Libye » : dans l'Odyssée, il semble désigner l'Afrique du Nord, des golfes des Syrtes jusqu'à l'Océan Atlantique ou, comme dirait Hérodote, de l'Egypte au Cap Soloeis. Mais ce dernier historien utilisa le toponyme dans une acception plus large, l'étendant à l'ensemble du continent africain, quand il raconta le grand voyage effectué par la marine phénicienne autour de l'Afrique pour le compte du pharaon Néchao à la fin du VIIe siècle avant J.-C.

Plus tard, l'historiographie gréco-latine semble avoir réduit la portée du toponyme « Libye » au Nord de l'Afrique, bien que les limites de la Libye polybienne soient difficiles à établir. S'agit-il de toute l'Afrique du Nord jusqu'à l'Atlantique? S'agit-il plutôt du pays de ceux que Polybe appelait « Libyens », et qu'il distinguait des Numides? En d'autres termes, nous ne savons pas si, dans le texte de Polybe, le pays des Numides fait partie de la Libye. Mais, en tous cas, toute la région qui, pendant la guerre des Mercenaires, se trouvait sous l'autorité de Carthage était couverte par le toponyme « Libye », y compris des cités comme Utique, Tunis, Hippo... Ecoutons Polybe lui-même : « Ce furent là les causes et le commencement de la guerre des Mercenaires, appelée aussi la guerre de Libye. Matho, arrivé à ses fins, envoya des émissaires dans les villes de Libye pour les appeler à la liberté, leur demander des renforts et leur concours dans les opérations militaires. Presque toute la Libye répondit à son appel à la révolte contre Carthage; on lui envoya de bon cœur des subsides et des renforts; c'est alors que, divisant les troupes, ils allèrent assiéger les uns Utique, les autre Hippo-Diarrhytus parce que ces villes refusaient de se joindre à la révolte » (I, 70, 7-9).

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Mais la plupart des historiens anciens reconnaissaient au toponyme « Libye » une portée nord-africaine. C'est dans cette acception que Diodore de Sicile en faisait usage en parlant des fondations phéniciennes en Méditerranée occidentale et surtout en rappelant l'histoire de Myrina, reine d'une nation d'Amazones, à l'extrémité occidentale de la Libye, tout près de l'Océan. Dans la guerre des Vandales, Procope utilise le toponyme « Libye » pour désigner tout le Nord de l'Afrique.

Sans prétendre avoir fait le point autour de la question, nous croyons pouvoir souligner le caractère mouvant et l'élasticité du toponyme « Libye » et de l'ethnique « Libyen ». Après avoir tour à tour ou simultanément désigné tout le continent africain, le Nord de l'Afrique ou seulement les régions orientales soumises au contrôle politique et administratif de Carthage, la Libye d'aujourd'hui couvre actuellement en gros les territoires de la Tripolitaine, la Cyrénaïque et les secteurs sahariens qui en dépendent. S'agit-il d'un retour au point de départ? Après avoir atteint le maximum de son extension, la portée du toponyme se rétrécit pour ne désigner que la partie dont les habitants étaient mentionnés dans les textes égyptiens sous le nom de « Libyens ». Doit-on attribuer ce phénomène aux caprices de l'histoire?

A cette plasticité s'ajoute la confusion que l'on remarque dans l'historiographie classique : certains auteurs anciens distinguent mal les Libyens des Puniques. Dion Chrysostome signale qu'Hannon « avait transformé les Carthaginois de Tyriens qu'ils étaient, en Libyens » (Discours, XXV); Arrien qualifie l'explorateur Hannon de « Libyen » : « Hannon, le Libyen », écrit-il (*Indica,* XLIII, 11).

Il est à signaler d'ailleurs que l'ethnique « Afer » et le toponyme *Africa* ont connu un sort à peu près comparable. Nous sommes tout de même là en présence d'une terminologie relativement récente si l'on tient compte des témoignages écrits; ces derniers ne peuvent remonter au-delà de la fin du IIIe siècle avant J.-C. Le vainqueur d'Hannibal à Zama reçut le surnom d'*Africanus,* rappelant ainsi les victoires de Scipion en terre d'Afrique.

Le toponyme *Africa* lui-même a été forgé par les Latins à partir de l'ethnique « Afer » que l'on trouve dans Plaute; Térence, pour rappeler ses origines africaines, dont il semblait tirer une certaine fierté, se donna le surnom d'*Afer*. Le qualificatif « africanus » a été appliqué à des plantes et des fruits d'origine africaine : dans son traité agronomique, Caton mentionne les *ficos africanos,* les figuiers africains. Nous devons remarquer toutefois l'absence de l'ethnique « Afer » dans la documentation grecque et punique actuellement disponible. Cet ethnique, dont dépendent des formes

comme « Africus, Africanus, Africa », semble avoir été utilisé pour désigner la population qui vivait sur les territoires soumis au contrôle politique et administratif de Carthage. Il est d'un usage très fréquent dans la littérature et l'historiographie latines postérieures à la destruction de Carthage et à la création de la province romaine d'Afrique, celle que l'on désigne par le toponyme *Africa*.

Comme pour l'ethnique « Libyen », on remarque une certaine hésitation voire une confusion dans l'emploi d' « Afer ». Pour Tite-Live, les *Afri* semblent correspondre aux Libyens de Polybe, c'est-à-dire aux Africains soumis à Carthage, ceux qui, en Afrique, dépendent de la capitale du monde punique. Si, dans les *Indica* d'Arrien, Hannon l'explorateur est qualifié de Libyen, le poète Horace qualifie le général Hannibal d'*Afer* (Odes, IV, 4, 42).

Pour certains auteurs latins, les *Afri* étaient bien distincts des Maures ou des Numides, de sorte que l'ethnique « Afer » semble désigner une tribu ou une fédération de tribus dont les territoires correspondaient en gros à la Tunisie du Nord-Est. Plus tard, on constate que les habitants de la Numidie annexée par César sont parfois désignés par l'ethnique « Afri » comme dans les écrits de Cicéron (*Ad Quintum fratrem*) et de Pline le Jeune. Dans d'autres cas, toute la population nord-africaine a été désignée par l'ethnique « Afri. » Peuvent-être invoqués à l'appui de cette thèse des textes que nous devons à Salluste (*La guerre de Jugurtha,* XVIII, 3) à Cornelius Nepos (*Lysandre,* III, 2) Pomponius Mela (1,25) et Pline l'Ancien (*Hist. Nat.,* VII, 200). Stéphane Gsell a signalé le cas où le nom « Afri » fut employé pour désigner les habitants de tout le continent africain (*Hist. anc. Afric. du Nord,* t. VII, p. 7).

Le toponyme *Africa,* sans doute forgé par les Romains, désigne à l'origine les territoires conquis par les armées de Rome lors de la troisième guerre punique (149-146 avant J.-C.). La tradition de Suidas, d'après laquelle Carthage aurait porté aussi le nom d'Afrique, ne bénéficie d'aucun crédit; c'est du moins l'opinion de Stéphane Gsell et de Stanislav Segert. En revanche, la tradition de Zonaras, d'après laquelle le pays autour de Carthage était, pendant la deuxième guerre punique, appelé Afrique, semble plus digne d'intérêt, et l'on peut comprendre la valeur du surnom *Africanus* accordé au grand adversaire d'Hannibal. Comme nous l'avons déjà dit, l'Afrique était avant tout le pays des Afri, mais on a très tôt étendu l'application de ce terme ethnique à tout le nord de l'Afrique, de la Tripolitaine jusqu'à l'Océan Atlantique et même à l'ensemble du continent.

Il est curieux de constater à ce propos que Salluste, utilisant le

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

terme *Africa* semble, au chapitre XVII, l'appliquer à tout le continent, tandis qu'au chapitre XVIII, il restreint son application à l'Afrique du Nord. Vers la fin de l'Antiquité, par la création des provinces de Zeugitane, de Byzacène, à côté de la Numidie, des deux Maurétanies et de la Tripolitaine, le toponyme *Africa* fut réduit à une région qui ne couvrait que le nord de la Tunisie et le nord-est de l'Algérie. Le toponyme « Friguia » a survécu. Dans la Tunisie d'aujourd'hui, il désigne en gros la moyenne vallée de la Medjerda. On voyait encore, il y a quelques années, des nomades et semi-nomades des steppes, pendant la saison de la récolte des céréales, remonter vers le nord de la Tunisie pour offrir leurs services de moissonneurs aux grands propriétaires; après la récolte, ils se transformaient en glaneurs et parvenaient ainsi à amasser des réserves suffisantes jusqu'à la prochaine saison. Il était alors donné d'assister à des scènes et paysages bibliques tels qu'ils apparaissent dans le livre de Ruth. A la question « où allez-vous? », ces nomades et semi-nomades répondaient : « Avec l'aide d'Allah, nous comptons nous rendre à Friguia, le pays du blé. »

Au terme de cet examen rapide, nous constatons que les frontières de l'ethnique « Afer » et du toponyme *Africa* qui en dérive ont été très mouvantes. Il faut dire que de nos jours encore, on relève une certaine indécision dans l'emploi du nom « Afrique ». Dans la langue de certains journalistes et de certains hommes politiques, l'Afrique semble désigner exclusivement l'Afrique Noire, le pays d'outre Sahara. Quand il s'agit du Maghreb, les Maghrebins eux-mêmes se disent rarement Nord-africains. Ceux qui, parmi eux, le disent, en empruntent l'emploi au langage des Occidentaux. Il est curieux de constater d'autre part que les Noirs d'Afrique ne reconnaissent pas toujours l'africanité des Maghrebins. Mais la forme fossile de « Friguia », désignant de nos jours encore la moyenne vallée de la Medjerda, doit rappeler aux uns et aux autres que l'ethnique « Afer », qui est à l'origine du nom Afrique, a d'abord désigné des tribus qui vivaient sur des territoires de l'actuelle Tunisie.

Certains historiens et philologues n'ont pas manqué toutefois de recourir aux hypothèses les plus fantaisistes pour rendre compte du nom *Africa*. On a pensé au latin *apricus* et *aprica*, explication qui se référait au climat relativement chaud de l'Afrique. Pour l'historiographie du Moyen Age arabe, on eut recours à l'invention d'un héros légendaire, Ifricos, qui aurait donné son nom à cette région de la Méditerranée occidentale. Cette tradition est attestée dans les écrits d'el-Bekri, au XI^e siècle, et dans ceux d'Ibn Khaldoun, mort en 1406. On n'a pas d'ailleurs

hésité à rattacher le nom *Africa* à une racine arabe, FRQ, qui contient la notion de séparation, de distinction et de désunion. Au XIX^e siècle, certains utilisateurs de la philologie rattachaient *Africa* à l'ethnique « Phrygiens ». Toutes ces étymologies relèvent de la fantaisie pure et simple. Elles ne méritent pas qu'on s'y arrête davantage, souffrant toutes d'un vice fondamental : *Africa* dérive de l'ethnique « Afer ». Il convient donc plutôt de chercher l'origine de ce dernier terme. Là aussi les explications fantaisistes n'ont pas manqué; on a eu recours à des héros, des rois, des conquérants. Afer serait pour les uns l'ancêtre des Afri, dans d'autres cas, cet ancêtre commun des Afri s'appelle Aphéras, Iphéra, Aphraos, Aphros etc. Il serait soit le fils de Cronos et de Philyra, soit le fils d'Abraham et de Cetura. Cette dernière tradition est rapportée par Flavius Joseph, dans ses « Antiquités Juives ». Dans une autre tradition que nous devons à Solin, géographe du III^e siècle après J.-C., Afer serait le fils d'Hercule Libyen.

Une tentative plus sérieuse a consisté à recueillir dans la langue du pays, les vocables qui pourraient appartenir à la même racine que l'ethnique « Afer ». L'apport de l'onomastique est appréciable : une inscription latine mentionne une divinité libyque nommée Ifru (*C.I.L.*, VIII, 5673). L'image de la divinité et le texte latin qui l'accompagne ont été gravés sur un rocher à l'est de Constantine. Parmi les tribus berbères du Moyen Age, Ibn Khaldoun mentionne les Beni-Ifren. Dans sa Johannide, Corippus signale le lieu-dit Ifera, qu'on n'a pas pu identifier; il mentionne d'autre part les « Ifuraces », population dont les territoires se situaient au VI^e siècle en Tripolitaine. Dans la Grande Kabylie, en Algérie, on note la présence d'un lieu-dit Ifri-n- Dellal, ainsi qu'une localité qui porte le nom d'Ifira; ce dernier toponyme rappelle du moins phonétiquement l'Ifera de Corippus. Il y a d'autre part le mot berbère « Ifri » qui signifie la grotte, de sorte que les Beni-Ifren d'Ibn Khaldoun devaient être à l'origine des troglodytes. Rappelons que le phénomène du troglodytisme était très fréquent en Afrique du Nord; il est encore attesté comme on peut le voir à Chenini de Tataouine, en Tunisie méridionale. Cela étant, on a proposé de rattacher l'ethnique « Afer » à une racine libyque dont dériveraient « Ifri », la grotte, Ifru, la divinité libyque, le nom des Beni-Ifren ainsi que le toponyme Ifira de la Grande Kabylie. Les « Afri » seraient-ils à l'origine ceux qui habitaient des grottes et célébraient le culte des grottes? L'ethnique « Afer » appartiendrait ainsi à la langue libyque, mère des dialectes berbères. Mais d'autres philologues ont proposé une étymologie sémitique, rattachant « Afer » à la

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

racine « 'BR » qui signifie « traverser »; d'autres partisans de l'origine sémitique ont pensé à la racine « 'FR » qui désigne la poussière, la cendre. Ne sachant pas comment devait s'orthographier « Afer » en sémitique et, en l'occurrence, en punique, on ne saurait déterminer les composantes consonantiques de la racine. Or, sans une connaissance parfaite du radical, toute hypothèse ne peut-être sérieusement crédible. Pourtant, un sémitisant contemporain, Stanislav Segert, reprenant la question de l'origine du nom « Africa », a relancé l'hypothèse d'une étymologie sémitique. Il a retenu la possibilité de rattacher « Afer » à « 'BR » avec la transformation du B en P ou F ce qui aurait donné « 'FR ». La chute de la gutturale, phénomène bien attesté dans la langue néo-punique, donnerait « Afer ». Dans le cadre de cette hypothèse, les Afri, d'après S. Segert, devaient correspondre aux Phéniciens d'Afrique du Nord, ceux qui avaient traversé la mer. Par une évolution sémantique interne, le vocable finit par désigner en Afrique les habitants de la campagne par opposition aux citadins; il devait donc désigner un statut social ou un genre de vie plutôt qu'une ethnie. Quelque laborieuse que soit la démarche de Stanislav Segert, on lui reprochera toujours l'absence d'une assise objective : « Afer » n'est pas encore attesté dans les textes puniques. Rien dans l'historiographie phénicienne n'autorise l'hypothèse d'après laquelle les émigrants phéniciens auraient porté un nom formé à partir de la racine 'BR ou 'FR avec le sens de traverser. Dans l'état actuel de notre documentation, il vaudrait mieux adopter la sagesse de Stéphane Gsell qui, après examen minutieux des faits déclare que l'étymologie du mot « Afri » reste inconnue. Nous avons vu que la situation était à peu près la même pour l'ethnique « Libyen ». Si le choix s'imposait, nous adopterions volontiers l'hypothèse d'une origine autochtone, c'est-à-dire libyque pour les deux ethniques.

Il y a un autre ethnique dont les historiens d'aujourd'hui se servent très souvent pour désigner les autochtones nord-africains, restés dans une large mesure à l'abri des contaminations culturelles, tout au moins au niveau du parler : il s'agit de l'ethnique « berbère » qui, lui aussi, donna lieu à des hypothèses fantaisistes. Certains historiens arabes le rattachèrent au nom de l'ancêtre commun qui s'appelait « Ber ». D'autres comme el-Maçoudi et Tabari cités par Ibn Khaldoun attribuaient ce nom à Ifricos, le conquérant légendaire qui, entendant les multiples jargons incompréhensibles que parlaient les différentes tribus de son armée, les baptisa « berbères ». Pour la circonstance on a pensé à une racine arabe « BRBR » qui signifierait « bredouiller », pousser des cris inintelligibles. Ibn Khaldoun en fait état. On a

d'autre part rapproché « berbère » de certains ethniques et toponymes attestés en Inde ou sur la vallée du Nil; mais ce ne sont que des élucubrations factices sans la moindre valeur.

Sur ces hypothèses relatives à l'étymologie de l'ethnique « berbère » se sont d'ailleurs greffées d'autres hypothèses relatives à l'origine de la population elle-même, du peuple berbère. Pour Carl Ritter, les Berbères seraient originaires de l'Inde; l'historiographie arabe du Moyen Age lui attribue une origine yéménite : deux hypothèses illégitimes. Mais si la théorie de Carl Ritter semble être entièrement abandonnée, elle n'est citée que pour montrer le caractère fallacieux et le danger des hypothèses fondées sur une assise elle-même faite d'hypothèses fantaisistes. La thèse des historiens et géographes arabes du Moyen Age garde des adeptes dans certains milieux arabisants : de nos jours encore, des ouvrages ou des articles de presse ou des émissions radiophoniques n'hésitent pas à rappeler cette explication en lui accordant tout le crédit que l'on doit aux auteurs de l'âge d'or de la civilisation arabo-musulmane. Mais il faut reconnaître à leur décharge que ceux qui, parmi les historiens arabophones, abordent scientifiquement ce problème, continuent d'utiliser souvent des langues étrangères et, de ce fait, leurs œuvres restent le plus souvent inconnues au sein de leur propre communauté.

Pour revenir à l'ethnique berbère, nous sommes en réalité sur un terrain relativement connu. Précisons d'abord un point d'histoire : ce sont les Arabes qui ont étendu le nom berbère à la population autochtone de l'Afrique du Nord et surtout à ceux qui restèrent étrangers à la civilisation romaine. La date de 647 après J.-C. peut être considérée comme un *terminus post quem* pour l'apparition du nom « berbère » en tant qu'ethnique. Quant à son étymologie, nous savons qu'il se rattache tout simplement au latin « barbarus » fréquent dans l'historiographie latine pour désigner, précise Stéphane Gsell, « les indigènes restés réfractaires à la civilisation latine » (*Hist. Anc. Afric. du Nord,* t. I, p. 337). Dans l'historiographie arabe, il semble d'ailleurs que l'ethnique « berbère » ne couvre pas les Africains romanisés. Là aussi la terminologie arabe n'est pas très précise; ces Africains romanisés qui étaient pourtant majoritaires dans les villes et villages de l'Ifriqiya lors de la conquête arabe, se confondaient avec les Roum; c'est-à-dire les Byzantins. Parfois on utilisait le nom « Afâriq » pour les désigner. En fait, la terminologie de l'historiographie arabe est très vague et les études contemporaines n'y ont pas toujours échappé.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Origines des populations nord-africaines

Mais qu'il s'agisse de Libyens, d'Afri ou de Berbères, et quelles que soient les tribus auxquelles ils appartiennent, l'origine de ces populations nord-africaines continue de préoccuper les historiens et de les passionner. Hérodote lui-même ne resta pas indifférent à ce propos, ne manquant pas de rappeler une tradition d'après laquelle les Maxyes « prétendent être de la descendance des Troyens » (IV, 191).

Cette théorie des origines asiatiques des populations nord-africaines se retrouverait dans l'historiographie punique autant qu'on peut en juger d'après les écrits de l'Antiquité classique, comme par exemple « La guerre de Jugurtha » de Salluste, qui reconnaît avoir utilisé des livres puniques appartenant au roi Hiempsal. L'expression utilisée par l'historien latin laisse planer un certain vague en ce qui concerne l'auteur ou les auteurs de ces « *libri Punici* ». S'agit-il d'ouvrages écrits en punique par le roi numide Hiempsal? ou s'agit-il plutôt d'ouvrages puniques acquis par ce roi? Les deux cas sont bien possibles. Nous savons que les rois numides avaient choisi la langue de Carthage pour leurs besoins politiques et culturels et qu'ils étaient souvent de très fins lettrés s'intéressant beaucoup à l'histoire et à la géographie; nous savons aussi que la bibliothèque de Carthage fut offerte au roi et princes numides; les Romains n'en gardèrent que le traité agronomique de Magon. De ces livres puniques attribués au roi Hiempsal, Salluste recueillit une tradition relative aux origines des Africains :

« Quant aux premiers habitants de l'Afrique du Nord, à ceux qui vinrent s'y joindre, aux croisements qui en sont résultés, bien que cette opinion diffère de la tradition généralement adoptée, je vais résumer très brièvement l'exposé qu'on m'a traduit des Livres Puniques attribués au roi Hiempsal et qui concordent du reste avec ce que pensent les indigènes eux-mêmes, en laissant aux auteurs la responsabilité de leur dire » (*La guerre de Jugurtha*, XVII, 7).

Arrêtons-nous là pour souligner des faits importants : quant aux origines des premiers habitants d'Afrique du Nord, Salluste fait allusion à une tradition généralement adoptée sans doute dans les milieux latins et grecs; c'est dire que les contemporains de Salluste détenaient des informations sur les origines des Africains. Elles devaient être bien connues pour que Salluste estimât inutile de les rappeler; nous lui aurions été pourtant très reconnaissants, s'il avait bien voulu faire l'analyse de cette tradition « généralement adoptée ».

L'autre fait important qui mérite d'être souligné, c'est qu'au temps de Salluste, les « livres puniques » étaient encore accessibles dans les milieux que fréquentait le premier gouverneur de l'*Africa Nova*. On savait le punique et le latin. Pour faire traduire un texte punique, Salluste pouvait avoir recours soit à des amis Africains, soit à des amis Romains ou Grecs d'origine qui maîtrisaient la langue de Carthage. D'autres sources permettent d'affirmer que la langue punique n'était pas inconnue dans les milieux cultivés à Rome, et ce bien avant la fin de Carthage. C'était à Silanus que le Sénat romain dut confier la traduction du traité agronomique de Magon.

Il y a lieu enfin d'attirer l'attention sur la prudence de Salluste, nous dirions presque la méfiance, vis-à-vis de la tradition consignée dans les Livres Puniques. S'il l'avait rapportée, c'était surtout peut-être à cause de son originalité ou de son caractère singulièrement fabuleux et partant séduisant pour le lecteur. En la rapportant, Salluste fait œuvre de conteur. Voici l'analyse de cette tradition libyco-punique :

« Les premiers habitants de l'Afrique furent les Gétules et les Libyens, gens grossiers et barbares... Mais après la mort d'Hercule en Espagne — c'est du moins l'opinion des Africains — son armée composée de peuples divers... ne tarda pas à se débander. Dans le nombre, les Mèdes, les Perses et les Arméniens passèrent en Afrique sur des vaisseaux et occupaient des contrées voisines de notre mer. Les Perses toutefois tirèrent plus vers l'Océan... Peu à peu, ils se mêlèrent aux Gétules par voie de mariage; comme, dans leurs tentatives pour trouver un territoire convenable, ils s'étaient souvent déplacés, ils se donnèrent le nom de nomades... Aux Mèdes et aux Arméniens se joignirent les Libyens — car ils habitaient plus près de la mer d'Afrique (les Gétules étant plus près du soleil, non loin de la zone torride) et ils eurent de bonne heure des villes fortes; car n'étant séparés de l'Espagne que par un détroit, ils avaient établi avec ce pays un commerce d'échanges. Le nom de Mèdes fut peu à peu altéré par les Libyens qui, dans leur langue barbare, y substituèrent la forme Maure. La puissance des Perses s'accrut rapidement et plus tard, sous le nom de Numides, une colonie de jeunes gens que le surpeuplement contraignit d'abandonner le foyer paternel prit possession du pays voisin de Carthage. Puis l'ancien et le nouveau peuple, se prêtant un mutuel appui, soumirent par les armes ou par la crainte les pays limitrophes et se procurèrent renom et gloire, surtout ceux qui s'étaient avancés du côté de notre mer, car

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

les Libyens étaient moins belliqueux que les Gétules. Finalement presque toute la partie inférieure de l'Afrique tomba en possession des Numides; les vaincus prirent le nom des vainqueurs avec lequel ils se confondirent » (*La guerre de Jugurtha*, XVII, 1-12).

L'auteur de ces « Livres Puniques » devait bénéficier d'une très vaste culture, pouvant tirer parti à la fois des traditions orales qui avaient cours dans les milieux africains et des ouvrages puniques, grecs ou latins. A cette époque, il y avait parmi les Africains ceux qui possédaient quatre cultures : libyque, punique, grecque et latine. Faisant œuvre de compilateur, sans respecter les exigences de la logique ni craindre les contradictions, leurs écrits et dires ne pouvaient échapper ni à la confusion ni à l'hétérogénéité. Quoi qu'il en soit, l'insertion des Perses et des Mèdes dans ce récit doit pouvoir s'expliquer. Pour les Perses, Stéphane Gsell a proposé une solution qui demeure valable : il a rapproché les Perses de Salluste d'une population africaine que Pline appelle « Perorsi » ou « Pharusi »; leurs territoires se situaient sur la côte océanique du Maroc actuel. Le passage de Perorsi ou de Pharusi à « Persae » est certes facile; le recours aux Perses semble donc avoir été, à l'origine, une tentative de rendre compte de l'ethnique Perorsi ou Pharusi.

L'insertion des Mèdes aurait été commandée par le désir d'expliquer le nom des Maures. Il ne serait pas téméraire d'attribuer ces rapprochements à base phonétique aux Grecs, qui appréciaient le calembour, pour rendre compte d'un toponyme ou d'un ethnique. Le procédé étant très fécond, l'imagination grecque ne manquait pas d'en tirer parti. L'étymologie de l'ethnique « Numide » par le Grec « Nomades » laisse voir clairement la participation des Grecs à l'élaboration de ce récit de Salluste.

A y regarder de près, ce texte ne dit pratiquement rien sur le fond autochtone de la population nord-africaine, l'auteur se contentant de déclarer que « les premiers habitants de l'Afrique furent les Gétules et les Libyens. » D'où venaient-ils? Comment se trouvèrent-ils en Afrique? Le texte ne fournit aucun élément de réponse à ces questions. L'histoire ne semble pas avoir assisté à la genèse des faits; elle a été mise devant le fait accompli. Le texte de Salluste concerne davantage les immigrés, ceux qui vinrent grossir et enrichir les populations autochtones. Il essaie de rendre compte du faciès ethnique et culturel par les croisements qui résultèrent des contacts établis entre les anciennes populations et les nouveaux venus.

Mais si nous ignorons tout du fond premier, la tradition rapportée par Sallustre attribue aux immigrants une origine

asiatique : Mèdes, Perses, Arméniens. Nous ne sommes guère loin de l'Asie Mineure, où les Maxyes d'Hérodote situaient la patrie de leurs ancêtres. Elle retient, au moins pour une partie de ceux qui peuplèrent l'Afrique du Nord, une origine asiatique; elle enregistre un apport ethnique venu d'Orient et en l'occurrence d'Asie.

Or la tradition précise que ces immigrants asiatiques faisaient partie de l'armée d'Hercule, mort en Espagne. L'exégèse n'a pas manqué de reconnaître, derrière cet Hercule, le dieu Melqart, le patron de la ville de Tyr, le protecteur des marins. Dans la ville de Tyr, Melqart semble avoir été adoré comme une divinité marine responsable du succès des entreprises maritimes : sur les monnaies frappées dans les ateliers tyriens, Melqart chevauche l'hippocampe. Ainsi décryptée, la tradition ferait plutôt allusion à l'immigration phénicienne, ce qui aurait complètement échappé à Salluste.

D'autres historiens préféraient percevoir dans cette tradition l'écho d'une migration européenne : sous la pression d'une invasion nordique, des peuplades gauloises auraient été obligées de passer en Espagne, refoulant ainsi une partie de ses occupants : ces événements se situeraient vers 1600 avant J.-C. Sans vouloir discuter de l'historicité de cette invasion nordique du XVIe siècle avant l'ère chrétienne, force nous est de constater l'absence de données objectives pouvant être invoquées en faveur d'une migration massive d'Espagne vers l'Afrique du Nord. Profitons en toutefois pour souligner la ressemblance que présente le profil de cette migration hypothétique, pour ne pas dire fictive, avec l'aventure vécue par les tribus vandales sous le commandement de Genséric au Ve siècle de l'ère chrétienne.

L'historiographie antique a connu une autre tradition relative à la population d'Afrique et à ses origines; nous la devons à Procope :

« Lorsque les Hébreux, après leur sortie d'Egypte, arrivèrent près des limites de la Palestine, Moïse... qui les avait guidés, mourut. Il eut pour successeur Jésus, fils de Navé, qui fit entrer ce peuple en Palestine et qui occupa le pays, montrant dans la guerre une valeur surhumaine. Il triompha de toutes les tribus, s'empara sans peine des villes et acquit la réputation d'un chef invincible. Alors toute la région maritime qui s'étend de Sidon jusqu'aux frontières de l'Egypte était appelée Phénicie; dès une époque lointaine elle fut soumise à un roi, comme le disent d'un commun accord ceux qui ont écrit sur les antiquités phéniciennes. Là vivaient des tribus qui comptaient une grande multitude d'hommes, les Gergéséens, les Jébuséens et d'autres encore qui

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

sont nommés dans l'histoire des Hébreux. Cette population, lorsqu'elle vit qu'il était impossible de résister au général étranger, sortit de sa patrie et se rendit en Egypte. Mais, constatant que la place lui manquerait dans une contrée qui fut de tout temps très peuplée, elle se dirigea vers la Libye.

« Les nouveaux venus l'occupèrent tout entière, jusqu'aux Colonnes d'Héraclès, et y fondèrent un grand nombre de villes; leur descendance y est restée et parle encore aujourd'hui la langue des Phéniciens. Ils construisirent aussi un fort en Numidie, au lieu où s'élève la ville de Tigisis. Là, près de la grande source, on voit deux stèles de pierre blanche, portant, gravée en lettres phéniciennes et dans la langue des Phéniciens, une inscription dont le sens est : « Nous sommes ceux qui ont fui loin de la face du brigand Jésus, fils de Navé. »

« Avant eux, la Libye était habitée par d'autres peuples qui, s'y trouvant fixés depuis une haute antiquité, étaient regardés comme autochtones... Plus tard, ceux qui quittèrent la Phénicie avec Didon allèrent rejoindre ces parents, établis en Libye, et furent autorisés par eux à fonder Carthage. Puis, devenue grande et très peuplée, Carthage fit la guerre à ses voisins, qui, comme nous l'avons dit, étaient venus de Palestine et qui s'appellent maintenant les Maures. Elle les vainquit et les refoula le plus loin qu'elle put » (*Bell. Vand.*, II, 10, 13 et suiv.). Comme pour le récit de Salluste, nous sommes là aussi en présence d'un texte qui se rapporte davantage aux immigrés, c'est-à-dire à ceux qui, sous la pression de circonstances politiques, économiques et militaires quittèrent leur pays d'origine pour venir s'installer en Afrique du Nord; en Libye, disait Procope.

En ce qui concerne la population autochtone, Procope se contente d'en prendre acte : « Avant eux la Libye était habitée par d'autres peuples qui, s'y trouvant fixés depuis une haute antiquité, étaient regardés comme autochtones. » De l'origine de ces peuples, il ne dit mot.

Nous constatons ainsi que, dans les deux récits, la population de l'Afrique du Nord se répartit en deux grandes catégories : les autochtones ou ceux qui étaient regardés comme tels parce qu'ils s'y trouvaient fixés depuis une haute antiquité, et les immigrants. Dans le récit de Procope comme dans le récit de Salluste, ces immigrants sont d'origine asiatique; mais les éléments qui servirent à la confection du récit byzantin paraissent se référer davantage à un fond historique. En d'autres termes, l'historien, face au tissu présenté par Procope, réussit dans une large mesure à en identifier les matériaux ou la matière première. L'exégèse parviendrait à reconstituer la trame des faits historiques plus ou

moins travestis dans le récit de Procope : l'invasion des Peuples de la mer, les Philistins, les Hébreux en terre cananéenne, la fuite des Cananéens vers les villes de la côte, qui subirent une forte pression démographique, et la grande aventure des Phéniciens en Méditerranée, favorisée par la chute de la thalassocratie égéenne et par des progrès techniques réalisés dans les domaines de la métallurgie, les constructions navales et la navigation.

En somme, le texte de Procope concerne presque exclusivement les immigrés asiatiques, cananéens en l'occurrence. Il reconnaît l'existence en Afrique d'une population antérieure, dite autochtone; mais il n'aborde pas le problème de ses origines.

Il semble d'ailleurs que, sous l'influence de la culture phénicienne, qui a connu une très large diffusion en Afrique du Nord, la population autochtone finit par s'attribuer des origines cananéennes : dans l'une de ses lettres, saint Augustin rapporte qu'interrogés sur leurs origines, les paysans de la région d'Hippone, l'actuelle Annaba en Algérie, répondaient en langue punique qu'ils étaient cananéens. La chronique de saint Hippolyte compte les « Afri » parmi les descendants de Canaan.

Il convient de rappeler d'ailleurs que l'historiographie arabe du Moyen Age rattache les Berbères, c'est-à-dire les Africains autochtones, à Canaan. Il ne serait pas audacieux d'y voir la retombée dans les milieux islamiques du Moyen Age d'une littérature chrétienne ou juive dont dépendaient les écrits de Flavius Josèphe, la chronologie de saint Hippolyte et d'autres qui nous échappent. Il est certain d'ailleurs que l'historiographie arabe du Moyen Age puisait à pleine main dans la littérature juive. Les Chrétiens et les Juifs islamisés ne devaient pas manquer de mettre à contribution les acquis de leurs cultures d'origine, surtout quand ils correspondaient à leurs nouvelles convictions religieuses et idéologiques.

Ibn Khaldoun eut le mérite d'exposer la plupart des théories relatives aux origines des Berbères : « Maintenant, si l'on aborde la question de savoir jusqu'à quel peuple des temps anciens il serait possible de faire remonter les Berbères, on remarquera une grande diversité d'opinion chez les généalogistes, classe de savants qui ont consacré à ce sujet de longues études » (*Histoire des Berbères*, I, p. 173).

On en a fait des descendants d'Abraham, des Yéménites, des Cananéens, des Ghassanides, etc. Presque toutes ces théories s'accordent à faire des Berbères un peuple sémitique, et en l'occurrence arabe. Prenant position, Ibn Khaldoun écrit : « Sachez que toutes ces hypothèses sont erronées et bien éloignées de la vérité... Maintenant, le fait réel, fait qui nous dispense de toute

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

hypothèse est ceci : les Berbères sont les enfants de Canaan, fils de Cham, fils de Noë; leur aïeul se nommait Mazigh... les Philistins étaient leurs parents » (*Histoires,* I, p. 182 et 184).

Mais parmi ceux qui écrivent sur les Berbères et leurs origines, il y a encore des partisans de cette origine sémitique et notamment arabe. La colonisation occidentale a, elle aussi, sécrété des théories sur les origines du peuple berbère; on y retrouve souvent la répartition déjà remarquée dans l'historiographie antique : les autochtones et les Asiatiques. Pour les autochtones, certains historiens coloniaux ont adopté l'origine cananéenne ou himyarite; pour d'autres, les Berbères seraient d'origine indo-européenne : Celtes, Basques, Phrygiens, Egéens, etc. Il est nettement visible que, dans certains cas, ces origines indo-européennes attribuées aux Berbères s'inséraient dans le cadre de la politique d'assimilation tentée par les autorités coloniales en Algérie. Dès l'aube de son échec, on revint aux origines asiatiques des Berbères pour souligner les différences fondamentales qui les séparaient des races européennes.

Qu'en est-il maintenant? Il faut reconnaître notre ignorance, d'emblée et sans la moindre hésitation. Nous ne sommes pas en définitive beaucoup plus avancés que nos prédécesseurs. Le caractère naïvement descriptif de l'historiographie antique et médiévale n'arrache pas notre conviction. Les méthodes modernes de la recherche historique permettent de récuser un grand nombre de théories pseudo-scientifiques et de dénoncer leurs présupposés politiques, sans être toutefois en mesure d'atteindre toute la trame de la réalité. Nous sommes donc relativement bien outillés pour détruire, mais non pour construire : la thèse des origines sémitiques, cananéenne, himyarite ou arabe ne résiste pas devant le verdict de la linguistique, la langue berbère n'appartenant pas à la famille des langues sémitiques. Que les populations berbères aient été touchées par les civilisations sémitiques, cela ne souffre pas l'ombre d'un doute. Pour s'en convaincre, il suffirait de penser aux Phéniciens, au christianisme, au judaïsme et à l'Islam. Mais l'assimilation d'une nouvelle culture ne doit pas faire oublier les antécédents, le substrat. Si nous sommes donc en mesure d'écarter un grand nombre de théories, nous ne pouvons pas faire des propositions concrètes. Il convient tout de même de dénoncer la faiblesse et les dangers implicites de toute démarche à base raciale. Il ne faut donc pas poser les origines des Berbères en termes de race; toute recherche dans cette optique est inéluctablement vouée à l'échec. Seules existent les cultures, qui singularisent les peuples et permettent de les répartir en familles. L'ethnie est avant tout une culture.

Pour ceux que nous appelons aujourd'hui « Berbères » et que les Anciens appelaient « Libyens » ou « Afri », le recours à l'anthropologie culturelle semble autoriser à y voir les descendants des Mechtaouis et des Capsiens, qui vivaient en Afrique du Nord depuis l'âge de la pierre taillée. S'il est toujours permis de contester les résultats fondés sur des observations somatiques, les données culturelles demeurent assez convaincantes : la position fœtale du mort dans sa tombe, l'usage de l'ocre rouge, deux pratiques attestées en Afrique du Nord tant dans les sépultures néolithiques que dans les sépultures libyques. Voilà donc un pont établi entre la préhistoire et l'histoire ou, si l'on préfère, entre la préhistoire et la protohistoire.

Les Libyens ou les Afri de l'historiographie antique, comme les Berbères de l'historiographie médiévale, moderne et contemporaine appartiennent culturellement à la même ethnie et semblent se rattacher aux Mechtaouis, type nord-africain qui, d'après C. Arambourg, « a une longévité considérable qui s'est étendue à tout le paléolithique supérieur et au néolithique. Au-delà, des traces s'en sont conservées parmi les populations berbères actuelles qui paraissent en dériver » (*La genèse de l'humanité,* p. 55).

Que ce fond méchtaoui ou capsien soit lui-même le résultat de contacts et de croisements ethniques au sens large du terme, nous pouvons l'admettre à la base d'observations somatiques et culturelles. La population de l'Afrique du Nord dite autochtone se présente, bien avant l'histoire déjà, comme une synthèse qui ne cesse d'ailleurs de s'enrichir et de se « compliquer » par les alluvions de l'histoire. Est-ce déjà le dialogue entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, entre le Nord et le Sud du Sahara, entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie? La diversité ethnique semble se référer à des données objectives. Pourquoi? Comment? Par quelle voie? autant de questions qui demeurent sans réponse.

Dans certaines régions isolées par la montagne, le désert ou même la religion, le mélange stabilisé à l'âge de la pierre polie semble se conserver pour ainsi dire intègre. C'est là où l'on parle encore le berbère notamment en Algérie et au Maroc. Pour la Tunisie, les berbérophones tendent à disparaître sous la pression de l'école, de la route et la décentralisation économique et administrative. Mais il ne faut pas oublier que, de nos jours encore, la principale composante des populations nord-africaines appartient à ce vieux fond berbère qui, à l'aube de l'histoire, était déjà bien établi avec son système tribal, ses genres de vie, son organisation politique et administrative, sa religion, sa langue, ses traditions, ses coutumes, ses goûts, sans cesse enrichis par des

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

apports ethniques et culturels que l'histoire ne cesse de charrier pour remodeler le faciès général.

Les Phéniciens, les Romains et même les Arabes, pour ne citer que les grandes conquêtes, ont certes beaucoup enrichi la palette culturelle des populations nord-africaines, mais ethniquement l'apport ne semble pas avoir été abondant. Il a été vite « ingurgité », si bien que, dans ce pays, le phénomène de l'assimilation, chaque fois qu'il a pu se réaliser, se situait à deux niveaux : sur le plan ethnique, les immigrés, minoritaires, finissaient par se dissoudre dans le fond berbère dominant, alors que, sur le plan culturel, l'apport nouveau, plus énergique et plus efficace, parvenait à s'imposer sans pour autant faire disparaître le vieux socle. Ceux qui se considéraient Cananéens, Carthaginois ou Romains, comme ceux qui, aujourd'hui, se considèrent Arabes, participent tous à ce vieux fond libyen, africain ou berbère que l'histoire a trouvé déjà bien constitué, bien établi en Afrique du Nord, des Syrtes jusqu'à l'Océan Atlantique.

L'organisation tribale de ce vieux fond ethnique est bien attestée dans les écrits de l'Antiquité et ceux du Moyen Age. Les tribus libyennes qui, au Ve siècle avant J.-C., vivaient dans les régions des Syrtes, nous les connaissons grâce à l'histoire d'Hérodote dont les témoignages concernent leurs territoires, leurs genres de vie, leurs croyances et leurs coutumes : partant des frontières égyptiennes, il mentionne les Adyrmachides, les Giligames, les Asbystes, les Auchises, les Nasamons, les Gamphasantes, les Maces, les Gendanes, les Lotophages, les Machlyes, les Auses, les Garamantes, les Maxyes, les Zauèces, les Gyzantes, etc. Plus tard, les auteurs latins présentent d'autres tribus ou fédérations de tribus : les Maures, les Gétules, les Numides où l'on distingue, au temps des guerres puniques, les Massyles et les Masaesyles, qui eurent à entretenir des rapports avec d'autres peuples de la Méditerranée comme les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs et les Romains, pour ne parler que de la haute antiquité nord-africaine.

Entre ces différentes communautés de Libyens, d'Afri ou de Berbères, des liens de parenté culturelle sont bien visibles pour l'historien, mais nous ne savons pas dans quelle mesure elles en avaient conscience; leur répartition en pasteurs nomades et en agriculteurs sédentaires ne devait pas faciliter cette prise de conscience. Faut-il ajouter comme facteur défavorable à cette prise de conscience unitaire, la géographie d'un pays compartimenté en régions isolées et souvent inaccessibles derrière un écran montagneux ou désertique.

Les Anciens et les Modernes se complaisaient à souligner chez

les Libyens, Afri ou Berbères, l'esprit tribal qui favorisait les divisions, les rivalités, les jalousies et s'opposait aux tendances unificatrices. On a parlé de leur incapacité de constituer une nation, de former un Etat capable de contrôler l'ensemble de l'Afrique du Nord. A la base de ces appréciations, de ces jugements, il y a certes des données objectives qui jalonnent le cours de l'histoire : l'unité de l'Afrique du Nord n'est pas encore une réalité. L'histoire de ce pays a été souvent marquée par des guerres entre tribus ou fédérations de tribus ainsi que par l'opposition entre les agriculteurs sédentaires et les pasteurs nomades. Quelques tentatives d'unification ont été enregistrées, sans grand succès. Des personnalités comme Syphax, Massinissa et Jugurtha semblent avoir bien saisi la nécessité de former un Etat, une « nation » berbère avec l'ensemble de ces populations qui, malgré les liens de parenté culturelle qui les unissaient, continuaient de se sentir hostiles les unes envers les autres.

Pour rendre compte de ces données objectives, on n'a pas hésité à invoquer la géographie du pays, la « constitution » du Berbère lui-même, ses structures mentales. C'est vraiment l'explication de l'accidentel par le fondamental, ou l'inné, c'est-à-dire par l'inaccessible et le refractaire. Dans cette perspective, l'Afrique du Nord semble condamnée à la division; on n'a pas hésité à parler de dépendances perpétuelles. Aucune de ces supputations, dont le vice méthodologique et le caractère anti-scientifique sont manifestes, ne mérite le moindre crédit. Elles relèvent toutes de milieux coloniaux ou, si l'on préfère, d'une historiographie engagée, c'est-à-dire mise délibérément ou inconsciemment au service d'une politique et de son idéologie.

Il est certain que la disparité géographique, le compartimentage du pays en régions isolées, sa très large exposition sur la Méditerranée, les différences qui opposent les nomades aux sédentaires ne favorisent pas la constitution d'un Etat centralisé et fort. Ce sont plutôt des obstacles sur la voie de l'unité. Mais nous devons admettre que les tentatives du passé et les échecs enregistrés n'engagent nullement l'avenir. [Aucun de ces obstacles que nous venons d'énumérer ne peut résister indéfiniment à l'homme et au progrès de la science et de la technique. Quelle difficulté pourraient de nos jours représenter la géographie, les montagnes, les déserts, etc.?] Le nomadisme, que l'on considère comme l'ennemi implacable de l'ordre et de l'unité, s'avère une simple donnée conjoncturelle, relevant non pas de structures mentales acquises ou innées, mais d'une situation économique provisoire. La transformation de cette situation peut aboutir à la sédentarisation des nomades ou, en d'autres termes, à l'élimina-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

tion de l'un des principaux obstacles qui encombrent la voie de l'unité.

Il est un autre facteur défavorable à l'unité, bien qu'exogène. Il s'agit de ceux qui, de l'autre côté de la Méditerranée, s'étaient évertués à empêcher l'unification du pays afin de garantir et de sauvegarder leurs propres intérêts : les ambitions de Massinissa et de Jugurtha se heurtèrent aux intérêts de Rome. Voilà pourquoi les échecs du passé doivent trouver leur explication dans le conjoncturel et non dans des structures immuables.

CHAPITRE II

L'AFRIQUE ET SES PARTENAIRES; LES PHÉNICIENS ET LA FONDATION DE CARTHAGE; LES LIBYPHÉNICIENS; LES APPORTS DES PHÉNICIENS ET DES CARTHAGINOIS EN AFRIQUE DU NORD

I. PARTENAIRES ANONYMES

De même que les origines des populations dites berbères s'enfoncent dans les couches les plus profondes de la préhistoire, de même leurs contacts avec le monde extérieur remontent à une très haute antiquité : ni les vagues de la Méditerranée, ni les étendues désertiques du Sahara où règnent la chaleur et la soif n'ont empêché les Berbères de dépasser leurs cadres géographique, économique et culturel. Pour ce qui est de la Méditerranée, des vestiges archéologiques témoignent en faveur de ces contacts fructueux qui remontent, sans conteste possible, à l'âge de la pierre polie; nous faisons allusion ici à des éclats d'obsidienne recueillis sur des sites néolithiques tels que Hergla, au Sahel tunisien, et Korba, dans le Cap Bon, également en Tunisie; il y a lieu d'autre part de mentionner des outils d'obsidienne découverts dans une station voisine de Bizerte ainsi que dans l'une des îles Habibas, près d'Oran, en Algérie occidentale. Malgré toute leur modestie, ces éclats d'obsidienne, notamment ceux recueillis sur les sites de Tunisie, revêtent une très grande valeur documentaire, attestant des contacts entre l'Afrique du Nord — notamment les régions côtières — et les îles de la Méditerranée septentrionale : Pantelleria et les îles Lipari, où ce matériau volcanique existe en abondance. Pour joindre les deux rives de la Méditerranée, les Néolithiques d'Afrique du Nord et ceux des îles devaient se servir de radeaux ou de bâtiments fort rudimentaires. Nous ne pouvons pas hélas restituer les conditions qui avaient entouré ces traversées héroïques pour l'époque; nous ne pouvons pas non plus savoir qui allait à la rencontre de l'autre; mais il est certain que, déjà au temps de la pierre polie et bien avant l'histoire, un pont

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

économique, culturel et sans doute aussi ethnique reliait les deux rives de la Méditerranée. C'était déjà le dialogue entre le Nord et le Sud. Avec l'obsidienne, d'autres produits devaient être l'objet d'échanges entre l'Afrique du Nord et les pays de la Méditerranée septentrionale : des marchandises périssables, des techniques, des expériences... mais reconnaissons que, dans l'état de la documentation, il n'est pas aisé de les identifier ni de préciser le mode de ces échanges. Peut-on parler de troc? Sans doute. Comment faisaient-ils pour dialoguer, procéder à ces échanges de marchandises et réussir cet enrichissement mutuel? Peut-on penser à un troc à la muette? C'est bien possible.

Parmi les manifestations concrètes de ce dialogue culturel entre le nord et le sud de la Méditerranée, on a très souvent mentionné les « haouanet », les mégalithes, les dolmens, les tombeaux circulaires dits « bazinas » ou « chouchets » en Afrique du Nord. On rencontre cette architecture funéraire en Italie, en Sicile, en Sardaigne, en Espagne et dans les pays d'Afrique du Nord. Avec les mégalithes et les dolmens, on dépasse d'ailleurs le cadre méditerranéen : des magalithes sont attestés en Europe celtique et notamment en Bretagne; mais il serait téméraire de vouloir y reconnaître le résultat de contacts ou d'influences culturelles. Pour cette architecture mégalithique, il suffirait d'en prendre acte. Elle est attestée dans différents pays; voilà un fait objectif, mais son explication ne semble pas encore possible. Rien ne permet d'en rendre compte par le jeu des contacts, des échanges ou des influences.

Pour les haouanet, la situation est autre : la tendance générale est d'attribuer l'origine de cette architecture rupestre à la Méditerranée orientale. Ce serait par l'intermédiaire de la Sicile que la Berberie aurait reçu cette architecture. Mais si les haouanets d'Afrique du Nord présentent de nombreuses analogies avec les sépultures rupestres de l'Orient méditerranéen, depuis les côtes de l'Asie mineure jusqu'à la vallée du Nil, il y a lieu cependant de faire deux observations : d'abord, le relais sicilien, pour ce cas précis, ne s'impose pas, et ce malgré l'antériorité des caveaux de la grande île par rapport aux caveaux nord-africains dont la forme et le contenu ont pu suggérer une chronologie. Nous savons d'ailleurs quelles précautions il faut prendre quand il s'agit d'asseoir la chronologie sur la typologie. En ce qui concerne le contenu, il suffit de signaler que des grottes préhistoriques pourraient être réutilisées bien après la fin de la préhistoire : des cultures chronologiquement très différentes peuvent s'y superposer ou même s'y juxtaposer. Ce sont là des écueils dont la recherche archéologique et historique en Afrique du Nord doit

tenir le plus grand compte. Il faut reconnaître d'autre part que rien, a priori, ne devait empêcher le souffle culturel de l'Orient méditerranéen de toucher sans intermédiaire et sans relais les côtes de la Berbérie orientale et de les marquer de ses empreintes. Il est évident que, pour les périodes historiques, le relais sicilien ne semble pas avoir joué : les influences de l'Orient sémitique atteignaient la Sicile et les autres îles après le relais africain, et en l'occurrence carthaginois. Bien qu'il faille se méfier quand il s'agit de remonter le cours du temps, la démarche qui consisterait à partir du connu vers l'inconnu reste méthodologiquement valable tant que rien dans le dossier n'en impose le rejet. Pour toutes ces considérations, nous ne croyons pas, dans l'état actuel de la documentation, pouvoir admettre la nécessité du relais sicilien. Disons plutôt que les arguments invoqués en sa faveur ne suscitent pas la conviction.

L'origine même de cette forme architecturale mérite de faire l'objet d'un examen minutieux; l'hypothèse de l'origine orientale, sans qu'on la rejette a priori, doit tenir compte d'un habitat troglodytique en Afrique du Nord, qui semble remonter à l'âge de la pierre. Sa persistance inviterait à en faire une forme d'architecture africaine, sans en reconnaître l'apanage à l'Afrique du Nord.

Parlant des Ethiopiens, auxquels les Garamantes faisaient la chasse, montés sur leurs quadriges, Hérodote précisait qu'ils habitaient des grottes. Le Périple d'Hannon et, plus tard, le géographe Strabon signalèrent des troglodytes dans les montagnes du Sud marocain. Pour la région de la Grande Syrte, Pline l'Ancien parla d'un habitat troglodytique en précisant qu'il s'agissait de grottes taillées. Il convient de remarquer d'ailleurs la survivance jusqu'à nos jours de ce type d'habitat qui semble bien adapté aux données topographiques et climatiques de certaines régions montagneuses à la lisière du Sahara. Dans le Sud-Est tunisien, il y a encore des villages à habitat troglodytique; c'est le cas par exemple de Douiret et surtout de Chenini-Tataouine; dans l'un et l'autre de ces deux villages, l'habitation se compose de deux parties distinctes et par leurs fonctions et par leur technique architecturale. La première partie comprend une porte d'entrée, un couloir, une cour et des abris que nécessitent la protection des animaux et divers besoins de la vie domestique; ces éléments présentent des murs en pierres sèches; pour la couverture des abris, on se sert de troncs de palmiers. La deuxième partie se compose d'une ou de plusieurs pièces taillées dans la paroi rocheuse : ce sont de véritables grottes qui s'ouvrent sur la cour; il s'agit en général de deux pièces en enfilade, disposition qui semble répondre aux besoins d'air et de lumière dont la cour

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

est l'unique fournisseur. L'antichambre, à laquelle on accède directement de la cour, sert à la fois de salon et de salle à manger; la maîtresse de céans y expose tous ses beaux vêtements aux couleurs chatoyantes : le rouge, le noir, le vert et le rose auxquels il faut ajouter l'éclat de l'or et de l'argent. Dans la pièce du fond, il y a le lit; c'est la chambre à coucher dont une simple tenture protège l'intimité. Pour désigner sa demeure, l'habitant utilise l'arabe « ghar » qui signifie « grotte ». A Chenini-Tataouine comme à Douiret, où le parler berbère tend à disparaître, le nom berbère de la grotte semble avoir disparu au profit du vocable arabe que nous venons de mentionner. Nous ne pouvons pas omettre de souligner la ressemblance frappante entre les demeures troglodytiques de ces villages du Sud-Est tunisien et les haouanet d'el-Harouri, dans les environs immédiats de la ville de Kélibia. Ils ne semblent différer que par leur destination : à Chenini-Tataouine comme à Douiret, il s'agit d'un habitat destiné aux vivants; les haouanet d'el-Harouri constituaient un abri pour les morts, nous dirions une cité des morts. Les uns et les autres semblent relever de la même grammaire architecturale. En Afrique du Nord, le troglodytisme apparaît donc comme une expression culturelle liée à la population et sans doute dictée par l'environnement. Faut-il dans ces conditions accepter sans réserve l'origine orientale des haouanet? Ne faudrait-il pas plutôt leur reconnaître une origine locale? Nous serions favorable à cette dernière hypothèse. Mais quand bien même les mégalithes et les haouanet appartiendraient au fond libyque autochtone, le dialogue entre les deux rives de la Méditerranée, entre le Nord et le Sud, reste une réalité incontestable qui remonte certainement à l'âge de la pierre.

II. LE PARTENAIRE ÉGYPTIEN

Pour les périodes antérieures à l'âge du fer, des sources égyptiennes parlent des Libyens et de leurs contacts avec la civilisation des Pharaons. Les rapports entre le monde libyque et le monde pharaonique semblent pouvoir remonter à la première dynastie thinite, aux environs de 3300 avant J.-C., la palette de Nârmer, fondateur de la première dynastie égyptienne, enregistrait la victoire des pharaons sur les Libyens, envahisseurs ou perturbateurs de la sécurité du Nil.

Sur des monuments figurés appartenant à la cinquième

dynastie memphite (III[e] millénaire avant J.-C.), nous assisterions à des combats livrés par les pharaons de cette dynastie contre les Libyens, reconnaissables à leurs armes offensives composées de flèches et de boomerangs. Plus tard, des Libyens furent enrôlés comme mercenaires dans les armées de Ramsès II (1301-1235). Sous le règne de Méneptah (1235-1224), un roi libyen appelé Mâraïou envahit le Delta à la tête d'une armée libyenne dont les soldats appartenaient à la tribu des « Mashaouasha », que les historiens contemporains ont rapprochés des Maxyes dont parle Hérodote. Nous retrouvons les Libyens parmi les Peuples dits « de la mer » qui tentèrent de pénétrer en Egypte par le Delta. Ramsès III (1198-1166) leur infligea, en 1190, une défaite cuisante et les contraignit à rebrousser chemin et à se rabattre sur la Syrie.

Profitant de l'anarchie créée par l'invasion des Peuples de la mer, un chef libyen réussit à imposer sa domination sur Hérakléapolis, en Moyenne-Egypte. Ramsès III dut lui-même installer certaines communautés libyennes dans la zone du Delta, sans pouvoir d'ailleurs les contrôler avec toute l'efficacité requise.

Au début du I[er] millénaire, Shéshonq I[er] (950-929), descendant du chef libyen qui s'installa naguère à Hérakléapolis, conquit le Delta et fonda la XXII[e] dynastie. Au VI[e] siècle, c'est aux Libyens de la Cyrénaïque de faire appel au pharaon Apriès pour les protéger contre les Grecs. Voilà des faits qui, mettant en évidence les rapports libyco-égyptiens, s'étalent sur de nombreux siècles. Les textes soulignent davantage les actes militaires : invasions, conquêtes, recrutement de mercenaires, etc. Il va donc sans dire qu'en Egypte les Libyens se frottèrent à la civilisation et aux mœurs des Egyptiens. Leurs chefs devaient parler la langue de la vallée du Nil; d'autres aspects de la culture pharaonique ont été relevés en Afrique du Nord et au sein des sociétés libyennes. Des documents égyptiens du XIV[e] siècle avant J.-C. représentent des soldats d'origine libyenne portant aux bras et aux jambes le symbole de la déesse Nît. Nous savons par ailleurs que les Libyens, dans les environs du lac Triton, adoraient une divinité guerrière que les Grecs appelaient Athéna; il s'agit vraisemblablement de la déesse Nît, dont le culte aurait été introduit en Afrique bien avant l'Antiquité classique.

Au V[e] siècle avant J.-C., Hérodote soulignait les influences de l'Egypte sur les tribus libyennes qui vivaient entre les frontières égyptiennes et le lac Tritonis. « Ainsi jusqu'au lac Tritonis, à partir de l'Egypte, vivent des Libyens nomades, mangeurs de viande et buveurs de lait, qui s'abstiennent strictement de la viande de vache pour la même raison que les Egyptiens et

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

n'élèvent pas de porcs. Les femmes des Cyrénéens ne croient pas non plus qu'il soit permis de consommer de la viande de vache; elles s'en abstiennent par égard pour Isis d'Egypte et même, en son honneur, elles observent des jeûnes et célèbrent des fêtes. Les femmes des Barkéens s'abstiennent non seulement de la viande de vache mais aussi de la viande de porc; ces choses sont ainsi » (IV, 186).

Ces témoignages d'Hérodote enregistrent la pénétration du culte d'Isis dans l'univers religieux des Libyens qui vivaient dans le voisinage de l'Egypte. Le culte isiaque a dépassé en réalité ce cadre restreint. Au temps de Carthage comme au temps de la romanité, Isis semble avoir été adorée un peu partout en Afrique du Nord, comme en témoignent les sources littéraires, épigraphiques et archéologiques. Sur les rasoirs et les stèles puniques, la présence d'Isis est certaine. Le nom d'Isis compte parmi les éléments divins que l'on retrouve dans l'onomastique punique, fait qui souligne la place que cette déesse égyptienne put se tailler dans les croyances carthaginoises.

En étudiant les amulettes puniques recueillies dans les caveaux de Carthage et d'ailleurs, P. Cintas réussit à déterminer la composante égyptienne dans cet univers magico-religieux où les amulettes représentant Isis ne manquent pas. Pour coiffure, la déesse égyptienne porte souvent un disque entre deux larges cornes de vache; parfois, elle se présente sous forme d'une femme à tête de vache. Etant une déesse-mère, elle est souvent accompagnée de son fils Horus auquel elle tend le sein, de sorte que, dans certains cas, nous avons un groupe formé de la vache accompagnée de son veau. Cette iconographie matérialise les liens entre le culte d'Isis et la vache, et nous saisissons le caractère sacré de cet animal dans les croyances égyptiennes.

Faut-il ajouter que le culte d'Isis se maintient en Afrique durant toute la période romaine : des manifestations du culte isiaque ont été repérées dans de nombreuses cités d'Afrique du Nord : à Cherchell, en Algérie, on a découvert une statue d'Isis et un relief qui représente, une prêtresse de cette grande divinité.

Sur une grande base mise au jour à Dougga, en Tunisie, nous voyons Isis et Anubis. Signalons enfin que la déesse Isis possédait un temple à *Bulla Regia* dont les vestiges sont encore visibles. L'attachement de l'Afrique du Nord à cette grande déesse égyptienne s'expliquerait sans doute par la sympathie que témoignaient certains empereurs, comme Septime Sévère et surtout Héliogabal, aux cultes orientaux; mais il convient de se rappeler aussi que, pour Isis, la tradition a des racines en Afrique du Nord qui s'enfoncent dans les couches profondes du passé.

Aussi, pour la romanité africaine, ne doit-on pas parler d'introduction du culte isiaque mais de son maintien ou à la rigueur de sa résurgence.

Certains historiens attribuent à l'Egypte le culte du bélier et du taureau attesté en Afrique du Nord et notamment en Algérie. Des gravures rupestres représentent le bélier Ammon portant sur la tête, en guise de coiffure, un disque maintenu par une jugulaire; un texte du géographe arabe el-Bekri signale au sud du Maroc des Berbères béliolâtres : « Dans une montagne escarpée, à côté des Beni Lemas, une tribu de Berbères idolâtres qui adorent un bélier » (*Description de l'Afrique*, traduction de Slane, p. 305). Avec cette tribu berbère, nous sommes au XI^e^ siècle de l'ère chrétienne; il s'agit très certainement d'une très vieille pratique religieuse; mais faut-il y reconnaître un aspect de la religion égyptienne adoptée par les tribus libyennes à l'aube de l'histoire? C'est possible. Des analogies iconographiques autorisent à rapprocher le bélier des gravures rupestres de l'Algérie occidentale du dieu égyptien Ammon-Raa. Il ne serait pas téméraire de penser à un culte solaire béliolâtre authentiquement libyen qui aurait été retouché, remodelé notamment sur le plan iconographique sous l'influence de l'Egypte et de l'imagerie d'Ammon-Raa. La tribu dont parle el-Bekri aurait, dans le cadre de cette hypothèse, gardé le culte libyen béliolâtre tel quel à l'abri de toute influence extérieure.

Le taureau semble avoir été l'objet d'un culte en Afrique du Nord sans doute bien avant le I^er^ millénaire, comme en témoigne, entre autres documents, une gravure rupestre signalée à Bou-Alem, en Algérie. Pour Stéphane Gsell, il s'agirait là aussi d'un emprunt à l'Egypte.

Nous pouvons multiplier les documents archéologiques, épigraphiques ou littéraires susceptibles de bien montrer les contacts entre le monde égyptien et le monde libyque depuis la très haute antiquité égyptienne et bien avant l'accession de l'Afrique du Nord à l'univers historique. Pour des raisons de géographie et d'histoire, les tribus libyennes, quel que fût le degré de leur évolution, ne pouvaient éviter l'irradiation de la culture pharaonique. Les eaux du Nil devaient déborder sur les régions limitrophes. Toutefois, pour bien apprécier la présence égyptienne en Afrique du Nord, il convient de tenir compte non seulement des contacts antérieurs au I^er^ millénaire, mais aussi du rôle d'intermédiaire joué par les Phéniciens et par les Carthaginois, ainsi que de la sympathie dont bénéficiaient l'Orient et les cultes orientaux auprès de certains princes numides, comme Juba II qui, par son épouse, avait des liens avec la prestigieuse

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Cléopâtre. A tout cela doivent s'ajouter les conditions favorables à la circulation des cultures, à leur rencontre, à leur dialogue et à ce qu'on appelle le syncrétisme culturel, qui étaient sécrétées par la romanité et protégées par des empereurs particulièrement épris de civilisation orientale, tels que Septime Sévère et Héliogabal.

Quoi qu'il en soit, l'Afrique du Nord semble avoir été pénétrée par les influences de la civilisation égyptienne à des époques différentes, par des voies multiples, selon des modes divers et par vagues successives. Retenons que la composante égyptienne ne doit pas échapper à ceux qui s'intéressent à l'Afrique antique. Elle a très certainement contribué à enrichir et à nuancer la personnalité africaine, d'où la nécessité impérieuse de la tenir présente au dossier.

III. LE PARTENAIRE PHÉNICIEN

Pour tous les pays méditerranéens, l'invasion des Peuples de la mer fut à l'origine de transformations profondes : de nouvelles données techniques, économiques et sociales; une nouvelle géographie ethnique, politique et culturelle. Jusqu'à la fin de l'âge du bronze, il y avait, de part et d'autre des chaînes du Liban et le long de la côte entre l'Asie Mineure et l'Egypte, des populations sémitiques dont l'élément dit cananéen semblait majoritaire. A ce propos, les découvertes d'Ugarit et de Tell Mardikh, l'antique cité d'Ebla, en Syrie, ont beaucoup enrichi nos connaissances. Avec le début de l'âge du fer, nous assistons à la formation du peuple phénicien, dont le pays se situe entre la mer et les chaînes du Liban, encadré au nord par le golfe d'Issos et par le mont Carmel au sud. L'ethnique « phénicien » désigne en fait des Cananéens enrichis par de nouveaux apports ethniques, techniques et culturels issus directement ou indirectement de cette fameuse invasion des Peuples de la mer, marquant l'avènement de l'âge du fer. Ces nouveaux apports semblent avoir remodelé le faciès cananéen, d'où la différence entre la cité cananéenne de l'âge du bronze, comme Ugarit, et la cité cananéenne de l'âge du fer, comme Tyr, Sidon, Byblos, etc. Cette différence relève de la culture et de la chronologie. En utilisant l'ethnique « phénicien », les Grecs ne pouvaient pas alors deviner toutes ces nouveautés; ils ne pouvaient même pas y penser.

Etant apparu au cours de la 1re moitié du Ier millénaire, le nom

« Phénicien » enregistre les apports nouveaux, les changements du faciès cananéen, sans que ses utilisateurs en eussent eu clairement conscience. C'est à l'historien de faire la part des choses et de bien définir les réalités dans leur perpétuel mouvement; il en profite pour traduire les différences et déterminer les composantes. Il faut reconnaître tout de même que l'ethnique « cananéen » a résisté à toutes les révolutions et à toutes les nouvelles données. A Tyr comme à Sidon et ailleurs dans le monde phénicien, on a continué de se sentir et de se dire cananéen. Seuls les Grecs et leurs imitateurs se servaient de l'ethnique « phénicien », tiré d'une racine désignant à la fois un arbre et une couleur : il s'agit du palmier et de la couleur rouge-pourpre. Comment justifier cet ethnique? La théorie qui a le plus cours actuellement reconnaît dans « phénicien » la traduction de « cananéen », qui lui-même se rattacherait à une racine sémitique contenant le sens de rouge-pourpre. Sans vouloir trop nous attarder à ce problème de sémantique, il nous suffit de constater les rapports chronologiques entre la genèse de l'ethnique « phénicien » et les changements introduits sur l'univers cananéen à la suite des circonstances créées par l'invasion des Peuples de la mer et l'invention de la métallurgie du fer.

Jusqu'au terme de l'âge du bronze, les cités cananéennes semblent avoir vécu en étroites relations avec l'Egypte, le monde égéen et la Mésopotamie; les cités du Nord, comme Ugarit, regardaient surtout vers l'Egée et l'Asie Mineure des Hittites. Les régions méridionales s'ouvraient plutôt aux influences égyptiennes; les fouilles de Maurice Dunand, à Byblos, en fournissent des preuves convaincantes. L'invasion des Peuples de la mer se traduisit en terre cananéenne par des destructions : Ugarit en est l'exemple le plus éloquent. Elle tomba pour ne plus se relever alors que des cités comme Byblos, Tyr et Sidon profitèrent du retour de la paix pour revenir à la vie sous un jour nouveau, enrichies par les nouvelles données ethniques, techniques et culturelles. Pour ces cités, il y eut un accroissement démographique; chassés par les envahisseurs philistins ou hébreux, des Cananéens quittèrent la campagne ou les villes de l'intérieur pour rejoindre les cités côtières susceptibles d'avoir un trou d'évent, une issue vers l'extérieur. Parmi les immigrés, il devait y avoir des groupes non cananéens venus dans les plis de l'invasion de ces Peuples de la mer, populations hétérogènes qui finissent à la longue par ne plus se souvenir de leurs origines, sans perdre leurs acquis, leur capital. Mises ensemble dans une même cité cananéenne, malaxées, s'assimilant les unes les autres, il en sortit, après une longue période de gestation, un produit ethnique et

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

culturel nouveau : les Grecs ont appris à le désigner sous le nom de « Phénicien ».

Il faudrait signaler en outre que, vis-à-vis des Cananéens de l'âge du bronze, les Phéniciens de l'âge du fer se distinguaient par la nouvelle situation qui prévalait en Méditerranée et par des possibilités techniques supérieures dues aux progrès réalisés dans les domaines de la métallurgie et des constructions navales. A tout cela, s'ajoute l'étroitesse du pays phénicien enserré entre la mer et la montagne, incapable de supporter le poids d'une démographie croissante.

En Méditerranée, la chute des Mycéniens, à la suite de l'invasion dorienne, créa un vide ; c'était la fin de la thalassocratie qui barrait la route devant la navigation cananéenne. Jusqu'à la fin de l'âge du bronze, les cités cananéennes de la côte faisaient du cabotage sans pouvoir s'éloigner de leurs « eaux territoriales » ; leurs navires ne pouvaient guère s'aventurer très loin vers le soleil couchant, le concurrent égéen s'y opposant. Mais le voilà anéanti ; dès lors, de très larges horizons s'ouvraient devant la marine phénicienne : il fallait combler le vide ainsi créé par la disparition des Egéens. Cette ouverture de la Méditerranée, au début de l'âge du fer, se présente comme l'un des facteurs dont la conjugaison aboutit à la naissance du peuple phénicien. C'est-à-dire de la culture phénicienne.

Pour remplir le vide et la fonction qui était jusque-là du ressort de la thalassocratie égéenne, les Phéniciens profitèrent des progrès techniques réalisés dans les domaines de la métallurgie et des constructions navales. Avec la métallurgie du fer, l'usage du clou métallique se répandit pour se substituer au système de l'encastrement et remplacer les chevilles de bois. Pour le navire, on réussit désormais des constructions de loin plus solides et plus légères grâce à l'invention de la quille, véritable colonne vertébrale du bâtiment dont les membrures, une autre acquisition de l'âge du fer, formaient les côtes. La quille, les membrures et le clou métallique permirent la fabrication d'unités capables de déchirer aisément les vagues tout en résistant au poids des ondes. L'usage du bitume assurait au navire une excellente étanchéité et une gaine protectrice. Nous pouvons dire sans risque d'erreur que ces progrès techniques participèrent eux aussi, dans une certaine mesure, au « modelage » du peuple phénicien, tout comme les autres nouvelles données qui marquèrent le début de l'âge du fer et la fin de l'âge du bronze.

Ayant trouvé la porte de la Méditerranée largement ouverte, sans la moindre concurrence, et disposant d'unités marines capables, sans le moindre danger, de transporter une lourde

cargaison très loin de leurs métropoles respectives, les Phéniciens, jusque-là confinés dans un pays exigu, aux possibilités agricoles réduites malgré la fertilité du sol et leurs compétences en matière d'agriculture, osèrent cingler vers l'Occident lointain, à la recherche de nouvelles et abondantes sources de richesse. Pour cette grande aventure phénicienne à travers la Méditerranée, on distingue généralement une phase d'exploration, de reconnaissance, suivie d'une phase d'exploitation d'abord strictement commerciale, matérialisée sur le terrain par de petits comptoirs destinés à faciliter les mouvements de la flotte marchande. Plus tard, à ces petits comptoirs égrenés le long des côtes méditerranéennes se substituèrent des établissements permanents, des colonies où des Phéniciens venaient faire ou refaire leur vie, attirés par de meilleures conditions économiques et de plus grandes possibilités de richesse.

Pour l'Afrique du Nord, la phase de l'exploration se perd dans les zones obscures d'un passé lointain ; elle remonterait à une époque antérieure à la fin du XII[e] siècle avant J.-C. En quoi consistait cette action exploratoire ? des voyages prudents le long des côtes ? des contacts timides avec la population ? des razzias le cas échéant ? Tout cela est bien possible. Mais nous ne pouvons pas en dire davantage faute d'une documentation objective. N'avaient-ils pas tiré parti de l'expérience que leurs prédécesseurs égéens avaient réussi à se faire au cours de leurs voyages en Méditerranée occidentale ? Nous n'en savons rien, mais le fait ne relève point de l'impossible.

Nous sommes mieux armés quand il s'agit de comptoirs ou de colonies, c'est-à-dire de ces établissements provisoires ou permanents fondés par les Phéniciens. Pour la connaissance de cette phase d'exploitation, nous disposons des témoignages de l'historiographie antique et du concours de l'archéologie.

« Les Phéniciens qui, depuis une époque lointaine, naviguaient sans cesse pour faire le commerce avaient fondé beaucoup de colonies sur la côte de la Libye et un certain nombre d'autres dans les parties occidentales de l'Europe » (Diodore, V, 20). Ce texte de Diodore de Sicile concerne les activités commerciales des Phéniciens en Méditerranée et les fondations qu'ils avaient pu établir en Afrique du Nord et dans certains pays d'Europe occidentale ; les deux phénomènes paraissent bien liés l'un à l'autre : tout en surveillant la navigation, ces fondations seraient conçues pour servir le commerce, garantir aux navires des abris sûrs pour le repos des équipages et de tous les hommes à bord, l'approvisionnement en nourriture et en eau potable, les réparations des avaries subies en cours de route. Elles devaient d'autre

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

part permettre des contacts fructueux avec la population autochtone et faciliter l'exploration du marché. Pour ce faire, il convenait d'éviter tout ce qui était de nature à effaroucher l'habitant et, par contre, gagner sa sympathie en lui montrant d'une manière concrète tout l'intérêt que représenteraient pour les deux parties une saine collaboration et des relations pacifiques.

Bien que nous soyons mal informés des modalités de cette implantation phénicienne en Afrique du Nord, il y a tout lieu de croire qu'elle ne suscita pas des réactions très hostiles de la part de l'autochtone. Peut-être y avait-il eu des difficultés tout au début de l'expérience entre les deux partenaires. Mais, en constatant que ces marins étrangers ne souhaitaient en fait que le commerce, les échanges et la collaboration, et qu'il ne s'agissait pas d'une action destinée à leur porter préjudice, les Africains consentirent à aller à leur rencontre, à recevoir les marchandises qu'on leur proposait contre les produits de la terre, de leur bétail, de la faune ou de la flore : bois, peaux d'animaux, défenses d'éléphants. Ces Africains devaient apprécier les produits et les pacotilles des pays méditerranéens : tissus bariolés, perles en pâte de verre, poteries, objets en métal et surtout des armes en bronze ou en fer, les merveilles de l'Orient. Les colonies dont parle Diodore de Sicile furent à l'origine établies sur les côtes de la Méditerranée occidentale, et notamment en Afrique, pour faciliter le déroulement de ces activités commerciales.

Mais nous ne devons pas oublier que pour une très longue période, évaluée à trois ou quatre siècles, il s'agissait d'établissements provisoires, et ce caractère provisoire devait se traduire par des constructions légères et un renouvellement continu des résidents chargés de la bonne marche des affaires, de la vie de l'établissement. Nous sommes très mal renseignés sur la manière d'être de ces établissements provisoires. La reconstitution de leurs activités relève certes du vraisemblable, sans être fondée sur une documentation objective. Dans ces comptoirs, les constructions devaient être conçues et réalisées de manière qu'il n'en restât rien après leur abandon : des matériaux périssables, comme le bois, disparaissent sans laisser de traces facilement repérables sur le terrain, surtout si l'abandon de ces constructions ne correspondait pas à un abandon du terrain lui-même. Vivant dans ces comptoirs pour une période donnée, les occupants phéniciens devaient rentrer à leurs cités respectives, où ils souhaitaient se faire enterrer après leur mort. Voilà ce qui expliquerait l'absence, en Afrique du Nord, de nécropoles phéniciennes antérieures au VIII^e siècle avant J.-C.

Le VIII^e siècle avant J.-C. semble, pour la période phénicienne

en Afrique du Nord, correspondre à un changement radical, matérialisé sur le terrain par des vestiges, des cicatrices, des empreintes. Le terrain en porte désormais la marque.

A Utique, ce changement correspond à une nécropole : c'est dire que des Phéniciens établis dans cette ville acceptaient d'y vivre jusqu'à leur mort et de s'y faire enterrer. Utique n'est plus un simple comptoir. La nécropole signifie qu'à l'établissement provisoire s'est substituée une colonie, un établissement permanent que les immigrés ont choisi comme nouvelle patrie pour eux-mêmes et pour leurs descendants. La cité-colonie s'érigeait en entité politique, économique et sociale. Nous ne savons pas quelle était la nature des liens entre la métropole, en l'occurrence Tyr, et la ville d'Utique au VIII^e siècle. Peut-on parler de contrôle politique et économique exercé par le roi de Tyr? Rien ne permet de l'affirmer.

Mais il y a lieu de s'interroger sur les facteurs responsables du changement introduit, sur la nature de la présence phénicienne en Méditerranée occidentale, changement qui s'est traduit par le passage du comptoir, dont l'objectif était essentiellement commercial, à des établissements permanents, de type colonies de peuplement, avec évidemment un transfert de population d'Est en Ouest, des cités phéniciennes de la côte syro-palestinienne vers l'Occident lointain, où l'Afrique du Nord était appelée à jouer un rôle considérable. Nous pouvons glaner à travers les textes anciens quelques éléments d'information. Diodore de Sicile laisse entendre l'existence d'une colonisation officielle : « Ce commerce, exercé par eux pendant longtemps, accrut leur puissance et leur permit d'envoyer de nombreuses colonies soit en Sicile et dans les îles voisines, soit en Libye, en Sardaigne et en Ibérie » (V, 35).

Le texte de Diodore laisse croire que cette colonisation officielle fut la conséquence du commerce exercé par les Phéniciens en Méditerranée occidentale. Il fallait une longue période de contacts avec les diverses contrées, de reconnaissance et d'appréciation de leurs potentialités. La colonisation officielle constituait une grosse opération qui requérait de lourdes charges financières. Procéder au transfert de familles, leur garantir la sécurité et la fortune, concevoir les liens politiques, économiques et culturels avec la nouvelle colonie officielle, tout cela devait répondre à des exigences internes et externes : absorber l'excès de population dont souffrirait la Cité-mère, protéger les acquis en Méditerranée occidentale contre toute convoitise étrangère et œuvrer pour une meilleure exploitation des contrées lointaines, tels semblent avoir été les principaux objectifs de cette colonisation officielle.

L'historiographie antique mentionne un autre type de colonisa-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

tion qu'on pourrait qualifier de spontanée ou de sauvage. Nous devons à Salluste deux textes particulièrement significatifs : le premier concerne les fondations phéniciennes en général et le deuxième ne regarde que la ville de Leptis, en Tripolitaine.

« Les Phéniciens, les uns pour diminuer la population qui se pressait chez eux, les autres par désir de domination, entraînèrent des gens du peuple et d'autres hommes avides de nouveautés et fondèrent sur le bord de la mer Hippone, Hadrumète, Leptis et d'autres villes. Ces colonies prirent vite un grand développement et devinrent l'appui ou l'honneur de leur mère-patrie » (*La guerre de Jugurtha*, XIX, 1-2).

Nous trouvons là des éléments de réponses aux questions que l'on se pose au sujet des colonies phéniciennes d'Afrique du Nord. Il s'agit là d'une colonisation privée. N'ayant pas trouvé les moyens de bien vivre chez eux où la pression démographique était forte, des Phéniciens quittaient le pays pour aller s'installer ailleurs, et en l'occurrence sur les côtes nord-africaines où ils espéraient pouvoir mieux vivre. L'historien latin fait allusion à des aventuriers qui, n'ayant pas réussi à faire carrière chez eux, partaient à la recherche de meilleurs horizons. Comme il leur fallait des gens pour fonder une colonie et entreprendre une aventure qui risquait d'être périlleuse, ils ne manquaient pas de recourir à la propagande et à tous les moyens pour séduire les mécontents indécis, les aventuriers, les hommes avides de nouveautés; mais le gros de leurs troupes devaient appartenir au prolétariat urbain, artisans en chômage, dockers, marins licenciés, etc.

Il ressort de ce qui précède que les fondations phéniciennes établies en Afrique du Nord, comme sans doute pour d'autres régions de la Méditerranée occidentale, répondaient à des situations diverses et pour ainsi dire spécifiques. Il convient de rappeler d'autre part qu'il s'agit d'opérations qui s'étaient échelonnées sur une longue période comprise entre la seconde moitié du IXe siècle et la chute de Ninive en 612, date qui marqua la fin de l'empire assyrien mais aussi la fin des activités proprement phéniciennes en Méditerranée occidentale. Il faut enfin souligner le dynamisme des facteurs responsables de ces fondations.

Destinée au départ à une meilleure exploitation des contrées lointaines et à porter une solution aux problèmes internes de la cité, la colonie finit par devenir un refuge contre l'oppression assyrienne, une fuite devant l'ennemi. Les liens qui unissaient la colonie à la mère-patrie ne pouvaient pas ne pas subir la retombée de ce changement; après avoir été étroitement liée à la cité-mère,

la colonie, qu'il s'agisse d'une entreprise officielle ou d'une fondation sauvage, se trouva contrainte à assumer son autonomie, veiller à sa propre sécurité et organiser son avenir. La faiblesse des Phéniciens d'Orient entraîna l'éclatement et la dislocation de ce qu'on appelle l'empire phénicien de la Méditerranée occidentale. C'était le désarroi; d'autres pouvaient chercher à tirer parti de la situation : les Grecs. D'où, pour ces colonies phéniciennes d'Occident, la nécessité de confier leur destin à l'une d'entre elles, celle qui se présenterait comme la plus apte à organiser la résistance et à reprendre tout en main, sauvegardant les acquis et cherchant à étendre l'expansion phénicienne au-delà des limites atteintes. Nous assistons en fait à l'avènement d'une nouvelle ère en Afrique du Nord, marquée sinon par la naissance de Carthage, du moins par son accession au trône de la Méditerranée occidentale, à la tête des autres colonies phéniciennes.

IV. *LA FONDATION DE CARTHAGE*

On a beaucoup écrit sur les causes et la date de la fondation de Carthage. La critique historique permet de constater l'insuffisance des récits colportés à ce sujet par les auteurs anciens. Mais leur exégèse demeure utile et même indispensable. Malgré la part importante qui reviendrait à la légende, il y a de nombreux éléments qui aideraient à reconstituer une ambiance phénicienne révélant certaines données politiques, économiques et religieuses qui avaient présidé à la naissance de cette ville appelée à jouer un rôle primordial non seulement à l'échelle de l'Afrique du Nord, mais à l'échelle de toute la Méditerranée occidentale. En confrontant les récits antiques relatifs à la fondation de Carthage et en les complétant les uns par les autres, nous croyons pouvoir dire qu'il s'agit d'une fondation officielle, conçue et réalisée par la ville de Tyr. La princesse Elissa paraît avoir participé, de près ou de loin, à la conception ou à la réalisation de ce grand projet. La légende surestima le rôle de la princesse en lui attribuant tout le mérite de la fondation; elle en fit la mère de Carthage.

A la lumière des récits conservés et transmis par l'historiographie antique, il apparaît que des circonstances difficiles avaient conduit les autorités tyriennes à la conception de ce projet : Timée de Taormine, Justin et d'autres auteurs anciens, nous fournissent force détails sur la querelle qui aurait opposé Pygmalion, roi de Tyr, à sa sœur, la princesse Elissa, épouse du

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

grand prêtre de Melqart, Acherbas, déformation latine de Zikerbaal (ou Si ker baal). A la tyrannie et à la cupidité de son frère, qui ne recula pas devant le crime pour s'emparer des richesses de son beau-frère, le prêtre de Melqart, Elissa préféra l'exil et quitta sa patrie pour aller fonder une ville neuve : Carthage. L'histoire de la ville de Tyr regorge de ces querelles de palais qui avaient souvent abouti à des changements dynastiques. Grâce aux Annales de Tyr et à Flavius Josèphe, nous en avons un reflet pâle mais significatif.

A première vue, la fondation de Carthage peut-être considérée comme la retombée d'un conflit qui opposa le trône à l'autel. Voulant amoindrir la puissance du grand prêtre de Melqart, Pygmalion aurait suscité une violente opposition qui, vaincue, accepta l'exil, le départ vers l'Occident lointain. Mais cette hypothèse se heurte à une difficulté sérieuse. Rien dans l'historiographie antique ne fait allusion à une quelconque inimitié entre Carthage et la ville de Tyr. De nombreux historiens anciens rappellent en revanche la très haute considération que la ville de Carthage avait, tout au long de son histoire, manifesté envers la mère-patrie. Cette déférence se matérialisait par de riches cadeaux adressés au temple de Melqart et par des sacrifices. Chaque année, une ambassade carthaginoise se dirigeait vers la métropole pour rendre hommage aux ancêtres : le temple de Melqart semble avoir été considéré comme un très haut lieu de pèlerinage, où l'on devait régulièrement se rendre en vue de renouveler, par le geste et la parole, les liens de soumission et de dévotion, en se présentant devant la divinité et son lieutenant sur terre en la personne du roi. Il convient de souligner que, durant toute son histoire, la ville de Carthage, pourtant très marquée par l'apport africain, resta fidèlement attachée à la mère-patrie. Au niveau de l'iconographie, c'est-à-dire de l'expression plastique, un motif étranger peut aisément faire son entrée à Carthage s'il a été auparavant adopté en Phénicie propre : nous avons eu l'occasion de le montrer pour le thème du cavalier marin qui passa à Carthage lorsque la ville de Tyr accepta de le reproduire sur ses monnaies. Il en est de même pour la coiffure dite cylindrique, sans doute originaire de l'Iran achéménide. Ces faits et d'autres encore autorisent à croire que la ville de Carthage s'était toujours comportée comme la fille de Tyr. Aussi trouverions-nous difficile d'y reconnaître une fondation issue de la violence et de la rupture avec le pouvoir. Il s'agirait plutôt d'une fondation officielle, bénéficiant de toute la sollicitude de l'Etat et, en l'occurrence, du roi et des milieux dirigeants. La présence d'une princesse, Elissa, sœur du roi et épouse du grand prêtre de Melqart, nous paraît plutôt souligner

le caractère hautement officiel de cette fondation particulière.

Le choix du site semble avoir été le résultat d'une très longue réflexion, répondant à des exigences clairement définies et à une organisation de l'avenir fondée sur une parfaite connaissance du passé et du présent. Il semble que, d'emblée, on voulait faire de Carthage une cité importante sur le plan économique et sur le plan de la stratégie. Une princesse fugitive, quel que fût son génie, ne saurait atteindre le but dans des circonstances singulièrement douloureuses. La fondation de Carthage relève de la réflexion et de la concertation. Le courroux d'Elissa y aurait été largement insuffisant. Il faudrait chercher ailleurs les raisons profondes qui avaient nécessité la fondation de cette prestigieuse capitale du monde phénicien d'Occident. De toute manière, il faudrait y reconnaître une réalité sécrétée par le monde phénicien ou plutôt par la situation qui prévalait alors en Phénicie. Cela nous entraîne à poser, d'abord, le problème chronologique. A quelle date se situerait la fondation de Carthage? Les données de l'historiographie antique proposent la fin du IX^e siècle alors que les témoignages de l'archéologie, reconnus à ce jour, ne remontent pas au-delà de la 1^re moitié du VIII^e siècle avant J.-C. Quelle que soit la controverse que suscite la datation de la céramique grecque servant de critère chronologique, nous croyons raisonnable de situer la fondation de Carthage entre la fin du IX^e siècle et le milieu du VIII^e siècle avant J.-C. Peut-être faut-il se rapprocher davantage du milieu du VIII^e siècle. Or les Phéniciens, à cette époque précise, vivaient sous le signe du double danger qu'il n'entre pas dans notre objet de développer ici : leurs intérêts, leur vie même étaient menacés par les Assyriens en Orient et par les Grecs en Méditerranée occidentale.

Telles furent les circonstances difficiles qui avaient présidé à la naissance et au développement de Carthage. Elle succéda à Tyr en tant que grande place commerciale, tout en disposant des moyens susceptibles de garantir la sécurité des richesses phéniciennes contre la cupidité assyrienne et contre le danger que représentaient les Grecs, eux aussi commerçants entreprenants. Carthage était donc à la fois une place commerciale et une base maritime dont la flotte, bien équipée en hommes et en matériel de guerre, pouvait intervenir avec le maximum de rapidité et d'efficacité pour provoquer l'avortement de tout projet jugé hostile à la présence phénicienne en cette Méditerranée occidentale. Ses activités économiques et ses responsabilités militaires firent d'elle la plus grande fondation phénicienne.

Il apparaît que Carthage se montra bien à la hauteur de ses nouvelles responsabilités de capitale économique et militaire. A

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

chaque moment, elle sut organiser la résistance et réussit à sauvegarder les acquis phéniciens en Méditerranée occidentale malgré le nombre et la puissance de l'adversaire grec. Nous constatons d'autre part que les autorités carthaginoises avaient toujours cherché à gagner la sympathie des autochtones et à les associer dans les entreprises de défense. Ils s'allièrent aux Elymes contre les tentatives de Pentathlos et de Dorieus en Sicile; les Libyens — Maces — contribuèrent à côté des Carthaginois à la lutte contre les convoitises de Dorieus en Afrique. Cela ne veut pas dire que les Phéniciens et les Carthaginois n'avaient pas eu de problèmes avec les autochtones. L'historiographie antique enregistra des révoltes de certaines tribus libyennes déjà à cette haute époque, et Carthage paraît avoir pratiqué les guerres de « pacification ». L'une d'elle semble avoir été confiée à Malchus; sous le commandement de ce stratège, les Carthaginois, écrit Justin, « accomplirent de grandes choses contre les Africains » (XVIII, 7, 2). Pour Carthage, ces « grandes choses » devaient signifier la paix et la sécurité sur ses frontières, le débarras d'un lourd tribut qu'elle payait depuis sa fondation aux Africains en guise de loyer pour le sol qu'elle occupait.

Au Ve siècle, Carthage réussit à s'imposer comme une grande puissance capable de faire face à toutes les éventualités; les Grecs, par l'expérience, durent constater qu'elle était bien décidée à n'épargner aucun effort, aucun sacrifice pour l'intégrité des acquis phéniciens en Méditerranée occidentale dont elle estimait avoir désormais la lourde responsabilité. La voilà responsable d'un vaste empire composé de riches colonies installées en Sicile occidentale, en Sardaigne, à Malte, à Ibiza, en Espagne méridionale et sur les côtes d'Afrique du Nord. Mais c'était dans les régions qui correspondent à la Tunisie qu'elle avait ses propres territoires. Nous ne connaissons pas la nature des liens qui rattachaient les colonies phéniciennes de la Méditerranée occidentale à Carthage; il lui appartenait, semble-t-il, de veiller à leur sécurité et à l'intégrité de leurs territoires. En contrepartie, les colonies devaient lui reconnaître une certaine autorité et le pouvoir de décision dans certains secteurs de la politique et de l'économie. Il ne s'agirait pas d'un véritable empire avec un pouvoir centralisé à Carthage, mais plutôt une fédération de cités-Etats, relativement autonomes sur le plan interne, mais soumises pour toute la politique extérieure et sans doute le commerce avec l'étranger. C'était à l'Etat carthaginois que revenait le droit de signer des traités ou des conventions avec d'autres Etats étrangers comme les Grecs, les Etrusques, les Romains, les Ibères, les Elymes. En cas de conflits armés, les autres cités phéniciennes

devaient participer à l'action qui viserait la sauvegarde des intérêts communs.

V. LA CIVILISATION PUNIQUE

Pendant plusieurs siècles, Carthage fut pour l'Afrique du Nord, et pour une bonne partie de la Méditerranée occidentale, un centre politique et économique de très grande envergure et un foyer culturel d'une intense activité et d'un très large champ de rayonnement. Pour l'étude de cette grande civilisation, nous disposons désormais d'une documentation abondante et diversifiée bien qu'encore insuffisante; d'importants secteurs continuent d'être des zones d'ombre ou insuffisamment éclairées. Il y a évidemment les sources littéraires, où l'historien de la civilisation carthaginoise peut glaner çà et là quelques éléments d'information sur l'une ou l'autre de ses manifestations telles que la langue, la littérature, la religion, les traditions, les modes, les couleurs, l'expression plastique. Mais il faut reconnaître le caractère lacunaire, partiel et souvent dénigrant de cette littérature gréco-latine foncièrement étrangère et hostile à l'univers carthaginois. C'est à l'archéologie et à l'épigraphie que nous devons en réalité l'essentiel de notre information sur la civilisation punique.

De la ville de Carthage, il reste bien peu de chose après le pillage et la destruction systématiques et l'incendie de 146 avant J.-C. Pire que la main du destructeur, celle du bâtisseur, en réutilisant les débris qui survécurent à la pulvérisation par la pioche et le feu, était souvent à l'origine de la suppression radicale de la vieille cité punique. Pourtant, il en reste quelques témoins, de véritables rescapés : des nécropoles, quelques habitations, des vestiges d'installations portuaires et enfin des sanctuaires, dont le plus célèbre est certainement le Tophet, consacré au culte des deux principales divinités de Carthage : Tanit et Baal Hammon.

Les autres sites puniques d'Afrique du Nord ont livré une riche collection d'objets et de monuments qui aident à mieux apprécier les composantes de cette culture et d'en mesurer la portée. Pour la Tunisie, les principaux sites puniques s'appellent Utique, Hadrumète, Kenissia (près de Sousse), *Leptis, Thapsus,* Mahdia, el-Alia, *Acholla,* Dougga, etc. Des vestiges de la civilisation punique ont été partout repérés en Tunisie, où les archéologues ont encore beaucoup à faire. Il s'agit là aussi le plus souvent de nécropoles ou de sanctuaires. A Kerkouane, nous avons en revanche toute la cité

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

punique telle qu'elle se présentait au IIIe siècle avant J.-C., date de sa destruction et de son abandon.

En Algérie, les sites à faciès punique sont nombreux : Hippone, *Cirta,* la capitale du royaume numide, *Icosium,* l'actuelle ville d'Alger, *Gunugu, Tipasa.* Au Maroc des restes puniques ont été mis au jour à Tanger, *Tamuda,* Emsa, Sidi Abdeslam el Bahr, Melilla, *Lixus, Banasa, Sala* et Mogador. Pour la Tripolitaine, il y a les trois cités célèbres : *Oea, Sabrata* et *Lepcis Magna.*

Nous avons choisi de citer ces grands sites puniques d'Afrique du Nord à cause de l'importance du matériel qu'ils ont livré au cours des fouilles. Il serait inutile de dresser ici toute la liste des sites puniques d'Afrique du Nord actuellement connus. De nouveaux sites seront à coup sûr découverts soit sur la côte soit à l'intérieur du pays.

C'est à la lumière de ces données archéologiques, épigraphiques et littéraires que l'historien peut essayer de tracer le profil de la civilisation punique et d'en déterminer les diverses composantes. Il y a lieu de remarquer d'abord l'étendue des territoires inondés par cette civilisation, bien que certains îlots, à l'intérieur de ces territoires, semblent avoir échappé à cette inondation culturelle ou à cette acculturation. Il faut remarquer, d'autre part, que ces territoires à faciès punique n'appartenaient pas tous à la sphère politique de Carthage. Des villes de Numidie comme *Cirta, Siga* ou *Hippo* n'étaient pas politiquement soumises à Carthage, de sorte qu'en Afrique du Nord il y a lieu de distinguer le carthaginois du punique. Le qualificatif carthaginois revêt une dimension politique et administrative qu'on ne trouve pas toujours dans le qualificatif punique. *Cirta,* la capitale du royaume numide, au niveau de la langue, de la religion et dans une très large mesure au niveau de l'expression plastique, apparaît sous les traits d'une cité punique sans avoir jamais été soumise à la domination des Phéniciens ni à l'autorité de Carthage.

Les fondations phéniciennes et carthaginoises sur les côtes d'Algérie, du Maroc et de la Tripolitaine, devaient être rattachées à Carthage, mais nous ignorons la nature des liens qui les unissaient. Elles faisaient juridiquement partie de la sphère carthaginoise tout en bénéficiant d'une large autonomie de fait, notamment pour la gestion de leurs affaires municipales.

Pour l'Afrique du Nord, il convient donc de distinguer les fondations phéniciennes ou carthaginoises et des sites punicisés. Séduites par les apports de la civilisation phénicienne, des unités villageoises, remontant sans doute à l'âge de la pierre polie, s'ouvraient à cette nouvelle culture parce qu'elle proposait aux problèmes de la vie quotidienne des solutions plus efficaces. Elles

devaient s'ouvrir d'autre part à des apports ethniques. Des Phéniciens ou des Puniques pouvaient venir s'établir au village avec leur famille pour y travailler comme agriculteurs, artisans ou commerçants. Voilà comment pouvaient se réaliser les rencontres ethniques et culturelles qui sécrétaient une nouvelle société et une nouvelle culture à dominante phénicienne. Il s'ensuit qu'en Afrique du Nord, l'historien doit tenir compte d'une composante libyque, parfois très importante sur le plan ethnique comme sur le plan culturel. A Carthage même ainsi que dans toutes fondations phéniciennes, on ne doit pas laisser échapper la contribution autochtone à l'élaboration de la culture dite punique. Très tôt eurent lieu des mariages entre Phéniciens et Numides : Sophonisbe, après avoir été promise à Massinissa, dut pour des raisons politiques épouser Syphax; un autre roi de Numidie, Oezalcès, l'oncle de Massinissa, choisit pour épouse une carthaginoise de grande famille, sans doute la nièce d'Hannibal (Tite-Live, XXIX, 29, 12). Amilcar Barca n'hésita pas à promettre l'une de ses filles au prince numide Narhavas (Polybe, I, 78). Tite-Live (*Epit.* 1.L), Appien (*Lib.* 99 et 111), Orose (IV, 22, 8) parlent d'un mariage qui aurait uni une fille de Massinissa à un Carthaginois. L'événement ne peut se situer qu'entre la victoire de Zama en 201 et la mort de Massinissa en 148 avant J.-C. C'est-à-dire au temps où le roi numide essayait de se faire des partisans à Carthage. Avant le déclenchement de la troisième guerre punique, il y avait dans la capitale un « parti » assez fort qui œuvrait pour la collaboration avec Massinissa et peut-être même pour la fusion avec le grand royaume numide. Le mariage de la princesse numide, la propre fille de Massinissa, si l'on retient son historicité, devait s'inscrire dans une politique d'alliance et de séduction pratiquée par le roi lui-même afin de se faire admettre auprès des Carthaginois et leur faire oublier sa participation à la bataille de Zama aux côtés de Scipion l'Africain. En parlant de la fondation de Leptis, Salluste signale que « seule la langue des habitants de Leptis a changé par suite des mariages avec les Numides. » Nous apprenons que les Tyriens fondateurs ou descendants des fondateurs de Leptis se mêlaient à la population autochtone, se mariaient avec les Numides. C'était tellement fréquent que la langue phénicienne s'en altéra; nous assistons à la genèse d'un dialecte libyco-phénicien ou libyphénicien, pour utiliser un vocable de l'historiographie antique.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

VI. LES LIBYPHÉNICIENS

Il semble que les auteurs anciens utilisaient « libyphénicien » pour désigner le résultat ethnique de ce mélange de sang et ce brassage de populations venues d'Orient avec les autochtones. A l'époque du grand amiral Hannon, on parlait déjà de Libyphéniciens; dans le préambule du Périple, on déclare qu'Hannon devait fonder des colonies de Libyphéniciens. Nous ignorons en fait le terme punique utilisé par Hannon pour désigner ces colonies de « Libyphéniciens » qu'on trouve dans la version grecque. S'agit-il d'une traduction fidèle ou serait-ce plutôt le résultat d'une interprétation grecque? Il est difficile d'en décider. Mais prenons en acte : le terme « libyphénicien » est donc attesté bien avant la destruction de Carthage et l'intervention des Romains. Quel en est le contenu exact? Que désigne-t-il, dans la version grecque du Périple d'Hannon? Phéniciens de Libye ou citoyens des villes phéniciennes soumises à l'autorité de Carthage? Stéphane Gsell optait pour cette valeur. « Mais il paraît, écrit-il, avoir pris un sens administratif et juridique pour désigner les citoyens des villes phéniciennes ou puniques dépendant de Carthage qui jouissaient des mêmes droits civils que les citoyens de la capitale et possédaient des institutions municipales analogues. C'est sans doute dans ce sens qu'il faut l'entendre ici » (*Hist. Anc. Afr. du Nord,* I, p. 477).

Cette interprétation rappelle un passage de Dion Chrysostome qui, parlant d'Hannon, écrit : « il avait transformé les Carthaginois, de Tyriens qu'ils étaient, en Libyens » (*Discours,* XXV).

Faut-il admettre alors que la multitude d'hommes et de femmes, au nombre d'environ 300 000, étaient tous originaires de villes phéniciennes dépendant de Carthage? C'était pourtant sur la capitale que devait s'exercer la pression démographique; elle devait faire face à une immigration d'une très grande ampleur. De partout on venait à Carthage, la capitale où tout avait l'air facile et séduisant : des citoyens phéniciens ou puniques quittaient leurs villes et villages pour venir se joindre à la foule carthaginoise qui se pressait dans les rues et ruelles, sur les places et les quais. Des Africains ruraux se détachaient de leurs tribus et abandonnaient leurs territoires, préférant vivre en déracinés à côté d'une société urbaine qui leur était hostile. Tous ceux-là venaient grossir la masse des chômeurs et des disponibles, prêts à se transformer en agitateurs, créant le désordre et menaçant la sécurité de la ville.

Il fallait s'en débarrasser. L'émigration s'avérait une solution radicale, soulageant les autorités de Carthage sans déplaire à ceux pour qui le départ pourrait offrir un avenir meilleur où ne manqueraient ni le rêve ni l'aventure. Mais nous ne croyons pas que tous les partants fussent étrangers à Carthage. Parmi les Carthaginois eux-mêmes, il y avait certainement beaucoup de chômeurs et de disponibles qui ne répugnaient pas à chevaucher l'aventure, en quête d'horizons nouveaux et lointains. La version grecque du Périple ne les a pas distingués des Libyphéniciens; l'auteur de la version grecque, en désignant les émigrés par le terme commun de « Libyphénicien », voulait surtout souligner leurs deux principales composantes : la composante libyque et la composante orientale, en l'occurrence phénicienne, chacune d'entre elles se présentant à la fois comme une ethnie et une culture. A l'origine de la population libyphénicienne, il y eut le mariage de deux peuples et partant de deux cultures. C'était déjà l'opinion de Tite-Live et de Diodore de Sicile, pour qui les Libyphéniciens étaient des gens de sang mêlé, mi-phénicien, mi-libyen, et, nous précisons, de culture mêlée. Il s'agit le plus souvent d'ailleurs de greffe culturelle : sur le plan ethnique, l'élément phénicien venu d'Orient, minoritaire par rapport à la masse des autochtones, était vite absorbé; il put s'imposer par son apport culturel et imposer les tons de la civilisation phénicienne. Cette assimilation réciproque nécessita une très longue période mais elle était déjà accomplie au temps où la ville de Carthage avait l'empire de la Méditerranée occidentale. Carthage n'était plus alors une cité phénicienne en Afrique, mais une cité africaine dont la culture se caractérise par sa dominante phénicienne. En somme, autour d'un substrat libyque, s'était greffé tout l'apport de la civilisation véhiculée depuis la fin du XII[e] siècle avant J.-C. dans le creux des navires phéniciens. Il s'ensuit que, pour analyser la civilisation punique d'Afrique du Nord, la connaissance du substrat libyque, de ce que nous avons appelé ailleurs « la composante locale », se présente comme une nécessité, sans quoi l'analyse serait inévitablement faussée. Il y aurait alors le risque de laisser échapper un facteur essentiel, bien que difficile à voir, à isoler et à saisir. La civilisation punique d'Afrique du Nord constitue donc le fruit d'une collaboration intime; des édifices comme le Mausolée de Dougga en Tunisie dont l'architecte s'appelait Atban, un nom libyque, le Medracen et même le tombeau dit « de la Chrétienne », en Algérie, matérialisent dignement cette collaboration libyco-phénicienne. L'apport phénicien, avec ses multiples composantes d'origine sémitique, en l'occurrence syro-palestinienne, grecque ou égyptienne, s'impose

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

à l'œil du spectateur; l'apport libyque se découvre lui aussi dès que l'on regarde de très près le plan de l'édifice ou qu'on s'interroge sur l'identité du bâtisseur ou de l'utilisateur.

Les fouilles que nous avons dirigées sur certains sites puniques de Tunisie, comme la nécropole de Kerkouane, au Cap Bon, ou la nécropole de *Thapsus,* au Sahel tunisien, nous ont aidés à établir le bien-fondé de cette composante libyque, parfois même à la saisir : les épitaphes permettent de conclure que les défunts dont les restes reposaient là depuis plus de 2000 ans, malgré leur profonde punicisation, appartenaient à la population autochtone. Leurs noms libyques militent en faveur de cette hypothèse. Dans cette même nécropole de Kerkouane, P. Cintas et E. Gobert eurent à fouiller un caveau dont la paroi présente un décor peint à l'ocre rouge : il s'agit du voyage du mort et du départ de l'âme oiseau vers la cité des morts. Nous croyons avoir démontré dans notre « Eschatologie phénicienne-punique » que ce tableau se compose d'éléments phéniciens et d'éléments libyques : les autels, les mausolées, l'âme oiseau et la cité appartiennent à l'univers sémitique; la technique, les motifs des losanges et des triangles isocèles reviennent plutôt au fond libyque. Voilà une belle rencontre de deux univers culturels. Le tableau mérite bien le qualificatif de « libyphénicien ».

La nécropole punique de *Thapsus* nous a permis de retrouver des formes architecturales qui appartiennent incontestablement au substrat local. La tombe est conçue comme une véritable habitation souterraine : un escalier simple ou coudé conduit à une petite cour à ciel ouvert; dans l'une des parois, on taille la chambre funéraire. Ce type d'habitation se rencontre de nos jours encore dans les Matmata, au Sud-Est tunisien, où les traditions berbères, c'est-à-dire autochtones sont restées bien vivaces. Il s'agit d'une véritable architecture rupestre et troglodytique. A la lisière du Sahara, ces maisons souterraines des Matmata semblent bien adaptées au climat.

A *Thapsus,* il convient de mentionner d'ailleurs une épitaphe punique gravée au-dessus de l'entrée d'une chambre funéraire : le défunt s'appelait BNN BN NZRS, deux noms libyques séparés par la particule phénicienne qui marque la filiation. Là aussi, nous sommes en présence d'une population libyque d'origine, mais très fortement sémitisée, largement ouverte à la culture phénicienne. Voilà une autre manifestation de cette belle rencontre de deux univers culturels, et la nécropole de *Thapsus* mérite elle aussi le qualificatif de « libyphénicienne ».

Bien qu'à Kerkouane et à *Thapsus* nous soyons en territoire carthaginois, c'est-à-dire soumis à l'autorité de Carthage, la part

prise par les autochtones à l'élaboration de la civilisation punique semble considérable et ne doit en aucune façon échapper à l'analyse. Après tout, sommes-nous bien sûrs que tous ces grands noms qui laissèrent leurs empreintes indélibiles sur le tissu historique de Carthage, tels que Hannon, Amilcar, Hannibal, se rattachent à la Phénicie par leurs origines? On ne peut certes ni l'affirmer ni l'infirmer. Mais l'hypothèse d'une origine autochtone pour l'un ou l'autre de ces grands personnages ne doit pas être a priori écartée. En tout état de cause, le mélange de sang et de culture constitue une réalité irrécusable.

S'il en est ainsi pour Carthage et ses territoires propres, que dire des cités politiquement étrangères à Carthage? des cités numides punicisées? A *Cirta,* le faciès culturel est à dominante punique; la langue officielle, la religion ne différaient guère de celles qu'on rencontrait à Carthage, comme en témoignent l'archéologie, l'épigraphie et l'iconographie; des textes puniques sont gravés sur les stèles du sanctuaire d'el-Hofra, où l'on adressait un culte à Tanit et à Baal Hammon, les deux principales divinités de Carthage. Peut-on alors refuser à la capitale du royaume numide, profondément punicisée, le qualificatif de « libyphénicienne »?

En fait, pour l'Afrique du Nord, la civilisation punique correspond dans une large mesure à la civilisation libyphénicienne. Le terme « libyphénicien » s'avère beaucoup plus adéquat si l'on désire souligner la spécificité du punique d'Afrique par rapport au punique d'Espagne, de Sicile ou de Sardaigne. Dans chacune de ces contrées, il faudrait tenir compte des éléments locaux tant sur le plan culturel que sur le plan éthnique. L'environnement géographique lui-même doit être pris en considération, de sorte que le qualificatif « punique » paraît à la fois complexe et vague et partant inadéquat; il ne rend pas compte de la spécificité locale. Les historiens de l'Antiquité avaient eu une conception monolithique de la civilisation punique, comme s'il s'agissait partout de la même réalité culturelle. L'historiographie contemporaine demeure hélas, dans certains cas, fidèle à cette conception monolithique; à la recherche d'aujourd'hui et de demain, il appartient d'affiner les analyses et, pour ce faire, on doit oser examiner les données de l'archéologie et des sources littéraires sans se croire obligé de suivre la même logique, le même chemin battu, et de reprendre les mêmes clichés. Pour de nombreux historiens, la notion de « Punique » demeure très vague, et on continue de s'en servir en lui reconnaissant un contenu qui n'a jamais été le sien. Aux yeux de ces historiens, les Puniques représentent les Phéniciens d'Occident, surtout après la fondation

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

de Carthage et son accession au trône de la Méditerranée occidentale. En fait, la réalité est bien plus complexe. Il faudrait considérer les données ethniques et culturelles et leur amalgame ou plutôt leur synthèse. Pour progresser et pouvoir saisir la réalité dans la complexité de ses nuances, la recherche historique a besoin de se forger une terminologie adéquate et d'en bien identifier le contenu précis : les termes Phénicien-Punique, Carthaginois, Libyphénicien, tout en étant différents, peuvent dans certains cas se chevaucher et se confondre. Rien n'empêche de supposer que, parmi les citoyens de Carthage, il y ait des Libyphéniciens, si l'on s'en tient aux origines ethniques et aux données culturelles. Il y en avait certainement dans les autres fondations phéniciennes et carthaginoises d'Afrique du Nord. A ceux-là s'ajoute la masse des Libyens touchés par la civilisation phénicienne « de diverses manières et par différentes voies », selon l'expression de Stéphane Gsell. Il est certain que, pour l'Afrique du Nord, les installations phéniciennes et surtout la fondation de Carthage apportèrent des changements profonds.

VII. LES APPORTS DES PHÉNICIENS ET DES CARTHAGINOIS EN AFRIQUE DU NORD

Avec l'arrivée des Phéniciens et la fondation de Carthage, l'Afrique du Nord surgit de l'ombre pour devenir le théâtre d'une activité intense dans les domaines économiques, politiques, militaires et culturels. Mais c'est à Carthage qu'elle doit surtout cette nouvelle situation. La disparition de la Bibliothèque de Carthage, de ces « libri punici » dont parlent Hérodote, Salluste, Pline l'Ancien, saint Augustin, empêche de bien apprécier certains apports de la civilisation carthaginoise, notamment dans le domaine des idées. « Au dire de gens très savants, il y avait beaucoup de bonnes choses dans les livres puniques » (St. Augustin, Lettre XVII, 2). Pour le Maghreb, l'arrivée des Phéniciens et la fondation de Carthage eut pour conséquence immédiate l'ouverture du monde libyque aux courants économiques et culturels de la Méditerranée et son insertion dans l'histoire. Les Libyens étaient encore à son vestibule lorsque les Phéniciens leur apportèrent l'écriture dans les creux de leurs navires avec d'autres marchandises. La langue et l'écriture phéniciennes s'imposèrent partout en Afrique du Nord; l'usage de cette écriture suscita auprès des Libyens le besoin de forger un

alphabet pour leur propre langue, d'où ces innombrables inscriptions libyques dont le secret n'est pas encore entièrement dévoilé malgré la présence de textes bilingues, comme celui du musée du Bardo, à Tunis. Sans méconnaître la langue du pays, les rois de Numidie et de Maurétanie préféraient se servir d'une langue comprise en Méditerranée. C'était d'autant plus nécessaire que le phénomène de sédentarisation ne cessait de s'amplifier.

Au contact des fondations phéniciennes et carthaginoises, les Libyens appréciaient les bienfaits de la vie sédentaire, d'où l'accélération et le succès de la sédentarisation au sein de la Numidie et de la Maurétanie et ceux de l'urbanisation dont les avantages n'ont pas échappé aux rois; ces deux phénomènes impliquent l'ordre, le progrès, la rentrée des impôts nécessaires à toute réalisation au profit de la collectivité. Sans doute, pour justifier sa politique de fixation des tribus, Massinissa savait qu'il n'y a pas d'Etat solide avec une population mouvante.

En matière de politique, les Carthaginois semblent avoir introduit en Afrique les notions d'Etat, de constitution, de pouvoirs organisés; nous savons que les institutions politiques de Carthage méritèrent l'admiration des Anciens et surtout d'Aristote. Grâce aux influences et au rayonnement des Phéniciens et des Carthaginois, la notion de cité-Etat prit racine en Afrique du Nord : *Hippo, Leptis,* Hadrumète, *Néapolis, Thapsus, Oea, Sabrata,* etc., avaient leur autonomie municipale. Ces boutures phéniciennes ou carthaginoises ne manquèrent pas de rayonnement; elles semblent avoir contribué à l'initiation des populations africaines aux nouvelles formes politiques et administratives.

Bien que la documentation relative à l'organisation des royaumes de Numidie et de Maurétanie reste maigre, nous savons que les cités africaines avaient adopté le sufétat et gardèrent cette institution bien après la fin de Carthage et la conquête romaine. A Dougga, ville numide, il y avait des sufètes; il en était de même pour les villes de *Mactaris, d'Althiburos,* de Korba, de *Capsa,* de Volubilis. Zilalsan, le grand-père de Massinissa, était fier d'avoir été sufète; une inscription de Volubilis signale la présence de cette magistrature en Maurétanie au cours de la 1re moitié du IIIe siècle avant J.-C.

Il est à signaler toutefois que, dans les cités africaines, le sufétat semble avoir été retouché, adapté à la réalité africaine. Si, à Carthage, il s'agit d'une magistrature à deux titulaires élus pour une année, dans les cités de Numidie et de Maurétanie, le nombre des sufètes simultanément en charge dans la même cité étaient souvent supérieur à deux; à *Althiburos* il y avait trois ou quatre sufètes. Dans une inscription néopunique de Maktar, on

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

mentionne un « Rab Shofetim », c'est-à-dire le chef des sufètes, ce qui impliquerait un conseil où siégeraient plus de deux magistrats. Un texte latin de Dougga mentionne un « sufes major »; s'agit-il d'un magistrat comparable au « rab shofetim » de Maktar? C'est bien possible. En étudiant la constitution municipale de Dougga, J. G. Février fit remarquer la punicisation et l'adaptation de certaines institutions carthaginoises, comme le sufétat, aux besoins et aux coutumes des populations numides (*Cahiers de Byrsa*, X, 1964 — 65, p. 91). Il y a lieu d'autre part de mentionner une inscription latine de Dougga où l'on retrouve en pays numide les traces de deux institutions orientales introduites là bien avant la conquête romaine, sans doute au temps où Dougga était l'un des grands centres du royaume numide : il s'agit du sufétat et des « Portes » (*C.I.L.*, VIII, 16517). Reprenant l'étude de cette inscription, W. Seston pense que l'expression « avec l'assentiment de toutes les Portes » ne désigne pas de sections de vote de type romain, mais plutôt l'accord de la population par acclamation. Dans les sociétés de l'Ancien Orient, les rois eux-mêmes ne manquaient pas de recourir « aux Portes », c'est-à-dire à toute la population réunie près des Portes, pour obtenir une adhésion qu'elle exprimait par des acclamations ou des applaudissements. Voilà peut-être l'origine de cette institution des Portes dont l'épigraphie latine note la présence à Dougga, au temps de l'empereur Claude, en 48 après J.-C.

Il semble donc que l'influence de Carthage s'était entre autres choses, matérialisée par l'insertion dans le monde numide de nouvelles institutions politiques et administratives, ce qui impliquerait l'évolution ou l'alluvionnement des vieilles institutions libyques et l'adaptation des nouvelles institutions adoptées. Pour y voir clair, une parfaite connaissance de chacun de ces deux univers s'impose. Nous en sommes encore bien loin; pourtant la documentation ne cesse de s'enrichir.

A l'actif de Carthage, il y a lieu de mentionner d'importantes découvertes dans les domaines de la géographie et de l'agriculture. Nous avons déjà fait allusion aux deux grands explorateurs carthaginois Hannon et Himilcon; le premier explora les côtes africaines jusqu'au golfe de Guinée; l'autre remonta vers le Nord en longeant la côte de la péninsule ibérique et celles de la Gaule pour atteindre la Cornouaille. Pour la connaissance des terres inconnues, les Carthaginois devaient mettre à contribution tous les acquis et toutes les expériences des Phéniciens qui, au VII^e siècle, firent la circumnavigation du continent africain à la demande du Pharaon Néchao. Le récit de voyage semble avoir été parmi les genres littéraires appréciés par les Carthaginois, dont la

contribution à l'enrichissement des connaissances géographiques est incontestable.

Pour l'agriculture, l'apport le plus notable fut certainement le traité agronomique de Magon. Son importance ne pouvait échapper aux sénateurs romains, qui en recommandèrent la traduction afin de le mettre au service des agriculteurs latins. Pendant toute l'antiquité, Magon était le maître vénéré de l'agronomie.

Connaissant la langue punique et bien initiés à la littérature carthaginoise, les Africains durent certainement tirer partie de toutes ces découvertes géographiques et agronomiques. Pour les autochtones, l'arrivée des Phéniciens en Afrique du Nord se traduisit en fait par des changements qui bouleversèrent leur société, leur économie, leur organisation politique, leur religion. Dans les campagnes de Numidie et de Maurétanie, le culte de Tanit et de Baal Hammon s'imposa. L'œuvre de Carthage fut si profonde et si intime que des paysans d'origine incontestablement libyque avaient l'intime conviction d'appartenir à la race cananéenne. Il est curieux de constater qu'à travers les Libyens punicisés, nous dirions ces « Libyphéniciens », la civilisation de Carthage a pu survivre au Maghreb jusqu'à nos jours dans les faits et gestes de la vie quotidienne.

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

CHAPITRE III

LES ROYAUMES BERBÈRES AUX IIIe ET IIe SIÈCLES AVANT J.-C. SYPHAX ET MASSINISSA

I. LES ORIGINES DES ROYAUMES BERBÈRES

Elles semblent remonter à une très haute antiquité, malgré le silence des sources. A en croire la littérature légendaire, les marins phéniciens durent s'entendre avec des rois africains quand ils voulurent s'établir sur les côtes de la Tunisie actuelle. Le récit de la fondation de Carthage fait état d'une demande de mariage que le roi des Libyens Maxitan adressa à la princesse Elissa. Ce roi, d'après Justin, s'appelait Hiarbas. Servius rapporte les mêmes faits et ajoute qu'Elissa ayant repoussé la requête royale, Hiarbas déclara la guerre aux Carthaginois. D'après cet historien, invoquant à l'appui de cette thèse le témoignage d'une « histoire punique », Elissa aurait été demandée en mariage par d'autres rois berbères, notamment par le roi Iopas.

En ce qui concerne les noms Hiarbas ou Iarbas et Iopas, il faut tout d'abord remarquer leur historicité en tant qu'anthroponymes attestés en Afrique. Pour Hiarbas ou Iarbas, on hésite entre les deux origines, libyque ou phénicienne, bien que la terminaison en « as » puisse convenir davantage à un anthroponyme libyque. En faveur de l'historicité du nom Hiarbas, on peut invoquer un texte de Tite-Live concernant un roi numide du Ier siècle avant J.-C. qui s'appelait Hiarbas.

Pour Iopas ou Iopan, il semble que nous ayons là une transcription du nom libyque Iuba, qui fut porté par des rois africains. L'un d'entre eux fut battu à *Thapsus* en 46 avant J.-C. par l'armée de César en même temps que les Pompéiens; sur les monnaies, le nom de ce roi est écrit « Iubai ».

Mais l'historicité des anthroponymes n'implique pas forcément l'historicité des personnages ainsi nommés. Y avait-il en fait des

rois africains au temps où la marine phénicienne commença à fréquenter les côtes nord-africaines? Les traditions relatives à ces faits ne remontent pas au-delà du IIIe siècle avant J.-C.; elles semblent avoir été diffusées dans le monde romain à l'occasion des guerres puniques. Timée de Taormine, qui vivait en Sicile au temps de la Ire guerre punique, et bien que le recours à des sources carthaginoises orales et écrites lui fût théoriquement possible, ne pouvait alors réussir à dégager la réalité historique de la légende dans les récits qu'on lui faisait ou qu'il lisait à propos de la fondation de Carthage et des événements qui avaient marqué l'accomplissement d'une si grande entreprise. Le cours du temps, et l'amour du pittoresque et du dramatique, ne devaient pas manquer d'altérer la réalité historique en la magnifiant peut-être et en l'enrobant dans le pathétique. C'est dire que la littérature antique n'est pas en mesure d'établir l'historicité du roi Hiarbas ou Iopas. Pour l'historiographie contemporaine, ce roi serait une simple création légendaire. Cependant, G. Camps reconnaît que, parmi les personnages à porter le titre de roi dans la littérature classique, Hiarbas est le plus ancien. Il rattache le nom de ce roi à une racine libyque et considère vraisemblable l'existence de chefs libyens avec lesquels les marins phéniciens eurent très tôt maille à partir; mais le récit de Hiarbas revêt à ses yeux un caractère légendaire.

Certes, l'historien doit se méfier de l'argument du silence ainsi que des constructions non fondées; l'hypothèse d'une certaine organisation sociale et politique en Afrique au temps des premières navigations phéniciennes n'est toutefois pas à rejeter. Qu'il y ait déjà à la tête des tribus africaines des chefs auxquels on reconnaissait une autorité supérieure en temps de guerre pour faire face à l'adversaire et en temps de paix pour administrer les affaires de la tribu, voilà une hypothèse qui paraît très vraisemblable et même probable. Grâce à la documentation égyptienne, nous savons que les tribus libyennes qui vivaient au voisinage de l'Egypte étaient, dès la fin du IIe millénaire, dirigées par des rois.

Au Ve siècle avant J.-C., Hérodote connaissait des rois libyens. Non contents d'avoir fondé Cyrène, les Grecs voulaient s'étendre davantage en Afrique et occuper d'autres territoires, ce qui suscita l'opposition des Libyens. « Amputés d'une bonne part du territoire, les Libyens du voisinage et leur roi qui avait nom Adicran, se jugeant dépouillés de leur pays et gravement offensés par les Cyrénéens envoyèrent en Egypte et se donnèrent au roi d'Egypte Apriès » (Hérodote, IV, 159). Dans un autre passage, Hérodote signale l'existence de la royauté libyenne; il s'agit cette fois des Adyrmachides dont les territoires confinent avec le

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

royaume des Pharaons. Parlant des us et coutumes de cette population libyenne, il écrit : « Ils présentent au roi les jeunes filles qui vont se marier ; si quelqu'une plaît au roi, c'est lui qui la déflore » (IV, 168). Ces deux textes peuvent être invoqués en faveur de l'existence d'une royauté libyenne dans les territoires voisins de l'Egypte et dans les environs de Cyrène. Pour Adicran, roi des Libyens dont les territoires étaient dangereusement menacés par les Grecs, Hérodote pouvait s'informer à Cyrène où la situation des territoires voisins devait être parfaitement connue.

Si, pour cette partie de l'Afrique du Nord, l'historien peut retrouver les traces d'une royauté autochtone sans doute dès la fin du second millénaire et surtout à partir du Ve siècle avant J.-C., on peut retenir de même l'hypothèse d'une organisation politique ou même d'une royauté également autochtone dans les autres régions du pays et surtout dans la région que fréquentaient les marins phéniciens depuis la fin du IIe millénaire. Il en résulte que, malgré l'absence de tout argument objectif sérieux, l'hypothèse d'un roi libyen qui aurait gêné les fondateurs de Carthage ne paraît pas tout à fait gratuite ; nous dirions qu'elle est possible, sans pour autant reconnaître l'historicité des faits rapportés au sujet d'Hiarbas ou de Iopas et de sa passion pour Elissa.

C'est avec le IVe siècle avant J.-C. que la situation commence à s'éclaircir, notamment pour la Numidie et la Maurétanie ; un Carthaginois ambitieux, Hannon, qui voulait s'emparer du pouvoir à Carthage par la force, aurait cherché des appuis auprès du roi des Maures. Même si cet épisode n'est pas mis en doute, ce roi nous demeure tout à fait inconnu. Nous ignorons son nom et les circonstances de son accession au trône de Maurétanie ; nous ignorons tout de son royaume. Que signifie d'ailleurs le terme « Maures » dans la bouche de Justin, auquel nous devons cette tradition ? S'agit-il de tribus qui vivaient dans les territoires de Maurétanie telle qu'elle était connue dans l'historiographie antique, c'est-à-dire les régions occidentales de l'Afrique du Nord, en gros le Maroc et l'Algérie occidentale ? Il convient de signaler d'autre part les doutes qui entourent l'établissement de ce texte de Justin. Pourtant, un témoignage archéologique militerait en faveur de l'existence de chefs qui devaient régner sur le Rharb au IVe siècle avant J.-C. : il s'agit du tumulus dit de Sidi Slimane. C'était sans doute la sépulture d'un potentat de Maurétanie qui vivait sinon à la fin du IVe siècle, du moins au début du IIIe siècle avant J.-C.

Nous savons d'autre part, grâce à Diodore de Sicile qu'à la fin du IVe siècle avant J.-C. un roi libyen, Ailymas, régnait sur un royaume dont les frontières touchaient les territoires carthaginois.

Agathocle, le tyran de Syracuse, chercha son alliance alors qu'il ravageait les terres carthaginoises entre *Zeugis* et la ville d'Hadrumète, c'est-à-dire entre le mont Zaghouan et la ville de Sousse, dans le Sahel tunisien. Les exégètes de ce texte de Diodore conclurent que le royaume d'Ailymas devait se situer en partie en Tunisie occidentale, dans la région du Tell ; la ville de Dougga y était comprise. Diodore de Sicile affirme qu'une alliance fut d'abord négociée et conclue entre Agathocle et le roi Ailymas, mais qu'avant la fin de l'expédition, le tyran de Syracuse, constatant la trahison du monarque berbère, voulut le châtier ; Ailymas trouva la mort au cours de la bataille. Les événements se situeraient entre l'été de 310 et l'été de 309 avant J.-C.

Dans l'ensemble, l'historiographie contemporaine ne conteste pas l'historicité de ce roi de Numidie. G. et Colette Picard reconnaissent en Ailymas « un chef de quelque importance » (*Vie et mort de Carthage*, p. 170). G. Camps le qualifie, tout comme Stéphane Gsell, de roi des Libyens, lui reconnaissant le titre que lui accordait Diodore de Sicile, le considérant d'autre part comme le plus ancien représentant connu de la dynastie qui régnait en Numidie orientale aux IIIe et IIe siècles avant J.-C. Il s'agit plus précisément de la dynastie massyle, à laquelle appartient Massinissa. Pour G. Camps, rien n'empêche de supposer un lien de parenté entre Ailymas et Massinissa : le premier serait l'un des ancêtres du second.

Il faut cependant attendre la deuxième moitié du IIIe siècle avant J.-C. pour que l'histoire permette de saisir les royaumes berbères en plein jour. C'est alors seulement que les Etats constitués surgissent aux yeux de l'historien. Jusque-là, notre information sur les royaumes berbères se distingue par son caractère hypothétique, sa disparité et sa discontinuité. A partir du IIIe siècle avant J.-C., l'information sur ces royaumes s'intensifie et se précise. Désormais nous sommes en mesure de connaître les royaumes, leur localisation, la dynamique de leurs frontières, les rois, leurs portraits, leurs prérogatives, leurs options politiques ainsi que le sort qui leur fut réservé. Entre autres conséquences des guerres puniques, une vive lumière fut projetée sur la terre d'Afrique et notamment sur les royaumes berbères déjà constitués. Là aussi, l'histoire nous met devant le fait accompli et ne facilite point la reconstitution de l'expérience. Il ne s'agit certainement pas d'une génération spontanée. Les royaumes berbères ne sauraient être considérés comme des Etats champignons « qui poussent en une nuit et moisissent en une matinée », pour reprendre l'expression de E. F. Gautier au sujet de l'Etat maghrébin. L'exégèse du texte et du monument laisse croire que

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

les royaumes berbères, qui semblent apparaître tout à coup au IIIe siècle avant J.-C. comme le soleil à l'horizon, ont été le résultat d'une lente et très longue gestation dont nous ne pouvons pas hélas reconstituer les étapes ni même tracer le profil à grands traits.

L'état des royaumes berbères au IIIe siècle avant J.-C. avec leurs frontières, leurs institutions, leur organisation municipale, leurs conflits internes et leurs différends avec leurs voisins, tout cela suppose une longue histoire, des traditions établies, des acquis capitalisés, une maturation qui implique une prise de conscience, des emprunts à l'autre, des rejets et partant des contacts enrichissants, un dialogue avec soi et avec l'autre. L'historien y verra encore plus clair lorsqu'en particulier la documentation archéologique aura été classée selon des critères chronologiques précis, condition sans laquelle il n'y a pas moyen de saisir l'évolution et d'assister à la genèse du fait. Or, pour le cas précis, il est nécessaire de faire le bilan de la documentation dispersée dans les musées, les dépôts et les collections privées. Il faut poursuivre les fouilles dont l'objectif serait la connaissance des royaumes berbères. Mais en attendant, que peut-on en dire? A partir du IIIe siècle avant J.-C., trois royaumes berbères nous sont bien connus : ils se repartissent la Maurétanie, la Numidie masaesyle et la Numidie massyle.

II. LE ROYAUME DE MAURÉTANIE

La documentation archéologique et littéraire permet d'établir son existence dès la fin du IVe siècle avant J.-C. A l'appui de cette hypothèse, on peut invoquer le texte de Justin relatif à un roi des Maures qu'un certain Hannon voulut associer à son coup d'Etat contre le gouvernement de Carthage. Le tertre de Sidi Slimane peut être utilisé puisqu'on le situe entre la fin du IVe et le début du IIIe siècle avant J.-C. Il y a lieu de tirer parti d'une inscription de Volubilis où le sufétat semble attesté en plein IIIe siècle avant J.-C. A la lumière de ce témoignage épigraphique, Volubilis apparaît comme une ville dotée d'une organisation municipale bien élaborée, ce qui impliquerait l'existence d'un Etat organisé capable de présider à son évolution et de tirer profit des apports extérieurs. A la fin du IIIe siècle, l'existence du royaume de Maurétanie est une réalité historique. L'historiographie antique nous présente l'un de ses rois : Baga, contemporain

et allié de Massinissa au cours de la deuxième guerre punique. A en croire Tite-Live, Baga mit à la disposition de son allié numide une escorte de 4 000 soldats chargés de l'accompagner jusqu'à son royaume de Massylie. Agissant ainsi, le roi des Maures prit position contre la politique de Carthage et surtout contre son voisin immédiat, le roi de Masaesylie, Syphax. Ayant décidé d'annexer le royaume massyle, Syphax ne devait pas beaucoup apprécier l'acte de Baga, de sorte que nous sommes en droit de supposer une situation tendue sur la frontière orientale du royaume de Maurétanie.

Nous ne savons pas si Baga appartenait à une famille qui régnait déjà en Maurétanie ou s'il était lui-même fondateur d'une nouvelle dynastie. Après Baga, notre information se trouve interrompue pendant presque un siècle. C'est avec Salluste que nous retrouvons le royaume de Maurétanie à l'occasion de la guerre de Jugurtha. Le trône était alors occupé par le roi Bocchus. « Au moment donc de la guerre de Jugurtha... tous les Maures étaient sous l'autorité du roi Bocchus qui, sauf le nom, ignorait tout du peuple romain et avec qui nous n'avons pas d'avantage de relations pacifiques ou hostiles » (*La guerre de Jugurtha,* XIX, 7). A la fin du IIe siècle avant J.-C., il n'y avait donc qu'un seul royaume de Maurétanie et Bocchus en était le seul titulaire. Salluste affirme que ce roi « ignorait tout du peuple romain ». Nous avons peine à le croire, d'autant qu'à la fin du IIIe siècle Baga semble avoir été bien au fait du conflit qui opposait les rois de Massylie et de Masaesylie au cours de la seconde guerre punique. Baga dut avoir des contacts avec les Romains, soit directement avec Scipion ou ses collaborateurs en Espagne, soit par l'intermédiaire de Massinissa. La montée du roi massyle et la fin tragique de Syphax ne devaient pas laisser le roi de Maurétanie indifférent; nous pouvons donc dire qu'entre la Maurétanie et ses souverains, d'une part, et les Romains vainqueurs de Syphax et protecteurs de Massinissa, d'autre part, des rapports directs ou indirects existaient depuis au moins le règne de Baga.

D'après la plupart des auteurs anciens, le royaume de Maurétanie se trouvait compris entre l'Océan à l'Ouest, les Colonnes d'Héraclès au Nord, la *Muluccha,* c'est-à-dire l'actuelle Moulouya, à l'est, tandis que la frontière méridionale était mouvante. Aux confins méridionaux du royaume de Maurétanie vivaient les Gétules, qui échappaient à l'autorité du roi maure, bien que ce dernier n'hésitât pas à faire des incursions dans le sud chaque fois que les circonstances le requéraient et le permettaient. Strabon rapporte qu'au Ier siècle avant J.-C. le roi Bogud osa poursuivre

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

les Ethiopiens sans doute au-delà de l'Atlas, mais il serait trop audacieux d'étendre jusqu'à cette barrière montagneuse le royaume de Baga.

Sous le règne de Bocchus I, la frontière orientale du royaume a été rejetée vers l'est, englobant une bonne partie du pays masaesyle qui appartenait à Jugurtha. C'était la contrepartie de l'aide fournie aux Romains pour mettre fin à la guerre de Jugurtha. On parle du tiers de la Numidie que Bocchus aurait eu pour récompense; mais nous ne savons pas jusqu'où il put étendre la frontière de son royaume vers l'est. Peut-être faut-il la situer entre l'embouchure de l'oued el-Kébir, et le Chélif.

Si les Romains acceptèrent de céder tous ces territoires au roi de Maurétanie, c'était certainement parce qu'ils ne voulaient pas encore supporter les frais d'une administration directe, préférant s'en décharger sur la personne d'un roi désormais fidèle à Rome, suspect à tous ceux parmi les Africains hostiles au gouvernement de la République. Bocchus agissait dès lors en tant que serviteur de Rome, pour ne pas dire valet des Romains. Les historiens modernes sont unanimes à l'accuser de trahison, lui qui livra son allié et gendre à Sylla. Salluste lui-même qualifia de trahison le comportement de Bocchus envers Jugurtha. Nous ne pouvons pas lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes, bien que le roi numide lui proposât de jouer le même rôle, mais en sens inverse, en demandant de lui livrer Sylla. Chacun des deux adversaires l'incitait en fait à la trahison. Mais qui trahir? Rome, en la personne de Sylla, ou l'Afrique en la personne de Jugurtha? Après avoir pesé le pour et le contre, il décida de se mettre au service des Romains, préférant sans doute s'assurer la protection d'un allié fort mais lointain et se débarrasser d'un voisin dangereux. Quelle que soit la justesse de cette vue et le bien-fondé de ces calculs, Bocchus n'en demeure pas moins traître et l'Afrique eut à souffrir des conséquences préjudiciables de ce comportement. Il est d'ailleurs à constater que les rois de Maurétanie dont nous avons les traces semblent avoir traditionnellement opté pour une politique pro-romaine.

En ce qui concerne l'organisation politique et administrative de ce royaume, notre information souffre de graves lacunes. L'historiographie classique mentionne des rois et parfois leurs collaborateurs mais nous ignorons si le roi de Maurétanie résidait dans une capitale. Où se trouvait la résidence royale de Baga ou même de Bocchus? Nous ne savons pas où Bocchus recevait les ambassadeurs de Jugurtha et ceux du consul romain chargé des affaires militaires en Afrique. Avait-il une ou plusieurs capitales? Le silence des textes ne saurait servir d'argument pour affirmer

l'absence d'une capitale royale. Il y a tout lieu de croire plutôt que, dès le règne de Baga et sans doute bien avant, des villes avaient été promues au rang de capitales royales ou princières; la Maurétanie fut touchée par les bienfaits de l'urbanisation, notamment grâce aux Phéniciens qui fréquentaient les côtes marocaines depuis la fin du IIe millénaire et fondèrent *Lixus* et Mogador. Plus tard, les Puniques de Carthage succédèrent aux Phéniciens d'Orient, phénomène qui se traduisit par une profonde pénétration de leur civilisation en Maurétanie, c'est-à-dire par la punicisation des Maures; les vestiges archéologiques reconnaissables sur des sites côtiers et même à l'intérieur du pays en témoignent. Des fouilles et des études ont largement contribué à la mise en lumière de cette punicisation, qui signifie à la fois apports reçus et mis à contribution pour le développement du pays et des hommes et prise de conscience des possibilités endogènes ainsi que leur fructification. Sans vouloir nous appesantir sur les agents et les résultats de cette ouverture de la Maurétanie aux influences méditerranéennes, nous retenons le phénomène de la sédentarisation et le développement de certains centres urbains comme *Tingis, Lixus, Banasa, Tamuda,* Volubilis. Des monuments comme le tombeau de Mogogha es-Srira, dans les environs de Tanger, et le tertre de Sidi Slimane, dans la plaine du Rharb, permettent de supposer l'existence de centres urbains, de palais et d'une architecture civile à la mesure de cette architecture funéraire. Les rois et les princes de Maurétanie devaient soigner leurs résidences sur terre autant que leurs résidences dans l'au-delà. Force nous est cependant de reconnaître l'absence de témoignages relatifs aux capitales et palais royaux : les textes n'en parlent guère; les fouilles n'ont pas encore abouti à la mise au jour de leurs vestiges. Certains historiens modernes croient cependant pouvoir dire qu'après la fin de Jugurtha, en 105 avant J.-C., *Siga,* la capitale prestigieuse de la Masaesylie, fut l'une des capitales de la Maurétanie.

Jusqu'à la mort de Bocchus, entre 80 et 70 avant J.-C., il y avait un seul royaume pour toute la Maurétanie. Les textes laissent entendre que le roi disposait de tous les pouvoirs, mais ne disent rien sur le fondement, religieux ou militaire, de cette royauté. Mais, malgré l'absence d'indices sûrs à l'époque de Bocchus, la couronne de Maurétanie semble être déjà héréditaire; nous ignorons s'il y avait des liens de parenté entre Bocchus I et les deux souverains de la Maurétanie, Bocchus II et Bogud, qui vivaient au temps de Jules César, d'Antoine et d'Octave. Pour Jérôme Carcopino, Bocchus II et Bogud étaient les fils héritiers de Bocchus Ier. G. Camps considère que Baga, Bocchus I, Boc-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

chus II et Bogud appartiennent tous à la même dynastie. Pourtant Salluste ne reconnaissait à Bocchus I qu'un fils, qui s'appelait Volux : au cours des opérations militaires, il assistait son père soit à la tête de l'infanterie, soit à la tête de la cavalerie; nous savons d'autre part que la fille de Bocchus I dut se marier avec Jugurtha, consécration du pacte signé par les deux souverains. Nous ignorons si, de son vivant, Bocchus I s'était associé son fils Volux dans l'administration des affaires du royaume; mais il est fait mention des charges militaires de ce dernier et des missions diplomatiques que son père lui confiait auprès des autorités étrangères, comme par exemple la préparation de la conférence tripartite qui devait grouper les souverains de Maurétanie et de Numidie et le représentant du commandant en chef des armées romaines en Afrique, Sylla.

Pendant la guerre de Jugurtha, Volux se présente comme la première personnalité maure après le roi; les textes ne permettent pas d'apprécier le rôle qu'il jouait dans l'orientation politique adopté par le souverain de Maurétanie. Au dire de Salluste, Bocchus se considérait comme le plus grand roi de cette terre et de tous les rois. Comme ses prédécesseurs et ses successeurs, il devait exercer un pouvoir théoriquement absolu sur tous les sujets qui vivaient dans son royaume. Il se faisait cependant assister par un conseil d'amis ou de confidents qu'il ne manquait pas de mander et de consulter à l'occasion de graves décisions. Pour attirer le roi de Maurétanie et lui faire adopter ses plans politiques et militaires, Jugurtha, à en croire Salluste, commença d'abord par gagner les confidents du roi et ses amis. Parlant de Jugurtha et de son nouveau plan militaire au lendemain de la victoire de Metellus à *Thala*, en 108 avant J.-C., Salluste écrit : « En outre par de grands présents et des promesses plus grandes encore, il rallie à sa cause les conseillers intimes du roi Bocchus; avec leur aide, il s'en prend au roi lui-même et le détermine à déclarer la guerre aux Romains » (*La guerre de Jugurtha*, LXXX, 3). Il y a d'autres allusions à ces personnages anonymes mais influents auprès du roi Bocchus : ce sont des amis, des confidents intimes, des conseillers; mais nous ne savons pas s'ils appartiennent à une institution bien établie, reconnue par le roi lui-même. S'il nous est permis une hypothèse tout en reconnaissant sa fragilité, certains de ces conseillers, amis ou confidents du roi devaient se recruter au sein de la famille royale; d'autres devaient se prévaloir de leur qualité de chefs de tribus ou de hobereaux à l'échelle régionale. Sans trop nous attarder sur la vénalité de ces conseillers, nous retenons tout de même l'existence autour du roi maure de personnages importants capables de jouer un rôle

déterminant dans la politique du royaume. Le roi les écoutait; parmi eux, il choisissait ses ambassadeurs quand il fallait traiter ou négocier un accord ou préparer le texte d'une convention ou adresser un message écrit à quelque autorité étrangère. « Alors par un nouveau revirement dû soit aux réflexions que lui avaient inspirées ses deux défaites, soit aux avertissements de ceux de ses amis que Jugurtha n'avait pas gagnés, Bocchus choisit cinq de ses plus intimes confidents dont il connaissait le dévouement et l'intelligence. Il leur donna ordre d'aller en qualité d'ambassadeurs vers Marius d'abord puis, s'il y consent, à Rome, et leur donne pleins pouvoirs pour négocier et pour conclure la paix » (*La guerre de Jugurtha*, CIII, 2). Nous ne savons pas si Volux, le prince héritier, faisait partie de cette délégation; dans l'affirmative, il devait en être normalement le chef. Mais il faut peut-être écarter l'hypothèse de sa participation à cette ambassade destinée à prendre contact avec le général romain et à se rendre éventuellement à Rome pour exposer devant le sénat, au nom du roi Bocchus, un plan de paix. Il aurait été dangereux pour le prince héritier de se trouver sous la main de l'adversaire. Les cinq membres de la délégation avaient pour la circonstance reçu du roi qualité de plénipotentiaires afin que les autorités romaines reconnussent en eux des interlocuteurs valables. Peut-être faut-il souligner le nombre de cinq des membres de cette délégation. Est-ce un pur hasard? S'agit-il plutôt d'une pentarchie qui s'occupait des relations extérieures? Dans le cadre de cette hypothèse, que rien dans le texte de Salluste n'autorise à formuler, le roi aurait confié cette mission à une institution spécialisée, à un département qui, dans la cour du roi, serait chargé des relations avec l'étranger conformément à ses instructions.

Le royaume de Maurétanie aurait ainsi une organisation politique où l'influence de Carthage et des institutions puniques en général ne serait pas étrangère; les cinq ambassadeurs de Bocchus rappellent sans doute l'une des pentarchies reconnues dans la constitution de Carthage. Pour ne pas rester anachroniques et accroître l'efficacité de leur administration, les rois de Maurétanie ne devaient pas répugner à adopter certaines structures politiques et administratives connues chez leurs voisins, quitte à les adapter aux exigences de la monarchie. Dans certaines villes comme Volubilis, le sufétat est attesté depuis la fin du IIIe siècle avant J.-C.; la punicisation a marqué la culture matérielle, telle que l'architecture, et la culture non matérielle, telle que la langue et les structures politiques et administratives.

Quoi qu'il en soit, le royaume de Bocchus, semble avoir été doté d'une organisation aux structures spécialisées. Il est regret-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

table que le silence des textes ne permette pas de les bien connaître; nous savons toutefois que la monarchie maurétanienne disposait de cadres spécialisés : les lettres que le roi adressait aux autorités étrangères devaient être écrites par un haut dignitaire qui associait le savoir à la confiance du souverain. De nombreuses stèles épigraphes et des légendes gravées sur les monnaies de Maurétanie laissent croire que, dans ce royaume, la langue punique était choisie comme langue officielle tant au niveau de l'administration interne qu'au niveau des relations avec l'étranger. Salluste n'a pourtant rien dit au sujet de la langue de la lettre que le roi Bocchus, voulant entamer les négociations avec les Romains, envoya à Marius (*La guerre de Jugurtha,* CV, 1).

Une épitaphe punique découverte à Volubilis mentionne les charges administratives du défunt, qui semble avoir été sufète et scribe dans l'administration de l'armée. Il s'agissait sans doute d'un commandant de recrutement. Dans le texte punique, il porte un titre qui se rattache à la racine « Š Ṭ R » signifiant graver, écrire. Mais, ajoute J. G. Février, en hébreu, le Šoṭer (étymologiquement le scribe) est un fonctionnaire qui semble s'occuper des questions militaires, peut-être du recrutement. Quel était le rôle précis du commandant du recrutement, c'est-à-dire du Soṭer? Nous n'en savons rien. Mais si le recrutement se faisait à l'échelle régionale, par l'intermédiaire d'un fonctionnaire spécialisé, il serait tout à fait légitime de penser à un dignitaire qui devait faire partie de la cour du roi, de l'administration royale, chargé de centraliser et de coordonner le travail de tous les commandants régionaux; ces derniers joueraient le rôle d'intermédiaires entre la tribu ou le clan et le roi. Nous savons d'ailleurs que le souverain de Maurétanie était avant tout un chef militaire et qu'il comptait beaucoup sur l'armée. Salluste nous présente le roi Bocchus à la tête de ses troupes pendant la guerre de Jugurtha; son fils Volux, le prince héritier, était alors son lieutenant.

L'armée de Maurétanie, en tout cas celle de Bocchus I, semble avoir été entièrement recrutée parmi les sujets du roi. Salluste mentionne des cavaliers maures et des cavaliers gétules, ce qui laisse supposer qu'une partie de la Gétulie appartient au roi. C'est « une masse d'hommes », précise Salluste en parlant de l'armée de Maurétanie, soulignant ainsi son importance numérique; on y distinguait des fantassins et des cavaliers : Volux commandait tantôt aux uns tantôt aux autres; mais le commandement supérieur relevait de l'autorité royale.

A ces hauts dignitaires du royaume, il convient d'ajouter le responsable de l'atelier monétaire. Certaines émissions ont été

attribuées à Bocchus I. Mais l'usage de la monnaie est répandu en Afrique depuis déjà longtemps et nous savons que d'autres rois berbères ont eu leurs ateliers monétaires. Peut-on parler d'une frappe en Maurétanie avant le règne de Bocchus? La documentation actuellement disponible ne permet pas de trancher. Mais il faut signaler que de très riches collections publiques et privées attendent d'être examinées pour livrer leurs témoignages.

Il semble donc qu'au niveau du pouvoir central, l'organisation du royaume de Maurétanie, au temps de Bocchus I et peut-être bien avant lui, était déjà bien élaborée : malgré le caractère sommaire de notre information, nous y avons reconnu un conseil du trône, des départements spécialisés sans doute semblables aux Pentarchies carthaginoises, un secrétariat pour la chancellerie, dont le punique était la langue officielle, de hauts dignitaires comme le scribe de l'armée, c'est-à-dire le commandant du recrutement, et enfin le préposé à l'atelier monétaire ainsi que les cadres supérieurs de l'armée.

Pour ne pas substituer des hypothèses gratuites au silence de la documentation mise actuellement à la disposition de l'historien, nous nous contentons de mentionner les structures ou les institutions dont les traces sont repérables soit dans l'historiographie antique, soit dans les inscriptions ou les autres données de l'archéologie. Ces témoignages, certes rares et peu éloquents, laissent croire cependant que le royaume de Maurétanie au IIe et sans doute déjà au IIIe siècle avant J.-C. disposait d'une administration bien structurée, dans le cadre d'une monarchie absolue mais tempérée par des groupes de pressions : des proches, des amis, des confidents, des chefs de tribus, des princes régionaux.

Pour l'administration régionale, nous disposons de quelques rares informations; elles permettent de retenir l'existence de principautés plus ou moins autonomes où le pouvoir appartiendrait à des princes qui gouverneraient à l'ombre de la couronne. Certains historiens, comme J. Carcopino et G. Camps, reconnaissent dans la région de Tanger une principauté relativement indépendante, et l'on n'a pas hésité à voir dans le tombeau de Mogogha es-Srira une sépulture faite pour abriter les restes d'un prince de *Tingis,* sans doute contemporain de Baga. Peut-on retenir cette décentralisation du pouvoir en Maurétanie au temps de Bocchus I? Rien en tout cas n'oblige à rejeter cette hypothèse.

Cette décentralisation peut être soit à l'échelle régionale, soit à l'échelle des tribus, des clans ou fédération de tribus. Les princes régionaux et les chefs des tribus devaient former le Conseil du roi qui ne pouvait pas ne pas tenir compte de leurs intérêts, de leurs préoccupations et de leurs rivalités. Il appartenait au roi d'agir en

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

fonction de toutes ces forces diverses et parfois contradictoires pour maintenir l'équilibre tout en étant la clef de voûte de l'ensemble de l'édifice qui, à chaque succession, courait le risque de tomber en éclats et de s'écrouler en sombrant dans les guerres civiles, d'où ces interrègnes qui déroutent l'historien. A l'intérieur de la principauté, il y avait dans certain cas, et notamment sur le littoral, des villes relativement importantes qui semblent avoir été dotées d'une organisation municipale : *Lixus*, Emsa, Sidi Abdeslam, Melilla, *Tingis*, Thrinké, El-Kouass, Mogador ainsi que de nombreux autres sites dont il ne reste que de très vastes nécropoles : celle de Tit, près d'el-Jadida, compte plus de 675 caveaux. Près d'Azemmour, on a signalé la présence d'une nécropole préromaine dont les chambres funéraires sont taillées dans le grès dunaire. A Sidi Embarek du Bled Rhaba, une grotte naturelle a reçu des aménagements destinés à en faire un mausolée. On y accède par un couloir long de 8 m et large de 0,80 m; l'antichambre de ce même mausolée a été dotée de banquettes de 0,60 m de large et de 0,60 m de hauteur.

A ces nécropoles correspondait certainement un habitat. Devant l'absence de vestiges, A. Luquet, propose de ne penser ni à des villes à plan d'urbanisme défini, ni à des constructions en dur, mais plutôt à des habitations bâties avec des briques crues et des roseaux revêtus d'argile et dotées d'une couverture en bâtière. Il s'agirait donc d'un habitat très fragile à matériaux périssables. Mais la ville n'était pas l'apanage de la côte. Pour l'intérieur de la Maurétanie, il y a lieu de mentionner Volubilis, *Tamuda* et *Banasa*.

Qu'elles soient côtières ou qu'elles se situent à l'intérieur du pays, ces villes devaient avoir une organisation municipale susceptibles de veiller sur les intérêts de la collectivité et d'harmoniser les rapports des citoyens entre eux. Mais il faut reconnaître la pauvreté de notre information à ce propos. Nous pouvons toutefois invoquer une fois de plus le témoignage de cette inscription funéraire de Volubilis qui atteste l'existence d'un sufétat local, municipal. Quel était le contenu juridique et administratif de cette magistrature dans les villes de Maurétanie comme Volubilis aux IIIe et IIe siècles avant J.-C.? S'agit-il d'une magistrature à caractère judiciaire? Nous en sommes réduits à des hypothèses.

Pour des raisons et dans des circonstances qui demeurent inconnues, ce royaume fut plus tard divisé entre deux titulaires, un royaume oriental, situé de l'autre côté de la *Mulucha*, confié à Bocchus le Jeune (Bocchus II), et un royaume occidental dont la couronne fut portée par Bogud. Les deux camps de la guerre

civile à Rome, au cours de la 2e moitié du Ier siècle avant J.-C. se partagèrent les deux rois de Maurétanie. Le hasard voulut que Bocchus II choisît les rangs du vainqueur et de ce fait la réunification de toute la Maurétanie se fit à son profit, exception faite de quelques cités soumises déjà à l'administration romaine. A la mort de Bocchus II, en 34 avant J.-C., Octave recueillit l'héritage, sans pourtant l'annexer à l'empire romain. En 25 avant J.-C., Auguste confia la couronne de cette vaste Maurétanie à un prince numide, Juba II, fils de Juba I, l'adversaire de César à *Thapsus* (cf. *infra*, ch. V, § III et IV).

III. LE ROYAUME MASAESYLE

Dès la fin du IIIe siècle avant J.-C., l'historiographie classique laisse apparaître les Masaesyles comme une force en Afrique du Nord. On les trouvait déjà dans les armées d'Hannibal en Espagne. Leur nom revient fréquemment dans la littérature gréco-latine surtout à partir du second siècle avant J.-C.

Mais si les territoires des Masaesyles en tant que tribu ou fédération de tribus restent difficiles à fixer sur une carte avec toute la précision requise, l'historien se trouve plus à l'aise quand il s'agit du royaume dont le souverain dut jouer un rôle considérable au cours de la seconde guerre punique. A partir de la fin du IIIe siècle avant J.-C., l'historiographie classique nous le présente déjà comme une réalité politique constituée. C'est encore le fait accompli : nous ne savons rien sur la genèse de ce très grand royaume, mais, au cours de la deuxième guerre punique, il entrait déjà dans les calculs des deux belligérants; sur son trône siégeait alors un souverain prestigieux dont l'alliance était sollicitée par les uns et par les autres. Il ne manqua pas d'ailleurs de leur proposer son arbitrage.

A cette époque, le royaume masaesyle s'étendait sur un territoire immense allant de la *Mulucha* jusqu'au Cap Trêton (Strabon, XVII, 3, 9). L'historiographie antique laisse entendre que, pendant la deuxième guerre punique, le roi des Masaesyles exerçait son pouvoir sur des territoires dont les deux capitales étaient *Siga*, pour la Masaesylie occidentale, et *Cirta* pour la Masaesylie orientale; mais le noyau de la puissance masaesyle était situé dans les régions occidentales, en Oranie, où se trouvait la véritable capitale du royaume *Siga*. Des conquêtes permirent d'étendre les frontières de ce royaume au-delà du Cap Tréton et au-delà de

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

l'oued el-Kébir. Mais cette frontière orientale demeure difficile à tracer sur une carte; on continue de s'interroger à propos de *Cirta* (Constantine) pour savoir si elle faisait partie des territoires proprement masaesyles ou si elle représentait le fruit d'une conquête postérieure. Un texte de Tite-Live laisse croire cependant que la ville était masaesyle. Au temps où le royaume semblait avoir atteint son apogée, surtout après l'annexion des territoires massyles, la frontière qui confinait aux territoires puniques devait être bien irrégulière à cause des enclaves que Carthage contrôlait au sein des territoires massyles.

Quant aux limites méridionales, elles étaient encore plus vagues; les territoires contrôlés par le roi devaient arriver jusqu'aux confins de la Gétulie. Au total, il s'agissait donc de territoires immenses, favorables tant à l'agriculture qu'à l'élevage et qui offraient d'excellentes conditions de vie à une population dense. Voilà de quoi pouvoir recruter et équiper une armée nombreuse et puissante susceptible de devenir un instrument de conquête; tel était le royaume masaesyle sous le règne de Syphax dont les origines demeurent inconnues.

1. Le roi Syphax

De sa famille, de sa jeunesse, de sa formation, des circonstances qui entourèrent son accession au trône, l'histoire n'en a rien conservé. Il semble avoir été polygame; il avait au moins deux fils, dont l'un s'appelait Vermina. Son dernier mariage, avec Sophonisbe, une Carthaginoise de grande famille, avait un caractère politique.

Au cours de la deuxième guerre punique, il apparaît comme un grand roi susceptible de jouer un rôle important. Il représentait alors une réalité politique et militaire à laquelle ni les Romains ni les Carthaginois ne pouvaient se dérober sans commettre de graves erreurs de calcul.

A la tête de ce royaume, le roi gouvernait en monarque absolu autant que le permettaient la géographie du pays et les structures sociales : une contrée vaste et parfois difficile d'accès; une organisation tribale où chaque tribu manifestait de fortes propensions à la liberté et même à l'anarchie. Il devait tenir compte de toute cette réalité et savoir se faire pôle d'attraction pour toutes ces forces centrifuges. Syphax voulait forger un Etat puissant à l'image des monarchies hellénistiques. Il ceignait le diadème : les monnaies qui portent son effigie en témoignent. La légende ne laisse pas l'ombre d'un doute : sous l'effigie, nous lisons le nom

du roi écrit en caractères puniques. L'étude de ces monnaies permettrait de saisir les traits caractéristiques de cette royauté masaesyle au temps de Syphax qui, malgré le silence de la documentation, semble en avoir été le principal artisan. Elle permettrait même de saisir l'évolution de la monarchie masaesyle sous le règne de ce grand roi.

Dans les monnaies frappées à l'effigie et au nom de Syphax, les numismates distinguent deux séries. Sur les monnaies de la première série, nous avons au droit la tête nue du roi, « barbe en pointe et cheveux ras et plats », selon l'expression de J. Mazard; au revers nous voyons un cavalier enfourchant sa monture à cru et la tenant au galop. Le cavalier, vêtu d'un manteau flottant au vent, tient une baguette dans la main gauche, dans sa droite, il arbore une courte lance. Il s'agirait du roi lui-même en sa qualité de Ier cavalier de la tribu et de l'ensemble de ses sujets. C'était sans doute à sa qualité de cavalier qu'il devait les pouvoirs royaux dont la communauté masaesyle l'avait investi. Cette première série de monnaies semble laisser entendre qu'à l'origine le roi n'était que l'un des chefs des tribus qui, par sa forte personnalité, son courage, son ambition, sa culture, ses qualités d'homme politique et de chef militaire, put acquérir la confiance de ses pairs et former un Etat monarchique dont l'absolutisme devait cependant tenir compte de tout un ensemble de forces souvent divergentes.

A l'origine, rien ne distinguait le roi des autres chefs masaesyles; il ne portait aucun insigne particulier. Comme les autres chefs masaesyles, Syphax devait se présenter avant tout comme un cavalier, vêtu à la mode masaesyle, ou plutôt numide, la plus courante. Nous sommes ainsi tentés de penser qu'au début, le roi ne voulait pas trop souligner les différences qui le mettaient au-dessus des autres chefs masaesyles.

Sur les monnaies de la deuxième série, nous avons, au droit, l'effigie royale diadémée, la chevelure et la barbe ayant reçu des soins particuliers : chevelure coiffée en bouclettes, et barbe ronde; au revers, nous voyons un cavalier enfourchant sa monture, la tenant au galop à gauche. Il semble porter une tunique aux manches courtes, laissant les bras à découvert. Dans la main droite, il tient la bride de son coursier et, dans la gauche, une baguette dont on ignore la fonction précise. Il semble, d'autre part, qu'en guise de selle, on a pris soin d'étendre sur le dos de l'animal un tissu dont les pans flottent au vent.

Les monnaies de cette deuxième série présentent donc des différences nettes par rapport à l'autre. Ici le roi porte des insignes qui le distinguent des autres chefs de tribus : le diadème,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

insigne royal par excellence; la coiffure et la taille de la barbe ne correspondent plus aux traditions masaesyles, mais rappellent des modes connues dans d'autres pays de la Méditerranée hellénistique. Avec cette nouvelle série, le profil de la royauté masaesyle se détache et se précise. Ayant la situation bien en main, le roi veut désormais se présenter à ses sujets comme un souverain puissant, comparable aux rois contemporains de Macédoine, d'Egypte ou de Syrie. Tout en gardant l'image du cavalier intrépide, du soldat à cheval, tant aimée par les Numides, Syphax n'hésita pas à doter la royauté masaesyle des principaux traits de la monarchie hellénistique.

Au cours de son règne, il conviendrait donc de distinguer deux périodes auxquelles correspondraient les deux séries de monnaies frappées à son effigie et à son nom. L'une refléterait les débuts de Syphax à la tête des Masaesyles, restant tout près de ses origines et des traditions autochtones; avec la deuxième série, nous assistons à l'évolution de la monarchie masaesyle : désormais le roi tenait à paraître au-dessus de tous, sans rompre complètement avec la tradition. Cette série traduit d'autre part la nouvelle situation du royaume masaesyle : il ne s'agit plus d'un Etat africain anonyme, inconnu sans liens solides avec les autres pays de la Méditerranée. Désormais il sort de l'anonymat, de son orbite exclusivement africaine pour entretenir des rapports non seulement avec Carthage, mais avec d'autres pays aussi, sans forcément passer par l'intermédiaire de l'Etat carthaginois. Le royaume masaesyle cherche à devenir une puissance de cette Méditerranée qui lui restait jusque-là étrangère.

Cette interprétation dont le caractère hypothétique ne nous échappe pas présente toutefois l'avantage d'être conforme aux deux grandes périodes de l'histoire du royaume masaesyle sous le règne de Syphax : la première se situerait avant 213, date à laquelle Syphax osa s'opposer aux ambitions carthaginoises en acceptant l'éventualité de collaborer avec les ennemis de Carthage. Après 213 — c'est la deuxième période —, Syphax apparaît sur la scène politique, à l'échelle internationale, sollicité par deux grandes puissances de la Méditerranée : Rome et Carthage. Nous constatons que l'évolution de la monarchie masaesyle signifie, entre autres choses, une plus grande ouverture sur le monde extérieur : on ne se contentait plus des contacts et des rapports avec Carthage, qui jouait le rôle de capitale africaine, mais on recherchait l'établissement de liens avec d'autres pays, comme les Etats hellénistiques, et surtout avec la puissance la plus jeune et la plus dynamique de l'époque, Rome, d'autant que la guerre contre Carthage l'avait déjà amenée jusqu'en terre africaine.

Comme artisan de la monarchie masaesyle, le roi Syphax devait certainement tenir compte des spécificités de son pays en mettant à contribution les acquis et les expériences des Etats étrangers : Carthage, les Etats hellénistiques et Rome. Aux monarchies hellénistiques, il semble avoir emprunté le protocole royal, le port du diadème, l'organisation de la vie au Palais et sans doute l'idée d'asseoir la royauté sur des bases idéologiques et en l'occurrence religieuses. Mais nous devons avouer que ce n'est là qu'une hypothèse fragile. Pour la défendre, l'historien ne dispose d'aucun témoignage précis; nous ne savons pas si le roi masaesyle, et en l'occurrence Syphax, eut le temps de se forger une légende et un arbre généalogique susceptible de lui faire acquérir des origines divines. Plus tard, et pour la Maurétanie, Juba II ne manqua pas de le faire, prétendant pouvoir se rattacher à la famille d'Hercule; sur des monnaies, il se fit représenter la tête couverte de la peau de lion de Némée. Nous ne savons pas si le roi Syphax s'était donné une généalogie divine; mais il convient de rappeler que, d'après un récit légendaire dont l'écho se retrouve chez Plutarque, « Sophax » est considéré comme le fils d'Hercule et fondateur de Tanger (Plutarque, Sertorius, IX). Il est une autre tradition rapportée par Ibn Khaldoun, au XIVe siècle, d'après laquelle Sefek (ou Sofok) serait l'ancêtre de tous les Berbères.

Le fondateur de Tanger dans le récit de Plutarque, l'ancêtre de tous les Berbères dans la tradition khaldounienne et le roi masaesyle portent tous les trois sinon tout à fait le même nom, du moins des noms appartenant à la même racine; on y retrouve les mêmes consonnes S F Q ou S F K. Cette séquence consonantique semble avoir eu un passé prestigieux : ayant servi à nommer l'un des enfants d'Hercule libyen, qu'il ne faut pas confondre avec l'Hercule auquel Juba II voulait se rattacher, le même nom a été attribué à l'ancêtre des Berbères. N'est-il donc pas tout à fait digne du plus grand roi des Masaesyles? Il paraît d'ailleurs tout à fait légitime de se demander si le roi portait le nom de Syphax dès la naissance, s'il s'agissait de son nom maternel ou s'il s'agissait plutôt d'un nom royal qu'il s'attribua en accédant au trône : le nom serait pour ainsi dire l'expression d'une certaine idéologie, ce qu'on pourrait appeler un nom-programme. Nous ignorons la signification exacte du nom « Syphax », mais, à retenir l'hypothèse du nom-programme, il ne serait pas téméraire de penser à des notions de légitimité, de supériorité, de charisme ou toute autre notion qui susciterait le respect, le dévouement, la loyauté et la soumission.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

2. L'administration du royaume

Pour gouverner Syphax devait se faire aider par des amis, confidents ou autres personnes importantes. Ils contribuaient à l'élaboration et à l'exécution des grands projets. C'était sans doute parmi eux que le roi recrutait les fonctionnaires, les magistrats et les conseillers. Parmi eux, il choisissait les députés auprès des Romains et des Carthaginois. Il est à se demander si le roi ne devait pas se sentir lié par des obligations envers les princes du royaume, les chefs des tribus importantes — obligations qui ne manquaient pas de peser sur les options politiques économiques ou militaires. En tout état de cause, Syphax, souverain d'un vaste royaume, avait besoin de collaborateurs permanents. Les sources actuellement disponibles n'en parlent pas; il y a juste lieu de mentionner Vermina, le fils du roi, qui jouait un rôle relativement important à côté de son père. On le trouve à la tête d'une armée masaesyle au cours de la deuxième guerre punique. Son père lui confiait les missions de confiance. Auprès de Syphax, Vermina semble avoir joué le rôle qui fut plus tard celui de Volux auprès de Bocchus I, roi de Maurétanie pendant la guerre de Jugurtha. Mais, pour Vermina, les informations sont à la fois rares, confuses et contradictoires. Les numismates ne parviennent pas à statuer sur les monnaies qui portent l'effigie du prince masaesyle. Ont-elles été frappées avant ou après la capture de Syphax? Pour J. Mazard, il s'agirait d'émissions postérieures à la capture du grand roi masaesyle, correspondant au règne de Vermina, qui occupa le trône quelques années durant.

Sur ces monnaies, dont quelques-unes sont en argent, nous voyons sur le droit le buste du roi, imberbe, diadémé et drapé; sur le revers, un cheval libre avec, entre les pattes, le nom du roi écrit en caractères puniques.

A Syphax, monarque absolu, les structures de la société masaesyle devaient donc imposer une certaine décentralisation du pouvoir. Il s'agit d'une société où la tribu continue d'être le foyer d'une vie intense dans les domaines économique et social, politique et religieux. Quelle que fût sa puissance et quel que fût son prestige, le roi ne pouvait négliger ni la tribu ni encore moins le chef de la tribu; c'était un maillon de la chaîne sans lequel le roi n'avait pas de présence au sein de la tribu, et en l'occurrence dans la région. A l'échelle régionale, le palais s'appuyait sur les chefs de tribus et sur les princes. Appien (*Lib.*, 10) nous apprend que, chez les Numides, il y avait beaucoup de princes. Il semble d'ailleurs que le royaume de Syphax était divisé en principautés autonomes,

surtout à l'intérieur du pays. Sur la côte, la cité avait déjà tendance à se développer et à se détacher en communauté quasi indépendante pour tout ce qui regardait sa vie interne au sein du royaume.

Au cours de la deuxième guerre punique, Massinissa se heurta à l'opposition des chefs de *Cirta* qui refusaient de lui ouvrir les portes de la ville : ces chefs de la cité devaient représenter les responsables de la communauté, des conseillers municipaux, des représentants du roi, les notables; c'étaient peut-être ceux qu'on appelait à Maktar les « Baalim ».

Pour les autres cités du royaume, il convient de distinguer les villes dominées par les Puniques, véritables enclaves qui échappaient à l'autorité du roi. Dès le début de la deuxième guerre punique, Syphax voulut étendre son autorité à toutes ces villes-comptoirs, mais il se heurta à l'opposition de Carthage, d'où une série de conflits dont le plus dangereux éclata en 213 avant J.-C. Il semble que les deux parties parvinrent toutefois à un compromis satisfaisant. Pour avoir l'appui de Syphax au cours de cette guerre contre les Romains, Carthage dut lui faire des concessions, mais nous ignorons les termes précis de l'accord qui aboutit à un résultat spectaculaire : l'alliance masaesylo-punique contre les Romains et, par ricochet, la constitution d'un front romano-massyle négocié par Scipion et Massinissa.

A supposer que les villes du littoral, fortement punicisées, eussent été récupérées par le roi, elles devaient garder beaucoup de leur passé, notamment dans le secteur de l'administration. Elles ne devaient pas ignorer certaines institutions municipales, comme le sufétat, qui, de là, pouvaient s'infiltrer dans d'autres cités numides.

En somme pour l'administration du royaume, il faut distinguer les régions et les cités. La région devait être soumise à un chef de tribu ou à un prince; la cité, tout en gardant peut-être des liens avec la région, jouissait d'une organisation plus élaborée, avec une administration hiérarchisée et sans doute très influencée par les traditions puniques. L'état actuel de la documentation ne permet pas de tracer le profil de cette administration. Nous ne savons pas non plus les rapports exacts que ces villes entretenaient avec le pouvoir central.

Il faut d'autre part envisager le cas des territoires annexés. Le roi semble avoir élaboré pour eux une administration spécifique. Les auteurs anciens laissent entendre qu'il leur imposa des gouverneurs et des garnisons chargées de faire régner l'ordre intérieur, qu'il s'agisse de ville ou de campagne. Détachées de l'armée royale, ces garnisons étaient confiées à des officiers fidèles

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

au roi et recrutés sans doute au sein de grandes familles masaesyles. Les gouverneurs pouvaient être choisis parmi les Massyles eux-mêmes, qui acceptaient volontiers la collaboration; mais cela n'excluait pas la possibilité de gouverneurs choisis parmi les Masaesyles.

Il est évident toutefois que, pour les territoires sensibles, la coexistence de forces militaires et de l'administration civile s'avérait nécessaire et le pouvoir central semble avoir tenu le plus grand compte de cette réalité.

Au terme de cette analyse sommaire, puisque l'état de notre documentation empêche d'aller plus loin, nous constatons que le royaume disposait d'une administration complexe et diversifiée selon les régions et leur statut politique et militaire. La multiplicité des forces en présence, la diversité des situations politiques, économiques et sociales, l'existence de territoires annexés et partant peu sûrs, tout cela était de nature à accentuer la fragilité de l'édifice et les risques de désintégration.

Dans ce très vaste royaume, Syphax disposait de deux capitales : *Siga* pour la Masaesylie occidentale et *Cirta* pour les régions orientales.

Syphax résidait à *Siga;* il y fit installer un atelier monétaire auquel nous devons la plupart des monnaies qui lui sont attribuables. Le Palais de *Siga* devait être le cerveau et le cœur du royaume; le roi y recevait les princes et les chefs de tribus pour se concerter avec eux, demander leurs avis et au besoin leur communiquer ses instructions.

En ce qui concerne la langue de l'administration, les monnaies frappées dans les ateliers royaux laissent croire que le souverain masaesyle avait adopté la langue punique; elle était donc la langue du Palais et de l'administration centrale. Dans ses pourparlers officiels, le roi devait user du punique; mais, avec les chefs des tribus et au niveau de la région et de la localité rurale, la langue libyque était certainement d'un usage courant. Si la langue punique était la langue de la politique, de l'administration centrale, de la culture, de la religion, la langue libyque servait dans la vie courante et notamment dans la campagne, où l'usage du punique devait être beaucoup moins répandu que dans les centres urbains. Il y avait une autre langue de culture qui s'est déjà taillé une place dans le royaume masaesyle : le grec. Certaines traditions empruntées aux monarchies hellénistiques, comme le port du diadème, les émissions monétaires avec l'effigie du roi, autorisent à croire que la langue grecque avait déjà fait son entrée dans cet univers numide sans que l'historien soit en mesure d'en apprécier le degré de diffusion.

3. Syphax et le conflit romano-carthaginois

Pour comprendre la politique de Syphax, il convient de procéder à un examen objectif des faits. C'est à partir de 213 que le royaume masaesyle surgit sur la scène de l'histoire; la guerre faisait alors rage en Espagne et en Italie et la victoire avait déjà tendance à abandonner les rangs de Carthage. Le temps des grandes victoires révolu, l'armée punique de la campagne d'Italie réduite et dans ses effectifs et dans son équipement se trouva stoppée, sans pouvoir compter sur des renforts de la part de Carthage où dominait alors un groupe d'hommes politiques hostiles à la famille des Barca. Dans cette famille, citons ici Hasdrubal, fils de Giscon.

Ayant été secoués par les défaites de leurs armées en Espagne et par l'inertie à laquelle les troupes d'Hannibal en Italie se trouvaient condamnées, les Carthaginois sentirent le besoin impérieux d'un allié solide en Afrique. Il ne fallait surtout pas que le roi masaesyle, titulaire d'un royaume vaste et riche, tombât dans les mailles de la diplomatie romaine. Pourtant le risque était grand; les Romains campaient en Espagne, maîtres de Carthagène et de l'autre côte de la Méditerranée, face à la capitale masaesyle, *Siga*. Rappelons-nous d'autre part que les Carthaginois possédaient des comptoirs sur la côte masaesyle; il leur fallait pouvoir les conserver afin de s'en servir comme points d'appui pour leurs armées de terre et leur flotte. L'administration de ces enclaves suscitait des frictions et des heurts entre l'Etat carthaginois et le souverain numide, qui les considérait comme territoires masaesyles et cherchait à les récupérer à la faveur de la conjoncture.

Profitant de la présence des Romains en Espagne, le roi Syphax semble avoir cherché à s'en rapprocher dans l'espoir de contraindre les Carthaginois à lui céder les enclaves soumises à leur autorité. Scipion comprit tout l'intérêt qu'il pouvait avoir en proposant une alliance au chef numide, tandis que Carthage prit conscience du danger que représenterait une alliance romano-masaesyle, surtout si les Romains, par un débarquement en Afrique, décidaient de porter la guerre en terre carthaginoise, répétant l'expérience de Regulus avec davantage de chance, et de succès. Le soutien de Syphax était dès lors sollicité et par les Romains, en la personne de Scipion, et par les Carthaginois, en la personne d'Hasdrubal, fils de Giscon.

Conscient de refaire l'expérience d'Agathocle et de Regulus

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

qui, l'un et l'autre, avaient échoué, Scipion comprit la nécessité d'un soutien africain pour le succès de l'entreprise : ses conseils, sa connaissance du terrain, ses contributions en matériel et en hommes aideraient l'armée romaine à mieux concevoir ses plans et à mieux organiser ses mouvements dans un pays très peu connu. Avec l'aide d'un tel allié, l'armée romaine ne se sentirait pas tout à fait isolée en terre étrangère et hostile. Il serait d'autre part difficile aux Carthaginois de tenir l'armée romaine prisonnière en Afrique, coupée de ses bases. L'échec d'Agathocle, à la fin du IVe siècle avant J.-C., et l'échec de Regulus, au cours de la première guerre punique, au milieu du IIIe siècle avant J.-C., pourraient dans une très large mesure s'expliquer par l'absence d'un soutien autochtone, le manque d'un allié capable de fournir des conseils et des renforts. La diplomatie de Scipion consistait donc à chercher cet allié avant d'opérer le débarquement sur le sol africain. Pour ce faire, il fallait tirer parti des difficultés que certains Etats africains pouvaient avoir avec Carthage; il fallait aussi grossir les susceptibilités locales et en profiter au maximum. La crise qui secoua les relations masaesylo-carthaginoises en 213 permit ainsi l'établissement d'un pont entre les Scipion, en Espagne, et le roi Syphax : la députation des trois centurions, dont l'un fut chargé de l'instruction de l'armée masaesyle. Les Romains auraient été encouragés par la situation conflictuelle qui marquait les rapports masaesylo-carthaginois.

Selon Tite-Live, Syphax envoya en 210 une ambassade à Rome; le Sénat lui réserva un excellent accueil. Les députés masaesyles avaient mission de relancer les pourparlers que leur souverain avait déjà entamés avec les représentants des autorités romaines d'Espagne. A son tour, le Sénat romain désigna trois ambassadeurs avec mission de se rendre auprès de Syphax et de lui porter des présents : une toge, une tunique de pourpre, un siège d'ivoire, une coupe d'or pesant cinq livres. Bien que l'historiographie contemporaine ne soit pas unanime à reconnaître l'historicité de ces deux ambassades, nous croyons pouvoir retenir qu'entre Rome et le roi masaesyle, les portes n'étaient pas fermées et que les deux parties n'écartaient pas alors l'éventualité d'une alliance. Les Romains s'y intéressaient davantage.

Il semble toutefois que ces contacts, ces échanges d'ambassades, de bonnes paroles, de cadeaux précieux n'aient pas abouti à la conclusion d'un pacte. Les deux parties en étaient restées au niveau des promesses et des bonnes dispositions. Apparemment le souverain masaesyle ne voulait pas trop s'engager dans le conflit romano-carthaginois; les avances pondérées qu'il avait faites aux Romains ne se justifiaient que dans la mesure où Carthage

continuait de le frustrer d'une partie qualitativement importante de son royaume. Au cas où les Carthaginois accepteraient de négocier un arrangement convenable, la coopération militaire avec les Romains perdrait toute raison d'être. Pour Syphax, un pacte d'alliance avec les Romains serait le dernier recours contre l'obstination de Carthage. Il ne devait pas ignorer le danger d'une présence romaine en Afrique. En tout état de cause, le souverain masaesyle sut agir de manière à trouver une solution satisfaisante au conflit qui l'opposait aux Carthaginois tout en gardant les meilleurs rapports avec les Romains, conformes à la tradition inaugurée en 213 par ses contacts avec les Scipion qui opéraient alors en Espagne.

En faveur de cette reconstitution des faits, on peut invoquer les événements de 206 avant J.-C. Publius Scipion avait alors le commandement des armées romaines en Espagne; il remportait des victoires éclatantes et bientôt il ne restait aux Carthaginois que la cité de *Gadès,* où se trouvait Hasdrubal, fils de Giscon. Pour s'assurer des appuis africains, Scipion chercha à joindre le roi des Masaesyles, se souvenant des liens qu'il avait naguère entretenus avec les Romains. Il chargea son lieutenant Laelius de se rendre en Afrique où il devait rencontrer Syphax; mais ce dernier manifesta le désir de s'entretenir avec le général lui-même. Conscient de l'importance du projet, Publius Scipion accepta sans tarder de se rendre à *Siga* en compagnie de son lieutenant Laelius. Leurs deux quinquirèmes quittèrent les eaux de Carthagène par une journée d'été de l'année 206. Au moment où ils s'approchaient du port de *Siga,* sept trirèmes puniques venant de *Gadès* y mouillèrent. A bord de l'une d'elles, se trouvait Hasdrubal, fils de Giscon, qui voulut, comme par hasard, s'arrêter à *Siga.* Il en ressort qu'en 206 le roi Syphax entretenait d'excellents rapports tant avec les Romains qu'avec les Carthaginois, ayant su trouver un règlement pacifique au conflit qui l'opposait aux Carthaginois et maintenir des relations courtoises avec les Romains. Deux ponts solides reliaient alors la capitale masaesyle à Rome et à Carthage. Sans la moindre difficulté, Publius Scipion et Hasdrubal, fils de Giscon, pouvaient se rendre au palais de Syphax à *Siga.* Pourrait-il conserver cette neutralité dans le conflit romano-carthaginois? Une réponse négative fut donnée par les événements postérieurs. Pourquoi? Voilà la question à laquelle nous allons maintenant essayer de répondre.

Avant de se rendre à *Siga,* le général romain ne devait pas ignorer l'amélioration des rapports masaesylo-carthaginois. La signature avec Syphax d'un pacte d'alliance dirigé contre les Carthaginois était donc une tâche difficile. Malgré les bonnes

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

dispositions et les promesses, il apparaissait bien aléatoire de parvenir à une alliance avec le souverain de *Siga* contre les Carthaginois. C'était là une donnée que la diplomatie de P. Scipion devait prendre en considération. Il ne fallait donc pas négliger les autres possibilités africaines, eussent-elles été de peu d'importance.

Or, il y avait à cette époque un prince numide qui se battait en Espagne, dans les rangs de Carthage contre les Romains : Massinissa. P. Scipion chercha à le joindre profitant de deux situations de fait : les défaites de Carthage et l'entente masaesylo-carthaginoise. Pour le décourager et le séduire, on dut attirer son attention sur la gravité du sort qui bientôt serait le sien : vaincue, Carthage ne pouvait lui porter aucun secours, d'où l'intérêt qu'il aurait à se trouver après la guerre dans le camp des vainqueurs, qui sauraient le défendre contre les convoitises éventuelles du souverain masaesyle ou d'autres concurrents massyles.

La mort de Gaïa, sans doute vers le début de l'année 206 avant J.-C., offrit aux Romains une excellente occasion de faire miroiter aux yeux du jeune prince numide, dont l'ambition n'échappait à personne, la possibilité d'accéder au trône massyle sans être obligé de passer par la vieille tradition agnatique. C'était vraisemblablement dans cette ambiance où le politique, le militaire et le psychologique se mêlaient dans un enchevêtrement inextricable que se mouvait le fils de Gaïa lorsqu'il se décida de prendre contact avec les Romains sans attendre qu'on vînt le solliciter, ignorant qu'il venait d'avoir la réaction tant recherchée par P. Scipion et que tout était prévu et minutieusement préparé pour qu'il eût à agir ainsi. Il avait été manipulé par les événements et par l'action psychologique des Romains. Après des démarches et des contacts préalables, il réussit à rencontrer P. Scipion et s'empressa de lui promettre son assistance en terre d'Afrique. Craignant de se trouver dans le camp des vaincus, il crut pouvoir précéder le cours des événements et changea de camp. Scipion ne manqua pas de le pousser davantage dans cette direction afin de l'engager, montrant au jeune prince que Carthage ne pouvait plus gagner la guerre et qu'elle n'était d'ailleurs pas prête à le soutenir contre les convoitises de ses concurrents légitimes et illégitimes, surtout de ceux qui bénéficiaient de la sympathie de Syphax. Voulant conclure un pacte avec le souverain masaesyle, Carthage, devait-il ajouter, n'oserait pas nuire à ses protégés. Massinissa fut ainsi convaincu de la nécessité de se joindre aux Romains.

Nous voyons donc qu'avant de se rendre à *Siga*, Scipion s'assura le concours de Massinissa. C'était une précaution, un acquis préventif; dans l'optique de Scipion, une alliance avec Syphax ne devait pas forcément exclure un accord avec Massinissa. Il aurait envisagé le cas où les deux personnalités numides accepteraient de coopérer avec les Romains.

Mais revenons à la rencontre de *Siga*. Ayant accueilli ses deux hôtes de marque avec le maximum de courtoisie et manifestant à l'un et à l'autre une égale amitié, Syphax, qui semble avoir provoqué cette rencontre due apparemment au simple hasard, leur proposa de se réunir et de procéder ensemble à l'examen de la situation pour trouver une solution pacifique au conflit et mettre un terme aux hostilités. Scipion refusa les propositions de Syphax, disant que, personnellement, il n'avait rien contre Hasdrubal, mais qu'il ne pouvait entamer avec les représentants d'un Etat ennemi une discussion sur les affaires publiques sans y être préalablement autorisé par le Sénat romain. Malgré le silence de l'historiographie antique, il semble qu'Hasdrubal était particulièrement disposé à entamer des négociations avec Scipion. Il y a tout lieu de croire que sa venue à *Siga* au même moment que Scipion avait été préparée d'un commun accord avec Syphax, qui espérait jouer un rôle d'arbitre ou du moins offrir ses bons offices aux deux belligérants. Ayant échoué dans son désir de réunir ses hôtes autour d'une table de négociations, il réussit toutefois à organiser en l'honneur des deux ambassades un banquet où P. Scipion et Hasdrubal, fils de Giscon, se rencontrèrent et eurent ensemble une agréable conversation.

Il y eut sans doute des rencontres bilatérales. Mis à part son refus catégorique de s'associer à une conférence tripartite sur la paix, nous n'avons pas la moindre idée sur la teneur des entretiens que Scipion eut avec le roi Syphax au cours de son séjour à *Siga*. A en croire Tite-Live, le général romain, avant de retourner à Carthagène, réussit à conclure un pacte d'alliance avec Syphax. Mais, tout en acceptant les propositions de Scipion, le roi masaesyle continua d'entretenir les meilleurs rapports avec les Carthaginois. Quelle était donc la teneur de ce pacte d'alliance négocié et signé par Scipion et Syphax? La situation devait rester ambiguë jusqu'au jour où, de nouveau, il reçut la visite d'Hasdrubal, fils de Giscon. Leurs entretiens aboutirent à une double décision : le roi signa un traité d'alliance avec les Carthaginois, prévoyant la participation éventuelle de l'armée masaesyle aux opérations militaires contre les Romains en cas de débarquement en Afrique. L'autre décision concernait le mariage de Syphax avec la fille d'Hasdrubal, consécration de cette alliance entre les deux Etats africains, et sans doute précaution prise par le souverain masaesyle : l'épouse pourrait éventuellement se transformer en otage.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Nous voyons ainsi que le royaume masaesyle se trouvait, depuis l'ambassade romaine qui se rendit à *Siga* en 213, de plus en plus mêlé à la deuxième guerre punique. Après avoir longtemps évité de prendre parti et en essayant de rester l'ami des uns et des autres, de rapprocher les points de vue, de chercher un terrain d'entente pour faire la paix entre les deux belligérants, Syphax finit par choisir. Il s'associa aux Carthaginois c'est-à-dire à un Etat africain contre un Etat étranger.

En fait, en s'alliant aux Carthaginois, le choix de Syphax s'explique en partie par l'obstination des Romains, qui refusaient la paix par la négociation avant d'infliger aux Carthaginois une défaite cinglante, avant de leur asséner le coup de grâce. Or, aux yeux de Syphax, tant que la guerre se faisait hors d'Afrique, il pouvait rester neutre, bien à l'écart du conflit. Mais la décision ferme de Scipion d'opérer un débarquement sur les côtes d'Afrique et d'attaquer les Carthaginois sur leurs propres territoires le poussa au choix et à l'action, jugeant que l'Etat carthaginois devait se maintenir, sans quoi le vainqueur, et en l'occurrence Rome, n'hésiterait pas à s'en prendre aux autres Etats d'Afrique susceptibles de lui porter ombrage ou de gêner ses ambitions politiques. Malgré tout, Syphax se sentait beaucoup plus en sécurité avec les Carthaginois.

Pendant la deuxième guerre punique, on remarque dans la politique extérieure de Syphax trois faits saillants : le rapprochement des autorités romaines en vue de faire pression sur Carthage et de trouver un règlement satisfaisant à un conflit territorial, la question des enclaves carthaginoises en territoires masaesyles. Ayant abouti à un accord par la négociation, Syphax reprit ses distances par rapport aux Romains sans dénoncer les liens d'amitié et de coopération. Avec Carthage, c'était de nouveau la paix sans que, de sa part, elle impliquât le moindre geste hostile envers les Romains. Voilà le second fait remarquable dans sa politique : il voulait garder une « neutralité positive », avec la possibilité d'offrir ses bons offices, souhaitant que les deux parties en arrivassent à mettre fin aux hostilités et à réussir un règlement satisfaisant par la négociation. Le cours des événements montre que le souverain masaesyle voulait rester fidèle à ce projet de paix entre Rome et Carthage. Le troisième fait saillant de cette politique de Syphax au cours de la guerre se matérialisait dans son choix de se joindre enfin aux rangs des Carthaginois contre l'intervention des Romains en Afrique; mais il n'accepta de joindre ses armées à celles de Carthage qu'en désespoir de cause, n'ayant pas réussi à fléchir l'obstination des Romains, et en l'occurrence de P. Scipion.

Pour son rapprochement des Romains et sa politique de coopération avec eux, nous avons vu qu'elle visait à faire pression sur Carthage afin de la conduire vers des négociations à propos des territoires contestés. Le résultat fut probant. Sans être trop engagé avec les autorités romaines, Syphax réussit à convaincre les Carthaginois : d'un commun accord, on parvint à une solution satisfaisante et le conflit fut enterré. Voilà donc un véritable succès politique; le souverain masaesyle put atteindre son objectif sans consentir de graves concessions ni faire des engagements qui risqueraient de limiter ou de gêner sa liberté d'action. Le succès était d'autant plus grand qu'outre le règlement du conflit qui l'opposait aux Carthaginois, Syphax réussit à rester l'ami des deux parties en guerre. Pour y parvenir, il fallait une vision claire de la situation qui prévalait alors en Méditerranée, de la personnalité et de la compétence. Peut-on désormais parler d'un souverain barbare quand il s'agit d'examiner la politique de Syphax? Il convient plutôt d'être circonspect, de procéder à un examen minutieux des faits avant de prononcer un jugement, tout en adoptant une attitude méfiante à l'égard des clichés faciles et des partis pris commodes.

En ce qui concerne sa politique d'équilibre entre les deux belligérants, certains historiens contemporains, très satisfaits d'adopter, sans la moindre critique et sans la moindre inquiétude, les interprétations de l'historiographie antique, y voient de l'orgueil, de la vanité voire de l'incongruité. C'était ainsi qu'on rendit compte du bon accueil qu'il fit en 213 avant J.-C. aux députés romains venus lui proposer un traité d'alliance. Quand, plus tard, il voulut convaincre ses deux hôtes de marque, Scipion et Hasdrubal, de la nécessité de mettre fin aux hostilités, on jugea son comportement vaniteux : un roi barbare qui voulait jouer le rôle d'arbitre entre les deux grandes puissances de la Méditerranée occidentale. Voilà ce qu'en pensaient les historiens de l'Antiquité; certains historiens contemporains, sans la moindre gêne, adoptent souvent les mêmes expressions sinon les mêmes vocables; dans d'autres cas, ils semblent préférer passer sous silence le rôle de Syphax et ne manifestent pas le moindre désir de comprendre et de juger.

Pourtant l'examen des faits, malgré les lacunes, autorise à souligner l'attachement de Syphax à la politique de neutralité positive et son désir sincère de voir la paix s'instaurer dans cette région de la Méditerranée. A l'appui de cette assertion, nous pouvons invoquer le plan de paix qu'il proposa à Scipion après son débarquement en Afrique non loin d'Utique. Malgré l'obstination de Scipion, malgré le traité d'alliance qui le liait aux

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Carthaginois, consacré par son mariage avec Sophonisbe, Syphax n'avait pas encore perdu tout espoir de convaincre la partie romaine et de l'amener à la table des négociations en même temps que les Carthaginois. En ne cessant de proposer aux uns et aux autres la fin des hostilités et de recommander la paix, il n'était pas poussé par l'orgueil ni par la vanité propres à la barbarie; il agissait conformément à une vision très claire des données politiques et militaires valables tant pour le présent que pour l'avenir, considérant la guerre en Afrique comme la pire des catastrophes pour l'avenir de l'Afrique tout entière, y compris son propre royaume. Il semble avoir apprécié à sa juste valeur les risques que représenterait une armée romaine en Afrique sous le commandement d'un homme qui associait les qualités d'un fin politique à celles d'un stratège de génie. Le destin de l'Afrique était en jeu. Les Etats africains risquaient de payer les frais d'un affrontement militaire entre Rome et Carthage en terre d'Afrique.

Il nous reste à examiner le troisième fait et à en rendre compte; il s'agit du choix de Syphax pour Carthage. En réalité, le souverain masaesyle dut beaucoup temporiser avant de trancher en faveur de l'Etat carthaginois, ne voulant pas s'engager dans une guerre dont les conséquences risqueraient de porter de graves préjudices à l'équilibre des forces en Afrique et en Méditerranée occidentale, à son royaume et sa personne : ni l'alliance avec Rome, ni la solidarité avec Carthage ne pouvait servir les intérêts masaesyles. Le roi Syphax s'était assigné comme objectif d'éviter à l'Afrique du Nord de servir de champ de bataille. Mais il savait que si les deux parties refusaient ses bons offices et son plan de paix, les Romains finiraient par débarquer en Afrique et attaquer les Carthaginois chez eux. Or, en cas de débarquement romain en Afrique, il ne pouvait plus rester en dehors du conflit. Voilà en fait pourquoi Syphax tenait à ce rôle de conciliateur plutôt que d'arbitre, convaincu qu'il ne disposait pas des forces suffisantes pour dissuader les deux belligérants et leur imposer son point de vue. Syphax fut donc acculé à faire ce choix fatidique; mais il s'agissait d'un choix bien fondé, relevant d'une analyse profonde de la situation qui prévalait alors en Méditerranée occidentale. Partant du fait que le vent tournait en faveur des Romains et convaincu des dangers d'une présence romaine en Afrique, surtout après l'élimination du principal concurrent, Syphax décida de soutenir les Carthaginois dans l'espoir de rétablir l'équilibre des forces.

Il aurait dû, pourrait-on faire remarquer, se rapprocher du camp de la victoire ou à la rigueur garder la neutralité et éviter de participer au conflit. Mais essayons d'envisager ces différentes

situations. La neutralité du royaume masaesyle ne pouvait être garantie par aucun des deux belligérants. En cas d'affrontement armé en Afrique même, Syphax ne saurait se maintenir à l'écart et ses territoires ne pourraient éviter les incidences de la guerre, d'autant moins qu'il n'était pas facile de tracer une frontière nette entre le royaume de Syphax et les territoires carthaginois. Carthage avait des intérêts en plein royaume masaesyle : des colonies de commerçants, d'artisans et sans doute de propriétaires terriens, etc. Pour attaquer les Carthaginois, les Romains n'allaient pas d'abord faire le départ entre les « territoires carthaginois » et les territoires masaesyles. Avant tout, il s'agissait pour eux de vaincre. Il y avait une autre donnée qui s'opposait à la neutralité : le royaume massyle et les problèmes qu'avait soulevé la succession de Gaïa. Massinissa, fils de Gaïa, bien avant la rencontre de *Siga*, avait proposé ses services aux Romains. De ce fait, les royaumes numides se trouvaient mêlés à la guerre; la victoire romaine risquait donc d'exposer le royaume masaesyle aux ambitions de Rome et de Massinissa, leur jeune allié numide. Il apparaît ainsi clairement que Syphax ne pouvait pas rester à l'écart du conflit; s'il ne choisissait pas, il risquerait de voir les événements lui imposer leur choix.

Une alliance avec les Romains était à première vue le parti le plus sûr, mais Syphax ne fit pourtant pas ce choix. Il était sans doute convaincu du danger que représentait la victoire de Rome en Afrique et l'élimination de l'Etat carthaginois en tant que puissance méditerranéenne et africaine. D'après son analyse de la situation, la victoire des armées romaines en Afrique devait nécessairement aboutir à la suppression de Carthage et, dans une étape postérieure, pas très lointaine, à l'élimination de tous les royaumes africains de Numidie et de Maurétanie. La victoire des Romains, quand bien même il serait à leur côté après la guerre, ne saurait garantir le trône masaesyle. Victorieux, les Romains finiraient par chercher à s'installer en Afrique au dépens des Etats africains. D'autre part, au cas où les Romains viendraient à subir de nouveau l'expérience de Regulus, les Carthaginois ne lui pardonneraient pas sa politique proromaine. Il semble donc que, pour Syphax, une alliance avec les Romains signifierait dans tous les cas la disparition de son royaume : victorieux, les Carthaginois réagiraient dès le retour de la paix; la victoire romaine pourrait lui accorder un sursis, mais dès lors il devait se considérer soumis à la volonté de Rome, et la moindre incartade pourrait servir de prétexte pour son élimination de la scène politique. De toutes les façons, le royaume masaesyle aurait signé son arrêt de mort; seule la date de l'exécution resterait à fixer; les avantages que

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

représenterait une alliance avec Rome étaient en réalité bien fallacieux.

Il ne restait à Syphax qu'à faire cause commune avec les Carthaginois; la défaite devait, certes, signifier la disparition de l'Etat carthaginois en tant que puissance méditerranéenne et africaine et la chute du roi masaesyle, sinon la disparition du royaume lui-même. Mais, en cas de victoire, il aurait garanti à son royaume d'excellentes conditions de sécurité et participé au maintien de l'équilibre entre les deux rives de la Méditerranée occidentale. Il n'était plus dès lors question de penser à l'élimination de Rome. Il y a tout lieu de penser d'ailleurs qu'à *Zama* Hannibal se battait non plus pour la suppression de la puissance rivale en Méditerranée, mais pour la dissuasion de Rome et le maintien de Carthage et de l'ensemble africain.

Pour accroître les chances de succès, Syphax, tout comme les autorités carthaginoises, devait s'efforcer de réduire Massinissa, l'unique et indispensable chance de Scipion en Afrique. Il ne fallait pas que l'ennemi pût disposer d'une aide quelconque en terre africaine. Le génie propre de Massinissa, ses compétences de chef de guerre et ses qualités de meneur d'hommes, sa cavalerie, risquaient de peser lourdement en faveur de Scipion, d'où l'impérieuse nécessité de faire le vide devant les armées romaines afin qu'elles tombassent dans les mêmes difficultés qu'avaient naguère rencontrées Agathocle et Régulus. Il fallait donc étouffer à tout prix la détermination de Massinissa, qui était rongé par l'ambition : son objectif essentiel était alors l'accession au trône des Massyles. Scipion parvint à en tirer grand profit : dans toute cette guerre d'Afrique, le rôle de Massinissa fut déterminant. Les armées romaines ne devaient plus se battre en pays inconnu et entièrement hostile; l'aide du prince numide était précieuse : cavaliers, approvisionnements divers en nourriture et en matériel de guerre, informations sur les voies de communications, les raccourcis, les points d'eau, la nature du terrain. Il est tout à fait légitime de penser que, sans cet apport massyle, l'issue de la campagne de Scipion aurait été différente. Voilà sans doute pourquoi Syphax prit conscience de la nécessité de liquider le royaume massyle et n'hésita pas à l'annexer. Ce n'était pas sans doute la meilleure politique et il n'arriva pas à conjurer le danger. Scipion pouvait compter sur l'aide d'un rebelle.

Au terme de cette analyse des faits, nous constatons que Syphax avait établi son plan d'action après un examen minutieux de la conjoncture. L'explication par les facteurs « psychologiques » et surtout par l'influence personnelle de Sophonisbe (le prétendu charme envoûtant de la reine!) relève ou du parti pris ou d'une mauvaise compréhension des faits.

En réalité, Syphax n'était pas ce vieux roi barbare incapable d'apprécier une situation tel qu'il se présente dans les ouvrages des auteurs anciens et de certains historiens contemporains. Au contraire, il avait fait preuve d'une parfaite lucidité en examinant toutes les données du problème. Son choix était bien réfléchi et l'histoire lui donna raison : après la destruction de l'Etat carthaginois, Rome finit par absorber tous les territoires africains en procédant à l'élimination progressive des princes de Numidie et de Maurétanie. La politique proromaine de Massinissa n'empêcha pas les Romains de spolier ses successeurs après avoir essayé d'en faire leurs valets.

IV. LE ROYAUME MASSYLE

Dans l'historiographie classique, les Massyles apparaissent comme une tribu ou une fédération de tribus aux origines mystérieuses; nous les rencontrons surtout à partir du IIIe siècle avant J.-C., au cours des guerres puniques. De l'information que l'historien peut recueillir auprès des auteurs anciens, les Massyles paraissent avoir joué un rôle important et parfois déterminant, sur la scène de la politique africaine à la veille et au lendemain de l'élimination de l'Etat carthaginois.

Les territoires des Massyles restent encore difficiles à délimiter. Il semble toutefois établi que ce pays se situe à cheval sur l'Algérie orientale et la Tunisie occidentale; les frontières ne seront tracées et surveillées qu'avec la naissance d'un Etat conscient de l'intérêt et de la nécessité d'avoir une parfaite connaissance du domaine soumis à son contrôle et à sa domination.

1. La genèse du royaume massyle

Les textes qui parlent d'un Etat massyle ne remontent pas au-delà du IIIe siècle avant J.-C., qu'il s'agisse d'auteurs anciens ou encore d'inscriptions puniques gravées sur des stèles trouvées à Constantine ou sur des monnaies émises par les rois massyles. Il y a lieu cependant de mentionner quelques indices antérieurs au temps de la deuxième guerre punique. Il s'agit d'abord d'une information recueillie par Diodore de Sicile qui se rapporte à

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

l'aventure malheureuse d'Agathocle en Afrique, vers la fin du IVe siècle avant J.-C. Il y est question d'une alliance que le tyran de Syracuse aurait contractée avec un roi libyen nommé Ailymas et dont Dougga était la capitale. Bien que l'ethnique « Massyle » n'ait pas été employé à propos de ce roi, certains historiens contemporains ne rejettent pas l'hypothèse qui ferait d'Ailymas l'un des plus anciens rois massyles actuellement connus; c'est en particulier l'opinion de G. Camps qui, dressant l'arbre généalogique des rois massyles, n'a pas manqué de placer au sommet le nom d'Ailymas (en ajoutant, il est vrai, un point d'interrogation). Un texte de Polybe laisse entendre que les ancêtres de Massinissa avaient régné sur les Massyles : on pourrait donc sans grand embarras remonter jusqu'au IVe siècle avant J.-C. En faveur de cette hypothèse, l'historiographie contemporaine n'hésite pas à utiliser le Medracen, tombeau royal dont la date se situerait entre la fin du IVe siècle et le début du IIIe siècle avant J.-C. Ce mausolée monumental aurait été l'œuvre d'un roi massyle se rattachant vraisemblablement à la famille de Massinissa. Il semble donc permis d'affirmer que la dynastie à laquelle appartenaient Gaïa, son fils Massinissa et leurs descendants était déjà au pouvoir dès la fin du IVe siècle ou le début du IIIe siècle avant J.-C. Toutefois, c'est dans le courant du IIIe siècle que nous commençons à mieux connaître ce royaume. A cette époque, il semble couvrir l'Algérie orientale et la Tunisie occidentale. Mais ses frontières étaient mouvantes, dépendant de la situation politique et militaire qui prévalait en Afrique du Nord, c'est-à-dire des rapports de forces : le royaume massyle se trouvait comprimé entre les territoires carthaginois, à l'est, et le royaume masaesyle, à l'ouest; au sud, le comportement des tribus comme les Gétules dépendait dans une large mesure des moyens dont disposait le roi massyle pour étendre son pouvoir sur les nomades. Il semble donc que le royaume se constitua dans les territoires purement massyles, tout en s'agrégeant d'autres tribus et territoires environnants, soit par le jeu des alliances, soit par les conquêtes et les annexions. Au début de la deuxième guerre punique, le roi massyle exerçait son autorité sur la région de l'Aurès, la partie orientale du Constantinois, la Dorsale tunisienne, la plus grande partie de la moyenne vallée de la Medjerda ainsi que sur les steppes qui bordent la petite Syrte, à proximité des territoires garamantes.

Quelle qu'en fût l'étendue, le royaume massyle couvrait des régions qui se partageaient la plaine et la montagne avec sans doute un léger avantage pour la montagne. D'épaisses forêts permettaient la pratique de l'élevage du gros bétail; les plaines, les plateaux et les piémonts offraient d'excellentes conditions pour les

cultures céréalières; il s'agissait donc de régions relativement riches où des villes pouvaient naître et se développer. A tous ces avantages naturels, il convient d'ajouter le voisinage des territoires carthaginois, d'où se propageaient des facteurs de progrès et de développement : nouvelles techniques agricoles, nouvelles structures politiques et administratives, apports culturels, etc. Mais il est certain que ce voisinage ne présentait pas que des aspects favorables; nous venons de faire allusion aux conflits qui surgissaient de temps à autres entre les deux Etats et qui se terminaient souvent au profit des Carthaginois.

Les villes massyles qui remontent à cette époque devaient tirer de l'agriculture et des échanges l'essentiel de leurs ressources. Dougga remonterait au temps d'Ailymas, c'est-à-dire à la fin du IVe siècle avant J.-C. L'antique cité de *Mactaris* appartenait au royaume massyle; G. Ch. Picard en attribue la fondation aux rois de la dynastie de Massinissa (des vestiges archéologiques découverts à Maktar sont datables du IVe siècle avant J.-C.; il s'agit notamment des Mégalithes). Parmi les grandes villes situées en territoire massyle, il faut mentionner Tébessa, l'antique *Hécatompylos* dont parle Diodore de Sicile en soulignant l'importance de ses richesses au cours de la première guerre punique. A l'en croire, *Hécatompylos* couvrait un territoire d'environ 60 ha où vivait une population nombreuse puisqu'elle pouvait livrer au général carthaginois Hannon trois mille otages parmi ceux qui étaient en âge de porter les armes. Des fouilles ont permis de constater la présence de vestiges datables du IVe et IIIe siècle avant J.-C. (la nécropole mégalithique de Gastel, les haouanet, etc.). Néanmoins, l'histoire de cette importante cité demeure obscure. A-t-elle été fondée par les rois massyles? A-t-elle appartenu au père de Massinissa au temps de la deuxième guerre punique? Faisait-elle plutôt partie des territoires contrôlés par les Carthaginois? Diodore de Sicile nous apprend que la cité fut conquise par Hannon vers 247 avant J.-C., c'est-à-dire pendant la première guerre punique. Fut-elle reconquise plus tard par Massinissa? Nous n'avons aucun témoignage précis à ce sujet.

Tel qu'il apparaît à la lumière des textes et des vestiges archéologiques, malgré ses modestes dimensions par rapport à la Masaesylie, et bien que grignoté par les voisins de l'est et de l'ouest, le royaume massyle ne manquait pas de vigueur, profitant d'un grand nombre de facteurs de cohésion : les processus de la sédentarisation, de l'attachement au sol et de l'urbanisation s'y étaient déjà enclenchés; il était pourvu de villes importantes comme Dougga, Maktar, Tébessa et sans doute *Cirta*. Mais ce n'est qu'à la fin du IIIe siècle avant J.-C. que, pour l'historien, le

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

profil de ce royaume se détache avec netteté. Gaïa, le père de Massinissa, le plus ancien roi massyle dont l'historicité n'autorise aucun doute, était titulaire du trône. Nous le connaissons pourtant fort mal et ignorons quel fut son prédécesseur. Une inscription punicolibyque de Dougga nous apprend que le père de Gaïa, Zilalsan n'avait pas accédé à la dignité royale : il était sufète, sans doute à Dougga.

L'historiographie classique nous transmet l'écho des relations extérieures. Avec Carthage, la situation était mouvante; après avoir eu à se heurter aux ambitions carthaginoises, il semble avoir opté pour un modus vivendi qui permettrait aux deux partenaires de vivre en paix et de coopérer. Avec les Masaesyles, les rapports étaient plus tendus; Gaïa se méfiait de Syphax, et cette méfiance devait en partie expliquer sa politique procarthaginoise.

Il semble donc que le père de Massinissa était entièrement accaparé par les problèmes que soulevait l'intégrité de son royaume. Avait-il eu le temps de se consacrer à des œuvres de paix, comme l'organisation administrative le développement de l'économie, la sédentarisation des tribus nomades, l'urbanisation? Les éléments d'information actuellement disponibles ne permettent à ce sujet aucune véritable appréciation; il n'y a pas de monnaie attribuable à Gaïa, du moins dans l'état actuel de la documentation. Est-ce à dire que le royaume massyle ignorait l'usage de la monnaie? Un tel jugement serait excessif; les ateliers monétaires fonctionnaient déjà depuis longtemps à Carthage, et Syphax, contemporain de Gaïa, avait établi un atelier monétaire à *Siga*. Dans leur vie quotidienne et surtout pour leurs échanges, les Massyles devaient utiliser la monnaie. Des nécropoles mégalithiques, sans doute antérieures à Massinissa, ont livré des monnaies carthaginoises, notamment celles de *Theveste,* l'actuelle Tébessa, et de Sila, aux environs de *Cirta*. Pourrait-on en induire que la monnaie carthaginoise avait cours à l'intérieur du royaume massyle? C'est une hypothèse plausible, mais reconnaissons que des recherches relatives à l'usage de la monnaie en Afrique libyque restent à faire. Nous ne connaissons pas encore avec précision la date de l'insertion de la monnaie dans la vie économique des tribus africaines, qu'il s'agisse de la Maurétanie ou de la Numidie. Il y a cependant un *terminus post quem :* l'apparition du système monétaire carthaginois. Mais, pour le royaume massyle en particulier, il semble que la monnaie carthaginoise y circulait bien avant le règne de Massinissa; rien ne permet cependant de reconnaître des émissions massyles avant la bataille de *Zama*.

Parmi les problèmes auxquels la documentation disponible

n'est d'aucun secours, il y a le problème des capitales massyles, surtout avant l'avènement de Massinissa. *Cirta,* nous l'avons déjà signalé, suscite toute une controverse; elle était l'une des grandes capitales de la Masaesylie. Pour certains historiens contemporains, *Cirta,* avant de faire partie du royaume masaesyle, était l'une des capitales massyles. C'est l'opinion de G. Camps; d'après lui, l'empressement de Massinissa à faire son entrée à *Cirta* ne s'expliquerait que par son désir de récupérer un territoire conquis par Syphax. La cité aurait été enlevée aux Massyles bien avant la mort de Gaïa. Le jeune prince numide devait être ravi de pouvoir restaurer le patrimoine des ancêtres et recouvrer une ville soustraite par la violence à l'autorité de son père. Quoi qu'il en soit, nous devons nous rappeler le caractère hypothétique de cette reconstitution des faits; une certitude pourtant : *Cirta* était l'une des capitales de Syphax avant de s'ouvrir à Massinissa et à ses successeurs. Quant à la capitale de Gaïa, nous n'avons pas sur ce point le moindre indice.

2. Massinissa

Au lendemain de la mort de Gaïa, qui survint sans doute en 206 avant J.-C., le trône massyle échut à Oezalcès, de la famille régnante. Massinissa se trouvait alors en Espagne, à la tête d'une armée numide, se battant pour le compte des Carthaginois. Trop ambitieux, il ne pouvait attendre, sans impatience, la disparition de tous ses aînés pour accéder au pouvoir. Profitant de la mort de son père et constatant que la victoire avait déjà abandonné Carthage, il chercha à se mettre en contact avec les représentants de la République romaine en Espagne pour leur proposer une alliance. Il semble avoir été d'ailleurs indirectement l'objet de séductions ou de pressions diverses de la part des Romains, qui étaient alors en quête d'appuis pour leur politique africaine en vue de donner des chances de succès à leur projet de débarquement en Afrique. Nous avons déjà montré que Scipion ne voulait pas commettre les erreurs d'Agathocle et de Regulus, qui s'engagèrent l'un après l'autre dans une aventure sans avoir au préalable cherché à se garantir l'aide et la collaboration de l'Afrique elle-même, si nécessaire au ravitaillement de l'armée, à son renforcement par des contingents autochtones et à son information. En débarquant en Afrique, le soldat romain ne devait pas se sentir isolé dans une contrée mystérieuse. Il fallait donc à Rome un allié africain. Entre 206 et 205 avant J.-C., tout semblait concourir pour faciliter la rencontre Massinissa-Scipion. Le prince numide,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

impatient d'accéder au trône massyle quels que fussent les moyens et en dépit des vieilles traditions, ayant vu le vent souffler en faveur des Romains et ayant perdu son père, s'empressa d'offrir ses services à ceux qu'ils considérait d'ores et déjà comme les vainqueurs. Il n'avait attendu aucun acte hostile de la part des Carthaginois pour chercher à rompre avec eux. Bien avant la rencontre de *Siga,* il fit des promesses à Scipion, qui ne manqua pas de s'assurer un concours si précieux avant de se rendre au palais de Syphax où devait alors planer l'ombre de Gaïa et surgir de temps en temps le profil du prince Massinissa, jeune et ambitieux.

Pour rendre compte de ce revirement politique de Massinissa, certains historiens contemporains continuent de souligner le rôle de Sophonisbe et de surestimer les causes psychologiques, et en l'occurrence passionnelles. Dans cette optique, on nous dit que, lorsque Sophonisbe épousa le roi Syphax, Massinissa, profondément blessé dans son amour-propre, se jeta dans les bras de Scipion; le choix du prince numide est ainsi réduit à un simple acte de vengeance. Une telle explication présente le double inconvénient d'être simpliste et contraire aux données historiques : une personnalité de l'envergure de Massinissa ne saurait adopter une politique sous l'effet du simple courroux. Au-delà de Sophonisbe, il y avait le trône massyle et le destin de la Massylie. Nous avons vu d'ailleurs dans quel contexte, politique et militaire, Massinissa prit l'initiative de se rapprocher des Romains. N'oublions pas que les grandes lignes de cette politique s'étaient d'ailleurs précisées avant la signature du pacte masaesylo-carthaginois et avant le mariage de Sophonisbe. En acceptant d'apporter son concours à Scipion, le prince Massinissa espérait pouvoir accéder un jour au trône massyle; il ne s'agissait donc pas d'une politique dictée par un sentiment de dépit ni par un besoin de vengeance. En choisissant le parti de Scipion, et en faisant le jeu de Rome, Massinissa ne manqua ni de lucidité ni de cynisme. Il crut en tous cas avoir bien choisi puisqu'au terme de la deuxième guerre punique, il se trouva du côté de la victoire. Scipion le reconnut roi des Massyles, non sans lui faire comprendre toutefois que désormais, dans toute sa politique, il devait se souvenir de la générosité du peuple romain et que, sans la protection de Rome et les exploits de l'armée romaine en Afrique, il n'aurait pas eu le moindre espoir d'accéder au trône.

Pour l'aider à prendre conscience de ses limites vis-à-vis de la souveraineté romaine, Scipion s'empressa de lui interdire le mariage avec Sophonisbe, déclarant illégal le comportement de Massinissa qui voulut garder pour lui la belle captive. C'était un

acte d'intimidation; le roi massyle dut subir l'avanie; d'ores et déjà il était convaincu de la nécessité de se soumettre à la volonté de Rome et de faire la politique adoptée par les autorités romaines. L'historiographie antique avait une vision claire des rapports que le roi massyle devait entretenir avec les Romains, dont les gestes spectaculaires laissaient nettement saisir les liens de vassalité qu'ils entendaient imposer au roi massyle. C'était d'ailleurs devant les troupes romaines réunies que Scipion fit l'éloge de Massinissa et lui octroya, au cours d'une cérémonie solennelle, le titre de roi. Voilà le premier don que le fils de Gaïa reçut de la main de Scipion en guise de récompense pour des services rendus. Ce geste laissait entendre toutefois que c'était à la générosité et à la grandeur d'âme du peuple romain que Massinissa devait cette promotion insigne. En tant que représentant de la République, Scipion, victorieux, considérait tous les territoires conquis comme propriété du peuple romain qui, seul, détenait le droit d'en user ou d'en faire don; il en fit bénéficier le roi des Massyles. Tite-Live rapporte que, devant l'armée, Scipion remit à Massinissa la ville de *Cirta* et les autres cités et territoires naguère soumis à l'autorité de Syphax. Du point de vue juridique, le statut de ce royaume restait ambigu; les Romains se réservaient tacitement le droit de retirer ce qu'ils avaient accordé. C'était donc le ver dans le fruit. Massinissa avait désormais sous sa domination l'ensemble de la Numidie, la *Mulucha* faisant frontière entre son royaume et la Maurétanie; mais il semble qu'en fait les successeurs de Syphax purent se maintenir quelque temps après la guerre d'Hannibal dans la partie occidentale de l'ancien royaume masaesyle. Massinissa et ses successeurs devaient achever la conquête des territoires dont les autorités romaines leur reconnaissaient la possession. D'après Valère Maxime, le Sénat romain octroya au roi massyle le droit de conquérir tout ce qu'il voulait en pays indigène. Il semblerait que les Romains se considéraient comme les seuls propriétaires légitimes de cette partie de la Méditerranée, en vertu de leur victoire sur les Carthaginois et leurs alliés masaesyles et en vertu des liens de vassalité qui leur rattachaient Massinissa, roi par leur volonté. Le considérant comme un simple vassal qui devait être constamment à leur service, ils n'avaient signé aucun traité, aucun pacte avec lui; ce faisant, ils maintenaient Massinissa au rang de débiteur. En lui confiant la tâche d'achever la conquête des territoires masaesyles, ils avaient pleine conscience de l'intérêt de l'opération : les territoires conquis leur reviendraient *de jure* sans qu'ils eussent à subir les frais de la conquête. Ils adoptèrent en gros la même politique vis-à-vis des territoires dont la possession était

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

disputée entre Carthage et le roi des Massyles : le traité de 201, qui mit fin à la deuxième guerre punique, reconnaissait à Massinissa le droit de recouvrer « les habitations, les terres, les villes et tout ce qui a appartenu à ce roi ou à ses ascendants à l'intérieur des limites qui leur seront indiquées » (Polybe, XV, 18). Là aussi, c'était le ver dans le fruit quant à la paix en Afrique et aux rapports massylo-carthaginois. Là aussi, c'était la politique par personne interposée. On excitait la gourmandise de Massinissa pour affaiblir les Carthaginois et les exposer « légalement » à la colère des Romains, créer des difficultés au royaume massyle et le priver des avantages de la paix et de la sécurité. En Afrique devait régner une atmosphère de tension, d'insécurité, d'instabilité et de guerre afin que cette région de la Méditerranée fût constamment sous leur contrôle. La troisième guerre punique, la destruction de Carthage et la suppression des royaumes berbères se trouvaient pour ainsi dire dans les plis de la toge de Scipion et dans les clauses du traité qui régla le conflit romano-carthaginois après la bataille de Zama.

3. Le royaume de Massinissa

Au lendemain de la défaite carthaginoise, le roi des Massyles se trouva à la tête d'un vaste royaume qui devait donc s'étendre jusqu'à la *Mulucha*. La limite orientale resta en fait mouvante jusqu'à la mort du roi, en 148 avant J.-C. Pendant plus d'un demi-siècle, Massinissa se faisait l'artisan infatigable de cette frontière avec le pays de Carthage. Le traité dicté aux Carthaginois par P. Scipion permettait au roi massyle de se souvenir du temps où tel territoire, telle cité appartenait à son père ou à l'un de ses ancêtres. A en croire les auteurs anciens, le souverain massyle profitait ainsi de toute circonstance pour agrandir son royaume au dépens des territoires carthaginois, mettant à contribution peut-être trop largement le texte et l'esprit du traité romano-carthaginois. Il semble que Massinissa dut attendre l'élimination d'Hannibal de la scène politique pour entreprendre son expansion vers l'est. En 193, il affronta les Carthaginois en conduisant une razzia dans la région des Emporia, c'est-à-dire le long de la petite Syrte et en Tripolitaine, soumettant à son autorité des villes quil obligea à payer tribut. Ce faisant, il porta atteinte à la souveraineté carthaginoise. Le résultat se révéla donc concluant, et il décida la poursuite de cette politique agressive, mais par étape, de manière à n'entreprendre une action nouvelle qu'après avoir assimilé les conquêtes précédentes, mettant

cyniquement à son profit les obstacles juridiques qui empêchaient les Carthaginois de lui opposer leurs forces militaires et bénéficiant de la complicité non moins cynique des autorités romaines. Au bout d'un demi-siècle, Massinissa parvint à s'emparer de nombreuses villes du littoral septentrional et de la côte du Sud-Est, notamment les Emporia, et de l'intérieur, ainsi dans la région des Grandes Plaines, c'est-à-dire dans la moyenne vallée de la Medjerda.

A la veille de la troisième guerre punique, le royaume massyle couvrait des territoires immenses, ayant la *Mulucha* comme frontière occidentale; du côté de l'est, la frontière avec Carthage suivait une ligne brisée : prenant son départ dans la région de *Thabraca*, elle traverse la Khroumirie en écharpe, englobant *Vaga*, l'actuelle ville de Béja, et Dougga; elle coupe la Medjerda au-delà de *Thubursicu Bure*, l'actuelle ville de Téboursouk, parcourt la steppe pratiquement en ligne droite depuis Zaghouan jusqu'à *Thaenae*, au-delà de Sfax, laissant au royaume massyle toute la région des Emporia depuis la petite Syrte jusqu'au-delà de *Lepcis Magna*.

4. L'organisation du royaume massyle

Malgré un règne de cinquante-six ans, Massinissa ne semble pas avoir eu le temps d'asseoir le royaume sur des institutions solides et stables. Il resta fidèle à sa carrière de roi combattant, de soldat qui devait s'ennuyer au palais, préférant la vie sous la tente et à la tête d'une armée mobile. Nous l'avons vu entièrement accaparé par les questions politiques et militaires que soulevait l'expansion du royaume vers l'est au dépens des territoires carthaginois, de sorte que, jusqu'à la veille de sa mort, la limite orientale du royaume massyle n'était guère fixée. Il se consacrait donc à cette politique expansionniste qui nécessitait par ailleurs une intense activité diplomatique : des pourparlers avec la République romaine, de vaines négociations avec les Carthaginois, des accusations mutuelles, des missions secrètes destinées à fomenter des séditions dans les villes susceptibles d'abandonner Carthage.

Parallèlement à la diplomatie, il fallait pouvoir disposer d'une force armée capable de réaliser sur le terrain les projets du roi.

Les institutions politiques et administratives du royaume massyle demeurent inconnues. La documentation littéraire et archéolo-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

gique actuellement disponible n'intéresse que très superficiellement ce domaine : nous disposons en fait d'une série d'émissions monétaires, de quelques textes épigraphiques, auxquels il faut ajouter les témoignages rares et très allusifs que nous devons aux auteurs anciens. Polybe qualifie Massinissa de « basileus » (III, 5, 1); les auteurs latins et notamment Tite-Live lui accordent le titre de *Rex*. L'inscription bilingue de Dougga présente l'avantage de fournir les titres libyques et puniques que le roi lui-même devait porter et faire graver. Le nom de Massinissa, comme celui de son père Gaïa, est suivi de l'expression « HMMLKT » où nous trouvons la racine pansémitique « MLK » qui véhicule les notions de possession, de seigneurie et de royauté. Massinissa porte ce même titre sur les monnaies dont il avait ordonné la frappe. Dans la version libyque de l'inscription de Dougga, à l'expression punique « HMMLKT » correspond le libyque « GLD » qui semble appartenir à la même famille que le terme berbère « Aguellid », encore attesté dans certains dialectes.

Quelle que soit la signification exacte de l'expression « HMMLKT », Massinissa apparaît sur les monnaies portant les insignes de la royauté hellénistique : le diadème lauré et le sceptre à fleur de lys. Ces deux insignes royaux semblent traduire le profil de la royauté telle que Massinissa la voulait pour lui-même et pour ses descendants, une royauté de type hellénistique. Nous savons d'ailleurs que dans son palais, à *Cirta,* le roi s'efforçait de reproduire l'ambiance des cours hellénistiques, avec toutes les richesses matérielles et les manifestations culturelles et artistiques.

Mais entre la conception que se faisait Massinissa de la royauté et la réalité, il y avait une marge appréciable. Malgré le silence des sources, nous croyons pouvoir dire que le royaume massyle n'avait pas atteint le stade où des institutions stables et une administration solidement en place pouvaient naître et se maintenir. L'étendue du royaume, la difficulté d'y circuler, l'organisation tribale de la société, la multiplicité des genres de vie, le poids du nomadisme, tous ces facteurs s'opposaient à l'installation d'un pouvoir centralisé, à une monarchie capable de régler à distance toutes les affaires du royaume et d'exercer un contrôle vigilant sur tous les administrateurs et leurs administrés. Pour réaliser cette entreprise, Massinissa n'avait ni le temps ni les moyens; la construction d'un édifice monarchique de ce type requérait les efforts continus de plusieurs générations. Massinissa eut le mérite toutefois d'inaugurer ce très vaste projet. Il en avait posé les fondations. Et tout en œuvrant à la réalisation de cette œuvre, il dut se servir des structures disponibles, la situation étant à peu de

chose près celle des royaumes de Maurétanie et de Masaesylie, où l'on remarquait la présence simultanée de trois systèmes d'administration : l'administration centrale, avec la capitale *Cirta* comme siège principal; l'administration tribale, avec à la tête de chaque tribu ou de fédération de tribus un chef détenant son pouvoir soit du groupe auquel il appartenait ethniquement, soit du roi lui-même qui, seul avait dans certains cas latitude de conférer la qualité de chef à ceux qu'il voulait séduire pour gagner leur fidélité ou récompenser de services rendus. Il y avait enfin, c'était là le troisième système administratif, les cités qui, tout en reconnaissant les liens organiques qui les rattachaient au royaume, disposaient d'une large autonomie pour gérer leurs propres affaires municipales : des villes comme Dougga, *Vaga, Theveste, Iol,* etc. devaient avoir une organisation municipale de type punique ou libyco-punique. En tout état de cause, le sufétat y était attesté; Zilalsan, le grand-père de Massinissa, avait revêtu cette magistrature; l'inscription bilingue de Dougga, exposée actuellement au musée du Bardo, en témoigne.

Pour l'organisation de ces villes de Numidie, le recours au témoignage de Salluste, bien qu'il intéresse une situation postérieure à la mort de Massinissa, paraît très valable. Leurs structures administratives et la nature des liens qui les rattachaient au roi ne semblent pas avoir beaucoup évolué. Pour certaines villes de Numidie orientale, comme *Vaga,* Salluste mentionne les « principes civitatis » expression qu'on peut traduire par « les notables de la cité ». Or d'après Tite-Live, *Cirta,* au IIIe siècle avant J.-C., bien avant la capture de Syphax, était administrée par des « notables ». L'historien latin utilise l'expression « principes cirtensium » (XXX, 12, 8). Pour *Theveste,* Diodore de Sicile, à propos d'un événement qui se passa au cours de la 1re guerre punique, mentionne les « Presbyteroi » (XXIV, 10, 2), c'est-à-dire les Anciens. Il s'agissait certainement là aussi de notables chargés de l'administration de la ville. A Maktar, des inscriptions néopuniques du Ier siècle avant J.-C. mentionnent les « *Baali HMKTRYM* », c'est-à-dire les « Baals de *Mactaris* ». Or le terme Baal, en tant que nom commun, peut signifier le maître, le notable, le chef.

Le royaume massyle, tout comme les deux autres royaumes de Maurétanie et de Masaesylie, se présente comme un agrégat, une série d'ensembles administratifs, de profils différents. C'était au roi de veiller au maintien du réseau qui devait constamment rappeler aux uns et aux autres ses droits de suzerain. Pour y parvenir, il n'y avait pas de recette idéale et le roi devait utiliser les moyens jugés les meilleurs pour la circonstance : des pactes,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

des liens matrimoniaux, la religion, les séductions et au besoin la violence. La besogne n'était donc pas de tout repos. Le roi se déplaçait lui-même et pratiquait la politique du contact direct et périodique. Entre lui et ses sujets, il y avait certes des intermédiaires puissants; sans leur accord, il ne saurait exercer son autorité : les populations se sentaient davantage liées à leurs chefs immédiats.

Quoi qu'il en soit, le fils de Gaïa semble avoir réussi à maintenir une cohésion relative, mais au prix d'efforts continus, de déplacements, d'interventions nombreuses et diverses. Au roi, les populations, quel que fût le système ou le corps dont elles dépendaient, devaient payer des impôts et répondre aux besoins du service militaire. A son tour, le roi leur garantissait la sécurité, le développement économique, la prospérité et l'épanouissement culturel. C'était, semble-t-il, la manière dont Massinissa concevait son rôle. Il appartient à l'historien d'apprécier l'œuvre accomplie.

Les historiens de l'antiquité gréco-latine et certains témoignages archéologiques, notamment les monnaies, les édifices religieux ou funéraires, traduisent à la fois la volonté du souverain, ses options politiques, économiques et culturelles ainsi que les limites de l'œuvre accomplie.

Dans sa capitale, *Cirta*, il menait la vie d'un roi hellénistique avec tout le faste et toute l'étiquette d'une cour décidée à introduire des changements radicaux sur la société numide, tout en étant conscient qu'il s'agissait d'un travail de longue haleine. Pour ce faire, il semble avoir tiré parti de l'expérience carthaginoise; en témoignent la langue punique utilisée dans l'administration, la monnaie très semblable à celle qui circulait dans le monde de Carthage ainsi que tout le système économique fondé sur la thésaurisation du métal précieux.

L'historiographie classique présentait le roi sous un jour très favorable en soulignant l'importance de son œuvre économique et culturelle. On lui attribuait le mérite de la sédentarisation des nomades et du développement de l'agriculture au dépens de l'économie pastorale. « Voici, dit Polybe, ce qu'il fit de plus grand et de plus merveilleux; avant lui, toute la Numidie était inutile et considérée comme incapable par sa nature de donner des produits cultivés. C'est lui, le premier, lui seul qui montra qu'elle peut les donner tout autant que n'importe quelle autre contrée, car il mit en valeur de très grands espaces » (XXXVI, 16, 7-8). Plus tard, Strabon écrit que « ce fut Massinissa qui rendit les Numides sociables et en fit des agriculteurs » (XVII, 3, 15). Sans vouloir nier l'apport du souverain massyle, il convient de souligner le caractère excessif de ce jugement colporté par les historiens de

l'Antiquité. Il serait inexact d'attribuer à Massinissa l'introduction de l'agriculture en Numidie. L'étude des nécropoles protohistoriques tend à prouver l'existence d'une vie sédentaire et d'une économie agraire dans cette contrée bien avant le règne de Massinissa. Le monde des Numides ne resta pas refractaire aux influences phéniciennes et carthaginoises. N'oublions pas d'autre part les immenses territoires déjà mis en valeur que le roi Massinissa enleva de force aux Carthaginois. Dans ces territoires, les villes et villages ne manquaient pas; tout cela invite à tempérer l'opinion de ceux qui estiment l'action urbanisatrice du roi. Malgré l'absence de témoignages précis, nous croyons pouvoir dire que le nombre des agglomérations enlevées aux Carthaginois était de beaucoup supérieur au nombre des fondations royales. Mais il est certain que Massinissa, conscient des avantages de la sédentarisation et des grandes possibilités qu'offrait le cadre urbain pour le progrès, l'épanouissement culturel et surtout pour la vigueur du royaume, n'épargna aucun effort pour y attirer les populations nomades ou semi-nomades. Pour ce faire, il semble avoir conçu une politique économique et sociale fondée sur le principe qu'un Etat solide ne saurait exister et durer tant que le peuple reste mouvant. En dehors de la sédentarisation et de la vie urbaine, il n'y a aucune place au développement et à l'épanouissement de la collectivité; la sédentarisation facilite la capitalisation des expériences et permet l'expérimentation des apports nouveaux. Massinissa en était pleinement convaincu et chercha à en faire bénéficier les populations numides, se comportant en véritable démiurge, lui qui avait assimilé les expériences non seulement de Carthage mais de toute la Méditerranée.

Envers la civilisation de Carthage, il avait toujours manifesté le plus grand respect. On doit d'ailleurs lui reconnaître le mérite d'avoir contribué très efficacement à la diffusion de la culture punique à travers tout le royaume. Il adopta la langue de Carthage comme langue officielle d'administration et de culture, ne se distinguant pas en cela des autres royaumes de Masaesylie et de Maurétanie. Mais le nombre des inscriptions puniques et néopuniques découvertes en Numidie orientale autorise à penser qu'en matière de punicisation, l'action de Massinissa et de ses successeurs était plus efficace; il est entendu que, là aussi, nous devons tenir compte du voisinage et des échanges directs entre les populations. L'annexion de certaines villes puniques devait avoir été d'une très grande efficacité quant à l'introduction de la langue et de la civilisation de Carthage à l'intérieur du royaume massyle. Si, politiquement, le roi numide témoignait de l'hostilité envers l'Etat carthaginois, sur le plan culturel il faisait tout pour favoriser

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

la punicisation du royaume : le culte de Baal Hammon et de Tanit trouva en Numidie une terre particulièrement propice; le sanctuaire d'el-Hofra, aux environs immédiats de Constantine, en est un témoignage éloquent. En architecture, malgré le caractère parcimonieux de la documentation, tout autorise à croire à l'implantation des formes et des styles adoptés par les Carthaginois. Cet apport se manifeste dans le Medracen comme dans la Souma du Khroub, près de Constantine. Le mobilier funéraire recueilli dans les tombes de Numidie permet de saisir ce courant d'échanges entre le monde de Carthage et le monde massyle; les stèles en fournissent une illustration concrète : à côté des inscriptions en caractères et en langue puniques, nous y apprécions l'importance du langage iconographique emprunté aux Carthaginois. Les stèles recueillies dans l'aire sacrée d'el-Hofra utilisent à peu de chose près le répertoire iconographique utilisé aux tophets de Carthage ou d'Hadrumète, notamment pour les motifs abstraits ou symboliques tels que le caducée, le croissant, le disque, le triangle, le signe dit de Tanit, la main, la palme.

En pénétrant dans le royaume de Numidie, la culture punique y introduit par la même occasion tous les apports extérieurs dont elle s'était enrichie au cours des siècles et en particulier les apports de la civilisation grecque. Nous avons déjà dit que, pour l'Afrique du Nord en général, la présence phénicienne signifia son rattachement au Nord, à l'Est et à l'Ouest de la Méditerranée par une série de voies maritimes destinées à la circulation de valeurs matérielles et des valeurs non matérielles. Elle était dès lors ouverte aux expériences de la très vieille Méditerranée orientale. Envers les Grecs, Massinissa ne manquait pas la moindre occasion de manifester son admiration, son désir de les accueillir dans sa capitale et de réserver les meilleures conditions à ceux qui voulaient s'établir dans son royaume ou négocier avec les marchands numides.

Conscient de l'intérêt que ses sujets avaient à établir des rapports directs avec les villes et les îles grecques, Massinissa dut encourager le développement des cités côtières de Numidie, notamment dans la région d'*Hippo* qui, au temps des Romains, continuait de porter le titre de *Regia,* c'est-à-dire la royale. Il se constitua d'autre part une flotte marchande, sans négliger la marine de guerre : « On raconte que jadis une flotte du roi Massinissa ayant accosté en cet endroit (Malte), le commandant enleva du sanctuaire des dents d'ivoire d'une grandeur invraisemblable, les porta en Afrique et en fit don à Massinissa; le roi, dès l'abord, fut charmé de ce présent, mais après avoir appris d'où elles venaient, il s'empressa d'envoyer dans un vaisseau à cinq rangs de rames des messagers spécialement chargés de remettre en place les défenses » (Cicéron, Verrines, Act. II, IV, 46, 103).

Quelle que fût son importance, cette marine devait servir les relations entre la Numidie et les pays de la Méditerranée et en particulier le monde grec. Massinissa ouvrit en effet largement les portes de son royaume à la culture des Grecs; il y avait toute une colonie à *Cirta,* artisans et techniciens. Certains historiens pensent que la construction de la Souma du Khroub avait été confiée à des architectes grecs, hypothèse qui n'a pas obtenu l'unanimité. Les fouilles du sanctuaire d'el-Hofra ont permis de recueillir des stèles à inscriptions grecques où le nom de la déesse Tanit est gravé en caractères grecs, au grand plaisir de ceux qui voulaient percer le silence des consonnes puniques (avec ces caractères, le nom de la déesse est écrit Tinit ou Tenneit, mais nous ne savons s'il faut se fier à cette transcription vocalisée).

A propos de la présence grecque en Numidie, nous avons le témoignage précieux des auteurs anciens ainsi que de l'épigraphie grecque elle-même. Au dire de Tite-Live, Mastanabal, l'un des fils de Massinissa, était instruit dans les lettres grecques. Une inscription grecque chante la victoire remportée par les chevaux de Mastanabal aux courses des Panathénées de l'année 168 ou 164. Au palais de *Cirta,* on pouvait entendre des musiciens grecs venus spécialement pour rehausser des banquets où la munificence du roi se traduisait par l'éclat d'une vaisselle d'or et d'argent.

Dans les grandes familles grecques, les amis du roi et de la famille royale étaient nombreux. Polybe n'oublia pas l'accueil chaleureux qui lui avait été réservé par le roi, à la veille de la troisième guerre punique, sans doute en 150. Il était en compagnie de Scipion Emilien.

Envers des cités grecques, Massinissa ne manqua pas de témoigner son amitié : à Rhodes il offrit du bois de thuya et de l'ivoire; à Délos il envoya du blé dont la vente rapporta une importante contribution en argent au profit du temple d'Apollon. De leur côté les Grecs exprimaient au roi leurs sentiments amicaux par des gestes spectaculaires : des statues offertes à Massinissa et érigées à Délos (l'une d'elles avait été commandée par Nicomède, roi de Bithynie).

Mais cette ouverture aux apports de la civilisation carthaginoise et cette admiration pour la civilisation hellénique ne visaient pas pour autant l'exclusion de la culture libyque. Bien au contraire, Massinissa semble avoir reconnu la nécessité de la vivifier par l'ouverture et les contacts. Sous son règne la langue libyque était déjà une langue écrite; certains historiens lui attribuent, sans

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

doute à tort, le mérite d'avoir su créer un alphabet libyque.

Au temps de Massinissa, la Numidie se présentait comme une terre de très riches rencontres culturelles. A *Cirta,* on parlait le punique, le libyque, le grec et certainement aussi le latin, dont le rôle et l'influence ne cessaient de grandir — c'était la langue de Scipion le victorieux, Scipion l'Africain, auquel Massinissa devait sa couronne.

Le règne de ce roi numide se présente comme une véritable épopée; un demi-siècle durant, il fit œuvre de potier. Pour « informer » son royaume, il chercha à tirer parti de l'argile locale et des expériences réalisées dans les pays étrangers. Voulant intégrer son œuvre au contexte méditerranéen, il s'évertua à faire de la Numidie un pays qui participerait à la vie de cette prestigieuse Méditerranée. A-t-il réussi? Bien qu'il soit difficile à l'historien de porter un jugement définitif et sans appel, force nous est de constater les limites de cette œuvre, tant sur le plan de la destinée politique du royaume que sur celui de son organisation.

Pour se faire roi, il dut jouer la carte de Rome tout en négligeant l'avenir lointain. En acceptant de se faire l'agent de Rome en Afrique et en recevant la couronne de Numidie des mains de Scipion, il semble avoir été ou bien incapable de prévoir l'avenir de la Numidie ou bien fut-il cyniquement insoucieux de ce qui pourrait arriver après lui. Etait-ce indifférence à l'impérialisme de Rome? s'agissait-il plutôt d'incapacité d'en saisir toute la portée? Rien dans la documentation disponible ne permet de trancher. Il demeure certain toutefois qu'après la mort de Massinissa et de son principal successeur, Micipsa, la situation qui prévalait montra la fragilité de l'œuvre. Sur son lit de mort, Massinissa était encore suffisamment lucide pour comprendre qu'il n'y avait pas de royaume numide sans la bénédiction de la République romaine. Etait-ce un hasard si le règlement de la succession nécessita l'arbitrage de Scipion Emilien? Dès leur victoire de *Zama,* les Romains se considéraient comme des ayants droit en Afrique du Nord; ils finirent par y exercer directement leur autorité, non sans recourir à la violence pour neutraliser l'opposition des Numides cristallisée autour de très fortes personnalités comme Jugurtha.

Ayant en main l'ensemble du dossier, l'historien peut déclarer, a posteriori certes, que l'œuvre de Massinissa portait en elle-même le germe de sa destruction. En ce qui concerne les nouvelles structures économiques, culturelles et institutionnelles, l'œuvre du « grand aguellid » demeura superficielle et limitée dans l'espace. L'ouverture sur les civilisations méditerranéennes porta

ses fruits dans les villes et villages, facilement accessibles. En profondeur, derrière la montagne et le désert, le pays resta numide et pour ainsi dire étranger aux transformations qui s'opéraient dans l'entourage du roi, dans les centres urbains et leurs environs immédiats. En d'autres termes, à *Cirta,* le royaume de Massinissa rappelait d'autres royaumes hellénistiques, mais, dans la campagne, la société garda ses très vieilles structures. Une transformation en profondeur nécessitait la continuation, la capitalisation des acquis. Il convient d'ajouter que les structures tribales de la société numide constituaient l'obstacle le plus difficile à franchir, s'opposant au changement et à la réalisation des projets conçus dans la cour du roi.

La sédentarisation des populations à économie pastorale exigeait une série de règnes pacifiques dont le principal objectif serait la victoire du champ cultivé sur le terrain de parcours, la victoire de l'habitation construite en matériau solide sur la tente transportable à dos d'animal, au gré des circonstances.

Mais pourrait-on concevoir une série de règnes pacifiques en Numidie lorsqu'une autre puissance supérieure ne cessait de se mêler de ses affaires afin d'y étouffer tout ce qui serait susceptible d'en faire un Etat solide, capable de peser dans la politique méditerranéenne? Si les Romains avaient détruit Carthage, ce n'était certainement pas pour laisser naître et grandir un Etat numide puissant.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

CHAPITRE IV

LES ROYAUMES BERBÈRES A LA VEILLE DE LA CONQUÊTE ROMAINE : CONDITIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

I. LES CONDITIONS POLITIQUES

L'historiographie antique présente Massinissa et son petit-fils Jugurtha comme les champions d'une « Afrique aux Africains », deux hommes qui, par des moyens différents avaient œuvré pour l'édification d'un vaste royaume numide unifié sous le même sceptre et relativement indépendant de toute ingérence. Pour ce faire, Massinissa crut possible de compter sur les Romains, alors que Jugurtha osa rompre en visière avec ceux-là même qui prêtèrent main-forte à son grand-père contre ses ennemis masaesyles et carthaginois. Nous avons vu quels sacrifices le roi massyle dut consentir pour neutraliser les efforts conjugués de Carthage et de Syphax qui voulaient sa suppression de la scène politique. Grâce au concours des Romains, Massinissa crut avoir atteint son objectif : il recouvra le trône de ses ancêtres et se fit maître d'un vaste royaume qui englobait non seulement les territoires massyles, mais aussi toute la Masaesylie jusqu'à la *Mulucha ;* profitant de la victoire et mettant à contribution le traité que P. Scipion avait imposé aux Carthaginois, il annexa une bonne partie de leurs territoires. Une clause du traité lui ouvrit la porte de revendications territoriales aux dépens d'un Etat ligoté, à qui il était interdit de réagir sous peine de s'attirer la colère implacable des Sénateurs romains. Jusqu'à la veille de sa mort, le roi Massinissa ne semblait pas avoir abandonné sa politique expansionniste sous le couvert de la légalité historique : le traité de 201 lui reconnaissait le droit de réclamer tous les territoires qui avaient jadis appartenu à ses ancêtres. Le vague de l'expression, de la formulation était bien à la mesure de l'ambition du roi. Certains historiens contemporains n'ont pas hésité à attribuer au

fils de Gaïa l'intention plus ou moins déclarée de faire de Carthage la capitale de son vaste royaume. Voilà pourquoi, dit-on, les Romains se virent contraints à recourir à la guerre pour mettre fin à son existence. Qu'elle soit cruellement détruite, pourvu qu'elle ne redevienne pas la capitale d'une puissance qui risquerait de gêner la politique romaine en Méditerranée occidentale. Appien (*Lib.*, 61) rapporte le texte d'un discours attribué à l'un des amis de Scipion l'Africain; il l'aurait prononcé au lendemain de Zama, y recommandant aux Romains d'empêcher Massinissa de faire de Carthage la capitale de son royaume. « Mais l'intérêt des Romains semblait exiger que la Numidie restât un Etat secondaire. Ils ne voulaient pas qu'elle eût pour capitale une ville très peuplée, très riche foyer de civilisation, gardienne du passage entre les deux bassins de la Méditerranée » (St. Gsell, *Hist. Anc. Afrique du Nord,* t. III, p. 329).

Il est incontestable que la politique d'une Numidie vaste et puissante se heurtait à l'opposition des Romains dont les intérêts semblaient incompatibles avec la présence en Afrique d'un Etat puissant et riche. Nous ne savons pas si le roi Massinissa avait pleine conscience des implications de la politique romaine en Méditerranée et surtout en Afrique, où naguère dominaient les Carthaginois. Il aurait dû pourtant être édifié à ce sujet depuis la brimade qu'il essuya dans le camp de Scipion au lendemain de la capture de Syphax et la chute de *Cirta*. Ayant épousé la reine Sophonisbe, fille d'Hasdrubal, il ne peut échapper au mécontentement de Scipion qui, se considérant comme le seul artisan de la victoire en Afrique, lui adressa un discours comminatoire avec ordre de tout remettre à la discrétion du peuple romain. Pour lui faire éviter les avanies de l'esclavage, Massinissa offrit à Sophonisbe une coupe de poison.

Quelle que soit l'importance historique de ces faits, on pourrait y voir les prémices de la politique romaine envers l'Afrique numide et l'expression éloquente de la situation que Rome comptait réserver à Massinissa. Pour les Romains, le roi massyle devait être soumis à leur volonté et persuadé que ses entreprises ne pouvaient prétendre au succès qu'avec l'accord de Rome. Malgré tout, Massinissa ne perdit pas espoir : il croyait, par de subtiles manœuvres, pouvoir réussir à satisfaire ses ambitions de roi numide formé à l'école de Carthage. Il ne renonça pas à l'objectif qu'il s'était assigné : la constitution d'un vaste royaume couvrant la Numidie masaesyle et la Numidie massyle avec, autant que faire se peut, les territoires de Carthage. Certains historiens anciens comme Polybe nous le présentent à l'œuvre, récupérant le royaume de son père, poursuivant les débris de la

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

grande armée de Syphax et réduisant les princes rebelles. A la veille de sa mort, Massinissa régnait sur un royaume qui s'étendait de la *Mulucha*, l'actuelle Moulouya marocaine, à la Dorsale tunisienne : la *fossa regia* partait de Tabarca pour atteindre, à travers la Haute steppe, la ville de *Thaenae*, au sud de l'actuelle ville de Sfax. Le roi numide semble avoir réussi à unifier la Numidie sous son sceptre, mais des données objectives laissaient croire le contraire, des subversions endogènes minaient le corps ainsi constitué. Massinissa, s'il parvint à s'imposer comme le souverain de toute la Numidie unifiée, ne réussit pas à en extirper l'esprit de dissidence. Du côté de la Masaesylie, il n'était pas facile d'oublier le temps où les Massyles se comportaient en vassaux, soumis à des gouverneurs désignés par Syphax. Comment admettre l'hégémonie de « cousins » qui, pour dominer, avaient besoin d'appuis étrangers? L'annexion de toute la Masaesylie nécessita du temps, des forces considérables et une vigilance continue. Il convient de rappeler que, jusqu'à la veille de la troisième guerre punique, la Masaesylie ne cessait de préoccuper le roi des Massyles. Massinissa devait se débarrasser de tous les prétendants au trône de Syphax, comme Vermina, le prince héritier, au cours de la deuxième guerre punique, et Arcobarzane qui, à la veille de la troisième guerre punique, pouvait recruter une forte armée et dont le royaume se serait situé loin de la côte, entre le Tell et le désert. Bien que l'hypothèse d'un royaume d'Arcobarzane, petit-fils de Syphax, soulève des objections, retenons toutefois que l'annexion des territoires masaesyles et la soumission des tribus relevant naguère de Syphax posait à Massinissa, l'artisan de la grande Numidie, de très graves problèmes politiques, diplomatiques et militaires. La disparition de Vermina et d'Arcobarzane ne signifia pas la soumission des tribus masaesyles, surtout que, dans la conjoncture, le roi avait plutôt besoin de la coopération de ces tribus que de leur retrait entre les plis du Tell et les immenses étendues du désert.

Du côté de la Massylie, la situation n'était guère plus stable. Malgré l'autorité et le prestige dont il jouissait auprès des tribus massyles, malgré des efforts gigantesques, Massinissa dut se heurter à de très graves difficultés. L'historiographie antique avait recueilli l'écho d'une série de défections et de rébellions fomentées contre le fils de Gaïa. Les chefs numides n'avaient pas toujours accepté sa suprématie; certains d'entre eux contestaient ses droits à la couronne. Sa consécration par les Romains n'empêcha pas d'autres chefs numides de brandir l'étendard de la révolte. Vers 195 avant J.-C., Aphter se rebella et, pour éviter Massinissa et ses agents, se retira en Cyrénaïque avec une foule de

partisans. Conscient de la gravité du danger et du risque d'éclatement auquel son royaume se trouvait exposé, Massinissa, toute autre affaire cessante, décida de poursuivre les rebelles à la tête d'une très forte armée, sans craindre de traverser illégalement des territoires carthaginois.

A la veille de la troisième guerre punique, en 150 avant J.-C., tandis que le roi affrontait Hasdrubal, deux chefs numides, Agasis et Soubas, avec un contingent de 6 000 cavaliers rejoignirent les rangs de Carthage.

Sans citer d'autres exemples de défections, il apparaît que le souverain massyle n'avait pas réussi à devenir l'unique pôle d'attraction pour toutes les populations numides; elles étaient plutôt réparties autour de centres multiples, formant pour ainsi dire tout un ensemble de systèmes autonomes qui, selon les circonstances, acceptaient ou refusaient de graviter autour du roi. Il s'agirait donc d'un système « planétaire » où chaque planète disposait de satellites, sans que pour autant le roi pût jouer le rôle du soleil. Il fallait constamment veiller au maintien de l'ordre et le recours à la force s'avérait parfois nécessaire. Cependant, malgré des efforts considérables, le roi Massinissa ne réussit pas à réaliser l'unité de la Numidie. Il convient de signaler d'ailleurs que même son travail de couturier ne semble avoir été accepté par Rome que dans la mesure où il se faisait conformément aux exigences ou aux orientations de sa politique en Méditerranée et surtout en Afrique. Massinissa finit par le savoir; dans son testament il confia aux Romains, et en l'occurrence à Scipion Emilien, le soin de régler la dévolution du trône numide. Agissant ainsi, il obéissait sans doute à une convention secrète que les Romains avaient su lui imposer. Est-ce un hasard pur et simple si, au début de cette deuxième moitié du second siècle, Scipion se vit chargé d'une double mission : régler la succession de Massinissa et éliminer l'Etat carthaginois au profit de la création d'une province romaine en Afrique? Pendant tout un demi-siècle, les Romains ne cessaient d'avoir des contacts directs avec l'Afrique; ils eurent ainsi tout le temps de se faire initier aux affaires africaines et de prendre conscience de l'intérêt politique, économique et militaire que ce pays représenterait pour eux. La formation d'un très vaste royaume numide suscita dans certains milieux de la République romaine des jalousies, des appétits et des craintes. Pour y faire face, il fallait s'implanter dans les territoires carthaginois et les mettre à l'abri des gourmandises numides. A défaut d'une division physique du royaume, on devait le miner en répartissant le pouvoir sur plus d'un titulaire. Au lieu d'avoir en Numidie un seul partenaire, Rome préféra en avoir trois, sans pour autant

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

créer trois royaumes, sachant qu'entre trois interlocuteurs des fissures pouvaient toujours se faire et l'insertion « de corps étrangers » serait dès lors possible.

A la tête du royaume numide, Scipion Emilien établit un pouvoir collégial, se référant sans doute à une tradition locale bien connue dans certaines villes comme Maktar, *Althiburos,* Dougga, dont l'administration municipale était confiée à trois sufètes. L'arbitrage de Scipion aboutit donc à la répartition du pouvoir sur les trois fils légitimes de Massinissa : à Micipsa, l'aîné, on confia l'administration du royaume, c'est-à-dire le gouvernement civil. Les affaires judiciaires relevaient de Mastanabal : « Il reçut la justice, écrit G. Camps, ce qui semble, dans l'état d'organisation du royaume, assez dérisoire. Il n'est pas impossible qu'il fût chargé également de la perception des impôts et de toutes les questions financières » (G. Camps, *Massinissa,* p. 233). A la tête des armées, on désigna le prince Gulussa ; il devait s'occuper de tout ce que nécessitait l'organisation des armées numides : le recrutement, l'équipement, l'instruction et l'encadrement, ayant ainsi la responsabilité de la cohésion du royaume, la défense des frontières et la réduction des rebelles. Il s'agirait donc d'une véritable division du travail apparemment destinée à faciliter la lourde tâche que représentait le très vaste royaume de Numidie.

Au niveau du protocole, mis à part la préséance recommandée par l'âge, on ne relevait pas la moindre différence entre les trois frères ; malgré cette organisation tricéphale conçue par les Romains, Micipsa finit par se trouver seul à porter la couronne de Numidie, ses deux frères et collègues étant décédés sans doute peu après la destruction de Carthage. Avec l'unité du pouvoir royal en Numidie, les Romains auraient dû réagir en faveur d'autres princes ; s'ils n'en avaient rien fait, c'était sans doute pour des raisons juridiques et politiques. Il était certainement difficile de trouver un fondement juridique à un projet qui permettrait l'association d'autres princes numides à Micipsa et, ce dernier ne faisant pas ombrage aux Romains, c'eût été politiquement très maladroit de lui imposer des collègues. L'illégalité d'une telle politique et son insolence ne pourraient échapper à personne. Micipsa put donc régner sur le vaste royaume de Numidie, non sans témoigner le plus grand attachement à « l'amitié du peuple romain ». Digne successeur de Massinissa, il était toujours disposé à livrer « avec la même ponctualité, contingents, éléphants et fournitures aux armées de la République » (G. Camps, *op. cit.,* p. 236). Dans certains cas, il dut agir en vassal bien soumis ; d'Espagne, Scipion lui écrivit : « Ton cher Jugurtha a montré dans la guerre de Numance une valeur sans égale, chose qui, j'en

suis sûr, te réjouira. Ses mérites nous l'ont rendu cher et nous travaillerons de toutes nos forces à faire partager nos sentiments au Sénat et au peuple romain. Pour toi, je te félicite au nom de notre amitié. Tu as là un homme digne de toi et de son grand-père Massinissa » (Salluste, *La guerre de Jugurtha,* IX, 2). La lettre de Scipion était très claire ; il fallait procéder à la légitimation et à l'adoption de Jugurtha, ce prince dont il se méfiait et voulait se débarrasser. « Aussi pendant la guerre de Numance, comme Micipsa envoyait au peuple romain des renforts de cavalerie et d'infanterie, dans l'espoir que Jugurtha tomberait sans doute victime de sa vaillance ou de la fureur des ennemis, il lui confia le commandement des Numides qu'il dirigeait sur l'Espagne. Mais l'événement déjoua son calcul » (Salluste, *ibid.,* VII, 2-3). Micipsa savait qu'il ne pouvait ignorer la volonté du Sénat romain, conscient qu'il était de la fragilité de son pouvoir sur le royaume de Numidie dont le destin dépendait de Rome.

C'était aux Romains de préparer la succession de Micipsa bien avant sa mort. Ayant apprécié les qualités de Jugurtha, le degré de sa romanisation, les liens d'amitié qui l'unissaient à la jeunesse de Rome et à la plupart des familles illustres, Scipion croyait bien faire d'imposer à Micipsa ce prince ambitieux mais ami fidèle des Romains, tout comme son grand-père Massinissa. Ils avaient tous les deux combattu en Espagne à la tête d'une armée numide, mais dans des contextes différents ; Massinissa y rencontra Scipion l'Africain, Jugurtha servit sous les ordres de Scipion Emilien. L'un et l'autre méritèrent les félicitations du chef devant les soldats assemblés. Comme son grand-père, Jugurtha était ambitieux, mais il ne réussit pas à échapper à la décomposition de la noblesse romaine et à la guerre civile qui, depuis le déclenchement de la première guerre punique, ne cessait d'opposer l'aristocratie foncière à tous ceux qui apprirent à s'enrichir par le commerce en tirant parti de la nouvelle conjoncture.

Avant sa mort, le roi Micipsa dut procéder à l'adoption de son neveu Jugurtha : « par testament, (il) l'institua son héritier au même degré que ses fils », Adherbal et Hiempsal. Le vaste royaume de Numidie devait donc faire l'objet d'un partage entre les trois héritiers légitimes. C'était la discorde. Adherbal et Hiempsal considéraient illégitime l'insertion de Jugurtha dans les affaires du royaume et, à ce titre, lui tenaient rancune. Dès leur première réunion, la mésentente se manifesta clairement entre les trois frères. « Micipsa mourut peu de jours après. Quand les jeunes rois lui eurent rendu les derniers honneurs avec toute la pompe usitée pour un souverain, ils se réunirent pour délibérer

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

sur toutes les affaires du royaume. Mais le plus jeune d'entre eux, Hiempsal, nature orgueilleuse et qui depuis longtemps méprisait Jugurtha pour l'infériorité de sa naissance du côté maternel, s'assit à droite d'Adherbal afin d'empêcher Jugurtha d'occuper le siège du milieu qui est la place d'honneur chez les Numides. Pourtant, sur les instances de son frère, qui l'engageait à s'incliner devant l'âge, il consentit, non sans répugnance, à passer de l'autre côté. Au cours du long entretien qu'ils eurent sur l'administration du royaume, Jugurtha proposa entre autres d'abroger toutes les ordonnances et tous les décrets parus dans les cinq dernières années, période pendant laquelle Micipsa, accablé par l'âge, n'avait plus toute sa raison. Alors Hiempsal répondit qu'il partageait cet avis; car c'était dans les trois dernières années que Jugurtha lui-même avait été admis au trône par le fait de son adoption. Ce mot blessa Jugurtha bien plus profondément qu'on ne l'avait cru sur l'heure » (Salluste, *ibid.*, XI, 3-7).

Quelle que soit le degré d'historicité de ce compte rendu de la première réunion tenue par les trois héritiers du trône numide, il semble bien qu'ils ne pouvaient pas coexister à la tête du royaume : sentiments de frustration, incompatibilité d'humeur, vexations, tout était de nature à creuser le fossé entre les trois membres du collège royal. Nous ne savons pas d'ailleurs si les Romains leur avaient conseillé de faire comme jadis leur père et leurs oncles Mastanabal et Gulussa. Pourtant Salluste laisse entendre que, lors de la première conférence, les trois frères, ne parvenant pas à s'entendre « sur les distributions du pouvoir », décidèrent « de se partager les trésors et de délimiter le territoire sur lequel chacun d'eux régnerait. »

Salluste ajouta que « l'on avait donc pris jour sur l'une et l'autre affaire » (*ibid.*, XII, 2). Rien ne laisse voir une quelconque participation du Sénat romain sous quelque forme que ce soit à cette première conférence. Il ne serait pas téméraire de conjecturer cependant que chacun des trois héritiers du trône numide ait eu, dans les milieux influents à Rome, des amis et des conseillers plus ou moins bien intentionnés. Dans quelle mesure auraient-ils contribué à compliquer la situation et à maintenir entre les trois frères des rapports tendus et hostiles à toute coopération loyale? Ces amis et conseillers romains — car rien n'empêche a priori d'admettre qu'il y en eut — devaient se recruter soit parmi les sénateurs, soit parmi ceux qui, pour satisfaire des ambitions personnelles qu'ils feignaient de considérer conformes aux ambitions du peuple romain, se faisaient les champions de la cause du peuple, dénonçant à grand fracas l'égoïsme et la corruption de la classe sénatoriale. La succession de Micipsa était donc « romanisée », c'est-à-dire qu'elle se trouva marquée par les tensions politiques, économiques et sociales qui agitaient les structures de la société romaine et traduisaient l'attachement des uns à l'ordre établi et le désir du changement chez les autres. Mais ni les uns ni les autres ne pouvaient rester indifférents au destin du royaume numide. Quelle que fût la politique préconisée, et quelles que fussent les thèses présentées et défendues, tous les courants politiques à Rome considéraient qu'il était légal et conforme à la morale d'intervenir dans les affaires du royaume de Numidie, d'autant que, depuis 146, Rome se trouvait territorialement présente en Afrique. Ayant des frontières communes avec ce royaume, elle ne pouvait rester dans l'expectative devant des problèmes que posait la succession de Micipsa. Pour asseoir sur une base juridique cette ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat libre et se mettre sous le couvert de la légalité, on ne manqua pas de remonter aux événements de la deuxième guerre punique et aux circonstances qui avaient entouré la naissance de ce vaste royaume numide dont Massinissa avait été le principal artisan. Les partisans de la politique interventionniste faisaient remarquer que, sans l'appui de l'armée romaine et sans le concours de Scipion l'Africain, la royauté de Massinissa n'eut eu aucune base légale. C'est Rome qui, par la bouche de Scipion, le salua roi devant les soldats assemblés. Il n'avait pu coudre les différents morceaux de la Numidie en un vaste royaume que grâce à l'aide matérielle et morale qu'il trouvait auprès des détenteurs de l'autorité romaine. De ce vaste royaume, Massinissa n'était en fait que le bénéficiaire, l'usufruitier, d'où son devoir de le gérer conformément aux intérêts de Rome.

Plus tard, au Ier siècle avant J.-C., l'historiographie latine « engagée » se fit l'écho de cette politique expansionniste qui militait en faveur de la thèse d'une Numidie romaine, telle qu'elle se reflète dans l'œuvre de Salluste et de Tite-Live. C'était la fin de l'aristocratie conservatrice, de ses droits et privilèges. Pour Salluste d'ailleurs, le choix de la guerre de Jugurtha servait son désir de stigmatiser la politique aristocratique, source de très graves préjudices, et d'exalter la vertu du peuple et son respect pour la chose publique. Le duel entre l'aristocratie sénatoriale et les partisans du mouvement « populaire » se matérialisa en Numidie : Jugurtha représentait le cynisme et le crime de ceux qui sacrifiaient la vertu à leurs propres privilèges et à leur amour du lucre; Hiempsal et Adherbal représentaient les victimes offertes sur l'autel de la vertu. Pour que le bien l'emporte sur le mal, des sacrifices devaient être consentis. Voilà très brièvement le contexte politique et psychologique dans lequel, à Rome, on

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

discutait de cette affaire de Numidie : la succession de Micipsa.

En Afrique, la situation semblait évoluer sous l'effet de ces données politiques et psychologiques, reflétant le rapport des forces en présence ainsi que la tactique adoptée sous le poids des circonstances par les uns et par les autres. Mais il convient de signaler que la partie numide ne manqua pas de s'adapter à la situation, d'en tirer parti et de jouer sur les divergences et les faiblesses des uns et des autres. Prématurément éliminé, assassiné sans doute sur l'ordre de Jugurtha, Hiempsal ne put jouer qu'un rôle très réduit.

Sur la scène, Jugurtha, homme sûr, expérimenté, avait une profonde connaissance des problèmes politiques qui agitaient les citoyens romains selon leur appartenance à la classe sénatoriale ou à la classe populaire. Parlant des qualités de ce Numide, Salluste écrit : « Et de ce fait, il réunissait les deux qualités les plus difficiles à concilier, la bravoure au combat et la sagesse au conseil, alors que celle-ci transforme le plus souvent la prudence en timidité, celle-là l'audace en témérité » (Salluste, *ibid.*, VII, 5).

Face à Jugurtha, il y avait Adherbal qui, depuis l'assassinat de son frère Hiempsal, se sentait en danger perpétuel ; ses conseillers, notamment des hommes d'affaires qui résidaient en Afrique, devaient à dessein exagérer le danger que représentait l'ambition de Jugurtha, qui ne s'arrêterait devant aucun obstacle. Aux deux courants politiques contradictoires qui s'entrechoquaient à Rome, correspondaient donc les deux rois numides qui se disputaient le royaume de Massinissa et de Micipsa.

Sur le champ de bataille, Adherbal ne put résister ; dès les premiers engagements, son armée céda aux coups de l'adversaire. Adherbal quitta le royaume et se réfugia dans la province romaine, d'où il s'embarqua pour Rome. Officiellement, l'affaire de Numidie se trouva à l'ordre du jour au Sénat romain. Il fallait en débattre et décider. Dans son réquisitoire contre Jugurtha, Adherbal, sans doute conseillé par des amis, souligna le caractère urgent d'une intervention romaine en Afrique tout en essayant de capter la bienveillance et la pitié des Romains sur son sort de roi, menacé dans sa vie, malgré sa qualité de protégé du peuple romain. Il plaida la théorie de la Numidie romaine. « Mais le royaume dont j'ai été chassé, c'est celui que le peuple romain donna à mes ancêtres, celui dont mon père et mon aïeul ont, avec votre aide, expulsé Syphax et les Carthaginois. Ce sont vos bienfaits P.C. que l'on m'arrache, c'est vous que l'on outrage dans l'injure qui m'est faite » (Salluste, *ibid.*, XIV, 8). Au terme de son discours, Adherbal exhorta les Sénateurs : « Ne souffrez pas que

ce trône de Numidie qui vous appartient s'effondre par le meurtre et dans le sang de notre famille » (*ibid.*, XIV, 25).

Prenant la parole à leur tour, les envoyés de Jugurtha essayèrent, non sans succès d'ailleurs, de réduire au minimum l'effet que le discours d'Adherbal semblait avoir produit au Sénat ; ils répondirent aux différentes accusations : Hiempsal assassiné par les Numides à cause de sa cruauté ; Adherbal responsable de la guerre déclenchée en Afrique ; quant à Jugurtha, il restait toujours fidèle aux Romains. Dans leur réponse, deux points essentiels : rejeter les accusations d'Adherbal et exprimer la loyauté de Jugurtha envers le peuple romain et ses amis de Numance. Il y a lieu de signaler que, par la bouche de ses envoyés, Jugurtha, sans reconnaître expressément les droits de Rome sur la Numidie, laissa entendre que l'affaire du royaume n'était pas entièrement étrangère aux Romains. Il devait être convaincu qu'aucun réglement n'était possible sans leur aval.

La décision du Sénat, après de longues délibérations, fut de partager le royaume de Numidie entre les deux frères. Pour réaliser ce partage territorial dans la légalité et conformément aux intérêts de Rome et de la paix entre les deux frères ennemis, on désigna une délégation de dix membres dirigée par L. Opimius ; « Dans le partage des terres, la partie de la Numidie qui touche à la Maurétanie, plus riche et plus peuplée, fut attribuée à Jugurtha ; l'autre, de plus d'apparence que de valeur, mais plus abondante en ports et en monuments, devint la propriété d'Adherbal » (Salluste, *op. cit.*, XVI, 4).

Avec le partage imposé par les autorités romaines, on retrouva en Afrique du Nord les trois royaumes qui, dès la fin du IVe siècle au moins, se partageaient la Maurétanie et la Numidie ; le royaume des Maures semble rester tout à fait en dehors de la situation conflictuelle qui régnait en Numidie depuis la mort de Micipsa. Le silence des sources laisserait entendre des rapports de bon voisinage entre la Maurétanie et la Numidie pendant tout le règne de Massinissa et celui de son fils Micipsa. Il y avait une amitié traditionnelle entre les deux familles royales qui remontait sans doute à l'époque où Baga n'hésita pas à venir en aide à Massinissa pour qu'il pût rejoindre les territoires massyles tout en traversant la Numidie masaesyle. Le roi de Maurétanie, courant le risque d'un conflit avec son voisin Syphax, mit à la disposition du jeune prince Massinissa une escorte de 4000 hommes qui l'aidèrent à traverser sans encombre des territoires hostiles. Rien dans les sources ne permet de tracer le chemin suivi au cours de cette longue marche ; mais c'était sans doute à travers des

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

territoires gétules qui échappaient le plus souvent au contrôle des capitales numides.

En Numidie, le partage exécuté par la commission de L. Opimius créa une situation semblable à celle qui prévalait au temps de Syphax et de Gaïa, respectivement rois de la Numidie masaesyle et de la Numidie massyle. Jugurtha eut la partie occidentale, avec sans doute *Siga* comme capitale principale, et Adherbal la partie orientale. *Cirta* en était la capitale. Le texte de Salluste ne permet pas d'ailleurs de fixer sur une carte la frontière entre ces deux royaumes de Numidie. Mais, à en croire l'historiographie antique, Jugurtha n'accepta le partage qu'à contrecœur, parce qu'il ne pouvait pas s'opposer à la volonté de Rome, ne se jugeant pas de taille à se mesurer à ses légions. « Puisque personne ne songeait à conquérir la Numidie, le mieux était de la partager entre les deux rivaux : gage de sécurité et de prédominance pour Rome. En imposant ce règlement du conflit, elle montrerait à Jugurtha et à tous qu'elle n'admettait pas que le royaume de Massinissa échappât à sa tutelle » (St. Gsell, *Hist. Anc. Afrique du Nord,* t. VII, p. 145). Jugurtha le savait mieux que personne. Mais, pour réaliser l'unification de la Numidie, peut-être croyait-il pouvoir compter sur des appuis au Sénat. Nous ignorons en fait les circonstances et les prétextes qui finirent par emporter la décision de Jugurtha pour attaquer les territoires de son frère Adherbal malgré les garanties du Sénat et du peuple romain. Ce faisant, Jugurtha contestait en fait l'autorité de Rome. Quoi qu'il en soit, il osa s'emparer de *Cirta* et faire égorger Adherbal, sous prétexte qu'il aurait attenté à sa vie. Voilà de nouveau le vaste royaume de Numidie soumis de facto et par la violence à un titulaire unique.

On revenait pour ainsi dire à la situation territoriale qui prévalait en Numidie après l'entrevue de *Siga* en 205. De même que Syphax avait annexé le royaume massyle en pourchassant Massinissa, de même Jugurtha, par l'élimination physique de son frère, se trouva maître d'un très vaste royaume qui s'étendait de la *Mulucha,* frontière numido-maurétanienne, jusqu'à la *fossa regia,* qui séparait les territoires numides de la province romaine d'Afrique. Il convient d'ajouter qu'en procédant à l'unification de la Numidie par la violence, tant Syphax que Jugurtha se heurtèrent à l'hostilité des forces romaines. Mais, si momentanément Syphax put compter sur l'appui de Carthage, elle-même en conflit avec Rome, Jugurtha se trouva directement et dans l'immédiat exposé à la vindicte romaine, d'autant qu'il osa permettre le massacre de négociants italiens résidant à *Cirta* (Salluste, *op. cit.*, XXVI, 3). Ce faisant, il portait atteinte à la

grandeur et à la dignité du peuple romain. Quelle que fût la nature des liens qui pouvaient exister entre Jugurtha et les hommes au pouvoir à Rome, personne ne se permettait plus de prendre sa défense sans s'exposer aux plus graves accusations. A Rome, tant chez les sénateurs que chez les démocrates, l'unanimité se fit contre Jugurtha « le félon ».

Mais avant de parler du conflit militaire qui allait éclater en Afrique, cette fois entre Rome et Jugurtha, il serait utile de soumettre ce royaume de Numidie à un rapide examen « physiologique ».

Si la mort d'Adherbal permettait à Jugurtha de monopoliser de facto le pouvoir en Numidie, la réalité politique devait être plus complexe. Comme au temps de Massinissa et de Micipsa, il y avait les tribus et leurs chefs avec leurs prérogatives « ethniques et régionales », de sorte que l'unification du royaume ne signifiait pas l'unité d'un peuple, encore moins d'une « nation ». A l'échelle de la tribu ou de la région, on s'attachait encore jalousement à l'autonomie, sans hésiter, le cas échéant, à prendre ses distances par rapport au roi. A ces nombreux satellites que le roi s'évertuait à maintenir dans leurs orbites respectives, conformément à son propre système, il convient d'ajouter les princes numides, chefs de tribus ou titulaires de privilèges divers pour des raisons telle que la naissance. Il y avait enfin les cités, dotées d'une organisation de type numido-carthaginois, avec sans doute un conseil des Anciens que les textes latins appelaient « principes » et un collège sufétal de deux, trois ou quatre membres.

C'étaient les données sociales et politiques traditionnelles; on les trouvait déjà dans la Numidie de Syphax, de Massinissa et de Micipsa. S'il y avait eu un changement, l'historiographie antique n'offre aucun moyen de le saisir et de l'apprécier à sa juste valeur. Nous ne savons pas si le règne relativement long et pacifique de Micipsa avait été à cet égard marqué par un meilleur malaxage des populations au sein du royaume et si le pouvoir central avait réussi à réduire les distances et les différences. L'argument du silence n'étant pas valable, il est préférable de reconnaître dans ces conditions le caractère lacunaire des témoignages actuellement disponibles.

Les auteurs anciens permettent cependant de saisir une donnée nouvelle dans ce vaste royaume de Numidie. Il s'agit de colonies d'Italiens établies dans certaines grandes villes numides telles que *Vaga* et *Cirta*. Si, déjà au temps de Massinissa, les textes signalent des colonies étrangères et notamment grecques dans les grandes villes comme *Cirta,* ces immigrés, quelle qu'en fût l'origine, ne semblent pas avoir osé s'octroyer un rôle politique; ils devaient

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

s'interdire toute ingérence dans les affaires du pays. En revanche, les citoyens romains établis dans les villes de Numidie au temps de Jugurtha avaient l'audace d'intervenir dans la politique africaine. Voici un texte de Salluste qui en témoigne. C'était au moment où l'armée de Jugurtha tenait le siège de *Cirta*. Malgré l'intervention du Sénat romain, le roi numide refusa d'obtempérer, bien décidé à s'emparer de la capitale d'Adherbal. « Quand on eut appris la nouvelle à *Cirta*, les Italiens dont le courage assurait la défense de la place, convaincus que, si l'on capitulait, la grandeur du nom romain les ferait respecter, conseillent à Adherbal de rendre sa personne et la place à Jugurtha en stipulant seulement qu'il aurait la vie sauve; quand au reste, le Sénat y aviserait. Le roi pensait bien que tout valait mieux que de rien remettre à la bonne foi de Jugurtha: mais comme les Italiens étaient, s'il refusait, en mesure de le contraindre, il suit leur conseil et capitule. Jugurtha commence par faire périr Adherbal par la torture, puis il massacre indistinctement tous les adultes, Numides ou négociants (romains) qu'on avait trouvés porteurs d'armes » (Salluste, *op. cit.*, XXVI, 1-3).

Nous avons cru utile de reproduire ce texte parce qu'il établit la présence d'Italiens à *Cirta;* parmi eux, il y avait des négociants; le texte latin utilise les termes « Italici » et « negotiatores ». Salluste (*op. cit.*, XXI, 2) utilise aussi le terme « *togatus* » au génitif pluriel, qui semble désigner dans ce contexte les citoyens romains et tous les Italiens qui faisaient du commerce à *Cirta*. L'historien latin laisse entendre que cette colonie d'Italiens était relativement nombreuse puisqu'elle « assurait la défense de la place ». Pour être en mesure de défendre les remparts de la cité, ces Italiens, négociants et autres, devaient disposer d'armes suffisantes; il s'agissait donc d'une colonie armée, sans doute établie à *Cirta* avec l'accord et l'appui d'Adherbal et des autorités romaines. Malgré le caractère hypothétique de cette reconstitution des faits, nous devons retenir de ce texte la présence certaine de cette colonie d'Italiens à *Cirta* qui, outre leurs activités économiques, semblaient tenir en main tant la situation militaire que la situation politique. Ils pesaient de tout leur poids sur les décisions d'Adherbal. Ces Italiens ayant voulu la capitulation, le roi ne put agir autrement. Il en ressort clairement que la réalité du pouvoir était entre les mains de ces étrangers qui représentaient le courant activiste de la politique romaine. Mais nous ne savons pas dans quelle mesure ces Italiens agissaient en francs-tireurs, et dans quelle mesure ils appliquaient des instructions qui leur parvenaient soit directement de Rome, soit d'Utique, capitale de la province romaine d'Afrique.

De toute façon, Adherbal semblait croire que désormais son destin dépendait en grande partie de Rome et de ceux qui la représentaient auprès de lui à *Cirta,* quelles qu'aient été par ailleurs leurs activités économiques en temps de paix. A ces Italiens, Salluste attribua le mérite d'avoir sauvé le roi en empêchant les soldats de Jugurtha de prendre *Cirta*. Ce faisant, ils se considéraient en mesure de lui dicter la politique à suivre. La présence de ces Italiens en territoires numides n'était pas fortuite; elle devait faciliter la pénétration romaine en Afrique. Au cours de sa campagne contre Jugurtha, Metellus choisit *Vaga,* l'actuelle ville de Béja, en Tunisie, pour y établir une garnison et en faire l'une de ses bases. Voici pourquoi : « Il y avait non loin de la route que suivait Metellus une ville numide nommée *Vaga;* c'était le marché le plus important de tout le royaume; aussi un grand nombre de nationaux italiens y avaient établi à la fois leurs résidences et leurs comptoirs. Le consul, tant pour sonder les habitants que pour avoir, au cas où ils accepteraient la chose, une position favorable, y établit une garnison. En outre il y fit transporter du blé et du matériel de guerre, car tout le portait à croire que le grand nombre de trafiquants faciliterait le ravitaillement futur de l'armée et sauvegarderait ce dont il s'était déjà assuré » (Salluste, *op. cit.*, XLVII, 1-2). Il est clair que ces trafiquants italiens servaient la politique de Rome et préparaient sa pénétration en terre africaine; tout en tirant parti des possibilités commerciales qu'offrait le pays, ils jouaient le rôle de pionniers, d'explorateurs, de prédicateurs, allant peut-être jusqu'à apprendre la langue ou les langues du pays et à diffuser la leur propre au sein des populations citadines. Au cours de sa campagne contre Jugurtha, cette colonie de négociants italiens installés à *Vaga* devait être, aux yeux de Metellus, un excellent point d'appui. Il ne s'agissait pas de choisir n'importe quelle cité numide, eût-elle à offrir les meilleures conditions stratégiques. A *Vaga,* les soldats de la garnison romaine ne seraient pas en territoire inconnu; les négociants italiens en avaient déjà fait l'exploration et apprécié les potentialités. C'étaient pour ainsi dire des agents chargés de préparer les conditions et d'aplanir les chemins qui devaient conduire à la « conquête » de la Numidie. La présence de ces colonies d'Italiens dans les grands centres de Numidie constituait donc l'un des jalons de la lente mais sûre pénétration de Rome en Afrique. Cette nouvelle donnée de la politique romaine semble avoir pris de l'importance, au lendemain de la troisième guerre punique, avec la création de la province romaine d'Afrique sur les anciens territoires carthaginois; cette importance de ces colonies d'Italiens s'est accrue à la faveur de la

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

situation conflictuelle qui prévalait en Numidie depuis la mort de Micipsa. L'historien doit reconnaître cependant la difficulté d'évaluer l'importance numérique de ces colonies et d'en apprécier à sa juste valeur le rôle politique, économique et militaire.

Sans vouloir exposer dans ses développements la guerre de Jugurtha (112-105), il convient d'en souligner trois faits : l'échec de la politique du chef africain pour une Numidie numide; la prise en charge des affaires locales par les Romains, grâce à une présence en Afrique qui ne cessait de gagner en largeur et en épaisseur, conformément à la politique des démocrates de plus en plus influents à Rome et partisans d'une Numidie romaine. Le troisième fait important issu de cette guerre est le changement introduit sur la carte politique de l'Afrique du Nord. A côté de la province romaine d'Afrique, il y eut, après l'exécution de Jugurtha dans la prison du Tullianum (janvier 104), un royaume de Maurétanie qui put ajouter aux territoires de Baga le tiers de la Numidie, récompense dont les Romains gratifièrent Bocchus pour leur avoir livré Jugurtha. Ce dernier aurait lui-même promis à Bocchus le tiers de son royaume en cas de victoire sur les Romains. Victorieux grâce à la trahison de Bocchus, c'était aux Romains de lui céder ce tiers de la Numidie promis déjà par l'adversaire. La frontière orientale de ce nouveau royaume de Bocchus demeure difficile à situer sur une carte.

La Numidie orientale échut à Gauda, conformément au testament de Micipsa et surtout à cause de sa fidélité aux Romains. A Gauda succéda son fils Hiempsal II, et il semble qu'entre ce royaume et celui de Bocchus, on en créa un troisième au profit d'un autre prince numide. D'après Cicéron, ce troisième royaume avait pour titulaire en 62 avant J.-C. le prince Mastanaesosus (Mastenissa). Au lendemain de la guerre entre les partisans de Pompée et ceux de Jules César, le roi Bocchus II, ayant su choisir le camp du vainqueur, eut pour récompense ce royaume de Mastanaesosus, alors que celui de Juba Ier, fils de Hiempsal II, fut annexé par les Romains et transformé en province romaine, l'*Africa Nova*.

En 46 avant J.-C., Rome se trouva pleinement engagée dans les affaires d'Afrique où l'*Ager publicus* venait de s'accroître de toute une province, c'est-à-dire de la Numidie orientale dont la pénétration avait été entamée dès l'avènement de Massinissa et surtout depuis la chute de Carthage et la création de la province romaine d'Afrique. En d'autres termes, l'unité de la Numidie numide, caressée peut-être par Syphax comme un projet exaltant, ambitionnée par Massinissa et plus tard par son petit-fils Jugurtha, ne cessait de se heurter à l'opposition romaine. Avant

de réaliser la conquête de toute l'Afrique du Nord depuis la presqu'île de Carthage jusqu'à l'Océan Atlantique, Rome s'appliqua à la maintenir fractionnée en autant de royaumes que le requéraient la paix et les intérêts proches et lointains du peuple romain. Les souverains de Maurétanie et de Numidie devaient disparaître les uns après les autres selon un processus qui devait conduire inéluctablement à la conquête de tous les territoires nord-africains. C'était le résultat d'une très longue entreprise qui dura plus de deux siècles, marquée à la fois par les événements qui agitaient les royaumes de Numidie et de Maurétanie et par les idéologies qui, à Rome, sous-tendaient la vie politique, économique et sociale. Dès la victoire de Zama, en 201 avant J.-C., l'Afrique du Nord devint l'une des préoccupations romaines. Consciemment ou non cette « donnée africaine » s'insérait immanquablement dans tous les dossiers relatifs au présent et à l'avenir des Romains et à leur destin en Méditerranée. Il s'agissait d'une contrée vaste, relativement bien peuplée et riche. Carthage en avait déjà entamé la mise en valeur par le développement de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce. Malgré les guerres intestines, les rois ne manquèrent pas d'y apporter leur contribution. L'historiographie antique soulignait l'importance de l'apport de Massinissa, mais le règne de Micipsa, long et pacifique, devait être pour la Numidie d'un enrichissement considérable.

II. LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

Si nous avons pu, grâce aux auteurs anciens, tracer le profil politique de la Numidie à la veille de la pénétration romaine, la tâche s'avère bien plus difficile quand il s'agit d'en connaître les conditions économiques. En effet, les Anciens qui eurent à parler de la Numidie et de ses rapports avec les Romains, ne semblent pas avoir été intéressés par la vie économique de cette contrée étrangère et peu connue. Nous pouvons toutefois glaner çà et là quelques indications sur l'agriculture, l'élevage ou le commerce. Il s'agit très souvent d'allusions fortuites et indirectes. La documentation archéologique, et notamment le mobilier funéraire, devrait traduire mieux que les textes le profil économique du pays. Mais il convient de reconnaître que les nécropoles numides de cette époque, c'est-à-dire celles qui se situent entre l'avènement de Massinissa et le suicide de Juba Ier en 46 avant J.-C., n'ont pas

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

encore fait l'objet d'une étude systématique. Pourtant, de nombreuses et vastes nécropoles numides ont été fouillées; mais pour se servir de cette documentation, de ces témoignages « irrécusables », l'historien continue de se heurter à l'obstacle chronologique. Les fouilleurs n'ont pas toujours réussi à dater avec la précision requise le matériel retiré de ces nécropoles. Il y a, certes, quelques édifices monumentaux tels que la Souma du Khroub et le mausolée de Dougga, mais leurs témoignages concernent davantage l'architecture et les contacts culturels et artistiques que la vie économique du pays numide. La numismatique peut être mise à contribution : des travaux récents ont abouti à une bonne classification des monnaies numides, qu'elles appartiennent aux musées d'Afrique du Nord et d'ailleurs ou à des collections privées. Dans la société numide, le phénomène monétaire ne relèverait ni du simple hasard ni de la simple volonté des gouvernants; il traduirait plutôt un changement tant au niveau de la nature des transactions qu'au niveau des mentalités. La monnaie répondait donc à des besoins précis.

Quelle qu'en soit la diversité, cette documentation reste bien maigre. Des jalons peuvent être cependant mis en place; il en ressort que l'agriculture et l'élevage constituaient les deux mamelles de la Numidie. La production étant excédentaire, le commerce put se développer et des échanges se faisaient avec d'autres pays de la Méditerranée.

1. L'agriculture

Sur la situation foncière qui prévalait en Numidie à la veille de la pénétration romaine, notre information est fort maigre. Nous savons toutefois que de très vastes domaines appartenaient aux rois. Par sa politique annexionniste, Massinissa semble avoir beaucoup enrichi les biens fonciers de la couronne; chaque conquête devait contribuer à l'extension des domaines royaux, sans parler des terres qui appartenaient naguère à Syphax, les biens du vaincu devant ipso facto revenir au vainqueur. Diodore de Sicile rapporte qu'à sa mort, en 148, Massinissa laissa à chacun de ses enfants un domaine de 10 000 pléthres, soit 875 hectares environ, doté de tout ce qui était nécessaire à son exploitation : main-d'œuvre, matériel et cheptel. Malgré le caractère relativement vague de cette information puisque nous ne savons pas le nombre exact de ceux qui avaient bénéficié de ces dons royaux, il demeure certain que les domaines qui appartenaient en propre à Massinissa étaient immenses; les propriétés du roi devaient

couvrir une bonne partie des terres fertiles de la Numidie. A côté des terres qui étaient la propriété directe du roi, il y avait celles qui lui revenaient es-qualité, c'est-à-dire les domaines du Palais, dont la dévolution se faisait en même temps que le trône. Pour G. Camps, si des cités portaient le titre de Regia, ce n'était pas pour faire allusion à leur rôle de capitales, mais elles étaient « regia », c'est-à-dire royales, parce qu'elles appartenaient au roi, qui pouvait y résider surtout en tant que propriétaire soucieux de la rentabilité de ses terres et de leur mise en valeur.

Parmi les grands propriétaires, il y avait certainement les temples, les princes, les amis du roi, les notables des villes; mais, sur ce sujet, nous n'avons rien de précis dans la documentation actuellement disponible, de sorte que nous ignorons l'étendue de ces propriétés princières. Nous ne savons pas non plus si la petite propriété avait droit au soleil de Numidie. Des paysans libres ou de condition servile travaillaient la terre. Quand il s'agissait de vastes domaines où les ouvriers agricoles étaient nombreux, des contremaîtres devaient surveiller l'exploitation. Mais ce ne sont là que de simples hypothèses dont nous reconnaissons la fragilité. Ni les sources écrites, ni les témoignages archéologiques ne permettent actuellement de reconstituer la vie d'un domaine du temps de la Numidie royale. Pour l'époque romaine, les textes et les mosaïques fournissent toute une gamme d'information qui ouvre à l'historien la porte du « domaine africain » et lui offre la possibilité de participer à sa vie de tous les jours.

Nous avons déjà souligné l'importance de l'œuvre accomplie sous le règne de Massinissa, qui encourageait le travail de la terre aux dépens de l'économie pastorale, la vie sédentaire au détriment du nomadisme et l'habitat groupé et en dur à la place de la tente que l'on transportait de pâturage en pâturage. La céréaliculture semble avoir occupé une place de choix dans cette agriculture numide.

Après la bataille de *Thapsus* en 46 avant J.-C., Jules César estima que l'*Africa Nova* c'est-à-dire la Numidie orientale, l'ex-royaume de Juba Ier, devait rapporter annuellement au peuple romain 1 200 000 boisseaux de blé ce qui correspond à 105 000 hl.

Pour Salluste, le sol d'Afrique était « fertile en céréales, bon pour l'élevage, stérile en arbre, l'eau tant des pluies que des sources fort rare. » (*op. cit.*, XVII, 5-6). Il y avait même une tendance à surestimer la fertilité du sol numide. Strabon parle « des terres qui fructifient deux fois; ils font deux récoltes, l'une en été, l'autre au printemps, la tige de la plante atteint une hauteur de cinq coudées et une grosseur égale à celle du petit doigt; le rendement est de 240 pour un. Au printemps on ne sème

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

pas, on se contente de gratter le sol avec des balais faits de branches épineuses, et les grains qui sont tombés à terre pendant la moisson suffisent pour donner une pleine récolte en été » (XVII, 3, 11). Nous constatons que le géographe grec, ou plutôt l'auteur dont il dépendait n'avait pas échappé à l'exagération.

Pour travailler ces terres fertiles et relativement bien arrosées, les Numides ne manquèrent pas d'enrichir leur propre technique, grâce surtout aux apports phéniciens et carthaginois. Après la bataille de Zama, des terres naguère, exploitées par les Carthaginois passèrent sous domination numide. Dans ces terres récemment acquises, le matériel agricole ainsi que les pratiques en usage pour les labours, la moisson, le dépiquage, etc., laissaient saisir le poids des influences carthaginoises. A côté des apports étrangers, il y avait dans les milieux massyles ou masaesyles des traditions locales perceptibles surtout au niveau du matériel utilisé. Ainsi pour labourer la terre, on se servait d'abord de la houe avant de connaître la charrue ou plutôt l'araire; or il semble que ce dernier instrument ne soit pas un emprunt fait aux Carthaginois. A l'appui de cette hypothèse, on a invoqué le témoignage de la linguistique : pour désigner la charrue, il y a des termes d'origine berbère; on a fait remarquer d'autre part que, de nos jours, en Afrique du Nord, à côté des araires qui ressembent à celles dont l'image est souvent gravée sur les stèles de Carthage ou sur des monnaies puniques, on rencontre d'autres types qui remonteraient à une très haute antiquité. Il y a donc tout lieu de croire qu'en Numidie, à la veille de la pénétration romaine, deux types d'araires étaient en usage : l'araire d'Orient et en l'occurrence phénicien, introduit dans les milieux africains soit directement par les Phéniciens, soit par Carthage, et l'autre araire, sans doute autochtone, dont le descendant porte encore un nom berbère. Les deux types sont de structure simple : une pointe en bois durci au feu sert de soc. Pour la moisson on utilisait la faucille; quant au dépiquage, deux techniques devaient être attestées : le « plostellum poenicum », un chariot formé de pièces de bois avec des roulettes dentées, et la technique du foulage par des animaux domestiques.

Nous croyons donc pouvoir dire que les pratiques agricoles connues en Numidie à la veille de la pénétration romaine relevaient de deux traditions : la tradition locale, autochtone, et la tradition importée d'Orient.

Nous avons vu que, très souvent, les récoltes étaient bonnes et dans certains cas fabuleuses. Après avoir payé ses impôts en nature, l'agriculteur prélevait les quantités nécessaires aux semailles, aux besoins de sa famille et de sa domesticité; il confiait le reste à des lieux sûrs, greniers fortifiés ou celliers souterrains,

silos. Salluste (*op. cit.*, XC, 1) mentionne les « loca munita » où le roi faisait transporter les céréales afin de les mettre à l'abri des incursions. En ce qui concerne les silos souterrains, nous avons le témoignage d'un compagnon de César : « C'est une coutume indigène en Afrique d'avoir, en pleine campagne et dans presque toutes les exploitations, un silo dissimulé pour emmagasiner le blé. C'est surtout une mesure de protection, en prévision des guerres et de l'arrivée soudaine d'ennemis » (*La guerre d'Afrique,* LXV, 1). Ces greniers fortifiés ou dissimulés sous terre permettaient aussi d'emmagasiner les céréales avant leur écoulement sur le marché interne ou externe.

Des témoignages épigraphiques et littéraires autorisent à reconnaître à la Numidie une production céréalière abondante et sans doute même excédentaire. Une inscription grecque fait état d'un don de Massinissa au temple d'Apollon à Délos : 2796 médimnes et demi, dont la vente rapporta 10000 drachmes. Tite-Live signale des quantités considérables de blé fournies par Massinissa aux armées romaines pendant les guerres contre Philippe, Antiochus et Persée; des envois successifs de plusieurs centaines de milliers de boisseaux. En 170, il mit à la disposition de l'armée de Macédoine un million de boisseaux. Plus tard, Micipsa continua de fournir du blé aux armées romaines. Selon un témoignage de Plutarque, il en expédia aux troupes romaines qui se trouvaient en Sardaigne (Plutarque, C. Gracchus, 2).

Si les céréales occupaient dans l'agriculture numide une place de choix, les arbres ne manquaient pas à la richesse des grands domaines : l'olivier, la vigne, le figuier, le grenadier. Tous ces arbres fruitiers étaient connus en Numidie, surtout aux environs des grandes agglomérations comme *Cirta, Theveste,* Dougga, ainsi que sur les côtes, depuis l'Océan jusqu'aux Syrtes. En passant sous la domination des rois numides et maures, les villes côtières n'abandonnèrent pas l'arboriculture que les Phéniciens et surtout les Carthaginois y avaient développée. La culture de la vigne est attestée à *Gunugu,* à l'Ouest de Cherchel, alors qu'à *Lepcis Magna* l'olivier occupait de très vastes étendues. Il semble toutefois que les cultures arbustives étaient encore peu développées en Numidie à la veille de la conquête romaine puisque Salluste, non sans exagération, déclarait que le sol de l'Afrique était stérile en arbres. Malgré l'expérience de Carthage et l'intérêt que les Carthaginois portaient à l'arboriculture, comme en témoigne le traité agronomique de Magon, les Numides, pourtant bien au fait de l'agriculture carthaginoise, ne semblent pas avoir été portés à suivre l'exemple de leurs voisins; la cause n'en était pas imputable à la nature du sol, comme le laisse entendre Salluste, mais plutôt

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

aux structures économiques et sociales et aux conditions techniques et climatiques, l'arboriculture étant le fait de sédentaires qui doivent maîtriser des techniques précises comme la greffe, la caprification, la taille, etc. Elle nécessite d'autre part des liens commerciaux avec des marchés stables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'arboriculture exige enfin des capitaux, la stabilité politique et la sécurité sociale. Or nous avons vu que, même sous le règne de Massinissa, l'ordre et la paix avaient été plus d'une fois perturbés par des tribus dissidentes sous la conduite de chefs mécontents. C'est donc dire qu'à la veille de la pénétration romaine, la situation en Numidie n'était pas de nature à favoriser le développement de l'arboriculture. Les céréales paraissent bien mieux adaptées aux structures politiques et sociales. Il faudrait peut-être tenir compte d'une exception : les oasis des régions méridionales, où le palmier se trouvait bien à l'aise depuis la très haute antiquité.

2. L'élevage

Les auteurs anciens reconnaissaient les richesses de l'Afrique en bétail. « Dans cette contrée, l'abondance des chevaux, des bœufs, des moutons et aussi des chèvres est telle que je ne pense pas qu'on puisse trouver rien de semblable dans tout le reste de la terre... la raison en est que beaucoup de tribus de la Libye ne font pas usage de la culture mais vivent de leurs troupeaux » (Polybe, XII, 3, 3-4). Au Ier siècle avant J.-C., Salluste considérait le sol d'Afrique « bon pour l'élevage ». Tite-Live affirmait que les troupeaux représentaient les seules richesses des indigènes.

Le cheval semble avoir été l'objet d'une attention toute particulière de la part des rois numides. Au temps de Micipsa, la ville de *Cirta* pouvait mettre à la disposition du roi 10 000 chevaux. D'après le recensement annuel effectué sur l'ordre du roi, le nombre des poulains en Numidie atteignait 100 000 environ. Quelle que soit la valeur de ce témoignage de Strabon, on peut retenir la place de choix que le cheval occupait dans les armées royales. En dehors de la guerre, les rois, comme tous les Numides d'ailleurs, aimaient les chevauchées. Les haras de Mastanabal fournirent des poulains qui arrachèrent par deux fois, en 168 et en 164, le prix aux courses des Panathénées (I.G. II 908). Au revers des monnaies royales, l'image du cheval semble prouver combien cet animal était apprécié en Numidie. Elle aiderait d'autre part à identifier la race de ce cheval de Numidie; on y a reconnu l'ancêtre du cheval barbe, « aux formes lourdes, ramassées, à la tête forte, à l'encolure large, à la crinière abondante, au dos concave, à la croupe courte, aux jambes basses » (St. Gsell, *Hist. Anc. Afrique du Nord*, t. V, p. 183). Il associe la sobriété à l'endurance. D'après Appien (*Lib.*, 11), le cheval de Numidie ne connaît pas l'orge; il ne mange que de l'herbe et il boit rarement. Parmi les autres équidés dont l'élevage était connu en Numidie, il y avait l'âne et le mulet.

Pour les ovins, caprins et bovins, nous avons le témoignage de Polybe. Les ovins et les caprins fournissaient de la viande, du lait, de la laine, des poils et des peaux, nécessaires les uns pour la nourriture, les autres pour la fabrication des vêtements et des tissus divers, des chaussures et bien d'autres usages. Outre les produits utiles à l'alimentation et à l'artisanat du cuir, les bovins servaient aux travaux agricoles et aux transports.

A la veille de la pénétration romaine, l'agriculture en Numidie était donc prospère, notamment pour la céréaliculture, dans les régions où la population était en majorité sédentaire, c'est-à-dire dans les environs des villes comme *Vaga*, Dougga, *Thimida*, *Sicca*, *Cirta*, etc.

3. L'artisanat

Malgré le silence des sources, nous pouvons admettre l'existence d'une activité artisanale dans les villes et villages de Numidie, sans oublier l'artisanat proprement domestique tel que le travail de la laine : filage et tissage; c'était là sans doute une activité essentiellement féminine. Des artisans spécialisés fournissaient aux agriculteurs leurs instruments de travail, comme la houe, la charrue, le chariot pour le dépiquage des grains; d'autres se spécialisaient dans la fabrication des bijoux ou des armes : bagues, colliers, objets en ivoire, cuirasses, etc. Nous ne connaissons ces artisans que par les produits de leurs activités : le matériel trouvé dans les nécropoles, quand il aura été identifié et classé chronologiquement, sera notre meilleur guide pour la connaissance de l'artisanat en Numidie au temps des rois. Les stèles du sanctuaire d'el-Hofra, près de Constantine, conservent le souvenir de quelques artisans : parmi les fidèles de Baal Hammon et de Tanit, un fondeur, deux menuisiers et un fabricant d'arcs. Dans les villes, le secteur du bâtiment occupait une foule d'artisans et manœuvres; certains maîtres maçons semblent avoir possédé les techniques étrangères et adopté en les diffusant les goûts des Grecs et des Carthaginois, eux-mêmes fortement hellénisés. Pour leurs palais, les rois de Numidie devaient utiliser

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

des techniciens numides à côté de certains spécialistes étrangers, grecs ou carthaginois. Mais ce n'est là qu'une hypothèse dont nous reconnaissons la fragilité puisque rien dans nos sources ne se rapporte à ces édifices somptueux comme les palais de Syphax à *Siga,* de Massinissa et Micipsa à *Cirta,* ou même ceux de Jugurtha à *Thala* et de Juba Ier à *Zama Regia.* Les mausolées de Dougga, de la Souma du Khroub, le Médracen ou le tombeau dit « de la Chrétienne » permettent de constater les compétences et la technicité des constructeurs numides. Grâce à l'inscription bilingue du mausolée de Dougga, nous savons que les techniciens qui avaient construit l'édifice étaient d'origine numide; ils portaient tous des noms libyques, excepté l'un des deux fondeurs, qui s'appelait « Shofet », nom d'origine phénicienne (mais il convient de rappeler que, très souvent, les Numides punicisés se complaisaient à attribuer à leurs enfants des noms d'origine sémitique).

Il y avait une autre activité artisanale fort répandue dans les villages et dans les environs immédiats des grandes agglomérations : la poterie. Dans la campagne, la femme procédait à la fabrication de la vaisselle ordinaire : marmites, bols, plats, cruches, etc. C'était une poterie modelée et cuite au feu. Mais, à côté de cette poterie fruste et très fragile, des potiers spécialisés fabriquaient au tour et au four une vaisselle mieux soignée et plus résistante; ces artisans s'installaient souvent non loin des carrières qui leur fournissaient la matière première indispensable. Ces ateliers livraient une poterie aux formes et au décor fortement influencés par les Carthaginois, répondant ainsi aux goûts d'une population citadine ouverte aux apports extérieurs. Des vases retirés des nécropoles de *Vaga, Thubursicu Bure* (Téboursouk), Dougga, *Bulla Regia, Cirta* rappellent la céramique ordinaire caractéristique des nécropoles tardives de Carthage.

En somme, nous connaissons encore très mal l'artisanat numide. Les auteurs anciens n'en parlent guère; les indications fournies par l'épigraphie demeurent rares et d'une sécheresse excessive : à peine signale-t-on le métier d'un dédicant ou le nom d'un technicien. Pour le matériel archéologique, bien que relativement abondant, son utilisation reste peu facile, nécessitant au préalable une classification typologique et chronologique de manière à bien « isoler » les produits de l'artisanat numide.

Il y a lieu de remarquer, d'autre part, que l'artisanat, parmi toutes les autres manifestations de la culture numide au temps des rois, se présente comme le produit de trois composantes : un substrat autochtone enrichi et modifié par deux courants culturels méditerranéens, le courant hellénique et le courant carthaginois,

lui-même vecteur d'une forte influence grecque et de divers apports égyptiens. Mais pour les Romains, la Numidie restait une contrée agricole, une terre de céréales, denrées qui se faisaient déjà rares en Italie. Des négociants romains installés dans les grandes villes comme *I'aga* et *Cirta* se livraient au commerce du blé tout en œuvrant pour les intérêts politiques et économiques des Romains en Afrique. Nous avons déjà souligné l'importance du rôle politique et militaire joué par des négociants italiens installés à *Cirta;* Salluste n'hésita pas à leur attribuer le mérite d'avoir défendu la capitale d'Adherbal contre les troupes de son frère Jugurtha. Conscients du danger que représentait Jugurtha pour la présence romaine en Numidie, ils décidèrent non sans insolence de se faire les maîtres de la ville et d'imposer leur volonté et leur politique; Adherbal leur céda. *Cirta* finit par tomber entre les mains de Jugurtha qui n'hésita pas à faire tuer son frère et à ordonner le massacre de tous ceux qui avaient osé porter les armes contre lui.

Il semble donc qu'entre la mort de Massinissa, en 148, et la bataille de *Thapsus,* en 46, les conditions politiques et économiques étaient de nature à favoriser la pénétration romaine. Politiquement, Rome réussit à maintenir la division de la Numidie, empêchant par de moyens divers la concentration du pouvoir entre les mains d'un souverain unique afin d'éviter le risque de le voir agir contre les intérêts du peuple romain et gêner son action en Afrique et en Méditerranée. D'autre part, la Numidie, terre de céréales, pourrait fournir les quantités nécessaires à l'alimentation des foules romaines. Elle se présentait enfin comme un excellent champ d'action pour tous ceux qui acceptaient de partir en quête d'aventures et de richesses, ouvrant ainsi le chemin de la conquête de l'Afrique tout entière.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

CHAPITRE V

LA DOMINATION ROMAINE EN AFRIQUE DU NORD

Cadre géographique et historique

Parmi les multiples provinces qui, de l'Espagne à la Mésopotamie, entrèrent dans le monde romain, celles de l'Afrique représentent un cas particulier. Nulle part comme ici, en effet, les étapes de l'expansion n'ont porté sur une durée aussi longue. Rome, qui avait pris pied officiellement sur ce continent en succédant à Carthage en 146 avant notre ère, ne mit un terme à sa lente progression qu'au cours de la deuxième décennie du IIIe siècle, avec l'ultime occupation décidée par les Sévères. Il lui avait fallu ainsi plus de trois siècles et demi pour étendre un contrôle sur un territoire qui, parvenu à sa plus grande extension — y compris les régions montagneuses et les zones impropres à la culture —, atteignait peut-être 350 000 kilomètres carrés. Ajoutons que ce contrôle politique fut d'ailleurs sujet à bien des secousses, et que le territoire des provinces devait être progressivement réduit sous le Bas-Empire. En réalité, l'Afrique qui s'ouvrit véritablement à la « romanisation » en un ensemble homogène, avec des centaines de villes, devait se limiter à quelque 110 000 kilomètres carrés, au nord-est de la Berbérie, avec la Proconsulaire, la Byzacène et une partie de la Numidie.

Si le but de Rome avait été d'intégrer dans son Empire l'Afrique « utile », on peut certes considérer qu'elle y parvint largement, du moins dans les parties orientale et centrale de l'actuel Maghreb. N'oublions pas toutefois que l'Afrique du Nord proprement dite, la *Djeziret el-Maghreb*, cette « Ile du Couchant » étendue sur deux mille kilomètres, baignée par trois rivages et soudée au socle saharien, mesure environ 900 000 kilomètres carrés. Ces simples considérations permettent d'abord de rappeler que plus de la moitié de cette Afrique a échappé à l'emprise romaine.

Sur ce sujet, on verra plus loin que des nuances s'imposent,

dont les chiffres ne sauraient rendre la réalité. En effet, la Berbérie orientale — entendons la Tunisie et le Constantinois algérien actuels — est entrée, pour la quasi-totalité de son territoire et jusqu'aux marges du désert, dans le monde romain. Bien au-delà de la zone tellienne, la frontière politique fut donc repoussée peu à peu jusqu'à enserrer les contreforts méridionaux de l'Aurès, s'avançant profondément vers le sud et se protégeant par des postes avancés implantés sur des points d'eau en région saharienne. Mais, après ce tracé en profondeur, le *Limes* piquait vers le nord et l'ouest, se rapprochant régulièrement de la côte, dont il était séparé par une bande de plus en plus réduite qui, vers son extrémité occidentale, ainsi à la hauteur de Tlemcen, n'atteignait qu'une soixantaine de kilomètres de large.

Quant au territoire du Maroc, la province romaine qui y fut créée parvint seulement à s'étendre, à partir de Tanger, sur le Gharb ainsi que sur la zone des hautes plaines et des collines où s'élèvent les actuelles cités de Meknès et de Fès. Mais Rome possédait là quelques-uns des plus riches terroirs de tout le pays, ceux aussi dont la défense présentait le moins de difficultés.

Il importera également de situer dans le temps les principales étapes d'une expansion qui, entre la Grande Syrte et l'océan Atlantique, pénétra très inégalement à l'intérieur du domaine africain. Car, à cette première disparité, qui s'explique en partie par des considérations d'ordre géographique, s'en ajoute en effet une autre. On pourra noter que la durée non pas seulement de l'annexion à l'Empire — qui, pour les Maurétanies, débuta seulement en l'an 40 de notre ère —, mais de l'incorporation concrète, politique, administrative et économique, au monde romain varie grandement entre les divers secteurs de cette « Afrique romaine ». Cette intégration, qui se prolongea sur près de six siècles pour l'ancien territoire de Carthage, se réduisit en fait à deux siècles environ — dans les meilleures des hypothèses — pour tels districts occidentaux de Maurétanie Césarienne, dans la chaîne méridionale du Tell (Massif de l'Ouarsenis, Monts de Frenda, de Saïda, des Beni Chougrane). Or, si le mouvement de romanisation ne s'est pas toujours développé à l'intérieur des seuls territoires effectivement contrôlés par l'administration romaine, et si, après le repli du front de l'Empire, des traits d'une civilisation mixte romano-africaine ont longtemps encore perduré, il reste qu'une telle civilisation s'était d'autant mieux affermie que la présence de Rome se faisait directement sentir. D'où l'éventail des nuances qui apparaissent au niveau des analyses régionales, et les conclusions abusives auxquelles conduirait toute généralisation sommaire.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

I. ROME SUPPLANTE CARTHAGE EN AFRIQUE

Au printemps 146, quand Carthage eut été rasée et son sol maudit, Rome — qui n'envisageait pourtant pas encore les futures étapes de sa politique annexioniste en Afrique — décida de s'approprier le domaine de la puissante rivale désormais disparue. Entre 193 et le début de cette guerre qui aboutit à la destruction de la grande capitale méditerranéenne, ce territoire avait subi à quatre reprises les empiètements de Massinissa et il se trouvait alors réduit à moins de 25 000 kilomètres carrés, recouvrant à peu près le nord et l'est de la Tunisie actuelle, soit environ le cinquième de la superficie de ce pays. La *Fossa regia* — fossé que fit creuser Scipion Emilien pour délimiter la *provincia Africa* —, dont le tracé a été en partie précisé grâce à un bornage ordonné par l'empereur Vespasien, permet de connaître assez bien la configuration de cette province qui, pour un siècle exactement, allait constituer un bastion avancé surveillant une zone stratégique essentielle pour la domination en Méditerranée.

Partant, au nord de la Kroumirie, de l'embouchure de la *Tusca* (oued el-Kebir), légèrement à l'est de l'agglomération numide de *Thabraca* (Tabarka), la frontière piquait en direction de *Vaga* (Béja) et de *Thubursicu Bure* (Téboursouk), mais sans annexer ces centres. A la hauteur de ce dernier site, elle bifurquait à travers le Haut-Tell jusqu'au Djebel Fkirine (au sud-ouest du Djebel Zaghouan), puis, s'orientant vers le sud, elle englobait peut-être la région de la Basse-Steppe et atteignait la côte près de *Thaenae* (Thyna, à une douzaine de kilomètres au sud de Sfax), dernière cité sur la pointe méridionale du territoire romain.

Le gouvernement de la province fut confié à un préteur ou à un ancien préteur, qui assurait sa charge pour une année. A partir des réformes de Sylla, en 81-80, le magistrat gouvernant l'Afrique, bien qu'étant seulement de rang prétorien, reçut le titre de proconsul. Utique, la cité la plus importante du pays depuis la disparition de Carthage — et qui avait su se rallier à Rome dès avant les opérations de la dernière guerre —, fut choisie comme capitale de l'*Africa*. Le gouverneur, qui y avait fixé son *praetorium*, était assisté de hauts fonctionnaires : un ou plusieurs légats, un questeur — qui avait l'administration de la trésorerie —, enfin des attachés, en général jeunes gens originaires de familles de la *nobilitas* romaine s'initiant à la carrière politique.

Des troupes stationnaient dans la province pour veiller au maintien de l'ordre et à la sécurité des frontières. Bien entendu, l'administration eut pour première tâche de s'employer à ce que les richesses économiques du pays — et donc d'abord ses ressources agricoles — fussent exploitées au mieux des intérêts de l'Etat, ou du moins pour le meilleur profit des milieux de la finance et des affaires, si puissants dans le gouvernement de la République. Trois cents *negotiatores* romains, enrichis dans le commerce ou la banque et possédant des troupeaux d'esclaves, étaient d'ailleurs installés à Utique, où ils constituaient en quelque sorte le Conseil du gouverneur : l'assemblée des Trois-Cents.

Dès la création de la province, le territoire devint *ager publicus populi Romani*, c'est-à-dire domaine public de l'Etat. En conséquence, les cités et les collectivités indigènes, comme tous les anciens propriétaires qui pouvaient, à titre précaire, continuer à travailler sur leurs terres, durent payer tribut (*stipendium*). Tous les Africains, Puniques et Libyens, étaient tenus en outre de verser un impôt personnel (*capitatio*). Le pays fut divisé en trois circonscriptions (*pagi*) qui servaient de base à la répartition de l'assiette fiscale et correspondaient peut-être aussi à des districts administratifs et judiciaires. Selon la coutume dans les provinces, la levée des impôts fut remise, par adjudication, à la charge de sociétés fermières aux mains d'hommes d'affaires, chevaliers pour la plupart. Bénéficièrent toutefois de l'autonomie administrative et de l'immunité sept villes au moins qui, à l'exemple d'Utique, avaient abandonné leur métropole lors de sa lutte pour sa survie et furent récompensées pour ce bon choix : *Hadrumetum* (Sousse), *Lepti Minus* (Lemta), *Thapsus* (Ras Dimass), *Acholla* (Bou Tria), *Usula* (qui se situerait soit à une trentaine de kilomètres au nord de Sfax, soit dans l'Ansarine), *Theudalis* (en arrière du lac de Bizerte). Ces cités libres se virent en outre attribuer des portions du territoire domanial.

Pour fournir une base précise aux calculs des percepteurs, et en vue aussi de distribution de terres aux colons romains qui viendraient s'installer en Afrique, des travaux d'arpentage et l'établissement d'un cadastre furent décidés, peut-être dès la création de la province, et de toute façon avant 123, date de déduction de la première colonie. En toisant ainsi sa conquête, Rome manifestait aussi aux yeux des princes numides ses droits éminents sur ce sol. Le territoire fut morcelé en lots d'une centurie carrée (mesurant donc environ 710 mètres de côté et d'une superficie d'un peu plus de 50 hectares). Ajoutons au passage que les opérations de centuriation se poursuivirent au début de

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

l'Empire, avec l'extension de la conquête, et qu'elles atteignirent, dans les années 29-30, au temps du proconsul C. Vibius Marsus, jusqu'aux oasis et aux terrains de parcours du Djerid et de la zone du chott el-Fedjedj, et même plus tard, peut-être sous l'empereur Hadrien, jusqu'à certains cantons de Numidie (ainsi dans la région de Tadjenanet, à mi-route sur l'axe Constantine-Sétif). Grâce à des clichés obtenus par photographie aérienne, Charles Saumagne avait relevé des vestiges d'une vaste centuriation portant sur une superficie d'environ 15 000 hectares entre la région de *Thysdrus* (El-Djem), à l'ouest, et la côte (de Mahdia à Chebba), à l'est.

La centuriation introduisait un système rigide dans le régime d'occupation des terres. Si, comme on sait, une partie du territoire cadastré fut assigné aux anciens propriétaires devenus stipendiaires, d'autres lots furent mis en vente par les questeurs. Toutefois, bien que pouvant pleinement disposer de ce domaine du peuple romain, les acquéreurs (Romains, Italiens et peut-être même Africains) demeuraient astreints à une redevance annuelle (*vectigal*) — ce sol étant dit alors *ager privatus vectigalisque*. Une dernière partie enfin de ces terres allaient être mises à la disposition de la colonisation romaine.

Ce n'est pas le lieu ici de développer l'œuvre gracchienne, qui se déroula en deux temps entre 134 et 121. On sait à quels problèmes économiques et sociaux tentait d'apporter une solution Tiberius Sempronius Gracchus et la fin dramatique qui vint bloquer cette entreprise courageuse à peine inaugurée. Quand, dix ans après ce coup d'arrêt, son frère Caius réactiva le projet de réforme agraire, son premier soin fut d'obtenir la déduction de colonies qui permettraient une meilleure redistribution des ressources de la République. En 123, donc vingt-trois ans à peine après la destruction de la capitale du monde punique, la *lex Rubria* décida la création de la colonie de Carthage. Pour ne pas s'aliéner sans doute les faveurs de la grande déesse qui avait été si honorée sur cette terre, la colonie fut placée sous les auspices de Junon-Caelestis, identifiée elle-même par les Romains avec Tanit Face de Ba'al (*Colonia Iuniona*).

Le nombre de colons qui devaient bénéficier de cette lointaine fondation était particulièrement élevé, dépassant celui qui avait été prévu par le Sénat : il fut en effet porté à 6 000 et comprenait des Latins et des Italiens. Pour mieux intéresser le peuple à la nouvelle déduction, Caius Gracchus avait élevé de 30 à 200 jugères (environ 50 hectares) la contenance des lots ; du même coup, les bénéficiaires des assignations se trouvaient promus au rang enviable d'une classe sociale aisée. Le problème se pose toutefois,

d'une part, de savoir si 6 000 candidats émigrèrent effectivement en Afrique et, d'autre part, si chaque chef de famille reçut bien un lot de 200 jugères, ce qui porterait à 300 000 hectares l'étendue totale des terres alors distribuées. Il est fort improbable que la déduction ait porté sur un tel domaine. Si l'on considère les parcelles de l'*ager publicus* qui furent abandonnées aux anciens propriétaires stipendiaires, celles que les cités libres reçurent en donation et les « taches » formées par les terrains impropres à l'exploitation agricole (zones montagneuses, boisées, marécageuses), on peut admettre que 200 000 hectares furent donc répartis, par tirage au sort, en lots d'une superficie probablement inférieure souvent à 50 hectares et découpés en fonction de la qualité des sols où s'était étendue la centuriation. De toute façon, le domaine rural ainsi ouvert à la colonisation devait recouvrir non seulement toutes les terres de l'isthme situées à l'ouest et au nord de l'ancienne citadelle punique rasée — comme le prouvent les vestiges de la centuriation dans cette zone —, de Sidi-Bou-Saïd à Tunis, mais également, du moins en partie, le riche terroir du cap Bon où, à côté de l'élevage, la polyculture (céréales, cultures arbustives et sans doute aussi oléiculture) était largement développée.

Mais la vie de la province romaine était tributaire des crises qui secouaient Rome, et, à son tour, Caius Gracchus fut pris au piège que l'oligarchie sénatoriale, au service des *optimates*, lui avait tendu. Comme il était fréquent en de telles circonstances, pieux et surtout efficace mensonge, on faisait intervenir le ciel pour mieux abattre l'adversaire politique. Habilement propagé, le bruit courut que, pour la fondation de la colonie africaine, Caius et son collègue de la commission agraire, M. Fulvius Flaccus, n'avaient pas craint, monstrueux sacrilège, d'empiéter sur le sol déclaré *sacer* de l'ancienne capitale. Et, disait-on, de sinistres présages annonçaient la colère divine : « La première enseigne (des troupes qui participaient à la cérémonie d'inauguration) fut arrachée par le vent à son porteur, qui, en s'y accrochant avec force, n'arriva qu'à la faire mettre en pièces. Les entrailles des victimes placées sur les autels furent dispersées par une tempête et jetées hors des bornes qui délimitaient la ville nouvelle ; et ses bornes elles-mêmes furent arrachées par des loups qui survinrent tout à coup et les emportèrent au loin » (Plutarque, *Vies.*, Tib. et C. Gracchus, XXXII). En fait, il n'est pas impossible qu'on ait ainsi mis au compte de l'intervention céleste une réaction des propriétaires indigènes expulsés de leurs biens par les assignations coloniaires.

Lorsqu'au printemps 121 le conflit latent tourna brusquement à la violente épreuve de force, on sait que l'ancien tribun de la plèbe préféra la mort plutôt que de tomber aux mains des défenseurs de

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

l'ordre. Cette même année, par la *lex Minucia*, la toute récente colonie de Carthage était dissoute. En 119, C. Papirius Carbo, le troisième membre de la commission agraire, ayant été lui-même acculé au suicide par des accusations gratuites, un magistrat extraordinaire (*duumvir*) fut désigné pour régler sur place les multiples problèmes posés par la déduction gracchienne en Afrique (usurpation, cas litigieux). Il ne devait toutefois pas être touché aux lots coloniaires attribués publiquement par la loi *Rubria* et, de toute façon, si certaines parcelles furent reprises — pour des remembrements, en vue de constituer de grandes propriétés d'un seul tenant —, leurs détenteurs légitimes avaient droit en compensation à d'autres terres publiques. Toute nouvelle assignation fut immédiatement suspendue. Rien ne permet cependant de conclure que les anciens attributaires aient massivement abandonné la province pour regagner la mère patrie, même si, à la lumière d'une loi votée en 111 (identifiée parfois à la *lex Thoria*) et dont maintes dispositions nous sont connues, il apparaît que, de fait, des colons de Carthage avaient déjà depuis un certain temps procédé à la vente de leurs lots. Il est probable au contraire qu'ils furent nombreux à rester attachés à cette terre. Ce ne serait donc pas tant sur l'achat de ces parcelles — exemptes de tout impôt puisqu'elles étaient des assignations coloniaires — que purent compter les capitalistes, non seulement Romains et Italiens, mais aussi Africains, pour constituer leurs *latifundia*. Il reste que ce phénomène de la concentration foncière s'affirma dès cette époque en Afrique.

Outre les propriétés qui furent rachetées à des colons incapables de faire face aux difficultés économiques ou techniques qu'ils rencontraient sur ce nouveau sol, les spéculateurs désireux d'investir leurs capitaux dans les grandes propriétés purent obtenir la jouissance (*possessio*) des lots demeurés en excédent après l'arrêt des opérations gracchiennes. Il ne s'agissait plus cependant cette fois-ci d'assignations gratuites, mais d'appropriations à titre onéreux. Ces ventes aux enchères se faisaient à Rome par les soins des questeurs. A noter enfin que les parcelles vendues demeuraient soumises aux redevances domaniales des *vectigalia*, dont la collecte, comme celle des *stipendia*, était faite par une société adjudicataire (*manceps*), soutenue par des *publicani*, qui achetait le droit de les percevoir. Cette redevance de principe, sans doute minime — qui faisait que ces lots relevaient du statut de l'*ager privatus vectigalisque* —, fut d'ailleurs supprimée par une troisième loi (peut-être la *lex Mamilia agraria*) qui mit ainsi un terme définitif à l'entreprise agraire des Gracques, au plus grand bénéfice des riches propriétaires fonciers.

Quand on sait que, depuis le siège de *Cirta* (Constantine) en 113 et, l'année suivante, le massacre des nombreux et puissants *negotiatores* italiens, âme de la résistance dans la capitale d'Adherbal, la guerre avec Jugurtha devenait inévitable pour Rome, on ne peut s'empêcher de remarquer que ces nouvelles mesures qui ruinaient l'œuvre de Caius Gracchus en Afrique se présentaient bien aussi comme des « lois de circonstance ». Devant les perspectives d'une guerre difficile, qui nécessitait un lourd effort financier de la part de la République, l'attribution de lotissements selon la procédure de la loi agraire de 111 — et demeurant en principe, du moins dans un premier temps, dans le Domaine public — devait procurer au Trésor de substantielles et fort opportunes rentrées. Les adjudicataires étaient tenus en effet de régler les sommes dues dans les délais limités prévus par le législateur. L'économie de la province avait tout à gagner elle-même de l'impulsion donnée à l'agriculture grâce aux nouvelles distributions dont les bénéficiaires s'employaient, avec un dynamisme neuf, à tirer les meilleures ressources. Les dispositions prises par le *duumvir* chargé de la liquidation permettraient aussi d'apporter des apaisements aux provinciaux stipendiaires. Ils voyaient en effet leur situation consolidée et ne risquaient plus d'être évincés des terres qui leur avaient été concédées. Bien entendu, comme on l'a déjà remarqué, les plus riches d'entre eux avaient pu également jeter leur dévolu sur les lots mis en vente. Cette égalité des Africains à côté des citoyens romains et des Italiens dans la course aux intérêts personnels était bien faite pour rapprocher les classes privilégiées sur les deux rives de la Méditerranée. Et cette connivence, sinon cette union sacrée, qui s'affirmait entre les nouveaux latifondiaires dans le dépeçage de l'Afrique s'avérait indispensable devant les risques de la guerre.

II. PREMIÈRES COLONIES ET PRÉLUDES A LA ROMANISATION

La guerre de Jugurtha allait fournir à Rome l'occasion de renforcer son implantation outre-mer. Certes, la difficile victoire sur l'*aguellid* africain obtenue, comme on sait, après six années d'opérations militaires, grâce à la complicité d'un autre Africain, le Maure Bocchus Ier, n'avait pas été suivie d'annexion et la Province ne subit donc aucune modification de frontières. La pénétration romaine devait toutefois s'accentuer par le biais

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

d'implantations de vétérans dans le royaume client de Numidie — à la tête duquel le débile Gauda, demi-frère de Jugurtha, bénéficiant de l'appui du général démocrate, venait d'être installé par Rome.

En effet, le tribun L. Appuleius Saturninus avait fait adopter en 103 un plébiscite qui attribuait aux vétérans de Marius de vastes concessions de cent jugères l'une (soit un peu plus de vingt-cinq hectares). Cependant, il ne s'agissait pas ici de lots coloniaires, mais d'assignations viritanes — c'est-à-dire que les anciens soldats furent nantis en terres à titre individuel. Ce type de colonisation se faisant en dehors de toute organisation municipale, la fondation de ces cantons et de ces centres (désignés sous des termes imprécis : *pagus, conventus, castellum, oppidum*) n'impliquait, sur le plan juridique, la création d'aucune commune romaine. On remarque par ailleurs que les points où la présence d'anciens soldats de Marius est attestée par l'épigraphie se trouvent tous à l'ouest de la *Fossa regia* et que, par conséquent, situés en dehors de la Province, Marius n'avait même besoin d'aucune loi pour les établir. Ayant conquis ce territoire numide sur Jugurtha, il devait aussi considérer qu'il conservait quelques droits sur le nouveau royaume de Gauda. Les implantations eurent lieu dans les actuelles plaines de Bou Salem (anc. Souk el-Khemis) et de Jendouba (anc. Souk el-Arba) : *Uchi Maius* (Henchir ed-Douemis, à l'ouest de Dougga), *Thuburnica* (Sidi Ali bel-Kassem, au nord-est de Ghardimaou), *Thibaris* (Thibar). A ces trois agglomérations qui s'échelonnent dans le bassin de la moyenne Medjerda, il faut ajouter, un peu plus au sud, celle de *Musti* (près du Krib, à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Dougga), située elle aussi au cœur d'un riche terroir céréalier.

Le choix de ces sites répondait à la fois à des impératifs d'ordres économique et militaire. Si les assignations étaient faites sur des terres fertiles, Marius avait aussi installé ses anciens soldats dans une zone stratégique essentielle : la vallée de la Medjerda a toujours constitué en effet l'axe naturel des communications vers les hautes plaines numides. Les florissantes fondations mariennes représentaient donc, en quelque sorte, des avant-postes en direction de la prochaine étape de l'expansion romaine. Cette tête de pont allait demeurer solidement ancrée un demi-siècle durant avant d'être intégrée dans la nouvelle province romaine d'Afrique dont elle constituait les premiers jalons.

Ajoutons enfin que, pour récompenser les Gétules qui avaient servi sous ses ordres comme auxiliaires, Marius leur fit attribuer la citoyenneté romaine et leur assigna également des lotissements. La question reste de savoir si ces concessions se situaient cette

fois-ci à l'intérieur de la *Fossa regia*, sur la limite méridionale de la Province, entre *Acholla* et *Thaenae*, ou bien si, selon une autre hypothèse apparemment plus assurée, les Gétules marianistes furent regroupés sur les centres de colonisation affectés aux légionnaires romains, leurs anciens compagnons d'armes, et plus particulièrement à *Thibaris* et *Musti*. Il se pourrait alors que, dans cette région du blé et des belles cultures qu'est depuis toujours le Tell, Italiens au contact des Africains et tous mettant en commun leurs traditions rurales et leurs techniques au service des importantes exploitations de leurs fermes, ces cantonnements communs de Marianistes aient été le berceau d'une civilisation mixte romano-africaine prenant le relai de la société libyco-punique.

De semblables débuts d'amalgame apparurent à l'intérieur de la Province. Ce mouvement se développa au sein d'une immigration venue renforcer les effectifs des Italiens vivant en petites communautés rurales au contact des bourgades indigènes (*vici*) et dans des centres dont les plus importants étaient Utique et Hadrumète, où des associations de citoyens romains (*conventus*), également sans véritable organisation municipale, s'étaient installés. Toutefois, à la différence de leurs devanciers, dotés des meilleures terres, les nouveaux venus — représentants de la petite paysannerie qui n'avaient plus de biens dans la péninsule, artisans à la recherche de clientèle ou d'employeurs — durent se satisfaire de situations plus modestes et parfois précaires, qui les mettaient de plain-pied avec les populations locales, dont ils éprouvaient les mêmes difficultés. De nombreux immigrés prirent femme dans le pays, mais ces unions ne constituant pas devant la loi des mariages légitimes — l'épouse n'étant pas citoyenne en ne possédant pas le *conubium* —, les enfants qui naissaient (*hibridi*) n'avaient pas le droit de cité romaine.

Ces interactions au niveau de la société et de l'économie — qui amorçaient en particulier le mouvement complexe de la romanisation (et sa réciproque de « berbérisation ») — demeurèrent alors un phénomène marginal. L'Afrique en effet ne suscitait guère que l'intérêt des mercantis ou de familles ruinées réduites à aller tenter fortune dans une aventure outre-mer. Cette terre qui, au temps de Carthage, l'ennemie traditionnelle, avait fait verser tant de sang, ne pouvait inspirer de sympathie, et embarquer pour ces rivages était un peu comme partir en exil. C'est pourquoi, bien qu'elle comptât déjà parmi les trois principaux fournisseurs en blé de la métropole — avec la Sicile et la Sardaigne —, l'Afrique n'occupa longtemps, sur les plans politique et social, qu'une place fort réduite, sans proportion avec son importance économique. Et,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

de leur côté, les Africains continuèrent, un siècle encore après la chute de Carthage, à vivre dans un monde toujours profondément marqué par l'empreinte punique.

Toutefois, à compter du début du Ier siècle avant notre ère, la vie politique locale allait refléter les crises qui secouaient la République. Les gouverneurs et leurs bureaux se succédèrent alors au gré des partis qui, tour à tour, s'imposaient : Marius ou Sylla, Pompée ou César. Des clans se formèrent, qui regroupaient des citoyens romains et des Africains, unis dans la défense de leurs privilèges communs, avec les conséquences que leurs choix pouvaient entraîner. C'est ainsi que, Marius ayant bénéficié du soutien fidèle de ses anciens vétérans et de l'usurpateur Hiarbas, Sylla, pour ruiner l'œuvre de son ancien protecteur dont il était devenu le rival, abandonna les Gétules marianistes à l'autorité de Hiempsal II qui recouvrait son trône. A leur tour, comme déjà au temps de Syphax et de Massinissa, souvent en rivalité les uns et les autres, les royaumes de Numidie et de Maurétanie prolongeaient leurs dissensions mutuelles en fournissant maintenant à des coteries qui s'affrontaient à Rome un appui essentiel, dans l'espoir de renforcer toujours leurs propres avantages. Au lieu de profiter des crises qui conduisaient la République à sa perte pour s'arracher à des alliances les réduisant à l'état de vassalité, les rois maures n'ont réussi au contraire, par la recherche d'intérêts qui devaient se révéler fallacieux, qu'à s'enferrer encore plus profondément. Mais la mutation devait suivre ce processus et, en fait, des Africains furent les premiers artisans du rattachement de leur pays à l'Empire romain. Entraînée donc ainsi — par sa situation même, certes, mais d'abord par les jeux et antagonismes de dynastes locaux désireux de reconstituer une grande Berbérie sous leur coupe — dans des affaires qui n'étaient pas les siennes, l'ancienne Afrique n'allait pas tarder à être submergée.

III. L'AFRIQUE AU TEMPS DE CÉSAR

Jusqu'à César, Rome n'avait jamais vraiment fourni la preuve d'une politique africaine. On a pu croire que le territoire de Carthage avait été annexé pour empêcher qu'il ne redevînt un pôle commercial concurrentiel en Méditerranée, ou par crainte que l'Etat de Massinissa ne finît par l'annexer totalement. C'est Mommsen qui écrivait : « On occupa le territoire, moins pour le développer dans son propre intérêt que pour empêcher autrui de le faire, non pas pour y éveiller une vie nouvelle, mais pour garder le cadavre. » En réalité, toujours pragmatique dans sa démarche, Rome s'était d'abord contentée de prendre possession de terroirs fertiles et de s'attribuer une base stratégique de première importance pour le contrôle de la Méditerranée. Et déjà, certes, ce n'était pas peu. Avec l'accession de César au pouvoir, l'Afrique allait connaître un nouveau destin qui l'intégrerait profondément, et pour plusieurs siècles, au monde méditerranéen passé sous l'égide de Rome.

Ce n'est pas le lieu de revenir ici sur le chapitre de l'histoire romaine consacré au duel qui mit aux prises César avec Pompée et ses partisans. On sait qu'après Pharsale et l'épisode égypto-oriental des années 48-47, et avant de s'affronter à Sertorius qui tenait d'une main ferme le fief pompéien de l'Espagne, le dictateur décida de régler d'abord les affaires africaines.

A Utique, en effet, où le pompéien P. Attius Varus gouvernait la Province depuis deux ans, tout un clan s'était regroupé sous l'autorité de Q. Caecilius Metellus Scipio qui, durant le second semestre de l'année 52, avait partagé le consulat avec son gendre Pompée. M. Porcius Cato, arrière-petit-fils de Caton l'Ancien, qui représentait la rigueur étroite et l'absolue intégrité du vieux Romain, prisonnier de principes stoïciens qu'il défendait non sans quelque ostentation théâtrale, rejoignit à son tour l'Afrique, où il s'attacha scrupuleusement et avec lucidité, jusqu'à la fin, à incarner la conscience républicaine.

Quand, le 28 décembre 47, César débarqua devant Hadrumète à la tête d'une armée qui, une fois réunie, compterait dix légions, il allait rencontrer des forces ennemies sensiblement égales, soit d'au moins 60 000 hommes, dont 15 000 cavaliers. Les troupes pompéiennes, disparates et de valeur inégale, comprenaient des légionnaires romains, des Gétules, descendants des vétérans marianistes, et des Africains, recrutés dans la Province au même titre que les citoyens et qui constituaient l'infanterie légère. A cette armée vinrent s'adjoindre les troupes du roi de Numidie : une infanterie de quatre légions — environ 15 000 fantassins — formées à la romaine et une importante cavalerie régulière de plusieurs milliers d'hommes, sans compter les groupes de supplétifs — fantassins et cavaliers — fournis par les tribus. Mais, sur cet engagement au côté des Pompéiens, une parenthèse s'impose.

En effet, alors que les deux souverains maures, dont les territoires s'étendaient de part et d'autre de la Moulouya, s'étaient déclarés pour César, en revanche, Juba Ier, qui avait succédé en

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

60 à son père Hiempsal II sur le royaume de Numidie orientale, s'était sans peine rallié à la cause des Pompéiens. Il y avait certes plusieurs raisons à ce soutien. D'abord, c'était grâce à Pompée, agissant alors comme lieutant de Sylla contre les Marianistes qui tenaient l'Afrique, que Hiempsal avait été rétabli dans ses Etats — alors qu'il avait été détrôné par des Numides. A ce devoir de reconnaissance envers l'ancien protecteur de sa famille s'ajoutaient d'autres motifs, sans doute plus impérieux. L'*aguellid* numide nourrissait en effet une vive rancune personnelle à l'égard de César. Déjà, lors d'un ancien séjour à Rome, peut-être en 62, envoyé par son père pour régler une affaire, il avait eu à subir un grave outrage de la part de César qui, en outre, prit sous sa protection le jeune prince Masintha, alors en conflit avec Hiempsal, le soustrayant ainsi à la vengeance de ce dernier. Enfin, plus récemment, l'aventureuse expédition en Afrique de C. Scribonius Curio — ce même tribun qui, en 50, n'avait pas hésité à proposer l'annexion pure et simple du royaume numide — avait fourni à Juba une première occasion de tirer sa vengeance en s'engageant dans les affaires romaines.

S'étant emparé sans peine de la Sicile et chargé d'occuper l'Afrique, le légat de César débarqua au début août 49 dans le Cap Bon avec des effectifs réduits. Après une opération réussie dans la région d'Utique contre les troupes du gouverneur Varus, il tombait bientôt dans un guet-apens. Attaqué par de puissantes forces numides amenées par Juba à la rescousse des Pompéiens, le corps expéditionnaire subissait un désastre. Curion lui-même était tué au combat et les survivants qui n'avaient pu s'échapper par mer, ayant reçu l'assurance d'avoir la vie sauve et s'étant constitués prisonniers auprès de Varus, furent pour la plupart massacrés sur les ordres de Juba. Avant de repartir pour *Zama Regia* (peut-être Jâma, à l'ouest de Siliana), sa capitale, ce dernier était d'ailleurs rentré en triomphateur à Utique, suivi d'un cortège de sénateurs romains. Arbitre de la situation, il pouvait se considérer comme le protecteur de la Province, renversant ainsi les rôles. Ayant adressé des ambassadeurs à Pompée pour l'informer de son exploit, celui-ci lui fit décerner par son Sénat, siégeant alors en Macédoine, le titre de roi ami et allié du peuple romain. Désormais les jeux étaient faits et, face aux prises de position du monarque numide, César ne demeurait pas inactif. En même temps qu'il reconnaissait à son tour comme rois amis et alliés de Rome les Maures Bogud et Bocchus, eux-mêmes hostiles à leurs voisins de Numidie occidentale et orientale, le Sénat césarien déclarait Juba ennemi public.

Entraînés ainsi dans les violentes crises internes qui, mettant

aux prises des factions romaines, marquaient les derniers temps d'une République victime de ses contradictions, les Etats africains allaient perdre ce qui leur restait d'autonomie. Remarquons toutefois la figure particulière de Juba Ier, qui se situe dans la grande lignée des Syphax et des Jugurtha. On comprend que l'historiographie romaine, suivie fidèlement par nombre d'auteurs modernes, ait laissé de ce monarque un portrait fort chargé : le Numide n'aurait été qu'un sot, rempli de ridicule fatuité, un despote arrogant et féroce. Mais de tels jugements montrent assez l'esprit qui les inspire quand ils reprochent au chef berbère, qui « ne se piquait pas de ressembler aux Grecs et aux Romains », d'avoir donc conservé, sous son allure « exotique », tous les traits qui caractérisent « la mentalité du barbare », avec sa « fourberie de primitif ». En fait, il semble bien que Juba ait surtout eu tort d'avoir une personnalité accusée qui rompait avec l'attitude du « bon Numide », docile et respectueux envers ses maîtres. Et, s'il s'était engagé au côté des Pompéiens, c'est sans doute que, en chef politique responsable, il escomptait retirer de son intervention un avantage important pour son royaume et même pour l'unification de l'Afrique du Nord tout entière.

En effet, selon l'historien Dion Cassius, pour obtenir l'aide du prince numide, Scipion promit en échange de lui abandonner la Province romaine après la défaite de César. Juba pouvait ainsi se considérer comme le commandant en chef de toutes les forces, romaines et africaines, engagées contre le corps expéditionnaire de César. Cette prétention explique en effet qu'il exigea d'être le seul à avoir le droit de porter le manteau de pourpre, insigne de l'*imperator*, et Scipion, le général romain, se contenta de revêtir un manteau blanc. Mais pas plus Juba que Scipion ne possédaient l'entraînement militaire ni surtout les qualités d'homme de guerre de leur adversaire.

Commencée donc en fin décembre 47, avec le débarquement a Hadrumète d'un premier échelon comprenant 3 000 fantassins et 150 cavaliers, l'expédition africaine allait retenir César plus de cinq mois. Ce n'est que le 13 juin suivant, en effet, qu'il rembarquerait d'Utique pour la Sardaigne et l'Italie. Le théâtre des opérations militaires devait toutefois demeurer limité à une étroite bande, longue d'une soixantaine de kilomètres et d'une trentaine dans sa plus grande largeur, entre le littoral et, à l'ouest, un axe reliant Hadrumète à *Thysdrus*. Sur les divers sites qu'il choisit successivement pour s'installer — d'abord *Lepti Minus* et *Ruspina* (Monastir), puis le plateau dominant *Uzitta* et, plus au sud, la région d'*Aggar*, enfin les deux isthmes du Ras Dimass, devant *Thapsus* —, César imposa à sa guise sa propre tactique. Il

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

s'agissait d'une guerre de positions doublée d'une efficace campagne d'action psychologique, fort déprimante pour ses adversaires, qui provoquait des désertions parmi les soldats de Scipion et des défections dans les agglomérations de la région, de plus en plus nombreuses à faire appel à sa protection. Les Gétules eux-mêmes, descendants des anciens vétérans marianistes rejetés par Pompée sous l'autorité numide, ne pouvaient demeurer insensibles à cette politique de débauchage menée par un homme qui n'avait jamais renié ses étroits liens de parenté avec Marius. Mais César bénéficia surtout de l'appui, décisif, des rois-clients de Maurétanie.

On sait, en effet, que César s'était employé à faire contrebalancer par les souverains maures l'appui que Juba apportait aux Pompéiens. Dès l'année 48, Bogud était accouru au secours du propréteur Q. Cassius Longinus, gouverneur de l'Espagne Ultérieure, dont les troupes s'étaient malencontreusement révoltées au moment même où il s'apprêtait à passer en Afrique pour y attaquer par l'ouest les Numides. Le projet avorté de Cassius fut finalement repris et, cette fois-ci, mené à bien par Bocchus le Jeune (ou Bocchus II), qui joua ainsi un rôle de premier plan dans le conflit engagé entre Césariens et Pompéiens.

Au début 46, en effet, Juba s'était mis en route pour joindre ses troupes aux huit légions et 3000 cavaliers conduits par Scipion, dont le plan était d'attaquer sans tarder à *Ruspina* le premier échelon légionnaire de César, en position de défensive en raison de ses maigres effectifs. C'est alors que, après avoir traversé la faible principauté de Mastenissa — située entre le royaume de Juba, son suzerain naturel, et la Maurétanie orientale —, Bocchus pénétra sur le territoire de l'*aguellid* numide. Il fut aidé dans cette habile manœuvre de diversion par P. Sittius — un aventurier originaire de Nuceria, en Campanie, qui avait adhéré au parti de Catilina et s'était compromis dans des affaires financières. Ayant fait banqueroute, cet entreprenant personnage s'était réfugié en Espagne puis en Maurétanie, d'où il se mit en relation avec les *negotiatores* de *Cirta*, qui monopolisaient le commerce du blé vers l'Italie. Il constitua surtout une espèce de grande compagnie, bien entraînée, et même une marine, louant, au mieux de ses intérêts, ses services au souverain maure pour des opérations de police et contre les tribus récalcitrantes de la région. Ayant misé sur la victoire de César, qu'il avait peut-être déjà rencontré, il voulut en profiter et, à cet effet, aida Bocchus à paralyser les forces numides dans leurs royaumes au moment où les Pompéiens avaient besoin de leur concours. Cette très opportune intervention obligea effectivement Juba à revenir d'urgence pour défendre ses Etats

menacés. Ce répit, qui permit à un important renfort de parvenir à *Ruspina*, fut salutaire à l'armée de César.

La contribution du souverain maure, en une circonstance critique pour les troupes du dictateur, ne va pas sans rappeler les secours fournis par Massinissa à Scipion l'Africain lors de son débarquement en Afrique en 204 et, deux ans plus tard, à la bataille de *Zama*. Certes, sur l'insistance et les promesses des chefs pompéiens, Juba consentit à quitter à nouveau son domaine de Numidie, ne pouvant toutefois amener qu'une partie de son armée et confiant l'autre à Saburra, son meilleur lieutenant, pour faire face à une situation qui était loin d'être rétablie. Mais César était désormais assez fort et assez maître du terrain pour provoquer le combat décisif au moment favorable et sur l'emplacement qu'il choisirait.

Ce choix fut décidé au début avril : c'était le promontoire de Ras Dimass, dont les deux isthmes — enserrant un lac intérieur : la sebkha de Moknine — se rejoignent au large en leur extrémité, où se dressait la cité libre de *Thapsus*. Défendue par une bonne garnison, cette ville, comme le groupe de citoyens romains qui s'y étaient installés, était demeurée acquise aux intérêts des Pompéiens. Cantonner des troupes sur deux bras de terre — longs d'une douzaine de kilomètres sur deux environ de large —, qui pouvaient être bloqués par l'adversaire et se transformer ainsi en souricière, pouvait sembler hasardeux. Mais c'était aussi obliger cet adversaire à dissocier ses forces pour dresser des barrages sur les deux issues possibles. Le plan réussit parfaitement.

Le 6 avril, César livrait successivement deux assauts : un premier, sur l'isthme septentrional, où, malgré les éléphants prêtés par le souverain numide, le camp de Scipion fut bien vite occupé, ses troupes bousculées et réduites, comme leur chef, à chercher le salut dans la fuite; un second, sur l'isthme oriental, où, informés du désastre, les soldats de Juba et un détachement légionnaire commandé par le consulaire L. Afranius s'étaient débandés sans attendre. Les rescapés tombant aux mains des vainqueurs ou qui se constituèrent prisonniers furent égorgés jusqu'au dernier sans que César ne pût lui-même arrêter sa soldatesque déchaînée. Alors que les Césariens avaient moins d'une cinquantaine de tués dans leurs rangs, leurs adversaires auraient perdu 10000 hommes — Plutarque parle même de 50000. C'en était fait des Pompéiens en Afrique.

A Utique, le fameux Conseil des Trois-Cents, sentant venir la victoire des Césariens, abandonna allègrement la cause républicaine et joua cette nouvelle carte. Mais, pour sa part, après avoir pris toutes dispositions pour assurer l'ordre dans la ville et

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

l'évacuation des sénateurs romains qui fuyaient les vainqueurs, Caton, fidèle à lui-même et soucieux de ne pas fournir au dictateur l'occasion de faire preuve de générosité en lui accordant le pardon, décida de se suicider, dans la plus haute tradition stoïcienne. Entré dans l'histoire sous le nom de Caton d'Utique, ce Romain constitue sans doute pour l'antique cité phénicienne, antérieure à Carthage, son plus célèbre titre de gloire.

Après sa défaite, Scipion avait embarqué pour gagner l'Espagne, mais son bâtiment ayant été contraint par une tempête de se réfugier dans le port d'*Hippo Regius* (Hippone, Annaba), il y fut attaqué par la flotte de Sittius, et l'*imperator* romain se donna la mort pour ne pas tomber aux mains de l'adversaire. C'est également au suicide que dut se résoudre Juba. Peu après l'échec de *Thapsus*, il avait déjà appris que l'armée de Saburra avait été détruite par Sittius et que son général avait lui-même été tué. Son royaume de Numidie perdu, sa capitale, *Zama*, refusant d'ouvrir ses portes et même de rendre sa famille à l'*aguellid* vaincu, lui qui avait naguère rêvé de construire un grand Etat africain, du golfe des Syrtes à la Moulouya ou peut-être même à l'Atlantique, Juba Ier résolut de mourir, avec le chef pompéien M. Petreius, son compagnon d'infortune, dans un duel où les deux combattants s'entretuèrent.

Sitôt la victoire acquise, César s'employa activement à régler les multiples problèmes ouverts par la liquidation du parti républicain. Sans tenter de résister, toutes les villes de la Province s'étaient mises à la discrétion du vainqueur. A Utique, les affairistes et en premier lieu le groupe des Trois-Cents, qui avaient longtemps aidé financièrement le clan des Pompéiens, furent plutôt satisfaits de pouvoir racheter, moyennant l'énorme somme de 200 millions de sesterces, une partie de leurs biens qui devaient être mis à l'encan. D'autres amendes et impositions en nature furent distribuées aux habitants de certaines villes et à des *conventus* de citoyens romains compromis avec l'ancienne administration : ainsi à Hadrumète, *Lepcis Magna* (Lebda), *Thysdrus*. Se rendant à *Zama*, dont la population avait fort opportunément fait appel à sa protection, César fit liquider aux enchères les biens du roi — ancien héritier des immenses propriétés du Massinissa — et des citoyens romains installés dans la capitale numide, qui avaient pris les armes aux côtés de Juba. Bien entendu, sur ces domaines entrant dans l'*ager publicus* et dont les vastes lots étaient mis en vente, sénateurs et chevaliers eurent l'occasion de se tailler des *latifundia*.

Plus tard, le dictateur pourra se vanter de son périple africain, si fructueux. En effet, outre les lourdes amendes qu'il fit rentrer dans le Trésor, il ramassait (à titre de tribut annuel ou, en partie, comme revenus d'anciens domaines royaux) trois millions de livres d'huile et 1 200 000 boisseaux de blé. Mais surtout, il venait de créer une nouvelle province et, à la suite de la profonde réorganisation politique et territoriale qu'il avait décidée, l'Afrique du Nord tout entière, immense marché à ciel ouvert, allait tomber sous la dépendance de Rome, avec ses réserves humaines et ses richesses agricoles.

C'était à l'occasion de son passage à *Zama* que César avait pris la décision d'annexer le royaume de Juba Ier pour en faire une nouvelle province, l'*Africa nova*, alors que l'ancienne était tout naturellement désignée sous le nom d'*Africa vetus*. Les deux provinces demeurèrent distinctes jusqu'en 27 avant J.-C., et il n'y eut plus alors qu'une seule province d'Afrique. *Zama* — à moins que, selon une autre hypothèse, ce ne fut *Sicca Veneria* (Le Kef) — devint le chef-lieu de l'*Africa nova*, et Salluste fut le premier gouverneur à s'y installer en qualité de proconsul. A l'est, la frontière de la nouvelle province longeait la *Fossa regia* tracée en 146 par Scipion Emilien. Quant à la frontière occidentale, qui est moins nette, elle suivait une ligne, partant d'un point situé entre Hippone et *Rusicade* (Skikda) et s'orientant sur le sud, où elle englobait *Calama* (Guelma), puis peut-être sur le sud-est, en direction de *Capsa* (Gafsa). Encore que nous manquions d'indications suffisantes sur ce sujet, il paraît toutefois probable que la région de la Grande Syrte avait été rattachée à l'*Africa vetus*, dont la limite orientale se serait ainsi avancée jusqu'aux Autels des Philènes.

A l'ouest de l'*Africa nova* — où il était bon d'établir une marche romanisée qui fit office d'Etat tampon —, César avait accordé à Sittius, en récompense de ses services, un vaste fief, largement ouvert sur la Méditerranée, entre l'embouchure de l'*Ampsaga* (oued el-Kebir) et la frontière occidentale de la province romaine, et s'étendant à l'intérieur des terres sur une profondeur moyenne d'une centaine de kilomètres, jusqu'au territoire des Gétules. Ce véritable Etat regroupait, sous forme de confédération, quatre colonies — dont deux ports — où s'installèrent les compagnons d'armes du condottiere, dans leur grande majorité Campaniens et Espagnols : *Cirta*, le centre principal, capitale historique des Hautes Plaines numides, *Rusicade*, *Chullu* (Collo), *Milev* (Mila). En fait, la « République des quatre colonies cirtéennes » n'eut qu'une existence éphémère. A la mort de Sittius — tué en 44 par Arabion, fils de l'ancien souverain de la Numidie occidentale, Mastenissa —, elle fut probablement rattachée à l'*Africa nova*. Mais le régime administratif original qui y avait été

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

instauré fut longtemps maintenu entre les cités fédérées, et les *Sittiani* conservèrent leurs privilèges.

Bocchus II ne manqua pas également de tirer bénéfice de son intervention comme allié de César. Il partagea en effet avec Sittius les dépouilles de l'ancien royaume numide de Mastenissa, qui s'étendait de la Maurétanie à *Cirta*, et le souverain maure put ainsi repousser sa frontière orientale jusqu'à l'*Ampsaga*. Notons toutefois que, dès l'année 44, le territoire ainsi annexé fut rapidement reconquis par Arabion, qui recouvrait donc une large partie du domaine de son père. Mais, quatre ans plus tard, lors de dissensions survenues entre les gouverneurs des provinces africaines comme conséquence des rivalités entre Antoine et Octavien, le prince numide, qui avait cru pouvoir arbitrer le conflit en accordant tour à tour son soutien à l'un puis à l'autre parti et devenu suspect en raison de son influence grandissante, fut finalement assassiné, et Bocchus récupéra le royaume laissé vacant.

César n'eut pas le loisir, durant les deux années qui lui restaient à vivre, de mener à son terme l'œuvre déjà considérable entreprise après *Thapsus* et qui marquait un tournant décisif dans la politique romaine à l'égard de l'Afrique. Il faut toutefois rappeler encore, pour souligner l'originalité et la diversité de son action, les déductions de colonies. Le dictateur, qui avait pris un contact direct avec la réalité africaine et qui, comme déjà pour la Gaule, ne voyait pas simplement là des territoires et des populations à exploiter, se présente ainsi en authentique continuateur des Gracques et de Marius et comme l'un des premiers artisans de l'œuvre de romanisation.

Il convient de citer en premier lieu la résurrection de Carthage — *colonia Iulia Concordia Karthago* —, encore que, si la décision de relever l'ancienne métropole avait bien été prise par César, la fondation ne fut sans doute réalisée qu'après sa mort, dans le courant de l'année 44. Cependant, la colonie césarienne était alors prête, et une première déduction aurait déjà permis à des vétérans ainsi qu'à des descendants de l'ancienne fondation grachienne de s'installer sur un emplacement qui se situait encore hors du périmètre maudit de l'ancienne capitale. La seconde et grande vague devait venir en 29, avec l'arrivée de colons envoyés par Octavien. Peut-être au nombre de 3 000, il s'agissait de vétérans, de citoyens pauvres venant d'Italie et d'affranchis auxquels se joignirent des Africains, aboutissant ainsi à la formation d'une de ces colonies dites « prolétariennes ». Bien entendu, ce dosage d'éléments romains, italiens et africains vivant en symbiose à l'intérieur de ces sortes de creusets que constituaient de telles

fondations était bien fait pour permettre la maturation d'une société romanisée, c'est-à-dire, en fait, enrichie de divers apports méditerranéens s'équilibrant et se fondant dans un contexte géographique et économique précis.

Sur le même type que Carthage, d'autres déductions césariennes eurent probablement lieu, ainsi à *Clupea* (Kelibia) et peut-être à *Curubis* (Korba). Dans le Cap Bon encore, à *Neapolis* (Nabeul) et *Carpis* (Mraïssa, près de Korbous), des colons, vétérans et civils, furent également installés et sans doute aussi à *Hippo Diarrhytus* (Bizerte), mais ces *coloniae Iuliae* n'accédèrent en réalité au statut colonial que sous Octavien-Auguste. En revanche, il n'est pas impossible qu'un municipe césarien ait été créé à *Musti*, dans l'*Africa nova*, là où, comme on l'a vu, des vétérans et des Gétules marianistes avaient été lotis.

Certes, une des préoccupations immédiates de l'*Imperator* avait été de trouver des terres pour y cantonner de vieux légionnaires devenus suspects à ses yeux depuis que, en Campanie, à la veille de l'expédition africaine, ils avaient tenté d'imposer leur volonté en recourant à la mutinerie. Mais le choix des centres où furent établis ces vétérans ne fut pas laissé au hasard. A la seule exception de *Musti*, il s'agit toujours en effet de ports, la plupart situés sur le périmètre de ce Cap Bon dont les richesses agricoles étaient déjà largement exploitées du temps des Puniques. Outre le fait qu'un processus méthodique de romanisation devait partir des cités du littoral pour se propager vers l'intérieur du pays, ces créations portuaires ne pouvaient aussi que faciliter les relations entre Rome et son indispensable grenier à blé qu'était devenue l'Afrique.

IV. LA FIN DES ROYAUMES BERBÈRES

Les événements qui se succédèrent à la tête de l'Etat du lendemain des Ides de mars 44 jusqu'aux derniers jours de la République eurent leurs répercussions dans les deux provinces africaines. Ce souci chez les adversaires en présence de maintenir l'Afrique sous leur obédience, s'explique d'autant mieux que ces provinces étaient irremplaçables pour l'approvisionnement de Rome et qu'elles représentaient un enjeu de première importance. Ainsi, en 42, au moment où les triumvirs s'abandonnaient à leurs rivalités, on vit le Césarien T. Sextius, gouverneur de l'*Africa nova*, attaquer son collègue républicain de l'*Africa vetus*, Q. Cor-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

nificius, qui fut tué, et réunir les deux provinces sous son autorité. A la suite des nouveaux accords intervenus en fin de la même année, après la victoire de Philippes, et alors qu'il avait été chargé de l'*Africa vetus* par Antoine, dont il avait rallié le parti, le même Sextius élimina C. Fuficius Fango, nommé par Octavien gouverneur de l'*Africa nova*, et prit à nouveau la tête des deux provinces — avant d'avoir à les céder à M. Aemilius Lepidus, un des membres du triumvirat, qui, de 40 à 36, les administra. Comme on sait (cf. *supra*, p. 158), ces troubles aboutirent également à l'éviction d'Arabion — qui avait cru habile de prendre parti et dont le soutien avait été décisif dans les succès de Sextius — et à l'annexion de la Numidie à l'*ager publicus*.

Malgré les effectifs considérables dont il disposa — et qui s'élevaient à seize corps de légions —, Lépide n'entreprit rien durant son séjour en Afrique. Peut-être était-il attentif à surveiller un ordre menacé par les populations locales, surtout en *Africa nova*, ce qui expliquerait l'importance des forces rassemblées dans les deux provinces. Il est vrai aussi que le triumvir préparait une expédition vers la Sicile, alors aux mains de Sextus Pompée. A cet égard, le fait qu'il ait été proclamé *patronus* de *Thabraca* tendrait à prouver qu'il veilla particulièrement aux ports d'où ses convois devaient partir en 36 à la conquête de la grande île.

Quand, en cette année 36, les provinces passèrent sous l'autorité d'Octavien, un nouvel élan allait permettre à l'œuvre entreprise presque fortuitement par César, à l'occasion du règlement d'une crise intérieure affectant la République, d'aboutir à une profonde transformation des relations entre Rome et l'Afrique, désormais considérée comme un partenaire de première grandeur pour la mise en œuvre d'une politique méditerranéenne. Dès l'année 27, une décision juridique venait officialiser en quelque sorte la situation de fait qui datait de l'époque de T. Sextius et que Lépide et ses successeurs avaient reprise pour leur compte : l'*Africa vetus* et l'*Africa nova*, déjà réunies sous l'autorité d'un unique gouverneur, furent donc fondues en une seule province. L'*Africa*, simplement désignée par la suite sous le nom de Proconsulaire, était gouvernée par un ancien consul et, bien que des troupes fussent, du moins dans un premier temps, stationnées sur son territoire — la légion *III Augusta* —, elle compta officiellement parmi les provinces sénatoriales. Il n'est pas douteux que cette mesure était due à des impératifs d'efficacité : renforcer la sécurité à l'intérieur du territoire et à ses frontières en concentrant entre les mêmes mains les pouvoirs politiques et les moyens militaires. Ce qui laisse entendre que cette réforme, entérinant une unification déjà appliquée sur le terrain, répondait

alors à une nécessité et donc que des troubles secouaient sporadiquement le pays.

Nous avons en effet un écho indirect de cette situation troublée par les mentions des triomphes célébrés par cinq gouverneurs entre les années 34 et 19. A ce sujet, il faut accorder une mention spéciale à l'expédition que L. Cornelius Balbus lança en 20 à la fois contre des éléments maures, des tribus d'éleveurs — ainsi les Gétules — nomadisant sur les confins numido-africains et, plus directement, contre les Garamantes, qu'il fallut poursuivre jusque vers leurs lointaines oasis du Fezzan, *Cidamus* (Ghadamès) et *Garama* (Djerma). Mais ces triomphes ne mirent pas un terme aux razzias sur les zones frontalières méridionales de la Province, où la colonisation avait accaparé les terrains de parcours traditionnels des tribus. C'est donc pour faire face à cette situation d'insécurité que le camp permanent de la *III Augusta* fut établi à *Ammaedara* (Haïdra) — peut-être après un nouveau *bellum Gaetulicum* terminé en 6 de notre ère. On sait par ailleurs que, en 14, l'année même de la mort d'Auguste, le proconsul L. Nonius Asprenas travaillait à l'achèvement d'une rocade, longue de 270 kilomètres, reliant le camp des légionnaires à *Tacape* (Gabès), sur la Petite Syrte, en passant par *Thelepte* (à huit kilomètres au nord-est de Feriana) et *Capsa*. Cet axe stratégique constituait un barrage entre la confédération des Musulames, qui furent autorisés à s'installer sur la partie annexée de leur ancien territoire, et les tribus nomades du Sahara septentrional (désignées souvent sous la dénomination générale, très vague au plan géographique, de Gétules). On remarque également qu'il englobait le domaine prédésertique de la Haute-Steppe qui s'étend au nord des Chotts (Gharsa, Djerid, Fedjedj), et qu'il matérialisait ainsi une profonde poussée de la colonisation en direction du sud.

C'est sans doute à des objectifs économiques, mais aussi politiques et stratégiques, que devaient répondre les déductions de colonies : améliorer le ravitaillement de Rome en intensifiant la production céréalière, attribuer des terres aux nombreux vétérans démobilisés et dont une partie pouvait être reclassée en Afrique pour y constituer des noyaux de colonisation, qui seraient aussi de sérieux garants pour le maintien de l'ordre dans un pays encore loin d'être soumis. On a déjà noté (cf. *supra*, p. 158) la déduction venue en 29 renforcer la colonie de Carthage — laquelle, selon Tertullien, avait eu à souffrir de Lépide. En raison de son importance, Carthage allait devenir bientôt la capitale de la nouvelle Province, retrouvant ainsi en partie ce qui avait été son rôle historique. La grande cité était d'ailleurs à la tête d'un

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

ensemble administratif original connu sous le nom de *pertica Carthaginiensium :* groupement de plusieurs *pagi* de citoyens romains, circonscriptions territoriales — contenant des centres, dont certains étaient fortifiés (*castella*) — rattachées à Carthage comme des districts ou des cantons à une cité-Etat. C'est ainsi que des exclaves aussi éloignées de la cité-mère que l'étaient *Thugga* (Dougga), *Thignica* (Aïn Tounga) et *Uchi Maius* firent partie, jusqu'à leur émancipation, de la *pertica* de Carthage, c'est-à-dire de son territoire, et que leurs ressortissants étaient donc citoyens carthaginois.

Sur le chapitre de la déduction de colonies par Octavien-Auguste, une première remarque s'impose, qui a trait aux difficiles problèmes de chronologie. Même si les cas particuliers et les exceptions ne manquent pas, on peut retenir que les colonies créées avant l'année 27 sont dites *coloniae Iuliae* (ce qui peut alors faire confusion avec les fondations remontant à César); quant à celles qui furent déduites à partir de 27, année où Octavien reçut le nom d'Auguste, elles furent appelées *coloniae Iuliae Augusti* (ou *coloniae Augusti*).

Les nombreuses déductions de colonies dans les deux anciennes provinces d'outre-mer montrent assez toute l'importance que devait désormais tenir l'Afrique dans la politique romaine. On sait déjà (cf. *supra,* p. 159) que les centres de *Neapolis* et de *Carpis,* dans le Cap Bon, ainsi qu'*Hippo Diarrhytus,* qui avaient tous reçu des contingents de colons au temps de César, ne furent sans doute promus au rang de colonies que sous Auguste. D'autres implantations bénéficièrent du même statut, ainsi *Uthina* (Oudna), *Maxula* (Radès), *Thuburbo Minus* (Tébourba) — ces trois colonies de vétérans constituaient une excellente protection rapprochée pour Carthage —, *Simitthus* (Chemtou, qui possédait les fameuses carrières de marbre numidique, rose et jaune), *Thuburnica,* dont l'ancien établissement, dans une région céréalière, avait été fondé par les Marianistes (cf. *supra,* p. 148), *Sicca Veneria, Assuras* (Zanfour) — ces deux centres situés au cœur des terres arrosées et fertiles du Haut-Tell —, et peut-être aussi *Thabraca,* qui servait de port pour les exportations de *Simitthus.* Mentionnons enfin Utique, qui devint municipe romain, et *Hippo Regius,* probablement municipe latin.

Mais l'œuvre d'Auguste ne se limita pas à la colonisation systématique de la Proconsulaire. Les circonstances lui permirent en effet de faire entrer toute l'Afrique du Nord sous le contrôle de Rome. Et, une fois de plus, comme au temps de Pompée et de César, ce furent les souverains africains eux-mêmes qui, prenant parti cette fois entre ceux qui s'affrontaient pour assumer

l'héritage de César, entraînèrent avec eux l'Afrique dans une sujétion plus grande encore à l'égard de Rome.

Bogud, qui régnait sur la Maurétanie occidentale, s'était mis au service de Marc Antoine. A deux reprises, il passa en Espagne à la tête de ses troupes pour soutenir les intérêts de son patron et sans doute aussi, du moins lors de sa seconde équipée, en 38, pour donner une démonstration de sa force et tenter de s'affirmer comme le gardien des Colonnes d'Hercule. Mal lui en prit, car un soulèvement, sans doute suscité par Bocchus II, se produisit à *Tingi* (Tanger) durant son absence. Vaincu en Espagne et ne pouvant reprendre possession de son royaume, Bogud rejoignit l'armée d'Antoine en Orient où, au printemps de l'année 31, il fut fait prisonnier à Méthone de Messénie, dans le Péloponèse, et mis à mort sur ordre d'Agrippa.

Quant à Bocchus II, qui, pour sa part, avait pris le parti d'Octavien — peut-être parce que celui-ci était l'héritier de César, dont le souverain maure avait déjà été un fidèle client et qui ne s'était pas montré ingrat à son égard —, il bénéficia à nouveau de son heureux choix et put annexer le territoire de son voisin occidental, tandis que les habitants de *Tingi* se voyaient récompensés de leur efficace contribution en recevant immédiatement le droit de cité romaine. Ainsi la Maurétanie ne constituait plus qu'un seul royaume, qui s'étendait des rivages de l'Atlantique à l'*Ampsaga,* où il confinait avec la Proconsulaire romaine. Mais ce grand Etat berbère ne devait avoir qu'une autonomie éphémère. En effet, constitué en 38, il tomba en deshérence en 33 à la mort de Bocchus, qui n'avait pas de successeur. Octavien-Auguste en disposa alors à son gré avant d'y installer, huit ans plus tard, un nouveau roi qui serait son obligé.

Entre 33 et 25, durant l'interrègne, alors que toute l'Afrique du Nord relevait du contrôle de l'administration directe de Rome, un certain nombre de fondations furent créées sur le royaume maure dont le trône était vacant et qu'Auguste gouvernait par l'intermédiaire de deux préfets. On peut en effet dénombrer, datant de cette période, une douzaine de colonies, la plupart situées sur le littoral, près de centres indigènes, et autant d'autres points de peuplement de moindre importance. Ces établissements étaient certes destinés d'abord à pourvoir de domaines ruraux des vétérans — les soldats libérés du service ayant été particulièrement nombreux après Actium. Mais, comme à l'accoutumée, attirés par la perspective de nouveaux gains, trafiquants et commerçants italiens ne tardèrent pas à venir rejoindre les anciens légionnaires, et la colonisation privée prit le relai de la colonisation officielle. En effet, le choix des sites pour ces colonies, la plupart sur la côte,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

répondait aux habituelles considérations d'ordre économique, commercial et aussi stratégique. Ces avant-postes — dont les pionniers ne devaient probablement guère dépasser quelques centaines par centre, en fonction des terres disponibles dans la zone immédiate — constituaient comme autant de noyaux semés en diaspora autour desquels les Libyphéniciens de la région s'amalgameraient progressivement. Bien entendu, ces contacts ethniques ne pouvaient alors qu'accélérer l'intégration des populations locales dans un ensemble méditerranéen en mutation — mutation à laquelle la société africaine apportait sa propre contribution.

Pour la Maurétanie orientale, six colonies furent ainsi déduites le long du littoral : *Igilgili* (Jijel), *Saldae* (Béjaia), *Rusazus* (Azeffoun, sur la côte de la Grande Kabylie), *Rusguniae* (Cap Matifou, près d'Alger), *Gunugu* (Koubba de Sidi Brahim, près de Gouraya, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Cherchell), *Cartennae* (Ténès); et trois autres à l'intérieur : *Tubusuctu* (Tiklat, sur l'oued Soummam, entre Akbou et Béjaia), *Aquae Calidae* (Hammam Righa) et *Zucchabar* (Miliana). Dans l'ancien royaume de Bogud, en Maurétanie occidentale, trois colonies furent déduites, dont l'une sur le littoral, *Zilis* (Asilah?), et deux à l'intérieur, *Babba Campestris* (malgré plusieurs hypothèses, le site reste à identifier) et *Banasa* (Sidi Ali Boujenoun, dans une boucle du Sebou, près de Souk el-Tleta du Gharb).

Selon certaines évaluations, on a pu estimer à un total d'une quinzaine de mille les Romains et Italiens qui partirent en Afrique constituer ces colonies et autres noyaux — tels que les *pagi* — de la colonisation officielle. Si la situation administrative de ces centres ne fit pas problème dans la Proconsulaire, en revanche, la question se pose de savoir quel fut leur statut dans les deux anciens Etats de Bocchus II et de Bogud lorsque, en 25 avant J.-C., Auguste reconstitua le royaume de Numidie en faveur de Juba II, fils de Juba Ier. En effet, bien que notre documentation sur ce point soit fort restreinte, elle nous permet cependant de savoir que ces colonies ne furent pas supprimées. On sait en particulier que, dans le cas de *Zilis*, cette fondation subsista comme une enclave échappant à l'autorité royale et qu'elle était rattachée à la Bétique. Il est fort probable que les autres colonies, à commencer par *Tingi*, relevèrent de la même province espagnole (ou, pour certaines d'entre elles, de la Proconsulaire) et que leur rattachement administratif avait été décidé au moment même de leur création.

A ces fondations éparses du Cap Bon au littoral de l'océan Atlantique, on pourrait sans doute ajouter plusieurs de ces *oppida*

civium Romanorum, dont la dénomination très vague désigne des communautés de citoyens romains venus, en ordre dispersé, s'installer dans un périmètre limité et qui, peut-être pour des motifs de sécurité, s'étaient spontanément regroupés autour d'un bourg de protection ou de défense (*oppidum*). De tels regroupements inorganiques, qui s'étaient constitués progressivement, ne bénéficiaient d'aucun statut juridique. Ces centres d'essaimage concentrés dans des zones de grand intérêt économique — ainsi le bassin du moyen *Bagradas* (Medjerda) —, et où venaient s'établir des citoyens émigrés ou naturalisés, contenaient en eux, tout autant que les agglomérations dotées d'un statut officiel, les germes de la romanisation, même si leur contribution à cet effet relevait en quelque sorte d'une romanisation « sauvage ».

La politique africaine d'Auguste, si entreprenante et cohérente, fut sans doute la première à marquer profondément l'Afrique, car César n'avait pas eu le temps de préciser ses perspectives pour la place qu'il réserverait à son partenaire d'outre-mer. Toutefois, cette entreprise systématique de mise en valeur de la Province ne doit pas faire illusion. En effet, elle était d'abord destinée aux intérêts immédiats de Rome; quant aux centres de peuplement, où s'élaborait certes le grand œuvre de la romanisation, ils étaient par ailleurs fort utiles pour dégorger l'Italie de vétérans à reclasser. On doit donc bien constater qu'Auguste ne fit preuve d'aucune sympathie particulière pour l'Afrique. Après l'échec d'un projet de voyage, en 35, il ne vint jamais sur cette terre, même comme triumvir, quand il avait reçu en partage les deux provinces africaines. Ainsi, à la différence de Marius et de César, il n'y eut pas entre le monde africain et lui ce contact direct qui peut permettre de dépasser les calculs politiques. Or, en l'occurrence, ces calculs, d'une politique souvent ambiguë, essentiellement animée par un esprit national et romain, ne pouvaient pas ne pas se heurter à des intérêts africains et à la fierté d'un peuple attaché à ses traditions. La réaction était donc inévitable.

On a déjà signalé les expéditions des proconsuls au cours des années qui précédèrent et qui suivirent l'accession d'Octavien à la charge impériale. D'autres soulèvements contre la pénétration romaine eurent lieu au début du Ier siècle de notre ère dans les régions méridionales s'étendant de *Lepcis Magna*, sur la Grande Syrte, au sud de la Numidie et de la Maurétanie — régions parcourues par des tribus nomades qui voulaient défendre leurs traditions pastorales. La première rébellion qui devait obliger Rome à mener une guerre longue et difficile éclata ainsi tout juste trois ans après la mort d'Auguste. Il est évident, comme on

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

verra (cf. *infra*, p. 319s.), qu'une telle explosion, qui troubla profondément l'Afrique, était la conséquence d'une situation insupportable pour des populations cantonnées à l'intérieur de districts surveillés par des voies stratégiques, dont les structures sociales et économiques étaient anéanties et qui refusaient donc d'apporter leur collaboration aux objectifs du *Princeps*. Au-delà du triomphalisme impérial qui tendait à masquer la dure réalité africaine, ces violents sursauts étaient assez révélateurs des tensions et des bouleversements résultant d'une colonisation en pleine expansion. Et, comme on l'a vu, tout autant que de servir les intérêts supérieurs de Rome, cette colonisation avait pour objet d'assouvir les convoitises d'affairistes italiens, qui trouvèrent d'ailleurs facilement des alliés, sinon des concurrents, dans les nouvelles classes privilégiées de la société africaine, attentives elles aussi à profiter au mieux des perspectives ouvertes par le processus de la romanisation.

La grande révolte qui éclata en 17 et ne se termina que sept ans plus tard par la mort de son animateur, Tacfarinas, explique sans doute que Tibère, qui avait eu fort à faire dans cette guerre difficile, se soit préoccupé de consolider le *limes* de la Province dans des zones névralgiques. C'est sous son règne, en effet, que la *III Augusta*, une fois les opérations militaires achevées, s'employa à une vaste opération de centuriation, déjà commencée sans doute au temps d'Auguste. Le bornage, qui affirmait d'une manière concrète la mainmise de Rome sur ce sol, devait surtout faciliter l'exaction de l'impôt à l'intérieur du district nouvellement répertorié dans le cadastre de la Province, d'autant plus qu'une politique de fixation des nomades était alors systématiquement entreprise. Les bornes relevées permettent de constater que le projet de centuriation — qui ne put d'ailleurs être mené à bien que partiellement, en raison de la stérilité des sols dans cette région, et peut-être aussi de la résistance des autochtones — fut poursuivi jusqu'à la dépression du Chareb, aux abords du chott el-Fedjedj, et même jusqu'au Djebel Tebaga, qui étend son chaînon parallèle à la rive sud du chott et constituait une ligne de défense avancée contre les incursions des tribus nomades. Cette bande de terre formait également une sorte de glacis destiné à élargir et à renforcer la ceinture de sécurité qu'était la rocade *Ammaedara-Tacape*, destinée, comme on l'a vu, à surveiller les voies de pénétration des nomades sahariens et à canaliser ces mouvements. Ces mesures de protection sur cette marche militaire des territoires du Sud furent assez efficaces pour maintenir l'ordre nouveau dans la région — d'autant plus que les vétérans venus s'installer sur ces terres contribuèrent encore à assurer cet ordre.

Le règne de Caligula revêtit une particulière importance dans l'histoire de l'Afrique. Mettant un terme à une anomalie que la situation prévalant désormais dans la Province ne pouvait plus permettre, cet empereur retira au proconsul toutes les attributions militaires qu'il cumulait avec ses autres fonctions civiles et les confia à un légat, avec le commandement de la *III Augusta* et la direction de fait des régions frontalières où les troupes veillaient à la sécurité. Cette mesure, qui soustrait à l'autorité du gouverneur de la Province le légat légionnaire — bien qu'il continuât en droit à compter parmi les trois légats du proconsul —, contient déjà en germe une réforme qui ne fut sans doute officialisée qu'à la fin du IIe siècle : la création de la province de Numidie.

Un second événement, bien caractéristique de la mégalomanie de l'empereur, devait profondément bouleverser la situation politique de l'Afrique en 40. En effet, rompant l'expérience du protectorat inaugurée soixante-cinq ans plus tôt par Auguste, Caligula faisait exécuter Ptolémée, fils et successeur de Juba II. Du même coup — ce qui explique peut-être ce meurtre —, il annexait le vaste royaume de Maurétanie, riche en terres fertiles et bien arrosées, où s'étaient déjà fixées des colonies romaines après Actium, et dont le développement s'était accru sous les règnes des deux derniers souverains maures. L'année 40 coïncide donc avec l'an I de la nouvelle province et inaugure l'ère maurétanienne. Elle marque aussi le début d'une violente et longue insurrection, animée par un affranchi de Ptolémée, Aedemon, sous le prétexte de venger le roi assassiné — en réalité pour éviter de tomber sous la coupe du pouvoir impérial. Pour venir à bout de cette grave affaire, il ne fallut pas moins que les talents stratégiques de trois légats successifs qui, avec des renforts venus d'Espagne, furent contraints de poursuivre, près de quatre ans durant, des opérations. En 42, C. Suetonius devait même lancer une expédition jusque dans le Haut-Guir, au sud-est de l'Atlas marocain.

La division de ce royaume en deux provinces — Maurétanies Tingitane et Césarienne —, correspondant aux anciens royaumes de Bogud et de Bocchus II, n'intervint sans doute pas avant l'année 42 ou 43, sous le principat de Claude. Ainsi, deux siècles après avoir supplanté Carthage en terre d'Afrique, et mettant fin à la fiction des royaumes alliés qui avait longtemps inspiré sa politique coloniale — elle faisait des rois de la contrée, écrit Tacite, des instruments de servitude —, Rome se décidait à étendre sa domination directe jusqu'aux rivages de l'Atlantique. Il lui restait alors à prendre possession de ses nouveaux territoires et à y assurer son ordre parmi des populations qui, ayant dû recourir à

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

maints soulèvements pour défendre leur mode de vie traditionnel et leurs intérêts, sont volontiers traitées par nombre d'historiens de « barbares turbulents ».

L'instauration et le maintien de la *pax Romana* exigeaient, comme cela avait déjà été entrepris sous Tibère jusqu'au secteur du Fedjedj-Tebaga, que le *limes* de la Proconsulaire et des nouvelles provinces fût fermement protégé par un dispositif complexe de sécurité en profondeur. Les aménagements et les redéploiements successifs de ce dispositif — qui était déplacé au fur et à mesure de l'occupation de nouveaux secteurs sur les confins méridionaux — marquent donc les étapes de la pénétration romaine. Après avoir étudié les diverses phases qui, entre 146 avant J.-C. et 40 ap. J.-C., aboutirent à l'extension en direction du sud de la Proconsulaire, il reste à en observer la progression, particulièrement en Tripolitaine et en Numidie, et à examiner la formation des provinces créées en Maurétanie.

V. EXTENSION ET CONSOLIDATION DE L'AFRIQUE PROCONSULAIRE LE LIMES DE TRIPOLITAINE

Au sud de la Proconsulaire, si le bassin des Chotts — Melrhir, Gharsa, Djerid et Fedjedj, qui s'échelonnent sur 350 kilomètres d'ouest en est et dont la surface, de croûtes et de boues salines, demeure, même en dehors de la saison pluvieuse, difficilement praticable —, si donc cet alignement de dépressions représentait une bonne défense naturelle contre les tentatives d'infiltrations des tribus nomadisant dans ces secteurs en bordure du Sahara, il restait toutefois encore bien des créneaux à surveiller pour verrouiller totalement la frontière. En second lieu, il fallait aussi protéger les communications avec les centres établis sur le littoral de la Tripolitaine, jusqu'à la Grande Syrte — l'occupation dans cette zone se réduisant alors en effet aux ports, avec leur hinterland, et à un ruban sur la plaine littorale. C'est à ces tâches que gouverneurs et légats allaient s'employer, en particulier sous Trajan d'abord, puis sous les règnes de Commode et de Septime Sévère.

Dans un premier temps, pour renforcer la rocade *Ammaedara-Capsa-Tacape,* le territoire situé au sud de cet axe fut progressivement quadrillé par un réseau routier qui permettait à la légion de mieux contrôler encore les populations sédentaires et semi-

nomades de ces zones marginales. Deux routes furent ouvertes, l'une en 104-105, de *Capsa* à *Turris Tamalleni* (Telmine, près de Kebili, sur la rive orientale du chott el-Djerid), l'autre, créée au siècle suivant par Caracalla, qui reliait directement ce fort légionnaire à *Tacape* par *Aquae Tacapitanae* (El Hamma).

Mais, bien plus remarquable encore et entrant dans cet ensemble stratégique, des éléments d'une muraille, en pierres sur les versants rocheux, se prolongeant par un *vallum* avec fossé extérieur en plaine et dans les fonds de vallées, ont été retrouvés sur les dix-sept kilomètres qui séparent les sommets du Djebel Tebaga des contreforts occidentaux du massif des Matmata (Djebel Melab), barrant le couloir qui mène vers Gabès. Au long de cette ligne d'arrêt — esquissée peut-être dès la fin du IIe siècle, mais qui, du moins en partie, fut sans doute l'œuvre de F. Archontius Nilus, gouverneur et comte de la Tripolitaine en 355-360 —, ligne qui matérialisait l'extrême *Limes imperii,* la séparation entre le territoire sur lequel Rome affirmait son autorité et le monde des Barbares, des tours de guet et postes de garde étaient édifiés.

Pour tendre cette *clausura,* adaptée au relief de zones sahariennes, on avait habilement fait alterner et s'agencer des travaux de terrassement et de maçonnerie — murailles et fortins — s'ancrant aux fortifications naturelles que constituent les éperons rocheux. Plus loin, vers le sud-est, des ouvrages militaires furent construits. Certains entraient dans un réseau dont les éléments étaient reliés par une route, ainsi *Bezereos* (Sidi Mohamed ben Aïssa, près de Bir Rhezen, *castellum* fondé sous Commode) et *Talalati* (Ras el-Aïn, camp datant de 263, situé au nord-ouest de Tataouine, qui commandait la gorge de l'oued Tlalet). D'autres, destinés à contrôler les pistes caravanières — si importantes pour le commerce entre *Lepcis Magna* d'une part et, d'autre part, les oasis du Fezzan et l'Afrique transsaharienne —, se présentaient comme des antennes jetées en avant de cette rocade : ainsi *Tisavar* (Ksar Rhilane, dont la fondation remonte également au règne de Commode), Bu Ngem (forteresse construite en 201, à cent kilomètres de la côte de la Syrte, autour de laquelle grandira une ville) et Si Aoun (dont le *praesidium,* élevé en 198, se situait au sud de *Talalati,* en direction de *Cidamus,* elle-même occupée dès avant 216).

Dans tous les cas, il s'agit de constructions du type habituel : la *turris,* simple tour de guet, fortifiée ou non selon sa position, et le *castellum,* genre de bordj (terme provenant d'ailleurs du grec *purgos* — tour, rempart — par le latin *burgus*); selon leurs destinations, les *castella* étaient de dimensions très variables,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

offrant des cantonnements plus ou moins importants à l'intérieur d'un mur d'enceinte rectangulaire. Les postes étaient occupés par des *vexillationes* légionnaires, des détachements de cohortes ou par des auxiliaires. A partir sans doute du IVe siècle, des secteurs, relevant d'officiers portant le titre de *praepositi limitum,* furent tenus par des *limitanei* (« soldats du *limes* »). Il s'agissait parfois simplement de colons ou de *gentiles* (fédérés) recrutés parmi les populations locales. Tels des soldats-paysans, ils montaient la garde sur la « frontière agricole » — où ils pouvaient exploiter en toute propriété, autour de fermes fortifiées, des plantations d'oliviers ou quelques lopins de terre exempts d'impositions fiscales, à charge pour leurs héritiers d'assurer le même service de surveillance et d'entretien du *Fossatum* —, devant un désert d'où les tribus refoulées par le nouvel ordre romain pouvaient toujours arriver pour razzier non seulement leurs petits domaines de « territoriaux », mais surtout les régions littorales. Rome avait ainsi dressé dix-huit postes, reliés par une voie militaire — servant également à la police routière et au trafic commercial —, qui, entre *Turris Tamalleni* et *Lepcis Magna,* jalonnaient le *limes Tripolitanus.* Cette ceinture (ou cet *iter,* pour reprendre le terme de l'*Itinéraire d'Antonin* qui nous fournit ces précisions) protégeait la partie utile de la Tripolitaine, sorte de « golfe continental » dont la largeur maxima ne dépasse pas cent vingt kilomètres, comprenant les plaines steppiques de l'Arad et de la Djeffara avec leurs oasis côtières, telles *Sabratha* (Sabrata) et *Oea* (Tripoli).

Pour expliquer la raison de telles mesures de sécurité sur cette frontière, il faut remarquer en effet que, entre les années 70 et 86, les tribus des Garamantes, pour la seconde fois, et aussi les Nasamons s'étaient soulevés, tentant d'échapper aux exactions fiscales imposées par Rome et donc de récupérer leurs droits traditionnels sur leurs parcours, grignotés par les progrès du cadastre. Des raids de représaille et d'intimidation furent lancés en profondeur, dépassant *Garama* (Jerma, à 600 kilomètres du littoral) — où étaient parvenues les colonnes de Cornelius Balbus — pour aboutir à une « terre d'Ethiopie » du nom d'*Agisymba,* dont la localisation demeure très incertaine, peut-être sur les marges du pays garamante, dans le Fezzan. Certes, jusque dans la seconde moitié du IIIe siècle, l'occupation militaire imposa l'ordre impérial dans ce prédésert de la Tripolitaine. Mais, si on ne saurait parler d'une « romanité saharienne », il faut toutefois souligner le réel essor économique, conséquence de la paix, dont bénéficièrent les grandes tribus berbères sur ces marches frontalières déshéritées.

VI. LA NUMIDIE MÉRIDIONALE ET LE PROBLÈME DES TRIBUS NOMADES

Dès l'époque des Flaviens et en même temps qu'elle avait entrepris de consolider son front méridional pour sauvegarder la sécurité des relations commerciales entre, d'une part, *Tacape* et les grands comptoirs installés le long du littoral jusqu'au désert de sable qui sépare la Tripolitaine de la Cyrénaïque et, d'autre part, entre ces centres et les territoires du Sud, Rome, procédant là aussi par étapes, allait s'employer à contrôler progressivement toute la Numidie. Or, dans ce secteur, le puissant massif de l'Aurès, prolongé, au-delà de l'oued el-Arab, par le haut pays que l'on désigne sous le nom de Monts des Nemencha, représentait un obstacle considérable. Pour mesurer les progrès accomplis, il faut noter, en effet, que la frontière réelle remontait alors directement de *Capsa* et *Theveste* (Tébessa) vers le nord-ouest, en direction des Hautes Plaines sitifiennes, encore en Maurétanie.

Le mouvement s'amorça, en 75, par un transfert vers l'ouest du quartier général de la *III Augusta* qui, d'*Ammaedara* — transformée dès lors en colonie de vétérans — alla s'installer à *Theveste,* donc à 170 kilomètres vers l'ouest. Dès le printemps de l'année suivante, la légion ouvrait, ou du moins aménageait une route pour relier son nouveau camp au grand port numide d'*Hippo Regius,* où une autre voie, vers Carthage, avait déjà été construite sous le principat de Tibère, passant par *Bulla Regia* et la vallée du *Bagradas.* Le carrefour routier de *Theveste,* d'une importance primordiale pour les communications militaires, se renforça encore à la même époque par le moyen de deux bretelles : d'une part vers *Ammaedara,* en direction de Carthage, et, d'autre part, vers *Thelepte* — fondée sans doute par Trajan —, où se faisait le raccordement avec la rocade conduisant à *Capsa* et *Tacape.*

Dès l'année 80/81, devant, pour des raisons d'efficacité, installer une base près du nouveau théâtre d'opérations que devenait l'Aurès, la légion détachait un corps qui établit un premier camp à *Lambaesis* (Lambèse). Notons toutefois, ce qui ne va pas sans étonner, que ce site, à une altitude de près de 1 200 mètres, au nord-ouest du massif, se trouve en retrait par rapport aux itinéraires empruntés par les transhumants allant des Hautes Plaines du Constantinois à El Kantara ou à Biskra, et qu'un centre comme Timgad, qui contrôle les passages par les vallées des oueds el-Abiod et el-Abdi, était mieux à même de jouer ce

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

rôle de sentinelle. Un transfert définitif de la légion devait suivre, dans les premières années du règne de Trajan, et un nouveau camp (carré de deux cents mètres de côté) fut construit à cet effet, à deux kilomètres du premier. On y a relevé une inscription commémorant le discours prononcé devant l'ensemble des corps de troupes par l'empereur Hadrien, en juillet 128, à l'occasion de son voyage en Afrique. Un troisième camp devait être bâti par la suite, de dimensions considérables (cinq cents mètres de long sur quatre cent vingt de large). A la fin du IIe siècle, Lambèse, qu'un important axe reliait à *Theveste,* via *Thamugadi* (Timgad) et *Mascula* (Khenchela), et où une agglomération civile se développa à côté du camp militaire, devint officiellement la capitale de la province de Numidie.

A compter de l'année 100 — date de la déduction de cent colons à Timgad —, Trajan allait donner une impulsion décisive à cette entreprise d'investissement, puis de pénétration de l'Aurès. Cet empereur reprenait d'ailleurs, pour la développer avec vigueur, une politique dont les premières orientations avaient été données par les Flaviens. Ayant créé en 104 le camp de *Nigrenses Maiores* (Henchir Besseriani, près de Négrine), il décidait l'année suivante de faire tracer des routes qui reliaient cette dernière place, d'une part, vers l'est, à *Capsa* (où un branchement conduisait vers *Turris Tamalleni,* ainsi desservie par deux voies) et, d'autre part, à *Thabudeos* (Thouda), au sud de l'Aurès. Dès l'époque de Trajan, sans doute, celle-ci fut prolongée vers *Vescera* (Biskra) et, par une autre voie directe, au nord-ouest, en direction de *Mesarfelta.* De là, s'orientant vers le nord, cette rocade empruntait le défilé d'El Kantara (oued el-Haï) — qui sépare l'Aurès, à l'est, du Djebel Metlili et des monts de Belezma, à l'ouest — et rejoignait Lambèse où elle se soudait à l'axe *Theveste*-Lambèse. Ainsi l'ancien *Limes* « linéaire » se trouvait-il doublé par une voie stratégique qui reportait la frontière à une centaine de kilomètres plus au sud, encerclant le massif comme d'un lasso.

En fait, c'est sur toute la profondeur du massif et de ses contreforts qu'allait désormais s'organiser le nouveau *Limes,* renforcé encore au sud, comme en Tripolitaine, par des avant-postes lancés en zone saharienne. Ici également, comme sur le *Limes* sud-oriental, la tâche fut répartie, à compter du IVe siècle, entre des *praepositi limitum,* responsables de secteurs ayant à leur disposition des unités diverses et utilisant en particulier des contingents indigènes de *gentiles.* Il s'agissait en effet d'un bastion d'autant plus délicat à surveiller que les difficultés de circulation à l'intérieur de ce lourd massif — dont les sommets sont les plus

élevés de l'Afrique du Nord centrale et orientale (le Djebel Chelia atteint une altitude de 2 329 m) — étaient déjà considérables. En outre, l'ordre romain venait, là encore, bouleverser profondément les modes de vie traditionnels de transhumants désormais cantonnés dans leurs vallées et soumis au tribut. Il fallait enfin contrôler le passage des nomades, accoutumés à circuler librement entre les Hautes Plaines constantinoises et leurs parcours en lisière du Sahara.

Pour mener à bien cette entreprise, l'encerclement de l'Aurès devait être suivi d'un compartimentage de la « tache de dissidence » enserrée à l'intérieur du dispositif des voies stratégiques. Sous Hadrien et Antonin, appliqués à poursuivre l'œuvre de Trajan, l'armée construisit donc des routes qui empruntaient les vallées et d'étroits défilés (telles les gorges de Tighanimine, à vingt kilomètres au sud d'Arris, où, comme le rappelle une inscription gravée en 145 dans le rocher, la piste fut ouverte par un détachement de la légion *VI Ferrata,* venue de Syrie). Les recherches archéologiques, guidées par les techniques de la photographie aérienne, ont permis ainsi de suivre le tracé de ces voies transversales qui servaient de traits d'union entre les branches Nord et Sud du dispositif : *Mascula* à *Ad Badias* (Badis), par l'oued el-Arab; Timgad à *Thabudeos,* par l'oued el-Abiod; Lambèse à *Vescera,* par l'oued el-Abdi. Il faut y ajouter la « voie impériale » ou le « boulevard militaire » — pour reprendre les formules de l'archéologue-aviateur J. Baradez, dont les investigations ont permis en particulier de situer et d'étudier le *Fossatum Africae* —, voie qui, comme on l'a déjà noté, passant à l'ouest du massif et empruntant la vallée de l'oued el-Haï, reliait Lambèse à *Thabudeos,* par *Calceus Herculis* (El Kantara) et *Mesarfelta* (près de l'actuelle oasis d'El Outaya). (Voir, *infra,* carte, p. 185.)

Ce quadrillage du réseau routier était encore renforcé par un second élément qui en constituait l'armature, déjà signalé dans certains secteurs sur le front saharien de la Tripolitaine : le *Fossatum.* Il s'agit d'un système fortifié linéaire continu comprenant essentiellement un « fossé », établi parfois à contre-pente et dont le tracé s'adapte au profil du terrain, large de quatre à dix mètres, dont les déblais étaient rejetés en avant ou en arrière, obstacle supplémentaire tenant lieu d'*agger* pour ajouter à la protection du sillon. Des ouvrages — fortins, tours de guet et de signalisation pouvant communiquer entre elles — avaient été construits, soit en avant ou en arrière, soit à cheval sur la « ligne » de défense. Permettant une parfaite surveillance sur une zone étendue d'où pouvait surgir le danger, ils constituaient donc un dispositif d'alerte sur le réseau. Enfin, en certaines sections, au

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

lieu du remblai de terre, un mur de pierres brutes, dont les éléments subsistants mesurent jusqu'à plus d'un mètre de hauteur sur une épaisseur atteignant trois mètres, bordait le fossé sur un côté; parfois même deux murs parallèles étaient élevés de part et d'autre de la « tranchée ». Il est évident que cette nouvelle *clausura* devait barrer les couloirs de circulation utilisés traditionnellement par les tribus de semi-nomades, et que les postes de garde sur ces lisières du Sahara avaient pour charge de canaliser ces déplacements en vue d'orienter les tribus contrôlées sur des parcours déterminés, où elles ne porteraient pas atteinte à l'économie du territoire compris à l'intérieur du *Limes*.

Trois tronçons principaux ont pu être situés à ce jour, et cet ensemble est désigné par cette expression de *Fossatum Africae* reprise de la Constitution d'avril 409 (*Code Théodosien,* VII, 15, 1). Un premier élément, dans la chaîne du Hodna, ceinture presque entièrement le massif du Bou Taleb, remontant jusque dans la région de *Thamallula* (près de l'actuelle Ras el-Oued), en Maurétanie Sitifienne. Un second s'étend entre l'oued el-Kantara et *Tubunae* (Tobna), tandis que, encore plus au sud, un troisième est établi au-delà de l'oued Djedi (identifié par certains avec le *flumen Nigris* de Pline), faisant office de rempart devant cette artère vitale pour la vie d'une région où prospérait l'importante agglomération de *Gemellae* (dans le périmètre du lieu-dit El Kasbat), protégée par une muraille de près de deux kilomètres de longueur qui se développe autour de son camp fortifié. Un quatrième segment enfin resterait à confirmer par de nouvelles explorations; sur la base d'indices déjà inventoriés et remontant apparemment au début du IIe siècle, il se situerait au sud des Nemencha, partant peut-être de la région de *Ad Majores* pour se continuer au-delà de *Ad Speculum* (Chebika), en direction de Metlaoui. Ces divers éléments entrant dans le vaste dispositif du *Fossatum Africae* représentent au total — si du moins on retient le quatrième segment — une fortification s'étendant sur 230 kilomètres. Bien plus, compte tenu de la longueur des intervalles entre ces sections, c'est à l'intérieur d'un front de plus de cinq cents kilomètres que se serait déployé le système fortifié sur le *limes* numide.

Certes, un ensemble si considérable dans ses dimensions comme dans sa complexité ne peut être que le résultat d'un long travail qui se poursuivait encore sous la Tétrarchie — création du *centenarium* d'*Aqua Viva*, en 303 — et peut-être même jusqu'à la fin du règne de Constantin, avec la construction du *castellum* de Bourada, à l'est du segment tendu devant l'oued Djedi. C'est dès le principat d'Hadrien toutefois, à compter de 122, que l'entreprise avait commencé de voir le jour — entreprise dont la conception même pourrait bien revenir à cet empereur déjà célèbre pour ses ouvrages sur le *limes* germano-rhétique et surtout pour le *vallum* de Bretagne. On peut donc dire que, entre les premiers travaux et les perfectionnements ultimes, deux cents ans s'étaient écoulés.

Mais, sur ces confins méridionaux de la Numidie comme sur ceux de la Tripolitaine, outre la grille des voies stratégiques et l'obstacle du *Fossatum,* un troisième dispositif venait encore consolider le *Limes* dans son organisation en profondeur : des postes avancés contrôlant les pistes fréquentées par les tribus de nomades sahariens — il faut souligner à ce sujet l'importance primordiale des points d'eau dans ces zones arides. On a déjà mentionné le site du camp de *Gemellae,* construit sous Hadrien, à cent vingt kilomètres en ligne droite au sud-ouest de Lambèse, dont la défense était assurée en 126 par une cohorte de cavaliers syriens, la *cohors I* de Chalcis, qui avait déjà stationné en Afrique dès avant 78. Il faut réserver une place particulière à *Castellum Dimmidi* (Messad, au sud de la chaîne des Ouled Naïl, situé à deux cents kilomètres de *Gemellae* et à l'est de l'axe reliant actuellement Djelfa à Laghouat), antenne la plus avancée du *limes* numido-maurétanien. Destiné à contrôler un important carrefour de deux pistes caravanières conduisant vers les régions telliennes, ce poste, créé en 198, est une remarquable illustration de la politique d'expansion qui caractérisa le règne de l'Africain Septime Sévère. De sa fondation à son abandon, sous Gordien III, *Castellum Dimmidi* fut tenu par des détachements prélevés sur plusieurs grandes unités, parmi lesquels cinq cents cavaliers de l'*ala I* des Pannoniens et un corps appartenant à la légion *III Gallica,* venu de Syrie, qui, comme les Chalcidéniens en garnison à *Gemellae,* devait être choisi pour son entraînement particulier aux conditions de vie dans les déserts. Sur ce point, notons encore que rien ne permet d'affirmer que ce « bond en avant » serait un indice décisif pour prouver que les Sévères se proposaient de porter le *limes* à cette profondeur. Nous sommes déjà loin ici de cette Afrique « utile » dont avait besoin Rome pour son blé et son huile. Un *castellum* de ce type représente en fait un point d'appui isolé disposé en « éclaireur » et faisant office de police montée du désert.

Car Rome avait bien compris que, si elle ne parvenait pas à maîtriser parfaitement le Sahara, sa conquête en Afrique serait toujours menacée. A mesure toutefois qu'elle avançait dans ces immenses territoires du Sud — on l'a déjà vu avec le raid de Cornelius Balbus à la poursuite des Garamantes du Fezzan —,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

l' « ennemi », c'est-à-dire le nomade, lui échappait, se fondant dans un domaine qui lui était familier, pour reparaître dès que les colonnes romaines se retiraient. En un sens, il n'est donc pas arbitraire de dire que c'est le Sahara, ce refuge sans limites, qui « récupérera » ses droits sur l'Afrique du Nord. Leur genre de vie étant trop éloigné de celui que Rome était intéressée à leur imposer, les Sahariens — à commencer par les grandes familles des tribus nomades, soucieuses elles-mêmes de préserver leurs prérogatives traditionnelles qui cussent été menacées par la sédentarisation — devaient se montrer irréductibles à tout essai d'assimilation. Forts de la solidarité qu'ils rencontrèrent dans les tribus cantonnées dans les Hautes Plaines orientales — les activités et types de vie des nomades et des sédentaires étant en fait complémentaires —, ils allaient contribuer pour leur part à l'échec final de l'ordre romain, dont les adversaires les plus rudes furent toutefois les montagnards des Maurétanies.

Quand on considère l'effort gigantesque consenti par Rome pour sauvegarder la sécurité de son domaine sur les confins numido-sahariens, et donc d'abord pour tenir l'Aurès, position clé dans le dispositif de « pacification » de toute la région, serait-il arbitraire d'avancer que les populations de ces secteurs de la Berbérie orientale firent preuve jusqu'au bout d'une résistance au sens le plus fort de ce terme?

VII. LA MAURÉTANIE CÉSARIENNE

En Maurétanie Césarienne, l'occupation par Rome de cette partie de l'ancien royaume de Juba II et de Ptolémée devait être également répartie en plusieurs étapes. Toutefois, à la différence du *limes* de Tripolitaine et, plus encore, de celui de Numidie, ces étapes n'ont pas été marquées sur le terrain par la mise en place de ces vastes systèmes défensifs en profondeur, à trois éléments, qu'on vient de voir. Diverses rocades, certes, ont établi successivement le tracé de la frontière méridionale au fur et à mesure des temps de la pénétration, mais on n'y relève nulle part le complexe appareil fortifié d'un *Fossatum*. Il est évident que la province romaine n'eut pas trop à souffrir en ces secteurs de coups de boutoir des populations installées en marge de la zone tellienne ou nomadisant à travers les pâturages des chaînons de l'Atlas. Cette situation de relative tranquillité s'explique sans doute en partie du fait que Rome avait adopté, à l'égard du moins

de certaines tribus représentatives échappant à son contrôle, une habile politique de compromis et de bon voisinage dont elle tira le plus grand profit. Mais ici encore, pour mesurer la pénétration romaine, il faut remonter au lendemain de l'annexion.

Les cités portuaires échelonnées tout au long du littoral, et dont la plupart dataient du temps de l'hégémonie punique en Méditerranée, furent les premières à entrer dans le nouveau domaine de Rome. Ce fut donc, d'est en ouest, le cas d'*Igilgili, Saldae, Iomnium* (Tigzirt), *Rusuccuru* (Dellys), *Icosium* (Alger), *Rusguniae,* Tipasa, *Caesarea* (Cherchell), *Cartennae, Portus Magnus* (Bethioua), *Ad Fratres* (Ghazaouet), *Rusaddir* (Melilla). Cette occupation avait été d'autant plus aisée que, comme on sait (cf. *supra*, p. 164), entre les années 33 et 25, durant l'interrègne qui suivit la mort de Bocchus II, des colonies avaient été déduites dans plusieurs de ces agglomérations. De tels noyaux — dont chacun faisait en quelque sorte office de cheval de Troie dans le centre où il s'était installé — ne pouvaient évidemment que faciliter la mainmise romaine sur un ruban côtier dont les « échelles » étaient reliées par une route littorale. Il faut y ajouter quelques cités de l'intérieur, telles que *Zucchabar, Aquae Calidae* et *Tubusuctu*, où des colonies avaient également été implantées, et d'autres, ainsi *Oppidum Novum* (Aïn Defla) et, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest, *Tigava* (El Attaf), établissements militaires confiés par Claude à des vétérans pour surveiller l'importante route fluviale du Chélif.

Sous les Antonins, et dès la fin du Ier siècle, une nouvelle étape devait suivre, progressant à partir des Hautes Plaines numides déjà entrées sous le contrôle de Rome. C'est ainsi que Nerva imprima une vive impulsion à l'œuvre de colonisation. *Sitifis* (Sétif), au cœur d'une importante région agricole, reçut un contingent de vétérans, et, au nord-est, dans la chaîne des Babors, une colonie de ce type fut créée, sans doute sous le même empereur, à *Cuicul* (Djemila), sur un éperon rocheux qui s'élève entre les oueds Betame et Guergour. Ces cités, qui bénéficiaient d'un environnement particulièrement favorable — grâce aux ressources offertes à l'élevage, aux terres céréalières et à la culture des arbres fruitiers, en particulier de l'olivier —, allaient être appelées à une grande prospérité. Si le principat de Trajan fut surtout marqué par les travaux de consolidation sur le *limes* méridional de la Proconsulaire et, plus encore, par l'entreprise d'investissement de l'Aurès, Hadrien, qui devait d'ailleurs prendre le relais de son prédécesseur en décidant dans ce dernier secteur de la création de *Gemellae,* contribua aussi activement pour sa part à la progression de la conquête vers l'ouest. Nul

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

doute que l'extension de cet appareil défensif ne soit à mettre en rapport avec les troubles des tribus maures de la Césarienne entre 118 et 122, quand les Baquates entrèrent en rébellion. En effet, c'est précisément en 122 que fut édifié le poste de *Rapidum* (Sour Djouab), à vingt-cinq kilomètres à l'ouest d'*Auzia* (Sour el-Ghozlane), contrôlant les communications entre, d'une part, la Numidie Sitifienne et la vallée de la Soummam, et, d'autre part, les centres échelonnés tout au long du Chélif.

Dès 124, en effet, une voie avait été tracée, qui reliait *Auzia* à *Rapidum*. Elle se prolongea par la suite vers les *Castra Thanaramusa* (Berrouaghia) — fondés à la même époque que *Rapidum* — et *Sufasar* (Oued Chorfa), atteignant là le Chélif à l'endroit où son cours s'oriente d'est en ouest entre les massifs du Dahra et de l'Ouarsenis, dans cette vallée où les colonies d'*Oppidum Novum* et de *Tigava* avaient déjà été installées dès le milieu du Ier siècle. On voit ainsi se développer, sous Hadrien et ses successeurs, une voie stratégique — également axe routier d'un grand intérêt pour la facilité et la rapidité des communications commerciales — qui se poursuivait, jalonnée de postes militaires : *Castellum Tingitanum* (El Asnam), *Mina* (Ighil Izane), *Castra Nova* (Mohammedia), *Tasaccura* (Sig), *Regiae* (Arbal) — le tronçon entre ces deux derniers centres ayant été construit vers la fin du règne de Trajan — et *Ad Dracones* (Hammam Bou Hadjar), pour aboutir, à l'ouest d'Oran, à *Albulae* (Aïn Temouchent). Notons au passage que l'origine de cette dernière agglomération remontait à la fondation, sans doute en 119, d'un camp d'auxiliaires originaires de la puissante tribu des Musulames, la *cohors I Flavia Musulamiorum*. Ainsi, à la fin du IIe siècle, le *limes* maurétanien ne s'écartait encore guère de la côte que pour protéger le chapelet des cités portuaires et des plaines littorales et sublittorales. A cet effet, il englobait donc essentiellement le bourrelet montagneux et quelques chaînons de la zone septentrionale du Tell, ce qui lui permettait de surveiller les tribus des Babors et des Bibans, des Kabylies (*Mons Ferratus*), de l'Atlas mitidjien, du Zaccar et du Dahra.

Avec les Sévères, le *limes* maurétanien allait être reporté vers le sud, constituant alors une frontière militaire dont la rocade établie au IIe siècle ne représentait qu'une première esquisse. Comme il avait opéré, un siècle plus tôt, dans le secteur de l'Aurès, l'Empire va désormais annexer à son territoire ces zones montagneuses — le Titteri, l'Ouarsenis, la plus massive, ainsi que, vers l'ouest, les monts de Frenda, des Beni Chougrane et du Tessala — qui, à tort ou à raison, représentaient des « taches de résistance » ou du moins

des genres de « subcesives », conservatoires d'archaïsme aux yeux des Romains et des « assimilés », refuges pour des populations hostiles aux mutations découlant de l'établissement du nouveau régime. Ces opérations n'allaient d'ailleurs pas sans heurts avec les populations et, comme le notait Tertullien dans les années 205-206, Septime Sévère avait dû faire face à des soulèvements de Maures et de Gétules qui cherchaient à élargir les limites des territoires où ils étaient cantonnés. L'agitation devait reprendre sous Sévère Alexandre, en 227 d'abord, dans la région de Sétif et, par la suite, en Tingitane. C'est pour étouffer cette recrudescence des troubles et pour protéger les nouvelles zones annexées que le dispositif militaire atteignit alors ses ultimes perfectionnements.

En effet, à partir de 201, une nouvelle voie avait été tracée, enfermant les secteurs névralgiques que les unités militaires — non pas de légionnaires, comme en Numidie, mais regroupant ailes de cavalerie, cohortes d'infanterie et corps d'auxiliaires (*numeri*) — étaient à même de pouvoir occuper et contrôler. L'axe stratégique ainsi établi, le long duquel *castra* et *castella* montaient la garde, est désigné sous le nom de *nova praetentura* par des bornes milliaires relevées en Oranie sur la section de soixante-quatre kilomètres reliant *Lucu* (Timziouine, au sud de Bou Hanifia) à *Kaputtasaccura* (Sidi Ali ben Youb, au sud de Sidi-bel-Abbès). Ce terme est particulièrement caractéristique pour marquer qu'il s'agissait d'une extension du domaine de Rome, en l'occurence l'occupation d'une nouvelle marche militaire.

En fait, outre son intérêt comme « couverture » des régions telliennes littorales, cette annexion venait renforcer le potentiel économique de la province à une époque où, et sans doute pas seulement en Tripolitaine, Septime Sévère, le *propagator imperii*, s'employait à réduire les tribus indociles, accroissant ainsi en particulier la production d'une oléiculture qui devait permettre des distributions gratuites d'huile. La *nova praetentura* partait d'*Aras* (Tarmount, au nord-ouest de Msila), où elle se raccordait à la précédente ainsi qu'à la route venant de *Tubunae* qui englobait les plaines du Hodna. Longeant alors la bordure steppique marquée par la lisière septentrionale des Hautes Plaines numides, elle était jalonnée d'une vingtaine de postes, créés à compter de 198, entre autres, d'est en ouest : *Grimidi*, *Uzinaza* (Saneg), Boghar, *Columnata* (Sidi Hosni), *Cohors Breucorum* (Tagremaret), *Ala Miliaria* (Beniane), *Lucu*, *Kaputtasaccura*, *Altava* (Ouled Mimoun), *Pomaria* (Tlemcen) et *Numerus Syrorum* (Marnia) — la position la plus avancée n'ayant peut-être pas été atteinte avant 216-217. Quelques camps d'hiver (*castra hiberna*), établis en arrière de cette voie — ainsi celui que tenaient les

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

cavaliers d'une *ala* d'auxiliaires à Kherba des Ouled Hellal, dans l'Ouarsenis oriental —, permettaient de contrôler les migrations saisonnières des transhumants et des semi-nomades. Enfin, sur son extrémité occidentale, le territoire de la Césarienne, réduit à un front d'une trentaine de kilomètres de largeur, se trouvait verrouillé par une route stratégique — dont certains milliaires datent de Septime Sévère, d'autres de Macrin et d'Elagabal —, rocade tendue devant le massif des Trara et reliant *Numerus Syrorum* à l'*oppidum* de *Siga* par la vallée de la Tafna (la *Siga* des Anciens).

Quand on remarque combien furent lents le déploiement des moyens militaires et la mise en place de l'appareil administratif concrétisant officiellement l'occupation en cette étroite bande que représentait le secteur occidental de la Césarienne, force est bien de conclure que la pénétration romaine dans cette région, dont l'intérêt économique était pourtant loin d'être négligeable, ne dut pas aller sans problèmes. Ainsi, alors que les villes côtières de la province étaient passées sous le contrôle effectif de l'Empire dès l'annexion décidée en 40, le site d'*Albulae*, comme on l'a déjà noté, à une dizaine de kilomètres du littoral — dont il n'est séparé par aucun obstacle —, ne fut tenu par un poste, le *praesidium Sufative*, qu'en 119, après la grave rébellion qui venait d'agiter la province. *Pomaria* elle-même, à une cinquantaine de kilomètres seulement d'*Albulae*, ne devait entrer dans le domaine romain que près d'un siècle plus tard.

Ajoutons enfin que, si quelques postes ont pu être implantés en zone saharienne — ainsi l'antenne de *Castellum Dimmidi*, déjà mentionnée, qui faisait partie du dispositif de surveillance de la Numidie méridionale —, et si quelques colonnes furent lancées parfois dans les territoires du Sud pour procéder à des opérations punitives ou de surveillance, comme l'atteste une inscription datée de 174 relevée à Agueneb (région d'El-Bayadh, dans le Djebel Amour), il reste que la présence romaine ne put jamais s'affirmer durablement en profondeur. Il est surtout assez remarquable que, même les Hautes Plaines, correspondant aux actuelles régions de l'Algérie centrale et occidentale, n'aient jamais été occupées — peut-être faute de l'avoir pu. Ces graves « lacunes » dans le système du *limes* maurétanien allaient coûter cher à l'Empire le jour où il accuserait les premiers signes de faiblesse.

VIII. LA MAURÉTANIE TINGITANE

Abordant l'ancien royaume de Bogud, devenu la Maurétanie Tingitane, il faut d'abord souligner que notre documentation sur cette province demeure fort lacunaire, même si la contribution de l'archéologie s'est avérée particulièrement précieuse et que ses apports se poursuivent. La première question qui se pose ici est de savoir si les deux Maurétanies — qui, en une dizaine d'occasions au moins, en particulier lors de troubles graves agitant la région, furent réunies sous l'autorité militaire et administrative d'un même gouverneur —, si donc ces provinces constituaient un ensemble territorial homogène, sans solution de continuité. Le Rif ne se prêtant pas à la mise en place d'un axe routier et aucune sorte de cordon ombilical ne pouvant être étiré le long d'un littoral méditerranéen découpé et rocheux que domine la haute muraille du massif, les communications d'ouest en est et réciproquement posaient certes un sérieux problème. J. Carcopino avait réuni un dossier tendant à établir que la soudure entre les deux provinces s'était matérialisée par un axe transversal reliant *Numerus Syrorum* à la région de l'actuelle Fès, par le couloir de Taza. En l'état de la recherche, notons simplement que cette ingénieuse hypothèse, dont l'argumentation ne put être confirmée sur le terrain, est désormais abandonnée.

On admettra toutefois que des conventions furent passées entre les autorités provinciales et les tribus semi-nomades, entre autres la confédération des Baquates qui fréquentait la vaste zone de steppes correspondant au Maroc oriental. Ces accords devaient permettre éventuellement aux colonnes romaines de poursuivre des groupes de rebelles menaçant l'ordre impérial, et sans doute aussi d'expédier des courriers ou même, en cas de nécessité, des renforts — des troupes montées pouvant franchir en quelques étapes une distance de moins de trois cents kilomètres séparant *Numerus Syrorum* du premier poste romain situé à l'ouest.

Le second problème, plus complexe encore, porte sur l'extension du territoire de la Tingitane. En effet, si le développement de la mainmise romaine en Berbérie orientale et centrale est relativement bien connu, en revanche, de multiples incertitudes demeurent en cette province de l'extrême Occident. On peut toutefois distinguer deux zones d'implantation, qui recouvrent en fait des régions où l'influence punique s'était déjà largement diffusée en son temps. D'abord le long du littoral atlantique (entre

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

le cap Spartel et l'embouchure du Bou Regreg) où, selon la tradition, dès le XII^e siècle avant notre ère, les Phéniciens avaient créé le comptoir de *Lixus* (Larache), la plus ancienne de toutes leurs bases d'Afrique et d'Espagne. Le second pôle de la colonisation romaine se situe dans l'arrière-pays, autour de Volubilis, que Juba II, dont la capitale était *Caesarea,* avait peut-être déjà lui-même adopté comme ville de « résidence » pour la partie occidentale de son royaume. Quatre inscriptions en néo-punique, datant du III^e siècle avant notre ère, ont été relevées sur ce site, dont celle d'un suffète, magistrature caractéristique des institutions carthaginoises qui se retrouve également mentionnée sur d'autres inscriptions d'époque romaine.

Comme on sait déjà (cf. *supra,* p. 163-164), après Tanger — dont les habitants avaient été gratifiés en 38 du droit de cité romaine et qui, sans doute ayant été dotée d'un contingent de vétérans, devint la *colonia Iulia Tingi* —, trois colonies avaient été déduites entre les années 33 et 25 : *Zilis, Babba* et *Banasa,* ce dernier centre s'étant développé sur le site d'une bourgade maure. La politique de colonisation militaire entreprise par Octavien-Auguste fut activement poursuivie à partir de la fin du I^er siècle et jusqu'à Commode. Ce fut alors en effet un afflux continu de vétérans venant s'installer dans les cités de cette province africaine, la plus lointaine, dont la « romanisation » était loin d'être acquise et où l'empreinte punique elle-même s'était déjà révélée bien moins profonde que sur d'autres rivages. Si la création de centres et d'agglomérations fut certes bien en retrait sur l'œuvre d'urbanisation accomplie dans les provinces voisines, remarquons cependant que l'exploration archéologique qui se poursuit aujourd'hui — un atlas archéologique du Maroc est en cours d'élaboration — devrait combler les lacunes considérables de notre documentation. Il se pourrait que même le Rif ne soit pas demeuré ce « réduit » ou ce « vide montagnard » devant lequel Rome se serait contentée de monter la garde.

La question se pose enfin de savoir si, comme en Proconsulaire, en Numidie et en Césarienne, on peut relever ici le tracé d'un *limes* méridional qui préciserait la frontière administrative et militaire que Rome fixa à son territoire. Les données fournies par l'exploration du terrain demeurant fort fragmentaires, toute reconstitution sur cette base est partiellement hypothétique. Il apparaît toutefois d'abord qu'un *Fossatum* — dont un tronçon a été suivi sur plusieurs kilomètres — partait de la côte atlantique, un peu en avant de l'importante bourgade rurale de *Sala Colonia* (Chellah, Rabat), qu'il protégeait des razzias. Utilisant sans doute dans son système de défense les collines et les vallées des cours

d'eau (Bou Regreg, Beth, Sebou), le *Limes* venait s'appuyer sur le versant méridional du Zerhoun, renforcé ici par quatre puissantes forteresses, dont *Tocolosida* (Akbet el-Arabi) et Aïn Schkour, respectivement à cinq kilomètres au sud et à trois kilomètres au nord de Volubilis, protégeant ce dernier poste qui, déjà municipe avec droit de cité romaine en 44, devait devenir la belle et puissante cité du III^e siècle. Il suivait ensuite des lignes de hauteurs dominées par une série de tours qui permettaient de surveiller les riches plaines du Saïs — occupées aujourd'hui par Meknès et Fès — et atteignait vers l'est l'oued Bou Hellou (à 80 kilomètres de Fès, sur l'actuelle route de Taza), où les vestiges d'un établissement romain, apparemment un camp important, ont été identifiés. Rien n'autorise actuellement à penser que cette frontière se continuât au-delà de ce dernier poste, dont la fonction, selon toute vraisemblance, était d'interdire des incursions pouvant venir du Maroc oriental par le couloir de Taza.

Ce système de protection n'était sans doute pas inutile. En effet, le calme qui suivit la victoire d'Antonin en 150 (cf. *infra,* p. 189) demeurait précaire. Sous Marc-Aurèle, en 168, Volubilis était menacée par la fédération des Macénites et des Baquates, tandis d'ailleurs que, quelques années plus tard, en 171 et 177, d'autres tribus maures de Tingitane lançaient deux incursions en Bétique.

On aura déjà noté que l'organisation du *Limes,* là du moins où on peut le suivre et en particulier donc dans la région de Volubilis, comprenait, comme dans les autres provinces, des avant-postes venant soutenir en profondeur la rocade méridionale. Même sur le tronçon occidental, où l'important centre de *Sala Colonia* est protégé par le système linéaire du *Fossatum* — fossé doublé d'un mur, avec fortins comme points d'appui —, le dispositif est renforcé encore par une *exploratio,* sorte de petite forteresse tenue par des troupes mobiles utilisées comme éclaireurs. Ce poste avancé, *Ad Mercurios,* situé à seize milles de *Sala,* pouvait maintenir un contact régulier avec la cité, dont il se trouvait à portée de patrouille, et contrôlait aussi cette riche région littorale.

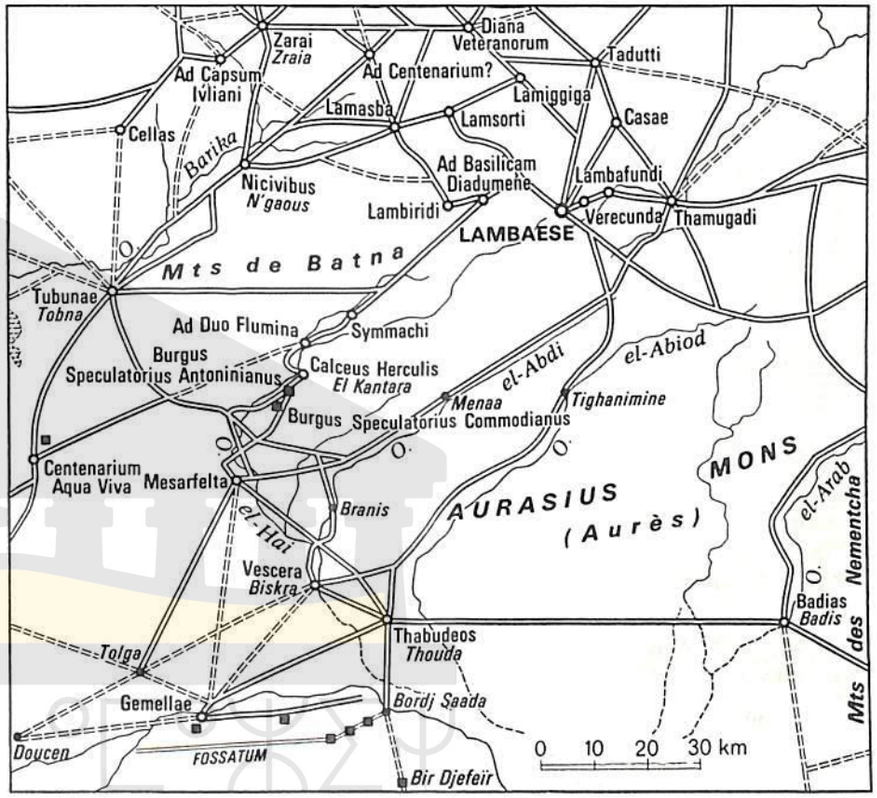
Si l'on considère à la fois l'axe routier méridional reliant *Sala* à l'ancienne cité de *Thamusida* (Sidi Ali ben Ahmed, sur le Sebou) et à Volubilis, et les deux voies qui furent établies — l'une, par les plaines du littoral, de *Tingi* à *Sala* et *Ad Mercurios,* l'autre, par l'intérieur du pays, de *Tingi* vers Volubilis et *Tocolosida* —, la configuration de la province, dans ses grands traits, apparaît comme un triangle dont les actuelles cités de Tanger, Rabat et Fès seraient les sommets. Cette annexion correspond aux limites

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

extrêmes, qui ne furent pas atteintes avant le premier tiers du IIIe siècle. Elle marquait l'aboutissement, sous les Antonins et les Sévères, d'une extension régulière du territoire et de l'organisation de son dispositif de sécurité.

La grave crise ouverte en 238, et qui devait affecter l'autorité centrale dans l'Empire, fut marquée d'agitation et de révoltes dans les provinces. Abandonnant alors son *limes* méridional tourné vers l'Afrique profonde, la Tingitane allait se replier sur sa capitale du nord et s'orienter ainsi vers Gibraltar et l'Espagne, dont elle constituerait comme une « dépendance transmarine » ou un poste avancé pour la protection de la Bétique. Mais c'est évoquer déjà ce lent mouvement de reflux qui s'amorça sur l'Afrique romaine dans son ensemble.

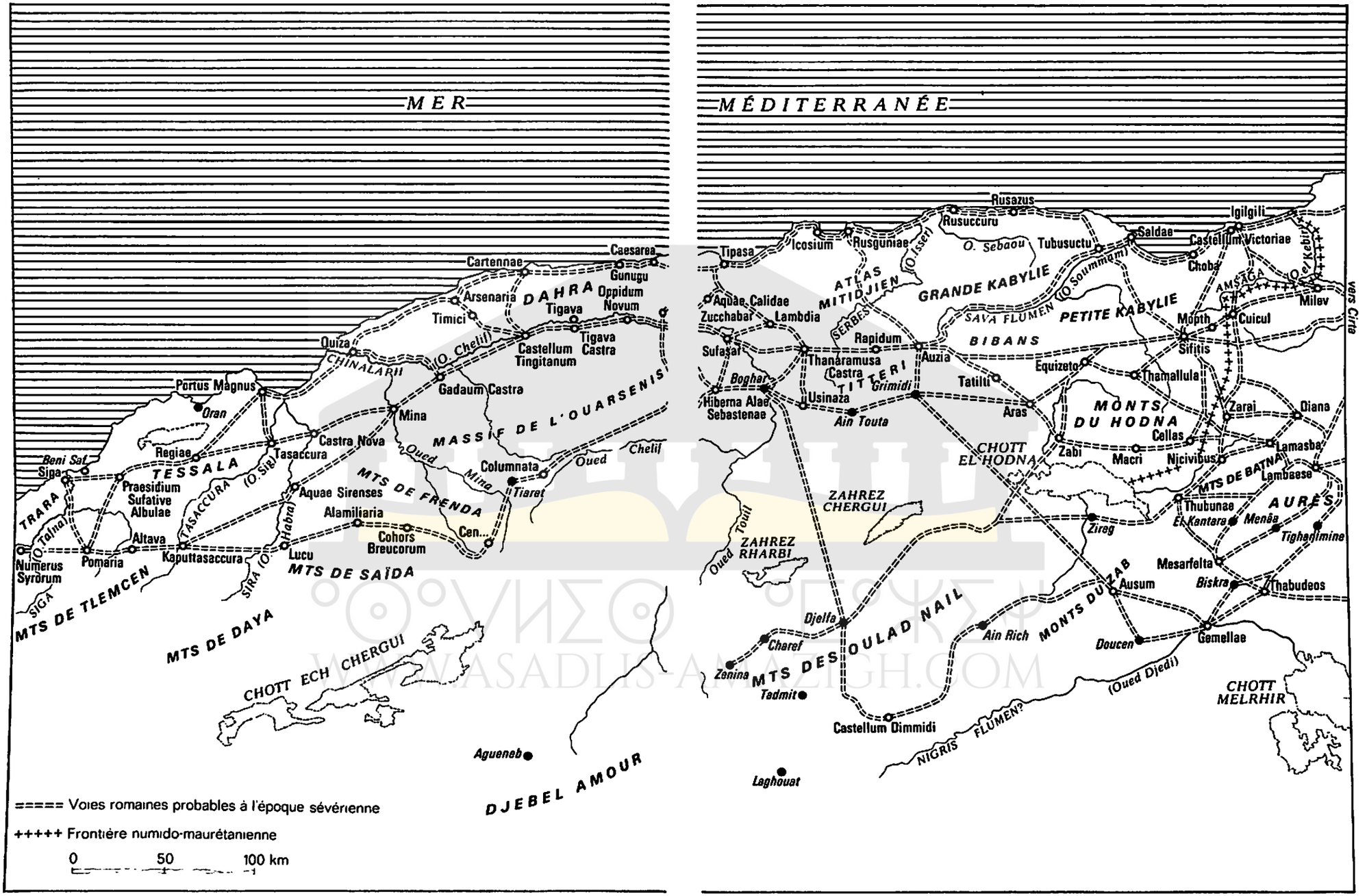
Après une conquête dont la pénétration, on l'a vu, fut fort inégale entre les Syrtes et l'Atlantique, et après aussi l'épanouissement, sur plus d'un plan illusoire, d'une civilisation marquée certes par l'esprit de Rome, mais dans un contexte essentiellement africain où se développaient peu ou prou des courants venus de tous les horizons de la Méditerranée, des montagnes de l'Atlas et des grands espaces du Sud, viendrait alors, en Berbérie comme ailleurs, le temps de la « déromanisation ». Mais ce temps aussi, caractérisé par des mutations plus que par des ruptures, s'étendrait sur des siècles.



Carte 1. NUMIDIE : dispositif de surveillance du secteur de l'Aurès-routes stratégiques et postes militaires. (D'après P. SALAMA, *Réseau routier de l'Afrique romaine*)

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com



Carte 2. MAURÉTANIE CÉSARIENNE : cités, axes routiers et dispositif défensif (d'après P. SALAMA, *Libyca*, t. III, 2, 1955).

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

CHAPITRE VI

ASPECTS POLITIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LES PROVINCES ROMAINES D'AFRIQUE

I. ORGANISATION PROVINCIALE

De même que l' « Afrique romaine » avait mis plusieurs siècles à atteindre sa plus grande extension, et qu'il importe, ici plus qu'ailleurs peut-être, de tenir compte au mieux de la chronologie, ainsi en va-t-il de l'évolution dans l'organisation provinciale. Cet important secteur de l'Empire romain n'a jamais constitué une unité administrative. Inauguré en effet, comme on l'a vu, avec la seule province de l'*Africa*, le domaine — qui s'accrut avec les annexions successives et s'organisa en fonction d'un rendement maximum au bénéfice de la métropole — devait, vers la fin du IIIe siècle, être réparti en huit provinces. Toutefois, pendant les deux siècles et demi allant de l'occupation par Caligula du royaume de Ptolémée à la réorganisation administrative décidée par Dioclétien, le territoire qui s'étendait de la Tripolitaine aux rives de l'Atlantique demeura, en fait, divisé en quatre grandes provinces. Ajoutons que certaines des subdivisions qui intervinrent au temps de la Tétrarchie ne furent pas maintenues par la suite, comme on le notera dans cette présentation schématique des quatre premières provinces africaines.

A. AFRIQUE PROCONSULAIRE. — On sait (cf. *supra*, p. 160) en quelles circonstances l'*Africa vetus* et l'*Africa nova* furent fondues en une province unique, l'*Africa*. Dans un premier temps, la Proconsulaire — ainsi fut habituellement désigné ce territoire qui, après la répartition des provinces décidée en 27 par Auguste, comptait, en effet, parmi les provinces sénatoriales — s'étendait donc des confins de la Cyrénaïque à la frontière occidentale de l'ancienne *Africa nova* (laquelle avait elle-même

absorbé l'éphémère royaume de Sittius — cf. *supra*, 158). Il s'agissait là d'une très large bande de terre qui recouvrirait aujourd'hui le secteur nord-ouest de la Libye, la Tunisie dans son ensemble et le Constantinois algérien.

Mais, plus encore que par son étendue, la Proconsulaire était une province de choix. A l'image de Carthage, sa capitale, elle s'étendait en effet sur l'ancien domaine punique et sur les franges de ce domaine qui, des siècles durant, s'étaient développées dans sa mouvance, s'imprégnant de sa culture et bénéficiant de ses contacts avec le monde méditerranéen. Domaine libyco-punique donc, ayant déjà atteint un niveau d'évolution sociale et économique avancé — non seulement sur le plan agricole, mais aussi sur celui d'une urbanisation qui avait permis la création de centres commerciaux actifs —, il allait constituer une terre d'élection pour l'épanouissement de la province romaine.

Comme on a vu (cf. *supra*, p. 167), la zone située au sud-ouest de cette grande province fut soustraite à l'administration du proconsul pour constituer une marche militaire confiée à l'autorité du légat commandant la *III Augusta*. Ainsi fut amorcée la création de la province de Numidie, et la frontière occidentale de la Proconsulaire se stabilisa peu à peu au cours du IIe siècle. Encore que les bornes qui ont été relevées et autres documents administratifs ne permettent pas d'établir son tracé précis, elle semble alors s'être établie selon un axe qui — comme pour la première frontière de l'*Africa nova* (cf. *supra*, p. 157) —, partant d'un point situé, dans la région du massif de l'Edough, à l'ouest d'Hippone, s'orientait vers le sud, englobant *Calama* et *Thubursicu Numidarum* (Khamissa), alors que *Aquae Thibilitanae* (Hammam Meskoutine) et *Thibilis* se situaient en Numidie. Elle suivait la vallée de l'oued Cherf, puis piquait, à travers les Hautes Plaines méridionales (parcourues par la puissante peuplade semi-nomade des Musulames), en direction du lac Triton (chott el-Djerid), qu'elle atteignait sur sa rive occidentale, à la hauteur de *Nepte* (Nefta). Certains centres qui relevèrent d'abord du gouvernement du légat passèrent par la suite dans la province civile du proconsul. C'est le cas de l'ancienne cité de *Madauros* (près de Mdaourouch, à une centaine de kilomètres au sud d'Hippone), où fut déduite une colonie flavienne de vétérans, et, plus au sud, de *Theveste*, également ancienne colonie de vétérans, créée sous Trajan, et qui ne fut sans doute pas incorporée à la Proconsulaire avant la seconde moitié du IIIe siècle.

Dans sa vaste entreprise de réformes en vue d'un meilleur contrôle de l'Empire, Dioclétien, agissant en plusieurs opérations successives et au gré des circonstances, subdivisa certaines des

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

provinces africaines et confia l'ensemble du territoire (moins la Tingitane) à l'autorité d'un nouveau fonctionnaire, le vicaire d'Afrique, chef hiérarchique de tous les gouverneurs, à l'exception du proconsul, et qui résidait lui-même à Carthage. La Proconsulaire fut ainsi morcellée en trois unités administratives :

— la Proconsulaire proprement dite, désignée également sous le nom de Zeugitane, qui conservait Carthage comme capitale, mais dont le territoire fut cantonné au nord d'un axe général reliant le district de *Theveste* au golfe d'Hammamet ;

— la Byzacène, dont le gouverneur résidait à Hadrumète et qui recouvrait en particulier les steppes de la Tunisie intérieure actuelle, s'étendant jusqu'à une ligne tendue entre le littoral, aux abords de *Tacape*, et la région de Kébili (Nefzaoua) ;

— la Tripolitaine enfin, avec un *praeses*, établi à *Lepcis Magna*, qui administrait les territoires du Sud compris entre le Djerid et le fond de la Grande Syrte.

B. Numidie. — Pour des raisons essentiellement stratégiques, la Numidie avait été progressivement occupée à partir du principat d'Auguste (cf. *supra*, p. 166 s.). Juba II s'étant en effet révélé incapable d'imposer son autorité sur une partie de son territoire, en particulier sur les zones parcourues par les tribus gétules, et son royaume n'assurant donc pas la fonction de glacis protecteur qu'on attendait de lui, la III[e] légion entreprit alors d'occuper les régions névralgiques qui constituaient une menace pour la sécurité de la Proconsulaire. Parmi ces districts agités de troubles endémiques, venait en premier lieu la lisière méridionale, où les opérations de centuriation élargirent progressivement le domaine de Rome, au détriment de la Maurétanie. C'est ainsi que le camp permanent du légat fut d'abord intallé à *Ammaedara*, au cœur du pays des Musulames. La révolte de Tacfarinas (cf. *infra*, p. 320 s.), qui éclata sous Tibère, fit s'élargir encore l'occupation romaine, et on sait qu'avec l'investissement et le quadrillage de l'Aurès — alors, il est vrai, que Rome avait mis fin à la fiction du royaume indépendant de Maurétanie —, ce fut un nouveau bond dans la progression vers l'ouest.

Arrivant au pouvoir en 37, Caligula décida de confier au légat légionnaire, nommé par lui-même, outre l'important commandement militaire qu'il assumait déjà — et s'étendant par ailleurs à tout le secteur tripolitain —, les pouvoirs administratifs et judiciaires sur ces régions qu'il occupait et avait pour tâche d'élargir. Ainsi se constitua d'abord une zone en marge de la province civile, qui échappait à l'autorité du proconsul et relevait de la seule autorité militaire. Ce n'est toutefois que sous le

principat de Septime Sévère (la date de 198 avancée à ce sujet ne semble pas certaine) que la Numidie fut officiellement détachée de la Proconsulaire et constituée en province, avec à sa tête un légat nommé *praeses provinciae Numidiae*.

Le *praetorium* s'était d'abord déplacé d'*Ammaedara* à *Theveste*, avec le mouvement des troupes. Dès l'année 80-81, le légat propréteur s'installa à Lambèse, qui demeura pour plus de deux siècles le chef-lieu de la Numidie.

Si, comme on l'a vu dans la délimitation de la Proconsulaire, la frontière orientale de la Numidie fut longtemps fluctuante, la limite occidentale semble avoir repris d'abord, pour le tronçon du nord, l'ancien tracé du territoire des Sittiens (cf. *supra*, p. 157). Partant, en effet, de l'embouchure de l'*Ampsaga* (à quarante kilomètres à l'est de Jijel), elle suivait la vallée du fleuve, s'orientant vers l'ouest puis vers le sud — passant entre *Cuicul*, englobé dans la Numidie, et *Sitifis*, en Maurétanie Césarienne —, pour aboutir au chott el-Hodna et, au-delà, poursuivre en zone saharienne où étaient postées les sentinelles avancées de la province, ainsi *Castellum Dimmidi* (cf. *supra*, p. 175).

Lors des réformes entreprises par la Tétrarchie, la Numidie fut partagée en deux provinces : Numidie de *Cirta* et Numidie militaire (ou *Numidia militiana*), celle-ci conservant Lambèse pour capitale. Cette partition, qui fut sans doute opérée en 303, correspond d'ailleurs assez bien aux deux paysages du territoire : le nord, province « méditerranéenne », tranquille et prospère, avec d'importantes cités héritées de la Confédération cirtéenne de Sittius et de nombreuses agglomérations rurales (*castella, pagi*) ; le sud, avec ses hautes terres, soumises à des climats excessifs, et sa frange saharienne, province frontière, toujours menacée par des populations montagnardes de l'Aurès et des Nemencha et les « rebelles » qui nomadisaient au-delà de l'oued Djedi.

Cette division toutefois ne fut pas de longue durée et, en 314, les deux provinces étaient à nouveau réunies sous l'autorité d'un unique gouverneur (d'abord un *praeses* chevalier et ensuite un consulaire, de rang sénatorial) dont la capitale, *Cirta*, allait, en l'honneur de l'empereur, devenir Constantine. Le commandement militaire suprême, pour toutes les provinces du diocèse, fut alors dévolu à un comte d'Afrique (*comes Africae*), qui installa son état-major à Carthage, tandis que les unités stationnées dans la région relevaient d'un *praepositus*, chef du secteur du *limes* (cf. *supra*, p. 170), puis d'un duc (*dux*).

C. Maurétanie césarienne. — Prenant son nom de sa capitale, *Caesarea*, cette province s'étendait entre le territoire de

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

la Numidie et le fleuve *Mulucha* (Moulouya), qui marquait sa frontière avec la Maurétanie Tingitane. Elle se présentait comme une bande de terre qui, dans sa plus grande longueur, atteignait près de 800 kilomètres et allait se rétrécissant d'est — où elle s'étendait jusqu'au Hodna — en ouest. En son extrémité occidentale, vers *Ad Fratres*, elle se réduisait, en fait, à l'étroit ruban du littoral, l'arrière-pays montagneux du massif des Trara échappant à son contrôle.

Chargé d'une province qui, à plusieurs reprises, fut agitée par des révoltes de tribus (en particulier la confédération des Baquates), le gouverneur, pourtant simple procurateur de rang équestre, tenait de l'empereur des pouvoirs civils et aussi militaires. Il avait en effet à sa disposition, pour maintenir l'ordre, des contingents d'auxiliaires qui constituaient aussi comme une force permanente de « dissuasion ». Bien entendu, en cas de nécessité — pour faire face à des troubles graves ou enrayer des mouvements d'insurrection générale —, les légionnaires de la *III Augusta* et même des corps expéditionnaires venus de tous les horizons de l'Empire pouvaient être transportés sur les secteurs menacés. C'est ainsi que, lors du soulèvement qui, au temps d'Antonin le Pieux, entre les années 145 et 150, s'étendit sur les Maurétanies — commençant en Tingitane, autour de *Sala*, dès l'année 142, pour couvrir ensuite la Césarienne occidentale (sans doute dans les zones montagneuses du Dahra et de l'Ouarsenis —, des troupes furent amenées d'Espagne, de Bretagne, d'Europe centrale (Germanie, Pannonie, Dacie, Mésie) et même de Syrie. Le commandement des troupes engagées était alors remis à un officier désigné pour cette tâche. En la circonstance, Uttedius Honoratus, clarissime, légat d'Auguste, reçut de l'empereur mission de restaurer la paix romaine ébranlée et bénéficia à cet effet de moyens militaires exceptionnels.

Cette concentration des pouvoirs pour une meilleure efficacité n'était pas nouvelle. Déjà, entre les années 84 et 86, C. Velius Rufus, personnage de rang équestre, avait reçu le titre de *dux exercitus Africi et Mauretanici*, devenant commandant en chef de toutes les forces stationnées en Afrique du Nord. On a aussi noté (cf. *supra*, p. 181) qu'en plusieurs moments critiques, quand les révoltes se propageaient simultanément sur de larges districts des deux Maurétanies, la Césarienne et la Tingitane furent regroupées sous une administration unique, en particulier celle des légats propréteurs, appartenant à l'ordre sénatorial, qui avaient autorité sur les détachements légionnaires.

Avec les mesures de réorganisation décidées par Dioclétien, la Maurétanie Césarienne fut amputée de la partie occidentale de

son territoire, qui forma la Maurétanie Sitifienne. La nouvelle province, dont la capitale fut *Sitifis*, s'étendait de l'*Ampsaga*, c'est-à-dire de l'ancienne frontière avec la Numidie, jusqu'à la hauteur de *Rusuccuru* (donc bien à l'ouest de *Saldae* et de la vallée de la Soummam), et, dans le sud, elle recouvrait la zone du Hodna. Le *praeses* de la Césarienne continua toutefois à être chargé de la défense de cette région dont l'administration civile lui échappait. Dans les années 290 à 293, Aurelius Litua, procurateur à *Caesarea*, agissant alors avec ses pouvoirs militaires de *dux* qu'il cumulait avec ceux de gouverneur pour sa province, prit ainsi, à deux reprises, le commandement des troupes pour réprimer une grave insurrection qui se développa aussi bien dans certaines tribus nomadisant au sud de la région des Chotts, les *Babari Transtagnenses*, que dans la puissante fédération des *Quinquegentanei*, de l'Ouarsenis au Djurdjura et à la Petite Kabylie. On sait même par une inscription (*C.I.L.*, VIII, 20215) que, à l'occasion de ces opérations, Aurelius Litua fit procéder à la réfection d'un *centenarium* à *Aqua Frigida*, dans les Babors. Ces troubles devaient d'ailleurs se poursuivre les années suivantes et, en 297, l'empereur Maximien vint lui-même en Afrique mettre un terme à la révolte — avec des opérations qui se déroulèrent, à partir de *Tubusuctu*, dans les montagnes de la Kabylie — et récolter des lauriers dont il avait besoin. En mars 298, il pouvait ainsi entrer triomphalement à Carthage.

La création de la Maurétanie Sitifienne, qui était intervenue au plus tard en 298, permit en particulier un meilleur contrôle fiscal sur la riche région des plateaux numides. Quant aux districts occidentaux de la Césarienne elle-même, entre le cours inférieur du Chélif et la vallée de la Tafna, nul doute que l'occupation romaine s'y fit de plus en plus restreinte et effacée tout au long du Bas-Empire et que les institutions locales se soient altérées. Il serait toutefois excessif de parler d'un abandon à partir de Dioclétien. Certes, on constate alors l'amorce d'un repli, qui allait s'accentuer progressivement. Il reste que l'administration impériale, ou du moins la tradition administrative romaine demeure attestée par des inscriptions (ainsi à *Altava* — Ouled Mimoun, à une trentaine de kilomètres à l'est de Tlemcen) jusqu'au milieu du IVe siècle et au-delà (cf. *infra*, ch. X).

D. MAURÉTANIE TINGITANE. — Si la Tingitane tire évidemment son nom de *Tingi*, il n'est pas du tout certain toutefois que cette cité — à la différence de *Caesarea* pour la Césarienne — en ait été l'unique chef-lieu durant les quatre siècles sur lesquels s'étend son histoire. J. Carcopino semble avoir bien établi, à la lumière de

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

plusieurs documents exhumés à Volubilis, que ce dernier centre, qui avait déjà été une ville royale (*regia*) de Juba II, fut également choisi comme résidence habituelle des gouverneurs romains — procurateurs dont plusieurs, en des circonstances critiques, furent investis, comme en Césarienne, des pouvoirs militaires d'un *dux*. Mais on sait déjà par ailleurs (cf. *supra*, p. 184) que le territoire de cette province alla se rétrécissant et, dès les années 284-285, comme toute la région intérieure du pays, Volubilis passa sous le contrôle des Baquates. (A l'époque vandale, cette Maurétanie occidentale ne recouvrait sans doute guère que la région de *Septem* (Ceuta).) Avec le repli et les mesures de réorganisation provinciale décidées par la Tétrarchie, la Tingitane fut alors détachée du diocèse d'Afrique pour être rattachée à celui des Espagnes.

II. VILLES ET ORGANISATION MUNICIPALE

Le phénomène d'urbanisation, qui caractérise si fortement l'Afrique antique, n'était pas apparu avec l'organisation des provinces romaines. L'archéologie a livré de nombreux *monumenta* attestant l'existence d'un habitat urbain très ancien. Certes, ils dénotent principalement l'implantation de simples comptoirs puniques — dont certains devinrent toutefois des villes importantes, ainsi Hadrumète, *Tacape*, *Gightis* (Bou Ghrara) —, répartis tout au long du littoral méditerranéen et jusqu'à Essaouira (anc. Mogador), sur le rivage de l'Atlantique.

Cependant, à côté de ces constructions, les plus nombreuses de toutes celles qui ont été inventoriées et dont certaines avaient sans doute été élevées à proximité de bourgades déjà fondées par les autochtones, des historiens anciens signalent également des « villes de Libyens », qu'ils distinguent des fondations puniques. Et on sait que telles agglomérations romaines, en particulier dans l'intérieur — ainsi *Theveste*, *Castellum Tidditanorum* (Tiddis, à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Constantine), *Cirta*, *Thamusida* —, se sont développées sur les sites d'antiques villes indigènes dont elles prirent le relais. Pour ne considérer, au IIe siècle avant notre ère, que le seul territoire de Massinissa, étendu entre le domaine de Carthage et la *Mulucha*, où commençait le royaume maure de Baga, on peut noter que près d'une cinquantaine de cités sont mentionnées dans les textes des auteurs anciens, dont la plupart ont été identifiées par la

recherche archéologique. Or, par ailleurs, à cette même époque, les centres urbains puniques manifestaient eux-mêmes une grande activité et, quand ils furent intégrés dans la première province romaine, ils devaient puissamment en renforcer l'économie. Toutefois, si l'histoire et l'archéologie attestent que les phénomènes politiques, économiques et sociaux de la sédentarisation et aussi de l'urbanisation n'ont pas attendu Rome pour se développer, il reste que les siècles de civilisation africaine à l'époque romaine allaient leur imprimer une remarquable impulsion.

1. Communes et statuts des citoyens

Selon les critères de l'assimilation aux nouvelles normes juridiques véhiculées par l'administration en place et aux valeurs culturelles largement diffusées dans ce contexte de la Méditerranée occidentale où Rome avait remplacé Carthage, les organisations communales furent réparties en plusieurs catégories de niveau inégal. Il s'ensuivait, en règle générale, que le statut juridique des habitants variait avec les types de communes où ils résidaient. Notons cependant tout de suite que cette disparité prit fin avec Caracalla. Tenant compte, en effet, des situations nouvelles qui s'étaient progressivement affirmées dans les provinces, où de nombreuses cités possédaient au moins le « droit latin », cet empereur promulgua en 212 (les dates de 213 et de 214 sont aussi avancées) un édit — la *constitutio Antoniniana* — par lequel la quasi-totalité des habitants libres de l'Empire devenaient citoyens romains, reconnaissant ainsi que l'objectif de la romanisation était désormais atteint. Mais, en attendant cette consécration, les conditions des individus et de leurs familles, sauf privilèges et promotions octroyés par l'administration impériale, dépendaient des catégories de communes dont ils étaient les administrés : colonies, municipes romains et latins, communes pérégrines.

A. Colonies. — En Afrique, comme dans toutes les autres provinces, les colonies romaines bénéficiaient d'une priorité. Il s'agissait d'abord de centres fondés par des citoyens, en particulier par des vétérans, comme ceux qui furent créés dès l'époque de César et d'Auguste (cf. *supra*, p. 158-159 et 162), auxquels vinrent se joindre les déductions décidées par les Flaviens et, plus encore, sous les Antonins, par Trajan (cf. *supra*, p. 172 et 177-178).

A ces créations, qui répondaient essentiellement à des fonctions stratégiques, il faut ajouter un certain nombre d'autres cités

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

privilégiées. En effet, une antiquité illustre (anciennes capitales), un état de romanisation avancé, parfois également une importance économique particulière — ces deux derniers aspects étant d'ailleurs souvent connexes — leur valaient de bénéficier d'une promotion au rang de colonies honoraires. C'est ainsi qu'Hadrien accorda le statut coloniaire à Utique, *Bulla Regia* (Hammam Daradji), *Zama Regia, Thaenae*. Tous les habitants des colonies étant citoyens romains d'origine ou par fiction juridique, de telles cités étaient dotées d'une constitution calquée sur celle de Rome (avec assemblée du peuple, sénat et décurions, magistrats), le droit romain seul pouvait y être appliqué et leur administration était autonome. Toutefois, sauf concession d'une exemption (*immunitas*), la colonie demeurait redevable de l'impôt foncier pour le sol provincial sur lequel elle se trouvait installée, quel que fût le statut personnel de citoyens des occupants (*possessores*) de ces terres.

B. MUNICIPES. — A la différence des premières colonies déduites, qui furent en quelque sorte créées *ex nihilo*, les municipes romains se situent à l'aboutissement d'une évolution. Certaines adjacentes à des *pagi* ou à des *vici* où s'étaient installés des vétérans, d'autres ayant attiré des *negotiatores*, qui s'y étaient établis et formaient des cellules de romanisation, d'anciennes cités africaines, dont plusieurs d'origine punique, avaient reçu le statut municipal — leur sol, à moins d'exemption, demeurant provincial et tributaire.

Recherchée par les élites indigènes, qui y trouvaient la possibilité de faire « carrière », cette accession au rang de municipe ne permettait pas toujours à l'ensemble des habitants de la commune de recevoir le même statut juridique. Encore que le sujet soit controversé, il semble bien, en effet, que l'on puisse distinguer deux catégories de municipes, représentant deux temps dans l'évolution vers la romanisation administrative.

Si, dans les municipes romains, qui demeuraient cependant libres de choisir le droit romain ou de conserver leur ancien droit local et coutumier, tous les habitants devenaient citoyens romains, en revanche, dans d'autres centres, appelés municipes latins — où la population, sans doute moins assimilée dans son ensemble, était seulement dotée de l'antique charte latine —, seuls recevaient le droit de cité romaine les représentants de la bourgeoisie municipale qui pouvaient entrer dans le sénat de leur ville, statut qui devenait alors héréditaire. Ces promotions régulières par inscription sur l'album municipal, auxquelles s'ajoutaient celles de privilégiés qui avaient bien mérité au regard de l'administration

en place, permirent ainsi de naturaliser un nombre croissant de pérégrins, dont les cités accédaient alors au plan de véritables *municipia*.

On notera la tactique habile de l'administration impériale qui présentait ces transformations de statut des cités — municipes de droit latin en municipes romains, municipes romains en colonies — comme une élévation vers une forme supérieure de société, bref comme une progression dans la « civilisation ». Cette politique pragmatique ne manquait pas de profiter des antagonismes qu'elle provoquait par son jeu savant. En réalité, une hiérarchie de classes sociales établie sur la fortune s'étant substituée à une hiérarchie ethnique, les bénéficiaires de ces opérations se situaient parmi les représentants de l'aristocratie locale. Ceux-là étaient donc toujours plus attachés à un ordre qui leur permettait de porter désormais leurs ambitions bien au-delà des limites de leur cité. Issus de la curie d'une modeste « patrie » africaine, ils pouvaient d'un coup se hisser au niveau des grands destins de l'Empire.

Concernant les magistrats placés à la tête des municipes, les documents qui nous sont parvenus laissent apparaître quelques aspects spécifiques de l'organisation municipale africaine. Comme dans les colonies romaines d'Afrique, l'Assemblée du peuple (*populus*) a joué un rôle particulièrement important et durable. Le pouvoir de cette assemblée semble d'ailleurs s'être essentiellement exprimé à travers l'institution des curies municipales. Celles-ci, en nombre variable selon l'importance des cités, constituaient à la fois des associations de quartiers, avec leur organisation interne et leur hiérarchie, et des sortes d'unités administratives regroupant les *curiales* en sections de vote. Le sénat municipal (ou *curia*) était composé de décurions inscrits par droit de naissance (fils de décurions) ou par allection, en fonction du cens.

Les magistrats comprenaient les deux duumvirs (parfois *IIII viri*, quattuorvirs), élus pour un an, qui assumaient la direction de la cité, les questeurs, chargés des finances, et les édiles, responsables des divers secteurs de l'administration locale. Les magistrats entrant en charge devaient faire preuve d'évergétisme — que l'on considère parfois comme une sorte de « sens social des riches » — en dotant leur ville d'un monument public ou en organisant des jeux : « donations », « fondations », « liturgies », souvent fort onéreuses. L'album municipal était établi tous les cinq ans par les duumvirs — portant alors le titre de duumvirs quinquennaux — qui faisaient office de censeurs pour déterminer la fortune des citoyens et arrêter la liste des décurions. Il faut

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

enfin mentionner le « patron », protecteur de la cité et personnage influent : ses états de carrière lui permettaient d'entretenir d'efficaces relations avec l'administration provinciale et parfois jusqu'à Rome.

Ainsi, établis tous selon une constitution romaine identique à celle des colonies, les municipes se distinguaient toutefois de ces dernières. En effet, ils ne jouissaient pas de l'autonomie, mais demeuraient soumis au contrôle du gouverneur de la province, sans compter que le sol de la commune était redevable de l'impôt foncier.

C. COMMUNES PÉRÉGRINES. — Les textes désignent sous le terme de *civitates* des centres urbains dont les habitants, sauf cas individuels, n'étaient pas citoyens romains. De telles collectivités, ou communes pérégrines, qui, à moins de privilège et d'exemption, relevaient de l'administration provinciale et payaient le *stipendium* sur leur sol, continuaient à appliquer leur droit coutumier et conservaient leur ancienne constitution municipale. Plusieurs d'entre elles, d'origine punique, avaient à leur tête des magistrats portant le nom de suffètes — ainsi à *Lepcis Magna, Capsa, Althiburos* (Medeïna), *Mactaris, Thugga, Calama, Cirta* et jusqu'à Volubilis —, tandis que des inscriptions relevées sur certains sites font état d'autres titres : *princeps, magister, undecemprimi*, dont il est impossible de préciser les fonctions.

On sait par ailleurs que Rome entretint des relations avec des chefs de tribus ou de confédérations, recherchant habilement à s'assurer de leur alliance ou du moins de leur neutralité. De telles autorités indigènes se trouvent désignées, dans les documents latins, sous les titres plus ou moins emphatiques de *princeps gentis* ou même, pour certains chefs des Baquates et des Bavares, de *rex gentis*.

En conclusion de ces considérations sur l'administration locale, on notera la complexité de la question. Cette complexité tient non seulement à la diversité des statuts communaux jusqu'à la constitution de Caracalla, mais encore et surtout à leur état en quelque sorte fluide et évolutif, les catégories considérées comme inférieures dans cette hiérarchie ne reflétant que des situations appelées à se transformer par l'effet d'une romanisation plus profonde. C'est là certes un exemple assez remarquable du caractère pragmatique des institutions romaines. Il reste toutefois qu'un tel système devait contribuer à accentuer les clivages non seulement entre villes et campagnes, dont les genres de vie — qui, traditionnellement, étaient complémentaires — se différencièrent rapidement, mais plus encore à l'intérieur même des diverses

cellules de la société africaine. On assistera alors — tant dans la bourgeoisie urbaine, que chez les propriétaires ruraux (cf. *infra*, § IV) —, malgré des échecs dus à une concurrence entre les grandes familles, à l'ascension de nouvelles élites locales, fusionnant avec la classe politique au pouvoir et les milieux d'affaires romains dont les intérêts étaient convergents.

2. Paysages urbains

Constituant le facteur essentiel de la romanisation, l'urbanisation allait donc de pair avec ce phénomène qui allait intégrer plus profondément l'Afrique dans le processus de mutation en cours en Méditerranée sous le contrôle de Rome. Un tel mouvement se développant sur plusieurs siècles, selon des rythmes inégaux — le IIe siècle et la période des Sévères furent ainsi marqués par un effort particulier sur ce plan —, il s'ensuit que les villes africaines présentent une très grande variété de plans.

En fait, chaque cité était créée, ou du moins développée, pour répondre à des objectifs précis : politiques, économiques, religieux et parfois aussi militaires, même si, avec le temps, les caractères originels de tels ou tels centres urbains ont dû évoluer pour s'adapter à de nouvelles conditions historiques dans l'ensemble régional et africain. Toute ville possédait donc son propre paysage, de même que son histoire fut celle de ses moments d'expansion et de régression, au gré de sa propre dynamique. Or l'archéologie nous livre les clichés de villes mortes, même si elle nous permet parfois aussi de saisir, pour les situer dans le temps, quelques moments de leur histoire. Si donc, certes, des séquences peuvent être ainsi restituées, nous n'avons jamais vraiment le film intégral de cette histoire : naissance, étapes caractéristiques de l'épanouissement, déclin, et, bien souvent, nous ne saisissons que très imparfaitement les causes de cette évolution et les temps de son rythme.

Toutefois, malgré ses lacunes, il reste que cette documentation demeure une source privilégiée pour notre connaissance de l'Afrique à l'époque romaine. Il faut en effet souligner que, dans l'ensemble du domaine occidental de l'Empire, les provinces africaines, tant la densité de l'implantation urbaine était forte, sont celles qui ont permis d'inventorier les villes les plus nombreuses et parmi les plus imposantes. Au-delà de sa richesse artistique et de son intérêt propre pour la connaissance de l'urbanisme comme de l'architecture domestique et des monu-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

ments publics à tel ou tel moment du passé, chaque cité permet d'approcher, dans ses manifestations publiques comme dans sa vie privée, l'histoire d'une population. Les vestiges des villes antiques, des plus monumentaux aux plus modestes, constituent donc comme autant de documents irremplaçables pour tenter de saisir ce que fut, dans une de ses expressions sociales majeures, la civilisation africaine à cette époque.

La variété des paysages urbains tient d'abord au fait que ceux-ci se rencontrent sur les sites les plus divers, en hauteurs et en plaines, sur la côte et à l'intérieur. Parmi les sites de hauteurs, les uns, généralement anciens comptoirs puniques, se répartissent le long du littoral, où ils occupent des promontoires se prolongeant parfois par des îlots, par exemple, en Maurétanie Césarienne, *Iomnium*, Tipasa, *Cartennae;* les autres, à l'intérieur du pays, correspondent aux emplacements soit d'antiques villes libyennes — ainsi Dougga, *Cirta*, *Castellum Tidditanorum* —, soit de fondations romaines, comme dans le cas de *Cuicul*, de Lambèse (cf. *supra*, p. 171) et, à la frontière occidentale de la Césarienne, de *Numerus Syrorum*, poste de surveillance installé sur un éperon barré. Quant aux centres urbains, les plus nombreux d'ailleurs, qui se sont développés sur terrains de plaines ou de collines, qu'il suffise de citer deux exemples pris en Numidie : *Theveste* et *Diana Veteranorum* (Zana, au nord-ouest de Lambèse, fondée par des vétérans de la *III Augusta*).

Les agglomérations urbaines se sont ainsi étendues sur des sites les plus divers — sans même considérer ceux qui avaient d'abord été choisis pour une fondation et furent par la suite abandonnés. Il serait donc bien hasardé de chercher, a posteriori, à justifier le choix de tels ou tels d'entre eux — choix qui, bien souvent, tient sans doute plus au hasard des circonstances qu'aux raisons d'un déterminisme géographique. Il faut toutefois remarquer l'installation de cités ou de bourgades près de sources thermales : en Proconsulaire, *Aquae Tacapitanae*, *Aquae Persianae* (Hammam Lif, près de Tunis), *Aquae Carpitanae* (Korbous, dans le Cap Bon); en Numidie, *Aquae Thibilitanae*, *Aquae Caesaris* (Youkous, à l'ouest de Tébessa), *Aquae Flavianae* (Aïn el-Hammam, près de Khenchela); en Maurétanie Césarienne, *Aquae Calidae*, *Aquae Sirenses* (Bou Hanifia, au sud-ouest de Mascara). D'anciens camps militaires ont pu également servir de bases à l'implantation de cités, comme ce fut le cas pour *Ad Majores*, *Rapidum* et *Albulae* (cf. *supra*, p. 178).

C'est la même variété et les mêmes variations multiples qui apparaissent dans le développement de l'urbanisme en Afrique. Ce développement ne répondait pas à des plans précis et, pour

chaque cité, la règle était de se conformer aux conditions imposées par le cadre géographique où elle s'intégrait. Il convient toutefois ici de faire une mention spéciale pour Timgad, où Trajan avait installé en 100 une colonie (*Colonia Marciana Trajana Thamugadi*) déduite par le légat propréteur L. Munatius Gallus. Compte tenu de la région vallonnée où elle fut implantée, cette cité réalisait le type le plus achevé, une épure presque parfaite du *castrum* romain. En effet, à l'origine, elle s'inscrivait à l'intérieur d'une enceinte quadrangulaire et s'ordonnait sur le tracé d'un plan géométrique dont les grands axes, *cardo maximus* et *decumanus maximus*, mesuraient respectivement 353 et 322 mètres. La ville, qui connut un brillant essor, avait sa curie, son forum, sa basilique, son Capitole et ses temples, ses thermes (treize au total ont été identifiés, dont certains de dimensions considérables, sans compter les installations de bains dont plusieurs maisons étaient pourvues), son théâtre, une magnifique bibliothèque dont la contenance a été évaluée à 23 000 volumes, ses marchés et, sur l'espace citadin en dehors de l'aire réservée aux divers édifices publics et installations d'édilité, tracées selon un plan orthogonal, les rues (onze *cardines* et onze *decumani* secondaires) délimitaient le damier des îlots d'habitation (*insulae*), chaque « bloc » mesurant vingt mètres de côté. Enfin, indice supplémentaire de la vitalité de cette ville numide, à l'extérieur de l'enceinte primitive — ce qui, dès le IIe siècle, entraîna la destruction de ces murs —, des faubourgs vinrent s'adjoindre : quartiers résidentiels, quartier industriel, un marché et encore des thermes.

Mais le plan rigoureux de la Timgad du IIe siècle représentait une exception. Et, même là, les quartiers suburbains environnant, comme des excroissances et dans toutes les directions, la colonie primitive vinrent rompre son ordonnancement. La règle générale, si l'on peut dire, est l'irrégularité des plans. Des villes de plaines elles-mêmes en fournissent maints exemples : ainsi Hippone, dont les rues se sont simplement alignées sur le tracé empirique de la cité préromaine.

Dans le cas de cités construites sur des terrains en plan incliné, comme Dougga et *Castellum Tidditanorum*, les rues suivaient les courbes de niveau de la pente et des traverses en escalier étaient aménagées. *Cuicul* (cf. *supra*, p. 177) — fondée dès la fin du Ier siècle, sous Nerva, mais qui se modifia par la suite jusqu'au Ve siècle, doublant sans doute de surface — constitue l'exemple caractéristique d'une ville modelée sur le terrain, dans un site particulièrement accidenté, où des rues (*cardines*) tracées au long de l'éperon qui porte l'agglomération suivaient l'orientation, sensiblement nord-sud, de la ligne de crête. De tels plans,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

modifiés parfois encore par les constructions périphériques entraînées par l'extension de la cité, avaient des conséquences sur la disposition des monuments publics. En effet, comme il était difficile, faute d'espace, de les regrouper en un ensemble organisé, ils devaient se répartir sur les principaux axes ou même à l'extérieur de l'agglomération. Dans le cas du théâtre, sa *cavea* pouvait alors être aménagée contre les pentes d'une colline — ce qui diminuait les frais de construction —, comme à *Cuicul*, mais aussi à Dougga, Hippone, *Thubursicu Numidarum* et Timgad.

De toutes les provinces de l'Empire, celles d'Afrique comptent certainement parmi celles qui ont fait l'objet de recherches archéologiques les plus nombreuses et les cités ont été particulièrement bien étudiées. Ces travaux, qui d'ailleurs se poursuivent, fournissent la documentation fondamentale de l'historien. A côté des monographies de diverses cités romano-africaines, de la Tripolitaine à la Tingitane — et d'abord de la Proconsulaire, où le réseau urbain était le plus ancien —, il faut faire une large place aux recherches sur les *monumenta*. Elles sont consacrées aux éléments essentiels de l'architecture urbaine et aux techniques utilisées par les constructeurs, depuis les remparts — dont les fonctions sont multiples et qui délimitent parfois l'espace urbain à tel moment de son développement — jusqu'aux installations utilitaires de la cité et aux édifices publics et officiels. Ces derniers, dont les villes africaines fournissent de nombreux exemples souvent assez remarquables, entraient, comme on sait, dans les structures caractéristiques du plan urbain : forums, temples et sanctuaires, bâtiments administratifs communaux (curies et basiliques), constructions destinées aux multiples activités économiques et sociales ou à l'amélioration de la vie et de la culture des citoyens (marchés, thermes — un des cadres majeurs de la sociabilité urbaine —, théâtres, amphithéâtres, cirques, bibliothèques). Quant aux monuments et décorations de la ville, ils relevaient d'une politique de prestige et sont à mettre en grande partie au crédit de l'évergétisme des magistrats, « patrons » et autres mécènes, soucieux de leur renommée dans leurs « patries » natales ou d'adoption, et qui contribuèrent parfois avec magnificence à leur embellissement (arcs de triomphe, portiques, fontaines, parures variées).

Certes, ces divers édifices publics, dont la construction était souvent fort soignée — utilisant des techniques perfectionnées et un matériau « noble » —, témoignent aujourd'hui, sur bien des sites, d'un bel état de conservation, et les exemples fournis par les villes africaines figurent parmi les meilleurs de tous ceux qui ont été inventoriés dans les provinces romaines. Toutefois, il n'est pas

satisfaisant de dire, comme on l'a fait plus d'une fois et non sans excès, que « l'Afrique représente un véritable musée à ciel ouvert des antiquités romaines ». En effet, ce musée serait plus riche d'enseignement encore si, à travers ses collections, on tentait aussi de rechercher les variations dues à l'apport provincial, la marque spécifiquement africaine, dans les motifs ornementaux, certes, mais aussi dans tels détails architectoniques de ces édifices qui se dressaient dans des villes dont la population, en sa majorité, était de souche africaine. Il faudrait établir des comparaisons avec, en particulier, l'architecture de ces monuments funéraires que sont les « bazinas » et surtout celle de ces grands mausolées de Dougga, du Khroub, du Medracen (ces deux derniers dans le Constantinois), celui longtemps dénommé « Tombeau de la Chrétienne » (aujourd'hui « Tombeau royal maurétanien »), près de Tipasa, et le monument — sans doute un mausolée des rois masaesyles — de Beni Rhenane (en Oranie occidentale, près de *Siga*).

En effet, à l'image des hommes de la cité, l'œuvre est symbiose. Et, de même que l'étude à la fois diachronique et synchronique d'une société fait apparaître des influences reçues, mais aussi des traditions et des continuités dans les formes de religiosité et dans les mécanismes économiques, de même en va-t-il dans les techniques et dans l'art. Il convient donc, pour l'étude de cette vaste entreprise sociale que fut l'urbanisme — qui n'a pas commencé en Afrique avec Rome — de chercher aussi à considérer les choses de l'intérieur et de ne pas ramener systématiquement tout à une prétendue « romanisation » créatrice *de nihilo* des formes culturelles et cultuelles.

Bien que la construction des maisons n'ait pas généralement bénéficié des mêmes soins que celle des édifices publics et qu'elle offrît donc souvent moins de résistance à la dégradation du temps, certains types d'architecture domestique ont pu toutefois être étudiés. Il s'agit surtout de demeures des quartiers aristocratiques, parfois richement ornées de mosaïques ou de fresques, ayant appartenu à des familles privilégiées de la société romano-africaine. Comme on l'a déjà noté pour la cité elle-même — dont le plan a déterminé l'ordonnancement des rues —, les habitations elles aussi ont souvent évolué : transformations, aggrandissements, regroupements. Il s'ensuit que toutes les maisons d'un même quartier ne sont donc pas nécessairement contemporaines. On sait par ailleurs que les types d'habitations, et leur répartition à l'intérieur de l'espace urbain, peuvent fournir de précieuses indications pour l'histoire sociale des cités.

Le type le mieux connu d'architecture domestique est celui — conforme au modèle répandu dans tout l'Occident méditerra-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

néen — de la maison à péristyle, comprenant une cour quadrangulaire entourée de colonnades, avec jardin et bassin, sur laquelle s'ouvraient les pièces du bâtiment. Des exemples de telles habitations se relèvent à Utique — sans doute les plus anciennes —, à Carthage, *Thysdrus, Acholla, Thibilis* (Announa, au sud-ouest de Guelma), Tipasa, Volubilis. Pour mieux s'adapter encore au climat, la maison africaine comprenait parfois un sous-sol aménagé en appartement complet qui, au plus fort de la canicule, conservait sa fraîcheur.

Ici encore, comme dans l'architecture des édifices publics, il serait particulièrement intéressant de pouvoir identifier sur ces constructions de type hellénistique les caractères proprement africains. Les riches demeures des Libyens, dans les antiques villes de la période préromaine, ne représentaient-elles pas déjà comme une ébauche, plus ou moins élaborée, qui alla se perfectionnant avec la fortune des grandes familles, dans une Afrique qui s'ouvrait déjà aux échanges avec le monde méditerranéen? C'est ainsi qu'une maison à péristyle s'élevait dans un quartier de Kerkouane, la belle cité punique du Cap Bon abandonnée par ses habitants dès le IIIe siècle avant notre ère. Si l'habitat urbain a évolué, ce qui est incontestable, cette évolution est le résultat d'un vaste mouvement dans lequel il faut faire la part du dynamisme des populations africaines. Cette part resterait à déterminer.

Enfin, de même que nous ne savons rien de précis du paysage des *pagi*, villages et autres petites agglomérations formés par une population rurale indigène de *stipendiarii*, de même pour l'habitat des faubourgs populaires des cités. Seuls les textes nous parlent, par exemple, des *mapalia* — ainsi pour Carthage, près des citernes et de l'*area* du procurateur Macrobius Candidianus, où fut inhumé le corps du martyr Cyprien. Ces quartiers pauvres présentaient des assemblages de constructions en matériaux légers, circulaires ou en forme de carène de navire, ainsi que les décrivait Salluste qui avait eu le loisir d'en observer dans sa province pendant qu'il était gouverneur. Ces gourbis vinrent progressivement se fixer, comme les « bidonvilles » des cités modernes, sur les périphéries urbaines. C'est le même terme qui désignait aussi les misérables habitations des ouvriers agricoles et des petits paysans indigènes. Les agglomérations de *Mapalia Siga* (Henchir Mettich, en Tunisie, au nord-ouest de Testour), connue par une inscription, et de *Mapalia*, dont parle Augustin dans une lettre à l'évêque de *Calama*, étaient sans doute des « douars » qui, au moins à une époque, avaient été exclusivement constitués de huttes. Si l'archéologie nous permet d'avoir une certaine connaissance de

l'habitat des beaux quartiers urbains, en revanche, il ne reste aucun vestige des *mapalia*, qui témoignaient d'une situation bien différente.

Deux autres questions se poseraient aussi : l'importance numérique des cités africaines et la proportion des citadins dans la population totale des provinces. Les évaluations qui ont été avancées, et qui se rapportent à la période allant du milieu du IIe siècle au milieu du siècle suivant — période des derniers Antonins et des Sévères, considérée comme celle de l'apogée pour l'Afrique romaine —, varient de quatre à six ou sept millions d'habitants. Cette « fourchette » peut sembler bien large, mais, comme on sait, les problèmes de population sont très difficiles à cerner dans tous les domaines de l'Antiquité.

Quant à l'importance des cités, la difficulté est du même ordre et les chiffres proposés sont donc tout aussi hypothétiques. Les villes africaines, on en convient facilement, ne peuvent pas être mieux connues à cet égard que Rome elle-même. Or les historiens sont loin de s'entendre sur ce point de la population de la capitale et leurs estimations sont allées de 200 000 à plus d'un million d'habitants.

Puisque, de toute façon, pour l'Afrique également, il ne peut s'agir que d'approximations, il est fort vraisemblable qu'une cité comme Carthage — qui, selon l'historien du IIIe siècle Hérodien, disputait à Alexandrie la seconde place dans l'Empire, à la suite de Rome — pouvait compter plus de 100 000 âmes pour l'agglomération et sa banlieue. Toujours par référence, d'une part, à la superficie des territoires urbains tels que l'archéologie permet de les délimiter au stade de leur plus large extension, et, d'autre part, à des conjectures sur la moyenne des populations urbaines — conjectures se fondant, en particulier, sur la concentration et le mode d'utilisation de l'habitat —, d'autres évaluations ont été proposées. *Lepcis Magna*, la « patrie » de Septime Sévère, qui occupait une position privilégiée en Afrique, aurait ainsi compté jusqu'à 80 000 habitants. Un certain nombre de chefs-lieux de provinces ou de districts eurent probablement des populations allant de 20 000 à 30 000 habitants : *Sabratha*, Hadrumète, *Thysdrus*, Utique, Hippone, *Cirta*, *Caesarea*, Volubilis. Venaient enfin les petites cités — certaines dépassant toutefois nettement les 10 000 habitants — dont le centre urbain proprement dit, relativement modeste, se trouvait parfois prolongé par de vastes dépendances rurales appartenant à la bourgeoisie municipale, sorte d'antennes rattachées administrativement à la commune, ainsi, en Maurétanie occidentale, pour *Cohors Breucorum* et *Altava*.

Compte tenu de cet ensemble complexe et en mutation tout au

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

cours des siècles où ces provinces constituèrent un des éléments les plus vigoureux de l'Empire, on a estimé que, pour la période déjà précisée, les villes — on en a dénombré 500 en Afrique, dont près de 200 pour la seule Proconsulaire — représentaient le quart ou même le tiers de la population totale. Quoi qu'il en soit de ces « statistiques » si hypothétiques, une chose est certaine : le réseau urbain était assez dense et riche pour avoir largement réparti sur le territoire africain, encore que de façon fort inégale selon les provinces, ces lieux privilégiés où devait s'opérer l'alliage entre l'*africitas* et la *romanitas*.

3. Urbanisation et romanisation

Que l'accélération du processus d'urbanisation en Afrique ait contribué au succès de l'Empire et à l'essor de ce qu'il est convenu d'appeler la romanisation ne constitue pas ici un cas particulier dans l'antiquité. Peu ou prou, en effet, toutes les provinces entrèrent dans ce vaste et complexe système où les liens politiques et économiques avec Rome et, plus encore, la commune idéologie des classes dominantes — fondée sur une culture et des intérêts partagés — ne pouvaient pas ne pas avoir d'influence sur des populations et des sociétés intégrées dans le même ensemble. Toutefois, s'agissant de l'Afrique, pour tenter d'apprécier le poids de ces influences étrangères, et d'abord celle du fameux « génie romain », sur le patrimoine social et culturel indigène, la mesure s'avère malaisée, sinon impossible. L'inventaire de ce patrimoine pour la période préromaine ne peut être que fort imparfaitement établi. D'autre part, on ne saurait négliger la dynamique propre à la civilisation africaine. Bien évidemment, cette civilisation ne serait pas demeurée bloquée à tel stade plus ou moins archaïque, mais, si Rome n'était pas intervenue, elle eut poursuivi son développement selon ses valeurs originales dans son contexte méditerranéen. Prétendre, comme certains ne se sont pas privés de le faire, que ces cultures régionales étaient alors « sous-développées » ou ankylosées, relève de conceptions fixistes. De telles conceptions, qui tendent à présenter l'œuvre de Rome comme celle d'un « animateur » venant vivifier une masse « barbare », parce qu'ignorante du grec et du latin, bref la « civiliser » — dût-on entendre ce terme en son sens originel, d'une initiation aux structures sociopolitiques de la « cité » classique —, sont sans rapport avec les réalités de l'histoire.

Cependant, avec la mise en place de l'administration des

provinces romaines, il est évident que l'Afrique allait s'ouvrir plus profondément encore à ces divers courants méditerranéens qui, dès sa préhistoire, avaient déjà atteint ses rivages. La multiplication des échanges commerciaux et humains explique donc en partie ces mutations dans les divers domaines culturels, de même que les nouvelles conditions sociales et économiques, imposées par la politique romaine et aussi par l'évolution générale de l'Afrique, favorisèrent l'extension d'un tissu urbain plus dense et plus solide. C'est ainsi seulement qu'on peut considérer que la romanisation — avec les réserves qui s'imposent sur les apparentes orientations de ce terme — s'est essentiellement coulée à travers le cadre privilégié de l'urbanisation.

Dans ce cadre des grandes comme des petites cités, les écoles — dont certaines, à Carthage d'abord, capitale intellectuelle, mais aussi à *Lepcis Magna*, Hadrumète, *Cirta*, *Theveste*, bénéficiaient d'une réputation méritée — contribuèrent avec une remarquable efficacité à cette « intégration » progressive dans un monde où le latin devint tout autant la langue véhiculaire que celle de la culture. Le processus naturel d'acculturation n'était évidemment pas réservé aux provinces africaines. Parlant de l'œuvre accomplie par son beau-père, Agricola, qui fut pendant près de sept ans gouverneur de Bretagne, Tacite nous laisse sans illusions sur les effets de cet impérialisme culturel, même si rien ne permet d'affirmer que ce type de « romanisation » ait répondu à une politique délibérée à la tête de l'Empire. Ayant lui-même parcouru le *cursus honorum* et membre éminent d'une classe politique attentive au grand dessein de Rome, l'historien écrivait à ce sujet, non sans quelque pessimisme aristocratique de moraliste désabusé : « Pour que des hommes dispersés et grossiers et de ce fait portés à la guerre s'accoutumassent par les plaisirs au repos et à la tranquillité, il (Agricola) les encouragea en privé, il les aida publiquement à construire des temples, des forums, des maisons. Il louait ceux qui s'empressaient, il châtiait ceux qui tardaient; ainsi l'émulation de l'honneur remplaçait la nécessité. Bien plus, il faisait instruire les fils des chefs dans les arts libéraux (...) si bien que ceux qui peu avant dédaignaient la langue de Rome, se passionnaient pour son éloquence. Il en résulta même de l'honneur pour notre habit; on porta souvent la toge. Peu à peu l'on s'écarta jusqu'à la douceur de nos vices, aux portiques, aux bains, au raffinement des banquets. Et ce que ces hommes sans expérience appelaient civilisation, c'était ce qui contribuait à leur asservissement » (*Agricola*, XXI). Et un siècle et demi avant Agricola, Sertorius, qui gouvernait alors en Espagne, avait déjà compris tout l'intérêt de la formation romaine pour les élites

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

locales : « Dans toutes les régions soumises à son autorité, il prit ceux des premières familles, qu'il rassembla dans Huesca (en Tarraconaise), et leur donna des maîtres pour les instruire dans les lettres grecques et latines » (Plutarque, *Vies.*, Sertorius, 14).

Comme d'autres provinces, l'Afrique fournit donc un contingent non négligeable de ses représentants dans ces auteurs, païens ou chrétiens, qui enrichirent la littérature latine : poètes, historiens, philosophes, théologiens, juristes et surtout brillants rhéteurs. Parmi ceux-ci, il faut citer Fronton (vers 100-175), originaire de Cirta et se présentant lui-même comme « Libyen, issu de Libyens nomades », qui fut choisi par l'empereur Hadrien, puis par son successeur Antonin, pour être le maître en éloquence latine des deux jeunes princes Marc Aurèle et Lucius Verus.

La plupart de ces « brillants sujets » africains qui se firent un nom dans les lettres latines étaient issus de l'aristocratie municipale. Ainsi, pour citer un exemple, Apulée (vers 125 — après 170), le célèbre auteur des *Métamorphoses* (ou *L'Ane d'or*), était originaire de Madaure, en Numidie, où son père occupa la charge de duumvir. Ces familles aisées « poussaient » leurs enfants vers une éducation libérale qui leur permettrait d'atteindre à une plus haute promotion, parfois jusqu'à la cour impériale, et dont le bénéfice pouvait alors rejaillir sur leur « patrie » natale.

Dans ce domaine des lettres, celui qui demeure aujourd'hui, et de loin, le plus illustre Africain, saint Augustin (354-430), n'avait certes pas bénéficié au départ d'un privilège de fortune. Après l'école primaire dans sa ville de *Thagaste* (Souk Ahras, à soixante-dix kilomètres au sud d'Hippone), pour lui permettre d'aller entreprendre le second cycle de ses études à Madaure (à une quarantaine de kilomètres plus au sud), centre intellectuel fort réputé dans cette région des Hautes Plaines numides, son père, Patricius, un petit propriétaire foncier — appartenant à la classe de ces *curiales* du IVe siècle souvent écrasés par les charges fiscales —, avait déjà su s'astreindre à des sacrifices extrêmes. Mais le jeune Augustin, qui, à l'âge de seize ans, avait été ainsi contraint d'interrompre sa formation scolaire pendant une année, eut la chance de pouvoir aller la poursuivre à Carthage grâce à l'aide d'un généreux mécène qui devint son ami, Romanianus, le « patron » de *Thagaste*. On connaît la suite. Malgré le travail acharné qu'exigea une production littéraire à la fois immense et variée — dont le catalogue dépasse le nombre des mille numéros —, l'auteur des *Confessions* et de la *Cité de Dieu* se consacra en outre, et même d'abord, avec une passion tout africaine, à sa charge d'évêque d'Hippone, qu'il porta trente-cinq ans durant, rayonnant sur l'Afrique entière et bien au-delà de la Méditerranée, jusqu'à sa mort, en cet été de l'année 430, alors que les Vandales assiégeaient depuis plusieurs mois sa cité.

Si la romanisation avait permis de constituer une certaine unanimité culturelle, qui se développa du moins au sein des classes privilégiées, il reste que tous les Africains qui s'exprimaient en latin, ou même qui contribuaient à la diffusion et au prestige de la langue, ne se situaient pas pour autant dans la tradition archaïque de la Rome romuléenne. Les plus lucides d'entre eux ne manquaient pas à l'occasion de rappeler leurs racines africaines. Dans les œuvres de plus d'un représentant de cette intelligentsia provinciale, on peut dénoter, à l'égard de Rome, des sentiments qui n'apparaissent guère comme ceux de dociles assimilés. Ainsi, au IIIe siècle, le rhéteur Arnobe, originaire de *Sicca Veneria* (Le Kef, dans le Haut-Tell tunisien), où il fut le maître de l'apologiste chrétien Lactance, rendait gloire à Hannibal, qui fit trembler Rome, et il prenait plaisir à rappeler les sombres journées des Fourches Caudines et du Lac Trasimène, parlait du fléau de la domination romaine, car, remarquait-il, Rome « est née pour la perte du genre humain » (cf. *Adversus nationes*, 1,5; 2,73; 4,4; 7,50-51).

Des Africains surent ainsi, par leur propre contribution, donner au mot « romanisation » sa véritable dimension d'échanges entre les rivages méditerranéens — ces échanges, sur le plan culturel du moins, fussent-ils essentiellement limités entre, d'une part, des élites locales, témoins d'une culture dominée (avec les réserves qui s'imposent sur ce point) et, d'autre part, la classe romaine au pouvoir, intéressée à l'expansion de la culture dominante. Bien entendu, tous les provinciaux ne surent pas conserver cette dignité dans le souvenir de leurs origines et de leur histoire. Si, en Afrique sans doute plus qu'ailleurs, la « romanisation » des âmes devait se révéler une entreprise illusoire, cette forme d'asservissement obtenue en Bretagne par les habiles méthodes d'Agricola aboutit toutefois, ici également, à des résultats satisfaisants. Des notables locaux, qui devaient leur promotion sociale à la nouvelle échelle de valeurs mise en place par l'administration, collaboraient eux-mêmes avec zèle à l'instauration de cette « civilisation » venue d'outre-mer et reniaient allègrement celle de leurs ancêtres. Ainsi, pour rester à Madaure, dans la patrie d'Apulée, c'était le cas d'un certain Maximus, qui enseignait la grammaire dans une des écoles de l'importante cité romano-africaine. Parvenu au faîte de sa carrière, le *grammaticus*, dans une lettre à Augustin, son voisin de *Thagaste*, se montrait très fier des statues de divinités qui ornaient le forum de sa ville. Après des considérations sur les dieux de l'Olympe et la fable grecque, des références à Jupiter, Junon,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Minerve, Vénus et Vesta, il étalait toute sa science à travers des allusions savantes aux indignations littéraires de Lucain et aux délicatesses de Virgile — *Trahit sua quemque voluptas*. En revanche, tout conquis par cette civilisation du paganisme romain qu'il se glorifiait de diffuser, Maximus n'avait pas assez d'ironie et de sarcasmes pour moquer des noms de martyrs chrétiens indigènes honorés dans la région : Miggin, Sanaë, Lucitas, Namphamo. Ces noms choquaient son purisme de lettré officiel. Un tel zèle de parvenu devait toutefois être assez rare.

C'est dans la mesure, en effet, où ils firent appel aux richesses de leurs traditions et à leur propre génie que les Africains purent contribuer réellement aux mutations de civilisation qui marquèrent les siècles de domination romaine en Méditerranée occidentale.

III. ÉCONOMIE ET COLONISATION

Un des meilleurs spécialistes des antiquités africaines comme E. Albertini pouvait écrire, il y a une soixantaine d'années, avec, certes, ce souci apologétique habituel à l'époque coloniale, même chez les représentants les plus autorisés de l'historiographie : « Dans l'ensemble des régions soumises à son autorité, Rome a organisé la production et les échanges : en assurant l'ordre, en disciplinant et en outillant les populations qui avant elle étaient barbares, en leur enseignant le confort et le luxe, en créant des routes, en favorisant le trafic maritime, elle a développé une activité économique dont bénéficièrent tous ceux qui vivaient dans les frontières de l'Empire. Rome a aménagé le monde de façon à s'assurer à elle-même les ressources dont elle avait besoin, mais en même temps de façon à améliorer les conditions d'existence de tous ceux qu'elle avait soumis » (*L'Afrique romaine*, p. 45).

Que l'œuvre économique de Rome, en Afrique comme dans les autres provinces, ait d'abord été orientée vers ses propres intérêts, chacun en convient aisément. Il resterait toutefois à savoir si cette entreprise a profité dans la même mesure aux provinciaux dans leur ensemble, et non pas, pour l'essentiel, à une aristocratie locale, romaine ou africaine. De toute façon, quelle que fût la prospérité, d'ailleurs toute relative, des provinces africaines devenues colonies d'exploitation pour l'Empire — provinces bénéficiant au départ de la politique agraire activement menée

déjà, plusieurs siècles durant, par les Carthaginois et, à leur suite, par Massinissa —, ce développement s'édifia sur le travail de populations indigènes besogneuses qui, du moins en certaines zones, supportèrent à leur détriment les conséquences des mutations intervenues dans le régime des terres.

1. Paysage rural, agriculture et élevage

Le premier problème qui se pose pour l'étude d'une société ancienne, dont l'économie était essentiellement agricole, est celui du paysage rural tel qu'il se présentait alors. Or, tant les informations glanées dans les sources littéraires que les indices fournis par les sciences et les techniques de recherche — archéologie, photographie aérienne, botanique (analyses de pollens pour l'étude de la flore) — ne permettent guère que des approches, sans qu'un inventaire global ne puisse jamais être établi.

Dans le cas de l'Afrique du Nord, la difficulté est d'autant plus grande à ce sujet que, pour des raisons géographiques, cet ensemble régional manque fortement d'unité dans les domaines du climat et de l'hydrographie, facteurs de première importance pour la production des sols. Même si les conditions climatiques et la relative sécheresse qui caractérisent aujourd'hui les pays du Maghreb étaient déjà sensiblement les mêmes au début de notre ère, il semble bien toutefois que la frange saharienne n'ait cessé de se dessécher et de s'élargir. Ainsi, dans la vaste région qui s'étend au sud de l'actuel Constantinois algérien, en particulier entre Tébessa, les contreforts orientaux de l'Aurès et les Monts des Nemencha, on a relevé des vestiges de nombreuses agglomérations, dont les plus importantes étaient reliées par des voies romaines : *Theveste-Ubaza-Ad Majores, Theveste-Vegesela-Mascula-Bagaï*. Dans un rapport, établi en 1909, sur l'exploration archéologique de l'ancien Cercle militaire de Tébessa, on peut dénombrer soixante-quinze édifices religieux, donatistes ou catholiques, la plupart remontant à l'époque romaine, quelques-uns de la période d'occupation byzantine. Or ce pays de hautes terres, avec son paysage nu et tourmenté, est aujourd'hui très marqué par l'aridité. Sans être déjà sahariennes, ces régions déshéritées, où les nomades du Sud viennent estiver avec leurs troupeaux, ne font plus vraiment partie de la zone tellienne. Si l'on songe à la vie urbaine qui s'y était développée dans l'Antiquité et le haut Moyen Age, il est évident que, pour des raisons diverses — parmi lesquelles le facteur climatique et surtout les conséquences du

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

déboisement —, de profonds changements sont intervenus, et cet exemple n'est pas unique.

Seule une étude régressive, qui remonterait jusqu'au Moyen Age, fournirait des éléments pour une meilleure connaissance des paysages ruraux de l'Afrique à l'époque romaine. Faute de telles recherches préliminaires, on ne peut donc guère écrire une histoire économique de ces provinces, mais uniquement tenter une esquisse fondée sur des approximations.

Bien que de nombreux problèmes restent encore à résoudre sur ce sujet — touchant à l'outillage et, en particulier, aux instruments découverts dans plusieurs gisements capsiens et néolithiques et présentés parfois comme étant des « faucilles » —, on admet aujourd'hui que l'agriculture africaine remonte probablement à la fin des temps préhistoriques. Certaines gravures et peintures rupestres de l'Atlas et du Tassili peuvent d'ailleurs confirmer cette thèse, même si, en l'occurrence, les scènes de vie pastorale, attestant la domestication du mouton et du bœuf, sont certes plus nombreuses que celles qui semblent avoir trait à l'agriculture.

Quelle que soit l'ancienneté de la culture des céréales, elle ne cessa de s'étendre dans les siècles qui précédèrent puis accompagnèrent les temps puniques. Enfin, pour sa part, s'étant employé à accélérer la sédentarisation des populations berbères dans le but d'organiser économiquement et financièrement son Etat numide et de faire mettre en valeur ses immenses domaines royaux, Massinissa contribua, tout au cours de son long règne, à développer une agriculture dont les productions étaient déjà commercialisées en Méditerranée et qui furent ainsi d'un précieux secours pour Rome lors de ses guerres contre Philippe V de Macédoine et Antiochos. Polybe, dont la sympathie pour le grand *aguellid* — qu'il avait lui-même rencontré à *Cirta* dans l'année 150 — reflète celle de la famille des Scipions, ses protecteurs, surestime toutefois l'œuvre du chef africain quand il lui attribue tout le mérite d'avoir inauguré et organisé une riche économie agricole sur les terres de son royaume.

Si ces éloges sont évidemment excessifs — les Africains, comme on sait, n'ayant pas attendu le IIe siècle pour s'adonner à l'agriculture, certes encore peu diversifiée —, il reste que le règne de Massinissa favorisa systématiquement la mise en valeur et l'exploitation des terres. L'agriculture bénéficiait d'ailleurs alors des recherches agronomiques que les Carthaginois avaient entreprises en fonction des sols et des conditions climatiques du pays. Il faut, de toute façon, souligner que les Romains furent grandement redevables tant aux Puniques qu'aux Numides eux-

mêmes en matière d'agriculture, bien que, dans ces périodes anciennes, le nomadisme ait limité l'importance de l'économie agraire. Il n'est pas impossible aussi que les premières formes du colonat, qui caractérisa les modes d'exploitation rurale dans la province romaine, soient déjà apparues en Afrique dans les grands domaines des princes numides, où étaient employés non pas des esclaves, mais une main-d'œuvre indigène libre fournie par les tribus sédentarisées. Par la suite, l'Afrique entrant progressivement dans le domaine de Rome, l'agriculture passa alors par deux phases, qui marquent en fait l'adaptation de la province aux nouvelles conditions politiques qui lui étaient faites.

Au cours du Ier siècle, pour répondre aux demandes de l'administration impériale, la production céréalière fut très activement poussée. Auguste avait porté à 200 000 le nombre de citoyens — qui étaient de 150 000 sous César — inscrits aux distributions alimentaires gratuites. Pour répondre aux besoins de cette population assistée et qui représentait alors environ le tiers des citoyens libres de Rome, les préfets chargés de la plèbe frumentaire devaient disposer chaque mois d'un million de boisseaux de blé, quantité que l'Italie était bien incapable de fournir. L'Afrique allait donc être mise en coupe réglée et, à cet effet, la polyculture qui s'y était organisée dut être sacrifiée aux exigences d'une exploitation céréalière intensive, dont le premier résultat fut d'étendre les terres emblavées au préjudice de la viticulture et de l'oléiculture.

A l'époque de César, la production annuelle de l'*Africa nova* — qui n'avait pas encore englobé le royaume de Sittius — ne dépassait pas 840 000 quintaux de blé. Un siècle plus tard, sous le principat de Néron, la récolte moyenne de la Proconsulaire dans ses nouvelles dimensions — compte tenu de l'extension du domaine provincial contrôlé par Rome après la défaite de Tacfarinas et des nouvelles emblavures — pouvait être estimée à 9 millions de quintaux. On comprend que Pline l'Ancien, qui écrivait alors son *Histoire Naturelle*, ait porté cette appréciation : « Le sol de l'Afrique a été donné par la nature tout entier à Cérès ; l'huile et le vin lui ont presque été refusés ; toute la gloire du pays est dans ses moissons » (XV, 8). Bien entendu, c'est d'abord à la métropole que devaient profiter ces moissons. Les convois de blé d'Afrique pouvaient rapidement et sans grands frais de transport rejoindre les docks d'Ostie — au total 1 260 000 quintaux par an, jusqu'au IVe siècle probablement, soit le versement en nature tant des impôts sur les terres des particuliers et des collectivités que du revenu des domaines impériaux, considérablement aggrandis par les confiscations décidées par Néron sur les biens des six plus

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

riches latifondiaires. L'Afrique bénéficiait ainsi du privilège peu enviable de fournir au Ier siècle les deux tiers du blé nécessaire au ravitaillement de Rome. L'Afrique, « grenier de Rome », écrivait Flavius Josèphe (*Bell. Iud.*, II, 16, 4).

Pendant ce temps, manquant pour sa propre consommation de blé en quantité suffisante, la population indigène dut sans doute souvent se contenter d'orge et surtout de millet, sans compter les famines durant les années de sécheresse. Même par la suite, ainsi aux IIIe et IVe siècles, quand les crises secouèrent l'Empire, les exigences du pouvoir central demeurèrent inchangées. La production africaine était alors plus indispensable encore pour pallier le marasme de la production en Sicile et l'interruption des envois de blé d'Egypte, dirigé sur Constantinople depuis la fondation de la cité. En fait, ce n'est que dans les rares intervalles où l'Afrique se trouva coupée de Rome — livrée alors à la disette — ou du moins que les relations de la province avec sa métropole furent entravées, qu'elle put bénéficier pleinement de ses propres ressources céréalières : ainsi, lors de l'intermède de Domitius Alexander, dans les années 308-310, et à l'occasion des guerres de Firmus et de Gildon, dans le dernier tiers du IVe siècle (cf. *infra*, p. 339).

Il est clair que l'annonce — service d'Etat chargé d'approvisionner la métropole en denrées alimentaires et principalement en blé — occupa toujours la place centrale dans les rapports de Rome avec la Berbérie. Les redevances sur les terres des particuliers, les territoires des cités et des tribus ainsi que celles qui étaient à la charge des métayers (*coloni*) exploitant les domaines impériaux étant versées en nature, ces produits de l'agriculture africaine étaient collectés puis drainés vers les ports. Après des prélèvements pour l'intendance militaire et les fonctionnaires de l'administration impériale — comme complément de rémunération et pour l'entretien de leur personnel —, les organismes de l'annone faisaient alors exporter vers l'Italie les très importants stocks disponibles. Le transport était assuré par des corporations d'armateurs (*navicularii*) qui jouaient ainsi un rôle essentiel pour le ravitaillement de Rome. A la fin du IIe siècle, Commode décida d'ailleurs de mesures destinées sinon à créer une flotte d'Etat, du moins à contrôler et à réorganiser la flotte annonaire spécialisée dans le transport du blé d'Afrique vers l'Italie.

Parmi les districts céréaliers qui se signalèrent dès le premier siècle, tant pour l'importance de leur production que pour la qualité de leurs variétés de blés, venaient non seulement les riches terroirs de la Proconsulaire — vallée de la Medjerda et arrière-pays d'Hadrumète (Sahel de Sousse) —, mais aussi les Hautes

Plaines, dans les régions de *Cirta* et de la Numidie Sitifienne, et jusqu'en Tingitane, où la culture du blé s'était développée autour de Volubilis. Sur des sols légers et phosphatés, qui n'avaient pas encore été fatigués par l'exploitation — et que des labours au moyen d'une araire rudimentaire ne risquaient pas de réduire à un épuisement rapide —, dans des régions aussi où les pluies étaient généralement suffisantes pour l'année agricole, les récoltes donnèrent d'excellents résultats, même si les rendements de 100 et de 150 pour un signalés par Pline l'Ancien aient été exceptionnels.

A côté de ces productions céréalières, si nécessaires pour subvenir aux besoins d'une Rome où, avant même que ne fussent lancés les mots célèbres : *panem et circenses*, la plèbe avait pris goût à la chose, les Africains pratiquaient les cultures maraîchères, déjà florissantes à l'époque punique dans la région de Carthage et le Cap Bon. Quelques ressources vivrières — pois chiche, fève, ail, truffe, jujube, cumin —, destinées à la consommation locale, venaient s'ajouter aux fruits d'une arboriculture variée dont certains, ainsi la figue et d'autres espèces exotiques, figuraient sur les bonnes tables de Rome. Mais ces quelques denrées d'exportation comptaient pour quantité négligeable à côté des cargaisons de blé. L'Afrique fournit aussi à sa métropole des éléphants et approvisionna les amphithéâtres, qui faisaient une grande consommation de bêtes fauves, lions et panthères, massacrées à l'occasion de ces jeux si nombreux sous l'Empire à partir d'Auguste. Enfin, pour cette période du Ier siècle, on ne saurait vraiment parler d'un mouvement commercial sur les quelques matières premières qui faisaient l'objet d'une exploitation dans la Province, à l'exception toutefois du marbre numidique (cf. *supra*, p. 162) et du thuya, aux belles loupes veinées de rouge-fauve et de brun, dont le bois était utilisé dans des travaux d'ébénisterie d'art.

A partir du IIe siècle, quand la sédentarisation jusque sur les confins méridionaux de la Numidie et le contrôle d'une bande du Tell maurétanien eurent considérablement étendu le domaine agricole de Rome, on constate une accession de l'économie africaine à une nette différenciation, qui alla encore en s'élargissant jusqu'au début du siècle suivant. Ces mutations s'expliquent sans doute pour plusieurs causes : des terres à blé, épuisées par un long rendement intensif, devaient être renouvelées par d'autres cultures; les sols de certaines régions récemment entrées dans le territoire des provinces convenaient mal à une exploitation céréalière.

Il faut souligner en outre que, la romanisation se développant, les rapports du pouvoir central avec l'Afrique avaient changé, et la situation de colonie d'exploitation qui avait prévalu au Ier siècle

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

n'était plus de mise. La décentralisation économique qui allait s'affirmer était une conséquence logique de la grave crise dont Rome avait souffert après la mort de Néron. La tyrannie du dernier des Flaviens avait également abouti à un échec, libérant largement un mouvement qui faisait aux habitants des provinces une part de plus en plus importante dans la vie de l'Empire. Et ce n'étaient pas les Antonins, eux-mêmes d'origine provinciale, qui allaient contrarier ce mouvement d'intégration, bien au contraire. L'administration impériale ne pouvait d'ailleurs plus exiger des provinciaux — parmi lesquels les citoyens romains, avant même l'édit de Caracalla, comptaient en nombre croissant — qu'ils se soumissent aux intérêts immédiats de Rome et d'une Italie d'ailleurs profondément affectée par la décadence agricole généralisée et la dépopulation. Les propriétaires d'importants et parfois riches terroirs africains tenaient désormais à tirer de leurs domaines les productions les plus rentables.

Cette évolution entraîna une libéralisation dans la vie économique des provinces et certaines cultures, qui avaient été sacrifiées en Afrique au bénéfice des céréales, retrouvèrent un rapide essor. Cette polyculture : blé, vigne et oliviers, si généralisée dans les pays méditerranéens dès l'Antiquité, reprit donc un nouvel équilibre et permit ainsi de tirer le meilleur parti du domaine agricole dans son ensemble. Ainsi, bien des terres en zones montagneuses et dans des steppes de climat semi-aride où la pluviosité, inférieure à 250 mm par année agricole, était trop insuffisante pour permettre même des récoltes d'orge, pouvaient parfaitement convenir à des plantations d'olivettes.

Mais plus encore que les vignes — qui, au même titre d'ailleurs que celles d'Espagne et de Grèce, pouvaient elles-mêmes dangereusement concurrencer les productions des viticulteurs italiens —, ce furent les plantations d'oliviers qui bénéficièrent de cette révolution économique. L'huile importée d'Afrique fut d'abord utilisée pour l'éclairage et les soins corporels dans les thermes. Pline écrivait à ce sujet : « L'huile a pour propriété de réchauffer le corps, de préserver du froid et aussi de calmer la chaleur de la tête. Les Grecs, inventeurs de tous les vices, en ont fait un produit de luxe en la répandant dans tous leurs gymnases » (XV, 5). Par la suite, à mesure que la culture de l'olivier se développa, les conditions matérielles de fabrication se perfectionnant — c'est la première pressée d'olives à demi mûres qui donne l'huile de meilleure qualité —, elle fut également utilisée dans l'alimentation. Si la production se maintint très abondante jusqu'au Ve siècle, alors que, dès l'époque des Sévères, Rome importe surtout l'huile espagnole, c'est que les Africains en faisaient une

consommation considérable. Les lampes pouvaient rester allumées toute la nuit, alors que l'Italie, du moins vers la fin de l'Empire, connaissait la pénurie. Quand, dans les années 386-387, il séjournait à Cassiciacum (région de Milan), l'Africain Augustin, futur évêque d'Hippone, s'étonnait de ces nuits dans des chambres sans éclairage : « Nous étions dans l'obscurité, ce qui, en Italie, est presque une nécessité même pour les riches » (*De ordine*, I, 3, 6).

Les très nombreuses pierres provenant des antiques pressoirs à huile relevées dans les campagnes et les localités permettent de dresser une carte des régions où l'oléiculture fut particulièrement importante. On peut ainsi noter le nord de la Proconsulaire, la haute et moyenne vallée de la Medjerda (avec de nombreuses huileries autour du centre de Madaure), le ruban côtier qui va du Cap Bon à Gabès et, au sud-ouest de la Province, les steppes s'étendant entre Sbeïtla, *Thelepte* et Tébessa. Pour la Numidie, il faut signaler la zone méridionale au sud de *Cirta*, jusqu'aux vallées de l'Aurès, et surtout les Hautes Plaines de la Sitifienne et la région de *Cuicul* (à Kherbet Agoub, au nord de Sétif, près de l'antique *Satafis*, une véritable huilerie de type industriel s'était installée, comportant vingt et un pressoirs qui pouvaient fonctionner simultanément). En Césarienne, on relève des taches plus ou moins étendues, ainsi dans la vallée de la Soummam, autour de *Tubusuctu*, et jusque vers Tlemcen et le Tessala (au nord de Sidi bel-Abbès). Enfin, des études portant sur des exploitations agricoles en Tingitane, dont l'histoire s'étend du Ier siècle avant notre ère jusqu'au IIIe après, ont montré que d'importantes cultures d'oliviers s'étaient développées dans la région de Tanger.

Quand les conditions de climat et des sols s'y prêtaient, la culture de l'olivier était associée à celle des céréales. C'est un type de ces plantations en culture mixte — blé, vigne, oliviers — que représente la célèbre mosaïque des travaux champêtres qui ornait une maison de *Caesarea*. L'élevage n'était pas pour autant abandonné et, à côté d'un cheptel de gros et de petit bétail relativement important sur les exploitations de Numidie, les haras africains étaient réputés pour leurs chevaux barbes, nerveux et très résistants.

Cette vigoureuse impulsion donnée à l'agriculture — et dont les résultats se maintinrent au Bas-Empire, avec une superficie de terroir cultivé sensiblement égale — n'eut pas été possible si d'importants travaux d'irrigation n'avaient été conduits sur toute l'étendue du domaine rural. On entreprit, en effet, d'améliorer sur ce plan et de développer une infrastructure datant de la période préromaine, mais trop rudimentaire et devenue insuffisante

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

devant l'extension du domaine agricole. Il importait d'abord d'utiliser au mieux les sources et les eaux pluviales et de multiplier les puits. Des barrages furent dressés sur les cours d'eau et, de ces réservoirs de retenue, partaient des canaux pour l'irrigation des jardins, vergers et exploitations agricoles selon une distribution organisée avec soin. Une inscription relevée à *Lamasba* (Merouana, à l'ouest de Batna) indiquait le nombre d'oliviers et d'arbres fruitiers de chaque cultivateur et réglementait, jour par jour et heure par heure, la distribution des eaux entre les propriétés de l'agglomération. Parallèlement, pour éviter les ruissellements torrentiels qui érodaient dangereusement les sols en zones montagneuses, des terrasses en paliers étaient aménagées et des plantations de cultures arbustives contribuaient à maintenir en place la couverture de terre végétale.

Mentionnons ici, à l'occasion des travaux hydrauliques entrepris pour la mise en valeur des terres, que des réservoirs furent aussi installés à la sortie de sources ou sur des cours d'eau pour alimenter les aqueducs. Ces constructions nécessitaient d'importants travaux de terrassement et de maçonnerie pour assurer une pente continue au chenal, celui-ci ne pouvant être établi sur tout le trajet au ras du sol, mais devant parfois emprunter des tunnels, parfois aussi étant surélevé et porté sur des arches, à la façon d'un pont, selon le relief de la région traversée. Le captage des eaux devait souvent se faire en Afrique très loin des cités, d'où la longueur des aqueducs : celui de Carthage prenait naissance au pied du Djebel Zaghouan, soit à 132 kilomètres de la capitale; ceux qui desservaient les grandes cités de la Numidie et de la Césarienne étaient également de dimensions considérables, ainsi pour *Cirta* (35 km), *Caesarea* (28 km), *Rusicade* (22 km), *Saldae* (21 km) et Hippone (18 km). Les aqueducs aboutissaient, près des agglomérations, à des châteaux d'eau faisant aussi office de citernes de décantation — celle d'Hippone avait une contenance de 12 000 mètres cubes, celle de *Cirta*, de 30 000 — d'où des canalisations souterraines, tuyaux de plomb ou tubes de poterie partaient vers les fontaines publiques, les thermes et même vers quelques riches maisons particulières.

2. Industries et commerce

Les mutations qui s'opérèrent dans le domaine agricole a compter du IIe siècle devaient avoir des conséquences non seulement sur le commerce extérieur — comme on l'a déjà signalé, par exemple pour les exportations d'huile —, mais

également sur les entreprises artisanales. Il s'agissait là, en effet, essentiellement d'industries de transformation étroitement liées à l'agriculture et à l'élevage. Si ces activités annexes ou dérivées se développèrent parallèlement à la diversification des productions agricoles, leur éventail ne pouvait toutefois que demeurer assez étroit, et la main-d'œuvre qu'elles utilisaient resta relativement faible. Malgré des progrès techniques certains, même s'ils furent bien lents, les possibilités demeurèrent donc toujours réduites et elles n'offraient pas les mêmes perspectives de profit que l'agriculture de type capitaliste ou les sociétés commerciales.

Parmi ces métiers qui sont signalés dans un certain nombre d'inscriptions, figurent ceux des textiles et de la teinturerie (fabricants de drap, de tissus de laine, foulons — avec mention de collèges professionnels pour ces artisans), et d'autres qui sont en rapport avec l'élevage et le travail du cuir (tanneurs, cordonniers). Diverses activités enfin peuvent être relevées, bien que plus rares encore : architecte, constructeur (malgré la pauvreté des documents, ces *structores*, ainsi d'ailleurs que les charpentiers, furent certainement nombreux si l'on en juge par l'importance et le nombre des cités africaines qui furent bâties à l'époque romaine), forgeron, orfèvre, tailleur de pierre, fabricant d'onguents et parfums (à *Caesarea*), boulanger, potier.

C'est peut-être cette dernière industrie qui fut la plus florissante. Certes, elle était déjà très ancienne, se prolongeant sans hiatus de l'époque punique aux royaumes berbères, comme l'atteste encore la découverte d'un véritable « consortium » préromain de céramique dans la région de Tanger — dont les fours fabriquaient un matériel très varié, depuis les simples urnes jusqu'aux amphores à large pavillon destinées aux salaisons. Toutefois, dans l'Afrique romaine, la production dut répondre à une demande accrue à mesure que la sédentarisation et, surtout à compter du IIe siècle, la commercialisation se développaient. Des fours de potiers et céramistes sortaient non seulement des matériaux de construction (bien qu'en certaines cités de la Proconsulaire, il apparaît que les briques utilisées pour des édifices publics étaient importées d'Italie) et la masse des récipients et ustensiles de cuisine et des pièces de vaisselle, mais aussi les lampes, dont les ateliers africains s'étaient fait une spécialité. Cette fabrication, destinée également à l'exportation jusqu'en Italie, permet ainsi de suivre une évolution des motifs décoratifs : thèmes inspirés de la mythologie ou de la vie quotidienne, scènes et symboles chrétiens.

Avec l'essor de l'oléiculture, la demande d'amphores pour le transport alla croissante. Le commerce africain de l'huile vers

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

l'Italie suivait les mêmes étapes que celui des céréales. D'abord amenées sur des charriots depuis les pressoirs jusqu'aux magasins municipaux et, de là, acheminées vers des entrepôts situés sur les grands axes routiers, où se faisait le groupage des expéditions de la région, puis vers les greniers (*horrea*) des ports, les amphores d'huile étaient alors chargées sur les bateaux des naviculaires au service du préfet de l'annone et dirigées vers Ostie ou sur le port fluvial de Rome. Toutefois, ces expéditions se faisaient habituellement, pour reprendre une expression du marché moderne, « en emballage perdu » — les amphores elles-mêmes n'étant pas réutilisées pour les nouvelles cargaisons venant d'Afrique —, et les oléiculteurs devaient donc régulièrement faire appel à la fabrication locale des potiers pour commercialiser leur production. Il semble, en effet, difficile d'admettre que ces amphores aient été préalablement importées des fabriques italiennes pour être réparties jusqu'au fond des provinces en vue de la prochaine collecte de l'annone. Il restait aussi à fournir les amphores nécessaires à la distribution de l'huile à l'intérieur du pays, qui en faisait lui-même une grande consommation.

A l'occasion de ce sujet des exportations de céréales et de l'huile par les corporations de naviculaires, il convient de noter l'équipement portuaire dont étaient dotées les provinces africaines, ce qui vient confirmer encore le développement de ce commerce extérieur sous l'Empire. Certes, bien avant que Rome ne prît pied sur ce littoral, Carthage y avait déjà aménagé ses « cothons », qui lui permirent d'étendre des relations commerciales avec ce pays qu'elle considérait comme une chasse gardée et dont, en effet, par le traité de 348 avant notre ère, elle interdisait l'accès aux navigateurs romains. Si certains de ces ports devaient disparaître avec l'effondrement de l'empire punique, d'autres lui survécurent et s'adaptèrent tant bien que mal aux exigences de la nouvelle hégémonie méditerranéenne arrachée par Rome.

Les cités portuaires qui bénéficiaient d'un statut administratif de capitale provinciale, et vers lesquelles convergeaient les grands axes routiers venant de l'intérieur, prirent tout naturellement une importance particulière. En Tripolitaine, le port de *Lepcis* — embelli déjà par des travaux sous Néron et qui profita ensuite des dépenses somptuaires de Septime Sévère pour sa cité natale — ne connut sans doute qu'une activité fort limitée, en fonction des exportations d'huile de la province, au même titre qu'*Oea*, *Sabratha* et, en face de l'île de Djerba, *Gightis* (Bou Ghrara), toutes cités dont la vie portuaire était liée à l'enrichissement de la plaine côtière par la culture de l'olivier à partir du IIe siècle. En Byzacène et en Proconsulaire, Hadrumète et surtout Carthage

poursuivirent leur tradition maritime qui remontait aux Phéniciens, alors que, déjà au temps de Polybe (I, 2, 75), le processus d'ensablement de la baie d'Utique par l'effet de la houle marine — comme aussi à *Thapsus* et à *Acholla* — était amorcé et qu'au IIIe siècle de notre ère le mouillage y était devenu difficile. Si, au nord et à l'ouest, *Hippo Diarrhytus* et *Thabraca*, pourtant sur d'excellents sites, semblent avoir végété — encore que le second ait connu quelque activité pour l'exportation du marbre de *Simitthus* (cf. *supra*, p. 162) —, en revanche, Hippone, au débouché de la riche vallée de l'*Ubus* (Seybouse), joua un important rôle économique.

Pour la Numidie, *Rusicade* paraît avoir été l'unique centre qui établît des liaisons lointaines, non seulement en Méditerranée occidentale, mais jusqu'en Orient. Ce port, au nom d'origine phénicienne, était en effet favorisé par les activités agricoles prospères de son arrière-pays, les Hautes Plaines de la région de *Cirta*. Quant à la Césarienne, seule *Caesarea*, l'antique *Iol* punique devenue capitale, dotée d'une large rade, put développer une réelle activité maritime, en particulier avec l'Espagne, alors que les autres ports de la province, nombreux certes et installés sur des sites naturels très favorables — ainsi *Igilgili*, *Saldae*, *Rusuccuru*, *Icosium*, Tipasa, *Portus Magnus*, *Portus Divini* (Mers el-Kebir) —, ne connurent guère d'autre trafic que celui du cabotage d'intérêt local ou régional. C'était également le cas des cités portuaires de la Tingitane, qui entretenaient des relations de voisinage avec l'Espagne et spécialement avec l'actif *emporium* de Malaga, mais ne jouèrent pas de rôle notable dans l'économie du pays.

A Ostie, sur la place qui s'étend devant le théâtre, où les corporations professionnelles de la ville possédaient leurs agences — soit trente et une *stationes* —, on peut constater l'importance que tenait l'Afrique dans l'approvisionnement de Rome. En effet, parmi ces corporations, celles des naviculaires étaient les plus nombreuses et, comme l'indiquent les mosaïques et inscriptions, la plupart (neuf au total) étaient africaines. Avaient ici leur siège des naviculaires de ports de Tripolitaine (*Sabratha*), de Byzacène (*Gummi* et *Sullecthum*, au sud d'Hadrumète), de Proconsulaire (Carthage, *Hippo Diarrhytus*, *Curubis*, *Missua* — Sidi Daoud, dans le Cap Bon), de Sitifienne (*Muslubium*, près de l'embouchure de l'oued Agrioun, célèbre par ses *horrea*, où arrivaient les productions des Hautes Plaines de Sétif) et de Césarienne. Les motifs décoratifs relevés dans ces locaux, et qui symbolisent l'objet du commerce effectué pour les services de l'annone — amphore entre des palmiers, boisseau, couronne d'épis —,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

montrent que le trafic assuré concernait principalement l'importation de blé, d'huile et de vin. Ajoutons que de nombreuses lois du IVe siècle viennent confirmer encore par leurs dispositions le rôle prépondérant tenu par l'Afrique dans l'alimentation de Rome.

Si les exportations, qui procuraient d'importants bénéfices, furent de plus en plus monopolisées par de puissantes corporations travaillant pour le ravitaillement annonaire, en revanche, le commerce intérieur, portant sur un courant d'affaires relativement modeste, était aux mains d'une bourgeoisie locale qui manquait de grands moyens financiers — le marché n'offrant d'ailleurs pas de clientèle pour de vastes entreprises. Ce petit monde des marchands maintenait du moins une certaine activité dans les bourgs-marchés — ces *nundinae* qui sauvegardaient une symbiose traditionnelle entre les milieux urbains et la société rurale — et il animait les négoces des cités, offrant denrées alimentaires fournies par les exploitations agricoles et produits divers de la fabrication artisanale. Les articles étaient proposés par des commerçants dont les boutiques (simples loges fermées en avant par une table de pierre) se répartissaient autour d'une place parfois distincte du forum, le *macellum,* ayant en son centre un bassin et entourée d'un portique. De tels types de marchés, que rappellent les fondouks du Maghreb, ont ainsi été identifiés sur les sites de *Lepcis, Gightis, Thuburbo Majus* (Henchir Kasbat, à l'ouest de Zaghouan), *Thibilis, Cuicul* (marché de Cosinius), Timgad (marché de Sertius, à l'extérieur de la cité primitive, et marché de l'Est, en bordure du *decumanus*). A Volubilis, les magasins étaient aménagés sur la façade des maisons, tandis que, dans d'autres centres, ainsi à *Musti* et encore à Timgad, ils bordaient telle rue passante.

Ces activités commerciales, tout comme la nécessité d'avoir à drainer vers les *horrea* de l'annone les produits de l'agriculture africaine, eurent pour conséquence d'entretenir et d'étendre encore un réseau routier dont nous savons qu'il avait d'abord constitué une pièce essentielle du dispositif stratégique de la *III Augusta.* On a calculé que la longueur totale des voies couvrant les provinces africaines pouvait atteindre 20 000 kilomètres. Carrefour principal, Carthage était à la tête d'un réseau particulièrement dense dont les grands axes — vers *Hippo Regius,* vers *Theveste* et vers *Oea* — et les ramifications rayonnaient sur toute la Proconsulaire.

Comme dans les autres provinces de l'Empire, les échanges commerciaux, grandement facilités par cette infrastructure routière, étaient soumis au *portorium.* Ce tarif douanier faisait sans doute partie des quatre impôts indirects — *Quattuor Publica*

Africae — mentionnés par plusieurs documents et qui comprenaient également les charges fiscales sur l'affranchissement et la vente des esclaves, sur les successions et sur certaines ventes. Un document (*C.I.L.*, VIII, 4508), datant de 202, indique les taxes appliquées sur les marchandises transitant par le péage de *Zaraï,* petite cité de Numidie méridionale (Zraia, à cinquante kilomètres au sud-est de Sétif). L'intérêt majeur de ce tarif d'actroi — particulièrement modique — est de faire connaître la nature et l'importance du mouvement commercial dans la région. On y relève les taxes sur les esclaves, le bétail (chevaux, mulets, ânes, bœufs, porcs, moutons, chèvres), les vêtements étrangers et africains, les cuirs et les peaux, les éponges, le vin, le garum, les fruits (dattes, figues, noix) et des denrées diverses; les animaux destinés au marché local de *Zaraï,* de même que le bétail conduit aux pâturages et les bêtes de somme passaient en franchise. Le problème se pose de savoir si le « Tarif de *Zaraï* » est simplement à mettre en rapport avec le trafic du commerce intérieur. Il n'est pas à exclure, en effet, que — malgré la situation de la localité numide, relativement éloignée des axes empruntés traditionnellement dans leurs déplacements par les nomades — ce document ne dénote également un courant commercial qui se serait établi entre, d'une part, les provinces romaines et, d'autre part, la vaste lisière s'étendant au-delà du *limes* numido-maurétanien et d'où venaient des tribus de transhumants, à la recherche de parcours, qui, en échange de produits d'élevage, pouvaient s'approvisionner en marchandises commercialisées dans l'Empire.

Le commerce saharien et transsaharien, qui semble avoir connu déjà une certaine activité avec Carthage, se développa sans doute à l'époque romaine. Nous savons que, lançant ses colonnes à la poursuite des Garamantes, Cornelius Balbus avait été le premier à atteindre Ghadamès, dans le Fezzan, oasis qui fut par la suite tenue par une garnison permanente (cf. *supra,* p. 161 et 169). Au cœur même du Hoggar, dans l'important centre actuel d'Abalessa (80 kilomètres à l'ouest de Tamanrasset), la découverte dans un bordj du tombeau de la reine Tin-Hinan, aïeule commune des Touareg Kel Rehla, a livré des objets attestant des relations, remontant aux IIIe et IVe siècles, entre le monde romain et ces populations sahariennes. Toutefois, la documentation, réduite à des indices très rares et parfois peu significatifs — ainsi les graffiti et les peintures rupestres —, demeure ici trop fragile pour permettre de tirer des conclusions fermes sur la réalité et la nature de ce commerce au sud du *Limes.*

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

IV. STRUCTURES SOCIALES

Si l'information est déjà bien lacunaire pour connaître les grandes orientations économiques des provinces romaines d'Afrique, les sources se révèlent tout aussi rares, et délicates à exploiter, quand il s'agit d'aborder les structures sociales et leur évolution générale. Il serait, bien entendu, tout à fait illusoire d'attendre des chiffres et des statistiques sur les composantes de la société africaine ancienne. On ne peut écrire une étude d'histoire sociale dans les domaines de l'Antiquité, même pour les populations qui nous sont les mieux connues, comme on le fait pour les sociétés du monde moderne. En réalité, l'information n'est pas seulement fragmentaire et discontinue — avec des « vides » dans l'espace et le temps —, mais certaines conclusions qu'on prétendrait en tirer ne seraient que des généralisations abusives.

En effet, papyrus et parchemins n'ayant pas résisté à l'épreuve du temps — exception faite pour ceux qui ont été recueillis et transmis, en particulier par la tradition chrétienne —, les documents qui nous sont parvenus consistent essentiellement dans le matériel épigraphique relevé sur le territoire des provinces africaines. Ce matériel s'élève à quelque 50 000 inscriptions, parmi lesquelles les ex-voto, les dédicaces et d'abord les épitaphes — dont le nombre apparaît relativement important —, présentent un intérêt direct pour ce sujet de la recherche. Toutefois, dans la plupart de ces inscriptions, la datation, n'étant pas précisée par le lapicide, s'avère difficile, et l'étude des monuments eux-mêmes qui portent ces textes, parfois d'ailleurs endommagés et d'interprétation conjecturale, ne permet guère qu'un classement chronologique fort incertain.

En outre, quels que soient les progrès accomplis dans les recherches démographiques sur l'Antiquité, on ne saurait prétendre que cette documentation épigraphique, fût-elle, comme c'est le cas, une des plus riches de celles qu'ont livrées les provinces de l'Empire, puisse refléter authentiquement, dans sa masse et ses diverses couches, une population africaine de plusieurs millions d'âmes dont les générations successives s'étendent sur des siècles, de la chute de Carthage à l'arrivée des Vandales. L'épigraphie funéraire permet certes d'opérer d'intéressants sondages et d'obtenir ainsi des échantillons significatifs pour évaluer, en particulier, l'importance et le développement des catégories privilégiées, dont les représentants étaient les mieux à même de

pouvoir perpétuer leur mémoire sur des inscriptions durables. En revanche, ceux qui entraient dans la grande foule des classes populaires indigènes sont pour la plupart disparus sous des sépultures anonymes. Disparue aussi sans laisser de traces, dans son immense majorité, la population servile, et spécialement celle des esclaves ruraux, si peu connus par les épitaphes et qui ne valaient souvent eux-mêmes guère plus que le prix d'une stèle funéraire.

1. Esclaves et classes populaires

Au niveau inférieur de la hiérarchie sociale, constituant en principe le dernier échelon, après les hommes libres, venaient les esclaves. Le problème se pose d'abord de savoir quelle pouvait être l'importance de cette population dans l'ensemble de la société africaine. La rareté des documents ne permet guère que d'avancer des évaluations hypothétiques qui vont de moins de 8 pour cent à plus de 20 pour cent, la première proportion paraissant plus vraisemblable. Encore faut-il distinguer entre les escouades des esclaves ruraux — *familiae rusticae* — et ceux qui servaient dans les villes — *familiae urbabae* —, relativement peu nombreux, constituant la domesticité de familles plus ou moins aisées auxquelles ils appartenaient. Un certain nombre enfin étaient affectés aux services et bureaux de l'administration impériale (*officium*) où ils tenaient des fonctions exigeant une formation intellectuelle et technique (archivistes, copistes, secrétaires, médecins, intendants, arpenteurs). A Carthage, ces *officiales* avaient un cimetière qui leur était réservé. Ils servaient également à l'encadrement de la main-d'œuvre servile largement utilisée, du moins au début de l'Empire, dans les diverses exploitations (mines, carrières) et les domaines agricoles impériaux.

C'est, en effet, sur ces terres et ces districts miniers et forestiers entrés dans le patrimoine de l'empereur que les esclaves ruraux furent surtout nombreux. En revanche, il semble bien que, dans l'ensemble, ils ne représentèrent jamais l'élément majoritaire des travailleurs employés sur les propriétés privées — où ils se trouvaient alors soumis à la surveillance d'un *villicus* (régisseur, parfois lui-même un esclave de confiance) ou des fermiers. Certes, là aussi il y eut des exceptions, ainsi chez Pudentilla, l'épouse d'Apulée, dont la domesticité pour sa riche maison d'*Oea* était limitée à quinze esclaves, mais qui put en donner quatre cents à ses fils, avec les terres sur lesquelles ils travaillaient — ce qui ne représentait d'ailleurs qu'une partie de ses biens. Toutefois, dès le

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

courant du IIe siècle, la proportion des esclaves ne cessa de diminuer alors que, sur les domaines de l'empereur aussi bien que sur les grandes propriétés privées, plusieurs catégories de travailleurs libres constituaient une main-d'œuvre agricole dont la situation n'était parfois guère meilleure que celle de la classe servile.

Les affranchis (*liberti*), sans doute aussi nombreux en Afrique par rapport à la masse des esclaves que dans les autres provinces de l'Empire, pouvaient, si leurs qualités, leur dynamisme et d'abord leur âge le leur permettaient, bénéficier d'une réelle promotion sociale, devenant ainsi artisans, commerçants, propriétaires terriens. Les mariages avec des ingénus n'étaient pas exceptionnels et plusieurs cas de telles unions sont connus, notamment à Lambèse, où des centurions contractèrent mariage avec des affranchies, peut-être anciennes concubines. Enfin, dans plusieurs villes des Maurétanies et aussi en Proconsulaire, quoique plus rarement, certains affranchis firent partie du collège des *Augustales*, dont les membres bénéficiaient de privilèges fort honorifiques, ordre qui prenait rang immédiatement après celui des décurions, avant la plèbe.

La question de savoir d'où venaient ces esclaves, et particulièrement les esclaves privés, demeure toujours discutée — les esclaves impériaux, quant à eux, étant habituellement pris parmi les anciens prisonniers ou dans des populations frappées de sanctions à la suite de guerres. Si l'on recourt aux indications fournies par l'onomastique, sur la base de listes d'ailleurs bien limitées, la proportion de noms d'origine grecque ou orientale qui apparaît n'autorise en réalité aucune conclusion fondée. Une faible proportion de tels *cognomina* — moins de dix pour cent selon certains sondages, quinze pour cent selon d'autres — sont portés par des esclaves ou des affranchis impériaux et privés. On ne saurait cependant en inférer que tous ces noms soient effectivement révélateurs d'une origine ethnique, certains d'entre eux pouvant avoir comporté, du moins à l'origine, une signification religieuse tout autre. On sait qu'une proportion de cette classe servile était africaine. En effet, en tête des taxes énumées par le « Tarif de *Zaraï* » (cf. *supra*, p. 223), vient celle qui concerne le trafic de la main-d'œuvre servile : « pour chaque esclave, un denier et demi », ce qui permet d'évaluer — si du moins les droits étaient de 3/1000 — leur prix moyen à 500 deniers (légèrement au-dessus de celui des chevaux, fixé à 400 deniers), prix moyen confirmé par plusieurs autres sources (cf. *C.I.L.*, VIII, 23956).

Ainsi, au début du IIIe siècle, alors que l'Italie ne pouvait plus fournir d'esclaves, le commerce intérieur continuait à répondre à

la demande d'une clientèle africaine constituée sans doute de latifondiaires qui exploitaient leurs propriétés sans recourir au métayage. Le fait que *Zaraï*, en Numidie méridionale, était un poste d'octroi par où passaient ces esclaves permet de supposer qu'il s'agissait de captifs — parfois de nègres, représentés sur des mosaïques de Carthage et de Timgad — raflés par des tribus au-delà du *Limes* ou entrant dans le trafic du commerce transsaharien, et qui, au même titre que le bétail et les produits agricoles mis sur le marché par les nomades, faisaient partie de ce courant d'échanges entre les provinces romaines et les populations des régions limitrophes.

En réalité, si l'on considère dans son ensemble l'histoire de la Berbérie au temps de l'administration romaine, les esclaves ne constituèrent jamais, loin de là, la grande masse des travailleurs de la terre. Dans ces classes populaires qui supportèrent la charge de mettre en valeur le domaine agricole des provinces, on distingue d'abord, apparemment les plus privilégiés, les *coloni*, assurant l'exploitation des domaines impériaux. Ces propriétés, qui dépendaient, à Rome, de l'autorité centrale d'un procurateur chargé du patrimoine de l'empereur — réorganisé, à l'époque de Septime Sévère, avec distinction entre le *patrimonium* de la couronne et les biens personnels (*ratio privata*) du prince —, relevaient en Afrique d'une administration complexe, progressivement mise en place. Avec des variations selon les régions et les époques, on constate ainsi, du moins sur les documents qui nous sont parvenus, une hiérarchie de fonctionnaires impériaux, de rang équestre pour les deux classes supérieures : procurateur du *tractus*, à la tête d'un important district administratif à l'intérieur d'une province (ainsi, en Proconsulaire, le *tractus* de Carthage, dans la vallée du *Bagradas*, comprenant en particulier les riches terroirs de *Vaga*, *Thugga*, *Thuburbo Majus*; le *tractus* de *Theveste*, beaucoup moins étendu); procurateur de la *regio*, ayant pour mission d'organiser les enchères pour la location des domaines impériaux dans sa circonscription; procurateur du *saltus*, ce dernier souvent simple affranchi, responsable de la direction d'une unité d'exploitation.

Plusieurs sources, essentiellement épigraphiques, permettent de situer quelques-uns de ces *saltus* — leur répartition étant inégale selon les provinces — et surtout de connaître dans leurs grandes lignes le fonctionnement de telles exploitations et leur gestion financière. Il faut citer à ce sujet quatre inscriptions d'un intérêt fondamental qui présentent deux lois, à la fois règlements et « cahiers des charges » du colonat partiaire sur les grands domaines.

L'inscription d'Henchir Mettich (*C.I.L.*, VIII, 25902) —

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

relative en particulier à une *lex Manciana*, statut remontant peut-être au principat de Vespasien — réglait les rapports entre propriétaires et colons (prestations à fournir sur les récoltes, corvées, droits des colons, règlements des plantations et des pâturages). Celles d'Aïn el-Djemala (*id.*, 25943) et d'Aïn Ouassel (*id.*, 26416), qui font également référence à une *lex Hadriana*, élaborée sans doute par des procurateurs au temps d'Hadrien, reprennent et complètent la loi précédente, surtout sur le sujet de l'occupation des terres en friche et non cultivées.

L'inscription de Souk el-Khemis (*id.*, 10570) mérite une mention spéciale. Elle relatait un conflit entre le fermier d'un domaine, le *saltus Burunitanus*, et les colons attachés à cette terre qui en appelaient ainsi à l'arbitrage de l'empereur Commode : « Cela nous oblige, misérables que nous sommes, à supplier de nouveau ta Divine Prévoyance. C'est pourquoi nous te demandons, Empereur Très Sacré, de nous secourir; qu'en vertu du paragraphe cité de la loi *Hadriana*, qui supprime ce droit, soit supprimé aux procurateurs et aux fermiers le droit d'augmenter au détriment des colons les redevances sur les cultures, les corvées et les prestations d'attelages. Que, conformément aux circulaires procuratoriennes qui sont conservées dans le bureau impérial du district domanial de Carthage, nous ne devions pas plus de deux jours par an respectivement pour les labours, les sarclages et les moissons. (...) Viens à notre secours, car nous sommes de pauvres paysans, gagnant notre vie par notre travail manuel, incapables de rivaliser auprès de tes procurateurs avec le fermier, qui s'assure leur bonne grâce par de somptueux cadeaux, et qui est bien connu d'eux parce qu'il a maintes fois renouvelé son contrat. (...) Ainsi, par la bonté de Ta Majesté, nous tes paysans, nés et élevés sur tes domaines, nous ne serons plus tourmentés par les fermiers des terres impériales. » L'inscription rapporte en conclusion le rescrit impérial, qui faisait droit à la pétition des colons : « Les procurateurs, en application de la loi et de mes décisions, auront soin que vous n'exigiez pas plus de trois corvées de deux jours chacune, ni rien qui soit injuste et contraire au Règlement Perpétuel. »

Comme le *saltus Burunitanus*, la plupart des domaines impériaux n'étaient pas exploités directement mais affermés à des concessionnaires privés (*conductores*), associés parfois en compagnies publicaines, qui pouvaient les faire travailler par des esclaves sous la direction d'un *villicus* (cf. *supra*, p. 225) ou, le plus souvent, les sous-louaient par parcelles à des *coloni*, petits cultivateurs libres. Ceux-ci réglaient donc les redevances de leurs baux à parts de fruits non pas aux services fiscaux de l'administration impériale, mais aux fermiers ou aux sociétés qui avaient acquis aux enchères, pour cinq années, les droits d'exploitation du *saltus*.

Ces colons (nom qui vient du verbe *colere*, cultiver) se trouvaient ainsi dans la situation de métayers. Indigènes pour la plupart, ils étaient attachés à leurs pratiques religieuses et à leurs dialectes libyens ou libyco-puniques traditionnels. Habitant ces huttes ou ces gourbis (*mapalia*, cf. *supra*, p. 204) qui se retrouvaient dans les faubourgs populaires des cités, ils se regroupaient en hameaux ou villages (*vici*), les uns sur les lots les plus fertiles du domaine qu'ils cultivaient (*villae*), les autres sur les terres en friche (*subcesiva*) quand le *saltus* comportait des « taches » marécageuses ou semi-forestières à mettre en valeur; certains enfin (les *inquilini*), qui possédaient peut-être des propriétés, résidaient hors du domaine sur lequel se trouvaient leurs parcelles. Ils constituaient des associations autonomes, à caractère religieux et politique, dans le but de promouvoir leurs bourgades (parfois fortifiées sur le type des *castella*) au niveau de la *civitas*, avec la personnalité juridique d'organisme quasi-municipal que ce statut permettait.

Organisée en communautés villageoises, avec leurs habitants (*vicani*) et les résidents pérégrins (*incolae*), cette paysannerie constituait ainsi des sortes de « syndicats » pour défendre ses droits contre les prétentions des *conductores*. De telles associations de solidarité, présidées par des *magistri*, étaient tout à fait possibles au regard de la loi. A côté de celles qui étaient réservées aux descendants des vétérans, d'autres, les plus nombreuses, regroupaient des pérégrins et des citoyens romains, ainsi qu'il ressort de l'inscription de Henchir Mettich (noms du président et du *defensor*), gravée en 116-117, et comme le souligne aussi explicitement la supplique des gens du *saltus Burunitanus*. Ces colons dénoncent en effet les procédés utilisés par le procurateur impérial qui, pour soutenir les intérêts du fermier de ce domaine s'opposant à leurs réclamations, « avait fait battre de verges et de bâtons quelques-uns qui étaient pourtant citoyens romains ». Il est probable aussi que ces associations freinèrent le mouvement de concentration des terres et contribuèrent au maintien de la petite et de la moyenne propriété. Leur action fut sans doute renforcée quand l'édit de Caracalla (cf. *supra*, p. 195) accorda le droit de cité à tous les provinciaux.

Toutefois, l'accession à la cité romaine n'allait pas de pair avec l'égalité des citoyens devant la fortune, et il est difficile de suivre certaines thèses présentant sous des couleurs idylliques une réalité qui ne laisse pourtant guère apercevoir d'évolution favorable pour

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

les classes populaires. Certes, il ressort des sources remontant aux Ier et IIe siècles que les colons pouvaient légitimement léguer par testament à leurs enfants le droit d'usage sur leurs lots — à condition toutefois de s'acquitter de leurs obligations et de ne pas interrompre plus de deux années la culture (sinon le fermier ou le chef d'exploitation en disposaient pour les faire fructifier). Il semble même que, par la suite, la coutume se soit instituée qui leur permettait de céder ces lots et donc de vendre leurs droits. Une telle situation était évidemment privilégiée en comparaison de l'état des journaliers et aussi de certains petits propriétaires réduits à la misère. Cependant, avec la raréfaction de la main-d'œuvre servile au IIe siècle, bénéficiant alors de l'appui des procurateurs, auxquels les liaient d'évidentes connivences de classe, et donc protégés par eux — ainsi dans l'affaire du domaine de *Buruni* —, les *conductores* demandaient une production sans cesse accrue. Cette aggravation se manifesta surtout lorsque la crise du IIIe siècle incita les empereurs à exiger une exploitation plus intensive des provinces particulièrement productives, alourdissant ainsi les charges et les corvées des colons à la merci des fermiers. Le colonat évolua donc vers une forme de plus en plus caractérisée de servage ou même de quasi-esclavage.

Si, en effet, sous le Haut-Empire, les colons étaient des travailleurs libres qui pouvaient abandonner leur exploitation — ainsi qu'il ressort de la *lex Manciana* —, en revanche, au Bas-Empire, ils furent enchaînés à la glèbe. La constitution promulguée par Constantin en 322 ne fait sans doute qu'enregistrer cette condition de fait quand elle énonce que le colon n'a pas le droit de quitter le domaine sur lequel il possède son lot (*Cod. Theod.*, V, 17, 1). Ce droit de transmission successorale de son statut de *possessor* sur la terre qu'il cultive est devenu une obligation légale. Le colon se trouve ainsi attaché à sa tenure et ce lien est héréditaire : c'est le servage de la glèbe.

Néanmoins, dernier avantage pour les colons des domaines impériaux, la crise du IIIe siècle, qui rendait plus nécessaire que jamais leur travail sur ces *saltus*, leur permit également d'accéder peu à peu, en fait sinon en droit, à une « quasi-propriété » de leurs parcelles. Ils se trouvaient aussi appelés à défendre leurs terres avec leurs milices locales — ainsi les *castellani* de la région de *Sitifis* —, leur condition se rapprochant de celle de ces soldats-paysans (cf. *supra*, p. 170) qui montaient la garde sur les frontières de l'Empire. Les paysanneries vivant sur les domaines impériaux, facteur essentiel de la production économique, représentaient donc également un réservoir de forces pour la défense de l'ordre établi.

Que les empereurs, par le jeu de fructueuses confiscations, fussent devenus les plus gros propriétaires et administrateurs de terres à travers les provinces — et les saisies opérées par Néron élargirent déjà grandement ce patrimoine en Afrique —, n'avait pas supprimé les grands domaines privés. Le problème se pose de savoir si les colons travaillant sur ces *saltus privati* bénéficiaient de la même situation juridique et des mêmes droits que ceux des domaines impériaux. Si ces derniers ont sans doute été parfois privilégiés, en particulier grâce aux rapports directs qu'ils pouvaient réussir à établir avec le prince, propriétaire du domaine — ainsi dans le cas du *saltus Burunitanus* —, des documents d'époque vandale (cf. les « Tablettes Albertini ») faisant référence aux *culturae mancianae* (avec droit pour les *cultores* de vendre leurs lots) permettent de penser que la *lex Manciana* constituait un statut officiel applicable à toutes les exploitations installées sur le sol provincial et valable donc pour les colons qui travaillaient sur les *latifundia* privés.

C'est probablement un de ces *latifundia* que représente la mosaïque du « seigneur Julius » (datant sans doute du IVe siècle), découverte à Carthage, qui donne un tableau complet « des travaux et des jours » sur une vaste propriété, avec la villa du *dominus* en son centre, véritable château fort construit en pierre de taille de grand appareil et encadré de deux tours-donjons en ses extrémités. On y voit les tenanciers, chargés de la culture de la vigne, du blé, des oliviers et de l'élevage du bétail, apporter au maître de céans et à sa dame leur part de fermage.

A côté des grands domaines impériaux et privés, les bourgeoisies municipales possédaient autour de leurs cités des terres, parfois fort étendues (cf. *supra*, p. 205), qui étaient soit louées à de petits paysans, soit exploitées par des esclaves ou, à partir surtout du IIe siècle, par des ouvriers agricoles.

Les tribus occupaient également des territoires qui, au début de l'Empire, étaient assez considérables et se trouvaient alors utilisés surtout comme terrains de parcours pour leurs troupeaux : ainsi, au Ier siècle de notre ère, pour les Musulames, entre Tébessa, au sud, et le *Muthul* (oued Mellègue), au nord ; et aussi pour les Suburbures, qui nomadisaient sur les confins de la Numidie et de la Maurétanie, entre *Cirta* et *Sitifis*. Toutefois, comme on sait (cf. *supra*, p. 175 s. et p. 190 s.), à partir de Trajan, dont la politique coloniale fut activement suivie par les Sévères, Rome s'employa à fixer ces populations et parvint à les cantonner sur des zones réduites où elle pouvait les contrôler par ses troupes et, au plan fiscal, les exploiter dans de meilleures conditions. La majeure et meilleure partie de leurs terrains devint

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

alors disponible pour la constitution de grands domaines au bénéfice de l'empereur ou de l'aristocratie sénatoriale et africaine. Les empereurs y firent aussi parfois installer des colonies de vétérans, qui, non seulement devaient contribuer au maintien de l'ordre romain, mais, comme toutes les cités, favorisaient le mouvement de romanisation. Refusant de se sédentariser — ce qui les eût contraintes à abandonner leurs modes de vie traditionnels et leur indépendance pour végéter dans des situations misérables et fournir une main-d'œuvre économique d'ouvriers agricoles aux latifondiaires —, certaines tribus furent réduites à chercher un refuge au-delà du *limes* saharien en attendant de meilleurs jours (cf. *supra*, p. 175 s. et *infra*, p. 241 s.).

Nous manquons de données sur l'importance de la petite propriété privée — soumise elle aussi, en principe, comme tous les *saltus* et les territoires des cités et des tribus à la redevance (*stipendium*) exigée des terres de la province. Les conditions de vie de cette paysannerie africaine sont fort mal connues, et les thèses sur des tensions entre grands et petits propriétaires reposent essentiellement sur des conjectures. Aussi, dans cette pénurie de sources, est-il assez habituel de voir citer ici une inscription, datable des environs de 270, provenant de Mactar (en Proconsulaire, ancien chef-lieu de district punique, dans la zone montagneuse du Haut-Tell). Cette célèbre épitaphe relatant la carrière d'un *diligens agricola* qui, à force de travail et de privations, devint propriétaire de sa maison et de son domaine et accéda même aux honneurs municipaux, on pourrait être tenté de considérer que l'exemple de ce paysan parvenu reflétait réellement une évolution et une promotion du monde africain des travailleurs de la terre. Mais certes, notre *rusticulus* devenu duumvir quinquennal, magistrature suprême de sa cité, savait-il sa réussite assez exceptionnelle pour qu'il ait tenu à en léguer le souvenir à la postérité, en notant tous les échelons de ce singulier « cursus ». Et, en fait, ces étapes sont pleines d'enseignement sur la rude situation d'une plèbe rurale qui ne connaissait guère les douceurs champêtres virgiliennes :

« Je suis né d'une famille pauvre; mon père n'avait ni revenus, ni maison à lui. Depuis le jour de ma naissance, j'ai toujours cultivé mon champ; ma terre ni moi n'avons pris aucun repos. Lorsque revenait l'époque de l'année où les moissons étaient mûres, j'étais le premier à couper mes chaumes; lorsque paraissaient dans les campagnes les groupes de moissonneurs qui vont se louer autour de *Cirta*, la capitale des Numides, ou dans les plaines que domine la montagne de Jupiter, alors j'étais le premier à moissonner mon champ. Puis, quittant mon pays, j'ai pendant

douze ans moissonné pour autrui sous un soleil de feu; pendant onze ans, j'ai commandé une équipe de moissonneurs et j'ai fauché le blé dans les champs des Numides. A force de travailler, ayant su me contenter de peu, je suis enfin devenu propriétaire d'une maison et d'un domaine : aujourd'hui je vis dans l'aisance. J'ai même atteint les honneurs : je fus appelé à siéger au sénat de ma cité, et de petit paysan je devins censeur. J'ai vu naître et grandir autour de moi mes enfants et mes petits-enfants; ma vie s'est écoulée paisible et honorée de tous » (*C.I.L.*, VIII, 11 824).

Il avait donc fallu vingt-trois ans de privations et de travail acharné — douze comme simple journalier agricole et onze comme chef d'équipe — avant que ce moissonneur ne pût réunir un pécule qui lui permît d'agrandir le lopin de terre hérité de son père et de posséder sa maison. Mais, arrivé au terme de sa vie, le paysan pauvre devenu un notable dans sa petite patrie ne songe guère à exalter les « félicités » du siècle. Il se souvient surtout de ces longues années qu'il a comptabilisées où, ayant émigré vers les riches plaines de Numidie, il devait louer ses bras et sa peine, « moissonnant pour autrui sous un soleil de feu ». Et cette vie représentait pourtant une réussite exemplaire.

Cette inscription montre l'importance que prit dans le monde rural africain, à partir du III^e^ siècle, une main-d'œuvre saisonnière dont les équipes d'ouvriers venaient renforcer les effectifs de colons partiaires et la domesticité, servile ou libre, affectée aux exploitations agricoles. La condition de ces journaliers, que l'on voit passer d'une province à l'autre en quête d'une embauche, était sans doute une des plus dures dans les campagnes.

On faisait surtout appel à eux au moment des grands travaux, ainsi en été pour les moissons, comme l'inscription citée en fournit l'exemple, et également pour la cueillette des olives en décembre (la mosaïque du « seigneur Julius », qui représente les travaux des quatre saisons, situe précisément cette récolte en hiver). Remarquons à ce sujet que les travailleurs saisonniers pouvaient être employés sur les mêmes domaines à couper les gerbes de blé et à gauler les olives. Les plantations en culture mixte (cf. *supra*, p. 217) n'étaient pas rares dans les Hautes Plaines numides méridionales — les céréales étant semées entre les souches des oliviers —, mais la région de *Cirta* était essentiellement vouée à la céréaliculture. Ces ouvriers agricoles — dont bien peu sans doute connurent la fortune du duumvir censeur de Mactar — formèrent par la suite des bandes de Circoncellions, s'attaquant aux magnats fonciers qui avaient opté pour l'ordre de la *Catholica* et de l'administration impériale (cf. *infra*, p. 297 s.).

En fait, ce « terrorisme » que devaient dénoncer les représen-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

tants de la hiérarchie catholique au IVe siècle s'explique sans doute par les oppositions sociales qui ne cessèrent de s'aggraver tout au long du siècle précédent, créant les conditions d'une véritable jacquerie. Et c'était déjà un climat de brigandage qu'Apulée avait su restituer dans ses admirables récits picaresques, avec toutefois une dramatisation qui convenait à l'intrigue de ses *Métamorphoses* mais présentait les situations sous des couleurs excessivement sombres. En effet, son héros, Lucius, métamorphosé en âne, pérégrine loin de la sécurité des villes, à travers des campagnes de Grèce — encore que la situation géographique demeure très floue et que l'auteur, écrivant en Afrique et pour des lecteurs africains, utilisât sans doute pour son roman bien des observations faites dans son propre pays — où les misérables paysans vivent en permanence dans la peur des *latrones*. Certes, le citoyen de Madaure savait mieux que quiconque qu'un tel monde d'aventuriers et de hors-la-loi n'avait pas sa place en Berbérie au IIe siècle. En revanche, on pourrait certainement mettre dans la bouche de ces « criminels et hérétiques » africains contre qui, au milieu du IVe siècle, l'empereur Constant lançait ses expéditions punitives jusqu'au fond de la Numidie, les constatations amères de ces brigands « béotiens » qui s'attaquaient aux riches, aux nobles et aux magistrats et avaient fait captive la jeune Charité pour tirer une rançon de sa famille : « C'est la dure loi de pauvreté qui nous a contraints à ce métier. Mais tes parents possèdent des monceaux de richesses et ne seront pas longs, quelle que soit leur avarice, à trouver ce qu'il faut pour la rançon de leur sang » (*Métam.*, IV, 23). Cette « loi de pauvreté », qui explique les graves crises sociales du Bas-Empire, avec leurs colorations religieuses, frappait depuis très longtemps dans les provinces africaines le prolétariat rural.

2. Bourgeoisie urbaine, hautes classes et grandes carrières politiques

La petite et moyenne bourgeoisie africaine, et mieux encore les grandes familles de l'aristocratie provinciale sont connues, surtout pour les IIe et IIIe siècles, par une intéressante somme de documents épigraphiques. On sait, en effet, que les villes africaines bénéficièrent, pour leurs aménagements et leur embellissement, d'un évergétisme (cf. *supra*, p. 202) qui fut souvent mis à contribution. Bien entendu, et c'est heureux pour l'histoire, les mécènes ne recherchaient nullement l'anonymat, mais, tout au contraire, leurs munificences devaient être exaltées dans des

inscriptions pour l'édification de la postérité. Ces inscriptions furent ainsi léguées non seulement par nombre de magistrats des cités, tenus les tout premiers à faire preuve de sens civique (cf. *supra*, p. 197), mais par les grandes familles de la bourgeoisie locale — monopolisant d'ailleurs souvent elles-mêmes les sacerdoces et les charges édilitaires —, qui, dans une véritable émulation pour étaler leurs fortunes, rivalisaient du même coup dans les libéralités. En effet, les cités africaines, bien mieux que celles d'autres provinces de l'Empire, purent se développer en passant en quelque sorte dans la clientèle de familles qui disposaient parfois de fortunes considérables. Certes, ces largesses n'étaient pas toujours spontanées et elles représentaient même une charge onéreuse, sinon ruineuse, imposée par l'usage : rançon de la gloire et de la richesse à verser à une opinion populaire fort exigeante.

Qu'il suffise ici de rappeler l'exemple personnel d'Apulée et de son épouse, Aemilia Pudentilla. L'auteur de l'*Apologie* nous fait savoir que, représentant de la bourgeoisie moyenne, son père, qui occupa la magistrature de duumvir dans sa colonie de Madaure, avait légué à ses deux fils environ deux millions de sesterces. Cette somme avait été ensuite rognée par des dépenses — études, voyages — et quelques libéralités à des amis et à d'anciens maîtres (Apulée allant parfois jusqu'à doter leurs filles — *Apol.*, XXIII). Pour sa part, Pudentilla possédait quatre millions de sesterces et, en ce milieu du IIe siècle, elle était considérée comme riche. On sait d'ailleurs que les adversaires de l'écrivain ne lui pardonnaient pas d'avoir mis la main sur une fortune qu'ils convoitaient eux-mêmes, l'accusant d'avoir usé de magie pour séduire et épouser cette riche veuve, bien plus âgée que lui-même et qui avait jusqu'alors repoussé les avances de tous les prétendants. Et pourtant, malgré cette richesse, pour éviter d'avoir encore, au jour du mariage, à procéder à de nouvelles distributions, Apulée et Pudentilla durent se retirer à la campagne, fuyant la ville d'*Oea* où toute une clientèle attendait avidement de prendre sa part de liesse :

« Il nous avait paru préférable, en effet, de nous marier dans une propriété suburbaine, pour éviter que les gens de la ville n'accourussent de nouveau aux sportules; car Pudentilla venait déjà de s'infliger une dépense de cinquante mille sesterces en distribution au peuple le jour où Pontianus s'était marié et où ce garçon-ci avait revêtu la toge » (*Apol.*, LXXXVII). « Voilà, Emilianus, la seule raison pour laquelle l'acte de mariage entre Pudentilla et moi a été signé non à la ville, mais dans une propriété suburbaine : nous ne voulions pas jeter encore par la fenêtre cinquante mille sesterces » (*ibid.*, LXXXVIII).

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Si ces libéralités grevaient dangereusement certaines fortunes privées et conduisaient à la ruine, en l'espace de deux ou trois générations, les meilleures familles des bourgeoisies municipales africaines, il reste qu'elles constituent un bon indice de l'enrichissement d'un classe sociale privilégiée. Il était dans l'ordre que cet enrichissement se développât parallèlement à l'évolution de la prospérité économique des provinces. Si l'on se réfère aux inscriptions laissées — dont un bon nombre rappellent non seulement la personnalité des donateurs, mais chiffrent en sesterces l'importance des donations, et qui constituent donc comme des repères dans cette analyse —, on peut en effet noter que, déjà bien affirmée dans la seconde moitié du IIe siècle, à compter d'Antonin, la progression se développe plus rapidement encore sous les Sévères. C'est alors, en fait, entre 193 et 235, qu'elle atteint son apogée et où, à côté des grandes, les petites et moyennes fortunes furent également les plus nombreuses, et donc la classe aisée la plus large. Puis, conséquence de la grave crise politique et économique qui affecta la période suivante, la courbe tombe brusquement, permettant de dénoter à la fois la gêne, sinon la disparition de la bourgeoisie moyenne, mais aussi la vitalité de quelques grandes familles, capables encore de se distinguer, au Bas-Empire, par des libéralités considérables, en particulier aux temps de Dioclétien et de Julien et dans les vingt années qui suivirent ce dernier règne.

Il est incontestable que les fortunes de la bourgoisie et de l'aristocratie africaines reposaient avant tout sur les propriétés foncières. Le seigneur Julius (cf. *supra*, p. 231), qui régnait en maître sur son fief, représente bien cette caste de hobereaux installés dans de riches demeures fortifiées, s'adonnant aux plaisirs de la chasse ou banquetant avec leurs amis — comme les représentent également des mosaïques d'*Uthina* (Oudna, à une vingtaine de kilomètres au sud de Tunis), de Dougga et de Carthage. Ce n'est pas en Italie, mais en Afrique, sur le forum de Timgad, qu'on a relevé cette fameuse inscription (*C.I.L.*, VIII, 17938), qui expose en quelques mots un très épicurien « art de vivre » :

VENARI LAVARI
LUDERE RIDERE
OCC EST VIVERE

(La chasse, les bains, les jeux, le plaisir, voilà ce qui s'appelle vivre). Ces privilégiés régnaient sur une plèbe docile de manants : fermiers qui cultivaient leurs lots comme colons partiaires ou

domesticité rurale complétée par des esclaves et, au temps des grands travaux, par des équipes d'ouvriers agricoles. Remarquons toutefois que, dans de nombreux *latifundia* privés, sinon même dans la majorité, les rapports existant entre les propriétaires et leurs colons devaient être assez différents de ceux qui s'étaient établis sur le *saltus* impérial de *Buruni* (cf. *supra*, p. 228). Nous verrons en effet que, lors de la révolte de 238, propriétaires et colons — pour des conjonctions d'intérêts — firent cause commune contre le pouvoir en place et ses exactions fiscales (cf. *infra*., p. 327 s.).

Augustin d'Hippone nous fait connaître deux de ses amis intimes qui vivaient eux-mêmes de leurs propriétés. Nebridius, d'une famille païenne, était originaire de la région de Carthage, où son père lui avait légué un riche domaine. Mais le jeune homme préférait les fréquents séjours dans la capitale africaine, et il donna son adhésion au manichéisme. En 385 probablement, il alla rejoindre Augustin à Milan et, par la suite, se décida à son tour à recevoir le baptême dans l'Eglise catholique, puis rentra en Afrique où il s'installa auprès de sa mère, sur son domaine. C'est dans cette propriété qu'il mourut, alors qu'il était encore fort jeune. Quant à Romanianus, lui aussi passé au manichéisme à la suite d'Augustin et qui avait permis à son protégé de poursuivre ses études à Carthage (cf. *supra*, p. 208), son prestige de notable l'avait imposé comme « patron » de *Thagaste* et des localités voisines. Le personnage, fort riche, possédait dans la cité numide une confortable villa : « Tu vivais, Romanianus, lui écrivait l'évêque d'Hippone, en des demeures les plus luxueuses, avec des bains magnifiques et des mosaïques que l'honnêteté ne blâme pas, passant ton temps dans les chasses et les festins » (*Contra Academicos*, I, 2). Dès sa jeunesse, il avait été comblé par la fortune et, tout autant que ses biens, son influence et sa notoriété auprès de ses clients et de toute la population locale étaient considérables. Des statues étaient élevées en son honneur et des inscriptions rappelaient ses fonctions éminentes et exaltaient ses louanges : « *humanissimus, liberalissimus, fortunatissimus* ». Mais vint un temps où il éprouva de graves difficultés dans ses affaires et, pour tenter d'obtenir les faveurs de la cour impériale dans des procès où il était engagé, il entreprit plusieurs voyages en Italie.

Si les biens fonciers constituaient certes le facteur primordial de l'enrichissement de la bourgeoisie et de l'aristocratie africaines, on ne saurait pour autant oublier l'importance du grand commerce et de l'industrie. En effet, les plus hautes fortunes furent celles de latifondiaires et de *conductores* qui surent cumuler leurs activités agricoles avec des entreprises commerciales et industrielles ou

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

artisanales — ainsi les Pullaeni d'*Uchi Majus*, propriétaires d'olivettes qui possédaient des ateliers de céramique d'où sortaient, entre autres articles de fabrication, les jarres pour la commercialisation de l'huile et, mieux encore, qui avaient investi une partie de leurs bénéfices dans l'armement. Le transport maritime, capital dans les relations entre les provinces africaines et la métropole de l'Empire, procurait aux entrepreneurs naviculaires non seulement des intérêts importants, mais aussi, dans l'administration provinciale et à Rome même, une grande notoriété. A qui la recherchait, c'était la voie sûre pour une promotion rapide vers le Sénat et les honneurs des hautes magistratures.

Les sources documentaires, essentiellement épigraphiques, permettent parfois de suivre sur plusieurs générations, mais rarement au-delà de trois, des exemples de promotions sociales au IIe siècle. Ainsi les Julii de *Cuicul*, avec C. Julius Crescens, qui fut le premier Africain flamine d'Auguste pour la province et dont le petit-fils adoptif, C. Julius Crescens Didius Crescentianus, flamine perpétuel, parvint, grâce à sa fortune, à l'ordre équestre. A *Cuicul* encore, la famille des Cosinii, dont les représentants remplirent diverses fonctions administratives, fut assez riche pour faire construire un élégant marché qui avait en son centre un édifice portant, comme il convenait, une dédicace à Mercure, dieu du commerce. A *Theveste*, la famille des Titinii peut être suivie sur cinq générations. Q. Titinius Sabinianus, né au début du IIe siècle, avait légué à sa cité une somme de 35 000 sesterces pour élever un monument dédié à Saturne et une statue en l'honneur des empereurs Marc-Aurèle et M. Verus, placés ainsi sous la protection du puissant dieu africain qui succéda au Ba'al Hammon punique. Cet exemple est particulièrement caractéristique de ces notables provinciaux, romanisés certes, mais demeurant fidèles à leur propre tradition africaine. Plus tard, à l'époque sévérienne, une descendante des Cosinii contracta mariage avec Pullaenius Florentius, de l'opulente famille d'*Uchi Majus* déjà mentionnée, et les deux fils qui naquirent de cette union devaient entrer au Sénat (*C.I.L.*, VIII, 26415).

Ces promotions ne favorisaient pas seulement les familles de la bourgeoisie urbaine. A *Thubursicu Numidarum*, un *agricola bonus* — mais qui était également expert en droit public —, Q. Vetidius Juvenalis, eut trois fils qui accédèrent tous trois à l'ordre équestre. Et Vettius Latro, qui, en 128, au terme d'une brillante carrière militaire et administrative, devint gouverneur de la Césarienne, avec traitement de 200 000 sesterces, était lui-même originaire de *Thuburbo Majus* et fils d'un propriétaire terrien. Certes, de

nombreux exemples de réussites de grandes familles africaines pourraient être cités. Cependant, d'autres facteurs doivent aussi être considérés pour permettre une appréciation plus exacte sur ce sujet. Or il y a non seulement le fait que nous ignorons le pourcentage des échecs, mais il semble bien par ailleurs que ces fortunes dont on peut faire état furent fragiles et qu'elles ont été dilapidées aussi rapidement qu'elles s'étaient édifiées.

Il serait sans doute assez illusoire de comparer la place tenue par les Africains au Sénat et dans l'ordre des chevaliers à celles des autres provinciaux pour prétendre en tirer des conclusions sur l'enrichissement réel de la Berbérie. On ne peut nier, bien entendu, que l'album sénatorial africain prit une ampleur considérable aux IIe et IIIe siècles. Alors que, pour la période allant du principat d'Auguste à la fin du Ier siècle, il y eut tout au plus cinq sénateurs africains, leur nombre s'est accru par la suite parallèlement au développement du régime municipal et de la romanisation. Il n'est donc pas étonnant que, à de rares exceptions près, seules la Proconsulaire et la Numidie furent d'abord représentées. Pour le IIe siècle, la Proconsulaire comptait ainsi 42 sénateurs (dont 37 identifiés et situés avec certitude). Sous les Sévères (193-235) et en prolongeant cette tranche jusqu'à la mort de Gallien (268), cette progression atteint son point culminant : 89 sénateurs (dont 79 considérés comme certains) étaient originaires de la Proconsulaire. Toutefois, comme il a déjà été remarqué, les provinces sont non seulement très inégalement représentées, mais, à l'intérieur même de chaque province, les disparités sont évidentes entre les régions urbanisées — et bien romanisées — et les zones rurales. Pour ne considérer encore que la seule Proconsulaire, neuf villes — en tête desquelles venaient *Lepcis Magna* (patrie de Septime Sévère), Carthage, *Bulla Regia* et Hadrumète — fournirent le principal contingent des sénateurs de la province.

On peut certes noter que la place tenue au Sénat par les Africains ne cessa de grandir — tout particulièrement sous Septime Sévère, ce qui a fait parler, bien à tort cependant, de « Rassenpolitik » —, alors que, dans les provinces occidentales, la Gaule connaissait au IIIe siècle un déclin et que l'Espagne voyait sa progression s'arrêter. Cette brillante représentation des Africains, qui s'explique d'abord par le poids politique et économique de leurs provinces, permet en réalité de souligner une fois encore combien, en Berbérie sans doute plus qu'ailleurs, l'Empire, comme l'écrivait Christian Courtois, « éblouissait les hommes de son incomparable illusion ». En effet, sur cette terre qui fournit, au IIe siècle, 15 pour cent des chevaliers et 12 pour cent des

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

sénateurs provinciaux, puis, au IIIe siècle, 27 pour cent des chevaliers et 17 pour cent des sénateurs — le pourcentage des sénateurs provinciaux venus de Gaule tombant à 3 pour cent sous la dynastie des Sévères —, la disparité des classes sociales s'accentuait gravement. La mosaïque du « seigneur Julius » (cf. *supra*, p. 231) offre une image saisissante de ces deux mondes africains, juxtaposés mais étrangers : d'une part, la riche gentilhommière du maître, avec ses tours reliées en façade, à hauteur de l'étage, par une gracieuse loggia dont les quinze arcades retombent sur d'élégantes colonnettes de marbre; d'autre part, semblant monter la garde auprès d'un champ de blé dont les chaumes la dépassent en hauteur, la petite hutte d'un colon ou d'un ouvrier agricole, du genre des *mapalia*, avec un chien maigre attaché devant l'ouverture qui tient lieu de porte.

Sur ce point de la part prépondérante qu'occupa une élite d'Africains dans les grandes carrières qu'offrait l'administration impériale, il resterait encore à montrer comment, mieux peut-être encore que les notables et les magnats de la fortune, les représentants de l'intelligentsia surent s'élever aux premières places. Mais, si juristes et orateurs originaires des provinces africaines parvinrent en effet plus d'une fois à un rang prééminent, il ne faut pas oublier qu'aux IIe et IIIe siècles, l'Afrique — avec, à sa tête, Carthage, deuxième capitale intellectuelle de l'Empire — sut largement assumer le rôle intellectuel dans lequel l'Espagne et la Narbonnaise s'étaient imposées déjà avant elle.

Pour nous en tenir au IIe siècle, qu'il suffise de rappeler (cf. *supra*, p. 208) ici des noms comme ceux du rhéteur et historien Annius Florus, qui mena une brillante carrière à Rome au temps d'Hadrien, du fameux Fronton, originaire de cette *Cirta* qui, comme il l'écrivait lui-même, fournit de nombreux sénateurs, d'Apulée de Madaure, de Tertullien, du grammairien de Carthage Sulpice Apollinaire. Il serait donc tout à fait excessif d'accuser Septime Sévère, qui ouvrit le Sénat à des provinciaux de la Numidie et de la Maurétanie, d'avoir « barbarisé » l'assemblée des *Patres*. En réalité, au temps des Sévères, les Africains tenaient une place de choix dans la littérature d'expression latine, et le rôle qui leur fut dévolu dans la carrière politique ne pouvait que contribuer à maintenir, sinon même à relever le niveau de culture dans le Sénat de Rome.

Enfin, parmi ces destinées exceptionnelles, il faut faire une mention spéciale pour l'Africain de *Lepcis* qui, au-delà du Sénat, atteignit à la plus haute charge. Eclatant succès, certes, que celui de L. Septimius Severus, qui était né en 146, sans doute d'une famille libyco-punique ayant accédé à la citoyenneté au début

du 1er siècle de notre ère. Son grand-père, suffète et préfet en 110, était un notable de la cité, et si son père n'eut pas de carrière politique, en revanche, ses deux oncles entrèrent au Sénat et s'élevèrent au consulat. Il avait donc suffi de trois générations dans la progression vers le pouvoir d'une famille africaine pour qu'un de ses fils s'installât à la tête de l'Empire.

Mais l'Afrique gagna-t-elle à cette éminente promotion de l'un des siens? C'est ici que l'on peut aussi parler des ambiguïtés du siècle. Certes, le nouvel empereur fit largement bénéficier de ses faveurs sa ville natale (cf. *supra*, p. 205 et 220), et une clientèle de Lepcitains ne manqua pas de profiter de ses relations avec l'illustre compatriote pour entrer au Sénat. Sans doute a-t-on remarqué le nombre exceptionnel de dédicaces en l'honneur de Septime Sévère (associé parfois à Caracalla et à la famille impériale tout entière), dont certaines provenant de citoyens d'origine africaine, et aussi les divers monuments à fonctions religieuse, civile ou urbanistique — statues, arcs de triomphe, forums, thermes — érigés, dans de grandes comme dans de modestes cités, à la gloire du souverain. Il semblerait que l'Afrique n'avait jamais été aussi intimement liée à Rome et au destin du monde méditerranéen qu'en ce temps de félicité.

Et pourtant, en dehors d'une manne distribuée aux privilégiés tout comme aussi à quelques collectivités qui savaient témoigner de leur attachement à la *romanitas*, il n'apparaît pas que l'empereur africain ait jamais fait preuve d'une particulière compréhension pour la Berbérie et les problèmes qui s'y posaient. En effet, il poursuivit avec vigueur la politique militaire de ses prédécesseurs (cf. *supra*, p. 170 s.). En traquant, comme l'a noté Tertullien, les tribus des Maures et des Gétules qui dérangeaient l'ordre impérial, il parvint à occuper de nouvelles terres, ainsi dans la plaine au sud de Sétif, qui permirent, certes, une extension du domaine agricole et un meilleur rendement des provinces africaines. On ne saurait oublier toutefois qu'il procéda à de nombreuses confiscations dont les bénéfices venaient accroître les *saltus* impériaux et que des procurateurs veillaient aux intérêts du prince et à la gestion des biens de la couronne selon une réorganisation décidée précisément sous ce règne (cf. *supra*, p. 227). En refoulant au-delà du *limes* méridional les populations « inassimilables », tant en Tripolitaine qu'en Numidie et en Césarienne, parce qu'elles regimbaient contre le nouvel ordre, Septime Sévère aura donc bien mérité ce titre de *propagator imperii* qui figure sur une inscription (*C.I.L.*, VIII, 17257 = *I.L.Al.*, 950), et, pour sa part, Tertullien parlait avec allégresse de « l'accroissement du genre humain ». Mais les populations « bar-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

bares », c'est-à-dire berbères, expropriées n'avaient guère de raisons, quant à elles, de se féliciter de la politique impérialiste de l'Africain qui, faute de pouvoir les intégrer dans son système, les faisait rejeter vers le Sahara, loin de leurs propres terres et de son monde civilisé. Au sujet de ces tribus nomades et pastorales qui furent frappées par cette politique du cantonnement déjà entreprise sous Trajan et Hadrien et que les Sévères renforcèrent encore, Stéphane Gsell écrit lui-même, commentant les mesures prises : « Parmi les Berbères qui durent les subir, certains se décidèrent à changer de mœurs, à substituer ou à joindre la culture à l'élevage. D'autres continuèrent à vivre comme ils avaient vécu, mais dans des conditions beaucoup plus difficiles : misérables, aigris et prêts à la révolte. »

En conclusion, Septime Sévère ne pouvait pas faire une autre politique que celle de l'Empire dont il portait la responsabilité. Or, dans cet Empire, il serait naïf de penser que, en règle générale, les clivages et les préférences aient pu s'opérer en fonction des « patries » ou de quelconques chauvinismes provinciaux. Les maîtres du pouvoir à Rome étaient tout naturellement solidaires de ces classes sociales privilégiées qui dominaient la vie des régions et où les grandes familles africaines, comme celle des Sévères, se trouvaient largement représentées. Leurs intérêts communs étaient désormais intimement liés à une accélération du processus qui, en Méditerranée, écartant les considérations de cultures ou de traditions locales, aboutissait à la constitution de puissants groupements ayant la mainmise sur les diverses branches de l'économie. Mais la concentration des fortunes faisait mieux ressortir encore la situation précaire et parfois misérable de groupes sociaux qui pouvaient difficilement trouver une place et un avenir dans cette société romanisée, et les révoltes qui s'ensuivirent donc allaient gravement saper les fondements de l'édifice. Un mouvement comme celui des Circoncellions, qui, on va le voir, s'inscrit apparemment à l'intérieur d'une crise religieuse, en fournit une exemplaire illustration.

CHAPITRE VII

CULTES ET PRATIQUES RITUELLES : CONTAMINATION DE LA RELIGION LIBYQUE ET AFRICANISATION DES DIVINITÉS CARTHAGINOISES ET ROMAINES

Pour la connaissance de la religion et des croyances libyques, l'historien dispose d'une riche documentation mais peu accessible et difficile à utiliser, surtout quand il s'agit de témoignages proprement libyques comme les textes épigraphiques rédigés dans la langue des autochtones; nous avons déjà dit que le libyque continue de garder presque tous ses secrets. De nombreuses inscriptions découvertes en Tunisie, en Algérie et au Maroc demeurent inutilisables, n'offrant pas le moindre secours à l'historien des religions.

I. LES PRATIQUES MAGICO-RELIGIEUSES

Les matériaux dont nous venons de noter l'importance quantitative et de souligner l'hétérogénéité, tant au niveau du témoin qu'au niveau de la qualité du témoignage et de sa chronologie, permettent de prendre acte de la richesse et de la complexité des cultes des Africains et de leurs pratiques rituelles et magico-religieuses. Tout l'arsenal religieux y est présent : la magie, l'animisme, le fétichisme, la zoolâtrie, l'astrolâtrie, la litholâtrie, l'anthropolâtrie. A côté de ces divers aspects, la religion libyque dispose d'un large panthéon dont certains membres apparaissent dans les textes anciens, les inscriptions puniques, néopuniques et latines; d'autres sont représentés sur des stèles, comme la fameuse stèle de Béja ou la stèle encore inédite de Bou-Salem (actuellement dans les réserves du musée de Carthage).

Partant de certains textes anciens et de données ethnogra-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

phiques, certains historiens de l'Afrique du Nord ont insisté sur la grande place que la magie occupait dans l'univers libyque. On y avait recours pour contraindre la nature, lutter contre une force malfaisante et la neutraliser. Par des gestes magiques, on croyait pouvoir attirer le bien, le soumettre et le posséder ou diriger le mal vers l'ennemi.

Parmi les rites magiques, il y a lieu de mentionner ceux qui étaient destinés à provoquer la pluie et à lutter contre la sécheresse, à faire triompher la vie sur la mort; il s'agirait de contraindre la nature et de la soumettre à l'homme. Nous avons vu que la promenade rituelle de la « ghonja » semble avoir ses racines dans les couches les plus profondes du passé nord-africain, sans que l'on puisse dater sa naissance avec précision. Dion Cassius fit allusion à des rites que les Africains accomplissaient dans l'espoir de provoquer la pluie après une très longue période de sécheresse. Des rites à peu près semblables sont attestés dans d'autres contrées chroniquement soumises aux rigueurs de la sécheresse. La religion musulmane semble avoir tenu compte de ce besoin : aux rites magiques, l'Islam substitue une prière adressée à Allah dans l'espoir d'obtenir à la fois son pardon et une pluie bénéfique, la sécheresse étant conçue comme un avertissement divin, un châtiment que Dieu inflige à ceux qui ont péché par le geste et la parole. Pour mériter la clémence divine, la prière aiderait à normaliser les rapports entre le Seigneur et ceux parmi ses serviteurs qui se reconnaissent pécheurs et sollicitent son pardon et les manifestations de sa générosité. Il ne semble pas cependant que ceux qui, par des rites magiques, cherchaient à provoquer la pluie, eussent éprouvé un sentiment de culpabilité. Par la pratique rituelle, on cherchait plutôt à contraindre la nature, à la dominer et à obtenir la pluie; par la pratique rituelle, on dynamisait le sacré, c'est-à-dire l'inconnu, qui pourrait agir indifféremment en bien ou en mal. La vertu de la pratique rituelle consisterait à renforcer le sacré, à le revigorer, à le recharger et en capter les effets bénéfiques.

D'autres pratiques, attestées depuis une très haute antiquité mais encore actuelles, visaient la fécondité ou plutôt la régénération du principe fécondeur; il s'agit des baignades sacrées. Au v^e^ siècle de l'ère chrétienne, saint Augustin dénonçait ce rite, le considérant comme un héritage du paganisme. La région du Jérid, en Tunisie méridionale, a conservé une très vieille tradition en rapport avec les baignades sacrées et la magie fécondatrice de l'homme et de la nature. Gabriel Payre, ancien contrôleur civil du Protectorat en Tunisie, a décrit cette fête rituelle : « Lorsque l'aube arrive, les femmes du peuple, mariées ou non, vieilles ou jeunes, sortent et vont prendre des bains à l'oued, dénouent leurs cheveux et s'abluent. Les filles prononcent le souhait suivant : Pharaon, allonge mes cheveux et élargis mon séant. Pharaon allonge mes cheveux comme le palmier et le régime... » (*Revue Tunisienne*, 1942, p. 173).

Ce témoignage d'un contemporain nous paraît d'une très grande valeur; il y a lieu d'abord de signaler que la fête a d'ordinaire lieu le 13 mai, « c'est-à-dire le premier jour du mois de mai du calendrier rural » (*ibidem*). Les gestes et les paroles présentent des liens incontestables avec la fécondité et la fécondation. Il s'agit d'un véritable mariage : l'oued couvre la femme et la féconde; des rapports étroits existent entre la terre et la femme dans la très vieille mythologie orientale comme dans la pensée coranique. Le souhait que prononcent les jeunes filles désireuses de se marier souligne les attributs de la féminité. Il y a lieu aussi de remarquer les liens qui, dans certaines sociétés, unissent la chevelure à la sexualité; la longue chevelure étant une forme de la beauté féminine se trouve par là même associée à la sexualité et au désir sexuel. Avec la fête du Jérid, on est dans une région où le palmier abonde, et voilà une heureuse coïncidence. Avec le palmier, n'avons-nous pas l'arbre sacré et le symbole de la fécondité par excellence?

Le principe fécondateur que l'on cherche à dynamiser par la baignade sacrée doit affecter non seulement la femme mais aussi et surtout la terre, source de tous les biens et de toutes les richesses. Nous devons reconnaître d'autre part que la fête du Jérid ne semble rien devoir à la civilisation arabo-musulmane, exception faite de la langue utilisée; des vœux sont adressés à Pharaon, considéré ici comme une divinité susceptible d'exaucer les prières des baigneuses. Aurions-nous là un indice de la très haute antiquité de cette pratique? Serait-ce là une manifestation de la présence égyptienne en Afrique du Nord ou plutôt une trace des infiltrations pharaoniques dans cette partie de la Tunisie méridionale? Nous ne saurions l'affirmer. On a déjà fait remarquer la place importante que le nom « Pharaon » occupe dans la toponymie nord-africaine ainsi que dans la littérature populaire, contes et légendes. Au nord de Kébili, une presqu'île qui s'enfonce dans le chott en direction du Jérid s'appelle « Faroun ». Il est certain que le Coran et la pensée judaïque ont favorisé la diffusion et la popularité du souverain pharaonique; pour la Tunisie méridionale, où des Berbères semblent avoir été judaïsés à une époque difficile à déterminer, mais certainement antérieure à la conquête musulmane, on peut penser à un phénomène de récupération. Le souverain de l'Egypte pharaonique aurait été

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

réactivité et sauvé de l'immersion et de l'oubli. Ibn Khaldoun mentionne des tribus judaïsées, comme les Jéraoua dans l'Aurès. Ces faits autorisent à croire cependant que l'invocation de Pharaon ne relèverait pas d'un passé très lointain où des rapports divers avaient existé entre l'Egypte pharaonique et les tribus libyennes, mais qu'elle reviendrait plutôt à l'environnement arabo-musulman, qui n'a jamais exclu les communautés juives, qu'il s'agisse d'autochtones judaïsés ou d'immigrés venus d'Asie avant, pendant ou après la conquête musulmane. Nous sommes d'autant plus favorables à cette hypothèse que le nom Pharaon semble avoir été dicté par les besoins de la rime, c'est-à-dire en l'occurrence par le nom « Arjoun », qui signifie « régime du palmier ». En réalité les jeunes filles du Jérid invoquaient tout simplement le sacré, la puissance responsable de la fécondité, le principe fécondateur, de sorte que la cérémonie rituelle de la baignade semble appartenir au vieux fond libyque.

Mais l'idée de la fécondation par immersion est attestée dans d'autres civilisations, notamment en Mésopotamie où les inondations du Tigre et de l'Euphrate, lorsqu'elles ne se faisaient pas violentes et destructrices, étaient considérées comme autant d'actes sexuels, autant d'unions fécondes entre le fleuve et la terre. La même symbolique devait avoir cours en Egypte, que l'historien grec Hérodote qualifiait de « don du Nil ». Dans la mythologie grecque ce thème est illustré par l'aventure de Tyro qui, amoureuse du fleuve Enipée, se rendait souvent sur ses rives pour pleurer sa passion. Poséidon, maître des ondes, la désira; il parvint à s'unir à elle en prenant la forme de l'Enipée. Le rite de la baignade sacrée semble avoir été répandu à travers toute la Méditerranée et sans doute ailleurs aussi. Il serait vain de vouloir en trouver la première source, la source de diffusion. Les mêmes expériences peuvent engendrer des croyances semblables. La vertu fécondatrice et fertilisante de l'eau a été saisie par l'homme un peu partout dans le monde; la matérialisation de cette prise de conscience, de cette invention a été réalisée sous formes de mythes et de rites. Aussi peut-on considérer que, pour l'Afrique du Nord, la cérémonie de la baignade sacrée appartient au vieux fond libyque.

Il y a d'autres cultes berbères en rapport avec le sacré qui réside dans l'eau. Dans les croyances populaires de l'Afrique du Nord d'aujourd'hui, l'ethnographe peut encore déceler le passé. A Gabès, avant la consommation du mariage, la mariée doit se rendre à un point d'eau, un puits ou une source pour s'abluer. Peut-être s'agit-il à l'origine d'un mariage avec le génie de la source. Il convient d'ajouter que de nombreux puits continuent

d'être reconnus sacrés. En fouillant le *Castellum Dimmidi,* en Algérie, dans la région du Hodna, G. Picard a remarqué la présence d'un puits aménagé en sous-sol sous une voûte et bien isolé du reste de l'édifice par un mur courbe destiné sans doute à en rendre l'accès difficile. L'isolement du puits au fond d'un souterrain semble avoir été dicté par les besoins d'une cérémonie à caractère mystérieux. Les nymphées de Zaghouan et de Aïn Tebornok, l'antique *Tubernuc,* en Tunisie, semblent avoir été aménagés autour de sources déjà reconnues sacrées par les autochtones. Neptune et les nymphes couvraient en réalité des génies adorés par les Libyens depuis une très haute antiquité. Il s'agit donc là d'une romanisation de vieux cultes berbères. Pour la région de Zaghouan, la source dispensait la vie à la terre, et partant aux hommes, aux animaux et à la végétation.

Dans certains cas, le sacré qui réside dans les eaux de la source ou du puits se manifeste par des vertus curatives. C'est à un génie guérisseur que s'adresse le culte. A l'époque romaine, ce génie libyque, pour nous anonyme, ne répugna pas à prendre le nom et les traits extérieurs d'Esculape ou de Sérapis. Les propriétés de certaines eaux devaient avoir été établies et reconnues grâce à l'expérience vécue; les eaux de certaines sources constituent une excellente thérapeutique pour des maladies cutanées. Un puits à Sidi el-Halfaoui, à Tunis, offre des eaux encore réputées très efficaces contre l'hépatite; on vient de loin dans l'espoir de bénéficier de leur vertu : c'est un puits sacré.

Il y a d'autres cérémonies rituelles qui s'adressent à la puissance immanente au sacré qui réside dans l'environnement : hauts lieux, grottes, arbres, animaux et même humains. Pour les cérémonies encore liées à la notion de fécondité, il convient de mentionner la nuit de l'erreur, attestée pour l'époque romaine. Nicolas de Damas, contemporain d'Auguste, en parle : à un jour déterminé, après le coucher des Pléiades, vers l'époque des semailles, une peuplade libyenne organise une cérémonie à laquelle participent les hommes et les femmes. Après le repas, les femmes se retirent; à un signal donné par l'extinction des lumières, les hommes rejoignent les femmes et chacun d'eux, au hasard, prend possession de la femme qu'il rencontre. Léon l'Africain, au XVI^e^ siècle de l'ère chrétienne, recueillit à Aïn el-Asnam le souvenir d'une cérémonie semblable : « On raconte en effet que, lorsque les Africains étaient idolâtres, ils avaient près de cette ville un temple où hommes et femmes se réunissaient à la tombée de la nuit à une certaine époque de l'année. Quand ils avaient accompli leurs sacrifices, ils éteignaient les lumières et chacun profitait de la femme que le hasard avait placé auprès de

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

lui. Quand le matin était arrivé, il était interdit à toute femme qui avait passé cette nuit là dans ce temple d'approcher son mari pendant un an. Les enfants qui naissaient de ces femmes pendant ce laps de temps étaient élevés par les prêtres du temple. Il y avait dans ce temple une source qu'on voit encore » (*Description de l'Afrique*, p. 311-312). Vers 1909, E. Doutté, dans son ouvrage *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, mentionne la même cérémonie qu'il retrouva au Maroc et au Sahara.

D'autres cérémonies à caractère religieux sont attestées chez les populations de l'Afrique antique comme cette lutte rituelle décrite par Hérodote. Elle se déroulait dans la région de la petite Syrte, l'actuel golfe de Gabès, où habitaient les Machlyes et les Auses : « Lors d'une fête d'Athéna, leurs jeunes filles, partagées en deux camps, combattent les unes contre les autres à coups de pierres et de bâtons, accomplissant ainsi, disent-elles, une cérémonie instituée par leurs pères en l'honneur de la divinité indigène que nous appelons Athéna. Celles d'entre elles qui meurent de leurs blessures sont appelées de fausses vierges. Avant de les laisser combattre, voici ce que l'on fait : à frais communs, on orne une jeune fille, la plus belle chaque fois, d'un casque corinthien et d'une armure hellénique complète; on la fait monter sur un char et on la promène autour du lac. Comment équipait-on autrefois les jeunes filles avant que les Grecs furent établis dans le voisinage? Je ne puis le dire. Je crois toutefois qu'on les armait d'armures égyptiennes, car c'est d'Egypte que sont venus chez les Grecs, à mon avis, le bouclier rond et le casque » (Hérodote, IV, 180).

Au v^e^ siècle de l'ère chrétienne, saint Augustin, parlant de Césarée, l'actuelle ville de Cherchel en Algérie, y signala une fête annuelle qui revenait à date fixe; elle durait plusieurs jours et s'appelait la « caterva ». Au cours de cette fête, partagés en deux camps, les habitants de la ville se battaient à coups de pierre; il s'agissait donc d'une lutte rituelle dont la signification ne devait pas être tout à fait différente de celle dont parlait Hérodote.

De nos jours encore, on continue de célébrer au Jérid une fête collective; elle se déroule au printemps et donne lieu à des manifestations où participent le chant, la danse, et la violence des jeux. Des amis du Jérid m'ont longuement parlé de ces jeux auxquels se livrent encore, bien que de plus en plus rarement, les jeunes gens de Tozeur et surtout ceux de Nefta. Se repartissant en deux camps, ils se livrent à une véritable bataille rangée. Pour attaquer le camp adverse, on se sert de cailloux et de bâtons, sans craindre les blessures. Mon collègue et ami Mr Chabbi m'a affirmé que, pour cette fête, c'est-à-dire pour ces jeux violents, on

se préparait plusieurs jours à l'avance : on accumulait les munitions; des cailloux d'un certain calibre servaient de projectiles et on se dotait de lance-pierres; on s'armait aussi de bâtons. Pour chaque camp, il ne fallait reculer devant rien pour écraser l'adversaire, l'obliger à prendre la fuite sous les coups des projectiles. Des combattants pouvaient tomber prisonniers du camp adverse; mais au coucher du soleil, tout rentrait dans l'ordre et les adversaires se retrouvaient amis. Quelques jours durant, on ne cessait de parler de la fête, des combats et des combattants, pour en rire.

Cette fête, où le thème de la lutte rituelle est bien attesté, tend à disparaître, sans avoir été l'objet d'une enquête systématique destinée à en recueillir les principales données, les gestes et les paroles afin que l'ethnologue puisse en faire l'exégèse.

Il est certes frappant de relever la nette ressemblance entre la fête du Jérid tunisien et la cérémonie qui se déroulait au temps d'Hérodote dans les territoires des Machlyes et des Auses. Dans l'une comme dans l'autre, les jeunes se partagent en deux camps; mais si Hérodote parle de jeunes filles, de nos jours le combat se fait entre garçons. La transposition me paraît tout à fait normale dans un milieu islamisé. Il y a lieu d'autre part de remarquer la ressemblance des armes utilisées : au temps d'Hérodote comme de nos jours, on se sert de cailloux et de bâtons. Bien qu'il s'agisse de jeux, d'une cérémonie à caractère religieux pour les contemporains d'Hérodote et d'une fête collective à caractère apparemment profane pour nos contemporains du Jérid, la violence n'est pas interdite. Hérodote parlait de blessés qui risquaient la mort à la suite de leurs blessures; mes informateurs soulignent eux aussi le caractère dangereux de ces jeux violents. Faut-il enfin attirer l'attention sur l'unité de lieu. Avec le lac Triton, nous ne sommes guère loin de la Tunisie méridionale, et du Jérid en l'occurrence.

Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas pouvoir affirmer que la cérémonie du Jérid constitue une survivance de la fête religieuse dont parle Hérodote à propos des Machlyes et des Auses. L'hypothèse paraît cependant plausible. En tout état de cause, la lutte rituelle du Jérid ne saurait se rattacher à des traditions islamiques; il s'agit très certainement d'une pratique antérieure à la conquête arabe. Le texte de saint Augustin laisse entendre qu'elle était connue ailleurs dans les milieux africains. Pour toutes ces raisons, le thème de la lutte rituelle me paraît relever des croyances libyques.

Pour la signification de ces combats rituels, Hérodote ne manqua pas d'en saisir le caractère religieux; il les rattacha au culte d'une divinité indigène, c'est-à-dire d'une divinité libyque.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Peut-être s'agissait-il d'exorciser les forces du mal et de revigorer les forces du bien. Pour E. Doutté, ces combats rituels avaient pour objet l'expulsion violente des maux et des impuretés logés dans les corps des combattants et des combattantes. « Les fausses vierges trouvent la mort à la suite de leurs blessures », écrit Hérodote.

Pour G. Ch. Picard, « le but de ces cérémonies est de renouveler le sacré, en l'épurant de toutes les scories qui ont pu s'accumuler, en expulsant le passé... En fait, les coups échangés sont un moyen d'expulser le mal contenu chez les jeunes filles; le triomphe est celui du sacré régénéré; il avait lieu autour d'un lac qui était considéré comme la mère de la déesse, dont le Père était le dieu de la mer (Poséidon pour Hérodote). Il est donc vraisemblable que cette « déesse » représentait le sacré des eaux, qui procure la fertilité » (*Les religions de l'Afrique antique,* p. 15).

Malgré son caractère lacunaire, le texte d'Hérodote laisse croire qu'il s'agit bien d'un rite de purification en rapport avec la notion de fécondité. Le thème de la promenade autour du lac correspondrait à la baignade sacrée dont nous avons déjà parlé. La jeune fille au casque corinthien et à l'armure hellénique que l'on promenait sur un char autour du lac devait représenter cette déesse libyque, identifiée à Athéna. Faisait-elle, à l'occasion de cette promenade, une toilette sacrée dans les eaux fécondatrices et fertilisantes du lac? L'historien grec n'en parle pas, mais, comme nous l'avons déjà signalé, son récit semble lacunaire; il n'eut pas loisir de tout relever et de tout noter au moment où il faisait son enquête sur les populations libyennes. Il est regrettable d'ailleurs que la date de cette fête annuelle n'ait pas été précisée par l'historien d'Halicarnasse; il serait possible toutefois de la situer au printemps, tout comme le combat rituel fêté encore au Jérid tunisien. La divinité à laquelle s'adressait ce culte a été identifiée à Athéna sans doute pour deux raisons principales : ses rapports intimes avec l'eau ou le sacré qui réside dans l'eau, sa virginité et son caractère essentiellement guerrier. C'était une déesse vierge, déesse de la guerre et de l'amour, c'est-à-dire de la fécondité et des eaux, qu'il s'agisse de la mer, des sources, des lacs ou des fleuves, les eaux au contact fertilisant et au principe fécondateur.

II. LA DENDROLÂTRIE

Le sacré, dans les croyances libyennes, avait d'autres réceptacles ou hypostases, comme certains arbres auxquels on reconnaissait des vertus particulières, des interventions spectaculaires relevant du miraculeux, de l'extraordinaire. Pour avoir été choisi comme résidence du sacré, tel arbre se voyait l'objet d'un culte, sortant ainsi de l'aire du profane; personne n'osait plus s'y attaquer pour l'arracher ou le débrancher; un geste pareil exposerait son auteur à des châtiments et peut-être à la mort. Pour tirer parti de l'efficacité du sacré, on entourait l'arbre élu de vénération; on y déposait des offrandes destinées au Résident mystérieux, invisible mais capable d'agir à tout instant. Aux branches de l'arbre, on attachait des chiffons, des rubans, des vêtements; c'était sans doute à l'occasion d'un vœu, d'une prière. Le nœud matérialisait l'engagement du fidèle ou de l'orant vis-à-vis de la puissance et le contrat proposé au sacré. Au IVe siècle, de l'ère chrétienne, Arnobe était témoin de certaines manifestations culturelles adressées par la population africaine à des arbres sacrés; des chiffons y étaient attachés. Le phénomène n'a pas encore disparu : à Fernana, dans la région d'Aïn-Drahem, en Tunisie, il y a toujours un arbre gigantesque dont le caractère sacré est reconnu par toute la population du village où personne n'ignore l'efficacité de « Lalla Fernana »; on ne manque pas de s'y arrêter au besoin et d'y attacher un ruban ou un pan arraché à son propre vêtement tout en prononçant un vœu pour soi ou au profit de l'un de ses proches : une guérison miraculeuse, le succès aux examens, la réussite d'une entreprise etc. Cette pratique du ruban ou du vêtement noué au réceptacle du sacré se trouve ailleurs qu'en Afrique du Nord. En Irak, les mausolées chiites, comme celui d'Ali et de Hussein, respectivement cousin et petit-fils du prophète Mouhammad, regorgent de fidèles en grande majorité chiites. Ils viennent rendre hommage à la sainteté des défunts dont les restes reposent dans des sarcophages protégés par une riche clôture en métal précieux. Les visiteurs récitent leurs prières, exposent leurs affaires et formulent leurs vœux en toute intimité et ressentant parfois une très forte émotion. Avant de quitter les sanctuaires, ils attachent, en signe d'engagement de leur part et pour ainsi dire d'aide-mémoire pour l'âme du défunt, un ruban de couleur verte, couleur de la sainteté, du paradis, de la végétation luxuriante, du bien par excellence, c'est-à-dire de la vie. Les fidèles peuvent se procurer ces rubans verts à l'intérieur du sanctuaire où des préposés, reconnaissables à leur tarbouche cramoisi (une coiffure cylindrique d'origine turque) rehaussé d'un turban vert, les fournissent contre une offrande en argent. Mais, sous l'effet de l'évolution et des formes nouvelles de la vie, aux rubans verts tend à se substituer le prosaïsme des cadenas que l'on referme sur l'un des barreaux de la clôture. Nous voyons

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

donc que le geste n'est pas propre à l'Afrique du Nord. Mais, en dépit des liens qui unissent ce pays à l'Orient depuis une très haute antiquité, rien n'autorise à y voir une pratique orientale.

D'autres civilisations avaient connu et pratiqué le culte des génies dendrophiles choisissant leurs résidences dans des arbres : oliviers, figuiers, caroubiers, vignes, etc. Chez les Sémites, l'arbre sacré occupe une place de premier choix, comme en témoignent les textes et l'iconographie, qu'il s'agisse de la littérature mésopotamienne, de la Bible, du Coran ou de témoignages archéologiques recueillis partout dans l'aire des cultures sémitiques.

III. LA LITHOLÂTRIE

Les populations africaines avaient pratiqué le culte des pierres, la litholâtrie, phénomène universel. De nos jours, la pierre noire de la Kaaba, le plus grand sanctuaire de l'Islam, constitue une manifestation spectaculaire. Pour l'Afrique du Nord, on a pu repérer des traces de litholâtrie depuis l'âge de la pierre, comme l'a montré le Docteur E. Gobert (« Essai sur la litholâtrie », *Revue Africaine,* 1948, p. 24-110). Il voyait des liens entre la forme sphérique des galets, particulièrement appréciés dans les croyances des populations primitives, volontiers litholâtres, et le sein, dont le souvenir se maintient dans l'inconscient de l'être humain qui demeure fidèlement attaché à ses toutes premières expériences. Le sein était la vie ; la forme sphérique et notamment le galet semble avoir été doté d'une charge qui en fait le réceptacle de la vie et par-là même du sacré. G. Charles Picard (cf. *Les religions de l'Afrique antique*) a mis l'accent sur l'importance du contact de la pierre pour le litholâtre. Contenant la vie, le bien par excellence, la pierre est susceptible à ses yeux de communiquer une parcelle de son contenu : la guérison pour le malade, la fécondité pour la femme. Le musée de Cagliari possède un cippe, découvert à Tharros, ayant une forme conique. Dans le même bloc de grès, ont été sculptées des femmes nues qui dansent autour du cippe et s'y frottent, souhaitant pouvoir bénéficier du sacré, en l'occurrence du principe fécondateur qui y réside.

Pour éviter toute déperdition, régénérer le sacré et lui restituer son efficacité qui s'émousse à l'usage et sous l'effet du temps, on recourt à des gestes et à des paroles : psaumes, prières, onctions d'huile, jeux et lumières, etc. Il est curieux de constater que des

dépôts de pierres ou de galets sphériques ont été relevés en Afrique du Nord depuis l'âge de la pierre taillée. L'Hermaïon d'el-Guettar, en Tunisie méridionale, remonte au moustérien ; de nos jours, dans les Mzaras, sur une banquette considérée souvent comme la tombe d'un saint homme, on remarque la présence de boules mêlées à d'autres offrandes, lampes de terre cuite, bougies et brûle-parfums. Entre ces deux maillons de la chaîne, les témoignages de l'antiquité forment le joint ; des boules sphériques et des galets de granit ont été recueillis dans l'aire sacrée du tophet de Carthage ainsi que dans d'autres sanctuaires, comme celui que nous avons récemment mis au jour à Kerkouane, une cité punique située à l'extrémité du Cap Bon, en Tunisie. Le caractère sacré de ces boules et galets de granit se trouve dans certains cas souligné par des traits qui donnent à la pierre une expression humaine. Nous en avons un excellent exemplaire exposé dans la salle punique du Musée du Bardo, en Tunisie : il s'agit d'un gros galet granitique arrondi, de couleur grise, haut de 32 cm et épais de 28 cm ; sur l'une de ses faces, il porte les traits d'un visage humain, mais avec des oreilles d'animal ; des caractères puniques tracés au revers autorisent à situer le document au v^e^ siècle avant J.-C. Plus tard, à l'époque romaine, les Africains continuaient de manifester leur penchant pour la litholâtrie : des boules et des pierres étaient déposées avec dévotion sur les banquettes de mégalithes, notamment à Maktar.

IV. LA ZOOLÂTRIE

En Afrique du Nord, certains animaux étaient l'objet d'un véritable culte, le sacré les ayant choisis pour résidence. Des peintures et des gravures rupestres, des sculptures et des textes permettent de reconnaître la pratique de la zoolâtrie dans les milieux africains depuis sans doute la préhistoire ; des traces en étaient perceptibles au XI^e^ siècle de l'ère chrétienne. De nos jours encore, certains animaux et notamment les chats noirs continuent de susciter la méfiance ; le caractère dangereux de cet animal se trouve accentué par la couleur noire, considérée comme particulièrement sinistre.

Parmi les animaux qui avaient été l'objet d'un culte en Afrique du Nord, il y a lieu de mentionner le bélier, le taureau, le serpent, le lion...

Pour le bélier, des gravures rupestres datant du second

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

millénaire avant J.-C. représentent cet animal portant un collier et un objet de forme arrondie en guise de coiffure : un disque ou une sphère maintenue sur la tête à l'aide de jugulaires. La figure du bélier a été repérée, en Algérie, à Bou-Alem, Zenaga, Ksar-Zaccar ainsi que dans la région de Constantine, ce qui appuierait l'hypothèse d'une très large diffusion de ce culte. Les images laisseraient entendre que des moutons ou béliers réels étaient adorés. « Plus d'une tribu a dû posséder, écrit S. Gsell, son ou ses béliers sacrés. » Les images gravées sur les rochers devaient garantir aux orants la présence constante de l'objet de leur culte. Le véritable bélier sacré ne devait pas être visible pour tous : on entendait parler de lui, de son efficacité, de ses interventions miraculeuses. Seuls des prêtres ou quelques rares initiés devaient bénéficier du privilège insigne de voir directement l'animal sacré.

A côté de cette documentation iconographique, il y a des textes relatifs au culte du bélier en Afrique. Saint Athanase rapporte que, pour les Libyens, le mouton était considéré comme un dieu (*Contra gentes*, 24). Au Moyen Age, le culte du bélier se pratiquait dans les milieux berbères du Maroc : « Dans une montagne escarpée, à côté des Beni-Lemas se trouve une tribu de Berbères idolâtres, qui adorent un bélier » (El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, p. 305).

On n'a pas manqué de faire le rapprochement entre la béliolâtrie des populations libyennes et le culte d'Ammon, célèbre en Egypte et surtout dans la ville de Thèbes. La sphère maintenue sur la tête de l'animal par des jugulaires fut confondue avec le disque solaire flanqué de deux *uraei* ou najas, attributs de la divinité égyptienne dont le caractère solaire était incontestable. Le bélier dont l'image avait été gravée sur des rochers du Sud-oranais, en Algérie, porte une coiffure sphérique dotée de plumes dont le nombre est variable : sept pour l'un des béliers du col de Zenaga, neuf pour un autre bélier de ce même secteur, réparties en trois groupes de trois plumes chacun. Dans d'autres cas, la coiffure sphérique du bélier se trouve libre de toute appendice.

Cette coiffure du bélier libyen n'avait en réalité rien de commun avec le disque solaire flanqué de serpents que portaient certaines divinités égyptiennes. Il s'agissait d'un insigne, sans doute religieux, dont la nature et la signification précise nous échappent. Peut-être était-ce une calebasse à laquelle on aurait attaché des plumes.

Dans l'état actuel de la documentation, on peut donc affirmer l'historicité de la béliolâtrie en Afrique du Nord. Plus tard, le culte d'Ammon-Râ semble avoir été introduit en Afrique du Nord et mis en contact avec la béliolâtrie libyenne qui en emprunta le

caractère solaire. D'autres animaux pourraient avoir été l'objet d'un culte en Afrique du Nord, comme par exemple le singe si l'on en croit un témoignage de Diodore de Sicile qui, racontant l'aventure d'Agathocle, signala une contrée d'Afrique où les singes étaient adorés par la population comme de véritables divinités.

D'autres auteurs signalèrent le culte du taureau en Afrique. Au VI^e siècle de l'ère chrétienne, Corippus fit allusion à une peuplade libyenne de la région des Syrtes, les « Laguatan », qui, pour attaquer leurs adversaires, lâchaient sur eux un taureau qu'ils considéraient à la fois comme leur dieu et leur chef de guerre. Ils lui donnaient le nom de Gurzil. Ils y reconnaissaient le fruit de l'union d'Ammon avec une vache. Les images en bois et en métal étaient exposées dans les lieux sacrés dont nous n'avons hélas aucune indication : grottes naturelles ou aménagées? sanctuaires bâtis? la documentation disponible n'autorise aucune hypothèse. En matière d'iconographie, à défaut de ces images en bois ou en métal dont parle Corippus, il ne serait pas inutile de mentionner deux éléments d'information : une gravure rupestre, à Bou-Alem, de qualité médiocre et partant difficile à lire. (On avait cru toutefois y reconnaître un taureau portant sur la tête un insigne semblable à celui du bélier sacré, c'est-à-dire la coiffure cylindrique. Serait-il alors l'image du Gurzil? Dans l'affirmative, cette gravure de Bou-Alem pourrait servir de témoignage en faveur de la très haute antiquité de la taurolâtrie dans le monde libyque.)

Le second élément d'information nous est fourni par el-Bekri, qui écrivait au XI^e siècle de l'ère chrétienne : « Toutes ces localités font partie de la province de Tripoli. A trois journées de Casr-Ibn-Meimoun, on rencontre une idole de pierre dressée sur une colline et appelée Guerza jusqu'à nos jours; les tribus berbères des environs lui offrent des sacrifices. Elles lui adressent des prières pour obtenir la guérison de leur maladie et lui attribuent le pouvoir de faire accroître leurs richesses. De cette idole à Oueddan, il y a trois jours de marche » (El-Bekri, *op. cit.*, p. 31). En ce qui concerne la morphologie de cette idole, le texte du géographe arabe reste vague. Rien ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'un taureau ou d'une figure d'animal quelconque. L'auteur parle d' « une idole de pierre dressée sur une colline et appelée Guerza. » Ce nom de l'idole a fait penser à Gurzil. De nos jours, il y a, entre Tripoli et Oueddan, une localité qui porte le nom de Ghirza, où des ruines d'époque romaine ont été signalées. Y a-t-il un rapport quelconque entre le dieu Gurzil, l'idole Guerza et le toponyme Ghirza? Pour les deux derniers, le lien paraît certain; mais nous ne savons pas si le nom de l'idole a servi pour baptiser

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

la localité, ou si le nom de cette dernière a fini par désigner l'idole. Il faut remarquer cependant que très souvent le lieu choisi pour y installer l'habitat porte le nom de la puissance protectrice, de la divinité tutélaire ou poliade. En parlant du culte du singe en Afrique du Nord, Diodore de Sicile signala que de nombreuses localités portaient des noms formés à partir de la racine qui, dans la langue libyque, signifiait singe. Dans le monde hellénique, les toponymes dérivés de noms divins sont très fréquents : Athènes, Apollonia, Poséidonia, etc. De nos jours, en Afrique du Nord, de nombreux villages portent le nom de leur marabout protecteur, ainsi Sidi Bou-Ali, Sidi Abderrahman, Sidi Bannour. Il y aurait donc, au temps d'El-Bekri, une divinité berbère qui s'appelait Guerza, théonyme auquel se rattacherait le toponyme Ghirza. G. Camps a montré d'ailleurs que les noms des divinités berbères pouvaient servir d'anthroponymes et même de toponymes : le dieu Suggan mentionné dans une inscription découverte à Ksar el-Boum, au sud-ouest de Tébessa, a laissé son nom au Jebel Souggan. Le nom des rois Juba était porté par une divinité comme en témoigne une inscription latine (*C.I.L.*, VIII, 20627).

Pour Gurzil de Corippus et Guerza d'el-Bekri, il y a certes une parenté consonantique et phonétique; il faut ajouter d'autre part que les territoires où le culte du Gurzil est attesté devaient s'étendre en partie sur la Tripolitaine. Or l'idole de Guerza se trouvait sur une colline située dans la province de Tripoli. Mais, si cette idole représentait un taureau, le géographe arabe aurait-il omis de le préciser? S'agit-il alors d'une simple pierre dressée, d'un bétyle? L'hypothèse du bétyle semble à exclure. El-Bekri, pour désigner l'idole, utilise le terme arabe « SNM » qui signifie image sculptée ou moulée.

Sans décrire le culte dont Guerza faisait l'objet, El-Bekri précisa que les tribus berbères lui offraient des sacrifices : « Elles lui adressent des prières pour obtenir la guérison de leurs maladies et lui attribuent le pouvoir d'accroître leurs richesses. » Elle semble donc avoir été adorée en tant que divinité guérisseuse et fécondante. Il convient d'ajouter un détail géographique de grande valeur : tout près de Ghirza passe une rivière du même nom. Faudrait-il établir un lien entre la divinité et les eaux fécondantes de la rivière? La question mérite d'être réexaminée à la lumière d'une meilleure connaissance des données géographiques.

Au dossier doit être versé ce passage d'une lettre adressée par le capitaine W. H. Smyth au baron de Zachi : « Etant arrivé à Ghirza, je n'y vis que quelques maisons de construction moderne. Plus loin, sur la pente d'une colline, j'aperçus dans un ravin

quelques tombeaux. M'étant approché, je vis qu'ils étaient du plus mauvais goût. Des ornements avec des colonnes sans proportions, avec des chapiteaux extrêmement lourds... tout l'entablement était surchargé de figures grossières et grotesques qui représentaient en bas reliefs des guerriers, des chasseurs, des chameaux, des chevaux et autres animaux qui étaient plutôt raclés que sculptés dans la pierre. L'espace entre la base et la corniche était rempli d'arabesques les plus baroques. L'oubli de toute pudeur était remarquable dans plusieurs figures » (*La Correspondance astronomique*, 1818, p. 66).

Ce passage constitue certes un document de grande valeur pour l'histoire de Ghirza et pour la connaissance de son faciès architectural et iconographique. Mais en ce qui nous concerne ici, son intérêt réside surtout dans la dernière ligne qui attire l'attention sur « l'oubli de toute pudeur... dans plusieurs figures. » S'agit-il de figures aux traits sexuels accentués? Dans ce cas, pourrait-on mettre ces figures en rapport avec la fécondité et le principe fécondant de la divinité poliade, Guerza? Voilà des questions auxquelles il serait difficile de répondre sans avoir examiné les données archéologiques et iconographiques attribuées à la ville de Ghirza.

V. L'ANTHROPOLÂTRIE

Les Berbères ne manquaient pas d'ailleurs de vénérer des personnes particulièrement privilégiées par la Puissance ou par le Sacré qui s'y concentre. L'expérience vécue mettait en évidence leur charisme ou leur « baraka », selon une expression très courante aujourd'hui en Afrique du Nord. Le maraboutisme et sa large diffusion dans les pays du Maghreb s'expliqueraient comme une survivance de l'anthropolâtrie libyque. Des auteurs chrétiens affirmaient que les Maures adoraient leurs souverains, comme par exemple Juba. Après sa mort, Massinissa, le roi des Numides, semble avoir été l'objet d'un culte; on lui fit ériger un temple à Dougga, dont la dédicace était en punique et en libyque. La pierre se trouve actuellement exposée dans une salle du Musée du Bardo. Nous y lisons : « Les citoyens de Dougga ont bâti ce temple au roi Massinissa fils du roi Gaïa fils du sufète Zilalsan en l'an 10 de Micipsa. » Rien dans ce texte ne relève de la religion; rien n'incite à croire à la divinisation de Massinissa, qui ne porte ici que son titre de roi. Cet édifice, désigné par le terme punique

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

« Mqdš », qui signifie sanctuaire, lieu sacré, fut construit dix ans après la mort du célèbre *aguellid*. D'autre part, le terme « Mqdš » ne signifie pas nécessairement temple ou sanctuaire. L'édifice peut être déclaré sacré dès lors que des gestes de vénération et de respect envers l'âme du défunt y étaient accomplis : des visites, des offrandes, des réunions pieuses, des repas collectifs. Le « temple » de Massinissa ressemblerait plutôt à une « zaouia ».

Mais avec l'inscription de Cherchel, nous sommes en présence d'un sanctuaire funéraire dédié « au vivant des vivants » « MKWSN » (Micipsa). Le dédicant « Yᵉzm », qui se déclare ordonnateur du dieu, a offert la statue, le monument funéraire ainsi que les instruments de culte. Dans ce texte, des expressions à teneur religieuse militeraient en faveur de la divinisation du défunt.

D'autres inscriptions de langue latine impliquent la divinisation de certains rois berbères; sur l'une d'elles, le nom de Gulussa, fils du roi Massinissa, est invoqué juste après le génie de la colonie. Une autre dédicace au roi Hiempsal, invoqué comme une divinité, a été recueillie à *Thubursicu Numidarum*, l'actuelle Khamissa. Mais qu'il s'agisse d'inscriptions puniques, néopuniques ou latines, le culte royal semble avoir été adressé à des rois morts et pour des raisons d'ordre politique. La construction du temple de Massinissa par les citoyens de Dougga semble traduire plutôt l'attachement des Massyles à la famille royale et à la dynastie fondée par Massinissa. Rien n'empêche de penser que le temple funéraire consacré plus tard à Micipsa, où le caractère religieux était bien plus manifeste, traduisait le regret d'une époque révolue où la paix et la sécurité régnaient sur toute la Numidie depuis la *Mulucha* jusqu'aux frontières de la province romaine d'Afrique, le règne de Micipsa ayant été presque entièrement consacré aux œuvres de paix et au développement du pays. Après sa mort, le royaume se vit replongé dans la violence, l'insécurité, une situation quasi semblable à celle qui y prévalait avant la bataille de *Zama* : guerre civile opposant Jugurtha à ses deux frères Hiempsal et Adherbal, ce qui entraîna l'intervention des légions romaines sous le commandement de Metellus et de Marius. Le roi Micipsa devait se présenter aux yeux des populations numides, notamment celles des villes et villages, comme doté de charisme, de « baraka » : il put régner en paix; son règne relevait donc du « bon vieux temps ». Avec la mort de Micipsa, c'était pour ainsi dire la fin de l'âge d'or. Comment ne pas rendre un culte à un roi qui associait la bonté à la sagesse? Micipsa était le pâtre par excellence, lui qui avait su maintenir l'ordre et la paix en terre numide; il était pieux et respectueux envers les ancêtres et particulièrement envers son père.

Pour d'autres inscriptions latines où l'on a cru déceler un culte royal, G. Camps a bien montré qu'il s'agissait plutôt de divinités libyques dont les noms avaient été portés par des mortels et surtout par des rois. L'onomastique libyque permet de constater que très souvent les rois choisissent des noms de divinités; c'est bien le cas de Juba I et son fils Juba II. Dans l'inscription déjà mentionnée (*CIL.*, VIII, 20627), une divinité nommée Juba est invoquée en même temps que Jupiter et les *dii* Ingirozoglezim.

Il ressort de tout ce qui précède que, si l'anthropolâtrie était pratiquée dans les milieux berbères, les témoignages actuellement disponibles laissent entendre qu'il s'agit d'un culte adressé aux morts et notamment à certains rois dont le souvenir devait contribuer au maintien de la cohésion du groupe et garantir la survie de la communauté. Des mausolées comme le Medracen, la Souma du Khroub et le tombeau « de la Chrétienne » constituent une manifestation architecturale de ce culte funéraire adressé aux rois de Numidie. « Voici comment ils prêtent serment et pratiquent la divination. C'est par les hommes qui passent pour avoir été chez eux les plus justes et les meilleurs, c'est par ces hommes qu'ils jurent, la main sur leurs tombeaux; pour recourir à la divination, ils se rendent aux sépultures de leurs ancêtres et, après avoir prié, ils s'endorment dessus. Ont-ils dans leur sommeil quelque vision, c'est ce dont ils font usage » (Hérodote, IV, 172); il s'agit en l'occurrence des Nasamons. Mais rien dans notre documentation n'autorise à dire que les Africains aient adressé un culte à un homme de son vivant, exception faite du maraboutisme qui, pour certains historiens contemporains comme Stéphane Gsell et G. Ch. Picard, correspondrait à la survivance d'une très vieille croyance berbère selon laquelle des personnes particulièrement privilégiées se trouvent possesseurs du sacré. Force nous est de reconnaître l'insuffisance de ce témoignage d'ordre ethnographique pour établir chez les populations libyennes un culte adressé aux vivants.

VI. L'ASTROLÂTRIE

Pour le culte des astres, on peut encore invoquer le témoignage d'Hérodote : « Voici quels sont chez les Nomades les rites des sacrifices; ils coupent comme prémices un morceau de l'oreille de la victime, qu'ils jettent par-dessus leur épaule; cela fait, ils lui tordent le cou en arrière. Ils sacrifient au soleil et à la lune, à eux

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

seuls. Ce sont là les divinités à qui tous les Libyens offrent des sacrifices » (Hérodote IV, 188). Mais le problème demeure embarrassant; nous sommes en effet dans une région qui était ouverte depuis une très haute antiquité aux influences étrangères et surtout aux apports de la civilisation égyptienne, où l'héliolâtrie occupait une place importante. Il convient d'ajouter d'autre part qu'au Ve siècle les populations libyennes avaient été déjà fortement imprégnées par les apports de la religion phénicienne; le culte des deux luminaires, le soleil et la lune, participe du complexe religieux commun à tous les peuples sémitiques, depuis la Mésopotamie, avec les dieux Shamash et Sin, jusqu'à la Méditerranée, où les Cananéens vénéraient des divinités ouraniennes et notamment le soleil et la lune. A Carthage, le disque et le croissant semblent correspondre aux deux grandes divinités carthaginoises: Baal Hammon, le seigneur du disque solaire, et Tanit.

Mais il y a lieu toutefois de remarquer la manière dont les Nasamons procèdent, d'après Hérodote, pour faire leurs sacrifices : « Ils coupent comme prémices un morceau de l'oreille de la victime, qu'ils jettent par-dessus leur épaule; cela fait, ils lui tordent le cou en arrière. » Le procédé ne semble pas avoir été emprunté ni à l'Egypte ni à la Phénicie. Il s'agirait plutôt d'un rituel particulier à eux. Voilà un élément en faveur d'une origine autochtone de ce culte adressé au soleil et à la lune.

Au siècle dernier, des voyageurs archéologues notèrent la présence d'une gravure rupestre non loin de l'oasis de Kriz, sur la rive septentrionale du chott el-Jerid, en Tunisie méridionale; elle représente une tête surmontée d'un croissant. Il s'agit apparemment de l'évocation d'une divinité lunaire. Près de Borj Menaïel, dans l'Ouest de la Kabylie, en Algérie, on a découvert une pierre portant une tête radiée, identifiable malgré le caractère fruste du dessin. Une autre tête radiée est gravée sur un rocher à l'est de Constantine. Près de l'image, on lit le nom Ifru (ou peut-être Ieru), écrit en caractères latins. Il semble que l'on ait adopté une iconographie gréco-latine pour une vieille divinité libyque, comme en témoigne le nom lui-même.

Le témoignage le plus récent quant à l'astrolâtrie nord-africaine remonte au XIVe siècle de l'ère chrétienne; nous le devons à l'historien maghrébin Ibn Khaldoun : « Il y en avait alors parmi eux [les Berbères] qui professaient la religion juive; d'autres étaient chrétiens et d'autres païens, adorateurs du soleil, de la lune et des idoles » (*Histoire des Berbères*, I, p. 177).

Ce texte nous paraît important à plus d'un titre : il atteste le maintien du paganisme en Afrique du Nord des siècles après la

conquête arabe. Malgré sa très large diffusion, le christianisme ne réussit pas à faire disparaître les cultes non chrétiens. Des tribus entières restaient fidèles à leurs divinités. Le plus important pour nous en l'occurrence est la précision qu'Ibn Khaldoun communique au sujet du soleil et de la lune.

Un passage de Tertullien fait allusion à trois divinités lunaires : Atargatis des Syriens, Caelestis des Africains et Varsutina des Maures, c'est-à-dire, au IIIe siècle, des Africains non romanisés. Au cours de travaux de fouille exécutés dans les thermes d'Antonin, on a ramassé entre autres objets un hermès taillé dans un calcaire noir qui représente un Africain dont la chevelure est rasée à l'exception d'une natte cimier; on y a attaché un croissant, sans doute en guise d'amulette ou d'insigne ethnique.

En somme, les textes d'Hérodote, de Tertullien et d'Ibn Khaldoun, les images qu'une main populaire avait gravées ou sculptées sur la pierre dans des centres particulièrement éloignés des zones de contact, nous incitent à retenir l'hypothèse d'un vieux culte africain adressé à la lune et au soleil. A cette astrolâtrie libyenne, nous devons la survivance et la très large diffusion, c'est-à-dire la popularité dans les milieux berbères, des cultes adressés au dieu Sol et à la déesse Luna, comme en témoignent de nombreuses dédicaces en langue latine recueillies en Afrique du Nord. Pour le culte de la déesse Caelestis, on peut invoquer tout un grand dossier épigraphique et monumental : des sanctuaires comme ceux de *Thuburbo Majus* et de Dougga; la lune et le disque radié se rencontrent souvent dans le décor des stèles.

En fait, pour le culte des deux luminaires, il faut considérer un vieux culte indigène enrichi par des apports extérieurs depuis la très haute antiquité égyptienne. Le départ entre les éléments autochtones et les éléments empruntés n'est pas facile à faire.

VII. LE PANTHÉON AFRICAIN

Outre ces différentes manifestations de la Puissance ou du sacré, les populations africaines adoraient des divinités qui semblent avoir formé tout un panthéon. D'après le témoignage d'Hérodote, les Libyens qui habitaient « autour du lac Tritonis sacrifient surtout à Athéna et après elle à Triton et à Poseidon » (IV, 189). Voilà trois divinités dont on ignore les noms d'origine. Bien que, pour l'historien grec, la distinction entre Libyens et Phéniciens fût très nette, nous devons observer une attitude

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

prudente quant à l'origine de ces trois divinités dont le culte était pratiqué autour du lac Tritonis. S'agit-il d'une triade libyque? S'agit-il de divinités phéniciennes dont le culte avait été adopté par les autochtones? Hérodote semble croire à leur origine libyque; il aurait été pour nous d'un très grand secours s'il avait jugé nécessaire de nous transmettre les noms dont se servaient les Libyens eux-mêmes pour invoquer ces trois divinités. Un fait demeure acquis : au Ve siècle avant J.-C., des populations libyennes qui habitaient aux environs de l'actuel golfe de Gabès adoraient une triade, ou si l'on veut un panthéon régional qui groupe deux divinités masculines étroitement liées aux ondes marines et une déesse vierge ayant des liens certains avec la fécondité. Nous avons vu que, chaque année, une fête collective était célébrée en l'honneur de cette déesse; il est utile de rappeler que, parmi les divinités invoquées dans le serment d'Hannibal, Triton occupait la place d'honneur. S'agit-il d'un Triton phénicien ou du Triton dont parle Hérodote? La même question peut être posée à propos de Poseidon. Il y a en effet, d'après certains auteurs anciens, un Poseidon phénicien. Présente-t-il des liens de parenté avec le Poseidon libyque? Il n'est pas facile de répondre à ces questions. D'autres divinités sont qualifiées de libyques : Apollon (Aristote, *apud* Clément d'Alexandrie, Protrept., II, 28, 3), Hercule de Capsa (Salluste, La guerre de Jugurtha, LXXXIX, 4). Mais Orose considère cet Hercule de Capsa d'origine phénicienne (Orose, V, 15, 8). Il est difficile en réalité d'avoir à ce sujet une opinion ferme : les anciens eux-mêmes confondaient souvent les Phéniciens, les Libyens et les Puniques. Nous ne devons donc pas trop nous fier aux qualificatifs utilisés pour déterminer l'origine de ces divinités.

Au Ier siècle de l'ère chrétienne, Pomponius Mela reconnaissait aux Africains des divinités spécifiques, remarquant l'originalité de leur rituel. Mais il ne jugea pas hélas nécessaire de nous communiquer la liste de ces divinités. Tertullien nous fait connaître une déesse libyque sous le nom de « Varsutina Maurorum »; dans la langue de l'apologiste chrétien, les « Maures » désignent les Africains qui restèrent étrangers à la civilisation romaine et à la religion chrétienne. Nous avons vu que l'hypothèse qui consiste à y reconnaître une divinité lunaire ne doit pas être rejetée a priori. Au IVe siècle de l'ère chrétienne, Arnobe mentionna des divinités libyques et les qualifia de « Maures » : Tisianis et Buccures; mais nous ne savons rien d'autre sur ces divinités dont les noms eux-mêmes semblent avoir été altérés. Pour avoir été mentionnées par Arnobe, il y aurait lieu de les considérer parmi les divinités les plus populaires dans les milieux

africains. Un siècle plus tard, Corippus, dans sa Johannide, mentionna trois divinités dont les fidèles vivaient en Tunisie méridionale et en Tripolitaine. Il s'agit de Sinifere, qui semble avoir un caractère militaire, assimilé à Mars. La deuxième divinité, Mastiman, était sans doute identifiée à Pluton, le dieu des Enfers, une force chtonienne dont le culte s'imposait à des populations encore très proches de la terre en tant que pasteurs et agriculteurs. Mastiman serait donc le maître du monde souterrain où doivent se retrouver les âmes des morts. Une divinité funéraire, ou chargée d'administrer les affaires des morts et de veiller à leur séjour dans l'au-delà, devait avoir une bonne place dans les croyances des Africains, pour qui le culte des morts revêtait une grande importance depuis la très haute antiquité, comme en témoigne toute une série de vestiges : tombeaux, mausolées, bazinas dont les composantes étaient spécialement conçues pour répondre aux impératifs du culte funéraire (déambulatoires, galeries, banquettes, ouvertures destinées à acheminer lumière, fumée, parfum, etc., jusqu'au lit où repose le corps du défunt). La troisième divinité libyque dont parle Corippus s'appelle Gurzil, le dieu des Laguatan. Voilà donc une triade qui semblait répondre aux préoccupations des Africains de la région des Syrtes. Peut-être s'agissait-il de divinités locales.

D'autres divinités libyques nous sont connues par l'épigraphie, comme Gila, mentionnée dans une inscription néopunique découverte en Tunisie, et Bacax, dans une dédicace en langue latine gravée sur la paroi d'une grotte du Jebel Taya, près de Guelma. Dans la région du Kef, on a recueilli l'épitaphe d'une prêtresse Sisoi, fille de Missunia, qui servait le dieu Mathamos; à Aïn Tounga, en Tunisie, on a relevé le nom d'une divinité au datif : Monnae (mais la lecture n'est pas certaine). A Madaure, trois divinités étaient adorées; nous avons leurs noms au datif également : Chalimace ou Chalimage, Damioni et Lilleo; à Timgad, Cillenus et Montius; à Lambèse, Motmanius; à Tlemcen, Aulisva; un dieu Auzius était adoré à *Auzia* (Aumale, en Algérie). En ce qui concerne l'origine de ces divinités, S. Gsell, suivi par M. Benabou, pensait que certaines d'entre elles pouvaient être étrangères à l'Afrique et auraient été introduites par des soldats romains. Sur un rocher, à l'est de Constantine, on lit le nom d'Ifru accompagné de son image. A Magifa, cinq divinités libyques recevaient un culte : Masiden, Thililua, Suggan, Iesdan et Masiddica. A Henchir Ramdane, on vénérait Fudina, Vacurtum et Varsis; avec la stèle de Béja, nous avons les noms et les images de sept divinités libyques : Macurtam, Iunam, Macurgum, Matilam, Bonchor, Vihinam et Varsissima. Il s'agit d'une pièce maîtresse

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

pour la connaissance des divinités libyques et de la contamination de la religion libyque par les croyances importées. Cette stèle de Béja a été l'objet de très savantes exégèses depuis sa première publication par A. Merlin (*CRAI*, 1947, p. 355-371). Il y a lieu de signaler la romanisation de ces divinités libyques au niveau de l'expression : leurs noms sont écrits en latin; leurs images ont été sculptées au IIIe siècle de l'ère chrétienne conformément à la volonté de deux citoyens romains sans doute d'origine numide, M. Aemilius Ianuarius et Q. Aelius Felix, qui devaient être parmi ceux qui restèrent fidèles aux vieux cultes locaux tout en s'acquittant de leurs devoirs vis-à-vis des divinités romaines et romano-africaines. Une remarque au sujet de l'une de ces sept divinités libyques de Béja : Bonchor. Le nom de cette divinité a été l'objet d'une controverse : on a voulu faire un rapprochement entre Bonchor et Bucures. J. G. Février a proposé d'y voir plutôt une forme contractée d'un anthroponyme très fréquent : Bodmelqart; à la longue, ce qui était présenté comme une simple hypothèse se trouve érigé en « fait » incontestable de sorte que Marcel Benabou déclare sans la moindre hésitation : « Bonchor est, en effet, un nom punique » (*La Résistance africaine à la romanisation*, p. 299). Mais comment pourrait-on justifier la présence d'un dieu qui porte un anthroponyme très fréquent chez les Phéniciens et les Puniques au milieu de divinités libyques? Est-ce un homme divinisé? Mais est-il possible qu'un simple mortel divinisé parvienne à s'emparer de la place d'honneur au milieu du panthéon de Béja? Ne trouvant pas une solution satisfaisante, Marcel Benabou conclut en ces termes : « le nom de Bonchor n'est pas seul à faire difficulté ».

Nous croyons pouvoir cependant proposer une autre explication pour le nom de Bonchor. A notre avis, il ne s'agit pas de la contraction de l'anthroponyme Bodmelqart; on peut se demander si le nom de Bonchor ne serait pas à rapprocher de Bocchus et de Bogud et d'en faire un dérivé de la racine Boc ou Bog. Dans le cadre de cette hypothèse, Bonchor aurait une origine libyque tout comme d'ailleurs Bucures. Cela présente au moins l'avantage de nous éviter des obstacles tel que le passage d'un anthroponyme à un théonyme, le problème de la divinisation des mortels et la présence en place d'honneur d'une divinité étrangère au sein d'un panthéon libyque. Certaines inscriptions latines invoquent des divinités qualifiées de Maures ou de libyques : un ex-voto de Cologne est dédié ainsi aux « Matronae libycae ». Dans la région d'Oran, une inscription atteste le culte de la « dea Maura »; une autre à Setif signale une Diane des Maures, « Diana Augusta Maurorum ».

Il y a des dédicaces aux « Dii Mauri »; il s'agit sans doute de l'ensemble des divinités libyques ou de l'une de leurs assemblées. Certains indices laissent croire en effet que les divinités libyques formaient des groupes ou des collèges dont les membres différaient d'une localité à une autre. Il est fort possible que les « Dii Gaetulorum » et les « Dii Ingirozoglezim » forment deux assemblées distinctes. Nous ignorons le nombre de leurs participants, mais nous avons vu qu'à Henchir Ramdane, le collège divin était de trois membres, cinq membres à Magifa et sept à Béja, cinq dieux et deux déesses. L'une des deux stèles encore inédites de Bou-Salem, en Tunisie, représente une assemblée divine composée de huit membres. Peut-on ajouter à ce dossier la fameuse fresque du Kef el-Blida où nous voyons un bateau avec à bord huit personnages armés? Il est difficile de se prononcer à ce sujet. Avec cette fresque, nous sommes en présence d'un document de rencontre, où l'univers libyque est bien contaminé par les croyances méditerranéennes et en l'occurrence phéniciennes. Signalons que la fresque du Kef el-Blida décore un « hanout », c'est-à-dire un caveau de type libyque taillé dans l'épaisseur d'une paroi rocheuse, dans la région de Bou-Salem, présentant ainsi un lien géographique certain avec les deux stèles dont nous venons de parler. L'origine des personnages à bord reste mystérieuse : s'agit-il de mortels, ou de divinités libyques ou puniques? Le caractère funéraire de l'œuvre ne soulève pas le moindre doute : c'est une évocation du voyage du mort vers l'au-delà.

A ces assemblées divines, nous devons sans doute la popularité et la diffusion d'un mythe introduit en Afrique du Nord après la conquête musulmane : le mythe des « Sept dormants », dont la valeur eschatologique a été étudiée par L. Massignon. La stèle de Béja, où nous avons remarqué la présence d'une assemblée septenaire, a été découverte dans un endroit consacré aux « Sebaa Regoud », c'est-à-dire aux « Sept dormants ». A Béja même, il y a un marabout dénommé « Rejal Sebaa » c'est-à-dire les « Sept hommes ». L'une des portes de la ville s'appelle « Bab es-Seba », c'est-à-dire « la porte des Sept ». Entre Béja et Mateur, à Rouiguibah, il y a le cimetière des « Sebaa Regoud ».

Nous retrouvons les « Sept dormants » en Tunisie méridionale : leurs tombeaux sont visibles aux environs de Douz et surtout à Chenini-Tataouine, village berbère dont les habitants sont en grande partie troglodytes. L'enclos des « Sept dormants » se trouve dans un secteur d'accès difficile. Chaque tumulus mesure six à sept mètres de long; on y vient pour se recueillir et prier. Faisant partie de l'ensemble, il y a un marabout et une vieille mosquée au pied d'une falaise impressionnante.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Ce thème des « Sept dormants » en Afrique du Nord, et surtout en Tunisie, a trouvé une structure d'accueil : le culte des dieux libyques répartis en assemblées. Mais sans doute, grâce aux « Sept dormants », une vieille croyance libyque a été récupérée sous un travesti islamique. Il y a donc une véritable dialectique entre le substrat et les rapports étrangers.

Quoi qu'il en soit, bien avant la conquête romaine, les divinités libyques semblent avoir acquis leur identité. Elles portent des noms, possèdent un profil, une iconographie, se détachant de la notion très vague du « sacré » qui réside partout dans l'univers. La stèle de Béja est très signifiante : au milieu de l'assemblée, Bonchor tient un bâton (un sceptre?); Macurgum, s'appuyant sur un bâton autour duquel s'enroule un serpent, a dans la main droite un *volumen*. Ce sont là des insignes qui rappellent Eshmoun ou Esculape, deux divinités guérisseuses. L'insigne qu'arbore Vihinam ressemble à un forceps ou à un croissant; s'agit-il d'une déesse de la fécondité? Serait-elle l'homologue de Tanit et de Caelestis, qui avaient connu en Afrique du Nord une très large popularité? Autant que Varsissima et Varsutina, Vihinam aurait contribué à la diffusion et à la popularité de Tanit et de Caelestis.

La zoolâtrie devait avoir marqué l'iconographie de certaines divinités libyques. Après la conquête romaine, Ammon portait les cornes du bélier; à *Banasa,* au Maroc, on a découvert l'image d'une divinité masculine dont le chef est cornu. Nous ne savons pas hélas comment les images du Gurzil étaient conçues, ni celles de Guerza, dont le culte en Tripolitaine a été signalé par el-Bekri.

A la lumière de ces divers témoignages archéologiques, épigraphiques et littéraires, nous constatons que la religion libyque disposait d'un panthéon riche et organisé. La spécificité régionale ou locale porterait à croire qu'une même divinité pouvait avoir des noms différents; le dieu Bonchor de la stèle de Béja pouvait donc être invoqué sous un autre nom ailleurs. On aurait pour les divinités libyques ce que l'on remarque constamment en Afrique du Nord pour les cours d'eau : le même oued change de nom au fur et à mesure qu'il traverse une nouvelle région. Il faut tout de même reconnaître que le culte de Mathamodis n'a été repéré que dans la région du Kef; Monna n'est connue qu'à Aïn Tounga; le culte de Bacax demeure spécifique du Jebel Taya. Peut-être s'agit-il de théonymes topiques, mais il convient d'être prudent.

Un autre fait mérite d'être souligné : c'est le nombre réduit des divinités féminines par rapport aux dieux. Le panthéon de Béjà compte deux déesses, Varsissima et Vihinam, sur un total de sept divinités; sur la stèle de Bou-Salem, il y a apparemment

une seule divinité féminine. Bien qu'il soit difficile d'en décider pour les divinités mentionnées par les inscriptions, les terminaisons des théonymes militent en faveur de la supériorité numérique des dieux.

Sans doute moins importantes en nombre, les déesses semblent en revanche avoir occupé une place considérable dans les croyances libyques. D'après Hérodote, les Libyens sacrifient d'abord à Athéna (IV, 188). Varsutina était, selon Tertullien, pour les Maures, c'est-à-dire pour les Berbères non romanisés de l'Antiquité, ce qu'était Caelestis pour les Africains, c'est-à-dire les Berbères romanisés, et ce qu'était Atargatis pour les Syriens. Pour ces Berbères non romanisés, Varsutina semble avoir été la principale divinité.

Quant à l'iconographie de ces dieux et déesses libyques, les documents actuellement disponibles établissent la nette prédominance des images anthropomorphes. Il s'en dégage d'autre part au niveau de la forme, de l'habillement et des attributs une forte influence des cultures reçues : notamment la culture punique et la culture romaine. Cet aspect mériterait d'être étudié de près en procédant à un examen minutieux et systématique de toute la documentation disponible.

Ces divinités libyques recevaient un culte; nous en avons des témoignages précis. On leur offrait des sacrifices et le texte d'Hérodote relatif au culte du soleil et de la lune chez les Nasamons note à ce sujet : « Ils coupent comme prémices un morceau de l'oreille de la victime, qu'ils jettent par-dessus leur épaule; cela fait, ils lui tordent le cou en arrière » (IV, 188). Il s'agit d'un sacrifice sanglant, qu'on accomplissait conformément à un rituel. Il y avait donc la manière de faire qu'il fallait respecter sans quoi la victime serait profanée et l'acte sacrificiel vidé de tout son contenu et de toute son efficience. Sur le sort de la victime offerte, le texte d'Hérodote observe le silence. Devait-on l'abandonner aux prêtres? Servait-elle au maître du sacrifice, aux membres de sa famille et à ses amis et invités pour la circonstance, à faire des agapes? Toutes ces questions paraissent légitimes mais aucune réponse précise ne peut être donnée. Le sacrifice pouvait-il être fait par l'offrant lui-même ou devait-il être accompli par un sacrificateur spécialisé, initié aux gestes et aux paroles? Voilà une autre question à laquelle aussi nous ne pouvons pas avoir réponse.

En ce qui concerne la nature de la victime, nous savons bien qu'il s'agit d'un animal et très probablement d'un mammifère : un mouton, un chevreau, un veau ou un taureau, c'est-à-dire un animal du troupeau qui fait la richesse du maître de sacrifice. Nous sommes en effet là dans une société de nomades pasteurs :

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

les Nasamons. Le même historien grec rapporte que d'autres tribus libyennes qui vivaient autour du lac Tritonis sacrifiaient pour Athéna, Triton et Poseidon, mais il ne dit rien sur le rituel ni sur la nature de la victime. Peut-on admettre le même rituel et les mêmes victimes que pour le soleil et la lune dans le pays des Nasamons?

D'après Corippus (Johannide, III, 300 et suiv.), des Libyens sacrifiaient de nuit dans leurs camps à leurs divinités : Gurzil, Ammon, Sinifere et Mastiman. Ils immolaient des victimes animales à ces divinités, mais Mastiman exigeait des victimes humaines. Là aussi, il s'agit de sacrifices sanglants qui se faisaient la nuit, dans les camps et non dans des temples. Mis à part ce renseignement relatif à la nature de la victime, au temps et au lieu du sacrifice, nous ne savons rien au sujet du rituel.

A propos de Guerza, el-Bekri signale des sacrifices mais sans préciser davantage : nous ne savons rien ni sur les victimes offertes ni sur la manière dont le sacrifice était accompli. Les fidèles semblaient lui adresser des prières ponctuelles et en attendre par conséquent des réactions précises, des bienfaits ponctuels : guérisons, accroissement de leurs richesses. Il est regrettable qu'el-Bekri n'ait pas retenu le formulaire utilisé pour s'adresser à Guerza. Ç'aurait été une mine de renseignements sur la nature de la divinité, sur les titres que les fidèles lui reconnaissaient, sur la langue liturgique. Dans le culte libyque, le sacrifice occupait donc une place importante mais ce n'était pas la seule expression cultuelle; il y avait d'autres manifestations, comme par exemple la cérémonie qui se faisait en l'honneur d'Athéna autour du lac Triton (Hérodote, IV, 180).

Pour veiller au respect des traditions et des rites, il fallait disposer d'un corps sacerdotal spécialement formé. Mais ni Hérodote ni el-Bekri ne font allusion à un sacerdoce libyque. Une inscription latine découverte aux environs du Kef, en Tunisie, mentionne une prêtresse du dieu libyen Mathamos. Il s'agit en fait de l'épitaphe de la prêtresse elle-même : Sisoi, fille de Missunia. Plus tard, Corippus, parlant du prince Ierna de la tribu des Laguatan, au VI^e^ siècle de l'ère chrétienne, précisa qu'il était en même temps prêtre du Gurzil (Johannide, II, 109).

Sur un autre texte, L. Lepidius Primulus se déclare *sacerdos* en l'honneur d'une divinité libyque; il aurait élevé un autel à l'endroit de son initiation. Cette divinité s'appellerait Haos. Mais il faut signaler le caractère douteux de cette lecture. G. Ch. Picard a même proposé de lire, après restitution, la formule « Deo Saturno »; d'autres ont voulu voir Iolaos au lieu de Haos, arguant d'une erreur du scribe ou du lapicide.

Quoi qu'il en soit, nous croyons pouvoir reconnaître dans la religion libyque un corps sacerdotal organisé où la femme jouait un rôle important. Les travaux de E. Doutté, de Marcel Leglay et de P. Galand-Pernet ont souligné la part active que prenait la femme berbère dans le culte et l'accomplissement des rites liés aux travaux de la terre et à la fécondité.

Pour certaines pratiques cultuelles, l'orant devait se rendre à la maison divine, c'est-à-dire à l'endroit où la divinité aimait à se tenir, recevoir ses fidèles et entrer en contact avec eux. L'existence de sanctuaires libyques est attestée par les auteurs anciens, l'épigraphie et l'archéologie. Ces sanctuaires se présentaient comme des hauts lieux, montagnes ou collines ou comme des grottes naturelles ou aménagées. Les hauteurs devaient permettre des contacts avec les divinités ouraniennes, et les grottes donnaient accès à la résidence des divinités chtoniennes. Bacax recevait ses fidèles dans une grotte; il en était de même pour Ifru, dont le nom se rattacherait à la famille d' « Ifri » qui, dans certains parlers berbères, signifie la grotte. Cette hypothèse a été soutenue par H. Basset et Stéphane Gsell.

On peut se demander en outre si les grottes dont les parois sont couvertes de dessins magico-religieux ne faisaient pas fonction de sanctuaires où l'on adorait soit des forces anonymes, soit des divinités dont les noms finirent par sombrer dans l'oubli. Des grottes ainsi ornées sont connues depuis très longtemps en Algérie et en Tripolitaine. Au Maroc, il y a la fameuse grotte d'Hercule située aux environs immédiats de Tanger. Quelle que soit la nature de cet Hercule Tingitain et quelle que soit la nature des liens qui le rattachent à cette grotte, rien n'empêche d'y voir un lieu dont le caractère sacré devait être bien antérieur à l'arrivée des Phéniciens et au culte d'Hercule Melqart.

Il y avait aussi des sanctuaires bâtis consacrés au culte des divinités libyques. Au temps des Romains, un sanctuaire a été érigé pour les cinq divinités de Magifa, près de *Theveste*. Q. T. Politicus prétend avoir dépensé 8 000 sesterces pour la construction de l'édifice; on a fait remarquer qu'il devait s'agir d'un petit sanctuaire, car, pour un temple important, les frais de construction s'élevaient alors de 50 000 à 600 000 sesterces. D'autres sanctuaires étaient encore plus modestes que l'édifice offert aux « dii Magifae » : il s'agit d'enclos en pierres sèches, comparables aux Mzaras, que l'on peut voir encore dans les campagnes d'Afrique du Nord. Le sanctuaire de Guerza, en Tripolitaine, devait être ainsi conçu : une enceinte de pierres sèches autour de la colline sacrée sur laquelle on avait fixé l'idole.

Quant aux sanctuaires d'Athéna et de Triton, deux divinités

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

libyques affublées de noms grecs, Hérodote les mentionne sans donner la moindre idée sur leur profil général. Simples enclos en pierres sèches ou sanctuaires bâtis conformément à un plan rituel avec une cour, une *cella* et des dépendances? Nous n'en savons rien.

Ces sanctuaires libyques ne pouvaient pas échapper aux apports extérieurs, notamment pour les sanctuaires bâtis. Le temple des dieux de Magifa, qui avait été offert par un citoyen romain, Q. T. Politicus, devait porter l'empreinte de la romanisation.

VIII. CONTAMINATION DE LA RELIGION LIBYQUE ET AFRICANISATION DES DIVINITÉS CARTHAGINOISES ET ROMAINES

Il est certain d'ailleurs que la religion libyque a été profondément touchée par les religions et croyances introduites en Afrique du Nord par la Méditerranée et par le Sahara. Les Egyptiens, les Phéniciens et les Grecs avaient « contaminé » la religion libyque bien avant la conquête romaine; les contacts, ou ces « contaminations », étaient le fruit de la fréquentation et de l'interpénétration ethnique et culturelle. Nous avons déjà souligné la très haute antiquité des rapports que les Libyens entretenaient avec l'Egypte des Pharaons. De ce fait, des cultes égyptiens ont été introduits dans les milieux libyques. Certains d'entre eux connurent une très large diffusion et acquirent une résistance remarquable, comme par exemple le culte d'Ammon Raa, phénomène dû à l'existence de ce qu'on pourrait appeler « une structure d'accueil » ou pôle d'attraction; il s'agit en l'occurrence de la place que le bélier occupait dans les croyances libyennes. Une autre divinité égyptienne put très tôt bénéficier de la dévotion libyenne : Nît, la déesse de Saïs, était adorée au XIVe siècle avant J.-C. par des guerriers libyens, comme en témoignaient les tatouages qu'ils portaient aux bras et aux jambes; ces tatouages représentaient le symbole de la déesse.

Avec l'arrivée des Phéniciens, l'Afrique du Nord reçut d'autres divinités égyptiennes : Isis, Osiris et Raa. Ces divinités égyptiennes, pour ne citer que les plus importantes, firent leur entrée dans le monde libyque grâce aux marins et marchands phéniciens, et aussi aux colonies phéniciennes et carthaginoises qui s'agglutinaient aux populations autochtones dans certains villages côtiers

qui, profitant de cet apport ethnique et de la somme d'expériences qu'il matérialisait ou colportait, se transformaient en villes et marchés importants, largement ouverts au dialogue économique, ethnique, culturel et religieux. C'était ainsi que le culte de ces divinités égyptiennes devait se répandre de proche en proche pour innerver l'ensemble de l'Afrique du Nord. Il est à signaler que d'autres divinités étrangères ont été introduites par les Carthaginois. A partir de 396 avant J.-C., les déesses grecques de l'agriculture semblent avoir été acceptées dans le panthéon officiel de Carthage et elles gagnèrent les autres régions de Numidie et de Maurétanie. Dans sa politique de sédentarisation et de mise en valeur des terres, Massinissa dut encourager le culte de ces divinités agraires.

Mais il est certain que l'arrivée des Phéniciens en Afrique du Nord et la fondation de Carthage entraînèrent, entre autres conséquences, la pénétration des cultes cananéens : les divinités phéniciennes comme Baal Hammon et Tanit avaient leurs sanctuaires non seulement dans les territoires directement soumis à l'administration phénicienne et carthaginoise, mais aussi dans les royaumes de Numidie et de Maurétanie; le sanctuaire d'el-Hofra, consacré à ce couple divin, en est un témoignage de très grand crédit.

Après la conquête romaine, le culte de ces divinités se maintint, bien qu'autrement affublé : Baal Hammon et Tanit étaient alors invoqués sous des noms latins, Saturne et Caelestis. Les édifices consacrés à leurs cultes romanisés ne respectaient pas toutes les règles de l'architecture religieuse de la Rome classique. Quand il ne s'agissait pas d'un simple enclos, sans le moindre bâtiment, le temple de Saturne s'apparenterait davantage aux traditions de l'architecture orientale : on y trouvait la cour, la *cella* au fond de cette cour, un autel devant l'entrée principale de la *cella* et des dépendances destinées aux prêtres, aux fidèles. Pour la liturgie, le latin se substitua à la langue punique; mais il semble que cette latinisation n'a pas dépassé le contenant. Le contenu resta à peu près ce qu'il était avant la romanisation et les inscriptions permettent de le bien constater, surtout quand on a la chance exceptionnelle de trouver des bilingues ou bien des stèles à épigraphes puniques ou néopuniques et des stèles à épigraphes latines, comme à Téboursouk, en Tunisie. Là nous sommes en territoires numides, à dix kilomètres de Dougga : la même formule propitiatoire, « Par un jour heureux et béni », a été gravée en néopunique et en latin; on devait la prononcer rituellement lors de l'accomplissement du sacrifice ou de la présentation de l'offrande. Il est à signaler qu'au niveau de l'expression iconogra-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

phique, on utilisait le même langage : il s'agit d'un répertoire dont les composantes essentielles appartiennent à l'univers libyco-punique.

Il en est de même pour Caelestis qui paraît avoir succédé à Tanit et peut-être même, au-delà de la déesse carthaginoise, à une déesse libyque, celle par exemple qu'Hérodote identifiait à Athéna, ou peut-être même à Vihinam ou Varsutina, que Tertullien considérait comme la grande déesse des Maures, « Varsutina Maurorum ». Là aussi, on trouve, sous un badigeonnage latin, des éléments qui, imbriqués intimement les uns dans les autres et s'assimilant les uns les autres, appartiennent à des univers différents : le substrat libyque et des apports extérieurs venus d'Orient et peut être d'ailleurs. On peut admettre que, dans le culte de Saturne comme dans celui de Caelestis, la romanisation a surtout affecté la morphologie; mais rien n'empêche de supposer une altération tant soit peu légère au niveau de la sémantique et de la syntaxe, c'est-à-dire au niveau du contenu et des structures.

Il est certain cependant que, pour l'Afrique, la conquête romaine, du point de vue religieux, signifia l'introduction d'un nouveau panthéon, riche et organisé. Son insertion dans les milieux africains ne pouvait pas ne pas déranger ce qui était déjà mis en place. Nous venons de voir que ce « dérangement », ou cette nouvelle organisation des cultes préromains, affectait surtout les manifestations extérieures des cultes libyques, puniques, égyptiens ou grecs; nous savons d'ailleurs que des divinités égyptiennes étaient adorées dans les grandes cités romanisées d'Afrique telles que Carthage, Dougga, *Bulla Regia,* etc. Le culte d'Isis semble avoir été particulièrement important; la déesse avait un temple à *Bulla Regia*. Parmi les beaux édifices religieux de Césarée, la capitale de Juba II, il y avait également un sanctuaire d'Isis, où, d'après Pline, le roi de Maurétanie conservait un crocodile. De nombreuses statues d'Isis ont été recueillies à Carthage, à *Auzia* et à Césarée. Sur les monnaies frappées au nom du roi de Maurétanie, nous voyons le sistre isiaque et le lotus. Cette importance du culte isiaque à Césarée semble devoir s'expliquer comme un hommage rendu par la reine, fille de la célèbre Cléopâtre, à la religion de son ancienne patrie. Des prêtres au service de divinités égyptiennes sont mentionnés à *Cirta,* à Lambèse et à Membressa (Mejaz el-Bab, en Tunisie). Sur une grande base découverte à Dougga, nous voyons les images d'Isis et d'Anubis. Aux environs immédiats de *Sabrata,* en Tripolitaine, un temple était consacré à Isis; le buste de la déesse égyptienne décore des lampes de terre cuite. Des figurines également de terre cuite représentent la même divinité. Ces témoignages nombreux

et divers autorisent à penser que « de nombreux autochtones africains avaient adopté le mysticisme isiaque » (G. Ch. Picard, *Les religions de l'Afrique antique,* p. 225). D'autres divinités égyptiennes avaient bénéficié de la dévotion africaine : Anubis, Serapis, Hélioserapis, dont un bas-relief a été découvert à Maktar.

Parmi les cultes orientaux introduits en Afrique par les Romains, notons également le culte de Mithra. L'antique *Rusicade* a livré le matériel d'un temple mithriaque, où l'on relève un œuf de marbre entouré d'un serpent : c'est l'Aiôn qui, pour les adeptes de Mithra, symbolise le temps éternel. Mithra avait une chapelle à Carthage, sans doute non loin du tophet : en fouillant le sanctuaire de Tanit et de Baal Hammon, P. Cintas découvrit dans les décombres la statue de Mithra, hélas mutilée.

Au Maghreb, on vénérait aussi la déesse cappadocienne Mâ, identifiée à Bellone, dont l'image est gravée sur une paroi rocheuse dans la région d'Uzappa; un culte était également adressé à la Grande Mère de l'Ida, déesse phrygienne qui, tout comme Ashtart, Tanit et Caelestis, avait une prédilection pour le lion.

D'autres divinités barbares furent introduites en Afrique, surtout par des soldats originaires de contrées lointaines, comme la Dalmatie, à laquelle appartenait le dieu Medaurus, dont le culte est attesté à Lambèse. Il semble que ces divinités barbares ne sortaient pas des camps militaires et qu'elles n'avaient pas connu la popularité dont jouissaient les dieux d'Egypte, de Syrie et d'Anatolie.

A côté de ces cultes autochtones ou étrangers, il y avait les divinités de Rome elle-même : la triade capitoline formée par Jupiter, maître du panthéon romain, Junon et Minerve. A l'époque romaine, le Capitole se présentait comme l'édifice le plus somptueux et le plus prestigieux de la cité africaine. La plupart des autres divinités romaines recevaient un culte en Afrique : Apollon, Mars, Vénus, Dionysos, Neptune, Pluton, Cérès, Mercure, Esculape, Liber Pater, etc. Les auteurs anciens, l'épigraphie, les vestiges monumentaux, la statuaire et d'autres arts mineurs comme la numismatique, la coroplastie et la joaillerie s'associent pour nous entretenir au sujet de toutes ces divinités, de leur culte, des édifices qui leur étaient consacrés et de leurs fidèles.

Mais de même que la romanisation a affecté les cultes déjà mis en place en Afrique avant la conquête romaine, de même ces cultes typiquement romains n'ont pas échappé aux influences des croyances de l'Afrique préromaine. Si les divinités préromaines ont été romanisées, on peut sans risque d'erreur parler de

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

l'africanisation des divinités romaines. Nous avons déjà signalé la romanisation de Baal Hammon et de Tanit, s'identifiant à Saturne et à Caelestis. Neptune, dont le culte semble avoir connu une très large diffusion en Afrique, n'a pas échappé au phénomène : une mosaïque d'Oudna, en Tunisie, le représente assis sur un hippocampe, selon un modèle connu en Afrique bien avant la conquête romaine, comme en témoigne la plaquette du « cavalier marin » de Kerkouane et le médaillon de Tamuda (voir notre livre, *Le dieu de la mer chez les Phéniciens et les Puniques*, p. 43-94, Pl. IV, 1 et VII, 2). L'africanisation a marqué d'autres divinités, comme Dionysos, Mercure, Junon, Jupiter, Minerve, etc. Dans leur iconographie comme dans leur culte, on relève des traits qui, ne se rattachant pas au patrimoine latin, s'apparentent à l'univers africain dans toute sa complexité et son hétérogénéité. Des monographies consacrées au culte de ces divinités romaines d'Afrique permettront de mieux souligner ce qui appartiendrait à l'Afrique préromaine; elles aboutiront en d'autres termes à mieux souligner l'africanisation de ces divinités romaines.

L'historien des religions dispose déjà de travaux importants, telles que les recherches qui ont été consacrées à Saturne Africain. Il s'agit là d'un phénomène de romanisation : une divinité punique, sans doute africanisée bien avant la conquête romaine, subit les retombées religieuses de la présence étrangère en Afrique. Il faut reconnaître cependant que l' « africanisation » de Baal dans les milieux libyques n'a pas été suffisamment mise en lumière. Le travail reste à faire et, pour cela, une profonde connaissance des croyances libyques s'impose. Il s'agit en effet de procéder à une analyse minutieuse, d'isoler les données africaines et de les situer.

D'autres divinités ont fait l'objet de mémoires ou d'articles divers : Neptune, Mercure, Caelestis. Mais la documentation ne semble pas avoir été suffisante pour bien saisir le processus de leur africanisation; on l'a souvent affirmé sans l'avoir solidement étayé.

Nous voyons donc que l'Afrique antique, avant de recevoir les « lumières » des religions révélées, avait déjà vécu une riche expérience religieuse. Il y a lieu d'y distinguer des cultes autochtones et des cultes importés ou introduits dans des conditions diverses : contacts économiques, culturels et militaires, conquêtes, etc. Parmi les cultes étrangers, ceux d'Orient, et notamment d'Egypte et de Phénicie, occupent une place importante. Plus tard s'ajoutent des cultes venus de Grèce et de Rome. A la succession de ces expériences religieuses, correspond un phénomène de capitalisation. Tout en conservant l'acquis, on

demeure disponible, de sorte que des cultes divers ne s'excluant pas coexistent tout en agissant les uns sur les autres. Nous ne sommes pas en présence d'un phénomène de sédimentation en mer calme, ni d'une stratification régulière. Là, les « couches religieuses », malgré leur différence chronologique, sont pour ainsi dire contemporaines. Elles ne se superposent pas; elles se juxtaposent en se pénétrant et en formant un tissu aux mailles très serrées.

Cette réalité religieuse de l'Afrique antique, où le passé et le présent coexistent, n'est pas toujours facile à analyser et à comprendre. Pour pénétrer l'Islam d'un berbère d'aujourd'hui, il faut, dans certains cas, remonter à la religion du berbère d'avant l'histoire et à ses vieilles croyances.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

CHAPITRE VIII

CHRISTIANISME ET SOCIÉTÉ DANS L'AFRIQUE ROMAINE (IIe-Ve SIÈCLES)

Il faudrait une imposante bibliothèque pour contenir les ouvrages consacrés, dans toutes les langues, à l'histoire du christianisme dans l'Afrique ancienne, à ses illustres représentants — les Pères les plus célèbres de toutes les provinces occidentales de l'Empire — et à leur œuvre magistrale, aux traditions populaires de cette *Catholica*, enfin aux multiples et vivaces mouvements hétérodoxes qui naquirent sur cette terre et dont certains eurent une influence si considérable dans l'histoire de l'Eglise tout entière. Evidemment, il ne saurait être question d'ajouter ici un nouveau chapitre à cette histoire ecclésiastique, ne fût-ce que pour tenter de jeter un rapide éclairage sur la construction d'un édifice qui, en son temps, fut le plus important de la chrétienté latine par ses dimensions. En revanche, il semble intéressant de rechercher si, aux siècles de l'administration romaine, le christianisme de la Grande Eglise ou des courants dissidents a lui-même reflété les tensions qui caractérisèrent la société africaine dans ses propres structures et dans ses rapports avec le pouvoir impérial.

I. DES ORIGINES DU CHRISTIANISME EN AFRIQUE A L'ÉGLISE PROTESTATAIRE AVEC TERTULLIEN

L'Eglise d'Afrique entre dans l'histoire le 17 juillet 180, avec les douze martyrs de la petite cité de *Scilli*, condamnés à la décapitation ce jour-là par le proconsul Vigellius Saturninus. Les

Actes officiels relatant les interrogatoires — et dont le texte latin et une version grecque nous sont parvenus — mentionnent les noms de ces chrétiens, cinq femmes et sept hommes, dont certains sont caractéristiques de l'onomastique africaine (Cittinus, Felix, Nartzalus, Speratus, Veturius). C'est peut-être vers la même époque qu'un groupe de chrétiens de Madaure fut aussi envoyé au martyre, et, ici encore, nous retrouvons des noms typiquement puniques (cf. *supra*, p. 210). A ce sujet, on pourra observer que, à la différence des premiers martyrs de Gaule — ces fidèles originaires d'Asie et de Phrygie qui furent mis à mort à Lyon en 177 —, les chrétiens condamnés et exécutés à Carthage sur ordre du proconsul étaient, quant à eux, non pas des membres d'une communauté d'Orientaux immigrés dans la Province, mais bien d'authentiques Africains.

Plusieurs indices viennent confirmer que le christianisme se propagea de très bonne heure en terre de Berbérie. Il n'y a certes rien à retenir de la pieuse légende qui fait remonter aux temps apostoliques l'évangélisation de l'Afrique. En revanche, on admet généralement que les premiers missionnaires qui prirent part à cette évangélisation venaient de divers horizons, les uns de Rome, d'autres directement d'Orient — et, sans qu'on puisse faire état toutefois d'argument décisif, il semble assez probable que l'accent doive d'abord être mis sur cette origine et ces influences orientales. Certaines anciennes coutumes liturgiques et disciplinaires ecclésiastiques africaines présentent des traits qui les distinguent de la tradition romaine et qui se retrouvent dans des communautés d'Asie Mineure. Augustin d'Hippone écrivait lui-même que les évêques de Carthage avaient entretenu des relations constantes non seulement avec l'Eglise de Rome, mais aussi, précisait-il, « avec toutes les autres régions d'où l'Evangile est venu en Afrique elle-même » (*Epist.*, 43, 7). Si l'on considère les trois premiers siècles de l'Eglise, du moins jusqu'au temps de Cyprien — et sans oublier le nombre d'hérésies orientales qui se propagèrent dans cette « Alexandrie de l'Occident » —, il n'y a pas de doute que la Carthage chrétienne entretint des contacts plus étroits avec l'Orient qu'avec la capitale officielle de la chrétienté.

Flux inverse, ce vigoureux essor du christianisme primitif en Afrique semble même avoir eu des prolongements jusqu'à Rome. C'est ainsi que, de 189 à 199, le trône pontifical fut occupé par le pape Victor qui, selon une précision notée dans le *Liber Pontificalis*, était un Africain. Enfin, à Rome encore, où la colonie africaine, qui occupait le quartier populeux entre les collines du Caelius et de l'Aventin, s'était peut-être distinguée par l'im-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

portance de sa communauté chrétienne — dont il resterait évidemment à savoir si les membres étaient déjà entrés dans l'Eglise alors qu'ils étaient encore en Afrique —, les catacombes de Saint-Callixte et de Sainte-Domitille ont livré de nombreuses inscriptions avec des noms caractéristiques d'une origine africaine.

Sans doute la diffusion du christianisme bénéficia-t-elle en Afrique de plusieurs facteurs favorables, et d'abord, comme on l'a déjà souligné, de la situation même de Carthage, vaste carrefour méditerranéen, avec sa population cosmopolite de grand port, en relation directe avec Rome, certes, mais aussi largement ouvert à tous les courants venant de l'Orient, d'Antioche comme d'Alexandrie, ces deux principaux centres d'évangélisation. On a souvent fait remarquer que les anciennes traditions puniques — où l'hénothéisme, sinon même le monothéisme sémitiques s'étaient peu à peu affirmés et affinés — avaient dû frayer la voie au christianisme. En réalité, il s'agit là d'une pure vue de l'esprit.

Il resterait, en effet, à prouver que la transition vers la nouvelle religion s'est faite par ce canal de la croyance à une divinité unique pour aboutir, en fin de cheminement, au Dieu du Nouveau Testament. Or bien des exemples viennent infirmer cette thèse. Dans un passage de ses *Métamorphoses*, le fameux épisode de la femme du meunier, où l'on s'accorde à voir une allusion, la première et fort malveillante, au christianisme en Afrique, Apulée, pourtant très au fait de la tradition religieuse de son pays, n'hésitait pas à stigmatiser à sa façon la foi monothéiste : « Méprisant et foulant aux pieds les puissances divines, au lieu de religion déterminée, elle faisait faussement profession sacrilège de croire à un dieu qu'elle proclamait unique; sous couvert d'observances d'ailleurs inexistantes, elle donnait le change à tout le monde, et, trompant son malheureux mari, buvait dès le matin et prostituait son corps à longueur de journée » (IX, 14, 5). Deux siècles plus tard encore, le Manichéen africain Faustus de *Milev* se faisait gloire d'être passé directement des croyances polythéistes de ses ancêtres à la foi chrétienne. D'autres exemples pourraient être cités. Ainsi, parmi les proches d'Augustin, Honoratus et Nebridius (cf. *supra*, p. 237) appartenaient à des familles où le paganisme traditionnel était toujours vivace. Mais il est vrai qu'alors ce paganisme avait lui-même rejeté ses vieux revêtements mythologiques pour s'ouvrir aux plus hautes spéculations métaphysiques de Plotin et des autres philosophes néo-platoniciens. De toute façon, rien ne permet d'affirmer que les populations où s'étaient le mieux conservées la civilisation et les croyances puniques — à travers certes une adaptation à l'*interpretatio africana* — se soient montrées, en raison de ce legs, plus réceptives à la nouvelle croyance monothéiste propagée d'Orient.

La situation se présente différemment dans les rapports avec les milieux de la Diaspora. Les communautés juives africaines étaient nombreuses et très anciennes dans les cités de la Proconsulaire et de la Numidie, et celle de Carthage fut particulièrement florissante. Si, dès le temps de Tertullien, des tensions l'opposaient aux chrétiens de la cité — les synagogues étant alors devenues les « sources des persécutions » (*Scorpiace*, 10, 10) et le polémiste traduisant bien dans son *Adversus Iudaeos* l'actualité et la vivacité de la controverse engagée —, il en était allé, semble-t-il, tout autrement dans un premier temps. C'est ainsi que l'antique nécropole juive de Gamart, près de Carthage, contenait également des tombes chrétiennes. Ce qui donne à penser que, ici comme ailleurs, le prosélytisme chrétien commença sans doute dans les synagogues et que les nouveaux convertis, regroupés peut-être en chapelles judéo-chrétiennes, ne furent pas rejetés, du moins dans un premier temps, par leur communauté d'origine. Mais le rapide développement du christianisme, dont la propagande touchait aussi les milieux païens, ne pouvait que couper l'Eglise de la Synagogue et les dresser l'une contre l'autre. Les Juifs n'étaient d'ailleurs pas les derniers à faire preuve d'une singulière agressivité, excitant même la population païenne contre les adeptes de la nouvelle foi, leurs ennemis intimes, qu'ils accusaient des pires crimes et infamies.

Dans des passages bien connus de son *Apologétique* — dont la composition remonte à 197 — et du traité qu'il adressa, une quinzaine d'années plus tard, au proconsul Scapula, c'est Tertullien encore qui nous fournit le témoignage le plus significatif de la rapide extension du christianisme africain. S'adressant aux païens, qui s'indignaient en constatant l'ampleur que prenait cette extension — « Notre ville, s'écrient-ils, est envahie » (*Apol.*, 1, 7) —, l'apologiste déclarait : « Sans recourir aux armes, sans nous révolter, nous pourrions vous combattre, simplement en nous séparant de vous; car, si cette multitude d'hommes vous eût quittés pour se retirer dans quelque contrée éloignée, la perte de tant de citoyens de tout état aurait décrié votre gouvernement et vous eût assez punis : vous auriez été effrayés du silence de votre solitude, du silence, de l'étonnement du monde, qui aurait paru comme mort; vous auriez cherché à qui commander; il vous serait resté plus d'ennemis que de citoyens... Nous ne sommes que d'hier et nous remplissons tout, vos villes, vos îles, vos *castella*, vos décuries, le palais, le sénat, le forum » (*Apol.*, 37, 4). S'adressant à Scapula, qui, en 212, avait repris la persécution, il

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

lançait : « Que feras-tu de tant de milliers d'hommes, de tant de milliers de femmes de tout âge, de toute condition, qui présenteront leurs bras à tes chaînes? Combien de bûchers, combien de glaives il te faudra! Que de souffrances pour Carthage quand chacun reconnaîtra, parmi les victimes, des parents, des voisins, des hommes et des femmes peut-être de ton rang, des personnages de la plus haute distinction, des proches ou des amis de tes amis ». Et il ajoutait à l'adresse du gouverneur : « Nous sommes une multitude immense, presque la majorité dans chaque cité » (*Ad Scapulam,* 5).

Si ce témoignage a été longtemps suspecté — on parlait des exagérations habituelles d'un avocat, dont la crédibilité ici était d'autant plus mise en doute qu'il s'agissait d'un avocat africain et chrétien —, la critique moderne, sans se risquer à entrer dans le jeu des pourcentages et des statistiques pour lequel, en ce domaine de l'Antiquité comme dans tant d'autres, elle manque d'éléments, reconnaît toutefois l'importance considérable de l'Eglise africaine dès le début du IIIe siècle, même si les communautés chrétiennes, prospères et dynamiques, demeuraient très minoritaires dans la population. Comment Tertullien, qui s'adressait à ses compatriotes, païens et chrétiens, eût-il pu vraiment dénaturer par ses déclarations une réalité que tous avaient sous leurs yeux? D'autres indices viennent d'ailleurs confirmer pour l'essentiel ce témoignage sur la situation du christianisme en Afrique, ou du moins en Proconsulaire — d'un christianisme qui ne rassemblait plus seulement dans ses communautés cette classe des *humiliores,* bien représentés par les martyrs de 180, mais aussi des hommes et des femmes appartenant aux milieux fortunés et aux élites sociales.

Dès le début du IIIe siècle, Agrippinus, le deuxième évêque de Carthage dont nous connaissions le nom, avait réuni sous son autorité — la grande capitale affirmant ainsi sa primatie religieuse sur toute la chrétienté africaine — un concile de soixante-dix évêques venant de la Proconsulaire et de la Numidie. Un deuxième concile, qui se tint entre les années 236 et 248, en groupa quatre-vingt-dix. Bien entendu, l'importance de ces listes contraste vivement avec l'extrême faiblesse numérique de la hiérarchie épiscopale à la tête des Eglises locales à cette époque tant en Italie qu'en Gaule.

Concernant l'Afrique, il est intéressant de noter encore que, forte de ces structures ecclésiastiques développées, la nouvelle religion ne s'enracina pas seulement alors dans les cités du littoral. En effet, dès la première décennie du IIIe siècle, selon Tertullien (*Adversus Iudaeos,* 7, 4), elle se serait propagée à l'intérieur du

pays, notamment dans la région des Hautes Plaines, où elle avait touché diverses tribus de Gétules, et, vers l'ouest, parmi les populations nomadisant sur les confins de la Maurétanie.

Cette rapide expansion ne manqua pas d'attirer l'hostilité des foules païennes. Il serait intéressant à ce sujet de savoir si les troubles qui éclatèrent à Carthage pendant les règnes des empereurs Commode et Septime Sévère, et qui sont mis au compte du fanatisme religieux, répondaient également à des mobiles politiques. Il n'est pas impossible que quelques meneurs aient ainsi utilisé une populace à leurs fins. Déjà, dans les années 162 à 166, le célèbre rhéteur Fronton de *Cirta* avait prononcé sa diatribe *Contre les chrétiens,* et, comme on l'a vu, Apulée de Madaure apporta lui-même sa contribution à la cabale antichrétienne. Ces « intellectuels » n'avaient évidemment aucun intérêt à voir évoluer une situation politique et sociale dont ils étaient les privilégiés. Quoi qu'il en soit, les communautés chrétiennes eurent à souffrir gravement de véritables pogroms : les fidèles étaient attaqués et lapidés dans les rues des cités, leurs maisons incendiées et même leurs cimetières profanés, des bandes de furieux s'acharnant sur les cadavres arrachés des tombeaux. Le mot d'ordre de ces fanatiques était : « *areae non sint* » (« Plus de cimetières pour eux! »), c'est-à-dire plus de collèges funéraires, et donc que leurs associations et leurs communautés soient interdites. En 197, dans son exhortation *Aux martyrs,* Tertullien écrivait que les prisons étaient pleines de chrétiens.

Ces scènes d'émeutes, sans doute habilement exploitées, devaient amener le pouvoir à prendre des mesures contre ceux dont la présence était jugée dangereuse pour l'ordre public. Dans un premier temps, Septime Sévère avait fait preuve de bienveillance et même de sympathie à l'égard des chrétiens, influents dans son entourage et qui avaient d'ailleurs pris fait et cause pour lui au début de son règne, quand il avait dû lutter contre ses rivaux Niger et Albinus. C'est pourtant cet empereur africain qui, en 202, devant une situation allant en se dégradant et rendant difficile tout compromis entre l'Eglise et l'Etat, décida d'une mesure générale pour tenter d'étouffer la nouvelle secte en l'enfermant dans un ghetto dont tous les membres seraient connus par les services de police, et qui ne pourraient se livrer à aucun prosélytisme sous peine d'avoir à subir les rigueurs de la loi. En Afrique, dans ce climat d'hostilité officielle, des poursuites furent décidées, et de nouvelles victimes allaient venir s'ajouter aux martyrs de 180.

Une année après l'édit de Septime Sévère, six chrétiens de *Thuburbo Minus* comparaissaient à Carthage devant le tribunal.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Ils étaient condamnés à mort et livrés aux bêtes : parmi eux, deux jeunes femmes, une esclave, Félicité, et Perpétue, mariée, mère d'un petit enfant encore au sein, appartenant à l'aristocratie locale — elle avait reçu une excellente éducation et parlait le latin et le grec — et que son père, lui-même païen, tenta en vain de détourner de sa foi. D'autres exécutions suivirent, la même année : des fidèles furent brûlés vifs, certains moururent en prison; la chasse aux chrétiens se poursuivit plus de deux ans durant. Témoin du drame, Tertullien s'éleva contre ces atrocités dans plusieurs écrits avec la véhémence et la passion de son âpre talent. S'adressant en particulier au gouverneur de la province, il invoquait les droits de la conscience à la liberté religieuse : « Il est de droit humain et de droit naturel que chacun puisse adorer ce qu'il veut : la religion d'un individu ne nuit ni ne sert à autrui. Il n'appartient point à une religion, de contraindre une religion » (*Ad Scapulam*, 2).

La paix revint progressivement, coupée parfois encore par de nouvelles flambées de violences, et plusieurs proconsuls, non sans courage, surent montrer à l'occasion qu'ils n'avaient aucun goût pour ce genre de poursuite. Quand, au début du règne de Caracalla, l'Eglise d'Afrique retrouva enfin le calme, elle venait de subir, depuis plus de trente ans, une persécution, parfois sanglante, le plus souvent larvée, mais qui n'avait pu la briser. Tertullien constatait d'ailleurs lui-même que « le sang des martyrs est une semence de chrétiens » (*Apologétique*, 50, 13), et il n'est pas impossible que l'exemple des martyrs et leur « obstination démentielle » n'aient été à l'origine de sa propre conversion.

On ne pouvait certes évoquer les premiers développements de la chrétienté africaine sans se référer à chaque pas aux écrits de Tertullien. Ce n'est toutefois pas le lieu ici de présenter les multiples aspects de cette œuvre, dont nous sont parvenus trente et un traités, qui fut et demeure d'une immense portée. Elle reflète bien, en effet, l'homme lui-même, Q. Septimius Florens Tertullianus, dont la stature se détache sur toute l'histoire africaine de ce temps : apologiste, polémiste, théologien, moraliste, satirique, sans même compter la qualité de l'écrivain — premier auteur chrétien de langue latine — et du rhéteur, un des plus originaux de son époque et qui, des siècles durant et pour des générations d'Africains, demeura « le maître » par excellence, celui peut-être qui avait le mieux su exprimer le génie de tout un peuple.

Rappelons simplement que, né vers 160 à Carthage, où son père était centurion de la cohorte proconsulaire, Tertullien vécut toute sa vie dans la grande capitale africaine. Comme son compatriote Apulée, d'une génération plus ancienne, ses études de rhétorique

et surtout celles de droit — il avait acquis une véritable formation de jurisconsulte et peut-être exerça-t-il la profession d'avocat — lui permirent d'amasser une érudition précise et considérable : poètes, philosophes, historiens grecs et latins, il s'était efforcé de tout connaître. Né de parents païens, c'est ainsi que lui-même passa une grande partie de sa jeunesse jusqu'au jour de sa conversion, entre 190 et 195, aux alentours donc de sa trentième année. « On devient, on ne naît pas chrétien », pourra-t-il écrire, en 197, dans son *Apologétique* (ch. 18). Et ce sont certainement des amitiés nouées avec de puissants protecteurs — à l'époque de ces années orageuses de sa jeunesse, vécues dans un paganisme militant, avec une passion particulière pour les combats sanglants des gladiateurs — qui lui valurent, sans doute à son insu et contre son désir, à lui qui s'affichait comme le chrétien le plus engagé et redoublait de violence dans ses pamphlets contre les persécuteurs, de traverser sans être inquiété la tourmente où tant d'autres fidèles de son Eglise furent emportés. Son influence dans la communauté de Carthage eut tôt fait de s'imposer, et il fut élu prêtre, peut-être vers l'année 200.

Mais, révolté jusque-là contre un paganisme d'Etat intolérant, qui refusait le droit de cité au christianisme, Tertullien allait se révolter à nouveau, cette fois-ci contre une hiérarchie ecclésiastique trop raisonnable, à son sens, trop humaine, portée aux concessions et aux compromis avec le pouvoir et jugée donc coupable de compromissions avec les puissances du siècle. Aux eaux calmes des ports, le polémiste préférait en effet les tempêtes du large. Ce fut bientôt pour lui le naufrage. Intransigeant et exalté, il n'acceptait pas que son Eglise tentât de s'adapter à son temps et à la cité terrestre. Comme certains réformateurs orientaux — ainsi, en Mésopotamie, Tatien qui, entre les années 175 et 180, écrivait son *Diatessaron*, où il prônait les tendances ascétiques les plus rigoureuses —, Tertullien était guidé par une vision archaïsante et réactionnaire du christianisme. En appelant les soldats chrétiens à la désertion (*De corona*), il compromettait dangereusement toute sa communauté ecclésiale, et lorsqu'il en vint peu à peu à blâmer, puis à condamner les secondes noces (ce qui fera l'objet de son traité *De monogamia*) pour mieux affirmer la nécessité d'une ascèse rigoureuse dans l'attente d'une fin du monde qu'il croyait imminente, il ne pouvait qu'écarter de la foi des âmes de bonne volonté, effrayer nombre de fidèles et embarrasser la hiérarchie. Mais que pouvait encore représenter à ses yeux cette hiérarchie, lui qui allait écrire : « L'Eglise, ce n'est pas la collection des évêques, c'est l'Esprit » (*De pudicitia*, 21).

Rejeté donc progressivement de cette Eglise orthodoxe où il

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

était devenu un étranger, il crut retrouver dans le montanisme — encore un courant né en Orient — la passion fiévreuse des prophètes qui le consumait. Le combat entrepris désormais, avec la même violence et aussi la même sincérité que naguère contre le pouvoir politique persécuteur, visait la Grande Eglise et la prétention du pontife de Rome à la suprématie. Païen, fidèle de la *Catholica*, adepte de Montan enfin, Tertullien était à la recherche de la voie étroite, et la troisième étape ne pouvait donc être que provisoire. Insatisfait de quelques thèses sur le dogme trinitaire, il abandonna la secte pour devenir à son tour hérésiarque. La communauté de « Tertullianistes » qu'il créa alors devait subsister obscurément à Carthage — sans doute la rigueur de sa discipline n'était-elle pas faite pour lui attirer les foules — avant de s'éteindre finalement au temps d'Augustin. Quant à Tertullien lui-même, ses dernières polémiques se situent aux alentours de l'année 220 et, comme il convenait en quelque sorte à son étonnant destin, il disparut sans laisser de sillage.

La seule question qui se pose dans notre perspective serait de savoir si, compte tenu, certes, de sa « carrière » si tourmentée, Tertullien peut toutefois être considéré comme le représentant d'une Eglise africaine qui se serait affirmée en position de contestation, face au système politique et social dans la province, pendant cette période allant des derniers Antonins à la crise de l'Empire au IIIe siècle. Sur un tel sujet, où la recherche demeure largement ouverte, il suffira ici de proposer quelques éléments de réflexion pour souligner l'ambiguïté que dénotent les attitudes successives adoptées par le polémiste chrétien de Carthage, attitudes sans doute caractéristiques d'un courant au sein de la chrétienté africaine.

Dans son traité *De pallio* — vraisemblablement son dernier ouvrage et où il présente une défense du « manteau » grec, le *pallium*, qui, adopté par les chrétiens pour remplacer la très officielle toge romaine, devrait devenir le symbole d'une « philosophie nouvelle » —, Tertullien aborde le thème essentiel de notre problématique : la position du chrétien devant le progrès de la *pax Romana* et sa place dans la vie de la cité.

Et d'abord, devant la prospérité de l'Empire, il ne cache pas qu'il partage l'enthousiasme de beaucoup de ses contemporains — du moins des privilégiés qui en bénéficiaient (cf. *supra*, p. 241). C'est, en effet, une véritable hymne à la *Felicitas* des empereurs qui, victorieux des barbares — et donc, pour l'Afrique, des tribus nomades « turbulentes », refoulées hors du *Limes* —, conduisent le « genre humain » sur la voie du progrès : « Mais que l'antiquité est chose vaine, quand le temps court devant nous! Quel progrès ce

siècle n'a-t-il pas fait faire au monde! Combien de villes a créées, agrandies ou restaurées la triple vertu de l'Empire actuel! Grâce à Dieu qui unit les faveurs accordées à tant d'Augustes, que de fortunes recensées, que de peuples en progrès, que de sénats promus, que de barbares chassés! En vérité, l'univers est la campagne soigneusement cultivée de l'Empire, et depuis que tout l'aconit de la haine a été déraciné, que l'épine et la ronce de l'amitié trompeuse ont été arrachées, il est plus agréable que le verger d'Alcinoos et la roseraie de Midas » (*De pallio*, 2, 7).

Après ce panégyrique à la gloire des Césars — dans un traité où certains ont voulu voir un « défi à la *romanitas* » —, on eût pu attendre que Tertullien s'engageât au service de cet Empire protégé de Dieu et appelât les chrétiens à unir leurs efforts à ceux des païens. Mais ce n'est pas ce que prêche le nouveau philosophe, qui, dans ce même traité, va faire l'éloge du désengagement politique et social : « Moi, je ne dois rien au forum, rien au Champ de Mars, rien à la curie; je ne veille sur aucun bureau, je ne m'empare d'aucune tribune, je ne guette aucun prétoire; je ne respire pas l'odeur des canaux, je n'adore pas la balustrade des tribunaux; je ne brise pas les bancs des avocats, je ne trouble pas la justice, je ne plaide pas en hurlant; je ne suis ni juge, ni soldat, ni roi : je me suis retiré du peuple. Penser à moi est mon unique affaire : mon seul souci est de n'en pas avoir. On jouit d'une vie meilleure dans la retraite que sous le regard de la foule. Mais tu vas décrier cette vie de paresse : c'est pour la patrie, pour l'empire, pour la chose publique qu'il faut vivre. Mais c'était bon autrefois cette maxime. Personne ne naît pour autrui; car chacun doit mourir pour son compte » (*De pallio*, 5, 4).

Tel apparaît Tertullien, parvenu à sa dernière étape. Le christianisme ne saurait, selon lui, s'accommoder d'un quelconque engagement dans la cité ou d'un combat pour la justice sociale. Il admet parfaitement, d'une part, un Empire dans lequel la société africaine à laquelle il appartient a su s'intégrer au mieux de ses intérêts : aucune contestation donc contre le système politique. Par ailleurs, le rude polémiste de Carthage n'est pas un novateur : on ne saurait, en effet, le considérer comme l'initiateur d'un christianisme social, un « Lamennais du IIIe siècle ». Tertullien n'estimait pas que l'organisation de la société fût mauvaise et, de toute façon, il n'a jamais proposé de réformes pour l'améliorer. Qu'on ne cherche pas dans son œuvre de théorie révolutionnaire qui eût mis directement en péril les institutions en place.

En fait, Tertullien ne s'intéresse à l'homme qu'en vue de la Jérusalem céleste et, pour lui, le siècle de Dieu, celui du jugement

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

dernier, est tout proche. Toutefois, parce qu'il se situait déjà au-delà du siècle de Rome, sa doctrine, qui prônait une sorte d'abstentionnisme systématique, de désintérêt total pour la cité terrestre, contenait des germes mortels de désagrégation. C'est pour cette attitude de « pro-testation » — en « témoin » d'un âge à venir — et de rupture d'avec le monde que Tertullien et ceux qui partageaient l'idéal de son christianisme anachronique pouvaient être, à juste titre, considérés comme de dangereux contestataires. Tels des anarchistes, étrangers à tout ordre politique ou social humain, ils pouvaient ruiner, par leurs thèses et leur propre conduite, la famille, l'armée, la société et ses structures, bref le vieil Etat romain. Mais ces vues idéalistes étaient vouées à l'échec. En effet, l'Empire et la *Catholica* avaient déjà des intérêts communs. Pour briser cette entreprise de sape, le pouvoir politique pourrait bientôt compter sur la complicité de la Grande Eglise, qui était bien décidée à se prêter à quelques accommodements et mieux étendre ainsi son domaine. Et, en Afrique, ce domaine ne cessait précisément de grandir.

II. DE L'ÉGLISE AFRICAINE DE SAINT CYPRIEN AUX DERNIÈRES PERSÉCUTIONS

Les conciles qui se tinrent au milieu du IIIe siècle attestent assez, par le nombre de leurs participants, le développement de la chrétienté africaine. A l'automne de 255, trente et un évêques de la Proconsulaire prirent part à un synode à Carthage et, à cette occasion, écrivirent une lettre collective, sur l'affaire du baptême des hérétiques, à dix-huit de leurs collègues de Numidie. Au printemps de 256, soixante et onze évêques tinrent un concile; le 1er septembre de la même année, ils étaient quatre-vingt-sept à se réunir à nouveau — et il faut tenir compte des absences dues à l'éloignement, à l'âge, à la maladie ou à des motifs d'opposition de personnes et de rivalités de groupes, ainsi que des sièges épiscopaux vacants à cette date. Un historien comme Harnack estimait à environ cent cinquante les évêques africains pour cette époque. La géographie des sièges dont l'emplacement est connu d'une façon certaine permet de noter que, si les Eglises étaient particulièrement nombreuses dans les cités et les bourgs du littoral et dans la vallée inférieure de la Medjerda ou de ses affluents, on en rencontrait aussi jusqu'en Numidie méridionale, du côté des grands Chotts, autour de Lambèse et de *Theveste* et

jusqu'au sud de l'Aurès. En fait, tout le pays contrôlé par l'administration romaine était déjà passé, à de rares exceptions près, dans l'aire du christianisme.

A Carthage, à la mort de l'évêque Donatus, un homme de talent, Cyprien (Caecilius Cyprianus Thascius), né dans une famille de l'aristocratie municipale et qui, après des études de rhéteur, était devenu avocat, fut appelé par la communauté chrétienne à prendre la succession. Ordonné prêtre, puis élu évêque au début de 249 — lui dont la conversion, après une vie mondaine assez brillante, n'était sans doute pas antérieure à 245 —, Cyprien allait compter au premier rang des très grands représentants de la chrétienté tout entière. Grâce à ses qualités d'homme d'action, d'organisateur, d'écrivain aussi — qui a laissé une œuvre théologique importante où se dessine un authentique style pastoral, limpide, dépouillé certes, mais ardent —, grâce surtout à son ascendant et à son rayonnement, à sa spiritualité militante enfin, ce chef spirituel d'élite prit la tête de l'Eglise d'Afrique, en même temps qu'on sollicitait ses conseils dans les Eglises d'Espagne et de Gaule. Il fallait bien une telle personnalité, ce pasteur fervent et souverainement équilibré, pour affronter les périls qui allaient s'abattre sur la chrétienté en ce tournant de l'Empire.

Il y avait tout juste un an que Cyprien occupait le siège de Carthage, quand, vers le milieu de 250, le nouvel empereur, Dèce, représentant d'une clique militariste — « un exécrable animal », écrivait l'Africain Lactance (*De mortibus persecutorum,* 4) —, lança un édit contraignant tous les sujets de l'Empire à participer à un sacrifice général aux dieux immortels. Il espérait que cette mesure renforcerait l'unanimité nationale et la ferveur populaire à son égard. On n'exigeait pas des chrétiens une abjuration formelle de leur foi, et il suffisait pour eux de faire un geste manifestant leur participation à l'acte religieux demandé. Ceux qui s'y refuseraient devaient être arrêtés, incarcérés et torturés; ils étaient passibles, à la suite d'un procès au criminel, de l'exil ou de la mort.

Jamais encore l'Eglise ne s'était trouvée dans une telle situation, et les conséquences qui s'ensuivirent dans la chrétienté africaine furent désastreuses. Cette chrétienté, qui s'était développée si rapidement, ne comptait pas, loin de là, que des âmes assoiffées de martyre, même parmi les prêtres et les évêques. Les clercs, en effet, ne se montrèrent nullement décidés à suivre la haute consigne laissée par Tertullien. (Celui-ci, dans son traité *De fuga,* condamnait les faibles qui cherchent à se dérober à une destinée inévitable, voulue par Dieu, et fuient en temps de persécution.) Se soustraire au péril leur apparaissait au contraire comme une

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

impérieuse nécessité pour pouvoir continuer à assumer le ministère pastoral. Survivre, à leur sens, était le premier devoir. Et Cyprien lui-même, qui obéissait, disait-il, à une monition divine, quitta Carthage pour se rendre non loin de son siège et se fixer, quinze mois durant, dans une retraite d'où il demeurait en relation épistolaire avec des membres de son Eglise, recevant même des visites et continuant à gouverner son diocèse par des clercs restés sur place, puis par une commission choisie par lui comprenant des prêtres et des évêques voisins. Il ne regagna la capitale qu'au printemps de 251, une fois la tempête passée.

Il dut alors s'employer à rassembler une Eglise que la persécution avait brisée. C'est en masse que les fidèles avaient apostasié : les uns avaient simplement fait brûler quelques grains d'encens sur un autel (*thurificati*), d'autres étaient allés jusqu'à accomplir les sacrifices rituels (*sacrificati*), certains enfin, plus habiles et peut-être mieux placés ou plus fortunés, désirant sauvegarder leur conscience et leur tranquillité, avaient soudoyé des fonctionnaires et acheté un certificat (*libellum*) de complaisance attestant qu'ils s'étaient conformés à l'édit (*libellatici*). Quel que fût leur cas particulier, ces renégats (*lapsi*) s'étaient exclus de la communion ecclésiale et, selon la tradition en vigueur, seule une pénitence perpétuelle eût pu les réconcilier avec l'Eglise. Or les avantages, spirituels et moraux, certes, mais sans doute aussi matériels, qu'offrait cette Eglise étaient assez grands pour que tous ces « faillis » cherchassent à la réintégrer au plus tôt. C'est sur ce point que l'autorité de l'évêque allait être sérieusement contestée.

Dès avant la fin de la persécution, des prêtres de Carthage ainsi que des confesseurs — chrétiens qui avaient refusé de se soumettre à l'édit impérial et se trouvaient dans les prisons —, jouissant du prestige considérable que leur valait leur condition de « martyrs » et dont beaucoup, semble-t-il, étaient bien décidés à tirer dès ce bas monde quelque profit de leur effort, accordèrent des billets d'indulgence impliquant un pardon complet pour des *lapsi*. C'était s'arroger ainsi un jugement qui n'appartenait en droit qu'à l'évêque et se constituer, en quelque sorte, en hiérarchie parallèle, détentrice non pas des pouvoirs de l'Eglise, mais de l'Esprit. Très largement, et sans même examiner le cas de chacun, les généreux et téméraires confesseurs pardonnaient en bloc. Devant cette situation de fait, Cyprien dut transiger et abandonner la rigueur de l'ancienne tradition ecclésiastique sur ce sujet. Il allait toutefois se montrer d'autant plus résolu à préserver l'autorité épiscopale que sa propre conduite durant la persécution avait été discutable et critiquée. En 251, un concile réuni à Carthage décida de

n'exiger la pénitence perpétuelle que des seuls *sacrificati*, la réconciliation étant accordée aux autres sans tarder.

Cette atteinte à l'autorité épiscopale, qui n'était qu'une première brèche, fut encore aggravée par un schisme. Le prêtre Novatus et un certain Felicissimus, ordonné diacre, s'appuyant sur un clan qui s'était déjà signalé en tentant de s'opposer à l'élection de Cyprien, s'employèrent à susciter une sorte d'Eglise rivale. Et, pour mieux parvenir à leurs fins, ces schismatiques de Carthage n'hésitèrent pas à contracter une alliance contre nature. En effet, eux qui s'étaient pourtant présentés comme les champions du parti des confesseurs, c'est-à-dire du parti de l'indulgence et du laxisme, contre Cyprien et les défenseurs de la tradition, firent cause commune avec les fauteurs d'un autre schisme qui venait d'éclater à Rome, opposant ici, à l'instigation du prêtre Novatianus, les partisans du rigorisme — très proches également des thèses montanistes — au nouveau pape Corneille.

C'est ainsi que l'Eglise d'Afrique fut engagée dans des querelles où se dressaient contre la hiérarchie en place des hommes décidés à assouvir des ambitions personnelles depuis longtemps frustrées. Mais cette *Catholica* africaine était désormais, sur le plan de son unité morale comme dans ses institutions et son organisation matérielle, trop solide pour chanceler, et Cyprien sut rassembler autour de lui les évêques de toute la contrée. Les schismatiques s'épuisèrent donc en vain, mais l'échec de leur tentative allait provoquer une autre crise, plus grave encore, et où l'on vit cette fois-ci Carthage et toute l'Afrique s'affronter au siège pontifical de Rome.

En effet, la nouvelle controverse, qui s'engagea en 255, était une séquelle des schismes avortés. Les chrétiens qui avaient été entraînés dans ces partis voulurent, comme les *lapsi* de la persécution de Dèce, être admis à la communion de leurs frères demeurés fidèles à l'autorité hiérarchique. Or, selon la tradition disciplinaire africaine, partagée d'ailleurs par plusieurs Eglises orientales, les hérétiques et schismatiques sollicitant leur pardon, et qui avaient reçu le baptême dans une secte dissidente, étaient tenus d'être rebaptisés, le sacrement administré hors de la Grande Eglise étant considéré comme nul; à Rome, au contraire, on admettait que ce baptême pouvait être valide. Un débat sur la conduite à suivre s'engagea alors entre Cyprien, appuyé par tous les évêques africains réunis lors des trois conciles de 255 et 256 (cf. *supra*, p. 286), et le pape Etienne Ier. Ce dernier devait faire preuve en cette affaire d'une attitude particulièrement maladroite et autoritaire — désireux sans doute d'imposer son primat à l'influente Eglise de Carthage —, qui lui aliéna la hiérarchie

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

africaine unanime. Le pape menaçant les rebelles d'excommunication, ceux-ci, forts de leur unité et de leurs anciens droits, se concertèrent avec les évêques de Cappadoce, qui avaient une tradition identique. Firmilien de Césarée apporta son soutien à l'évêque de Carthage et à tous les pasteurs africains. Comparant le pontife de Rome à Judas, il l'interpellait lui-même : « Tu as pensé pouvoir excommunier tout le monde, et c'est toi seul que tu as excommunié ». Il semble toutefois que la rupture complète ait été évitée. En 257, en effet, Etienne mourait et, pour le « pape de Carthage », l'heure du martyre était arrivée.

La persécution de Valérien, déclenchée en août 257 par un premier édit, frappait l'organisation ecclésiastique elle-même. L'édit ordonnait aux clercs, sous peine d'exil et de confiscation des biens, de s'associer aux actes du culte officiel et condamnait à la peine capitale ceux qui participeraient à des cérémonies chrétiennes ou à des réunions dans les cimetières. Cité devant le proconsul, Cyprien, sur son refus de sacrifier, fut d'abord envoyé en exil à *Curubis*, tandis que de nombreux chrétiens, fidèles et clercs de tous rangs, étaient condamnés aux travaux forcés dans les mines et les carrières de la région. De sa résidence forcée, Cyprien pouvait encore entretenir des relations épistolaires avec ses fidèles et recevoir des visites. Mais ce n'était qu'un répit.

En effet, en juillet 258, l'empereur promulguait un second édit, ordonnant, entre autres mesures contre le christianisme, que les clercs refusant de sacrifier fussent décapités. Le proconsul fit alors arrêter l'évêque, qui avait été rappelé à Carthage. Cyprien eût pu facilement, s'il l'avait désiré, se dérober aux recherches et même s'évader de la résidence où il passa la nuit précédant le supplice. Mais, comme il écrivit alors en s'adressant à son clergé et à tout son peuple : « Il convient qu'un évêque confesse le Seigneur dans la cité où il préside à l'Eglise du Seigneur, et qu'il illustre le peuple tout entier par le spectacle du martyre de son chef » (*Epist.*, 81). Le 14 septembre 258, après un bref interrogatoire que rapportent les *Acta proconsularia* et où Cyprien n'eut pas un mot pour protester devant la mort, il était décapité sur l'*Ager Sexti*, comme on peut le lire dans la brève notice d'un témoin oculaire jointe au document officiel :

« Cyprien fut conduit à l'*Ager Sexti*. Là il se dépouilla de son manteau de bure, s'agenouilla sur le sol et se prosterna pour prier le Seigneur. Ensuite, il enleva sa dalmatique, qu'il remit aux diacres. En tunique de lin, debout, il attendit le bourreau. Quand le bourreau fut là, l'évêque ordonna aux siens de lui compter vingt-cinq pièces d'or. Déjà les frères étendaient devant le martyr des toiles de lin, des serviettes. Le bienheureux Cyprien noua lui-

même le bandeau sur ses yeux. Ne pouvant s'attacher les mains, il se les fit lier par le prêtre Julianus et le sous-diacre Julianus. Alors s'acheva le martyre du bienheureux Cyprien. Son corps, qu'on voulut soustraire à la curiosité des païens, fut déposé d'abord dans le voisinage. Mais, la nuit venue, on l'enleva de là. A la lueur des cierges et des torches, on l'emporta vers les *areae* du procurateur Macrobius Candidianus, cimetière situé sur la *Via Mappaliensis*, près des Piscines, où on le conduisit solennellement, au milieu des prières, en grand triomphe. »

Il est clair que, par-delà les péripéties et les drames de cette période, c'est une évolution capitale qui marqua la destinée de l'Eglise africaine tout entière. Devant les persécutions et les schismes qui l'affectaient, cette Eglise dut resserrer son organisation, affirmer et revivifier ses traditions, faire appel à l'union de tous les pasteurs pour arrêter, dans des conciles fréquents, des mesures de sauvegarde. Cette meilleure cohésion interne devait alors lui permettre de rayonner sur toutes les Eglises de l'Empire, en Occident d'abord, mais aussi jusqu'en Asie Mineure et au-delà. En même temps, Carthage et son « pape » s'imposaient définitivement en tête de la chrétienté africaine, sans toutefois empiéter sur les pouvoirs de chaque évêque, dont l'indépendance demeure sacrée tant qu'elle ne nuit pas à l'unité nécessaire, ainsi que Cyprien l'écrivait lui-même : « Pourvu que la concorde subsiste et que persévère la fidélité indissoluble à l'unité de l'Eglise catholique, chaque évêque règle lui-même ses actes... comme il l'entend » (*Epist.*, 55, 21).

Mais, en contrepartie de cette discipline unitaire autour de la hiérarchie épiscopale, l'Eglise de l'Esprit que Tertullien avait tenté d'ériger en proclamant la toute puissante liberté du « prophète », cette Eglise charismatique n'avait plus de place en Afrique. Certes, on en retrouvera périodiquement des résurgences, comme des voix qui crient dans le désert, mais presque toujours du côté des « hérétiques », et donc éphémères résurgences.

Il reste encore un point à souligner, à l'actif de ce bilan de la chrétienté africaine dans cette seconde moitié du III^e^ siècle : une certaine vision du rôle social de l'Eglise, qui n'est sans doute pas totalement étrangère au développement si rapide des communautés locales. Certes, l'Evangile et les Apôtres avaient déjà proclamé que « la foi sans les œuvres est tout à fait morte » (Jacques, 2, 17), mais il n'apparaît guère qu'avant Cyprien, en Afrique, cet aspect du christianisme ait vraiment retenu l'attention de la hiérarchie. Pour sa part, Tertullien était trop préoccupé d'annoncer la venue toute proche des Derniers Temps, et il considérait que le pauvre est agréable à Dieu.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

On ne retiendra ici qu'un chapitre de ces « œuvres » dans l'Eglise de Cyprien : la caisse communautaire. A lire les *Lettres* de l'évêque, cet organe de la structure ecclésiale semble avoir joué un rôle fort important. Dépenses et recettes font l'objet de multiples références et, parmi les bénéficiaires des allocations versées, figurent les pauvres, les veuves, les orphelins et les infirmes — ces allocations peuvent consister en une assistance alimentaire ou en distribution de vêtements. Bien entendu, les confesseurs, emprisonnés ou relégués dans des camps, et les exilés ont droit à toute la sollicitude de l'Eglise. On peut même noter des contributions financières versées à des communautés de Numidie dans le besoin — dont le versement de cent mille sesterces (*Epist.*, 3, 1-2), fruit d'une collecte auprès des clercs et du peuple, pour participer au paiement d'une rançon (cf. *infra*, p. 332) d'un groupe de chrétiens emmenés captifs. Cet aspect d'entraide matérielle dut certainement renforcer dans les communautés la cohésion de fidèles représentant toutes les classes sociales. Il explique sans doute aussi que, parmi les exclus — tels les *lapsi* —, certains aient tenu à réintégrer au plus tôt une Eglise qui ne promettait pas seulement la vie éternelle, mais connaissait tout le prix des nourritures terrestres.

Les quarante années de la « petite paix », de 259 à 303, permirent à l'Eglise d'étendre encore son action et de développer son organisation. Les évêchés africains se multiplièrent et il est très probable qu'il y avait au moins deux cents sièges épiscopaux au début du IVe siècle, peut-être même deux cent cinquante selon certaines estimations. Si c'est en Proconsulaire et en Numidie — constituée en province ecclésiastique, avec un primat à sa tête —, provinces les plus peuplées et les plus romanisées, que les communautés étaient particulièrement nombreuses, le christianisme s'était aussi répandu dans les Maurétanies. Et, dans ces dernières provinces, on ne rencontrait pas seulement alors des chrétiens dans les cités du littoral — ainsi *Caesarea, Cartennae,* Tipasa, qui en comptait déjà depuis longtemps, et jusqu'à *Tingi* —, mais également à l'intérieur du pays, dans des agglomérations comme *Auzia, Oppidum Novum, Tigava* (El Attaf, sur le Chélif), *Castellum Tingitanum* et, au fond de la Césarienne, *Altava.*

En même temps que la nouvelle religion s'étendait en profondeur dans le pays, elle gagnait aussi de plus en plus d'adeptes au sein des classes sociales privilégiées et même de l'armée. C'est ainsi que, entre les années 295 et 299, à *Theveste, Tingi, Tigava* et *Caesarea,* des soldats et officiers chrétiens qui prétextaient de leur foi pour refuser certains ordres — et se situaient donc dans la

tradition montaniste de Tertullien — furent traduits devant les tribunaux militaires et exécutés. Ces mesures répondaient certes essentiellement à des motifs disciplinaires : par fidélité à leurs croyances, ces chrétiens étaient amenés à s'abstenir de s'associer aux manifestations de l'idéologie officielle et, refusant parfois d'accomplir certains de leurs devoirs, ils créaient une situation intolérable pour les responsables de l'ordre. Les autorités pouvaient d'autant moins accepter l'antimilitarisme ou la propagande pernicieuse des « objecteurs de conscience » que l'Afrique était alors profondément troublée par les révoltes des tribus des *Quinquegentanei* et des Bavares en Césarienne et dans les Hautes Plaines de Numidie. On ne peut pas ne pas remarquer toutefois que ces sanctions contre des soldats chrétiens annonçaient la persécution imminente.

En effet, de février 303 à février 304, Dioclétien et ses collègues de la Tétrarchie lancèrent successivement quatre édits qui marquèrent la « grande persécution », sans doute celle qui fut la plus féroce et la plus longue dans l'Empire romain, celle aussi qui devait être la plus lourde de conséquences pour la chrétienté africaine. Dans un premier temps, en Proconsulaire et en Numidie — nous ne possédons aucune donnée précise sur les répercussions dans les Maurétanies —, les gouverneurs et les magistrats municipaux se contentèrent d'opérer des perquisitions pour saisir les livres saints et les faire brûler; bien des clercs, prêtres et évêques, livrèrent alors les Ecritures après un simulacre de résistance. Les basiliques furent aussi confisquées, parfois même détruites.

Par la suite, en application du dernier édit, promulgué au début de 304, qui prescrivait sous peine de mort la participation de tous les chrétiens aux sacrifices du culte officiel, la persécution prit une nouvelle tournure, moins dramatique cependant que dans d'autres provinces de l'Empire. D'une part, il semble bien que les autorités locales aient fait preuve plus d'une fois à l'égard des communautés d'une bienveillance confinant à la complicité et — ainsi à *Abthugni* (Henchir es-Souar, au sud de Zaghouan) — s'entendirent avec les évêques pour éviter toute application aux personnes des mesures prescrites. D'autre part, le nombre des apostasies, dans le clergé comme dans le peuple, fut à nouveau considérable, sans qu'il ait été fait usage systématiquement de la violence. En 304, le proconsul Anulinus voulant convaincre une chrétienne de *Theveste,* Crispina, de sacrifier aux dieux, pouvait lui dire : « Toute l'Afrique l'a fait, et tu le sais ». Il y avait certes là quelque exagération de la part de ce proconsul — dont la politique habile, faisant alterner intimidation et persuasion,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

entraîna d'innombrables défections. Quant à Crispina, elle refusa de se soumettre aux injonctions du gouverneur et fut décapitée. En Proconsulaire, et d'abord à Carthage, ainsi qu'en Numidie, à *Theveste* et à *Milev*, des chrétiens étaient encore assez attachés à leur foi pour la payer de leur vie. Et si l'on considère toutes les données qui nous sont parvenues sur cette persécution, il faut bien reconnaître qu'elle également fut sanglante. Toutefois, elle apparaît comme relativement brève en Afrique : commencée en mai 303, elle prenait fin, du moins dans son application, vers le printemps de l'année 305, bien que les édits n'eussent pas été rapportés. Mais c'est alors que la chrétienté africaine allait connaître une crise autrement plus grave et dont elle ne se remettrait jamais complètement, crise qui se présentait comme une séquelle de cette persécution et qui allait définitivement la briser.

III. DE L'AFRIQUE DES SCHISMES ET DES HÉRÉSIES AU TRIOMPHE DE L'ÉGLISE AVEC SAINT AUGUSTIN

Schismes et hérésies ont si fortement marqué l'histoire de la chrétienté africaine qu'on peut, à juste titre, se demander si, dans cette chrétienté si ancienne et si profondément implantée, la véritable tradition n'a pas été représentée par les courants hétérodoxes qui l'ont parcourue jusqu'à la fin plutôt que par la *Catholica* et son orthodoxie officielle. Il ne saurait être question ici de suivre dans toutes leurs étapes ces mouvements qui, sur cinq siècles, participèrent, à des degrés divers, à l'aventure du christianisme en Berbérie. Qu'il suffise donc de situer, sur cette vaste fresque, la place qu'occupèrent le donatisme et le manichéisme, avant de conclure sur le triomphe de l'Eglise avec la grande figure de saint Augustin.

1. La crise donatiste

De toutes les questions touchant à l'Afrique ancienne, et dans tous les domaines, le problème du donatisme est certainement celui dont le dossier — sources et bibliographie — est le plus considérable. Thèses et hypothèses, anciennes et nouvelles,

souvent contradictoires et qui n'ont pas fini de se succéder, sont loin toutefois d'avoir apporté des lumières définitives sur un courant qui surgit en Afrique et s'y développa sur plus d'un siècle avant de mettre ensuite près de deux siècles à disparaître. En effet, si la première condamnation fut portée dès l'année 313, au Concile de Rome, il reste que, au temps de l'Afrique byzantine, en 596, le pape Grégoire le Grand sommait encore les représentants du pouvoir séculier de faire appliquer strictement les lois contre les schismatiques africains. Ces dimensions dans le temps, les multiples implications politiques et sociales d'une affaire née, certes, au sein de la Grande Eglise — et dont la spécificité religieuse ne saurait être sous-estimée —, mais aussi dans un contexte africain bien déterminé, soulignent déjà assez que tout essai de simplification et de « réduction » du schisme à quelques aspects, à quelques composantes ou à tels « moments » de son histoire ne peut qu'en donner une présentation partielle et gauchie.

La crise éclata dans des circonstances apparemment semblables à celles qui avaient déjà vu naître le schisme de Novatianus (cf. *supra*, p. 289). Ce parti avait prôné une discipline intransigeante et rigoriste dans l'affaire des *lapsi* qui, au temps de Dèce, s'étaient soumis à l'édit impérial et, sitôt la persécution terminée, demandaient d'être admis à réintégrer l'Eglise. Or on sait que la persécution de Dioclétien entraîna en Afrique de nombreuses défections parmi le clergé et le peuple. L'origine du schisme serait à chercher dans cette opposition entre, d'une part, des clercs accusés d'être des renégats pour avoir livré — *traditores* — aux magistrats païens, qui les cherchaient pour les faire brûler, des exemplaires des Ecritures, et, d'autre part, ceux qui se posaient en représentants et en champions de l'Eglise des purs, des « saints », des authentiques résistants, des confesseurs et des martyrs. Il faut toutefois remarquer que, si le schisme de Novatianus suivit immédiatement la persécution de l'année 250, en revanche, le mouvement donatiste n'apparut au grand jour qu'en 312. Il lui avait donc fallu huit ans d' « incubation » ou de cheminement souterrain pour se dresser.

Or cette période fut profondément marquée par des situations nouvelles qui devaient entraîner de profondes mutations : mutations religieuses, certes, depuis le retour de la paix en 305, mais aussi et surtout politiques et sociales. L'Afrique, détachée de Rome entre 308 et 310 par la sécession de l'usurpateur L. Domitius Alexander, puis retombant au pouvoir de Maxence, qui la fit alors durement châtier, devait échoir finalement à Constantin, devenu maître de tout l'Occident romain le 28 octobre 312 avec la

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

victoire du pont Milvius. Or à cette date, précisément, à Carthage, le schisme était consommé depuis quelques mois. C'est donc sur un tel processus, particulièrement complexe, de l'histoire de l'Afrique au début du IVe siècle que devait éclore une crise dont les prétextes apparents — une querelle ecclésiologique opposant des clercs au nom de l'intégrité de leur Eglise — pourraient bien recouvrir des causes plus profondes pour expliquer ce phénomène aux dimensions politiques et sociales.

A Carthage, en 311, à la mort de l'évêque Mensurius, dont l'attitude avait déjà été critiquée, le diacre Caecilianus était appelé à prendre la succession. Cette élection fut immédiatement dénoncée par une faction qui faisait grief au nouvel élu de son attitude à l'égard des confesseurs au temps de la proscription et, plus grave, lui reprochait son ordination par un évêque accusé d'avoir lui-même été un « traditeur ». Un concile réunit à Carthage soixante-dix évêques de Numidie, sous l'égide de leur primat. L'assemblée déclara nulles l'élection et l'ordination de Caecilianus — celui-ci refusant cependant d'abdiquer — et désigna à sa place un certain Majorinus, qui ne devait assurer qu'un bref intermède. Bientôt après, en effet, celui qui avait été dès le début l'âme de l'opposition à Caecilianus, Donat le Grand, jusqu'alors évêque de *Casae Nigrae*, en Numidie, un vrai chef, homme d'action et vigoureux polémiste, était élu au siège de Carthage. Le donatisme, ou « parti de Donat », était né.

Les schismatiques ayant fait appel à l'arbitrage du pouvoir séculier, Constantin prit l'initiative, en 313, de rassembler une commission conciliaire à Rome, sous l'autorité du pape. Les défenseurs des deux causes furent convoqués et, après examen, le tribunal trancha en faveur de Caecilianus. Mais le jugement, confirmé d'ailleurs l'année suivante par un concile tenu à Arles, ne fut pas accepté par les perdants. Espérant que sa sentence ferait autorité, Constantin à son tour, en 316, après avoir examiné le dossier, aboutit à la même décision que les évêques. Mais alors, après la sentence impériale, ceux qui refusaient de se soumettre se mettaient hors la loi.

La persécution qui s'abattit donc sur les Donatistes, et qui montrait clairement la collusion entre l'Etat et l'Eglise officielle, contribua encore à renforcer les « rebelles » dans une intraitable résistance et dans leur attachement à cette cause d'un christianisme à nouveau proscrit, comme celui des martyrs au temps des empereurs païens. Ils étaient expulsés de leurs basiliques et, en Proconsulaire comme en Numidie, les soldats chargés de faire appliquer l'ordre impérial se livrèrent contre leurs communautés à toutes les violences et même à de véritables

massacres. Mais, si elle avait désormais ses martyrs, la secte, dont les chefs étaient traînés devant les tribunaux, laissa apparaître qu'elle comptait elle-même parmi ses clercs, y compris dans ses évêques, des éléments fort douteux qui, au temps de Dioclétien, avaient eux aussi été des « traditeurs » et des « collaborateurs ». En 321, le 5 mai, pour tenter de mettre un terme à une affaire qui était loin d'être réglée et où il s'était imprudemment engagé, Constantin, faute de pouvoir rétablir l'unité religieuse, se résigna à promulguer un édit de tolérance qui accordait la liberté de conscience et de culte aux schismatiques, à condition que nul ne troublât l'ordre public, et invitant aussi le clergé catholique à faire preuve de modération.

La période de paix inaugurée par cet édit favorisa la secte et lui permit une extraordinaire expansion; lors du concile qui se tint en 336 à Carthage, elle pouvait en effet réunir deux cent soixante-dix évêques. C'était désormais de la Tripolitaine à la Césarienne qu'elle étendait son action, avec un rayonnement tout particulier sur la Numidie, province qui avait été son berceau et où les schismatiques étaient installés en maîtres, au point qu'ayant enlevé à leurs adversaires la basilique de Constantine, l'empereur n'osait ordonner de les en faire chasser. C'est en Numidie surtout qu'un mouvement, celui des Circoncellions, allait se développer, qui serait d'un puissant appui pour les dissidents et contribuerait à donner à leur entreprise, abusivement sans doute, un caractère de « révolution sociale ».

Saint Augustin était certes bien placé pour connaître la genèse du mouvement. Toutefois, situé dans le camp adverse, son témoignage doit être reçu avec réserve, particulièrement quand il s'efforce d'établir une connexion entre les Circoncellions — présentés comme de dangereux criminels menaçant l'ordre public — et les Donatistes, pour mieux attirer encore sur ces derniers les coups du pouvoir impérial. C'est ainsi que, en 420, dans un traité dirigé contre Gaudentius, évêque donatiste de Timgad, il écrivait : « Qui ne sait en effet que ces gens, jamais las de commettre des crimes horribles, s'abstenant des travaux utiles, cruels pour tuer les autres et infâmes pour se tuer eux-mêmes, qui errent principalement dans les campagnes, mais sans se mêler aux travaux de la campagne, et qui, pour trouver à manger, rôdent autour des granges — ce qui leur a valu le nom de Circoncellions —, sont, dans le monde entier, la honte la plus célèbre ou à peu près de l'hérésie africaine » (I, 28, 32).

Le véritable intérêt de cette charge est qu'elle rappelle au passage l'origine et la nature du mouvement des Circoncellions (*circum cellas*, ceux qui rôdent autour des granges). Contrairement

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

en effet à certaines hypothèses modernes qui, écartant une interprétation « laïque », ont proposé de voir derrière cette dénomination des moines errants, habitués à fréquenter les chapelles (*cellae*) des martyrs donatistes, il faut sans doute retenir que nous avons généralement affaire à des groupements d'origine rurale — il serait cependant tout à fait excessif de parler ici d'associations professionnelles organisées et structurées. Les Circoncellions, qui n'étaient donc autres que des ruraux (*campenses*) — ouvriers agricoles et peut-être aussi *coloni* —, constituaient, du moins en partie, cette main-d'œuvre saisonnière utilisée sur les grands domaines au moment des moissons et de la cueillette des olives et qui se répartissait alors en équipes (le moissonneur de Mactar était lui-même devenu chef d'équipe — cf. *supra*, p. 233).

Avec l'évolution économique de l'Afrique, ces journaliers qui allaient à la recherche d'une embauche finirent, au Ve siècle, par représenter devant la loi une sorte de catégorie sociale particulière, un *ordo*, situé tout au bas de la hiérarchie, mais distinct des esclaves. C'est du moins ce qui ressort d'une constitution promulguée par l'empereur Honorius, le 30 janvier 412, qui frappait d'amendes les adeptes du donatisme — après la condamnation de l'année précédente (*infra*, p. 304) — et où, à la suite des dignitaires des hautes classes, puis des décurions, des commerçants et des plébéiens, figurent, derniers de la liste, les Circoncellions eux-mêmes. Ceux-ci, qui, en Numidie surtout, représentaient une masse importante de travailleurs ruraux de condition libre dont la situation allait en s'aggravant au IVe siècle, s'étaient organisés eux-mêmes en justiciers et en redresseurs de torts, réservant leurs coups aux représentants des classes possédantes, responsables à leurs yeux de la situation économique dont ils pâtissaient. Ce mouvement de revendication sociale — qui, selon du moins les textes, semble s'être tout spécialement développé avant 347 avec ce caractère particulier — tendait d'abord à lutter contre les abus sur la condition servile et à libérer les malheureux débiteurs, écrasés parfois sous les exigences de créanciers impitoyables. Cette justice populaire n'était évidemment pas appréciée par tous et, au IVe siècle, Optat, l'évêque catholique de *Milev*, s'en scandalisait fort :

« Personne ne pouvait être tranquille au sujet de ses propriétés; les reconnaissances de dettes n'avaient plus aucune valeur; aucun créancier ne pouvait alors exiger le paiement de ce qui lui était dû. Tout le monde était frappé de terreur par les lettres de ceux qui se vantaient d'être les chefs des saints; et si l'on tardait à obéir à leurs injonctions, une bande en délire s'abattait soudain et,

précédée par la terreur qu'elle inspirait, environnait de dangers les créanciers; aussi, ceux qu'on aurait dû prier en raison de leurs prêts, étaient contraints, par la crainte de la mort, à s'humilier au rôle de suppliants. Chacun se hâtait de renoncer aux dettes même les plus importantes et l'on comptait comme un gain d'avoir échappé à leurs coups. Les routes non plus n'étaient pas sûres : des maîtres, jetés à bas de leur voiture, coururent comme des esclaves devant leurs propres valets assis à la place des maîtres. Sur leur décision et leur ordre, la situation était renversée entre les maîtres et les esclaves » (III, 4).

La première apparition de ces Circoncellions remontait aux environs de l'année 340, quand le comte Taurinus, commandant l'armée d'Afrique, intervint à la requête d'évêques donatistes pour les protéger devant la menace de ces agitateurs dont les bandes — que l'on rencontrait sur les marchés, sans doute à la recherche d'embauche — étaient commandées par les « chefs des saints » Axido et Fasir, deux noms caractéristiques d'une origine indigène. Ainsi donc, il est clair que le mouvement se présentait au départ comme une sorte de jacquerie, indépendante des Donatistes. Mais, si la première intervention de la force armée contre ces insurgés, dont un grand nombre périt alors, fut provoquée par des évêques de la secte, une alliance allait apparemment s'opérer entre tous les dissidents, qu'ils fussent contre l'Eglise protégée par l'Etat ou contre l'ordre social qui s'était instauré. On peut toutefois relever bien des contradictions dans cette entente circonstancielle.

En effet, il est bien évident que, parmi les Donatistes, à commencer par certains évêques, il y avait de grands propriétaires fonciers et, en revanche, il resterait à prouver que tous les Catholiques étaient des privilégiés. On ne saurait même affirmer que les Circoncellions n'aient pas compté des Catholiques dans leurs bandes. En outre, l'attitude officielle d'opposition au pouvoir politique proclamée par les chefs de la secte ne doit pas faire oublier qu'ils avaient pourtant été les premiers, au début du schisme, à faire appel à l'arbitrage de Constantin; qu'ils demandèrent, comme on vient aussi de le voir, l'intervention des troupes, vers 340, contre les « brigands » d'Axido et Fasir; que, plus tard, dans les années 392-397, quand leur propre Eglise fut affectée par le schisme de Maximianus et de ses partisans, ils eurent recours aux tribunaux et aux gouverneurs pour contraindre ces frères séparés à restituer les locaux et basiliques qu'ils occupaient — et les juges leur donnèrent gain de cause; enfin, qu'ils n'hésitèrent pas, lors de l'accession à la tête de l'Empire de Julien (cf. *infra*, p. 301), à s'adresser sans tarder à l'empereur apostat, restau-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

rateur du paganisme, qui s'empressa opportunément d'accéder à leurs demandes.

Toutefois, si on ne saurait certes soutenir que l'Eglise schismatique se soit gardée pure de toute compromission avec le pouvoir impérial, le donatisme n'en bénéficia pas moins largement du mouvement des Circoncellions — encore que les progrès de la secte s'expliquent d'abord par son propre dynamisme, son organisation et la ferveur de ses fidèles, qui ne partageaient d'ailleurs pas toujours les vues politiques opportunistes de leurs évêques. (C'est ainsi que les Circoncellions massacrés autour de 340 furent considérés par la foule, et malgré les évêques, comme des martyrs, et que leurs reliques demeurèrent bien longtemps l'objet d'une grande vénération : il y a là comme une sorte d'amalgame entre la foi religieuse et la lutte pour une cause sociale.) Il resterait à savoir pourquoi les rebelles du prolétariat rural en vinrent, en plusieurs circonstances, à se rallier aux Donatistes, qui ne pouvaient certainement pas prétendre représenter à eux seuls l'Eglise des pauvres — et qui, comme le montre l'édit de 412, avaient recruté des adeptes dans toutes les classes de la société —, plutôt qu'aux chrétiens de la *Catholica*.

Il n'est pas douteux que, dès le début, l'Eglise schismatique ait compté dans ses rangs des fidèles qui appartenaient à ces milieux ruraux d'où émergea le mouvement social des Circoncellions. Vers 340, en adressant leur pétition au comte d'Afrique pour qu'il vînt mater ces exaltés, les évêques donatistes écrivaient eux-mêmes que « les individus de cette espèce ne pouvaient être ramenés à la raison dans l'Eglise », reconnaissant alors qu'ils manquaient d'autorité sur leurs propres ouailles. Ces fidèles étaient d'autant plus gênants que, d'une part, en révolte contre cette bourgeoisie africaine de propriétaires fonciers au sein de laquelle les schismatiques comptaient de puissants appuis, ils représentaient donc un ferment de discorde à l'intérieur de leur « parti », menacé ainsi d'éclatement. D'autre part, par leur agitation, ils compromettaient dangereusement l'Eglise donatiste dans son ensemble aux yeux de leurs adversaires, partisans de l'ordre, et devant l'Etat — de même que, au début du IIIe siècle, Tertullien et ses partisans, considérés comme des « provocateurs » par la hiérarchie catholique, étaient tenus en suspicion dans la *Catholica*. Il s'ensuit que cette entente qui s'opéra entre les Donatistes et les groupes de ruraux poussés à la révolte par la misère ne permit jamais que des rapprochements occasionnels. On voit ainsi les évêques de la secte parfois débordés et impuissants à empêcher une collusion compromettante, parfois utiliser eux-mêmes à leurs propres fins ces Circoncellions, qui jouaient alors le rôle d' « hommes de

main » dans des opérations peu avouables et dangereuses pour lesquelles ils ne trouvaient sans doute pas de volontaires au sein de leurs communautés.

Vers le milieu de l'année 347, l'empereur Constant, désirant empêcher que le schisme ne se renforçât à l'occasion des troubles sociaux, promulgua un édit « d'union » et ordonna la fusion des deux Eglises : les schismatiques devaient abandonner leurs basiliques aux Catholiques. C'était revenir aux dispositions décidées par Constantin en 316 et réaffirmer l'alliance de l'Etat et de la Grande Eglise. Des commissaires impériaux, Macarius et Paulus, ayant déjà été envoyés en Afrique pour appliquer ces mesures — en tentant d'abord d'acheter à coup de subventions les plus récalcitrants —, la résistance s'organisa, et c'est une véritable guerre religieuse qui allait ravager les communautés donatistes de Numidie, plus nombreuses dans cette province que celles de leurs rivaux. A *Bagaï* (au nord de Khenchela), important centre de la secte où l'évêque de la cité avait pris lui-même le commandement d'un groupe de Circoncellions, les troupes des commissaires se livrèrent à un véritable massacre de la population. Après cette vigoureuse croisade appuyée sur des dragonnades en pays schismatique, force resta à la loi; les opiniâtres étaient contraints au suicide. L'ordre régnait, certes, mais les « artisans de l'unité » avaient élargi encore le fossé entre les Eglises, accumulant les rancunes et les haines, et les Donatistes attendaient des jours meilleurs. Après quinze ans de silence, ils crurent que ces jours étaient arrivés.

Dès le début de 362, des évêques de la secte avaient entrepris des démarches auprès de l'empereur Julien. Celui-ci décida donc sans tarder « de rétablir toutes choses en l'état où elles étaient autrefois ». Cette mesure permit aux schismatiques de chasser les usurpateurs des propriétés confisquées — en massacrant parfois les résistants, clercs et fidèles catholiques — et de reprendre ainsi possession de leurs basiliques, après les cérémonies de purification pour effacer toute trace des « traditeurs ». A l'instigation des évêques, les Circoncellions et leurs troupes de choc déclenchèrent quelques violentes opérations pour faire rendre gorge à ceux qui avaient profité de l'édit de Constant. Mais le règne de Julien fut trop bref pour permettre aux Donatistes de tirer tous les avantages d'une telle politique de « neutralité » — destinée, en réalité, à raviver les dissensions entre chrétiens et donc, finalement, à profiter à leurs ennemis.

En 363, dès la mort sur le front perse de cet empereur, la secte n'allait pas tarder à devenir à nouveau suspecte. En effet, selon du moins Augustin, lors de l'insurrection de Firmus, entre 371 et 375

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

(cf. *infra*, p. 336 s.), des évêques donatistes, de même aussi que les Circoncellions, avaient pris position aux côtés des rebelles. La situation n'ayant été rétablie qu'après avoir fait courir de graves dangers à l'ordre romain, les alliés des vaincus furent eux-mêmes considérés comme des ennemis de l'Empire. En 377, l'empereur Gratien ordonnait de confisquer tous leurs lieux de culte et de les remettre aux Catholiques.

C'est encore dans cette période de troubles, en 396, qu'une insurrection dirigée par Gildon, frère de Firmus (cf. *infra*, p. 338 s.), permit à des réfractaires donatistes et à des groupes de Circoncellions de manifester leurs sentiments d'opposition. Dans les « purges » qui suivirent, tous ceux qui avaient été compromis en cette affaire furent lourdement châtiés. Ce fut en particulier le cas d'Optat, le fameux évêque de Timgad — Augustin l'appelle « Optat le Gildonien » —, véritable condottiere mitré, qui avait été le conseiller du chef rebelle et mourut en prison.

D'autres mesures draconiennes allaient bientôt être prises contre la secte, dont cette constitution promulguée le 15 juin 392 par l'empereur Théodose qui condamnait à une énorme amende de dix livres d'or tous les clercs hérétiques — disposition habile, car ceux qu'elle visait ne pouvaient ici prétendre à l'auréole du martyre (à l'exception du moins de ceux qui, incapables de payer cette somme, devraient être alors frappés de verges et condamnés à la déportation); or il faut noter que les Donatistes eux-mêmes étaient déjà parfois considérés comme des hérétiques. Toutefois, cette législation devait rester en partie lettre morte. Les dissidents profitaient largement, en effet, de complicités dans l'administration provinciale et locale, surtout quand les fonctionnaires étaient des païens, et ils purent à nouveau consolider peu à peu leurs positions.

En 355, à la mort de Donat, Parmenianus, un Africain d'adoption, redoutable polémiste lui aussi, avait été élu au siège de Carthage. Durant un épiscopat qui se prolongea jusque vers 390, il eut à subir la controverse d'Optat de *Milev* — cette œuvre de l'évêque catholique est précieuse pour la connaissance des origines du donatisme (cf. *supra*, p. 298). Plus grave encore que ces attaques venant de ses adversaires, Parmenianus dut assister impuissant à une certaine dislocation de son groupe. En effet, autour de lui se multipliaient des schismes, animés parfois par des théologiens de valeur, ainsi Tyconius. Celui-ci, esprit libre et profondément religieux, professait des thèses doctrinales fort proches sur certains points des positions catholiques, mais, malgré l'excommunication qui fut portée contre lui par les évêques donatistes, il demeura fidèle à l'Eglise de son baptême. Sous

Primianus, successeur de Parmenianus, le « parti de Donat » continua encore à offrir le scandaleux spectacle de nouveaux schismes qui le déchiraient; celui de Maximianus (cf. *supra*, p. 299) porta d'ailleurs un rude coup à la hiérarchie des schismatiques « orthodoxes ».

Toutefois, malgré ces compromissions des Donatistes avec des mouvements insurrectionnels dont les raisons profondes étaient presque toujours ambiguës, malgré aussi cette action dissolvante des chapelles dissidentes, les Catholiques, quant à eux, ne semblaient pas tirer bénéfice des difficultés de leurs adversaires et leurs propres positions ne se renforçaient guère. C'est même tout le contraire qui apparaissait. L'Eglise schismatique affirmait son action non seulement en Numidie, où elle était majoritaire, mais également dans les autres provinces, à l'intérieur du pays comme dans les cités du littoral.

Il faut noter, en effet, une fois de plus, et contre certaines thèses, que le donatisme, né à Carthage, ne peut en aucune façon être considéré comme un simple « phénomène numide ». Car c'est seulement quand il dut lutter pour sa survie que la Numidie devint son dernier sanctuaire. Il faut écarter aussi le dilemme assez simpliste ville et campagne : la secte n'a pas recruté ses adeptes dans le seul milieu rural. Fort variée, la sociologie du donatisme, comme sa géographie, recouvre toutes les classes africaines, des simples ouvriers agricoles, mobilisés également par le mouvement des Circoncellions, aux grands propriétaires fonciers, du petit peuple des bourgs à l'aristocratie des cités. Et si la Numidie, pour des raisons stratégiques de défense, fut bien l'ultime réduit des réfractaires, ce serait ignorer les réalités historiques et géographiques de l'Afrique dans l'Antiquité tardive que de prétendre établir une sorte d'équivalence entre Numidie et monde rural. La recherche permet aujourd'hui d'avoir une vue plus nuancée d'une province où, aux IVe et Ve siècles, les agglomérations furent particulièrement nombreuses et importantes. En outre, comme on l'a dit, le donatisme, un siècle après sa naissance, avait aussi ses fiefs en Maurétanie et en Proconsulaire.

C'est ainsi que, lorsqu'Augustin arriva à Hippone, en 391, plus de la moitié de la population chrétienne était passée à la secte. Les fidèles de la Grande Eglise se trouvaient minoritaires et leurs rapports avec les dissidents, quand ces rapports n'étaient pas rompus, semblaient fort mauvais. L'évêque donatiste de l'importante cité portuaire fut même en mesure d'interdire aux boulangers de faire cuire du pain pour les Catholiques. Quand Augustin réunissait ses ouailles dans sa basilique, il devait supporter, venant

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

de la basilique rivale, la clameur bruyante des schismatiques réunis pour les célébrations de leurs martyrs. A *Fussala,* un *castellum* situé à quarante milles d'Hippone, tous les habitants étaient donatistes, et les premiers clercs catholiques qui s'y aventurèrent furent dépouillés et gravement molestés; le bourg de *Thiava* était également entièrement acquis à la secte.

L'action d'Augustin fut certainement décisive dans le combat où l'Eglise schismatique allait recevoir le coup fatal. Le 12 février 405, l'empereur Honorius, inspiré par son tout puissant ministre Stilichon, lançait un « édit d'unité » qui assimilait le schisme à une hérésie et rétablissait l'unité religieuse au bénéfice des communautés catholiques. La répression contre les rebelles s'abattit alors, avec une violence inégale toutefois selon les régions. Ces mesures, qui provoquaient apparemment de nombreuses « conversions », furent jugées salutaires. Augustin, partisan lui-même du « *Cogite intrare* » (*Epist.*, 185, 10), notait que des villes entières, à commencer par sa propre cité de *Thagaste,* étaient revenues au bercail catholique. Mais, dans ses citadelles de Numidie, la secte conservait en réalité toute sa force.

C'est peu après, en effet, que les positions des deux partis allaient pouvoir être dénombrées. Par une nouvelle constitution, Honorius décida de convoquer à Carthage une Conférence, présidée par un commissaire impérial, Marcellinus, qui devait réunir tous les évêques des deux clergés. Lors de la première séance, le 1er juin 411, on comptait 286 présents (sur un total alors de 470 sièges) pour le côté catholique, et 279 pour les Donatistes (qui, dans l'ensemble, pouvaient avoir environ 450 évêchés). Ces chiffres montrent assez la puissance considérable des Eglises rivales, un siècle exactement après l'éclatement du schisme dans cette même capitale de la Proconsulaire où, cette fois-ci encore, comme au temps de Donat, tout essai d'entente était voué à l'échec.

L'édit du 30 janvier 412 (cf. *supra,* p. 298) portait l'arrêt de mort de la secte : non seulement confiscation de tous ses biens, mais peines frappant ses clercs, jusqu'à la déportation pour les récalcitrants. Les mesures furent appliquées rigoureusement, au grand bénéfice de l'Eglise officielle. Mais la violence provoquant la violence, les hérétiques, avec l'appui encore des Circoncellions, recoururent à des attentats contre leurs persécuteurs, et un climat de terrorisme s'instaura peu à peu, avec une véritable surenchère dans les atrocités entre les adversaires. Comme déjà au temps de Macarius et de Paulus, de nombreux rebelles, réduits au désespoir, préférèrent recourir au suicide, et mériter ainsi la gloire du martyre, plutôt que de se soumettre à l'Eglise d'Etat. C'en était fini, du moins au grand jour, du « parti de Donat » — dont la tradition allait toutefois se poursuivre, souterraine, comme celles de toutes les Eglises du silence, avec quelques brusques sursauts qui inquiétèrent la papauté, jusqu'au siècle africain de Byzance. La *Catholica* sortait triomphante, certes, mais l'Afrique chrétienne resterait pour toujours meurtrie, et la tunique déchirée ne serait jamais recousue. Rome était déjà condamnée, et les Vandales approchaient, qui allaient appliquer à la Grande Eglise les méthodes de la répression par le bras séculier dont elle avait elle-même bénéficié.

2. Le manichéisme

Du cœur de l'Iran où elle naquit, au IIIe siècle, dans un environnement fortement marqué par des courants gnostiques et judéo-chrétiens, la secte fondée par l'hérésiarque perse Mani (216-277) s'était propagée vers l'Extrême-Orient d'une part et, d'autre part, vers l'Occident, recrutant des adeptes de la Chine à l'Espagne. Dans cette immense aire d'expansion, l'Afrique devait constituer une de ses terres d'élection et le bastion où elle se montra particulièrement vivace. C'est certainement aussi le domaine où elle peut être la mieux connue.

L'histoire des origines du manichéisme dans les provinces africaines de l'Empire rappelle celle des débuts du christianisme dans cette même région. En effet, comme pour le christianisme, la présence du manichéisme sur ces rivages apparaît brusquement à la lumière d'une persécution, alors donc que la nouvelle doctrine avait déjà recruté des fidèles et organisé ses premières communautés. Il s'agit ici d'un rescrit, datant du 31 mars de l'année 302 très probablement, adressé par Dioclétien au proconsul Julianus et où, en réponse à un rapport du gouverneur de l'Afrique, l'empereur décidait d'une échelle de sanctions contre les membres de la secte, ordonnant en particulier que ses adeptes opiniâtres fussent décapités et leurs biens confisqués; quant à ses instigateurs et à ses dirigeants, ils devraient être livrés aux flammes avec les ouvrages de leurs Ecritures.

Si l'action des prosélytes manichéens avait déjà obtenu des succès suffisamment larges et importants dans tous les milieux — y compris parmi les bénéficiaires de la classe dirigeante, les dignitaires et les agents de l'administration, dont le rescrit fait expressément mention — pour que le proconsul en fonction à Carthage ait jugé nécessaire d'établir une relation circonstanciée de cette affaire et que l'empereur décidât lui-même des mesures

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

qui s'imposaient, c'est que la propagation de la nouvelle « superstition » dans la province avait commencé depuis plusieurs années et remontait donc aux dernières décennies du IIIe siècle. Les documents ne permettent pas d'assurer qu'elle y avait d'abord été prêchée, comme dans d'autres régions, par un des « apôtres » de Mani — encore qu'il ne soit pas impossible d'admettre une telle origine « apostolique » remontant à un certain Adimantus (ou Addas) qui, une quinzaine d'années durant, entre 244 et 261, fut le propagandiste de la secte en Egypte et dont les écrits étaient particulièrement célèbres dans les communautés africaines. On notera à ce sujet que l'analyse doctrinale de l'enseignement manichéen propagé en Afrique permet de relever une parfaite correspondance avec celui qui fut dispensé par les missionnaires en Egypte. Quel que fût donc le premier messager qui introduisit cette doctrine en Afrique, il n'est pas douteux que, dès les origines, il y eut une intime relation entre l'Eglise manichéenne africaine et celle d'Egypte.

On ne saurait, sans le trahir, résumer cet enseignement que les livres de Mani proposent à travers les constructions complexes, et souvent grandioses, d'une mythologie dogmatique. Ces récits relatent essentiellement le drame qui se déroule dans l'univers cosmique comme au plus profond de l'homme, drame de la confrontation et du Combat entre les deux Principes premiers et éternels de la Lumière et des Ténèbres, du Bien et du Mal. Fondamentalement dualiste, la doctrine de Mani veut donner une histoire totale où l'anthropologie, qui part de la constatation existentielle de l'homme déchiré en lui-même, s'inscrit comme un élément de la vaste cosmogonie, l'aventure du monde et de l'univers des origines à sa fin. Toutefois, une telle Connaissance, qui s'identifiait également au Salut, se présentait non pas à travers les types traditionnels de l'enseignement — qui fait appel aux mécanismes de la raison et de la dialectique —, mais elle devait être l'objet de la Gnose, dont la voie pouvait seule permettre à l'initié, par l'intuition et l'illumination et grâce aussi aux conditions d'une éthique exigeante, d'atteindre et de saisir la Vérité contenue dans le Message révélé par la prophétie de Mani. Or Mani se proclamait lui-même le « Sceau des prophètes », celui qui clôt la lignée des Envoyés et vient mettre un terme à la Révélation divine.

L'hérésiarque perse tenait donc la place du Paraclet, de l'Esprit Saint dont le Christ avait annoncé la venue en disant : « Quand il viendra, lui, l'Esprit de Vérité, il vous conduira vers la Vérité tout entière » (Jean, 16, 13). C'est pourquoi le manichéisme prétendait conduire à son terme la Révélation chrétienne, achever l'œuvre

entreprise par le Christ. Dans leur enseignement, les Manichéens africains ne se fondaient donc pas seulement sur les Ecritures de leur Prophète, traduites en latin à leur intention et se présentant en ouvrages magnifiquement reliés, mais, comme tous les chrétiens, ils lisaient également les livres du Nouveau Testament — ceux du moins des Evangiles et des Epîtres de Paul qu'ils jugeaient n'avoir pas été altérés par des interpolations judaïques ou païennes — et ils les interprétaient à travers leur propre exégèse. C'est pourquoi les Catholiques, et d'ailleurs les Donatistes eux-mêmes, ont considéré à juste titre le manichéisme non pas comme une des religions du paganisme, mais bien comme une hérésie, c'est-à-dire une doctrine ayant, à leur sens, corrompu l'enseignement du christianisme authentique dont elle se disait détentrice et continuatrice. Au jugement des Pères de l'Eglise, le manichéisme a toujours été stigmatisé ainsi : « l'hérésie pestilentielle par excellence », pour reprendre la formule d'Augustin d'Hippone, qui connaissait bien la secte.

Les adeptes de la doctrine se répartissaient en deux « grades », les Elus ou Saints, d'une part, astreints à une ascèse rigoureuse, qui avaient choisi de vivre déjà dans l'absolu détachement du monde et de ses compromissions mauvaises — c'est parmi eux que se recrutait la hiérarchie ecclésiastique —, et, d'autre part, les Auditeurs ou Catéchumènes. Ceux-ci, qui acceptaient de se soumettre à un « décalogue » relativement souple, constituaient en quelque sorte un laïcat tout dévoué au service des Gnostiques parfaits, mais ils savaient qu'en raison de cette tolérance qui leur était concédée — et donc des fautes de tous ordres dans lesquelles ils restaient empêtrés —, leur salut ne serait assuré qu'après une réincarnation, quand ils seraient alors assez forts pour suivre à leur tour la voie étroite de la « sainteté ».

Pour leurs réunions et leurs célébrations collectives, hebdomadaires et annuelles, Elus et Auditeurs se regroupaient au sein de communautés ouvertes à des hommes et des femmes de toutes classes, provenant soit des milieux christianisés, soit du paganisme traditionnel. Le manichéisme africain, en effet, recruta des adeptes, parfois des familles entières, parents et enfants, aussi bien dans les grandes cités que dans les bourgades rurales. Par son apparence de religion « scientifique », il avait séduit de larges couches de l'intelligentsia, et d'abord à Carthage, étudiants et professeurs, milieux de la finance et de la banque, professions libérales. Mais il savait aussi s'adresser avec simplicité et bon sens, sans négliger l'esprit caustique si prisé par ce peuple intelligent et volontiers narquois, dont l'Africain Apulée fournit lui-même une parfaite illustration. C'est ainsi que la secte pénétra dans le petit monde

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

des artisans et des commerçants, dans les villes et les villages, et que les agriculteurs et les travailleurs de la terre tenaient une place particulière dans les communautés.

Dans une société où le paganisme indigène demeurait fortement ancré, où la *Catholica* avait tendance à s'enliser dans des pratiques parfois douteuses — se trouvant aussi menacée par le schisme donatiste et affectée par quelques courants judaïsants —, le manichéisme ne limita pas son activité à quelques agglomérations portuaires (Carthage et Hippone en Proconsulaire; *Caesarea* et Tipasa en Maurétanie Césarienne). La documentation recueillie permet de montrer que, bénéficiant pour la diffusion de sa propagande de quelques axes commerciaux qui allaient des cités maritimes aux centres de l'intérieur, les hérétiques étaient présents à *Thagaste*, *Malliana*, *Milev* aussi très probablement, patrie de l'évêque manichéen Faustus, et, au-delà des Hautes Plaines constantinoises, jusqu'aux contreforts orientaux du massif de l'Aurès, à *Vegesela* (Ksar el-Kelb) et au sud de Aïn Telidjen (région de l'antique *Vbaza Castellum*). A s'en tenir aux seuls documents qui nous sont parvenus, il ressort ainsi que l'implantation et l'activité du manichéisme s'inscrivaient à l'intérieur d'une zone aux dimensions considérables : de la capitale de la Proconsulaire à celle de la Maurétanie Césarienne — soit, d'est en ouest, sur plus de sept cents kilomètres —, et du port d'Hippone à l'Aurès et aux Monts des Nemencha — soit deux cents kilomètres du nord au sud.

Cette propagation du manichéisme dans la société africaine et cette diffusion à travers les provinces sont d'autant plus remarquables que l'histoire de la secte, dont nous pouvons suivre les cheminements sur deux siècles, se confond avec une longue série de persécutions. En effet, après le rescrit (cf. *supra*, p. 305) par lequel Dioclétien espérait bien débarrasser l'Empire de la « superstition » ignoble et funeste issue du peuple perse, « notre ennemi » — ainsi s'exprimait-il —, le Code Théodosien nous permet de noter vingt et un édits (entre celui de Valentinien Ier, en 371, et celui de Valentinien III, en 455) où les Manichéens se trouvent directement désignés aux coups du bras séculier. Ainsi, après les mesures décidées par le Tétrarque païen, persécuteur lui-même du christianisme, qui condamnait déjà à la peine capitale des membres de la secte, ils furent également les seuls hérétiques que les empereurs chrétiens de Rome punirent de mort (*Cod. Theod.*, XVI, 5, 9, du 31 mars 382). Or les précisions fournies par l'œuvre d'Augustin, aussi bien que l'analyse des lois impériales, montrent que la persécution visait principalement les provinces africaines.

La secte était, en effet, solidement établie sur ces rivages et son « indigénisation » lui permettait souvent d'échapper aux recherches des autorités publiques — lesquelles, comme les évêques eux-mêmes, faisaient pourtant appel à la délation. Il reste que des rafles policières eurent lieu, des procès furent intentés et des « aveux » obtenus. On ne saurait parler de la controverse antimanichéenne menée par l'Eglise officielle, appuyée sur l' « inquisition » d'Etat, sans souligner la part décisive qui revient ici à l'évêque d'Hippone.

Augustin (cf. *infra*) avait lui-même adhéré au manichéisme une dizaine d'années durant au temps de sa jeunesse (de 372 à 382, soit de sa dix-huitième à sa vingt-neuvième année) et il contribua alors avec succès à propager l'hérésie. Ayant rompu ensuite avec ses anciens coreligionnaires et amis, il devait mener contre eux une lutte implacable et épuisante, écrivant une trentaine d'ouvrages divers d'inégale importance — traités, opuscules —, soutenant, en 392 et 404, des controverses publiques à Hippone, face à Fortunatus d'abord, puis à Felix, chefs de la communauté manichéenne dans la cité. Mais commencée en 387, dès le lendemain de son baptême, la polémique antimanichéenne n'était pas achevée en 430 quand l'évêque mourait, et que s'effondrait la puissance romaine en Afrique.

C'est dans l'Afrique vandale, en effet, que l' « hérésie » devait recevoir son coup de grâce. Ainsi, la politique religieuse poursuivie par les nouveaux maîtres, au nom de l'arianisme cette fois-ci, restait fidèle, au moins sur ce point, à celle qui avait été inaugurée par les empereurs de la Rome païenne et que leurs successeurs de l'Empire chrétien avaient reprise à leur compte. Le manichéisme aura donc eu le peu enviable privilège d'avoir été en Afrique la religion la plus persécutée. En 470, pour vider l'abcès infectieux que constituait à ses yeux la secte, le Vandale Hunéric décidait d'appliquer avec une vigueur toute barbare un nouvel édit de proscription. L'historien catholique Victor de Vita rapporte que beaucoup (*multi*) de Manichéens furent alors livrés aux flammes, tandis que d'autres, plus nombreux encore, étaient chargés sur des bateaux et expulsés vers l'Europe.

Par le fer et par le feu, l'Afrique était ainsi purifiée de la « peste », en apparence du moins. En apparence, car, dans la seconde moitié du VIIIe siècle, pour mettre fin à un schisme qui affectait le manichéisme dans son propre berceau de l'Iran, les fidèles de ces communautés firent appel à un Africain. Venu à Ktésiphon, cet homme, Abû Hilâl al Dayhûrî, devait alors assumer la dignité de Maître suprême de l' « Eglise de la Lumière ». Il fallait que la « foi » dans le Message de Mani

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

fût de qualité singulière, et bien implantée en cette terre d'Afrique, pour s'être épanouie en floraisons si vivaces.

3. Augustin d'Hippone et la gloire de la Grande Église

Né le 13 novembre 354 à *Thagaste* (cf. *supra*, p. 208 s.), baptisé dans la nuit pascale (24 au 25 avril) de l'année 387, ordonné prêtre en 391, puis consacré évêque à Hippone en 395, Augustin devait mourir dans cette grande cité, sa cité épiscopale, le 28 août 430. Cet Africain fut sans aucun doute le plus illustre représentant de la chrétienté dans l'Antiquité. C'est lui qui a fait que, de toutes les Eglises de cette époque, celle d'Afrique, malgré ses misères, figurât au premier rang. Bien mieux, sans cet évêque d'Hippone, dont le rayonnement s'imposait à l'Afrique tout entière, les Eglises d'Europe n'auraient pas été ce qu'elles furent à partir du Ve siècle, et le christianisme d'aujourd'hui ne serait pas ce qu'il est. On ne connaît guère d'autre exemple d'un homme qui ait pu faire preuve, à lui seul, de tant d'éminentes qualités d'intelligence et aussi de cœur, pour ses amis du moins — car il se révéla plus d'une fois impitoyable à l'égard de ses adversaires dans ses combats et ses victoires —, d'une si prodigieuse capacité de travail et surtout d'une telle autorité souveraine, pour avoir pu marquer de son empreinte les Eglises chrétiennes, qui toutes, depuis seize siècles, se réclament du Docteur africain, du Père de l'Eglise, de saint Augustin.

Comme on l'a déjà remarqué, Augustin prit une part déterminante dans tous les combats que mena la Grande Eglise contre les schismes et les hérésies qui minaient le christianisme africain. Si l'on voulait schématiser la carrière de l'évêque, on pourrait la diviser en trois périodes principales, dont chacune a été marquée par une longue polémique : de 387 à 400, polémique contre les Manichéens; de 400 à 412, contre les Donatistes; de 412 à 430, contre les Pélagiens. (A la suite de Pélage — un moine laïque, originaire sans doute de Grande-Bretagne, qui se fixa à Rome à la fin du IVe siècle, avant de chercher refuge en Afrique en 411, au temps de l'invasion d'Alaric, puis d'aller poursuivre son action à Jérusalem —, ses disciples enseignaient que l'homme peut faire son salut par ses propres forces et par ses œuvres, accomplies elles-mêmes sans le secours de la grâce divine; cette doctrine, habilement défendue par l'ancien évêque italien Julien d'Eclane, adversaire acharné d'Augustin dans ses dernières années, revêtit par la suite une forme atténuée, le semi-pélagianisme, toujours en opposition cependant au « système » augustinien qui, dans son

évolution, tentait de plus en plus à tout rapporter à Dieu de l'œuvre du salut et à défendre donc une certaine nécessité de la prédestination, dont les conséquences extrêmes ouvraient les voies au fatalisme.)

Certes, les « affaires » manichéenne, donatiste et pélagienne ne se succédèrent pas aussi facilement que les dates ainsi avancées sembleraient l'indiquer, car, en réalité, leurs marges se recouvrent largement. Il reste toutefois que ces repères commodes permettent de saisir, dans leurs grandes lignes, les phases du combat doctrinal que, jusqu'à sa mort, l'évêque d'Hippone, pourfendeur des hérétiques, théologien du péché originel, moraliste de la concupiscence, Docteur de la grâce, bref champion de Dieu et de sa Transcendance, ne cessa de mener. On sait qu'une telle activité de polémiste et de héraut de la doctrine chrétienne orthodoxe — même si quelques papes rechignèrent à suivre Augustin sur certaines positions, assurément excessives, en particulier dans la lutte antipélagienne — s'est accompagnée d'une énorme production littéraire (cf. *supra*, p. 208), qui n'était d'ailleurs pas limitée aux seules œuvres de controverses et aux questions doctrinales. Possidius, évêque de *Calama*, qui a écrit une biographie de son ami d'Hippone et a tenté d'établir un catalogue de ses écrits en les classant sous diverses rubriques, estimait que même « un intellectuel de métier aurait de la peine à lire et à connaître la somme de ces travaux ». Et il ajoutait : « Cependant, je pense que ceux qui ont le plus profité de lui sont ceux qui ont pu l'entendre et le voir directement prêcher dans l'église, et surtout ceux qui avaient connu de près sa manière de vivre parmi les hommes » (*Vita.*, 31, 9).

Plus encore qu'à ses luttes de polémiste et à ses écrits, c'est en effet à sa charge de pasteur qu'Augustin s'était d'abord consacré, et cette charge était accablante, avec son cortège quotidien d'échecs et de déceptions. Certes, à l'époque, il fallait être en Afrique pour voir la *Catholica* rassembler un concile de trois cents évêques, qui acceptaient à l'unanimité les décrets préparés par leurs experts. Mais les Eglises locales n'en demeuraient pas moins fondées sur des bases fragiles et, mieux que personne, Augustin savait tout ce qu'avait de superficiel l'éclat de ce christianisme africain.

Dès les années 388-389, quand, au retour de Rome dans sa cité de *Thagaste*, il achevait son traité sur « Les mœurs de l'Eglise catholique », le simple laïque qu'il était encore traçait un tableau sans complaisance de ces chrétiens, ses compatriotes, qui étaient loin d'être tous exemplaires. Les mœurs du clergé donnaient prise à bien des critiques et les scandales n'étaient pas rares; le

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

troupeau ne résistait pas à l'attrait des routines superstitieuses, sans compter même la *turba* de ceux qui demeuraient empêtrés dans des pratiques aberrantes faisant songer aux excès d'un paganisme révolu. Il y avait ceux qui adoraient les tombeaux et les images, ceux qui offraient des repas aux cadavres et s'enivraient dans les cimetières. Le *refrigerium,* auquel il faisait ici allusion, était une coutume largement répandue dans les provinces d'Occident. Le monde chrétien reprenait là une ancienne fête rituelle — les *parentalia* —, inscrite au mois de février du calendrier romain. Ces repas commémoratifs, qui perpétuaient une tradition issue du paganisme, semblent avoir été particulièrement à l'honneur en Afrique. Dans ses *Confessions,* Augustin nous apprend d'ailleurs que sa sainte mère, Monique, qui l'avait suivi à Milan et avait tenté d'y poursuivre l'ancienne pratique, se vit interdire par le portier l'entrée du cimetière : Ambroise, « l'illustre héraut et grand maître de la piété, avait défendu ces usages » (VI, 2, 2). On n'était pas à *Thagaste.* Ajoutons que le culte des saints et des martyrs, très en faveur non seulement chez les Donatistes, mais aussi dans les communautés catholiques, était considéré par les païens comme une forme d'adoration des morts et il provoquait les railleries des tenants du culte des Mânes. Il y avait donc bien des « déchets » (*purgamenta*) dans cette Eglise au moment où Augustin allait être appelé à l'épiscopat; on y relevait également des lacunes, autrement plus graves.

En effet, durant son séjour en Italie, Augustin avait eu la possibilité de se renseigner avec précision sur des fondations monastiques. Il eut même l'occasion, à Milan et à Rome, de connaître de tels établissements où, comme en Orient et en Egypte, des chrétiens, hommes et femmes, « désertaient les séductions du monde et se rassemblaient pour vivre dans la chasteté absolue et une éminente sainteté », consacrant leur temps à prier en commun, à lire, vivant de leur travail manuel, dans la soumission à une règle rigoureuse. Même si on peut admettre, certes, qu'Augustin ne fut pas le fondateur du monachisme africain — qu'il s'employa si vivement à diffuser — et que les traditions d'ascétisme étaient anciennes, force est de reconnaître qu'on ne devait sans doute guère trouver de tels havres dans les communautés locales et que, sur ce terrain de la spiritualité, celles-ci souffraient d'une grave maladie de langueur. Leurs pasteurs pouvaient bien se rendre en longues processions aux conciles de Carthage ou de telle autre métropole ecclésiastique de Numidie et de Maurétanie, en fait, ce triomphalisme épiscopal contribuait encore à ajouter aux difficultés internes qui minaient l'organisme de la Grande Eglise.

A compter du milieu du IVe siècle, cette *Ecclesia transmarina* d'Afrique avait vu son administration se développer considérablement, et nombreux étaient ses fonctionnaires qui s'installaient au gré de leurs ambitions, dont toutes n'étaient pas apostoliques. Car, si le choix des pasteurs n'avait pas toujours été heureux au IIIe siècle, ce fut bien pis par la suite, quand Catholiques et Donatistes rivalisaient les uns les autres dans la création de sièges épiscopaux. Les canons des conciles africains — à commencer par ceux du premier concile dont les actes nous soient connus et qui se tint entre les années 345 et 348 — sont pleins d'enseignement à ce sujet. Ils doivent interdire aux évêques et aux prêtres d'assurer la gérance des domaines — comme *conductores* ou *procuratores* (cf. *supra*, p. 227-229) — et notifier aux intéressés qu'ils ne sont pas autorisés à s'adonner à des négoces qui les détourneraient de leurs charges ecclésiastiques ou les obligeraient à faire des voyages. Il faut avertir les clercs qu'ils n'ont pas le droit d'aller s'installer dans des villes étrangères, à moins d'en avoir reçu l'autorisation de leur évêque. Il fallut réglementer aussi les voyages à la Cour impériale, que les évêques africains, plus que leurs collègues des autres provinces, entreprenaient sans cesse. C'était pour certains l'occasion d'aller ainsi grossir les rangs des courtisans, avec les compromissions auxquelles les solliciteurs se trouvaient exposés. Malgré les mises en garde et les interdictions, les abus cependant continuèrent, et les décisions des conciles, qui durent régulièrement revenir sur ces sujets, n'étaient donc guère suivies d'effet. Cette réglementation disciplinaire est assez symptomatique du marasme qui s'était installé. En fait, l'Eglise d'Afrique ne souffrait pas que d'une crise d'autorité spirituelle; elle n'était pas seulement anémiée, comme un corps trop précocement grandi : on sait que tensions internes, schismes et hérésies constituaient son mal profond et représentaient la continuité de sa propre tradition.

Ainsi, aux IVe et Ve siècles, malgré les efforts et quelques succès dus à Augustin et à d'autres authentiques pasteurs — dont nombre des plus connus comptaient parmi les amis de l'évêque d'Hippone et qui, les meilleurs du moins, se situaient dans le grand sillage de Cyprien —, la chrétienté africaine ne pouvait certes être citée en modèle. Mais si les ombres l'emportaient sur les lumières à mesure que l'institution ecclésiale s'installait, cette chrétienté, qui n'offrait donc qu'un reflet bien terne de la Cité céleste, pouvait se prévaloir, en revanche, de l'efficacité d'une puissante Cité terrestre. Il serait sans doute excessif d'écrire que l'Eglise d'Afrique constituait réellement un Etat dans l'Etat. En effet, même au début du Ve siècle, les magistrats chrétiens ne représentaient encore qu'une faible minorité dans les bourgs et les

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

cités. Quant aux hauts fonctionnaires — vicaires, proconsuls, *praesides*, légats —, très nombreux ont été ceux qui ne dissimulaient pas leurs sympathies pour un paganisme demeuré très vivace. Ajoutons par ailleurs que les Donatistes pouvaient eux-mêmes souvent bénéficier de la complicité des autorités municipales ou provinciales. Il serait bien naïf en effet de penser que, malgré leurs prétentions et leurs proclamations « eschatologiques », les chefs schismatiques aient été en droit de présenter leur parti comme celui de l'intégrité et de la pureté chrétiennes. Mais sans doute leur démarche était-elle apparemment moins compromettante que celle de leurs rivaux et, ne pouvant profiter comme ils l'eussent voulu de l'appui officiel de l'Empire chrétien, ils cherchèrent du moins à tirer sur place tout le bénéfice de l'*aura* d'Eglise des martyrs dont leurs fidèles se glorifiaient, non sans quelque raison.

Toutefois, quelles qu'aient été les difficultés auxquelles purent se heurter les communautés locales, et aussi l'attitude hautaine et méprisante de nombreux fonctionnaires impériaux à l'égard d'une « superstition populaire » qu'ils considéraient du haut de leurs systèmes philosophiques plus ou moins « évolués », l'Eglise occupait une fonction sociale et aussi politique sans cesse plus importante. On sait que, répliquant à la célèbre formule de Donat, qui avait affirmé le principe de la séparation des pouvoirs spirituels et temporels en disant : « Qu'a de commun l'empereur avec l'Eglise? », l'évêque catholique Optat de *Milev* écrivait : « Ce n'est pas l'Etat qui est dans l'Eglise, mais l'Eglise qui est dans l'Etat, c'est-à-dire dans l'Empire romain » (*Contra Parmenianum*, III, 3).

Force est donc de reconnaître que cette place de l'Eglise dans les provinces africaines ne cessait de s'élargir, et tout particulièrement après que, par son édit de Thessalonique (28 février 380), Théodose eut imposé le christianisme comme religion d'Etat. L'application des lois de répression contre les hérésies et les schismes exigeait une collaboration constante entre les deux pouvoirs. Augustin lui-même avait pris part à Carthage à un « interrogatoire soigneux » mené sous l'autorité d'un tribun romain, intendant de la maison du Prince, et au cours duquel des Manichéens tombés dans une rafle de police avaient été amenés à passer aux « aveux » et à dénoncer les « criminelles turpitudes » de leur secte. En 417, dans la proscription du schisme donatiste, comme le comte Bonifatius hésitait, par scrupule de conscience, à faire sabrer les rebelles, l'évêque d'Hippone adressait une vigoureuse lettre à ce malheureux général, mettant en garde, écrivait son auteur, « ceux qui ne voulaient pas que les lois

impériales prononçassent des châtiments contre les Donatistes » (*Retractationes*, II, 74). Enfin, dans sa lutte contre le Pélagien Julien d'Eclane, il en appelait à la foi orthodoxe des magistrats pour qu'ils accomplissent toute leur tâche : « Puissent les pouvoirs chrétiens de la cité terrestre ne nourrir aucun doute sur la foi catholique... qu'ils demeurent solides et fermement enracinés dans cette foi, qu'ils imposent plutôt aux ennemis de cette foi, que vous êtes, châtiment et répression » (*Opus imperf.*, I, 9).

Parmi les succès de l'Eglise dans sa confrontation avec le pouvoir temporel — le conflit entre Constantin et saint Athanase avait été le premier épisode de la lutte entre le sacerdoce et l'empire —, il faut d'abord signaler qu'elle recouvra progressivement son indépendance pour son administration interne : en principe, élections ecclésiastiques et conciles ne relevaient que d'elle, et si les immixtions de l'Etat ne disparurent pas d'un coup, du moins se firent-elles plus discrètes. Tout ce qu'attendait l'Eglise était que le bras séculier exécutât ses sentences et donc que les empereurs et leur administration se missent à son service. Les clercs furent dispensés des charges municipales, ce qui était un privilège fort recherché à une époque où les décurions — ces notables municipaux dont la fonction était devenue héréditaire au IVe siècle — devaient supporter une lourde et onéreuse responsabilité collective en matière fiscale, une sorte d'hypothèque frappant leurs biens au profit de la curie.

Enfin, revendiquant pour ses basiliques le droit d'asile accordé autrefois aux temples païens, l'Eglise se présentait comme un véritable refuge et un défenseur pour les esclaves fugitifs, les débiteurs traqués par de puissants créanciers et pour tous les citoyens sans distinction, parfois de véritables criminels poursuivis par la justice, dans d'autres cas tels officiers ou magistrats que des foules révoltées par certaines injustices menaçaient de lynchage. Augustin fut très attentif à protéger cette immunité pour sa basilique d'Hippone. Dans un de ses sermons, il disait à ce sujet : « Il y a trois sortes de gens qui se réfugient à l'Eglise : les bons qui fuient devant les méchants, les méchants qui fuient devant les bons et les méchants qui fuient devant les méchants. Comment démêler cet écheveau? Si nous faisions partir les coupables, où les innocents iraient-ils se réfugier? Mieux vaut donner asile aux uns et aux autres » (*Sermo Guelfer.*, 25). Toujours à ce sujet de l'action de l'Eglise au profit de ceux qui tombaient sous le coup des lois, et en vue d'humaniser quelque peu leur sort, une ordonnance de 419 attribuait aux évêques le droit d'intervenir en faveur des prisonniers et les chargeait de surveiller les prisons. Il entrait également dans les préoccupations

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

des clercs d'œuvrer à la moralisation de la vie publique et, plus particulièrement, à la régression de la vie servile, bien que, depuis les Apôtres et dans le contexte de l'époque, le christianisme ait admis la légitimité de l'esclavage.

Après les importantes restrictions progressivement apportées au pouvoir judiciaire épiscopal — si envahissant à l'époque de Constantin et qui dépouillait alors les tribunaux séculiers dans des domaines de leur seule compétence —, en 399, un rescrit adressé par l'empereur Honorius au proconsul d'Afrique (*Cod. Theod.*, XVI, 11, 1) vint encore notifier que la juridiction des évêques était limitée aux seules causes relevant des prescriptions religieuses. L'Eglise avait surtout veillé à conserver le privilège de juridiction des clercs et, dans la pratique, il reste que la fonction de juge demeurait particulièrement absorbante pour les évêques, car la coutume s'était établie, et non seulement à l'intérieur des communautés chrétiennes, de recourir à leur arbitrage. Possidius de *Calama* a raconté comment son collègue d'Hippone s'astreignait, jour après jour, le matin et à midi, à tenir séance dans le bureau de sa basilique, entouré de greffiers qui relevaient sur leurs registres les affaires des plaignants et les arrêts : difficultés matrimoniales et familiales de tout genre, querelles de voisins, questions d'héritages, de dettes, de vols. Les audiences voyaient affluer des fidèles venant réclamer justice devant leur pasteur, mais aussi des schismatiques, des hérétiques et même des païens qui préféraient ainsi s'adresser à l'évêque plutôt qu'au tribunal civil du curateur. Augustin eut d'ailleurs à plusieurs reprises à se plaindre de ces causes, pour la plupart totalement étrangères à son ministère et qui l'accablaient. Certes, tous les évêques africains n'avaient pas acquis dans leur cité le même prestige que lui, mais, sur ce sujet particulier du pouvoir judiciaire réel des pasteurs catholiques, l'exemple d'Hippone n'en est pas moins révélateur du haut degré d'intégration de la Grande Eglise au sein des populations indigènes au Ve siècle, au moment où le pouvoir romain va basculer. C'est aussi un indice significatif du poids politique que représentait l'institution ecclésiale, dont l'action s'étendait au-delà même de la chrétienté locale.

Cette implantation du christianisme en terre d'Afrique n'était toutefois pas assez profonde pour résister aux tempêtes qui allaient s'abattre. Comme on sait (cf. *supra*, p. 209), les Vandales ariens étaient déjà sous les murs d'Hippone alors que, dans la lassitude des derniers mois de sa vie, Augustin n'en finissait pas de polémiquer avec le Pélagien Julien d'Eclane. Et, au VIIe siècle, après la parenthèse du siècle africain de Byzance, allaient arriver les vagues de l'Islam qui recouvriraient tout. Pour demeurer ce

qu'il avait été avec ses martyrs Perpétue, Félicité et leurs compagnons du IIe au IVe siècle, tout comme avec ses grands maîtres, Tertullien, Cyprien et Augustin, et aussi sans doute avec tant d'autres chrétiens obscurs, catholiques et donatistes, dont on peut lire les épitaphes dans ses *areae* funéraires étendues sous le ciel tout au long du rivage méditerranéen et jusqu'aux lisières du Sahara, ce n'est pas tant d'organisation dont avait besoin ce christianisme africain — son « infrastructure » ecclésiastique, nécessaire certes, était considérable —, mais bien d'un « supplément d'âme ». La Cité terrestre s'était développée au détriment de la Cité céleste. Telle était donc la gloire éphémère de la *Catholica*, fragile comme un mirage, qui allait bientôt se dissoudre et s'effacer.

Si ce processus de désintégration demeure mal connu, une chose du moins est certaine : la vie chrétienne ne s'arrête pas d'un coup en Afrique du Nord à l'arrivée des guerriers de 'Uqba ben Nâfi'. Des communautés survécurent fort longtemps. C'est ainsi que l'historien-géographe arabe Al-Bakrî, qui vécut en Andalousie au XIe siècle et possédait une bonne documentation sur le Maghreb, écrivait, vers l'an 1068 de notre ère, qu'à son époque subsistait à Tlemcen une petite communauté chrétienne avec son église. Notons à ce sujet que, dans la littérature arabe, les chrétiens ne furent jamais désignés comme des adversaires. Cependant, ainsi que les Juifs, ils se trouvaient dans un statut de « protégés » (*dhimmî*) et étaient astreints à une taxe de capitation (*djizya*); interdiction leur fut faite de tout apostolat et de manifestations cultuelles en dehors des édifices alors tolérés ou concédés. Bien entendu, les nouvelles conditions politiques et sociales, aggravant encore cette vie de ghetto religieux et d'étouffement qui leur était imposée, ne pouvaient que conduire les Eglises locales, plus ou moins rapidement selon les régions où elles étaient implantées et compte tenu de l'environnement musulman, à s'étioler et à disparaître. Il faut aussi rappeler que certains souverains almohades n'hésitèrent pas à faire preuve d'un singulier prosélytisme : ainsi, selon un auteur comme Al-Tijânî (XIVe siècle), 'Abd al-Mu'min fit massacrer à Tunis les chrétiens qui refusaient de se convertir à la religion d'Etat.

Plusieurs textes viennent attester la longue survie de l'Eglise d'Afrique, et cinq lettres du pape Grégoire VII, datant des années 1073 à 1076, sont particulièrement intéressantes à cet égard. Toutefois, c'est à Kairouan même, citadelle de l'Islam maghrebin, dans une région de steppes faiblement peuplées — et où il n'y avait pas eu d'Eglise chrétienne dans les périodes antérieures —, qu'ont été exhumés les documents chrétiens africains les plus

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

tardifs qui soient connus à ce jour : des épitaphes témoignant de l'existence d'une communauté, avec son organisation, quatre siècles après la fondation de la cité (670), devenue alors, depuis le départ des Fatimides pour l'Egypte, capitale du royaume ziride. Trois inscriptions épigraphiques sont en effet datées des années 1007, 1019 et 1046. L'une d'elles commémorait le souvenir du *senior* Pierre — probablement un doyen, ou chef de la communauté locale, comme semble l'indiquer son titre —, et une autre celui d'un « lecteur », premier grade des ordres mineurs dans la hiérarchie ecclésiastique (si du moins le mot avait conservé en Afrique à cette époque son sens originel).

Certes, au XIe siècle, en cette Ifriqiya arabe et musulmane, ces épitaphes, rédigées en latin (d'ailleurs fort mauvais), langue qui s'était sans doute conservée dans la liturgie, semblent-elles se présenter comme des témoins attardés aussi bien du christianisme africain que de la civilisation romaine, associant pour la dernière fois sur des tombes une religion et une culture devenues toutes deux étrangères et dont les sorts demeuraient liés jusque dans leur ultime expression. Mais ce n'est peut-être qu'une apparence, et on doit se garder de tirer des conclusions trop rapides. Il est particulièrement intéressant de remarquer que l'une de ces inscriptions, celle qui porte l'année 1007 de l'ère dionysienne, fait également figurer la date de 397 de l'ère hégirienne. Cette double référence aux ères chrétienne et musulmane pourrait bien signifier que les dernières communautés chrétiennes s'étaient finalement intégrées dans la société musulmane de leur temps. Ainsi, au moment où disparaissait le califat de Cordoue (1031) et que les tribus des Beni Hilal allaient déferler sur la riche Afrique (1052), à Kairouan, les derniers représentants de ce qu'avait été la glorieuse Eglise d'Afrique se fondaient dans le grand courant de l'Islam.

CHAPITRE IX

TENSIONS ET AFFRONTEMENTS DANS LA BERBÉRIE ROMAINE

Dans la conquête, l'occupation et l'administration de l'Afrique, comme d'ailleurs dans les autres provinces de l'Empire, Rome dut faire face à des manifestations de résistance. Ces manifestations ne se sont pas seulement traduites sur le plan militaire, par des insurrections et même de véritables guerres, encore que cet aspect, bien connu par les diverses sources et en particulier par les textes littéraires, soit en quelque sorte le plus spectaculaire. Elles se révélèrent, tout autant sinon plus, sur le terrain politique et économique, pour tenter de maintenir un ordre antérieur qui comptait ses privilégiés et dans lequel une société s'était organisée, et aussi dans le domaine culturel, où la religion et l'art constituent des secteurs particulièrement représentatifs d'une civilisation.

A ce sujet, toutefois, une autre remarque préliminaire s'impose. En effet, cette notion de « résistance » est fort ambiguë, et il serait fallacieux de prétendre la réduire à un simple mouvement de défense d'un particularisme africain menacé par l'agresseur romain. En réalité, les jeux sont plus complexes. Dans le vaste mouvement de romanisation de l'Afrique dont il a déjà été longuement question, ou, si l'on peut utiliser ce néologisme, dans le processus accéléré de « méditerranéisation » qui a conduit à l'élaboration de nouvelles forces politiques, les Africains ont eux-mêmes fourni la contribution essentielle. Or une telle contribution se présente comme la résultante des tensions entre, d'une part, les représentants d'une Afrique dynamique, intéressés au désenclavement économique de leur région et à son intégration dans un vaste ensemble politique, riche de promesses pour leurs ambitions, et, d'autre part, les forces indigènes conservatrices, attachées au statu quo et hostiles aux mutations que les nouvelles conditions historiques rendaient inévitables. On constate alors

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

que, dans ces diverses manifestations de résistance déjà évoquées, et qui apparaissent sinon ouvertement, du moins en filigrane tout au long de l'histoire des provinces romaines de la Berbérie, des Africains se situent de part et d'autre dans les forces qui s'opposent. L'histoire se déroule ainsi sur ce fond de tensions entre les différentes composantes de la société africaine elle-même. Quant à l'élément extérieur — les milieux dirigeants et les hommes d'affaires de Rome et d'Italie —, son intervention fut certes décisive, mais il ne représente en réalité qu'un allié naturel des élites locales, dont il partageait les intérêts immédiats comme les perspectives de promotion. Il suffira ici de rappeler quelques grandes péripéties de cet affrontement qui se traduisirent par des luttes armées obligeant parfois Rome à concentrer des contingents militaires considérables sur le théâtre d'opération africain.

I. TACFARINAS OU LA GUERRE DES MUSULAMES ET DES TRIBUS SEMI-NOMADES

De toutes les révoltes et des guerres qui troublèrent l'ordre romain sous l'Empire, la plus dure, la plus longue aussi fut celle qu'anima Tacfarinas. Relatant ces événements qui se poursuivirent sept années durant — du printemps de l'année 17 au début de 24 —, Tacite présente ainsi le chef numide et les origines de l'insurrection :

« Cette même année (en 17), la guerre éclata en Afrique : Tacfarinas était à la tête des rebelles. C'était un Numide qui avait d'abord servi comme soldat auxiliaire dans les troupes, puis déserta. Il commença par rassembler des vagabonds et des brigands et les mène piller et faire du butin. Ensuite, suivant la coutume militaire, il les organise en compagnies d'infanterie et en escadrons de cavalerie. Finalement, ce n'est plus le chef d'une bande désordonnée, mais le voici général des Musulames. Cette puissante peuplade, aux confins des déserts de l'Afrique, ignorant aussi tout alors de la civilisation citadine, prend les armes et entraîne dans la guerre les Maures, ses voisins, qui avaient pour chef Mazippa. L'armée est partagée : Tacfarinas prend la tête de l'élite des guerriers, tous ceux qui étaient armés à la romaine, pour les rompre à la discipline et au commandement; quant à Mazippa, avec des troupes légères, il porterait partout l'incendie, le meurtre et la terreur. Ils avaient déjà forcé les Cinithiens, tribu qu'il ne faut pas sous-estimer, à entrer dans leur ligne, quand

Furius Camillus, proconsul d'Afrique, réunissant sa légion et les alliés servant sous ses enseignes, s'avança vers l'ennemi. Bien faible troupe, si on la compare à la multitude des Numides et des Maures » (II, 52).

Après Furius Camillus, trois autres proconsuls durent successivement s'employer à faire face à la rébellion : L. Apronius (dans les années 18 à 21), Q. Junius Blaesus (de 21 à 23) et enfin P. Cornelius Dolabella (de 23 à 24), qui parvint à briser la résistance. Le ton méprisant de Tacite pour Tacfarinas, un déserteur, et ses bandes de « brigands », se passe naturellement de commentaire. Toutefois, si l'historien ne cache certes pas son parti pris — mais peut-être faudrait-il parler ici de cécité —, on ne trouve pas un seul mot, dans les chapitres des *Annales* (II, 52; III, 20-21, 32, 73-74; IV, 13, 23-26) qu'il consacre à cette affaire, sur les causes de la révolte. Tacite nous laissera toujours ignorer quelles ont été les vagues profondes qui ont entraîné, à la suite de la confédération des Musulames — dont les parcours s'étendaient du versant nord-est de l'Aurès aux hauts-plateaux de la région de Tébessa et à la vallée du *Muthul* (oued Mellègue) —, Cinithiens, Garamantes et Maures dans une entreprise qui mobilisa toutes les populations nomades de l'Afrique du Nord, des rivages de l'Atlantique jusqu'à ceux de la Grande Syrte et aux oasis du Fezzan. Si « la longue guerre » de Tacfarinas, pour reprendre la formule de l'historien romain (IV, 23), fut la lutte la plus sévère qui ait menacé la *pax Romana* en Afrique, sans doute les raisons étaient-elles assez graves. Et si le chef numide put ainsi tenir tête sept ans à Tibère, allant jusqu'à envoyer, en 22, une députation chargée d'engager une négociation avec l'empereur, l'appel à la révolte ne s'était pas perdu dans le désert. Pourquoi cette unanimité des populations semi-nomades africaines face à la légion et à ses auxiliaires?

En réalité, les « raisons » des rebelles et les buts recherchés, que le nouvel ordre ne pouvait accepter, sont indirectement mentionnés dans la réclamation que le chef des Musulames, après cinq ans de guérilla, faisait transmettre à Rome par son ambassade : obtenir « un établissement pour lui et ses troupes » (III, 73). Ayant lui-même servi assez longtemps dans l'armée romaine, où il avait beaucoup appris puisqu'il fut capable, après sa désertion et le déclenchement de la révolte, d'organiser des unités de combat sur le mode de l'adversaire, Tacfarinas ne luttait pas pour instaurer un Etat numide. Il n'exigeait pas de Rome qu'elle se retirât d'Afrique. Son combat avait des objectifs plus précis, répondant à des nécessités immédiates. C'est certainement ce qui explique que les aspirations de toutes ces populations qui

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

nomadisaient dans les zones méridionales se soient cristallisées autour de celui qui savait les proclamer et se révélait le plus capable de les réaliser. Le chef de guerre numide exigeait que la politique impériale en Afrique respectât l'installation et le mode de vie traditionnel des tribus dans ces régions. En conséquence, d'une part, ces tribus devaient récupérer certains de leurs terrains de parcours annexés par l'administration provinciale au bénéfice de la colonisation italienne et des grands propriétaires fonciers, et, d'autre part, elles voulaient retrouver une totale liberté à l'intérieur de cette zone dès alors coupée par la route stratégique d'*Ammaedara* à *Tacape* (cf. *supra*, p. 161) qui permettait à l'armée de contrôler leurs déplacements.

On sait, en effet, que la pénétration romaine dans le sud de la Proconsulaire et de la Numidie avait gravement perturbé la vie économique et sociale des populations (cf. *supra*, 165 s.). Mais comme l'écrit Tacite, l'exigence de Tacfarinas parut à Rome exorbitante et surtout scandaleuse : « Jamais, dit-on, affront à l'empereur et au peuple romain ne fut plus sensible à Tibère que celui de ce déserteur, de ce brigand qui prétendait traiter en puissance ennemie. » Alors que, au temps des guerres de Spartacus, de Sertorius et de Mithridate, l'Etat s'était montré intraitable, il ne pouvait être question que « le peuple romain, au faîte de sa gloire, se rachetât, au prix de la paix et d'une concession de territoires, d'un brigand comme Tacfarinas » (III, 73).

Les années de guerre furent marquées par de nombreux succès romains. A l'exception de P. Cornelius Dolabella, les proconsuls obtinrent d'ailleurs tous, en fin de commandement, les honneurs du triomphe — ce qui ne mettait pas pour autant un terme aux opérations : « Il y avait à Rome trois statues couronnées de lauriers, écrit Tacite, et Tacfarinas pillait encore l'Afrique » (IV, 23). Dans la succession de ces épisodes qui tournèrent à l'avantage des forces romaines d'Afrique, renforcées, il est vrai, en ces criconstances difficiles, par une légion venue de Pannonie, la *IX Hispana*, on peut noter en particulier les résultats obtenus dans l'année 20 par L. Apronius et son fils, L. Apronius Caesianus, qui infligèrent une double défaite à leurs adversaires — dont l'une dans la défense du fort de *Thala*, près d'*Ammaedara*, où se situait le camp de la *III Augusta*. Mais, plus que ces succès et péripéties qui n'empêchaient pas la rébellion de se développer, il faut souligner le talent militaire de Q. Junius Blaesus. Ce proconsul, le troisième qui avait pour charge de briser la révolte, comprit qu'il fallait s'adapter aux conditions de combat imposées par un adversaire dont la tactique était d' « éparpiller la guerre » en multipliant les opérations de guérilla. Blaesus fractionna donc ses forces en trois colonnes mobiles chargées de surveiller des secteurs différents, du territoire de *Cirta* aux Syrtes, et qui se subdivisaient elles-mêmes en détachements légers commandés par des centurions. Ce quadrillage se révéla efficace, d'autant plus que les troupes de Tacfarinas, qui s'étaient alourdies d'un important butin dans leurs fructueuses razzias, avaient perdu de leur liberté de manœuvre. Les insurgés subirent ainsi des échecs qui les affaiblirent considérablement dans leurs effectifs.

La partie était cependant loin d'être gagnée, et le Numide se sentait encore très sûr de ses appuis. En effet, c'est précisément alors qu'il adressa sa réclamation à Rome, exigeant de l'empereur une concession gratuite de ces territoires pour lesquels la révolte avait éclaté, faute de quoi il le menaçait d'une guerre sans merci. De telles menaces n'étaient sans doute pas gratuites. Et on se souvenait à Rome du véritable désastre de la garnison établie près du fleuve *Pagyda*, quand, vraisemblablement dans l'année 18, le détachement romain, submergé par les attaquants, avait pris la fuite, abandonnant son chef, le centurion Decrius, qui fut massacré. Tibère n'ignorait pas que, avec cette guerre qui n'en finissait plus et impatientait l'opinion, de nouveaux dangers pouvaient apparaître.

On a parlé plus haut de l'ambiguïté des situations dans les diverses luttes qui agitèrent les provinces romaines en Berbérie. Cette phase de la guerre de Tacfarinas est riche d'enseignement à ce sujet et montre assez qu'il serait simpliste de ne considérer ce conflit qu'à travers la vision dualiste : l'Afrique indigène résistant à la pénétration romaine.

Comme le notait Tacite, pour étouffer la révolte des Musulames et des autres tribus insurgées, les proconsuls utilisèrent des troupes auxiliaires, c'est-à-dire indigènes, servant sous les enseignes romaines. Ils firent également appel à Juba II, leur allié docile, qui renforça de son armée les légions romaines et usa de tout son pouvoir pour maintenir dans le calme les populations de l'ouest africain. Le roi de Maurétanie ne manqua pas aussi de tirer gloire de ses propres exploits : sur les monnaies qu'il frappa en 18, apparaît en effet l'effigie de la Victoire, commémorant les succès obtenus sur les « rebelles » africains.

La mort du prince fut d'autant plus durement ressentie par Rome que son fils, Ptolémée, qui lui succédait, manquait d'autorité sur ses sujets, dont une partie se rallia aux révoltés. Ptolémée s'efforça toutefois de faire face à ses charges en mettant à la disposition de Dolabella des contingents de Maures restés fidèles ainsi que des bandes chargées des razzias sur l'adversaire et

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

qui étaient commandées par des officiers indigènes. C'est grâce en partie à cet appui que le proconsul put arracher la victoire qui mit fin à la guerre. En remerciement de cette heureuse collaboration, et renouvelant un ancien usage, Rome délégua à *Caesarea* une ambassade pour remettre à Ptolémée un bâton d'ivoire et une toge brodée, traditionnels présents du Sénat, et le saluer des titres de roi, d'allié et d'ami.

En alignant leur politique sur celle de l'Empire, les rois de Maurétanie ne s'étaient d'ailleurs pas seulement conduits en fidèles vassaux. Les grands propriétaires fonciers de leur royaume — et la famille royale était elle-même la plus riche — ne pouvaient qu'être hostiles aux vieilles traditions du nomadisme, contre lesquelles Massinissa avait déjà lutté. Leurs intérêts étaient liés au développement d'une économie rurale où les populations sédentarisées mettraient en culture des superficies toujours plus larges, sur lesquelles ils étendraient leurs domaines. En un mot, la guerre de Tacfarinas n'était pas la leur, bien au contraire, et l'échec des insurgés ne pouvait que favoriser leurs plans.

Si la résistance du chef numide fut toutefois si longue, sans doute les appuis et les complicités dont il disposait dépassaient-ils les limites des régions, déjà certes fort étendues — Tacite parlait de la « multitude des Numides et des Maures » —, entrées en dissidence. Nous touchons là à un nouvel aspect de cette ambiguïté qui caractérise le mouvement réfractaire aux mutations socio-économiques dans la Berbérie romaine. A ce sujet, on relève dans les *Annales* un épisode fort significatif, qui se situe au début de l'année 23, quand Tibère décida de présider en personne au jugement de diverses affaires relatives en particulier à l'administration des provinces :

« Carsidius Sacerdos, accusé d'avoir fourni du blé à Tacfarinas, notre ennemi, est absous, ainsi que C. Gracchus, poursuivi pour le même crime. Gracchus, tout jeune encore, avait partagé l'exil de son père Sempronius, qui l'avait emmené dans l'île de *Cercina* (Kerkenna). Là, élevé parmi des bannis ignorant tout des arts libéraux, il n'avait pour y subsister plus tard d'autre ressource que l'échange avec l'Afrique et la Sicile de quelques viles marchandises; et cependant il n'échappa pas aux dangers d'une haute fortune. Si Aelius Lamia et L. Apronius, qui avaient gouverné l'Afrique, n'avaient pas protégé son innocence, la splendeur de sa race infortunée et les malheurs de son père eussent entraîné sa ruine » (IV, 13).

Le trafic auquel se livraient ces deux commerçants montre assez que cette guerre, qui durait alors depuis six ans, avait porté un grave préjudice à certains intérêts et que, malgré la situation,

des citoyens romains n'hésitèrent pas, pour maintenir ou même développer de fructueux négoces, à se faire les pourvoyeurs des rebelles. Il est fort probable que C. Gracchus — dont le père avait été exilé dans l'île de Kerkenna, puis mis à mort en 14 sur ordre de l'empereur — entreprit bien avant la révolte de Tacfarinas cette profession de courtier en céréales entre les régions productrices et les tribus africaines des confins méridionnaux, dont les besoins s'étaient encore accrus avec cette guerre qui leur rendait très difficile toute possibilité de ravitaillement sur les régions cultivées de l'Afrique et de la Numidie. Mais Carsidius Sacerdos et C. Gracchus n'étaient probablement pas les seuls citoyens à maintenir de telles transactions. Il est curieux, en effet, de constater que les prévenus furent acquittés devant le tribunal impérial et que deux anciens proconsuls d'Afrique, fort au courant donc de la situation locale, étaient intervenus directement en leur faveur. En plaidant cette cause, Aelius Lamia et L. Apronius se faisaient également les avocats de sociétés commerciales et de milieux d'affaires sinon compromis eux-mêmes dans de semblables opérations, du moins désirant fort, pour leurs propres intérêts, que la guerre d'Afrique se termine au plus tôt et à tout prix.

De même que Jugurtha avait longtemps bénéficié de puissants appuis dans le Sénat et que des nobles furent alors accusés de vénalité dans leurs relations avec le chef africain, il semble ainsi qu'une sorte de « lobby » s'était constitué dans les milieux politiques et financiers de Rome, pressés de voir leurs affaires avec l'Afrique retrouver un dynamisme que seule la paix pouvait permettre et favoriser. Or, bien décidé à profiter de cette situation — il menaçait en effet l'empereur d'une « guerre interminable » et n'espérait donc pas aboutir par une solution militaire —, Tacfarinas, grâce à la complicité de ces milieux romains, comptait arracher finalement une paix de compromis qui sauvegarderait ses objectifs.

Mais, contrairement à ces plans, ce fut des armes que devait venir la victoire : une victoire qui ne pouvait être que celle du pouvoir impérial et de ses alliés africains. Il faut souligner à ce sujet le rôle décisif qui revint à P. Cornelius Dolabella, arrivé à Carthage en juillet 23. Le nouveau proconsul perdait pourtant la *IX Hispana*, rappelée en Pannonie, et il voyait les rangs des insurgés se renforcer dangereusement : d'abord de tous les mécontents de la Province — à commencer par les « déshérités de la fortune », familles ruinées par le nouvel ordre économique —, ensuite des tribus maures refusant le pouvoir de Ptolémée, et enfin des contingents de troupes légères fournis par le roi des

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Garamantes. Tacfarinas avait d'ailleurs habilement lancé une sorte de « campagne d'action psychologique ». Il fit en effet courir le bruit que Tibère rappelait la IX^e^ légion pour tenter de rétablir la puissance romaine qui s'effondrait dans d'autres provinces, où le gouvernement impérial était contraint d'abandonner peu à peu. En conséquence, disait-il, si tous les hommes épris d'indépendance unissaient leurs efforts, les derniers défenseurs de l'Empire tomberaient bientôt en leur pouvoir.

Mais Tacfarinas avait compté sans l'habileté et l'énergie de Dolabella. Les difficultés nouvelles auxquelles il devait faire face renforcèrent la détermination du proconsul qui, reprenant la tactique de Blaesus, constitua des colonnes rapides entraînées à la guérilla. Le chef numide subit alors un premier échec dans le siège d'une place forte, sans doute *Thubursicu Numidarum*, où l'intervention de l'infanterie romaine mit en déroute les assaillants. En même temps qu'il lançait des opérations de ratissage, Dolabella n'hésitait pas également à recourir à des mesures de terreur auprès des populations : les chefs indigènes qui menaçaient de faire défection furent exécutés à la hache.

La guerre allait se terminer, au début de l'année 24, sur une opération où l'effet de surprise permit aux détachements de la légion, renforcés par les contingents maures de Ptolémée, de remporter le succès décisif. Il ne pouvait être atteint que par la capture ou la mort de celui qui était l'âme de la résistance. Les troupes de Tacfarinas, qui avaient établi leur campement près d'un ancien fort en ruines, du nom d'*Auzia* — dont l'identification avec l'actuel centre de Sour el-Ghozlane (anc. Aumale) demeure discutée —, furent brusquement cernées et attaquées au repos. Les soldats de Dolabella, précise Tacite, « se gorgèrent de vengeance et de sang ». Quant à Tacfarinas lui-même, dans cette situation désespérée, « il s'élança au milieu des traits et, par une mort qu'il fit payer cher, échappa à la captivité » (IV, 25).

La mort du chef de guerre numide, qui mettait fin au soulèvement, décida l'administration impériale à accélérer sa politique de colonisation. En effet, en développant alors l'œuvre de centuriation jusqu'au Djerid et au chott el-Fedjedj (cf. *supra*, p. 144 et 190), elle étendait une vaste ceinture de sécurité le long du *limes* méridional. Néanmoins, le soulèvement des populations semi-nomades aboutit apparemment à un résultat. Tibère, en effet, concéda des terrains de parcours aux Musulames, qui purent ainsi s'installer, dans le sud-ouest de la Proconsulaire, sur une zone traversée par l'axe routier partant d'*Ammaedara* en direction de Carthage (cf. *supra*, p. 231). En réalité, les Musulames se trouvaient cantonnés sur le territoire de la province, et leurs déplacements pouvaient être contrôlés. Ainsi, tout rentrait dans l'ordre.

Mais la paix romaine demeurait précaire. En effet, vingt ans plus tard, en 44, alors que la grande insurrection des tribus maurétaniennes qui avait éclaté en 40 sous l'impulsion d'Aedemon (cf. *supra*, p. 167) s'achevait à peine, de nouveaux troubles se propagèrent chez les Musulames et dans les populations voisines de la Numidie méridionale. Le proconsul Ser. Sulpicius Galba, le futur empereur, fut chargé, à titre exceptionnel, de la campagne. Il sut s'acquitter de sa tache avec l'énergie qui s'imposait et obtint les honneurs du triomphe.

II. LA « RÉVOLUTION » DE 238 ET L'AFRIQUE ROMAINE

Les multiples soulèvements qui agitèrent les provinces africaines ont déjà été suffisamment évoqués dans les chapitres précédents (cf. ch. V et VI), où ils se trouvent situés dans leur contexte historique. Parlant de cette situation en Berbérie, des historiens modernes ont même pu en conclure, non sans quelque excès à notre sens, que « la révolte est un fait permanent ». Il faut toutefois convenir que, si la Proconsulaire, fortement urbanisée, se trouva « pacifiée » dès le début du II^e^ siècle et le demeura jusqu'à l'invasion vandale, il n'en alla pas de même pour certains secteurs de la Numidie et moins encore pour les Maurétanies où, dès l'avènement des Sévères, entre des flambées parfois très violentes, les révoltes ne cessèrent de couver sous la cendre. Prétendre expliquer ces mouvements insurrectionnels par « la conscience nationale berbère » pourrait dénoter une ignorance des situations ou une erreur d'analyse. C'est plus souvent la marque d'un parti pris relevant d'une apologétique académique dont les thèmes, en réalité fort éculés, s'inspirent tout uniment des modèles idéologiques qui ont fait la fortune d'une certaine histoire coloniale. Comme la révolte de Tacfarinas en fournit déjà un exemple, l'insurrection qui éclata en Afrique avec les Gordiens, et dont les répercussions à Rome allaient infléchir la direction de l'Empire, est particulièrement significative de la complexité des forces antagonistes et des buts recherchés.

L'épisode, une sorte de pronunciamento, non pas militaire mais

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

civil, se déroula au printemps de 238 et il débuta à *Thysdrus*. Dans cette cité, en effet, qui devait surtout sa richesse à ses olivettes et au commerce de l'huile, un procurateur du fisc, appliquant avec une véritable férocité les mesures de pression décidées par l'empereur et ne reculant devant aucune extrémité — confiscations arbitraires, exil et même peine de mort pour les récalcitrants —, s'était rendu particulièrement odieux auprès des propriétaires terriens et de la population rurale dans son ensemble. Devant cette situation devenue intolérable — et sans doute, aux yeux des meneurs, les circonstances semblant opportunes —, la révolte qui menaçait depuis longtemps éclata, et le trop zélé fonctionnaire impérial fut massacré.

Cette révolte se transforma alors en révolution quand les insurgés, qui pouvaient craindre d'avoir à subir les terribles représailles de Maximin, décidèrent de poursuivre leur mouvement. Sans tarder, ils offrirent donc la pourpre impériale au proconsul alors en fonction dans la province, M. Antonius Gordianus Sempronianus, qui, coïncidence fortuite ou selon un plan minutieusement réglé, se trouvait précisément dans une de ses villas, près de *Thysdrus*. Sénateur octogénaire, le très vénérable gouverneur, qui disait compter les Gracques et Trajan parmi ses ancêtres, était surtout un fort riche propriétaire terrien, ce qui constituait une qualité éminente au regard de la classe sénatoriale et des représentants de ces familles fortunées, si durement frappées par les exactions fiscales de l'empereur barbare venu de Thrace, la brute sauvage (*belva*). Gordien l'Ancien s'était d'ailleurs rendu célèbre par ses libéralités durant les années de sa lente carrière politique, de questeur à consul. Comme il convenait aussi à un noble de bonne souche, il était cultivé et s'était même essayé à la poésie. Le peuple romain et le Sénat ne pouvaient que réserver le meilleur accueil au nouvel empereur — qui n'avait d'ailleurs peut-être pas été lui-même mêlé à cette affaire avant de se trouver ainsi brusquement porté sur le trône.

Rentré à Carthage, où il fut acclamé par une foule enthousiaste sous le titre prestigieux de « l'Africain », rappelant la grande gloire des Scipions, Gordien s'adjoignit son fils, qui lui servait jusqu'alors de légat (Gordien II). Du même coup, l'autorité de Maximin était rejetée, ses statues renversées et le nouvel empereur envoya des lettres à Rome pour informer le Sénat et le peuple de la révolution, promettant une ère de paix, de justice et de prospérité, sans oublier le retour des exilés et la restitution des biens spoliés. Comme prévu, l'aristocratie sénatoriale accueillit favorablement la proclamation et Maximin fut déclaré « ennemi public ». Mais, avant même que ce dernier ne tombât — il devait

être tué, devant Aquilée, dans l'été 238 —, pour les Gordiens, père et fils, la fin du règne était déjà arrivée.

En effet, le mouvement insurrectionnel né en Afrique allait bien entraîner un essai d'Empire sénatorial, avec Puppien et Balbin qui, sur la pression du peuple, durent s'adjoindre le petit-fils de Gordien I, un garçon de treize ans. Mais, pour reprendre cette « révolution » à ses premiers développements, si la révolte qui avait éclaté en 238 eut effectivement des répercussions à Rome, dans cette période de crise du IIIe siècle, il faut rappeler qu'en Afrique même, elle avait d'abord été écrasée.

La réaction était venue de Lambèse, en Numidie, où le quartier général de la légion *III Augusta* s'était installé depuis l'époque de Trajan (cf. *supra*, p. 172). En effet, le légat Capellianus, qui tenait son commandement de Maximin et espérait peut-être lui succéder à la tête de l'Empire, décida d'intervenir contre l'usurpateur et les insurgés. Or les quelques détachements armés stationnés à Carthage, soutenus par des groupes de civils recrutés et armés à la hâte, n'étaient pas en mesure de résister aux légionnaires et aux forces auxiliaires. Gordien II fut tué au combat et, pour ne pas survivre à la défaite, son père fut contraint au suicide. Ainsi, leur règne n'avait duré que quelques semaines.

A Carthage et dans toutes les cités de la province où les statues de Maximin avaient été abattues et où la population avait acclamé les Gordiens, ce fut alors un grand massacre. La soldatesque pilla aussi largement les biens publics et privés, sans oublier les trésors des temples, tandis que les campagnes étaient dévastées et incendiées. Mais, comme le triomphe du vieux Gordien, celui de Capellianus et des éléments militaires ne pouvait être lui-même que de courte durée. En effet, écrasée à Carthage, la révolte de *Thysdrus* avait déjà eu ses prolongements au-delà de la Méditerranée, et, dans les compétitions impériales, l'Afrique avait habilité son propre candidat. Quand le jeune Gordien III fut porté au pouvoir, l'aventure du légat de Numidie prit fin. La Proconsulaire et la Numidie rentrèrent dans l'obédience de Rome. Coupable d'avoir voulu venger Maximin, la *III Augusta* fut alors dissoute — les soldats qui la composaient étant, pour la plupart sans doute, affectés à des unités stationnées en Europe. (Cette dissolution allait d'ailleurs amener par la suite les responsables militaires à inaugurer une nouvelle politique défensive sur le terrain, avec des *limitanei*, qui seraient des soldats attachés à la terre — cf. *supra*, p. 170.)

Au-delà de l'épisode insurrectionnel et de ses conséquences politiques dans l'Empire, la révolution de 238 est fort instructive, notamment si on la considère comme un révélateur des alliances

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

complexes et des tensions qui caractérisaient alors la société sinon dans toutes les provinces africaines, du moins en Proconsulaire. Il n'est pas douteux que l'élément moteur de cette révolution ait été constitué par les représentants et les agents d'une clique sénatoriale dont la direction était à Rome même. Dans l' « Empire militaire » de Maximin, le Sénat cherchait, certes, une occasion propice pour restaurer son prestige et réaffirmer son rôle de grand corps politique essentiel à la vie de l'Etat. Mais, lors de l'insurrection de *Thysdrus,* ce facteur ne représentait qu'une composante des forces qui déclenchèrent le mouvement ou contribuèrent à son succès. L'élément proprement « activiste » qui fit aboutir la conjuration était formé de jeunes gens des grandes familles et appartenant à la classe des décurions. Ils s'étaient organisés en un groupe de *juvenes* — associations pouvant jouer un rôle para-militaire de maintien de l'ordre, bien connues non seulement en Afrique, ainsi à Mactar et à *Saldae,* mais aussi dans de nombreuses cités de l'Italie et de l'Empire. Ce sont ces *juvenes,* armés de poignards, qui se rendirent à la résidence du procurateur et l'assassinèrent. Il apparaît ainsi d'abord que, dans cette affaire, instigateurs et acteurs étaient des Africains très romanisés occupant des situations sociales privilégiées : classe sénatoriale, aristocratie municipale. Un certain Mauricius, « décurion fort puissant chez les Africains » (*Histoire Auguste,* Gord. Tres, 7, 4), aurait été l'animateur du mouvement insurrectionnel.

Toutefois, selon les sources, ces classes fortunées de citadins n'étaient pas seules à intervenir dans la révolte. Elles furent suivies par les colons partiaires et la main-d'œuvre occupée sur les grands domaines privés — on pourrait, certes, voir dans ce « ralliement » le résultat d'une pression exercée sur leur personnel par les propriétaires, résidant eux-mêmes dans les villes —, et également par les petits cultivateurs et la paysannerie dans son ensemble (*plebs rusticana*), qui faisait ainsi front commun avec les hautes classes et toute la population citadine (*plebs urbana*).

Cette association hétérogène dénote que, peu ou prou, les diverses classes sociales souffraient de la situation qui s'était instaurée, et qu'une entente pouvait être ainsi réalisée dans l'opposition au pouvoir impérial en place et à ses méthodes. Le véritable terrorisme fiscal explique sans doute, du moins en partie, cette coalition. En effet, les pressions exercées sur les grands propriétaires ne pouvaient qu'avoir des répercussions dommageables sur leurs clients et l'ensemble du monde rural, de même que sur tous ceux qui, dans les centres urbains, vivaient des ressources de la campagne. Il importe de remarquer ici cette sorte de symbiose qui s'était constituée dans un ensemble économique

où la terre était source de toute fortune. C'est évidemment un démenti à certaines thèses trop systématiques sur une opposition entre les milieux ruraux et les cités. Si un tel dualisme n'a pas joué dans le cas précis, il convient toutefois de rappeler que la révolte de 238 a éclaté en Proconsulaire, c'est-à-dire dans une des provinces les plus urbanisées — les agglomérations vivant elles-mêmes essentiellement de la campagne (cf. *supra,* p. 205) — et donc romanisées, là aussi où l'amalgame des populations était particulièrement ancien.

Il reste que cette solidarité, ou du moins cette alliance de fait qui revêtait un caractère conjoncturel — où la rivalité entre les grands domaines privés et les *saltus* impériaux a dû certainement aussi jouer —, ne pouvait qu'être éphémère. Comme on l'a vu, c'est en effet dans ce même petit monde rural des provinces romaines de l'Afrique orientale, apparemment unanime en 238 autour de la bourgeoisie de *Thysdrus* pour renverser un empereur condamné par les forces conservatrices, que se recrutèrent les bandes de Circoncellions exprimant par leur jacquerie, dès la première moitié du IVe siècle, la grande révolte d'une paysannerie misérable (cf. *supra,* p. 297 s.). Mais il est vrai que la vie économique, en Afrique comme dans tout l'Empire, s'était alors considérablement détériorée, au détriment d'abord des plus faibles, et que le consensus social qui avait paru un moment instauré contre le pouvoir central s'était depuis longtemps rompu.

Le calme était à peine revenu en Proconsulaire et en Numidie que, de 239 à 245 et à deux reprises, les gouverneurs de la Tingitane durent repousser les attaques des Baquates. Il se peut que la puissante tribu — qui venait de se libérer de sa pesante alliance avec les Bavares — ait profité de la situation dans les provinces orientales pour manifester son autonomie et sa liberté d'action dans une région où s'offraient de riches territoires. Rome sut faire preuve en l'occurrence de diplomatie. A la suite d'entrevues entre le procurateur gouvernant la province et le *princeps* de la tribu maure, des accords furent passés qui, après des avatars, devaient aboutir en 245 à l'entente durable et à la paix, confirmée à nouveau en 277 avec le *rex* Iulius Matif, puis, en 280, avec son fils et successeur, Iulius Nuffusi.

Les événements de 238 eurent des conséquences moins immédiates mais plus directes sur la longue période de troubles qui allaient s'étendre en Numidie et en Maurétanie Césarienne. En effet, les soulèvements berbères qui affectèrent alors gravement l'ordre romain dans ces provinces n'eussent sans doute pas revêtu cette ampleur si la *III Augusta* n'avait été dissoute avec l'avènement de Gordien III. Par son expérience du pays, ses vieilles

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

traditions et son recrutement, cette légion avait eu, à maintes reprises, l'occasion de nouer et de développer des relations avec les populations locales. Elle était assez « africanisée » pour éviter ces maladresses et ces heurts qui enveniment les situations. Certes, dès 253, un des premiers actes de Valérien — qui devait pour une bonne part à des officiers et soldats de la légion dissoute son ascension au pouvoir — fut de reconstituer en Afrique la *III Augusta*. Mais une interruption de quinze ans et la réduction des effectifs (sans compter l'évacuation de certains postes avancés, comme *Castellum Dimmidi* — cf. *supra*, p. 175) avaient affaibli l'autorité romaine et contribué du même coup à aggraver pour elle la situation.

Cette situation était caractérisée à la fois par un accroissement du banditisme, créant un climat d'insécurité, et par des insurrections qui doivent s'expliquer pour des causes économiques et sociales. C'est ainsi que la démarche faite par saint Cyprien, qui organisa à Carthage une collecte destinée à racheter des chrétiens enlevés en Numidie par des « barbares » exigeant une rançon pour relâcher leurs prisonniers (cf. *supra*, p. 292), est assez révélatrice du développement des bandes de malfaiteurs, du pillage et du brigandage qui échappaient à la surveillance des autorités et de l'armée.

Les désordres en Numidie prenaient une toute autre ampleur entre les années 254 à 256, en particulier dans les régions d'*Auzia* et de Lambèse d'où ils se propagèrent. Comme on l'avait déjà vu lors de situations particulièrement graves, et de façon à renforcer l'autorité du commandement (cf. *supra*, p. 192), M. Cornelius Octavianus, gouverneur de la Césarienne de 255 à 258, fut investi des pleins pouvoirs militaires pour l'ensemble de l'Afrique, ce qui indique assez l'extension des troubles et leur caractère mouvant. La révolte avait d'abord mobilisé les tribus de Bavares installés dans les chaînes montagneuses de la Petite Kabylie. Les résultats obtenus alors par Octavianus n'empêchèrent pas le mouvement de se renforcer encore en 259 quand, sous la direction de leurs chefs, quatre groupes de Bavares se coalisèrent et attaquèrent des régions de Numidie, autour de *Milev*, avant de poursuivre leur action sur la frontière numido-maurétanienne.

Le calme à peine revenu, le légat C. Macrinius Decianus devait faire front à une nouvelle coalition regroupant une confédération de cinq tribus, les *Quinquegentanei*, sans doute originaires de la Grande Kabylie, et les *Fraxinenses*. Des opérations se poursuivirent ainsi, dans les années 259 et 260, au cours desquelles le chef de la coalition fut capturé et un des meneurs de l'insurrection, Faraxen, était fait prisonnier par un détachement de

cavaliers maures et exécuté. Ces victoires ne brisèrent pourtant pas la révolte, qui semble s'être prolongée quelque temps encore en Maurétanie Césarienne où, en janvier 263, le gouverneur pouvait enfin ériger une dédicace à la « Fortune du Retour ». Mais, comme on sait (cf. *supra*, p. 193), cette *Fortuna Redux* n'apportait qu'une trêve provisoire et, à partir des années 289-290, les troubles reprenaient, plus graves encore que les précédents, qui allaient définitivement affecter l'équilibre romain et amorcer le processus du reflux. La crise qui suivit de peu l'abdication de Dioclétien et où, de la fin 308 à l'été 310 (sinon même au printemps 311), le vicaire d'Afrique L. Domitius Alexander tenta d'usurper le pouvoir pour son propre compte — avant d'être brisé par les troupes de Maxence — est également assez caractéristique de cette période d'instabilité qui allait se développer.

III. LES GUERRES DE FIRMUS ET DE GILDON

Les révoltes qui agitèrent la région kabyle et se propagèrent sur une grande partie des Maurétanies Sitifienne et Césarienne dans le dernier tiers du IVe siècle illustrent particulièrement bien la complexité des tensions et des forces antagonistes. On a déjà mentionné les insurrections de Firmus et de son frère Gildon (cf. *supra*, p. 301 s.). Si la guerre que mena ce dernier en 397 est celle d'un général romain ambitieux et rebelle à son empereur, Théodose, de qui il tenait son commandement pour prix de sa collaboration, et qu'on ne saurait donc y voir un soulèvement de populations, il n'en allait pas de même de la révolte déclenchée par Firmus, qui avait éclaté quelque vingt-cinq ans plus tôt. Par la diversité de ses implications politiques, sociales et religieuses, cette grave affaire constitue un excellent indice des mutations profondes du monde africain. Ammien Marcellin (XXIX, 5), contemporain des faits et notre principale source d'information, la présente comme une guerre difficile, avec des combats où les Romains, réduits à la défensive, devaient disposer leurs troupes en ordre de bataille circulaire (*acies in rotundo figurata*) pour résister aux puissants assauts d'un adversaire qui avait mobilisé les tribus de régions entières et pouvait engager sur le terrain jusqu'à vingt mille combattants pour une seule opération.

Les événements militaires qui se succèdent ne présentent, certes, qu'un intérêt mineur dans notre perspective. Leur relation

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

constitue néanmoins un canevas commode pour situer les forces qui s'affrontèrent, celles aussi qui se conjuguèrent, bien que motivées par des raisons fort diverses, sinon même contradictoires. La révolte éclata dans la Kabylie du Djurdjura, à une date mal précisée. On peut toutefois admettre que ses premières manifestations apparurent dans le courant de l'année 370. A la mort d'un certain Nubel, de la tribu des *Jubaleni* — fixée peut-être dans le territoire montagneux des Bibans, à l'est d'*Auzia* —, personnage qui passait pour le plus puissant des chefs de confédérations en Maurétanie, des rivalités opposèrent entre eux ses enfants.

Nous connaissons les noms de sept de ces héritiers, parmi lesquels Sammac, propriétaire du *fundus* de *Petra* (à 25 kilomètres au sud-ouest de *Tubusuctu*), château qui avait les dimensions d'une ville; Mazuca, dont le domaine — *fundus Mazucanus* — se trouvait probablement dans la vallée du Chélif; Firmus, résidant sans doute dans le château de son père à Souma (près de Thenia — anc. Ménerville); Kyria, la seule femme connue de la famille, qui possédait d'immenses trésors et joua un rôle actif de propagandiste en procédant à des distributions d'argent parmi les populations pour renforcer leur soutien à son frère Firmus; enfin Gildon, qui devait se ranger au parti de Rome. On remarquera sans peine la fortune considérable de cette grande famille berbère. Malgré les noms libyques de plusieurs de ses membres, elle avait certainement été romanisée de longue date, ce qui n'avait pu que contribuer à sa prospérité. Il est tout aussi important de souligner l'intérêt véritablement stratégique des positions sur lesquelles s'étendaient ses domaines. En effet, elle pouvait contrôler, d'une part, les axes de communication dans les vallées des oueds Sahel-Soummam et Isser, c'est-à-dire les régions de la Kabylie ainsi que le secteur s'étendant vers *Auzia*, et, d'autre part, la vallée du Bas-Chélif avec les routes vers l'Ouarsenis et le Zaccar, habitat des *Mazices*, tribus qui se rallièrent également à Firmus. Ces considérations permettent de mieux comprendre les dimensions d'une insurrection qui allait s'étendre sur la Césarienne, d'est en ouest.

L'affaire commença par un heurt entre Firmus et son frère Sammac. Intervenant dans cette querelle, sans doute pour diviser la trop puissante famille, le comte d'Afrique Romanus prit le parti de Sammac. Ammien Marcellin présente ce comte, non peut-être sans quelque excès dans son portrait, comme un fonctionnaire vénal, d'une malhonnêteté cynique, dont les habitants de Tripoli avaient déjà eu à souffrir. Ayant fait assassiner son frère et ne pouvant faire parvenir ses rapports pour expliquer son geste à la

cour de l'empereur où, en revanche, grâce à ses appuis, Romanus ne cessait de le charger, Firmus, déjà considéré comme coupable, se vit en quelque sorte contraint d'entrer en rébellion contre Rome. Les diverses péripéties qui suivirent montrent assez les multiples soutiens que le chef berbère sut attirer à sa cause. On a pu ainsi parler à cette occasion d'une authentique révolte nationale de tout un peuple auquel Firmus était rattaché par son origine et dont il incarnait les aspirations. Ce fut en effet un vaste soulèvement de populations maures — les textes citent les noms d'une quinzaine de tribus ou de confédérations qui furent directement engagées dans les opérations, rassemblant autour d'elles la majeure partie des habitants de la Césarienne —, sans même compter deux corps de troupes auxiliaires, dont un d'archers montés, appartenant à l'armée romaine d'Afrique, qui se rallièrent également.

Toutefois, après les victoires qui marquèrent la première période en Maurétanie — occupation de *Caesarea* et d'*Icosium* — et aussi en Numidie, où *Rusicade* fut prise, des échecs, à commencer devant *Tipasa*, vinrent ralentir le mouvement. Entretemps, dans l'été 373, Rome avait dépêché avec des troupes le fameux maître de cavalerie Flavius Theodosius (Théodose l'Ancien, père de Théodose le Grand), qui, débarqué à *Igilgili*, reçut le concours de Gildon, frère de Firmus.

Près de trois années durant, avec des alternatives de succès et d'échecs selon les camps, les combats se poursuivirent sur une vaste zone s'étendant entre les régions de *Cartennae* et de *Castellum Tingitanum* à l'ouest et, à l'est, les montagnes de Kabylie et les Hautes Plaines de la Sitifienne. A mesure que le temps passait, l'enthousiasme des premiers jours fit place chez les insurgés à la lassitude, et la résistance s'effrita. Firmus se sentit peu à peu abandonné par des tribus qui avaient subi des pertes sanglantes et aspiraient à retrouver la paix. Il fallait tenir compte surtout de la crainte inspirée par des mesures de terreur, des atrocités et des représailles appliquées systématiquement sur les ordres du général romain, qui menait une campagne d'une grande brutalité.

Dès l'arrivée de Théodose, Firmus avait d'ailleurs sollicité des négociations pour tenter de justifier sa position et offert sa soumission. Il devait faire intervenir des évêques en sa faveur et renouvela son offre jusqu'à se présenter lui-même devant son adversaire, avec des otages, et à restituer les prisonniers romains qu'il détenait. Mais il se refusait à accepter cette capitulation sans condition qu'on exigeait de lui. En effet, le chef berbère ne pouvait pas ternir le prestige et les ambitions de la grande famille

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

de Nubel : il le put moins encore après l'exemple de son frère Mazuca qui, blessé et fait prisonnier, avait préféré mourir que de rester vivant aux mains de l'ennemi. Une fois de plus, devant la difficulté, sinon l'impossibilité d'une solution militaire, le commandement romain comptait sur la trahison. En 375, Théodose s'entendit donc avec un certain Igmazen qui, à l'insu des hommes de sa tribu, fit arrêter Firmus. Mais, pour ne pas être livré, celui-ci se suicida, et c'est un cadavre, chargé sur un chameau, qui fut envoyé au camp romain. Ainsi s'achevait une longue guerre qui, à plus d'une reprise, avait été bien près d'aboutir à la fin du pouvoir impérial en Maurétanie. Quant au vainqueur, Théodose l'Ancien, il n'eut guère le loisir de bénéficier de son triomphe. Tombé en disgrâce à la cour à la suite d'obscures intrigues, il était encore en Afrique quand parvint sa sentence de condamnation et il fut décapité à Carthage.

L'insurrection de Firmus permet de tirer plusieurs leçons. Il convient d'abord de souligner une fois de plus le rôle politique considérable des grandes familles, ainsi celle du *regulus* Nubel. Remarquons toutefois que, si l'investiture romaine avait pu, certes, consolider encore leur prestige dans le pays, elle ne l'avait sans doute pas créé. Ces « féodaux » — terme ne pouvant traduire que très imparfaitement la réalité africaine de l'époque — ne tenaient d'ailleurs pas leur puissance et leur influence des seules richesses du clan. La tradition exigeait d'eux, comme leurs ancêtres en avaient fourni l'exemple, des qualités humaines qui pussent en quelque sorte aller de pair avec la fortune et mériter ainsi le respect des clients et de l'ensemble des familles. En échappant à l'ennemi romain par une mort volontaire, Mazuca et Firmus montraient qu'ils savaient honorer ce code exigeant. S'il ne semble donc pas que ces populations qui suivirent en masse Firmus et, plus tard, Gildon aient été choquées par les grandes richesses de chefs qui savaient mériter leur confiance, c'est que ces chefs étaient sans doute considérés aussi comme les plus aptes à défendre un patrimoine commun et que, dans ce monde africain de l'Antiquité tardive, un certain sentiment national naissait tout naturellement d'un commun et puissant amour de la terre des ancêtres.

Mais il est un autre problème, celui de l'Eglise et des schismes, qui intervint pour une large part dans ce drame. Nubel était probablement lui-même chrétien, et on constate que Firmus s'acquit facilement une grande popularité en particulier dans les zones où les Donatistes étaient fortement implantés, ainsi peut-être à *Rusicade*, qui serait passée dans le camp de la rébellion à l'initiative de l'évêque donatiste de la cité. A *Cartennae*, les

sectateurs de l'évêque Rogatus, eux-mêmes dissidents du grand schisme, désignaient les Donatistes majoritaires sous le nom de *Firmiani*. Cette prise de position s'explique certainement au départ du fait que les schismatiques considéraient le comte Romanus comme le plus acharné persécuteur de leur Eglise. On sait que Donatistes et Circoncellions durent chèrement payer par la suite leur engagement dans cette affaire (cf. *supra*, p. 302). Mais cette unanimité des populations dans la révolte ne saurait se comprendre si on n'admettait pas que les Catholiques aussi durent largement adhérer au mouvement insurrectionnel — et rien ne permet d'ailleurs d'affirmer que Firmus, chrétien lui-même, fut un Donatiste. On peut donc se demander à ce sujet si l'attitude d'Augustin et d'autres évêques qui, une trentaine d'années plus tard, allaient mener le combat antidonatiste en s'appuyant sur le pouvoir impérial, représente bien l'esprit de la chrétienté de Maurétanie au temps de la grande révolte.

Si le facteur religieux, qui intervint dans la maturation de l'insurrection ne doit pas être sous-estimé, il importe toutefois de remarquer surtout la gravité de la situation sociale dans les secteurs où prit corps le mouvement animé par Firmus. Il est évident que les populations de zones montagneuses comme celles de la Kabylie, où les cultures étaient relativement pauvres, furent très sensibles aux difficultés qui s'accumulaient. Déjà des *latifundia* avaient été installés sur les terroirs les plus fertiles, ainsi dans la région de *Sertei* (ouest de Sétif, sur le versant méridional de la chaîne des Bibans), où les colons exploitaient des propriétés incorporées aux domaines impériaux. Mais, plus grave encore, la petite paysannerie supportait toujours plus difficilement l'oppression fiscale. Comme on sait (cf. *supra*, p. 213 s.), les charges de l'annone étaient fort lourdes et, dans les années de mauvaises récoltes, les familles devaient se rationner pour que fussent assurés les envois de blé et d'huile à Rome. Cette détérioration de l'économie était si marquée que, dès son arrivée en Afrique, pour s'attirer les sympathies des populations et les faire basculer de son côté, Théodose s'était empressé de faire annoncer qu'il avait supprimé toute concession de vivres à ses troupes de la part de la province et que, pour leur subsistance, ses soldats se serviraient sur les moissons et les magasins de l'ennemi. Et Ammien Marcellin, qui rapporte cette habile mesure, ajoute qu' « elle lui concilia une affection sans bornes ».

La diversité des mobiles qui contribuèrent, chacun pour leur part, à réunir dans la révolte des populations maures et numides, rurales et citadines, donatistes et catholiques, montre assez combien cette coalition pouvait être hétérogène. D'autre part,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

animateur de ce mouvement, Firmus ne semble pas avoir nourri lui-même de vastes desseins politiques, et les facteurs personnels et familiaux avaient été déterminants dans sa rupture. Malgré les assertions de l'historien romain, qui le présente comme un usurpateur — revêtu du manteau de pourpre et, sur la tête, une couronne, décoration militaire d'un tribun, en guise de diadème —, il est tout à fait invraisemblable que le chef africain ait jamais aspiré à l'Empire. En revanche, ses objectifs, du moins au départ, pouvaient être plus réalistes. Fidèle à l'ambitieuse politique familiale du vieux Nubel, il tenta certainement d'accroître encore le pouvoir de cette « dynastie », dont il était l'aîné, en intégrant à sa principauté les populations maurétaniennes dans leur ensemble. Il ne lui suffisait plus d'être, comme son père, le chef le plus puissant des tribus et confédérations maures (*per nationes mauricas potentissimus*). Firmus voulait imposer également son pouvoir sur les cités de la région et les milieux romanisés en devenant, lui aussi, un *rex gentium Maurorum et Romanorum* (cf. *infra*, p. 344).

L'échec de cette tentative ne devait pourtant pas briser le destin de la famille princière. C'est même tout le contraire qui, dans un premier temps, devait se réaliser. Les fils de Nubel s'étant rangés dans les deux camps adverses — les uns autour de Firmus, tandis que Gildon, comme déjà son frère Sammac, avait pris le parti de l'Empire en prêtant son concours efficace au général envoyé par Rome —, quelle que fût l'issue de la guerre, la puissante famille africaine devait être représentée au premier rang des vainqueurs et renforcer donc encore sa position. Et, en définitive, c'était bien cela qui importait.

Le bénéfice que retira Gildon de son heureux choix politique dépassait de loin les étroites perspectives provinciales d'une autonomie maure envisagée par Firmus. En effet, sans doute dans les années 385-386, il fut nommé « comte d'Afrique et maître des deux milices », assumant ainsi le commandement suprême de toutes les troupes d'Afrique, fonction qui faisait de lui le personnage le plus puissant du pays et le situait alors, en fait sinon en droit, au-dessus du proconsul et du vicaire. L'empereur Théodose jugea même opportun d'établir des liens entre les familles et il maria Salvina, la fille de Gildon, à un neveu de l'impératrice Aelia Flaccilla, sa propre épouse.

Une douzaine d'années durant, Gildon demeura fidèle à cet Empire auquel sa famille devait une nouvelle fortune aux dimensions inespérées. Il n'ignorait pas toutefois que les faveurs calculées de Rome n'avaient pour but que de le retenir dans le loyalisme et de rendre impossible toute nouvelle tentative

d'autonomisme africain et tout rêve d'indépendance nationale. C'est dans cette voie pourtant que le prince indigène décida à son tour de s'engager. Pour lui, cependant, il ne s'agissait pas seulement, comme son frère l'avait espéré, de détacher la Maurétanie de la tutelle impériale, mais bien l'Afrique tout entière, qu'il contrôlait déjà militairement.

Il choisit d'abord de mener sa propre politique religieuse. Au mépris des édits impériaux, il favorisa habilement un « revival » du paganisme et devint lui-même le protecteur déclaré des Donatistes et des Circoncellions. En même temps, il amassait une énorme fortune, au point qu'il faudra plus tard constituer une administration spéciale — avec un « comte du patrimoine de Gildon » — pour gérer ses propriétés, qui avaient sans doute été largement étendues grâce à la confiscation à son profit de domaines impériaux. En 392 déjà, il avait adopté une attitude suspecte dans le conflit opposant l'empereur au païen Arbogast et à l'usurpateur Eugène, qui se dressait en Gaule. La rupture avec Rome éclata ouvertement à la mort de Théodose, quand Gildon refusa de reconnaître l'autorité d'Honorius, empereur d'Occident, et prétendit faire transférer l'Afrique dans le domaine d'Arcadius, empereur d'Orient. De son siège de Constantinople, celui-ci ne pourrait guère contrôler ce lointain diocèse et l'abandonnerait donc à la pleine souveraineté de Gildon lui-même.

Pour imposer sa volonté, l'ambitieux comte — qui s'était attribué un pouvoir dépassant de loin les prérogatives de sa fonction et gouvernait, en fait, toutes les provinces du diocèse d'Afrique — décida d'abord, en 395, de limiter le service de l'annone, avant de l'interrompre totalement à l'automne de l'année suivante. C'était là une arme d'autant plus redoutable que Rome était déjà privée des envois de blé d'Egypte, et les perspectives de la famine terrorisaient la capitale, comme le rapporte le poète Claudien qui, dans sa *Guerre de Gildon* (*De bello Gildonico*, vv. 58-73), prête ainsi sa voix à Rome :

« Longtemps j'ai vu la voile punique rivaliser avec celle du Nil pour assurer mon ravitaillement, quand s'éleva une seconde Rome et que l'Orient, séparé de moi, revêtit une toge pareille à la mienne; alors les champs d'Egypte devinrent son partage. Un unique espoir, la Libye, me restait... Cette dernière assurance, Gildon vient de me la ravir vers la fin de l'automne. (...) Notre approvisionnement est à la merci d'un Maure : il ne nous l'envoie plus comme un tribut, mais il se vante de me faire l'aumône sur ses propres biens et s'amuse à me traiter comme une esclave à qui l'on donne sa pâture quotidienne. Dans son opulence barbare, il

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

agite s'il me fera mourir de faim ou seulement souffrir de la disette. »

Il ne restait plus qu'à briser l'insolence du « Maure », et le Vandale Stilichon, qui veillait aux destinées de l'Empire en Occident, devait y parvenir sans peine. Une fois de plus, un fils de Nubel allait se mettre à la disposition de Rome pour abattre l' « ennemi public ». Mascezel, qui voulait aussi venger l'assassinat de ses deux fils par Gildon, prit la tête de l'expédition. Dès la première rencontre, près d'*Ammaedara*, ses troupes mettaient en déroute celles de l'adversaire. Gildon tenta de fuir par mer, mais son navire échoua. Pris et jeté en prison, on ne sait s'il fut étranglé ou se suicida.

Toute la victoire revint à la gloire de Stilichon. Quant à Mascezel, il n'eut pas le loisir de renouveler pour son compte les entreprises de ses deux frères. En effet, fort opportunément, le chef berbère mourait bientôt dans une mystérieuse noyade. Ces événements se déroulaient dans l'année 398. Ainsi prenait fin l'aventure d'une grande famille africaine qui avait largement bénéficié elle-même de l'ordre romain et des faveurs du pouvoir impérial. C'était aussi l'échec d'un essai de séparatisme — les contemporains parlèrent même d'une tentative de reconstituer un Etat africain. Mais, pour Rome, ce fut un simple sursis sur une illusoire victoire. Car la gangrène avait déjà envahi le corps de l'Empire, et toutes ses structures, politiques, sociales, économiques et même religieuses étaient affectées.

Deux autres comtes d'Afrique allaient porter de nouveaux coups à ce qui restait d'autorité centrale. En 413, bénéficiant de puissants appuis dans la société africaine, Heraclianus refusait de reconnaître le pouvoir incapable de Ravenne et levait l'étendard de la révolte. L'insurrection qui, une fois de plus, avait eu pour conséquence immédiate de bloquer les transports de blé africain, devait toutefois rapidement prendre fin. Ayant débarqué en Italie pour tenter de s'imposer à la tête de l'Empire et échoué dans son entreprise, le rebelle fut rejoint à Carthage et exécuté (juillet 413). Mais, quelques années plus tard, le comte Bonifatius — qui s'était acquis jusque-là un grand nom militaire au service de l'Empire d'Occident, ce dont il s'estimait mal récompensé — fut soupçonné de vouloir créer sa propre principauté. En 427, il refusait en effet d'obéir aux ordres de Galla Placidia qui le rappelait, et l'Afrique devenait à nouveau terre de dissidence. Selon certaines traditions tardives, Bonifatius, déclaré ennemi public, aurait alors fait appel aux Vandales d'Espagne pour le soutenir face à l'armée impériale envoyée contre lui. Mais ces tribus germaniques, dont les ancêtres étaient originaires des rivages de la Baltique, n'avaient peut-être

pas besoin qu'on les sollicitât pour poursuivre leur longue et lente migration.

En mai 429, trente et un ans après l'échec de l'Africain Gildon, Geiséric et son peuple franchissaient le détroit de Gibraltar. Les siècles de Rome s'achevaient, celui des Vandales s'ouvrait. Mais, au-delà de ces péripéties, l'Afrique berbère poursuivait son histoire dans un nouveau monde méditerranéen.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

CHAPITRE X

DE L'AFRIQUE ROMAINE AU MAGHREB ARABE

On ne saurait parler de conclusion dans cette histoire profonde de la Berbérie ancienne. La continuité est en effet plus forte ici que les épisodes — punique, romain, vandale, byzantin — entre lesquels on a coutume de répartir l'aventure de cette terre et de ces hommes, dont E. F. Gautier, bien représentatif de cette historiographie toujours vivace, écrivait : « Aussi loin que nous remontions dans le passé, nous voyons une cascade ininterrompue de dominations étrangères. (...) C'est aussi que cette race, qui a une vitalité irréductible, n'a aucune individualité positive ». Mais ne serait-ce pas aussi que l'histoire de l'Afrique a été traditionnellement vue non pas de l'intérieur, mais de l'extérieur, et presque toujours de Rome?

A mesure que l'autorité impériale était devenue trop faible en Afrique pour maintenir son administration, de nouveaux pouvoirs prirent le relais, et un *modus vivendi* s'établit entre les divers éléments des populations, Berbères, Africains romanisés et Romains. C'est une telle symbiose de Romano-Africains, constitués en principautés indépendantes, qui devait garantir ici la longue survie de la romanité, elle-même, comme on sait, aboutissement d'une œuvre complexe : la Berbérie s'étant ouverte à divers courants étrangers, les intégrant dans son univers selon sa propre *interpretatio africana*, en même temps qu'elle concourait pour sa part au vaste chantier de la civilisation en Méditerranée occidentale.

Des « royaumes » berbères s'instaurèrent donc progressivement aux Ve et VIe siècles, en marge d'abord des provinces romaines, puis coexistant avec un Etat vandale qui était loin d'avoir assumé tout l'héritage de Rome. En effet, même à compter de l'année 455, quand Geiséric, à l'apogée de sa puissance, avait lancé un raid sur Rome et devenait, en apparence du moins, le maître de

toute l'Afrique — l'Empire perdant alors avec la Tripolitaine et les Maurétanies Césarienne et Sitifienne ses dernières possessions —, cet Etat, avec sa capitale à Carthage, ne put jamais guère s'imposer que sur la Proconsulaire, la Byzacène, la Tripolitaine, une partie de la Numidie et quelques points d'appui, parfois incertains, le long du littoral maurétanien : soit sur un domaine dont la masse occupait le nord-est de la Berbérie, avec au total une superficie de quelque 100 000 kilomètres carrés (cf. *supra*, p. 140).

Plusieurs facteurs intervinrent qui permirent ou favorisèrent cette « reconquête berbère » : la désorganisation des structures provinciales antérieures, l'abandon, bon gré mal gré, par les Vandales d'une partie des territoires que contrôlait encore l'administration impériale dans le premier tiers du Ve siècle, et enfin, facteur décisif, les révoltes contre l'odieux régime d'exploitation dont le petit paysannat, les colons et les ouvriers agricoles avaient souffert jusque-là de la part des privilégiés du pouvoir en place. Ces révoltes agitèrent profondément non seulement la Numidie — où les montagnards de l'Aurès s'emparèrent des riches cités, anciennes citadelles de l'ordre romain, ainsi Tébessa, Timgad et Lambèse —, mais aussi des secteurs de la Maurétanie. Ce reflux de l'autorité étrangère devait faire rapidement accélérer le processus de désintégration ou, si l'on veut, d'un certain retour à la normalisation qui avait déjà touché plusieurs provinces dès le siècle précédent.

Face à cette vague puissante, la position de Geiséric et de ses successeurs allait d'ailleurs se révéler encore plus délicate que celle des anciens gouverneurs romains. Ils n'étaient plus soutenus, à l'intérieur de leur propre territoire, par les grands propriétaires fonciers, dépossédés au bénéfice des nouveaux maîtres. Ils ne pouvaient non plus compter sur l'appui de la Grande Eglise : les Vandales, en effet, étant ariens et, retournement inattendu des fortunes, allant imposer aux Catholiques ces lois de répression que ceux-ci avaient eux-mêmes fait édicter par les empereurs chrétiens contre les schismatiques et les hérétiques.

S'il est déjà difficile, et passablement aléatoire, de chercher à déterminer l'extension du domaine occupé par Geiséric en Afrique — le *Limes* hérité de Rome ayant été enfoncé en plusieurs points par la réaction berbère —, à plus forte raison, les rares sources littéraires et documents archéologiques ne permettent, au mieux, que d'avoir des indications fragmentaires sur ces principautés qui regroupaient des confédérations de tribus et dont les chefs portaient les titres de *rex* et même d'*imperator*. De telles constructions furent toutefois loin d'atteindre à l'ampleur des

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Etats africains existant avant la conquête romaine — conquête qui avait donc entraîné, sur ce plan de l'organisation politique africaine, une évidente régression.

Tout essai de systématisation étant hors de propos ici, qu'il suffise de rappeler qu'on a pu distinguer jusqu'à près d'une dizaine de ces royaumes. Si certains n'eurent sans doute qu'une existence éphémère, sinon même hypothétique, en revanche quatre d'entre eux sont nettement attestés par notre documentation. Méritent ainsi d'être mentionnés : le royaume de Volubilis; celui d'Oranie, dont le chef, Masuna, qui administrait son territoire avec l'aide de préfets et de procurateurs nommés à la tête des cités, apparaît lui-même, sur une inscription d'*Altava* datée de 508, avec le titre de « roi des peuples maures et des Romains »; celui de l'Aurès (ou du Hodna), qui, dans la seconde moitié du Ve siècle et quarante années durant, fut dirigé par l'*imperator* Mastiès, avant de passer par la suite, peut-être au début de l'occupation byzantine, sous l'autorité d'un certain Iabdas (ou Iaudas); enfin le royaume d'Antalas, qui s'était constitué vers l'année 510, regroupant des tribus sédentaires dans un canton mal situé, probablement en Numidie, et dont l'armée infligea en 530 une terrible défaite, dans la région de *Capsa*, aux troupes vandales commandées par le propre neveu du roi Hildéric. Il est particulièrement intéressant de noter que, dans la constitution de ces petits Etats, les éléments romains et romanisés étaient parfaitement intégrés au sein d'une communauté berbère : ainsi le mouvement d'assimilation se trouvait maintenant renversé. Masuna se présentait lui-même comme un *rex gentium Maurorum et Romanorum*, et, dans sa proclamation posthume, où il rappelait son long règne, Mastiès déclarait : « Jamais je ne me suis parjuré et pas davantage je n'ai rompu la foi que j'avais engagée, ni envers les Romains, ni envers les Maures. »

Mais l'aventure des Vandales ne devait durer qu'un siècle. Leur domaine attaqué par les tribus de nomades chameliers de Tripolitaine (dont les *Lawâta*) conduits par l'habile Cabaon, qui lança des raids sur la Byzacène vers l'année 520; ce même domaine enserré par des principautés berbères très attachées à leur indépendance et regroupant les forces vives du pays, tandis qu'il était lui-même rongé de l'intérieur par les derniers privilégiés de la *felicitas* romaine — nostalgiques de l'ancienne classe possédante et hiérarchie de la Grande Eglise —, bref toutes les conditions étaient réalisées pour que le successeur vînt donner le coup de grâce. La « reconquista » aboutit sans peine, en 533, avec l'expédition du général byzantin Bélisaire qui, après sa victoire de *Tricamarum* (au sud de Carthage), suivie bientôt de la

reddition de l'usurpateur vandale Gelimer, restaurait le pouvoir romain.

Cette restauration étrangère allait toutefois se révéler à son tour épisodique et bien illusoire. Elle ne pouvait rien changer à ce mouvement d'autonomie qui s'était imposé et se poursuivait malgré la fragmentation des communautés, ni exorciser ce fameux « danger berbère » dont parlent tant d'historiens. Il fallait désormais, en effet, compter avec une « reberbérisation lente et inéluctable ».

Certes, la victoire de Bélisaire effaçait celle de Geiséric et l'Afrique vandale revenait à celui qui se prévalait de la légitime succession de Rome. Mais, dans l'histoire de l'Afrique, puisque c'est de l'Afrique qu'il s'agit et de ses populations, la situation avait bien changé depuis un siècle. Les tentatives de reporter le *Limes* sur son ancien tracé, celui du moins que connaissait l'Empire depuis Dioclétien, aboutirent à un échec. L'administration de Byzance avait beau diviser le territoire en sept provinces, les mêmes qu'au IVe siècle, en réalité, héritière des dépouilles vandales, le domaine qu'elle contrôlait, et d'ailleurs de façon parfois précaire, ne dépassait guère celui de ses prédécesseurs. L'occupation demeura, en effet, limitée aux territoires correspondant aujourd'hui à ceux de la Tunisie et de l'Algérie orientale, où ils s'étendaient désormais jusqu'à la région de Sétif et englobaient l'Aurès, du moins pour une période, avec en outre quelques centres sur le littoral maurétanien. Mais la plus grande partie du pays, soit les deux tiers de l'Algérie et le Maroc actuels, lui échappait. La province de Maurétanie Tingitane semble bien avoir été réduite à la seule cité de *Septem*, et la Césarienne elle-même ne comprenait que *Caesarea* avec quelques rares points fortifiés sur la côte, qui se trouvaient en permanence bloqués par les populations locales et auxquels on ne pouvait accéder que par la mer.

Car, ainsi qu'il ressort des œuvres de certains auteurs — comme Procope, qui fut le secrétaire de Bélisaire, et le poète africain Corippus, vivant lui-même à Carthage au moment des événements —, le véritable problème qui se posait avec acuité et auquel les Byzantins eurent à s'affronter était celui des principautés berbères. D'une part, leur développement croissant — c'est de cette époque des VIe et VIIe siècles que date la « dynastie » qui fit construire, dans la région de Tiaret (Oranie), treize importants monuments funéraires en forme de pyramide, les « djedars » (du mot arabe *jidar*, mur) —, et, d'autre part, leur puissance ne cessèrent de donner de la tablature aux nouveaux maîtres de Carthage. En effet, ce ne fut qu'une longue série d'insurrections

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

qui s'étendirent sur plus d'un siècle. Les gouverneurs et généraux envoyés de Constantinople ne manquèrent pas de s'illustrer particulièrement — selon le vieux principe romain *Divide ut imperes* — dans d'habiles combinaisons, achetant à prix d'or l'alliance de telles tribus pour pouvoir faire front à telles autres, quitte ensuite à écraser leurs naïfs clients de la veille.

Dans cette situation de guerre endémique, ils décidèrent d'abord de relever les remparts des cités laissés à l'abandon par les Vandales, qui avaient même fait démanteler certaines villes pour empêcher qu'elles ne soient utilisées par les populations insurgées. Mais, bien plus important que ces travaux de restauration, les Byzantins entreprirent de dresser au long du *Limes* de puissantes fortifications, qui s'ordonnaient parfois en véritables lignes stratégiques, sans compter le réseau de forteresses hérissant l'intérieur du pays. Bien entendu, les zones névralgiques — à commencer par le massif de l'Aurès, plus que jamais « tache de dissidence », où Iabdas avait installé son royaume — furent ceinturées de forts et de citadelles. Cette œuvre considérable, dont on peut voir aujourd'hui, éparses à travers toute la Tunisie et le Constantinois algérien, les ruines imposantes, témoigne assez de la précarité d'une domination étrangère vouée elle aussi à l'échec.

Le pouvoir byzantin était d'ailleurs d'autant plus fragile que, non seulement le monde berbère avait désormais pris conscience de sa force et qu'il s'était installé dans une indépendance chèrement conquise, mais les Romano-Africains eux-mêmes — lointains descendants des Berbères romanisés, englobés sous le nom d'Africains (*Afâriq*) — n'avaient guère d'affinités avec les fonctionnaires envoyés à Carthage et dans les provinces, ces « Grecs » devenus représentants de la romanité. Dans ce marasme général, le petit peuple soumis à la nouvelle administration, pressuré par un fisc impitoyable et abandonné aux exactions des gouverneurs, se laissait aller à regretter le temps des Vandales, dont, somme toute, il avait eu moins à souffrir que de la nouvelle présence étrangère. En revanche, les services impériaux s'étaient hâtés de faire restituer leurs propriétés aux grandes familles, dépossédées par les Barbares germaniques, et de rendre à l'Eglise ses biens et ses privilèges. Toutefois, pour son malheur, l'Eglise d'Afrique allait s'engager, avec sa passion habituelle, dans le dédale de spéculations et de controverses christologiques — en particulier la fameuse affaire des Trois Chapitres, séquelle d'hérésies orientales. Comme elle avait eu l'imprudence de s'opposer aux thèses théologiques impériales, elle ne tarda pas à sentir s'abattre sur elle la poigne de fer du pouvoir séculier qui

venait la rappeler à l'obéissance et corriger sans faiblesse ces clercs africains coupables de lèse-majesté.

On pourra, certes, relever des aspects positifs à mettre au compte de l'administration byzantine : travaux d'urbanisme, essor de l'architecture religieuse, apport des artistes byzantins et influences orientales dans les arts décoratifs. Il reste que les révoltes et les guerres, sans même compter une bureaucratie vénale et incapable, avaient réduit le pays à un état lamentable : propriétés ruinées, campagnes dévastées et abandonnées, villes menacées ou livrées au pillage des tribus insurgées. Parlant de la situation qui s'était développée du temps même de Justinien, l'Africain Corippus, qui vécut cette époque, écrivait dans sa *Johannide* : « La troisième partie du monde, l'Afrique entière, s'abîmait dans les flammes et la fumée des incendies ». Malgré quelques succès militaires et des périodes de répit, la décadence suivit son cours et, jusqu'à la fin, aucun effort sérieux ne fut jamais tenté pour l'enrayer.

Quand, en 647 (27 de l'ère hégirienne), 'Abdallah Ibn Sa'âd, gouverneur arabe de l'Egypte, lança un premier raid contre l'Ifrîqiya, « le pays perfide qui égare et qui trompe », selon la formule prêtée au calife 'Omar par l'historien du IXe siècle Ibn 'Abd el-Hakam, l'Afrique byzantine se trouvait alors sous l'autorité du patrice Grégoire. Au cours de l'année précédente, profitant de la désagrégation du pouvoir central et des conflits entre l'Eglise et l'Etat qui marquèrent la fin du règne d'Heraclius, l'exarque d'Afrique avait rompu ses relations avec Byzance et transporté sa résidence de Carthage à *Sufetula* (Sbeïtla), la grande et riche cité de Byzacène, excellente position stratégique pour parer au danger imminent.

Malgré ces préparatifs, il n'aura fallu qu'une seule bataille pour mettre fin à cette dernière et dérisoire fiction : l'exarchat d'Afrique prétendant imposer son empereur à Byzance. En effet, dès la première rencontre, dans la plaine de *Sufetula*, entre les cavaliers d'Ibn Sa'âd et les troupes du nouveau *basileus*, ce fut un désastre pour les Byzantins, et Grégoire était lui-même tué au combat. En Afrique, la fin de la domination byzantine, de ces héritiers de Rome qui avaient prétendu poursuivre l'œuvre des Césars, était désormais inévitable. Mais si la résistance militaire s'effondra ainsi d'un coup dans ce pays, c'est que l'autorité était totalement étrangère et ne s'appuyait sur aucune force vive. L'Afrique était ailleurs.

Certes, la conquête du Maghreb par les armées arabes, avec ses péripéties, allait s'étendre sur une cinquantaine d'années. Mais, après la défaite de l'exarque byzantin, ce sont les Berbères eux-

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

mêmes, avec des contingents grecs utilisés comme auxiliaires, qui mèneront la lutte. Et, en définitive, la vitalité et la combativité des principautés berbères — organisées sous l'autorité de grandes familles qui, depuis le déclin de Rome et avec plus de succès que Firmus et Gildon, avaient opportunément adapté leurs ambitions aux nouvelles circonstances — allaient s'avérer fort efficaces. D'ailleurs, preuve d'une remarquable continuité, c'est cette même résistance obstinée qui s'était déjà dressée face aux Vandales et aux Byzantins et contre leurs prétentions à réoccuper les régions lentement « libérées » à compter de Dioclétien. En effet, si on regarde les cartes situant l'extension des dominations vandale et byzantine, on constate que le Maghreb, province de l'Empire arabe, dut, lui aussi, se contenter longtemps de l'héritage de ses prédécesseurs étrangers. Il s'étendit donc sur ce territoire de l'Ifrîqiya, là où s'était constitué l'ensemble cohérent des provinces de la Proconsulaire et de la Byzacène, avec une partie de la Numidie, toutes régions que Carthage elle-même avait contrôlées. Et c'est là, à Kairouan, que fut installée la nouvelle capitale. Un siècle et demi après le raid victorieux d'Ibn Sa'âd contre la domination byzantine, les gouverneurs d'Egypte, dont la province comprenait l'Ifrîqiya, n'avaient encore aucune prise sur le reste du pays. Loin de là en effet, car, dans le Maghreb central, des royaumes kharijites s'étaient même installés. Et pour mieux mesurer combien pouvait être nette alors la coupure entre la majeure partie de l'Afrique du Nord et l'Empire 'abbâsside, qu'il suffise de rappeler que la résistance religieuse exprimée ici par le kharijisme, véritable schisme national, traduisait en réalité — bien mieux sans doute que le donatisme dans l'Afrique romaine — une opposition politique.

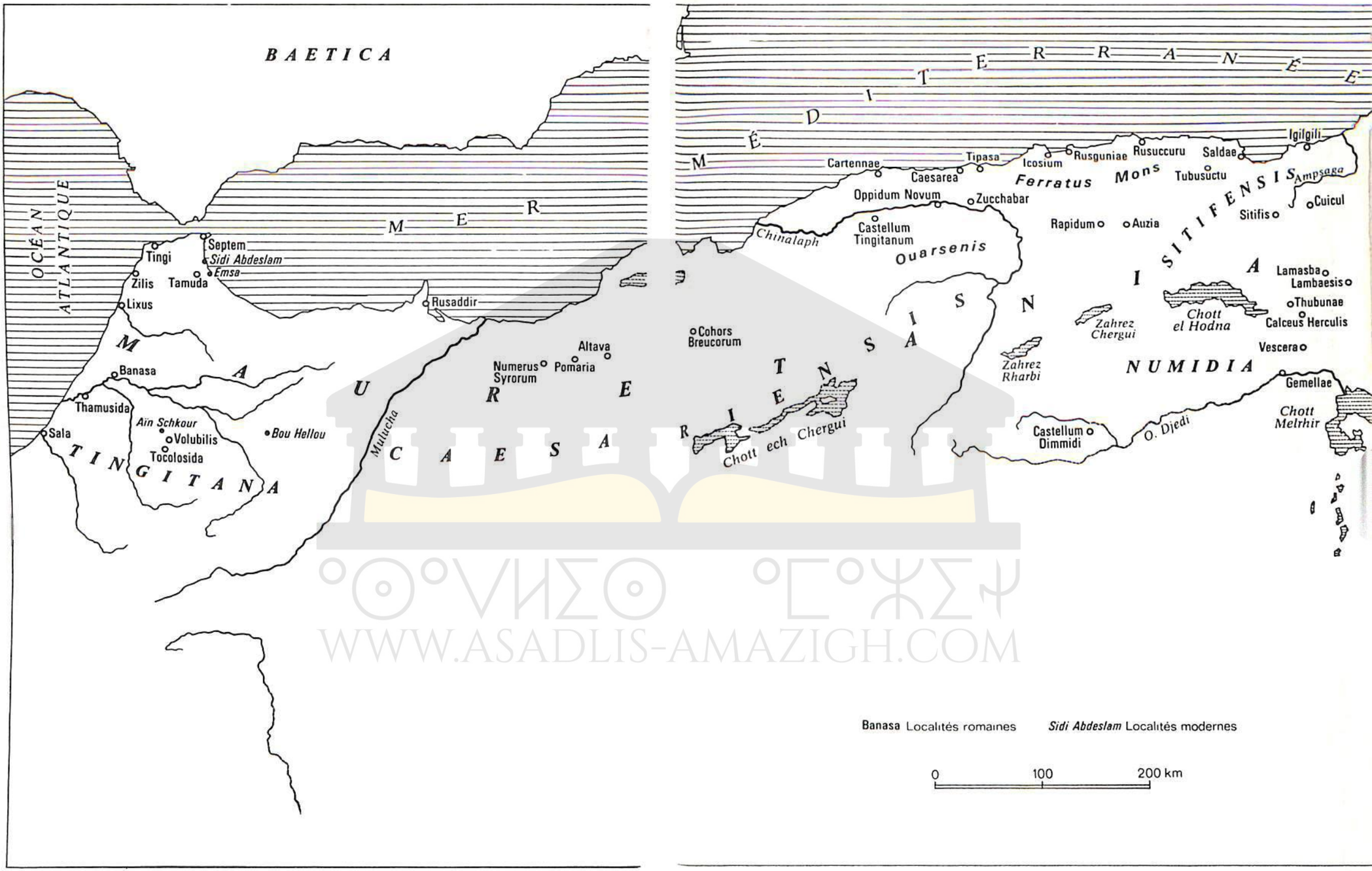
La fameuse randonnée militaire des troupes de Mûsâ Ibn Nuçayr (qui, autour de l'année 705, parvenaient jusqu'aux rivages de l'Atlantique) avait bien pu rallier à l'autorité du Khalifat omeyyade les populations citadines autrefois romanisées, mais le problème du Maghreb intérieur restait entier. En effet, on ne peut pas ne pas remarquer que les royaumes kharijites du VIII^e^ siècle prirent le relais des principautés berbères — et, pour certaines, chrétiennes — qui s'étaient instaurées au cours des siècles précédents. Face à un pouvoir central étranger, hier à Byzance et aujourd'hui à Damas, c'était toujours la même affirmation de l'autonomie africaine. Les longues luttes qui allaient s'étendre sur près d'un siècle n'avaient probablement rien à voir avec la défense du christianisme local — sans doute plus proche d'ailleurs des traditions donatistes que du catholicisme romain —, mais elles reprenaient celles qu'avaient eu à mener les Vandales et les

Byzantins chaque fois qu'ils avaient tenté d'élargir leur domaine. L'intégration de l'Afrique tout entière dans le monde musulman sera le résultat d'une évolution — où l'arabisation ira de pair avec l'islamisation — au cours de laquelle les Maghrebins contrôlèrent eux-mêmes leur propre destin.

Cette grande tradition marque assez combien s'était ancré et renforcé le besoin de sauvegarder une authenticité africaine. C'était là une volonté de continuité et de ressourcement, une démarche têtue pour restaurer cette politique berbère illustrée autrefois par des princes comme Syphax, pour poursuivre enfin cette évolution naturelle infléchie un temps — mais jamais bloquée — par l'intervention de Rome avec la complicité déterminante de ses puissants auxiliaires africains. Le peuple y fut sans doute plus sensible que les « bourgeoisies », mais l'intelligentsia africaine elle-même, fût-elle particulièrement romanisée, n'avait cessé d'aspirer à cette dignité qu'elle ne pouvait mériter, elle ne l'ignorait pas, qu'en assumant pleinement son passé.

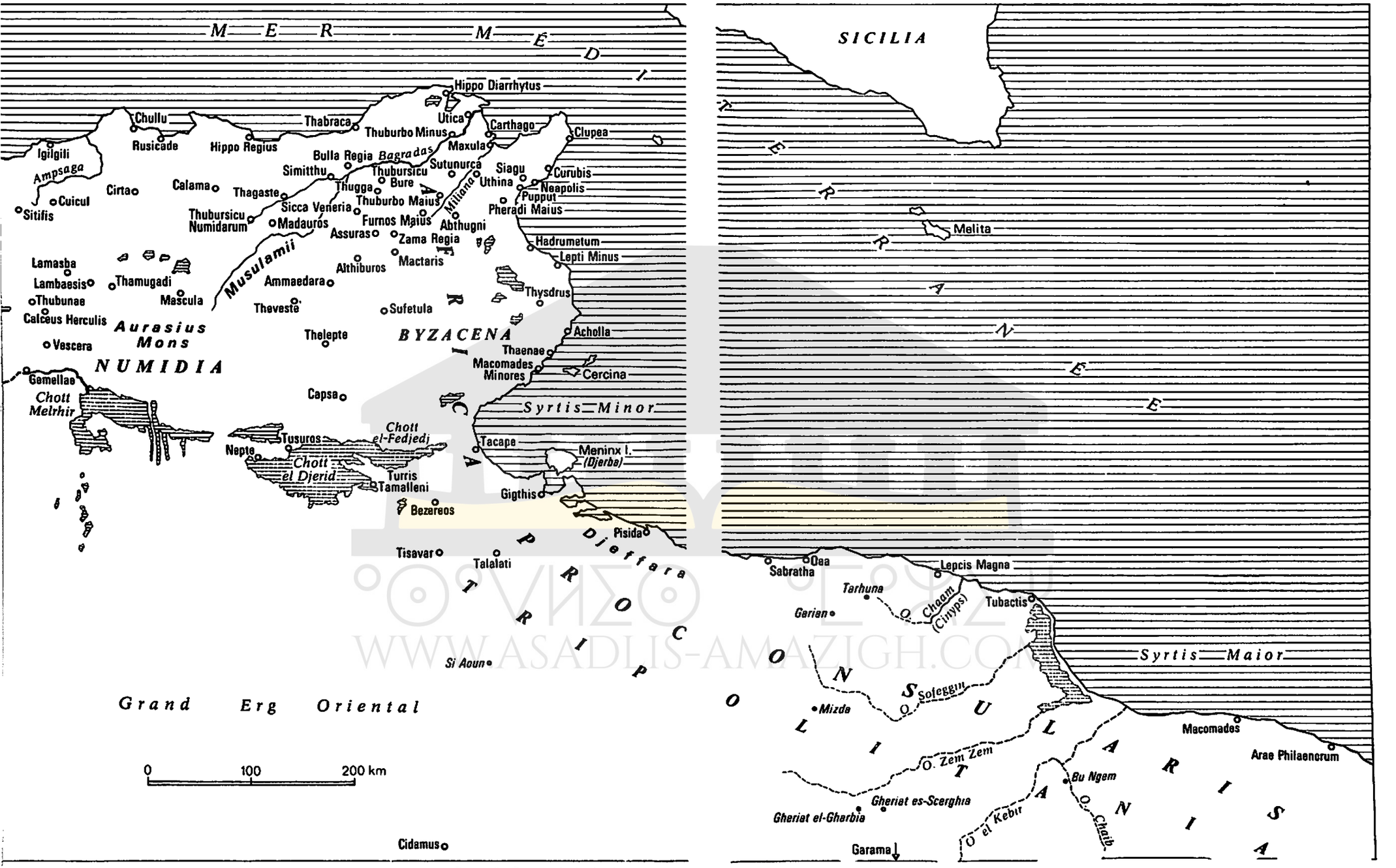
Qu'il suffise donc à ce sujet, et pour conclure, de faire appel encore à celui que notre monde contemporain considère comme le plus illustre des Africains de l'Antiquité, Augustin, lui-même, comme on sait, originaire d'une modeste famille de *Thagaste,* dans les montagnes de Numidie, et devenu le grand maître de cette Eglise africaine qui, à elle seule, a apporté à la Chrétienté occidentale autant que tous les Pères des Eglises d'Orient. Vers l'année 390, répondant (*Epist.*, 17, 2) à un certain Maximus, obscur professeur dans une école de Madaure, qui avait cru spirituel d'ironiser sur les noms « barbares » — *odiosa nomina,* en fait noms d'origine punique ou libyque — portés par des martyrs chrétiens de la province (cf. *supra,* p. 210), le futur évêque d'Hippone traduisait bien, dans une réplique cinglante, ce réflexe profond toujours vivant au cœur de ses compatriotes : « En serais-tu donc arrivé jusqu'à oublier que tu es un Africain, écrivant à des Africains, et que l'un et l'autre nous habitons en Afrique! »

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com



Carte 3. Carte générale de l'Afrique romaine.

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



Carte 3. Carte générale de l'Afrique romaine (suite).

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

BIBLIOGRAPHIE

A. Sources

1. Sources archéologiques

E. Babelon, R. Cagnat, S. Reinach, *Atlas archéologique de la Tunisie*, 1re série, (au 1/50 000e), Paris, 1893-1913.

R. Cagnat, A. Merlin, *Atlas archéologique de la Tunisie*, 2e série, (au 1/100 000e), Paris, 1914-1926.

A. Di Vita, « Archaeological News (Tripolitania) », *Libya Antiqua*, I, 1964, p. 133-142.

S. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, Alger-Paris, 1911; *Les monuments antiques de l'Algérie*, Paris, 1901, 2 vol.

D. E. L. Haynes, *The Antiquities of Tripolitania*, Tripoli, 1965.

A. Luquet, « Contribution à l'Atlas archéologique du Maroc : Région de Volubilis », *Bulletin d'archéologie marocaine* (= *B.A.M.*), V, 1964, p. 291-300; « Contribution... Région du Rharb », *Ibid.*, VI, 1966, p. 365-375.

M. Ponsich, « Contribution à l'Atlas archéologique du Maroc : Région de Tanger », *B.A.M.*, V, 1964, p. 253-290; « Contribution... Région de Lixus », *Ibid.*, VI, 1966, p. 377-423, XX pl.; *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970.

H. Sichtermann, « Archäologische Funde und Forschungen in Libyen, Kyrenaika, 1959-1961; Tripolitanien, 1942-1961 », *Archäologischer Anzeiger*, 1962, p. 417-536.

G. Souville, *Atlas préhistorique du Maroc*. 1. *Le Maroc atlantique*, Paris, 1973.

M. Tarradell, « Contribution à l'Atlas archéologique du Maroc : Région de Tétouan », *B.A.M.*, VI, 1966, p. 425-443.

P. Trousset, *Recherches sur le* limes Tripolitanus *du Chott el-Djerid à la frontière tuniso-libyenne*, Paris, 1974.

Les travaux et publications portant sur les documents archéologiques et autres, récemment mis à jour ou étudiés, sont signalés dans les chroniques régulières de la *Bibliographie analytique de l'Afrique antique* (à compter du fascicule I, 1960-1962); consulter également les chroniques des publications suivantes : *Africa* (Tunis), *Cahiers de Tunisie*,

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Bulletin d'archéologie algérienne, Bulletin d'archéologie marocaine, Quaderni di Archeologia della Libia, Libya Antiqua, Karthago (Paris), *Antiquités Africaines* (C.N.R.S., Paris).

2. Sources épigraphiques

Corpus Inscriptionum Semiticarum (C.I.S.), I, Pars prima (Paris, à partir de 1881).

Corpus Inscriptionum Latinarum (C.I.L.), t. VIII (Berlin, à partir de 1881, avec ses 4 volumes de suppléments).

L'Année épigraphique (depuis 1888).

R. CAGNAT, A. MERLIN, L. CHATELAIN, *Inscriptions latines d'Afrique (Tripolitaine, Tunisie, Maroc)*, Paris, 1923.

L. CHATELAIN, *Inscriptions latines du Maroc*, Paris, 1942.

Inscriptions antiques du Maroc. (Inscriptions libyques, par L. GALAND; *Inscriptions puniques et néo-puniques*, par J. G. FÉVRIER; *Inscriptions hébraïques*, par G. VAJDA), Paris, 1966.

Inscriptions latines de l'Algérie : t. I. *Inscriptions de la Proconsulaire*, par S. GSELL, Paris, 1922; t. II. *Inscriptions de la Confédération Cirtéenne, de Cuicul et de la tribu des Suburbures*, recueillies par S. GSELL, préparées par E. ALBERTINI et J. ZEILLER, publiées par H.-G. PFLAUM, Paris, 1957.

A. MERLIN, *Inscriptions latines de la Tunisie*, Paris, 1944.

J. M. REYNOLDS, J. B. WARD-PERKINS, *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, Rome-Londres, (1952) (avec suppléments parus dans *Papers of the British school at Rome*, XXIII, 1955, p. 124-147, et dans *Libya Antiqua*, I, 1964, p. 43-46).

3. Sources littéraires

AMMIEN MARCELLIN, éd. C. Clark, Berlin, 1910-1915.

APPIEN, *Libyca, Punica, Guerres civiles*, éd. H. White, coll. Loeb, 1912-1913, réimpr. 1958.

APULÉE, *Apologie*, éd. et trad. de P. Vallette, coll. Budé, 1924; *Les Métamorphoses*, éd. et trad. de D. S. Robertson et P. Vallette, *ibid.*, 1956, 2e éd.

ARNOBE, *Adversus nationes*, éd. Reifferscheid, dans *C.S.E.L.* (« *Corpus* de Vienne »), t. IV, 1875.

AUGUSTIN D'HIPPONE, *Epistulae*, éd. A. Goldbacher, dans *C.S.E.L.*, t. XXXIV, XLIV et LVII; les traités polémiques (antimanichéens, antidonatistes, antipélagiens) de même que les autres œuvres (*Confessions, Cité de Dieu* etc.) sont parus ou en voie de parution, texte latin et trad. française, dans la coll. « Bibliothèque augustinienne » (Desclée de Brouwer).

AURELIUS VICTOR, *Liber de Caesaribus*, éd. F. Pichlmayr, coll. Teubner, 1911, rééd. avec additions de R. Gruendel, 1966.

Bellum Africum, éd. et trad. de P. Fabre, coll. Budé, 1949.

CORIPPUS, *Johannis*, éd. Diggle, Goodyear, Londres, 1970.

CYPRIEN DE CARTHAGE, *Epistulae*, éd. et trad. de L. Bayard, coll. Budé, 1925.

DIODORE DE SICILE, éd. C. H. Oldfather et *alii*, coll. Loeb, 1933-1967.

DION CASSIUS, éd. P. Cary, coll. Loeb, 1914 (réimpr. 1961).

FRONTON. *Epistulae*. éd. Van de Hout, Leiden, 1954.

HÉRODOTE, *Histoires*, Livre IV, éd. et trad. de Ph. Legrand, coll. Budé, 1949.

Itinéraire d'Antonin, dans K. MILLER, *Itineraria Romana*, Stuttgart, 1916.

PAUL OROSE, *Historiarum adversus paganos Libri VII*, éd. K. Zangemeister, dans *C.S.E.L.*, t. V, 1882.

PLINE L'ANCIEN, *Naturalis Historia*, éd. C. Mayhoff, coll. Teubner (5 vol.), 1892-1909 (reprod. 1967); éd. en cours dans le coll. Budé (depuis 1949), 37 vol. prévus.

PLUTARQUE, *Vies parallèles* (Marius, Sylla, Pompée), éd. et trad. de R. Flacelière et P. Chambry, coll. Budé; éd. G. Lindskog et K. Ziegler, coll. Teubner (8 vol.), 1914-1939 (renouv. 1960-1973).

POLYBE, éd. Th. Büttner-Wobst, coll. Teubner, 1882-1904 (rééd. 1962-1963); trad. française de D. Roussel, coll. « La Pléiade », 1970.

SALLUSTE, *Bellum Jugurthinum*, éd. et trad. de A. Ernout, coll. Budé, 1946.

Scriptores Historiae Augustae, (« Histoire Auguste »), éd. E. Hohl, coll. Teubner, rééd. avec *add.* et *corrig.* par W. Seyfarth et Ch. Samberger, 1965.

STRABON, *Géographie*, éd. H. L. Jones, coll. Loeb, 1917-1949.

SUÉTONE, *Vie des XII Césars*, éd. et trad. de H. Ailloud, coll. Budé, 1931.

TACITE, *Annales*, éd. et trad. de H. Goelzer, coll. Budé, 1924; *Vita Agricolae*, éd. et trad. de E. de Saint-Denis, *ibid.*, 1942.

TERTULLIEN, *Opera*, éd. J. W. P. Borleffs et *al.*, coll. « Corpus Christianorum » (Turnhout, Brepols), t. I et II; *Apologeticum*, éd. avec trad. de J.-P. Waltzing et A. Severyns, coll. Budé, 1929; *De corona*, éd. commentée de J. Fontaine, coll. « Erasme », 1966; *Adversus Iudaeos*, éd. de H. Tränkle, Wiesbaden, 1963.

B. TRAVAUX

1. Ouvrages généraux

Actes du Ier Congrès d'étude des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère, Alger (S.N.E.D.), 1973.

Actes du 2e Congrès international d'étude des cultures de la Méditerranée occidentale, I. — *Rapports* (publiés par l'Association internationale des civilisations méditerranéennes), Alger (S.N.E.D.), 1976.

Afrika und Rom in der Antike, éd. H. J. DIESNER, H. BARTH, H. D. ZIMMERMANN, Wissenschaftliche Beiträge der Martin-Luther-Universität, Halle-Wittenberg, 1968.

E. ALBERTINI, G. MARÇAIS, G. YVER, *L'Afrique du Nord française dans l'Histoire*, Lyon-Paris, s.d. (1937).

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

A. AUDOLLENT, *Carthage romaine* (146 av. J.-C. — 698 ap. J.-C.), Paris, 1901.
K. BELKHODJA, A. MAHJOUBI, H. SLIM, *Histoire de la Tunisie : l'Antiquité*, Tunis (S.T.D.), s.d. (1969).
A. BEN ABDALLAH, *Târikh al-Maghrib*, 2 t. Casablanca, s.d.
M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976.
J. BRIGNON, A. AMINE, B. BOUTALEB, G. MARTINET, B. ROSENBERGER, M. TERRASSE, *Histoire du Maroc*, Paris-Casablanca, 1968.
J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, Paris, 1943 (14e éd. 1948).
J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'ouest du Nil*, Université de Dakar, Fac. des Lettres, Publ. de la Section d'Histoire, Dakar-Paris, 1962.
E. F. GAUTIER, *Le Passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris, 1937.
S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, 8 vol., Paris, 1913-1928.
S. GSELL, G. MARÇAIS, G. YVER, *Histoire d'Algérie*, Paris, 4e éd. 1927.
ABD ER-RAHMÂN JILÂLI, *Târikh al-Jazâ'ir al-'amm*, 2 t., Alger, 1954-1955.
Ch.-A. JULIEN, *Histoire de l'Afrique du Nord*, t. I. *Des origines à la conquête arabe*, 2e éd. revue et mise à jour par C. Courtois, Paris, 1951.
M. KADDACHE, *L'Algérie dans l'Antiquité*, Alger (S.N.E.D.), 1972.
T. KOTULA, (L'Afrique du Nord dans l'Antiquité), en polonais, Wroclaw, 1972.
A. LAROUI, *L'Histoire du Maghreb — un essai de synthèse*, Paris, 1970.
Y. LACOSTE, A. NOUSCHI, A. PRENANT, *L'Algérie, passé et présent*, Paris, 1960.
A. T. AL-MADANI, *Qartâjanna fi arba'ti 'usûr*, Tunis, 1927.
L. MTOUGGUI, *Vue générale de l'Histoire berbère*, Alger, s.d. (1950).
JANE S. NICKERSON, *A short history of North Africa*, New York, 1961.
H. TERRASSE, *Histoire du Maroc*, 2 t., Casablanca, 1949.

2. Bibliographie particulière

CHAPITRE PREMIER

A. Le pays :

J. DESPOIS, *L'Afrique blanche*. I. *L'Afrique du Nord*, Paris, 2e éd. 1958.
J DESPOIS et R. RAYNAL, *Géographie de l'Afrique du nord-ouest*, Paris, 1967.
H. ISNARD, *Le Maghreb*, Paris, 1966.

B. Les hommes :

C. ARAMBOURG, *La Genèse de l'humanité*, Paris, 7e éd., 1965.
L. BALOUT, *Préhistoire de l'Afrique du Nord : essai de chronologie*, Paris, 1955.
L. BALOUT, *Les hommes préhistoriques du Maghreb et du Sahara*, Alger, 1955.

P. BARDIN, « La grotte de Kef el-Agab (Tunisie), gisement néolithique », *Libyca*, I, 1953, p. 304 et sq.
O. BATES, *The Eastern Libyans*, London, 1915.
G. H. BOUSQUET, *Les Berbères*, Paris, 1957.
Cl. F. BRÉMOND, *Berbères et Arabes : la Berbérie est un pays européen*, Paris, 1938.
M.-Cl. CHAMLA, *Les hommes épipaléolithiques de Columnata*, Paris, 1970.
G. CAMPS, *Aux origines de la Berbérie. Monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, 1961.
G. CAMPS, *Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara*, Paris, 1974.
G. CAMPS, « Aux origines de la Berbérie. Massinissa ou les débuts de l'histoire », *Libyca*, VIII, 1960.
H. FOURNEL, *Les Berbères : étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes d'après les textes arabes imprimés*, Paris, 1871-1875.
S. GSELL, *Textes relatifs à l'Histoire de l'Afrique du Nord*, I. *Hérodote*, Alger-Paris, 1916.
LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, nouvelle trad. de l'italien par A. Epaulard, Paris, 1956.
H. LHOTE, *Les Touaregs du Hoggar*, Paris, 1944.
Ch. PELLAT, « Berber », dans *Encyclopédie de l'Islam*.
A. SAHLY, *Esquisse pour une préhistoire tunisienne*, Tunis, 1970.
T. SARNELLI, « Sul origine del nome Imazigen », *Mémorial H. Basset*, Paris, 1957, p. 131-138.
S. SEGERT, « Contribution philologique à l'histoire carthaginoise : sur l'origine des noms Afer, Africa », *Mnema Vladimir Groh*, 1964.
G. TILLON, *Le Harem et les cousins*, Paris, 1966.
J. TIXERONT, « Réflexions sur l'implantation ancienne de l'agriculture en Tunisie », *Karthago*, X, 1959, p. 15 et sq.
R. VAUFREY, *Préhistoire de l'Afrique*, t. I *Le Maghreb*, Paris, 1955.

CHAPITRE II

W. F. ALBRIGHT, « New Light on the Early History of Phoenician Colonization », *Bulletin of the American Schools of Oriental Research*, (= *B.A.S.O.R.*), 83, oct. 1941, p. 14-22.
D. BARAMKI, *Phoenicia and the Phoenicians*, Beyrouth, 1961.
F. BARRECA, *La civiltà di Cartagine*, Cagliari, 1964.
A. BERTHIER et R. CHARLIER, *Le Sanctuaire punique d'El-Hofra à Constantine*, Paris, 1955.
S. F. BONDI, « I Libifenici nell'ordinamento cartaginese », *Atti della Accademia nazionale dei Lincei*, CCCLXVIII, ser. VIII, 1971, p. 653-661.
P. CINTAS, *Manuel d'archéologie punique*, I. *Histoire et archéologie comparées — Chronologie des temps archaïques de Carthage et des villes phéniciennes de l'Ouest*, Paris, 1970; II. *La Civilisation carthaginoise — Les réalisations matérielles*, Paris, 1976.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

P. CINTAS, « Fouilles puniques à Tipasa », *Revue Africaine (= R.A.)*, XCII, 1948, p. 263-330.
G. CONTENAU, *La Civilisation phénicienne*, Paris, 3e éd. 1949.
F. DECRET, *Carthage ou l'empire de la mer*, Paris, 1977.
M. DUNAND, « Phénicie », dans Supplément au *Dictionnaire de la Bible*, VII, 1961, col. 1141-1202.
Mh. FANTAR, *Carthage, la prestigieuse cité d'Elissa*, Tunis, 1970.
Mh. FANTAR, *Eschatologie phénicienne punique*, Tunis (I.N.A.A.), 1970.
Mh. FANTAR, *Le Dieu de la mer chez les Phéniciens et les Puniques*, Rome, 1977.
Mh. FANTAR, « Téboursouk : stèles anépigraphes et stèles à inscriptions néopuniques », *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres*, XVI, Paris, 1974, p. 379-431 et XII pl.
J. GRAY, *The Cananites*, Londres, 1964.
D. HARDEN, *The Phoenicians*, Londres, 1962.
A. JODIN, *Mogador, comptoir phénicien du Maroc atlantique*, Tanger, 1966.
S. MOSCATI, *L'Orient avant les Grecs*, Paris, 1963.
S. MOSCATI, *Il mondo dei Fenici*, Milan, 1966.
G. CH.-PICARD, *Le Monde de Carthage*, Paris, 1956.
G. et C. CHARLES-PICARD, *Vie et mort de Carthage*, Paris, 1970.
M. SZNYCER, « Carthage et la civilisation punique », dans *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, t. II, *Genèse d'un empire*, sous la direction de Cl. NICOLET, Paris, 1978, p. 545-593.
M. TARRADELL, *Marruecos púnico*, Tetouan, 1960.
J. VERCOUTTER, *Les objets égyptiens et égyptisants du mobilier funéraire carthaginois*, Paris, 1945.
G. VUILLEMOT, « Note sur un lot d'objets découverts à Siga », *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran (= B.S.G.O.)*, LXXVI, 1953, p. 25-33.
G. VUILLEMOT, « Deux stèles de Siga », *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Tlemcen*, 1954, p. 78-80.
G. VUILLEMOT, « La Nécropole punique du phare dans l'Ile de Rachgoun (Oran) », *Libyca*, III, 1955, p. 7-62 et XV pl.
G. VUILLEMOT, *Reconnaissances aux échelles puniques d'Oranie*, Autun, 1965.
G. VUILLEMOT, « Fouilles puniques à Mersa Madakh », *Libyca*, II, 1954, p. 299-342.
G. WALTER, *La destruction de Carthage*, 264-146 av. J.-C., Paris, 1947.
R. WEIL, *La Phénicie et l'Asie occidentale*, Paris, 1939.

CHAPITRE III

J.-B. CHABOT, *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, 1940-1941, nº 878-879.
A. BERTHIER, « Découverte à Constantine de deux sépultures contenant des amphores grecques », *R.A.*, LXXXVII, 1943, p. 23-32.

A. M. BISI, « Le Influenze puniche sulla religione libica : la Gorfa di Kef el-Blida », *Studi e materiali di storia delle religioni*, 1966, p. 85-112.
R. BLOCH, « Une tête de Juba trouvée à Tipasa », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (= C.R.A.I.)*, 1946, p. 109.
G. CAMPS, « Nouvelles observations sur l'architecture et l'âge du Medracen, mausolée royal de Numidie », *C.R.A.I.*, 1973, p. 470-517.
F. DECRET, « Contribution à la recherche archéologique à Siga », *Bulletin du Centre de Recherche et de Documentation* (Université d'Oran), II, 1971, p. 159-167 et 1 pl.
J. G. FÉVRIER, « L'inscription funéraire de Micipsa », *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale*, XLV, 1951, p. 652-655.
J. G. FÉVRIER, « Les textes puniques du Musée de Volubilis », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques (= B.A.C.)*, 1955-1956, p. 30-32.
P. A. FÉVRIER, « Origines de l'habitat urbain en Maurétanie Césarienne », *Journal des Savants (= J. S.)*, avril-juin 1967, p. 107-123.
P. GRIMAL, « Les fouilles de Siga », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome (= M.E.F.R.)*, LIV, 1937, p. 108-141.
S. GSELL, « Juba II, savant et écrivain », *R.A.*, 1927, p. 169-179.
E. JANIER, « Siga », *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Tlemcen*, 1954, p. 68-77.
J. MAZARD, *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris, 1955
G. CHARLES-PICARD, *Hannibal*, Paris, 1967.
L. RINN, « Les premiers royaumes berbères et la guerre de Jugurtha », *R. A.*, XXIX, 1885, p. 172-209 et 241-283.

CHAPITRE IV

J. M. ABUN-NASR, *A History of the Maghrib*, Cambridge, 1971.
L. BALOUT, « Le Moghreb oriental avant Carthage », *Archéologie vivante*, I, 2, 1968-1969, p. 13-16.
M. BOUCHENAKI, « Relations entre le royaume de Numidie et la République romaine au Ier siècle avant J.-C. », *Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb (= R.H.C.M.)*, nº 6 et 7, juillet 1969, p. 7-9.
Mh. FANTAR, *Jugurtha*, Tunis, 1970 (en langue arabe).
J. HEURGON, « Les origines campaniennes de la Confédération cirtéenne », *Libyca*, V, 1957, p. 7-24.
C. JARDIN, « Garum et sauces de poisson dans l'antiquité », *R.S.L.*, XXVII, 1-4, 1961, p. 70-96.
C. JULLIAN, « L'Afrique libre sous ses rois indigènes », *J. S.*, 1928 p. 193-204.
T. KOTULA, « Les *principes gentis* et les *principes civitatis* en Afrique romaine », *Eos*, LV, 1965, p. 347-365.
F. MILLAR, « Local Cultures in the Roman Empire : Libyan, Punic and Latin in Roman Africa », *Journal of Roman Studies (=J.R.S.)*, LVIII, 1968, p. 126-134.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

G. CHARLES-PICARD, « L'Administration territoriale de Carthage », *Mélanges d'Histoire offerts à André Piganiol*, III, Paris, 1966, p. 1257-1265.

G. PICARD, « Le conventus civium romanorum de Mactar », *Africa*, I, 1966, p. 65-76 et 5 pl.

G. PICARD, A. MAHJOUBI, A. BESCHAOUCH, « Pagus Tuscae et Gunuzi », *C.R.A.I.*, 1963, p. 124-130.

P. QUONIAM, « A propos d'une inscription de Thuburnica (Tunisie), Marius et la romanisation de l'Afrique », *C.R.A.I.*, 1950, p. 332-336.

Ch. SAUMAGNE, « La *Fossa Regia* », *Les Cahiers de Tunisie (= C.T.)*, X, 1962, p. 407-416.

Ch. SAUMAGNE, « Le Byzacium protoromain : villes libres, *stipendiarii, liberi Massinissae* », *C.T.*, XI, 1963, nº 44, p. 47-62.

M. SIMON, « Punique ou berbère? Note sur la situation linguistique dans l'Afrique romaine », *Mélanges Isidore Lévy*, Bruxelles, 1955, p. 613-629 (repris dans *Recherches d'histoire judéo-chrétienne*, Paris, 1962, p. 88-100).

CHAPITRE V

J. BARADEZ, *Fossatum Africae. Recherches aériennes sur l'organisation des confins sahariens à l'époque romaine*, Paris, s.d. (1949).

J. BARADEZ, « Gemellae. Un camp d'Hadrien et une ville des confins sahariens aujourd'hui ensevelis sous les sables », *R. A.*, XCIII, 1949, p. 5-24.

J. BURIAN, « Afrika und Rom in der Zeit der Republik », *Afrika und Rom in der Antike*, Halle-Wittenberg, 1968, p. 27-52.

R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, Paris, 2e éd. 1913.

A. CAILLEMER et R. CHEVALLIER, « Les centuriations romaines de Tunisie », *Annales E.S.C.*, 1957, p. 275-286.

L. CHATELAIN, *Le Maroc des Romains*, Paris, 1944.

R. CHEVALLIER, « Essai de chronologie des centuriations romaines de Tunisie », *M.E.F.R.*, LXX, 1958, p. 61-128.

F. DE LA CHAPELLE, « L'expédition de Suetonius Paulinus dans le sud-est du Maroc », *Hespéris*, XIX, 1934, p. 107-124.

J. DESANGES, « Le triomphe de Cornelius Balbus (19 avant J.-C.) », *R.A.*, 1957, p. 5-43.

A. DI VITA, « Il *limes* romano di Tripolitania nella sua concretezza archeologica e nella sua realtà storica », *Libya Antiqua (= Lib. Ant.)*, I, 1964, p. 65-98, p. XXXIV-XLIV.

M. EUZENNAT, « Quatre années de recherche sur la frontière romaine en Tunisie méridionale », *C.R.A.I.*, 1972, p. 7-27.

J.-Cl. FAUR, « Caligula et la Maurétanie : la fin de Ptolémée, *Klio*, LV, 1973, p. 249-271.

D. FISHWICK, « The Annexation of Mauretania », *Historia*, XX, 1971, p. 467-487.

E. FREZOULS, « Les Baquates et la Province romaine de Tingitane », *B.A.M.*, II, 1957, p. 65-116.

S. GSELL, « La Tripolitaine et le Sahara au IIIe siècle avant notre ère », *Mémoires de l'Institut National de France, Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, XLIII, 1933, p. 149-166.

L. HARMAND, *L'Occident romain — Gaule, Espagne, Bretagne, Afrique du Nord (31 av. J.-C. à 235 ap. J.-C.)*, Paris, 1960.

J. HEURGON, « Les origines campaniennes de la confédération cirtéenne », *Libyca*, V, 1957, p. 7-24.

K. JOHANSSEN, *Die Lex agraria des Jahres 111 v. Chr. Text und Kommentar*, Munich, 1971.

T. KOTULA, « Les Africains et la domination de Rome », *Dialogues d'Histoire ancienne*, II, 1976, p. 337-358.

T. KOTULA, « Encore sur la mort de Ptolémée, roi de Maurétanie », *Archeologia*, XV, 1964, p. 76-92.

M. LE GLAY, « Les Flaviens et l'Afrique », *M.E.F.R.*, LXXX, 1968, p. 201-246.

L. LESCHI, « Rome et les Nomades du Sahara central », dans *Etudes d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines*, Paris, 1957, p. 65-74.

H. LHOTE, « L'expédition de Cornelius Balbus au Sahara en 19 av. J.-C. », *R.A.*, XCVIII, 1954, p. 41-83.

J. MARION, « La liaison entre la Tingitane et la Césarienne », *B.A.M.*, IV, 1960, p. 442-447.

H.-G. PFLAUM, « La romanisation de l'Afrique », *Akten des VI. intern. Kongresses für griech. und lateinische Epigraphik, München 1972* (= *Vestigia*, XVII, p. 375-392 avec interventions), Munich, 1973, p. 55-72 — reproduit dans le recueil de travaux du même auteur, *Afrique romaine, Scripta varia*, I, Paris, 1978.

H.-G. PFLAUM, « La romanisation de l'ancien territoire de la Carthage punique à la lumière des découvertes épigraphiques récentes », *Antiquités Africaines*, IV, 1970, p. 75-117.

G. CH.-PICARD, *Castellum Dimmidi*, Paris, 1947.

G. CH.-PICARD, *Civitas Mactaritana* (= *Karthago*, VIII), Paris, 1958.

G. Ch.-PICARD, « Le *conventus civium Romanorum* de Mactar », *Africa*, I, 1966, p. 65-76 et 5 pl.

C. POINSSOT, « Immunitas perticae Carthaginiensium », *C.R.A.I.*, 1962, p. 55-75.

P. QUONIAM, « Le municipe de Thibaris et la colonie d'Uchi Maius », *C.R.A.I.*, 1950, p. 332-336.

M. RACHET, *Rome et les Berbères. Un problème militaire d'Auguste à Dioclétien*, coll. Latomus, vol. 110, Bruxelles, 1970.

R. REBUFFAT, « Notes sur les confins de la Maurétanie Tingitane et de la Maurétanie Césarienne », *Studi Magrebini*, IV, 1971, p. 33-64.

R. REBUFFAT, « Recherches en Tripolitaine du Sud », *Revue Archéologique (= R. Arch.)*, 1971/1, p. 177-184; sur ce point, voir également les comptes rendus du même auteur dans les *C.R.A.I.*, 1969, p. 189-212; 1972, p. 319-339; 1975, p. 495-505.

R. REBUFFAT, « Une zone militaire et sa vie économique : le *limes* de

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Tripolitaine », dans *Armées et Fiscalité dans le monde antique*, (Colloques nationaux du C.N.R.S., Paris 14-16 octobre 1976 — n° 936), Paris, 1977, p. 395-419.

R. REBUFFAT, « Bu Njem 1970 », *Lib. Ant.*, VI-VII, 1969-1970, p. 107-165 — fait suite aux précédents comptes rendus publiés dans la même revue depuis le n° III-IV, 1966-1967 (p. 49-137).

P. ROMANELLI, *Storia delle province romane dell'Africa*, Rome, 1959.

P. SALAMA, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951, avec carte h.t. « Réseau routier de l'Afrique romaine ».

P. SALAMA, « La voie romaine de la vallée de la Tafna », *Bulletin d'Archéologie Algérienne (= B.A.A.)*, II, 1966-1967, p. 183-217.

P. SALAMA, « Occupation de la Maurétanie Césarienne occidentale sous le Bas-Empire romain », dans *Mélanges d'Histoire offerts à André Piganiol*, III, Paris, 1966, p. 1291-1311.

Ch. SAUMAGNE, *La Numidie et Rome. Massinissa et Jugurtha*, Paris, 1966.

Ch. SAUMAGNE, « Observations sur le tracé de la ' Fossa Regia ' », *Reale acc. naz. dei Lincei, Rend. della cl. di sc. mor. e filol.*, ser., VI, IV, 1928, p. 451-461 (reprod. dans *C.T.*, X, 1962, p. 407-416).

R. THOUVENOT, « Rome et les Barbares africains », *Publications du Service des Antiquités du Maroc (= P.S.A.M.)*, VII, 1945, p. 166-183.

P. TROUSSET, *Recherches sur le* limes Tripolitanus *du Chott el-Djerid à la frontière tuniso-libyenne*, Paris, 1974.

F. VITTINGHOFF, *Römische Kolonisation und Bürgerrechtspolitik unter Caesar und Augustus*, (Akad. der Wissenschaften und der Literatur, Abhandlungen der Geistes und Social-wissenschaftlichenklasse, 1951, n° 14), Mayence-Wiesbaden, 1952.

F. VITTINGHOFF, « Zur vorcaesarischen Siedlungs und Städtepolitik in Nord-Afrika », dans *Corolla Memoriae Erich Swoboda dedicata*, Graz-Cologne, 1966, p. 225-233.

CHAPITRE VI

E. ALBERTINI, *L'Afrique romaine*, (texte mis à jour par L. LESCHI), Alger 1950.

A. BERTHIER, *Tiddis, antique Castellum Tidditanorum*, Alger, 1972.

J. BIREBENT, *Aquae romanae — recherches d'hydraulique romaine dans l'est algérien*, Alger, 1962.

A. BOURGAREL-MUSSO, « Recherches économiques sur l'Afrique romaine », *R. A.*, LXXV, 1934, p. 354-414 et 491-520.

T. R. S. BROUGHTON, *The Romanization of Africa Proconsularis*, Baltimore, 1929.

J. BURIAN, « Die Afrikaner im römischen Reich in der Zeit des Prinzipats », *Altertum*, VII, 1961, p. 233-238.

J. BURIAN, « Die römische Landwirtschaft in Nordafrika und ihre historischen Wurzeln », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte*, 1968, 2, p. 237-258.

R. CAGNAT, « La réorganisation de l'Afrique sous Dioclétien », *Mélanges Louis Havet*, Paris, 1909, p. 67 et sq.

H. CAMPS-FABRER, *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine*, Alger, 1953.

A. CHASTAGNOL, « Les consulaires de Numidie », *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire offerts à J. Carcopino*, Paris, 1966, p. 215-228.

A. CHASTAGNOL, « Les gouverneurs de Byzacène et de Tripolitaine », *Antiquités Africaines*, I, 1967, p. 119-134.

C. COURTOIS, « Saint Augustin et le problème de la survivance du punique », *R.A.*, XCIV, 1950, p. 259-282.

C. COURTOIS, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951.

C. COURTOIS, L. LESCHI, C. PERRAT, C. SAUMAGNE, *Tablettes Albertini. Actes privés de l'époque vandale (fin du V^e siècle)*, Paris, 1952.

J.-P. DARMON, « Note sur le Tarif de Zarai », *C.T.*, XII, 1964, p. 7-23.

Y. DEBBASCH, « Colonia Iulia Karthago. La vie et les institutions municipales de la Carthage romaine », *Revue d'Histoire du Droit (= R.H.D.)*, XXXI, 1953, p. 31-53 et 335-377.

E. DEMOUGEOT, « Le chameau et l'Afrique du Nord romaine », *Annales E.S.C.*, 1960, p. 209-247.

F. DE VISSCHER, « La Constitution Antonine et la dynastie africaine des Sévères », *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité (= R.I.D.A.)*, 3^e série, VIII, 1961, p. 229-242.

R. P. DUNCAN-JONES, « City Population in Roman Africa », *J.R.S.*, LIII, 1963, p. 85-90.

P. M. DUVAL, *Cherchell et Tipasa. Recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, Paris, 1946.

M. EUZENNAT, « Héritage punique et influences gréco-romaines au Maroc à la veille de la conquête romaine », *Actes du VIII^e Congr. Intern. d'Arch. class.*, Paris, 1965, p. 261-278.

M. EUZENNAT, « L'Histoire municipale de Tigzirt, Rusuccuru colonia et municipium », *M.E.F.R.*, LXVIII, 1955, p. 127-148.

M. EUZENNAT, « L'archéologie marocaine de 1955 à 1957 », *B.A.M.*, II, 1957, p. 199-229 ; « L'archéologie marocaine de 1958 à 1960 », *ibid.*, IV, 1960, p. 523-564.

P.-A. FÉVRIER, « Origines de l'habitat urbain en Maurétanie Césarienne », *J. S.*, 1967, p. 107-123.

P.-A. FÉVRIER, « La recherche archéologique en Algérie et l'histoire ancienne du Maghrib », *R.H.C.M.*, V, juillet 1968, p. 16-36.

P.-A. FÉVRIER, « Note sur le développement urbain en Afrique du Nord : les exemples de Djemila et de Sétif », *Cahiers archéologiques (= C. Arch)*, XIV, 1964, p. 1-47.

P.-A. FÉVRIER, *Djemila*, Alger, 1968.

P.-A. FÉVRIER, *Art de l'Algérie antique*, Paris, 1971.

P.-A. FÉVRIER, « Colonisation romaine et forme artistique dans les provinces de la Méditerranée occidentale », *Actes du 2^e Congrès International d'Etude des Cultures de la Méditerranée occidentale*, Alger, 1976, p. 49-102.

L. FOUCHER, *Hadrumetum*, Tunis, 1964.

J. GASCOU, *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique*

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Proconsulaire, de Trajan à Septime Sévère, (« Coll. de l'Ecole Française de Rome », 8), Rome, 1972.

P. GAUCKLER, *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie,* Tunis, 1897-1912.

S. GERMAIN, *Les mosaïques de Timgad,* Paris, 2e éd. 1973.

S. GSELL, « Esclaves ruraux dans l'Afrique romaine », *Mélanges Glotz,* Paris, 1932, p. 395-415.

R. M. HAYWOOD, « Roman Africa », dans Tenney FRANK, *An economic survey of Ancient Rome,* t. IV, Baltimore, 1938, p. 1-119.

J. A. ILEVBARE, « Economic Evolution in North Africa in Carthaginian and Roman Times », *Nigeria and the Classics,* XIII, 1971, p. 63-82.

J. A. ILEVBARE, « Language and the process of cultural assimilation in ancient North Africa », *Nigeria and the Classics,* XII, 1970, p. 80-85.

M. G. JARRET, « An Album of the Equestrians from North Africa in the Emperor's Service », *Epigr. Studien,* IX, Bonn, 1972, p. 146-232.

J. KOLENDO, « Sur le colonat en Afrique préromaine », *Neue Beiträge zur Geschichte der alten Welt,* II. *Römisches Reich,* Berlin, 1965, p. 45-56.

J. KOLENDO, « Sur la législation relative aux grands domaines de l'Afrique romaine », *Revue des Etudes Anciennes (= R.E.A.),* LXV, 1963, p. 80-103.

T. KOTULA, *Les curies municipales en Afrique romaine,* Wroclaw, 1968.

T. KOTULA, « Le développement territorial et l'organisation des latifundia dans l'Afrique romaine sous le Haut-Empire », *Eos,* XLVI, 2, 1952-1953, p. 113-139.

T. KOTULA, « Les *principes gentis* et les *principes civitatis* en Afrique romaine », *Eos,* LV, 1965, p. 347-365.

S. LANCEL, *Tipasa de Maurétanie,* Alger, 1966; réédition en 1971 et compléments (avec la collaboration de M. BOUCHENAKI).

J.-M. LASSÈRE, *Vbique Populus. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 a. C.-235 p. C.),* Paris, 1977.

J. LASSUS, « Adaptation à l'Afrique de l'urbanisme romain », *Actes du VIIIe Congrès Intern. d'Archéologie classique,* Paris, 1965, p. 245-259.

J. LASSUS, *Visite à Timgad,* Alger, 1969.

C. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire,* t. I. *La permanence d'une civilisation municipale,* Paris, 1979.

L. LESCHI, *Djemila, antique Cuicul,* Alger, 1949.

A. LÉZINE, *Utique,* Tunis, 1970.

A. LÉZINE, « Sur la population des villes africaines », *Antiquités Africaines,* III, 1969, p. 69-82.

A. LUQUET, *Volubilis. Les travaux et les jours d'une cité du Maroc antique,* Tanger, 1972.

A. MAHJOUBI, *Les Cités romaines de Tunisie,* Tunis, s.d. (1969).

J. MARION, « La population de Volubilis à l'époque romaine », *B.A.M.,* IV, 1960, p. 133-187.

J. MESNAGE, *La Romanisation de l'Afrique,* Alger, 1913.

A. PELLETIER, « Les Sénateurs d'Afrique Proconsulaire d'Auguste à Gallien », *Latomus,* XXIII, 1964, p. 511-531.

H.-G. PFLAUM, « A propos de la date de création de la province de Numidie », *Libyca,* V, 1957, p. 61-75.

G. CH.-PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine,* Paris, 1959.

G. CH.-PICARD, « Mosaïques africaines du IIIe s. ap. J.-C. », *R. Arch.,* II, 1960, p. 17-49.

G. CH.-PICARD, « Néron et le blé d'Afrique », *C.T.,* IV, 14, 1936, p. 163-173.

M. PONSICH, « Exploitations agricoles romaines de la région de Tanger », *B.A.M.,* V, 1964, p. 235-252.

Th. PRÊCHEUR CANONGE, *La vie rurale en Afrique romaine d'après les mosaïques,* (Publ. de la Fac. des Lettres de Tunis, Archéol. Epigr., VI), Paris, 1962.

R. REBUFFAT, « Maisons à péristyle d'Afrique du Nord. Répertoire des plans publiés », *M.E.F.R.,* LXXXI, 2, 1969, p. 659-724; suite du répertoire dans *ibid.,* LXXXVI, 1974, p. 445-499.

J. ROMAN, « Notes sur l'organisation municipale de l'Afrique romaine, I. Les curies », *Annales de la Fac. de droit d'Aix,* IV, 1911, p. 85-123.

P. ROMANELLI, *Leptis Magna,* Rome, 1925.

M. ROSTOVTZEFF, *The social and economic History of the Roman Empire,* Oxford, 2e éd. 1957 (éd. ital., 1933 — rééd. Florence, 1976).

J. ROUGÉ, *Recherche sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain,* Paris, 1966.

J. ROUGÉ, « Ports et escales dans l'Empire tardif », (dans « Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, XXV, *La navigazione mediterranea nell' Alto Medioevo,* Spoleto, 14-20 avril 1977), Spolète, 1978, p. 67-128.

Ch. SAUMAGNE, *Le Droit latin et les cités romaines sous l'Empire,* Paris, 1965.

Ch. SAUMAGNE, « Le plan de la colonie trajane de Timgad », *Revue Tunisienne (= R.T.),* 1933, p. 35-56 (reproduit dans *C.T.,* X, 1962, p. 489-508).

Ch. SAUMAGNE, « La survivance du punique en Afrique aux Ve et VIe siècles après J.-C. », *Karthago,* IV, 1953, p. 169-178.

E. SERÉE DE ROCH, *Tébessa, antique Theveste,* Alger, 1952.

W. SESTON et M. EUZENNAT, « Un Dossier de la chancellerie romaine : la *Tabula Banasitana.* Etude de diplomatique », *C.R.A.I.,* 1971, p. 468-490.

L. TEUTSCH, *Das römische Städtwesen in Nordafrika in der Zeit von C. Gracchus bis zum des Kaisers Augustus,* Berlin, 1962.

Y. THÉBERT, « La romanisation d'une cité indigène d'Afrique, Bulla Regia », *M.E.F.R.,* LXXXV, 1, 1973, p. 247-310.

B. THOMASSON, *Die Statthalter der Römischen Provinzen Nord Afrikas von Augustus bis Diocletianus,* 2 vol. Lund, 1960.

R. THOUVENOT, *Volubilis,* Paris, 1949.

R. THOUVENOT, *Une colonie romaine de Maurétanie Tingitane, Valentia Banasa,* Paris, 1941.

R. THOUVENOT, « Au-delà des camps romains », *B.A.M.,* IX, 1973-1975, p. 377-408.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

S. TLATLI, *Cités antiques de Tunisie : pour visiter Dougga, Thuburbo Majus, Mactar, El Jem, Gightis,* Tunis, 1970.
J. TOUTAIN, *Les cités romaines de la Tunisie. Etude sur l'Histoire de la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord,* Paris, 1895.
G. VUILLEMOT, « Fouilles du mausolée de Beni Rhenane en Oranie », *C.R.A.I.,* 1964, p. 71-95.
G. VUILLEMOT, « Siga et son port fluvial », *Antiquités Africaines,* V, 1971, p. 39-86.

CHAPITRE VII

H. BASSET, *Le Culte des grottes au Maroc,* Alger, 1920.
H. BASSET, « Recherches sur la religion des Berbères », *Revue de l'histoire des religions (= R.H.R.),* LXI, 1910, p. 291-342.
M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation,* Paris, 1976.
G. CAMPS, « L'inscription de Béja et le problème des *dii Mauri* », *R.A.,* XCVIII, 1954, p. 233-260.
P. CINTAS, *Amulettes puniques,* Tunis, 1946.
E. DOUTTÉ, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord,* Alger. 1909.
Mh. FANTAR, « A propos d'Ashtart en Méditerranée occidentale », *Studi Fenici,* I, 1, 1973, p. 19-29.
J. G. FÉVRIER, « L'Inscription funéraire de Micipsa », *Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale,* XLV, 1951, p. 139-150.
L. GALAND, « Note à propos d'un Génie berbère », *J.S.,* 1964, p. 105-107.
G. GERMAIN, « Le Culte du Bélier en Afrique du Nord », *Hespéris,* XXXV, 1948, p. 93-124.
E. G. GOBERT, « Essai sur la litholâtrie », *R.A.,* LXXXIX, 1948, p. 24-110.
E. G. GOBERT, « Le Pudentum Magique et le Problème des Cauris », *R.A.,* XCV, 1951, p. 599.
J. N. LAMBERT, « Cultes Septénaires en Afrique du Nord », *Actes du 69e Congrès National des Sociétés Savantes,* Alger, 1954, p. 207-236.
E. LAOUST, *Mots et choses berbères,* Paris, 1920.
M. LE GLAY, « Stèle à Saturne de Djemila Cuicul », *Libyca,* I, 1953, p. 37-76.
M. LE GLAY, *Saturne Africain. Histoire,* Paris, 1966; *Saturne Africain. Monuments,* 2 vol. Paris, 1961-1966.
L. MASSIGNON, « Recherche sur la valeur eschatologique de la Légende des VII Dormants chez les Musulmans », *Actes du XXe Congrès des Orientalistes,* Bruxelles, 1938 (1940), p. 302-303.
A. MERLIN, « Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu », *Notes et Documents,* Paris, 1910.
P. MORESTIN, « Le Dieu au chef cornu de Banasa », *Hespéris-Tamuda,* II, 1961, p. 337-344.
N. F. PARISE, « Baratto Silenzioso fra Punici e Libi al di là delle Colonne d'Eracle », *Quaderni di Archeologia della Libia,* 8, 1976, p. 75-80.
G. PAYRE, « Une Fête du printemps au Djerid », *Revue Tunisienne,* 1942, p. 171 sq.

G. CHARLES-PICARD, *Les religions de l'Afrique antique,* Paris, 1954.
C. PICARD, « Sacra Punica, étudĕ sur les masques et les rasoirs de Carthage », *Karthago,* XIII, 1965-1966 (1967), p. 1-116 et XXXVII pl.
S. RIBICHINI, « Athena Libica e le parthenoi del lago Tritonis (Her. IV, 180) », *Stud. Stor. Religiosi,* 1978, p. 39-60.
J. TOUTAIN, *Les cultes païens dans l'Empire romain : les provinces latines,* 3 vol. Paris, 1906-1917.

CHAPITRE VIII

R. ATTAL, *Les Juifs d'Afrique du Nord, Bibliographie,* Jérusalem, 1973.
C. AZIZA, *Tertullien et le judaïsme,* Paris, 1977.
T. D. BARNES, *Tertullian. A historical and literary study,* Oxford, 1971.
AL-BEKRI (Abou-Obaïd), *Description de l'Afrique septentrionale,* trad. de Slane, 2e éd. Paris, 1965.
A. BERTHIER, *Les vestiges du Christianisme antique dans la Numidie centrale,* Alger, 1942.
J. M. BLASQUEZ, « Posible origen africano del cristianismo español », *Archivo Español de Arqueologia,* XL, 1960, p. 30 sq.
G. BONNER, *St. Augustine of Hippo. Life and controversies,* Londres, 1963.
R. BRAUN, « Aux origines de la chrétienté d'Afrique, un homme de combat, Tertullien », *Bulletin de l'Assoc. G. Budé,* 1965, p. 189-208.
J.-P. BRISSON, *Autonomisme et christianisme dans l'Afrique romaine de Septime Sévère à l'invasion vandale,* Paris, 1958.
P. BROWN, *Augustine of Hippo. A Biography,* Berkeley, 1967 (trad. franç. par Jeanne Henri Marrou, Paris, 1971).
P. BROWN, *Religion and Society in the Age of Saint Augustin,* Londres 1972 (qui reproduit six articles parus antérieurement et traitant des problèmes de l'Afrique chrétienne, cf. p. 237-338).
E. BUONAIUTI, *Il cristianesimo nell'Africa Romana,* Bari, 1928.
S. CALDERONE, « Circumcelliones », *Parola del Passato,* XXII, 1967, p. 94-109.
P. CAYREL, « Une basilique donatiste de Numidie », *M.E.F.R.,* LI, 1934, p. 114-142.
C. COURTOIS, « Grégoire VII et l'Afrique du Nord. Remarques sur les communautés chrétiennes d'Afrique au XIe siècle », *Revue Historique (= R. H.),* CXCV, 1945, p. 97-122, 193-226.
M. DALL'ARCHE, *Scomparsa del Cristianesimo ed Espansione dell' Islam nell' Africa settentrionale,* Rome, 1967.
F. DECRET, *Aspects du manichéisme dans l'Afrique romaine. Les controverses de Fortunatus, Faustus et Felix avec saint Augustin,* Paris, 1970.
F. DECRET, *L'Afrique manichéenne (IVe-Ve siècles). Etude historique et doctrinale,* 2 vol. Paris, 1978.
C. DELATTRE, *Gamart ou la nécropole juive de Carthage,* Lyon, 1895.
J. M. DEL ESTAL, « Testimonio positivo de Petiliano sobre la inexistencia de monacato en Africa antes de S. Augustin », *Studia monastica,* III, 1961, p. 123-136.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

A. DEMOUSTIER, « Episcopat et union à Rome selon Saint Cyprien », *Recherches de Science Religieuse*, LII, 1964, p. 337-369.
L. DUQUENNE, *Chronologie des lettres de Saint Cyprien. Le dossier de la persécution de Dèce*, Bruxelles, 1972.
J. FERRON, « Inscriptions juives de Carthage », *Byrsa*, I, 1951, p. 175-224.
P.-A. FÉVRIER, « Toujours le donatisme, à quand l'Afrique », *Rivista di storia e letteratura religiosa*, II, 1966, p. 228-240.
P.-A. FÉVRIER, « Les sources épigraphiques et archéologiques et l'histoire religieuse des provinces orientales de l'Afrique antique », *Corsi di cultura sull'arte ravennate e bizantina*, XIX, 1972, p. 131-158.
P.-A. FÉVRIER, « Martyrs, polémique et politique en Afrique (IVe-Ve siècles) », *R.H.C.M.*, I, 1966, p. 8-18.
P.-A. FÉVRIER, *Fouilles de Sétif. Les basiliques chrétiennes du quartier nord-ouest*, Paris, 1965.
P.-A. FÉVRIER, « Religion et domination dans l'Afrique romaine », *Dialogues d'Histoire ancienne*, II, 1976, p. 305-336.
G. FOLLIET, « Aux origines de l'ascétisme et du cénobitisme africain », *Studia Anselmiana*, XLVI, 1961, p. 25-44.
W. H. C. FREND, *The Donatist Church. A Movement of Protest in Roman North Africa*, Oxford, 1952-2e éd. 1971.
W. H. C. FREND, « Circumcellions and Monks », *The Journal of Theological Studies*, XX, 1969, p. 542-549.
W. H. C. FREND, « The seniores laici and the origins of the Church in North Africa », *ibid.*, XII, 2, 1961, p. 280-284.
W. H. C. FREND, « Heresy and Schism as social and national Movements », *Studies in Church History*, vol. 9, Cambridge, 1972, p. 37-56.
W. H. C. FREND, « Jews and Christians in third Century Carthage », *Mélanges offerts à Marcel Simon*, Paris, 1978, p. 185-194.
P. GACIC, « En Afrique romaine. Classes et luttes sociales d'après les écrivains soviétiques », *Annales E.S.C.*, 1957, p. 650-661.
J. GAUDEMET, *L'Eglise dans l'Empire romain* (IVe-Ve siècle), Paris, 1958.
E. L. GRASMUECK, « Coercitio. Staat und Kirche im Donatistenstreit », *Bonner Histor. Forsch.*, XXII, Bonn, 1964.
Ch. GUIGNEBERT, *Tertullien. Etude sur ses sentiments à l'égard de l'Empire et de la société civile*, Paris, 1901.
P.-P. JOANNOU, *La législation impériale et la christianisation de l'Empire romain (311-476)*, (Orientalia Christiana Analecta, 192), Rome, 1972.
S. LANCEL, *Actes de la Conférence de Carthage en 411*, I (Introduction générale) et II (Actes de la 1re séance), Paris, 1972; III (Actes des 2e et 3e séances), Paris, 1975.
S. LANCEL, « Aux origines du donatisme et du mouvement des circoncellions », *Mélanges Saumagne* (= *C.T.*, XV, 1967), p. 182-188.
Cl. LEPELLEY, « Saint Léon le Grand et l'Eglise maurétanienne. Primauté romaine et autonomie africaine au Ve siècle », *ibid.*, p. 189-204.
R. LORENZ, « Die Anfänge des abendländischen Mönchtums in 4. Jahrhundert », *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, LXXVII, 1966, p. 1-61.
R. LORENZ, « Circumcelliones-Cotopitae-Cutzupitani », *ibid.*, LXXXII, 1971, p. 54-59.

A. MAHJOUBI, « Nouveau témoignage épigraphique sur la communauté chrétienne de Kairouan au XIe siècle », *Africa*, I, 1966, p. 85-96 et 5 pl.
J. L. MAIER, *L'épiscopat de l'Afrique romaine, vandale et byzantine*, (Bibl. Helvetica Romana, XI), Neuchâtel, 1973.
A. MANDOUZE, *Saint Augustin. L'aventure de la raison et de la grâce*, Paris, 1968.
A. MANDOUZE, « L'Afrique chrétienne : aventure originale ou avatar de la romanisation? », *Actes du 2e Congrès International d'étude des cultures de la Méditerranée occidentale*, Alger, 1976, p. 103-117.
H.-I. MARROU (avec la collaboration de A.-M. LA BONNARDIÈRE), *Saint Augustin et l'augustinisme*, Paris, 8e éd. 1973.
J. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne. Evêchés et ruines antiques*, Paris, 1912.
J. MESNAGE, *Le Christianisme en Afrique, déclin et extinction*, Paris, 1915.
P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, 7 tomes, Paris, 1901-1923 (éd. anast. Bruxelles, 1963).
P. MONCEAUX, « Les colonies juives dans l'Afrique romaine », *Revue des Etudes Juives*, 44, 1904, p. 1-28 (reproduit dans *C.T.*, XVIII, 1970, p. 159-184, avec carte de J. Peyras).
O. PERLER, *Les voyages de saint Augustin*, Paris, 1969.
G. CH.-PICARD, *La Carthage de saint Augustin*, Paris, 1965.
A. PINCHERLE, « Note sul donatismo », *Studi e materiali di storia delle religioni*, XXXIII, 1962, p. 155-169.
Ch. SAUMAGNE, « Ouvriers agricoles ou rôdeurs de celliers? Les circoncellions d'Afrique », *Annales d'histoire économique et sociale*, VI, 1934, p. 355-364.
Ch. SAUMAGNE, *Saint Cyprien, Evêque de Carthage, « Pape » d'Afrique (248-258). Contribution à l'étude des « persécutions » de Dèce et de Valérien*, Paris, 1975.
V. SAXER, *Vie liturgique et quotidienne à Carthage vers le milieu du IIIe siècle (le témoignage de saint Cyprien et de ses contemporains d'Afrique)*, (Studi di antichità cristiana publ. a cura del Ponteficio Ist. di Arch. Crist., XXIX), Cité du Vatican, 1969.
V. SAXER, *Morts, martyrs, reliques en Afrique chrétienne aux premiers siècles*, Paris, 1980.
P. SCHIAVINATO, « Gli Atti dei martiri scilitani », *Euntes Docete*, XVII, 1964, p. 444-464.
W. SESTON, « Sur les derniers temps du christianisme en Afrique », *M.E.F.R.*, 1936, p. 100-124.
M. SIMON, « Le judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne », *Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuses*, XXVI, 1946, p. 1-31 et p. 105-145 (réimpr. dans l'ouvrage du même auteur, *Recherches d'histoire judéo-chrétienne*, Paris, 1962, p. 30-87).
W. TELFER, « The origins of Christianity in Africa », *Studia Patristica*, IV, 1961, p. 512-517.
E. TENGSTRÖM, *Donatisten und Katholiken. Soziale, wirtschaftliche und politische Aspekte einer nordafrikanischen Kirchenspaltung*, Göteborg, 1964.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

CHAPITRE IX

R. ANDREOTTI, « Problemi sul significato storico della usurpazione di Lucio Domizio Alessandro », *Afrika und Rom., op. cit.*, p. 245-276.

R. ANDREOTTI, « Problemi di epigrafia costantiniana. I : la presunta alleanza con l'usurpatore Lucio Domizio Alessandro », *Epigraphica*, XXXI, 1969, p. 114-180.

G. CAMPS, « Les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne », *R.A.*, XCIX, 1955, p. 241-288.

G. W. CLARKE, « Barbarian Disturbances in North-Africa in the Mid-Third Century », *Antichthon*, IV, 1970, p. 78-85.

A. DEMANDT, « Die afrikanischen Unruhen unter Valentinian I », *Afrika und Rom., op. cit.*, p. 277-292.

A. DEMANDT, « Die Feldzüge des älteren Theodosius », *Hermes*, C, 1972, p. 81-113.

H. J. DIESNER, « Gildos Herrschaft und die Niederlage bei Theveste (Tebessa) », *Klio*, XL, 1962, p. 178-186.

H. J. DIESNER, *Der Untergang der römischen Herrschaft in Nord-Afrika*, Weimar, 1964.

H. J. DIESNER, « Afrika und Rom in der Zeit des Dominats », *Afrika und Rom., op. cit.*, p. 89-117.

G. G. DILIGUENSKI, (*L'Afrique du Nord aux IV^e et V^e siècles*), en russe, Moscou, 1961 — compte rendu par T. KOTULA, *B.A.A.*, II, 1966-1967, p. 343-349.

L. HARMAND, *L'Occident romain., op. cit.*, cf. ch. IV (*Premiers mouvements nationaux en Gaule et en Afrique du Nord*).

T. KOTULA, *Les sources du séparatisme africain au III^e siècle de notre ère*, (en polonais avec résumé en français), Wroclaw, 1961.

T. KOTULA, « L'insurrection des Gordiens et l'Afrique romaine », *Eos*, L, 1959-1960, p. 197-211.

T. KOTULA, « Firmus, fils de Nubel, était-il usurpateur ou roi des Maures », *Acta Ant. Acad. Scient. Hung.*, XVIII, 1970, p. 137-146.

T. KOTULA, « Der Aufstand des Afrikaners Gildo und seine Nachwirkungen », *Das Altertum*, XXXIII, 1972, p. 167-176.

T. KOTULA, « Les Africains et la domination de Rome », *Dialogues d'Histoire ancienne*, II, 1976, p. 337-358.

V. PARONETTO, « La crisi politica in Africa alla vigilia della invasione vandalica », *Miscellanea greca e romana*, IV, 1974, p. 401-452.

P. SALAMA, « A propos de l'usurpateur africain L. Domitius Alexander », *Bulletin van de Vereeniging tot bevordering der Kennis van de Antieke.*, XXIX, 1954, p. 67-74.

E. M. SCHTAERMAN, « L'Afrique et Rome à l'époque du Principat », *Afrika und Rom., op. cit.*, p. 53-82 (en russe, avec un résumé en allemand, p. 83-88).

R. SYME, « Tacfarinas, the Musulamii and Thubursicu », *Studies in honor of A. C. Johnson*, Princeton, 1951, p. 113-130

CHAPITRE X

(Sur ce bref chapitre, qui sert de conclusion à l'ouvrage et ouvre des perspectives dépassant le cadre chronologique de notre étude, l'orientation bibliographique se limite à rappeler quelques travaux, pour la plupart bien connus.)

K. BELKHODJA, « L'Afrique byzantine à la fin du VI^e et au début du VII^e siècle » (Actes du II^e Congrès Intern. d'Etudes nord-africaines, Aix-en-Provence, 27-29 nov. 1968), *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n° spécial, 1970, p. 55-65.

R. BRUNSCHVIG, « Ibn 'Abd el-Hakam et la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales* (Alger) (= *A.I.E.O.*), VI, 1942-1947, p. 108-155.

C. COURTOIS, « De Rome à l'Islam », *R.A.*, 1942, p. 24-55.

C. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955.

Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine, Histoire de la domination byzantine en Afrique* (533-709), Paris, 1896.

H. J. DIESNER, « Grenzen und Grenzverteidigung des Vandalenreiches », *Studi in onore di Edoardo Volterra*, III, 1969, p. 481-490.

G. G. LAPEYRE, « La politique religieuse des rois vandales », dans le recueil intitulé *L'Ancienne Eglise de Carthage*, t. II, Paris, 1933, p. 11-151.

G. MARÇAIS, *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age*, Paris, 1946, (cf. p. 19-42, *L'orientalisation de la Berbérie*).

W. MARÇAIS, « Comment l'Afrique du Nord a été arabisée, I. L'arabisation des villes », *A.I.E.O.*, 1938; « II. L'arabisation des campagnes », *ibid.*, 1958.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

INDEX

Dans cet index général (noms de personnes et de peuples, toponymes, divinités et cultes, *index rerum*), on ne trouvera pas certains noms qui reviennent tout au long des chapitres (ainsi Afrique, Algérie, Maroc, Tunisie, Rome, Puniques — le nom de Carthage ne se trouve relevé que pour les chapitres V, VI, VIII et IX, qui traitent de la période de l'administration romaine). Ne figurent pas non plus certains noms de personnages, de peuples, de localités ou de pays mentionnés dans l'étude, mais ne présentant pas d'intérêt direct pour notre sujet, de même que les diverses sources historiques données en référence ou les historiens modernes cités. Les provinces et localités sont classées à leurs noms antiques (chaque fois du moins qu'ils sont connus) et ces noms écrits en italique.

Abalessa, 223.
'Abdallah Ibn Sa'âd, 347, 348.
'Abd al-Mu'min, 317.
Abthugni (Henchir es-Souar), 293.
Abû Hilâl al-Dayhurî, 309.
Acherbas, 54.
Acholla (Bou Tria), 57, 143, 149, 204, 221.
Ad Badias (Badis), 173.
Ad Dracones (Hammam Bou Hadjar), 178.
Ad Fratres (Ghazaouet), 177, 192.
Adherbal, 117, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 139, 147, 257.
Adicran, 69, 70.
Adimantus (ou Addas), 306.
Ad Majores (Besseriani), 172, 174, 200, 211.
Ad Mercurios, 183.
Ad Speculum (Chebika), 174.
Adyrmachides, 36, 69.
Aedemon, 167, 327.
Q. Aelius Felix, 264.
L. Aelius Lamia, 16, 324, 325.
M. Aemilius Ianuarius, 264.
M. Aemilius Lepidus, 160, 161.
Afâriq, 346.
Afer, 22, 23, 24, 25, 26.
L. Afranius, 155.
Afri, 23, 25, 26, 28, 33, 35, 36, 37.
Africa (Afrique, voir Proconsulaire), 22, 23, 24, 25, 26, 142, 160, 188.
Africa Nova, 29, 133, 157, 159, 160, 188, 189, 213.
Africa Vetus, 157, 159, 160, 188.
Agasis, 119.
Agathocle, 71, 89, 90, 100, 103, 255.
Aggar, 153.
Agisymba, 170.
Agricola, 207, 209.
Agrippinus de Carthage, 280.
Agueneb, 180.
Ailymas, 70, 71, 100, 10[illegible]
Aïn el-Asnam, 247.
Aïn el-Djemala, 22[illegible]
Aïn Draham, 25[illegible]
Aïn Ouassel, 228
Aïn Schkour, 183.
Aïn Telidjen, 308.
Aïn Tounga, 263, 266.
ala I Pannoniorum, 175.
Ala Miliaria (Beniane), 179.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Albulae (Aïn Temouchent), 178, 180, 200.
Alexandrie, 205, 278.
Altava (Ouled Mimoun), 179, 193, 205, 292, 344.
Althiburos (Medeïna), 65, 120, 198.
Amilcar Barca, 59, 63.
Ammaedara (Haïdra), 161, 166, 168, 171, 190, 191, 322, 326, 340.
Ammon, 45, 254, 255, 266, 268.
Ammon Raa, 45, 254, 270.
Amour (Djebel), 180.
Ampsaga (oued el-Kebir), 74, 82, 157, 158, 163, 191, 193.
Annaba (anc. Bône), voir *Hippo Regius*.
Antalas, 344.
Antonin le Pieux, 173, 183, 192, 208, 236.
Antonins, 177, 184, 195, 205, 216, 284.
M. Antonius, 75, 163.
Anubis, 44, 272, 273.
Anulinus, 293.
Aphéras — Aphraos — Aphros, 25.
Aphter, 118.
Apollon, 113, 135, 262, 273.
L. Appuleius Saturninus, 148.
Apriès, 43, 69.
L. Apronius, 321, 322, 324, 325.
L. Apronius Caesianus, 322.
Apulée, 208, 209, 225, 234, 235, 240, 278, 281, 282, 307.
Aqua Frigida, 193.
Aqua Viva, 174.
Aquae Caesaris (Youkous), 200.
Aquae Calidae (Hammam Righa), 164, 177, 200.
Aquae Carpitanae (Korbous), 200.
Aquae Flavianae (Aïn el-Hammam), 200.
Aquae Persianae (Hammam Lif), 200.
Aquae Sirenses (Bou Hanifia), 200.
Aquae Tacapitanae (El Hamma), 169, 200.
Aquae Thibilitanae (Hammam Meskoutine), 189, 200.
Arabion, 157, 158, 160.
Arad (plaine), 170.
Arae Philaenorum (Autels des Philènes), 157.
Aras (Tarmount), 179.
Arcadius, 339.
F. Archontius Nilus, 169.
Arcobarzane, 118.
Arméniens, 29, 31.
Arnobe, 209.
Asbystes, 36.
Ashtart, 273.
Asie Mineure, 31, 40, 46, 47, 277, 291.
Assuras (Zanfour), 162.
Assyriens, 52, 55.
Atban, 61.
Athargatis, 261, 267.
Athéna, 43, 248, 250, 261, 267, 268, 269, 272.
Atlas (mont), 9, 12, 74, 167, 176, 178, 212.
P. Attius Varus, 151, 152.
Auchises, 36.
Auguste, 15, 75, 81, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 182, 188, 190, 195, 213, 215, 239.
Augustin d'Hippone, 8, 208, 209, 217, 237, 277, 278, 284, 294, 297, 301, 302, 303, 304, 307, 308, 309-317, 337, 349.
Aulisua, 263.
Aurelius Litua, 193.
Aurès (massif), 12, 100, 141, 171, 172, 173, 177, 178, 190, 191, 211, 217, 246, 287, 308, 321, 343, 344, 345, 346.
Auses, 14, 36, 248, 249.
Auzia (Sour el-Ghozlane), 178, 263, 272, 292, 326, 332, 334.
Auzius, 263.
Azemmour, 80.
Axido, 299.

Ba'al Hammon, 57, 63, 67, 112, 137, 144, 238, 260, 271, 274.
Baalim, 87.
Babari Transtagnenses, 193.
Babba Campestris, 164, 182.
Babors (chaîne des), 177, 178, 193.
Bacax, 263, 269.
Baga, 72, 73, 74, 75, 79, 125, 130, 194.
Bagaï, 211, 301.
Bagradas (oued Medjerda), 10, 11, 24, 100, 107, 148, 165, 171, 214, 217, 227, 286.
baignade sacrée (rite de la), 244, 245, 246, 250.
Banasa (Sidi Ali Boujenoun), 58, 75, 80, 164, 182, 266.
Baquates, 178, 181, 183, 192, 194, 198, 331.
Barkéens, 44.
Bavares, 198, 293, 331, 332.

Béja, voir *Vaga*.
Belezma (monts de), 172.
bélier (culte du), 45, 253, 254, 255, 266, 270.
Bélisaire, 344, 345.
Bellone, 273.
Beni Chougrane (monts des), 141, 178.
Beni Hilal, 318.
Beni Ifren, 25.
Beni Lemas, 45, 254.
Beni Rhenane (mausolée), 203.
Bétique, 164, 183, 184.
Bezereos (Sidi Mohamed ben Aïssa), 169.
Bibans (massif), 9, 178, 334, 337.
Biskra, voir *Vescera*.
Bizerte, voir *Hippo Diarrhytus*.
Bled Rhaba, 80.
Bocchus Ier, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 86, 130, 147, 152.
Bocchus II, 75, 76, 80, 81, 154, 158, 163, 164, 167, 177.
Bodmelqart, 264.
Boghar, 179.
Bogud, 73, 75, 80, 152, 154, 163, 164, 167, 181.
Bon (cap), 10, 39, 62, 145, 152, 159, 162, 164, 204, 215, 217, 253.
Bonchor, 263, 264, 266.
Bonifatius, 314, 339.
Bordj Menaïel, 260.
Bou-Alem, 43, 254, 255.
Bourada, 174.
Bou Salem, 148, 243, 265, 266.
Bou Taleb (massif), 174.
Buccures, 262, 264.
Bulla Regia (Hammam Daradji), 44, 138, 171, 196, 239, 272.
Bu Ngem, 169.
Burunitanus saltus, 228, 229, 230, 231, 237.
Byblos, 46, 47.
Byzacène, 24, 140, 190, 220, 221, 343, 344, 347, 348.
Byzance, Byzantins, 27, 32, 295, 316, 345-349.

Cabaon, 344.
Q. Caecilius Metellus Scipio, 151, 153, 154, 155, 156.
Caecilianus de Carthage, 296.
Caelestis, 144, 261, 266, 267, 271, 272, 273, 274.
Caesarea, Iol (Cesarée, Cherchell), 13, 44, 109, 177, 182, 191, 193, 205, 217, 218, 219, 221, 248, 258, 272, 292, 308, 324, 335, 345.
Calama (Guelma), 157, 189, 198, 204, 205, 263.
Calceus Herculis (El Kantara), 171, 172, 173, 174.
Caligula, 167, 188, 190.
Campanie, Campaniens, 157, 159.
campenses, 298.
Canaan, Cananéens, 33, 34, 36, 46, 47, 48, 68, 271.
Capellianus, 329.
Capsa (Gafsa), 65, 157, 161, 168, 169, 171, 172, 198, 262, 344.
Capsiens, 35.
Caracalla, 169, 195, 198, 216, 229, 241, 282.
Carmel (mont), 46.
Carpis (Mraïssa), 159, 162.
Carsidius Sacerdos, 324, 325.
Cartennae (Ténès), 164, 177, 200, 292, 335, 336.
Carthage (*Karthago* — ch. V, VI, VIII, IX) 140, 142, 144, 146, 149, 158, 159, 161, 162, 167, 171, 189, 190, 191, 193, 194, 195, 204, 205, 207, 208, 215, 218, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 231, 236, 237, 239, 240, 277, 278, 279, 281, 283, 284, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 294, 296, 297, 303, 304, 307, 308, 312, 314, 326, 329, 332, 336, 340.
Carthagène, 89, 91.
Casae Nigrae, 296.
Casr-Ibn-Meimoun, 255.
Cassius Longinus, 154.
castella, 148, 162, 169, 175, 179, 191, 229, 304.
castellani, 230.
Castellum Dimmidi (Messad), 175, 180, 191, 247, 332.
Castellum Tidditanorum (Tiddis), 194, 200, 201.
Castellum Tingitanum (El Asnam), 178, 292, 335.
castra hiberna, 179.
Castra Nova (Mohammedia), 178.
Caton, voir Porcius.
centenarium, 174, 193.
centuriation (cadastre), 143, 144, 147, 166, 170, 190, 326.
Cercina (îles Kerkenna), 324, 325.
Cérès, 213, 273.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

César (C. Julius Caesar), 23, 68, 75, 81, 130, 133, 135, 150-158, 160, 162, 165, 195, 213.
Césarée, voir *Caesarea*.
Chalimace (ou Chalimage), 263.
Chambi (Djebel), 10.
Chareb, 166.
Chebba, 144.
Chelia (Djebel), 173.
Chenini-Tataouine, 25, 41, 42, 265.
Cherchell, voir *Caesarea*.
Chotts (région des), 161, 193, 286.
Chott el-Djerid, 161, 168, 189, 260.
— el-Fedjedj, 144, 161, 166, 168, 326.
— el-Gharsa, 161, 168.
— el-Hodna (cf. Hodna), 191.
— Melrhir, 168.
Chullu (Collo), 157.
Cidamus (Ghadamès), 161, 169, 223.
Cillenus, 263.
Cinithiens, 320, 321.
Circoncellions, 233, 242, 297-304, 331, 337, 339.
Cirta (Constantine), 18, 25, 58, 63, 81, 82, 87, 88, 99, 101, 102, 103, 105, 108, 109, 112, 113, 114, 115, 117, 126, 127, 128, 129, 135, 138, 139, 147, 154, 158, 191, 194, 198, 200, 205, 207, 212, 215, 217, 218, 221, 231, 232, 233, 240, 254, 263, 272, 297, 323.
Cittinus, 277.
Claude, 66, 167, 177.
Claudien, 339.
clausura, 169, 174.
Cléopâtre, 46,
Clupea (Kelibia), 159.
cohors I Chalcidenorum, 175.
cohors I Flavia Musulamiorum, 178.
Cohors Breucorum (Tagremaret), 179, 205.
coloni (colonat), 213, 214, 227, 228, 229, 233, 236, 240, 298, 330, 337, 343.
coloniae Augusti, 162.
coloniae Iuliae, 159, 162.
Colonnes d'Hercule, 73, 163.
Columnata (Sidi Hosni), 179.
comes Africae (comte d'Afrique), 338, 339, 340.
Commode, 168, 169, 182, 214, 228, 281.
conductores, 228, 229, 230, 237, 313.
Constant, 234, 301.
Constantin, 174, 230, 295, 296, 297, 301, 315, 316.
Constantine, voir *Cirta*.
Constantinople, 214, 339, 346.
Constitutio Antoniniana, 195.
conventus civium Romanorum, 148, 149, 156.
Corneille (pape), 289.
L. Cornelius Balbus, 161, 170, 175, 223.
P. Cornelius Dolabella, 321, 322, 323, 325, 326.
M. Cornelius Octavianus, 332.
P. Cornelius Scipio Africanus, 22, 59, 73, 87, 89, 90, 91, 93, 95, 98, 103, 104, 105, 106, 114, 116, 117, 121, 123, 155.
P. Cornelius Scipio Aemilianus, 20, 113, 114, 119, 120, 121, 142, 150, 157.
L. Cornelius Sulla, 74, 76, 142, 150, 152.
Q. Corneficius, 159.
Cornouaille, 66.
Cosinii (famille de *Cuicul*), 238.
Crispina, 293, 294.
Cuicul (Djemila), 177, 191, 200, 201, 202, 217, 222, 238.
curia, curiales, 197, 208.
Cyprien de Carthage, 204, 277, 287-292, 313, 317, 332.
Cyrénaïque, 15, 22, 43, 118, 171, 188.
Cyrène, Cyrénéens, 44, 69, 70.

Dahra (massif), 178, 192.
Damioni (Damio), 263.
Dea Maura, 264.
Dèce, 287, 289, 295.
Decrius, 323.
Délos, 113, 135.
Diana Augusta Maurorum, 263.
Diana Veteranorum (Zana), 200.
Diane, 264.
Didon, 32.
Dii Gaetulorum, 265.
Dii Ingirozoglezim, 259, 265.
Dii Mauri, 265.
Dioclétien, 188, 189, 192, 193, 236, 293, 295, 297, 305, 308, 333, 345, 348.
Dionysos, 273, 274.
Djedars, 345.
Djeffara (plaine), 170.
Djemila, voir *Cuicul*.
Djerid (région; cf. chott), 144, 190, 244, 245, 246, 248, 249, 326.
Djurdjura (massif), 193, 334.
L. Domitius Alexander, 214, 295, 333.

Donat le Grand, 296, 302, 304, 314.
Donatistes, donatisme, 294-305, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 336, 337, 339, 348.
Donatus (évêque de Carthage), 287.
Dorieus de Sparte, 56.
Dormants (sept), 265, 266.
Dorsale Tunisienne (chaîne), 9, 100.
Dougga, voir *Thugga*.
Douiret, 41, 42.
dux (duc), 191, 194.
dux exercitus Africi et Mauretanici, 192.

Ebla (Tell Mardikh), 46.
Egée, Egéens, 33, 34, 47, 48, 49.
Egypte, Egyptiens, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 31, 32, 36, 42-46, 47, 69, 70, 84, 214, 245, 246, 248, 254, 260, 270, 273, 274, 306, 312, 339, 348.
Elagabal (Heliogabal), 44, 46, 180.
El-Alia, 57.
El-Guettar, 253.
El-Harouri, 42.
El-Hofra, 16, 63, 112, 133, 137, 271.
Elissa, 53, 54, 55, 68, 70.
El-Jadida, 80.
El Kantara, voir *Calceus Herculis*.
El-Kouass, 80.
El Outaya, 173.
Elymes, 56.
Emporia, 106, 107.
Emsa, 58.
Esculape, 265, 272.
Eshmoun, 272.
Espagne, 29, 3[illegible] 40, 56, 63, 73, 81, 89, 90, 91, 92, 103, 122, 151, 154, 156, 163, 167, 184, 192, 194, 216, 221, 239, 240, 287, 305.
Ethiopiens, 17, 41, 74.
Etienne Ier (pape), 289, 290.
Etrusques, 56.
évergétisme, 197, 202, 234.
exploratio, 183.

Faraxen, 332.
Faroun, 245.
Fasir, 299.
Faustus de Milev, 278, 308.
Félicité, 282, 317.
Felicissimus, 289.
Felix (martyr de *Scilli*), 277.
Felix (manichéen), 309.
Fès, 141, 181, 183.
Fezzan, 161, 169, 170, 175, 223, 321.
Firmiani, 327
Firmilien, 290.
Firmus, 214, 301, 302, 333-338, 348.
Fkirine (Djebel), 142.
Flaviens, 171, 172, 195, 216.
Florus, 240.
Fortunatus, 309.
Fossa regia, 118, 126, 142, 149, 157.
fossatum, 170, 175, 176, 182, 183.
Fossatum Africae, 173, 174.
Fraxinenses, 332.
Frenda (monts de), 141, 178.
Friguia, 24.
Fronton (M. Cornelius Fronto), 208, 240, 281.
Fudina, 263.
C. Fuficius Fango, 160.
M. Fulvius Flaccus, 145.
M. Furius Camillus, 321.
Fussala, 304.

Gabès (voir *Tacape*), 246, 262.
Gadès, 91.
Gaïa, 92, 97, 100, 102, 103, 104, 105, 108, 110, 117, 118, 126, 256.
Galba, 327.
Galla Placidia, 340.
Gallien, 239.
Gamart (nécropole de), 279.
Gamphasantes, 36.
Garama (Jerma), 161, 170.
Garamantes, 14, 36, 41, 161, 170, 175, 223, 321, 325.
Gastel, 101.
Gauda, 130, 148.
Gaudentius, 297.
Gaule, 31, 66, 239, 240, 277, 280, 287, 339.
Geiséric, 31, 341, 342, 343, 345.
Gelimer, 345.
Gemellae (El Kasbat), 174, 175, 177.
Gendanes, 36.
Gétulie, Gétules, 20, 21, 29, 36, 73, 78, 82, 100, 126, 148, 149, 150, 151, 154, 157, 159, 161, 179, 190, 241, 281.
Ghadamès, voir *Cidamus*.
Gharb, 70, 75, 141.
Ghirza, 254, 255, 256, 257.
Gightis (Bou Ghrara), 194, 220, 222.
Gila, 263.
Gildon, 214, 302, 333, 334, 335, 336, 338-341, 348.
Giligames, 36.
Giscon, 89, 91.
Gordiens, 327-331.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Gordien III, 175, 329, 331.
Gratien, 302.
Grèce, Grecs, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 28, 29, 30, 36, 43, 46, 47, 48, 53, 55, 56, 69, 70, 88, 112, 113, 114, 134, 137, 138, 216, 234. 246, 248, 250, 261, 268, 270, 271, 272, 274.
Grégoire le Grand, 295.
Grégoire (patrice byzantin), 347.
Grégoire VII, 317.
Grimidi, 179.
grottes (sanctuaires), 269.
Guerza, 255, 256, 265, 268.
Guinée, 66.
Guir, 167.
Gulussa, 120, 122, 257.
Gummi, 221.
Gunugu (Koubba de Sidi Brahim), 58, 135, 164.
Gurzil, 254, 255, 262, 265, 267.
Gyzantes, 14, 36.

Habibas (îles), 39.
Hadrien, 144, 172, 173, 174, 175, 177, 178, 196, 208, 228, 240, 242.
Hadrumetum, Hadrumète (Sousse), 52, 57, 65, 71, 143, 149, 151, 153, 156, 190, 194, 205, 207, 214, 220, 239.
Haïdra, voir *Ammaedara*,
Hautes Plaines, 157, 171, 173, 176, 177, 179, 180, 189, 208, 214, 217, 221, 233, 281, 293, 308, 335.
Halicarnasse, 14, 250.
Hannibal Barca, 22, 23, 59, 63, 81, 89, 98, 105, 106, 261.
Hannon, 22, 23, 41, 60, 63, 66, 70, 72, 101.
Haos, 268.
Hasdrubal, fils de Giscon, 89, 91, 93, 95, 119.
Hébreux, 19, 31, 32, 33, 47, 78.
Hecatompylos, 101.
Henchir Mettich, 227, 229.
Henchir Ramdane, 263, 265.
Héraclès, 32, 73.
Heraclianus, 340.
Heraclius, 347.
Hercule, 25, 29, 31, 85, 261, 269.
Hergla, 39.
Hiarbas (ou Iarbas), 68, 69, 70.
Hiarbas (I^er^ s. av. J.-C.), 150.
Hiempsal I, 28, 121, 122, 123, 124, 125, 258.
Hiempsal II, 130, 150, 152
Hildéric, 344.
Himilcon, 66.
Hippo Diarrhytus (Bizerte), 14, 21, 39, 159, 162, 221.
Hippo Regius, Hippone (Annaba), 33, 52, 58, 65, 112, 156, 157, 162, 171, 201, 202, 205, 208, 218, 221, 222, 303, 308, 309, 310, 311, 314, 315, 316, 349.
Hippocampe, 31, 273.
Hodna (plaine et monts; cf. chott el-Hodna), 174, 179, 192, 247, 344.
Hoggar, 223.
Honoratus (manichéen), 278.
Honorius, 298, 304, 316, 339.
Horus, 44.
Huesca (Tarraconaise), 208.
Hunéric, 309.

Iabdas (ou Iaudas), 344, 346.
Ibérie, Ibères, 51, 56.
Ibiza, 56.
Icosium (Alger, El Djezaïr), 58, 177, 221, 335.
Idolâtres, 45, 254.
Ierna, 268.
Ifera, 25.
Ifri, 268.
Ifricos, 24, 26.
Ifri-n-Dellal, 25.
Ifrîqiya, 27, 347, 348.
Ifru, 25, 260, 263, 269.
Ifuraces, 25.
Igilgili (Jijel), 164, 177, 221, 335.
Igmazen, 336.
Iol, voir *Caesarea*.
Iolaos, 268.
Iomnium (Tigzirt), 177, 200.
Iopan (ou Iopas), 68, 69, 70.
Iphéra, 25.
Isis, 44, 270, 272.
Italie, Italiens, 89, 128, 129, 130, 139, 144, 146, 147, 149, 153, 154, 158, 163, 164, 165, 166, 213, 214, 216, 217, 219, 220, 226, 237, 280, 312.
Iubai, Iubaï, 68.

Jendouba, 148.
Jéraoua, 246.
Juba I^er^, 81, 130, 131, 133, 138, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 256, 257, 258.
Juba II, 45, 81, 85, 164, 167, 176, 182, 190, 194, 256, 258, 271, 323.

Jubalem (tribu des), 334.
Jugurtha, 21, 23, 28, 30, 37, 38, 52, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 86, 114, 116, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 138, 139, 147, 148, 153, 257, 325.
Juifs, 17, 25, 33, 246, 279, 308, 317.
Julianus (proconsul d'Afrique), 305.
Julien (empereur) 236, 299, 301.
Julien d'Eclane, 310, 315, 316.
Julii (famille de *Cuicul*), 238.
Julius (mosaïque du *dominus*), 231, 233, 236, 240.
Julius Matif, 331.
Julius Nuffusi, 331.
Q. Junius Blaesus, 321, 322, 323, 326.
Junon-Caelestis, 144, 209, 272, 273.
Jupiter, 209, 258, 272, 273.
Justinien, 15, 347.
juvenes (collèges des), 330.

Kabilie (*Mons Ferratus*), Kabyles, 9, 12, 25, 178, 193, 266, 332, 333, 334, 335, 337.
Kairouan, 317, 318, 348.
Kaputtasaccura (Sidi Ali ben Youb), 179.
Kasserine, 10.
Kébili, 190, 245.
Kef (Le), voir *Sicca Veneria*.
Kef el-Blida, 264.
Kélibia, 42.
Kénissia, 57.
Kerkouane, 57, 62, 204, 253.
Khamissa, voir *Thubursicu Numidarum*.
Kherba des Ouled Hellal (Ouarsenis), 180.
Kherbet Agoub, 217.
Khroub (mausolée), voir Souma.
Kroumirie, 107, 142.
Korba, 39, 65.
Kriz (oasis de), 260.
Ksar el-Boum, 256.
Ksar-Zaccar, 254.
Kyria, 334.

C. Laelius, 91.
Laguatan, 255, 263, 268.
Lalla Fernana, 252.
Lamasba (Merouana), 218.
Lambaesis (Lambèse), 171, 172, 173, 175, 191, 200, 226, 263, 272, 273, 286, 329, 332, 343.
lapsi, 288, 289, 292, 295.
latifundia, latifondiaires, 146, 147, 156, 214, 227, 231, 232, 237, 337.
Lawâta (tribu des), 344.
Lebahim, 16, 17.
legio III Augusta, 160, 161, 166, 167, 171, 189, 190, 192, 200, 222, 322, 329, 331, 332.
— *III Gallica*, 175.
— *VI Ferrata*, 173.
— *IX Hispana*, 322, 325.
Lepcis Magna (Lebda), 52, 58, 59, 65, 107, 135, 156, 165, 169, 170, 198, 205, 207, 220, 222, 239, 240.
Lepti Minus (ou *Leptis Minor*), 57, 143, 153.
lex Hadriana, 228.
— *Mamilia agraria*, 146.
— *Manciana*, 228, 230, 231.
— *Minucia*, 146.
— *Rubria*, 144, 146.
— *Thoria*, 146.
Liban, 46.
libellatici, 288.
Liber Pater, 273.
liberti (affranchis), 226.
Libou, 16, 17, 18.
Libuses, 18.
Libye, Libyens, Libyques, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 28, 30, 32, 35, 37, 42, 43, 44, 49, 51, 56, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 67, 69, 70, 71, 88, 100, 102, 108, 109, 113, 114, 115, 143, 194, 200, 204, 208, 243, 244, 246, 247, 249, 250, 254, 255, 257, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 274.
Libyphéniciens, 39, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 67, 164.
Liguses, 18.
Lilleo, 263.
limes, 141, 166, 168, 169, 172, 174, 175, 177, 178, 180, 182, 183, 184, 191, 223, 227, 232, 241, 284, 326, 343, 345, 346.
limitanei, 170, 329.
lion (zoolâtrie), 253, 273.
Lipari (îles), 39.
Lixus (Larache), 58, 75, 80, 182.
Lotophages, 14, 36.
Lucitas, 210.
Lucu (Timziouine), 179.
Luna, lune (astrolâtrie), 259, 260, 261.
lutte rituelle, 248, 249.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Mâ, 273.
Macarius, 301, 304.
Macénites, 183.
Maces, 19, 36, 56.
Machlyes, 36, 248, 249.
Macrin, 180.
C. Macrinius Decianus, 332.
Macrobius Candidianus (*areae* de), 204, 291.
Mactaris (Mactar ou Maktar), 16, 18, 65, 66, 87, 101, 109, 120, 198, 232, 233, 253, 273, 298, 330.
Macurgum, 263, 266.
Macurtam, 263.
Madauros, Madaure (Mdaourouch), 189, 208, 209, 217, 234, 235, 263, 277, 349.
magie, 243.
Magifa, 263, 265, 269, 270.
Magon, 28, 29, 67, 135.
Mahdia, 57, 144.
Majorinus, 296.
Malaga, 221.
Malliana (El Khemis Miliana), 308.
Malchus, 56.
Malte, 56, 112.
Mani, manichéisme, 237, 305-310, 311, 314.
Mapalia, 204.
mapalia, 204, 205, 229, 240.
Mapalia Siga (Henchir Mettich), 204.
Mappaliensis (*Via*), 291.
Mâraîou, 43.
Marc-Aurèle, 183, 208, 238.
Marcellinus, 304.
C. Marius, 76, 77, 78, 148, 150, 154, 158, 165, 258.
Mars, 262, 273.
Masaesylie, Masaesyles, 72, 73, 75, 81-99, 100, 101, 102, 103, 105, 109, 111, 116, 118, 125, 134.
Mascara, 19.
Mascezel, 340.
Mascula (Khenchela), 172, 173, 211.
Mashaouasha, 16, 43.
Masiden, 263.
Masiddica, 263.
Masintha, 152.
Massinissa, 37, 38, 59, 65, 68, 71, 73, 87, 92, 93, 97, 98, 100, 101, 102, 103-115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 130, 131, 132, 135, 138, 139, 142, 150, 155, 156, 194, 211, 212, 257, 258, 271, 324.
Massylie, Massyles, 71, 72, 73, 82, 88, 92, 97, 98, 99-115, 116, 117, 118, 119, 125, 126, 134, 258.
Mastanabal, 113, 120, 122, 136.
Mastenissa (Mastanaesosus), 130, 154, 157, 158.
Mastiès, 344.
Mastiman, 263, 268.
Mateur, 265.
Mathamos, Mathamodis, 263, 266.
Matho, 20, 21.
Matilam, 263.
Matmata (massif des), 62, 169.
Matronae Libycae, 263.
Maurétanie, Maures, 16, 20, 32, 65, 67, 70, 72-81, 85, 86, 97, 99, 102, 105, 109, 111, 125, 130, 131, 135, 141, 150, 154, 158, 163, 164, 165, 167, 179, 190, 241, 257, 262, 264, 267, 271, 272, 320, 321, 323, 324, 327, 335.
Mauretania Caesariensis, Maurétanie Césarienne, 141, 167, 176-180, 181, 182, 191-193, 200, 205, 217, 218, 221, 226, 231, 240, 241, 281, 292, 293, 297, 303, 308, 312, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 339, 343, 345.
Mauretania Sitifensis, Maurétanie Sitifienne, 174, 193, 217, 221, 226, 292, 333, 335, 343.
Mauretania Tingitana, Maurétanie Tingitane, 167, 179, 181-184, 190, 192, 193-194, 202, 215, 217, 221, 226, 240, 292, 331, 345.
Mauricius, 330.
Maxence, 295, 333.
Maximianus (donatiste), 299, 303.
Maximien (empereur), 193.
Maximin (empereur), 328, 329, 330.
Maximus (de Madaure), 209, 210, 349.
Maxitans, 68.
Maxula (Radès), 162.
Maxyes 14, 16, 28, 31, 36, 43.
Mazices, 19, 334.
Mazigh, 19, 33, 34.
Mazippa, 320.
Mazuca, 334, 336.
Mechtaoui, 35.
Medaurus, 273.
Mèdes, 29, 30, 31.
Medracen (mausolée), 100, 112, 138, 203, 260.
mégalithes, 101, 253.
Mejaz-el-Bab, 11.

Meknès, 141, 183.
Melab (Djebel), 169.
Melilla, voir *Rusaddir*.
Melqart, 31, 54, 269.
Membressa (Medjez el-Bab), 272.
Mercure, 238, 273, 274.
Mesarfelta, 172, 173.
Mésopotamie, 47, 246, 260.
Messad, voir *Castellum Dimmidi*.
Metellus, 76, 129, 258.
Metlaoui, 174.
Metlili (Djebel), 172.
Micipsa, 114, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 130, 131, 138, 257, 258.
Miggin, 210.
Mitidja, 9.
Milev (Mila), 157, 278, 294, 308, 332.
Mina (Ighil Izane), 178.
Minerve, 210, 273, 274.
Missua (Sidi Daoud, Cap Bon), 221.
Mithra, 273.
Mogador (Essaouira), 10, 58, 75, 80.
Mogogha es-Srira (mausolée), 75, 79.
Moknine (sebkha de), 155.
Monique, 312.
Monna, 263, 266.
Montan, montanisme, 284, 293.
Montius, 263.
Motmanius, 263.
Mulucha (oued Moulouya), 9, 11, 73, 80, 81, 105, 106, 107, 116, 118, 151, 156, 192, 194, 258.
L. Munatius Gallus, 201.
Mûsâ Ibn Nuçayr, 348.
Muslubium, 221.
Musti, *Mustis* (Le Krib), 148, 149, 159, 222.
Musulames, 161, 178, 189, 190, 231, 320, 321, 326, 327.
Muthul (oued Mellègue), 231, 321.
Myrina, 22.
Mzaras, 253, 269.

Nabeul, voir *Neapolis*.
Namphamo, 210.
Narhavas, 20, 59.
Nartzalus, 277.
Nasamons, 14, 36, 170, 258, 259, 267, 269, 270.
navicularii, 214, 220, 221, 238.
Neapolis (Nabeul), 65, 159, 162.
Nebridius, 237, 278.
negotiatores, 128, 129, 139, 143, 147, 154, 196.
Nemencha (monts des), 171, 174, 191, 211, 308.
Nepte (Nefta), 189, 248.
Neptune, 247, 273, 274.
Néron, 213, 216, 220, 231.
Nerva, 177, 201.
Nicomède de Bithynie, 113.
Nil, 18, 20, 27, 40, 42, 43, 45, 246.
Nît, 43, 270.
L. Nonius Asprenas, 161.
Novatianus, 289, 295.
Novatus, 289.
Nubel, 334, 336, 338, 340.
Numance, 120, 121, 125.
Numerus Syrorum (Marnia), 179, 180, 181, 200.
Numidia, Numidie, Numides, 12, 16, 20, 21, 23, 28, 29, 30, 45, 58, 59, 63, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 81, 83, 84, 86, 87, 88, 92, 93, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 105, 107-115, 116-139, 140, 144, 148, 150, 152, 154, 155, 156, 160, 164, 165, 167, 171-176, 178, 180, 182, 189, 190-191, 192, 193, 200, 212, 215, 217, 218, 221, 227, 231, 233, 234, 239, 240, 241, 257, 258, 271, 279, 280, 286, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 301, 303, 304, 312, 320, 321, 322, 327, 329, 331, 332, 335, 343, 344, 348, 349.
Numidia Cirtensis, Numidie cirtéenne, 191.
Numidia militiana, Numidie militaire, 191.

Octavien, voir Auguste.
Oea (Tripoli), 58, 65, 170, 222, 225, 235, 255, 256, 334.
Oezalcès, 59, 103.
officiales (cimetière à Carthage), 225.
L. Opimius, 125, 126.
oppida, 148, 165, 180.
oppida civium Romanorum, 164-165.
Oppidum Novum (Aïn Defla), 177, 178, 292.
Optat de Milev, 298, 302, 314.
Optat de Timgad, 302.
'Oqba ben Nâfi', 317.
Oran, 39, 81, 178, 264.
Osiris, 270.
Ouarsenis (massif), 9, 12, 141, 178, 180, 192, 193, 334.
Oued el-Abdi, 171, 173.
— el-Abiod, 171, 173.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

— el-Arab, 171, 173.
— Betame, 177.
— Beth, 183.
— Bou Hellou, 183.
— Bou Regreg, 182, 183.
— Chelif, 9, 11, 74, 177, 178, 193, 334.
— Cherf, 189.
— Djedi, 174, 191.
— Guergour, 177.
— el-Haï, 172, 173.
— Isser, 334.
— el-Kebir, voir *Ampsaga* et *Tusca*.
— Marguellil, 12.
— Medjerda, voir *Bagradas*.
— Mellègue, voir *Muthul*.
— Moulouya, voir *Mulucha*.
— Oum er-Rebia, 11.
— Sebou, 12, 183.
— Seybouse, voir *Ubus*.
— Soummam, 164, 178, 193, 217, 334.
— Tafna (*Siga*), 180, 193.
— Zeroud, 12.

Pagyda (fleuve), 323.
pagi, 143, 148, 162, 164, 191, 196, 204.
palmier (rites magiques), 245, 246.
Panathénées, 113, 136.
Pantelleria (île), 39.
C. Papirius Carbo, 146.
Parmenianus, 302, 303.
Patricius (père de saint Augustin), 208.
patronus, 160, 198, 202, 208, 237.
Paulus, 301, 304.
Pélage, 310.
Pentathlos de Cnide, 56.
Perorsi (ou Pharursi), 30.
Perpétue, 282, 317.
Persée, 135.
Perses, 29, 30, 31.
pertica Carthaginiensium, 162.
Petra (*fundus* de), 334.
M. Petreius, 156.
Peuples de la mer, 33, 43, 46, 47.
Pharaon, 16, 17, 19, 42, 43, 69, 70, 245, 246, 270.
Phénicie, Phéniciens, 31, 32, 46-53, 55, 63, 182.
Philippe V, 135, 212.
Pierre (*senior*), 318.
Pluton, 263, 273.
Pomaria (Tlemcen), 141, 179, 180, 217, 263, 317.
Cn. Pompeius Magnus, 150, 151, 152, 154, 162.
Sex. Pompeius, 160.
Pompéiens, 68, 152, 154, 155, 156.
M. Porcius Cato (le Censeur), 22.
M. Porcius Cato (d'Utique), 151, 156.
portorium, 222.
Portus Divini (Mers el-Kebir), 221.
Portus Magnus (Bethioua), 177, 221.
Poseidon, 246, 250, 261, 262, 268, 270, 273.
Possidius de Calama, 311, 316.
praepositi limitum, 170, 172, 191.
praeses, 190, 191, 193.
Praesidium Sufative (Aïn Temouchent), 180.
praetentura nova, 179.
Primianus, 303.
princeps gentis, 198, 331.
Proconsulaire, 140, 160, 162, 163, 164, 168-170, 177, 182, 188-190, 200, 206, 213, 214, 217, 219, 220, 221, 222, 226, 227, 232, 239, 279, 280, 286, 292, 293, 294, 296, 303, 304, 308, 322, 326, 327, 329, 330, 331, 343, 348.
Pudentilla (épouse d'Apulée), 225, 235.
Pullaeni (famille d'*Uchi Maius*), 238.
Pygmalion, 53, 54.

Quinquegentanei, 193, 293, 332.

Raa, 270.
Rabat, voir *Sala*.
Rapidum (Sour Djouab), 178, 200.
« Rebou », 16, 17, 18.
Regiae (Arbal), 178.
regio (procurateur de la), 227.
Regulus, 89, 90, 97, 98, 103.
rex gentis, 198, 331, 336, 338, 343.
Rhodes, 113.
Rif (massif du), 9, 181, 182.
Rogatus, 337.
Romanianus de Thagaste, 208, 237.
romanisation, 140, 141, 147, 149, 158, 159, 164, 165, 166, 182, 184, 195, 196, 198, 199, 203, 206-210, 215, 232, 239, 241, 242, 319, 331, 342.
Romanus (comte d'Afrique), 334, 335.
Roum, 27.
Rusaddir (Melilla), 58, 80, 177.
Rusazus (Azeffoun), 164.
Rusguniae (Matifou), 164, 177.
Rusicade (Skikda), 27, 157, 218, 221, 335, 336.
Ruspina (Monastir), 153, 154, 155.
Rusuccuru (Dellys), 177, 193, 221.

Sabratha (Sabrata), 58, 65, 170, 205, 220, 221, 272.
Saburra, 155, 156.
sacrificati, 288, 289.
Sahara, Sahariens, 9, 10, 14, 62, 141, 161, 168, 173, 174, 175, 176, 180, 191, 223, 227, 232, 242, 317.
Sahel, 39, 62, 71.
Saïda (monts de), 141.
Saïs (plaine du) 183.
Sala (Chella, Rabat), 10, 58, 182, 183, 192.
Salammbo (tophet de), 15.
Saldae (Bejaia), 164, 177, 193, 218, 221, 330.
Salluste, 157, 204.
saltus, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 237, 241, 331.
Salvina, 338.
Sammac, 334, 338.
Sanaë, 210.
Satafis, 217.
Saturne, 238, 269, 270, 272, 273.
Sbeitla, voir *Sufetula*.
Scapula, 279.
Scilli, 276.
Scipion, voir Cornelius.
C. Scribonius Curio, 152.
Sefek (ou Sofok), 85.
C. Sempronius Gracchus (tribun de la plèbe), 144, 145, 146, 147, 158.
T. Sempronius Gracchus, 144.
C. Sempronius Gracchus (pourvoyeur de Tacfarinas), 324, 325.
Septem (Ceuta), 194, 345.
Septime Sévère, 44, 46, 168, 175, 179, 180, 191, 205, 220, 227, 239, 240-242, 281.
Sérapis, 273.
serpent (zoolâtrie), 252.
Sertei, 337.
Q. Sertorius, 151, 207, 322.
Sétif, voir *Sitifis*.
Sévère Alexandre, 179.
Sévères, 140, 175, 178, 184, 199, 205, 216, 231, 236, 239, 240, 327.
Sfax, 107, 118.
Shamash, 260.
Sheshonq Ier, 43
Si Aoun, 169
Sicca Veneria (Le Kef), 137, 157, 162, 209, 262, 265.
Sicile, Siciliens, 40, 41, 51, 56, 63, 69, 149, 160, 214, 324.
Sidi el-Halfaoui, 246.
Sidi Slimane (tumulus de), 70, 72, 75.
Sidon, 31, 46, 47.
Siga, 58, 75, 81, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 102, 104, 126, 138, 180, 203.
Sila, 102.
Silanus, 29.
Simitthus (Chemtou), 162, 221.
Sin, 260.
Sinifere, 263, 268.
singe (zoolâtrie), 255, 256.
Sisoi (fille de Missunia), 263, 268.
Sitifis (Sétif), 177, 179, 191, 193, 215, 217, 230, 231, 241, 264, 345.
P. Sittius, 154, 156, 157, 158, 189, 191, 213.
Sol, 260.
Soleil (astrolâtrie), 251, 260, 261.
Soloeis (cap Cantin), 14, 20, 21.
Sophax, 85.
Sophonisbe, 59, 82, 96, 98, 104, 117.
Soubas, 119.
Souggan (Djebel), 256.
Souk el-Khemis (inscription de), 228.
Souma (près Thénia), 334.
Souma du Kroub, 112, 113, 132, 138, 203.
Sousse, voir *Hadrumetum*.
Spartel (cap), 182.
Speratus, 277.
stèle de Béja, 242, 263, 264, 265, 266.
stèle de Bou Salem, 242.
Stilichon, 304, 340.
stipendium, stipendiaires, 143, 144, 145, 146, 147, 198, 204, 232.
Suburbures, 231.
C. Suetonius Paulinus, 167.
Sufasar (Oued Chorfa), 178.
Sufetula (Sbeïtla), 217, 347.
suffètes, 77, 78, 87, 102, 182, 198, 241.
Suggan, 256, 263.
Sullecthum, 221.
Sulpice Apollinaire, 240.
Sylla, voir Cornelius.
Syphax, 37, 59, 68, 73, 82-99, 102, 103, 104, 105, 116, 117, 118, 124, 125, 126, 127, 130, 138, 150, 153, 349.
Syracuse, 71, 100.
Syrie, 173, 175, 192.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal
www.asadlis-amazigh.com

Syrtes (golfe des), 21, 36, 135, 156, 184, 255, 323.
Syrte (Grande), 20, 41, 141, 157, 165, 168, 190, 321.
Syrte (Petite), 100, 106, 107, 161.

Tabarka, voir *Thabraca*.
Tacape (Gabès), 161, 166, 168, 169, 171, 190, 194, 217, 322.
Tacfarinas, 166, 190, 213, 320-327.
Tadjenanet, 144.
Talalati (Ras el-Aïn), 169.
Tamuda, 58, 75, 80.
Tanger, voir *Tingi*.
Tanit, 58, 63, 67, 112, 113, 137, 144, 260, 266, 271, 272, 273, 274.
Tassacura (Sig), 178.
Tassili, 212.
taureau (zoolâtrie), 253, 254, 256, 267.
Taurinus, 299.
Taya (Djebel), 263, 266.
Taza, 181, 183.
Tebaga (Djebel), 166, 168, 169.
Tébessa, voir *Theveste*.
Téboursouk, voir *Thubursicu Bure*.
Tell, zone tellienne, 71, 118, 141, 142, 149, 162, 178, 179, 209, 211, 215, 232.
Tertullien, 161, 179, 240, 241, 279-286, 287, 291, 293, 300, 317.
Tessala (Djebel), 9.
Tétrarchie, 174, 188, 191, 194, 293.
Thabraca (Tabarka), 107, 118, 142, 160, 162, 221.
Thabudeos (Thouda), 172, 173.
Thaenae (Thyna), 107, 118, 142, 149, 196.
Thagaste (Souk Ahras), 208, 209, 237, 304, 308, 310, 311, 312, 349.
Thala, 76, 138, 322.
Thamallula, 174.
Thamugadi (Timgad), 13, 171, 172, 173, 201, 202, 222, 227, 236, 263, 297, 343.
Thamusida (Sidi Ali ben Ahmed), 183, 194.
Thanaramusa Castra (Berrouaghia), 178.
Thapsus (Ras Dimass), 57, 62, 65, 68, 81, 133, 139, 143, 153, 155, 156, 158, 221.
Thelepte, 161, 171, 217.
Théodose l'Ancien, 335, 336, 337.
Théodose (empereur), 302, 314, 333, 338, 339.
Thessalonique (édit de), 314.
Theudalis, 143.
Theveste (Tébessa), 101, 102, 109, 135, 171, 172, 189, 190, 191, 194, 200, 207, 211, 217, 222, 227, 231, 238, 256, 269, 286, 292, 293, 294, 321, 343.
Thiava, 304.
Thibaris (Thibar), 148, 149.
Thibilis (Announa), 189, 204, 222.
Thignica (Aïn Tounga), 162.
Thililua, 263.
Thimida, 137.
Thrinké, 80.
Thuburbo Majus (Henchir Kasbat), 13, 222, 227, 238, 261.
Thuburbo Minus (Tébourba), 162.
Thuburnica (Sidi Ali bel-Kassem), 148, 162.
Thubursicu (ou *Thibursicum*) *Bure* (Téboursouk), 107, 138, 142, 271.
Thubursicu Numidarum (Khamissa), 58, 189, 202, 238, 257, 326.
Thugga (Dougga), 13, 44, 57, 61, 65, 66, 71, 100, 101, 102, 107, 108, 109, 120, 132, 135, 138, 162, 198, 200, 201, 202, 203, 227, 236, 258, 261, 271, 272.
thurificati, 288.
Thysdrus (El Djem), 144, 153, 156, 204, 205, 328, 329, 330, 331.
Tiaret, 345.
Tibère, 166, 168, 171, 190, 321, 322, 323, 324, 326.
Tiddis, voir *Castellum Tidditanorum*.
Tigava (El Attaf), 177, 178, 292.
Thighanimine, 173.
Tigisis, 32.
Tingi, *Tingis* (Tanger), 58, 75, 78, 79, 80, 85, 141, 163, 164, 182, 183, 193, 217, 219, 292.
Timgad, voir *Thamugadi*.
Tin-Hinan, 223.
Tipasa, 58, 177, 200, 203, 204, 221, 292, 308, 335.
Tisavar (Ksar Rhilane), 169.
Tisianis, 262.
Tît, 80.
Titinii (famille de *Theveste*), 238.
Titteri (monts du), 178.
Tlemcen, voir *Pomaria*.
Tocolosida (Akbet el-Arabi), 183.
« Tombeau de la Chrétienne » (près Tipasa), 61, 138, 203, 259.

tophet, 15, 57.
Tozeur, 248.
tractus, 227.
traditores, 295, 296, 297.
Trajan, 168, 171, 172, 173, 177, 178, 189, 195, 201, 231, 242, 329.
Trara (massif des), 180, 192.
Trêton (cap Bougaroun), 81.
Tricamarum, 344.
Tripoli, voir *Oea*.
Tripolitania, Tripolitaine, 14, 16, 18, 22, 23, 25, 52, 58, 106, 168-170, 171, 172, 175, 176, 179, 188, 190, 202, 220, 221, 241, 256, 263, 266, 269, 272, 297, 343.
Tritonis, Triton (lac), 16, 43, 189, 249, 260, 261, 262, 268, 269.
Tubernuc (Aïn Tebornok), 247.
Tubunae (Tobna), 174, 179.
Tubusuctu, *Tubusuptu* (Tiklat), 164, 177, 193, 217, 334.
Tunis, 21, 65, 145, 246, 317.
turris, 169.
Turris Tamalleni (Telmine), 169, 170, 172.
Tusca (oued el-Kebir), 142.
Tyconius, 302.
Tyr, Tyriens, 22, 31, 46, 47, 51, 53, 54, 55, 59, 69.

Ubaza Castellum, 211, 308.
Ubus (oued Seybouse), 221.
Uchi Maius (Henchir ed-Douemis), 148, 162, 238.
undecemprimi, 198.
Uthina (Oudna), 162, 236, 274.
Utica (Utique), 21, 51, 57, 95, 128, 142, 143, 149, 151, 152, 153, 155, 156, 162, 196, 204, 205, 221.
Uttedius Honoratus, 192.
Uzappa (Ksour Abd el-Melek), 273.
Uzinaza (Saneg), 179.
Uzitta (Henchir el-Makhreba), 153.

Vacurtum, 263.
Vaga (Béja), 107, 109, 127, 129, 137, 138, 139, 142, 227, 243, 263, 264, 265, 266.
Valentinien Ier, 308.
Valentinien III, 308.
Valérien, 290, 332.
Vandales, 13, 22, 31, 194, 209, 224, 231, 305, 309, 316, 340, 342-344, 345, 346, 348.
Varsis, 263.
Varsissima, 263, 266.
Varsutina, 259, 260, 266, 269, 272.
Varsutina Maurorum, 262.
vectigal, 144, 146.
Vegesela (Ksar el-Kelb), 211, 308.
C. Velius Rufus, 192.
Vénus, 210, 273.
Vermina, 82, 86, 118.
L. Aurelius Verus, 208, 238.
Vescera (Biskra), 171, 172, 173.
Vespasien, 142, 228.
Vesta, 210.
Q. Vetidius Juvenalis, 238.
M. Vettius Latro, 238.
Veturius, 277.
C. Vibius Marsus, 144.
vicaire d'Afrique, 190.
Victor (pape), 277.
Victor de Vita, 309.
vicus, *vicani*, 149, 196, 229.
Vigellius Saturninus, 276.
Vihinam, 272.
villicus, 225, 228.
Volubilis, 13, 65, 72, 75, 77, 78, 80, 182, 183, 194, 198, 204, 205, 215, 222, 344.
Volux, 76, 77, 78, 86.

YcZm, 258.

Zaccar (monts), 178, 334.
Zaghouan (Djebel), 71, 107, 142, 218, 246.
Zama (Jâma), 22, 59, 98, 102, 106, 114, 117, 131, 134, 138, 152, 155, 156, 157, 196, 258.
Zaraï (Zraia), 223, 226, 227.
Zauèces, 14, 36.
Zenaga (près Figuig, col de), 254.
Zeugis, 71.
Zeugitane, 24, 190.
Zerhoun (massif du), 183.
Zikerbaal (Si ker baal), 54.
Zilalsan, 65, 102, 109, 257.
Zilis, *Zulil*, 164, 182.
Zucchabar (Miliana), 164, 177.

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 7

CHAPITRE PREMIER : AUX ORIGINES DE LA BERBÉRIE : LE PAYS ET LES HOMMES; LE PROBLÈME DES LIBYQUES 9

I. Le pays 9
II. Les hommes 14
Origines des populations nord-africaines 28

CHAPITRE II : L'AFRIQUE ET SES PARTENAIRES; LES PHÉNICIENS ET LA FONDATION DE CARTHAGE; LES LIBYPHÉNICIENS; LES APPORTS DES PHÉNICIENS ET DES CARTHAGINOIS EN AFRIQUE DU NORD 39

I. Partenaires anonymes 39
II. Le partenaire égyptien 42
III. Le partenaire phénicien 46
IV. La fondation de Carthage 53
V. La civilisation punique 57
VI. Les Libyphéniciens 60
VII. Les apports des Phéniciens et des Carthaginois en Afrique du Nord 64

CHAPITRE III : LES ROYAUMES BERBÈRES AUX IIIe ET IIe SIÈCLES AVANT J.-C.; SYPHAX ET MASSINISSA 68

I. Les origines des royaumes berbères 68
II. Le royaume de Maurétanie 72
III. Le royaume masaesyle 81
1. Le roi Syphax 82
2. L'administration du royaume 86
3. Syphax et le conflit romano-carthaginois 89
IV. Le royaume massyle 99

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

1. La genèse du royaume massyle 99
2. Massinissa 103
3. Le royaume de Massinissa 106
4. L'organisation du royaume massyle 107

CHAPITRE IV : LES ROYAUMES BERBÈRES À LA VEILLE DE LA CONQUÊTE ROMAINE : CONDITIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES 116

I. Les conditions politiques 116
II. Les conditions économiques 131
1. L'agriculture 132
2. L'élevage 136
3. L'artisanat 137

CHAPITRE V : LA DOMINATION ROMAINE EN AFRIQUE DU NORD ... 140

Cadre géographique et historique 140
I. Rome supplante Carthage en Afrique 142
II. Premières colonies et préludes à la romanisation 147
III. L'Afrique au temps de César 150
IV. La fin des royaumes berbères 159
V. Extension et consolidation de l'Afrique proconsulaire. Le *limes* de Tripolitaine 168
VI. La Numidie méridionale et le problème des tribus nomades 171
VII. La Maurétanie Césarienne 176
VIII. La Maurétanie Tingitane 181

CHAPITRE VI : ASPECTS POLITIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LES PROVINCES ROMAINES D'AFRIQUE 188

I. Organisation provinciale 188
A) Afrique proconsulaire 188
B) Numidie 190
C) Maurétanie Césarienne 191
D) Maurétanie Tingitane 193
II. Villes et organisation municipale 194
1. Communes et statuts des citoyens 195
A) Colonies 195
B) Municipes 196
C) Communes pérégrines 198
2. Paysages urbains 199
3. Urbanisation et romanisation 206
III. Économie et colonisation 210
1. Paysage rural, agriculture et élevage 211
2. Industries et commerce 218

IV. Structures sociales 224
1. Esclaves et classes populaires 225
2. Bourgeoisie urbaine, hautes classes et grandes carrières politiques 234

CHAPITRE VII : CULTES ET PRATIQUES RITUELLES : CONTAMINATION DE LA RELIGION LIBYQUE ET AFRICANISATION DES DIVINITÉS CARTHAGINOISES ET ROMAINES 243

I. Les pratiques magico-religieuses 243
II. La dendrolâtrie 250
III. La litholâtrie 252
IV. La zoolâtrie 253
V. L'anthropolâtrie 257
VI. L'astrolâtrie 259
VII. Le panthéon africain 261
VIII. Contamination de la religion libyque et africanisation des divinités carthaginoises et romaines 270

CHAPITRE VIII : CHRISTIANISME ET SOCIÉTÉ DANS L'AFRIQUE ROMAINE (IIe-Ve SIÈCLES) 276

I. Des origines du christianisme en Afrique à l'Église protestataire avec Tertullien 276
II. De l'Église africaine de saint Cyprien aux dernières persécutions 286
III. De l'Afrique des schismes et des hérésies au triomphe de l'Église avec saint Augustin 294
1. La crise donatiste 294
2. Le manichéisme 305
3. Augustin d'Hippone et la gloire de la Grande Église .. 310

CHAPITRE IX : TENSIONS ET AFFRONTEMENTS DANS LA BERBÉRIE ROMAINE 319

I. Tacfarinas ou la guerre des Musulames et des tribus semi-nomades 320
II. La « révolution » de 238 et l'Afrique romaine 327
III. Les guerres de Firmus et de Gildon 333

CHAPITRE X : DE L'AFRIQUE ROMAINE AU MAGHREB ARABE 342

BIBLIOGRAPHIE 355
INDEX 375

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Si vous êtes intéressé par cette collection et si vous désirez être tenu au courant des publications des Éditions Payot, Paris, envoyez vos noms et adresse à :

ÉDITIONS PAYOT, PARIS
106, Boulevard Saint-Germain, Paris (6e)

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

Achevé d'imprimer le 3 septembre 1981
sur presse CAMERON.
dans les ateliers de la S.E.P.C.
à Saint-Amand-Montrond (Cher)

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

— N° d'impression : 1235-507. —
Dépôt légal : 3e trimestre 1981.
Imprimé en France

Bibliothèque de Djemaa Djoghlal www.asadlis-amazigh.com

L'AFRIQUE DU NORD DANS L'ANTIQUITÉ

Habituellement, l'histoire de l'Afrique du Nord est réduite à quelques « volets » : l'Afrique punique, l'Afrique romaine, l'Afrique vandale, l'Afrique byzantine... avant d'en arriver au Maghreb arabe. Il s'ensuit que l'histoire des Africains est en grande partie, sinon totalement, éliminée au bénéfice de quelques tableaux présentant des civilisations étrangères ayant plus ou moins réussi à s'implanter en terre d'Afrique.

Mais les auteurs tentent ici de saisir en premier lieu l'histoire des Africains du Nord eux-mêmes, celle des autochtones (et des « assimilés »), dans leur propre pays, avec leur propre culture, compte tenu aussi des tensions qui animent les divers groupes complémentaires (populations sédentaires, semi-nomades) et les « couches sociales » constituant l'organisation politique libyco-berbère.

Cet ouvrage se propose donc d'étudier quelques aspects de l'histoire de l'Afrique du Nord complémentaires de ceux qui sont habituellement traités. En conséquence, sans négliger tout ce que certaines civilisations ont apporté d'enrichissement culturel et de contribution au développement économique — comme les rôles joués par Carthage et Rome —, ce livre veut rendre aux aspects spécifiquement africains de cette histoire la part qui leur revient, compte tenu de toutes les découvertes archéologiques actuelles qui permettent de mieux les apprécier.

Couverture : Médaillon de terre cuite (Carthage, nécropole de Douïmès — vers le VI[e] siècle av. J.-C.). Document *Archaelogia viva*. Photo Luc Joubert.

PAYOT, 106, boulevard Saint-Germain, PARIS

Bibliothèque de Djemaa Djoghlazigh.com

Atelier Michel Méaulle ISBN 2-228-12900-3

IMP. GROU-RADENEZ - PARIS 6e